



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

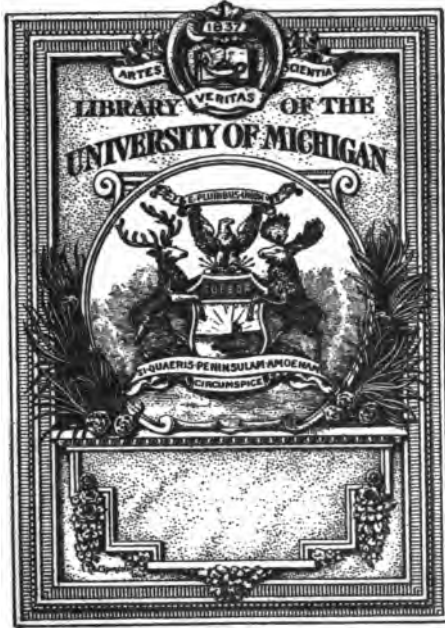
Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

BUHR B



a39015 00024244 91





DC
130
.03
A3
1854

JOURNAL
DU
MARQUIS DE DANGEAU
AVEC LES ADDITIONS
DU DUC DE SAINT-SIMON

TYPOGRAPHIE DE M. FIAMIN DIDOT. — MÉSNIL (EURE).

JOURNAL 38143
DU
MARQUIS DE DANGEAU

PUBLIÉ EN ENTIER POUR LA PREMIÈRE FOIS

PAR

MM. EUD. SOULIÉ ET L. DUSSIEUX

AVEC LES

ADDITIONS INÉDITES

DU

DUC DE SAINT-SIMON

PUBLIÉES

PAR M. FEUILLET DE CONCHES

TOME SEIZIÈME

1718 — 1716

PARIS

FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET C^{IE}, LIBRAIRES

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE

RUE JACOB, N^o 56

1859

JOURNAL

DU

MARQUIS DE DANGEAU

AVEC LES ADDITIONS

DU DUC DE SAINT-SIMON.

ANNÉE 1713.

Jedi 1^{er} août, à Marly. — Le roi se promena le matin et alla tirer l'après-dînée; le soir il y eut musique chez madame de Maintenon. — On a fait trois sortes d'habits nouveaux pour les dames; madame la duchesse d'Orléans en prit un, madame la princesse de Conty la jeune en prit un autre, et allèrent dans ces habillements-là dans le cabinet du roi après son souper. Le roi dit à ces princesses qu'elles pouvoient s'habiller comme il leur plairoit, qu'elles prissent l'habillement qui leur seroit le plus commode et le plus agréable, que pour lui cela lui étoit fort indifférent; qu'il leur avouoit qu'il n'aimoit ni leurs tabliers ni leurs écharpes. Beaucoup de dames n'approuvent point ces habillements nouveaux, ce qui fait croire que cela n'aura point de suite. — Le roi donnera mardi, 13, audience de congé à l'ambassadeur de Perse dans la chambre du trône à Versailles.

Vendredi 2, à Marly. — Le roi travailla le matin avec le P. le Tellier, courut le cerf l'après-dînée, et le soir il y eut comédie chez madame de Maintenon. — M. Chauvelin*, avocat général, mourut à Paris de la petite vé-

role. Il avoit acheté de M. de Chamillart la charge de trésorier de l'ordre du Saint-Esprit, dont il avoit donné 420,000 livres et avoit un brevet de retenue de 100,000 écus. La charge vaut plus de 20,000 livres de rente ; celle d'avocat général est fixée à 375,000 livres, et le revenu en est presque égal à celui de grand trésorier de l'Ordre. — On mande de Londres que le roi Georges a donné au duc de Bolton la charge de grand chambellan, dont le duc de Shwresbury a donné sa démission.

* Cet avocat général, décoré d'une charge de l'ordre du Saint-Esprit, s'étoit acquis une grande réputation de capacité et d'éloquence, et il falloit que l'esprit fût bon et supérieur pour s'être acquis la confiance du roi, qui le voyoit souvent en particulier et par les derrières, et qui le faisoit travailler à des affaires secrètes, pour que dans des temps si difficiles cela ne donnât pas atteinte à sa réputation en général. Le roi lui fit proposer par Voisin le voyage de Rome, et à son refus on envoya Amelot ; il consulta Gruchy, son beau-père, qui avoit été vingt ans intendant du feu duc de Saint-Simon et logé chez lui, et qui s'enrichit depuis beaucoup dans les affaires, mais chose bien rare, intendant et homme d'affaires enrichi sans voler son maître, et dans les affaires du roi avec autant d'honneur et de probité qu'on y en peut avoir, modéré jusqu'à se dire : C'est assez, et avoir fermement résisté aux contrôleurs généraux qui ont voulu le réengager dans les affaires avec confiance et distinction après qu'il s'en fût retiré, et avoir toujours vécu très-moderatement et toutefois sans avarice, et s'être toujours reconnu avec le duc de Saint-Simon, qu'il a toujours vu sur le pied d'attachement, et d'avoir été à son père jusque dans sa dernière vieillesse, où il jouit de la plus parfaite santé de corps et d'esprit à quatre-vingt-huit ans, et où il a la joie de voir le fils de sa fille avocat général, et la fille de sa fille mariée à Talon, président à mortier, et le frère de son gendre garde des sceaux avec toute la puissance de premier ministre, qui vivent tous avec lui en amitié, en soins et en toute sorte de considération. Ce Gruchy donc, homme bien sage et bien sensé, conseilla à son gendre de s'excuser et de s'attacher à sa charge, qui seule le feroit regarder de mauvais œil à Rome, de ne point s'exposer à un succès fort incertain, et de ne déranger pas, par l'absence, les accès particuliers que le roi lui donnoit auprès de lui. Il le crut et fit très-bien, car il étoit en chemin d'aller vite et loin. Mais il étoit bien fait, avoit des grâces à tout, aimoit la bonne compagnie et les dames et en étoit réciproquement aimé ; cela joint au travail, qui n'en alloit pas moins, le tua à la fleur de l'âge et

de la fortune. Il mourut de la petite vérole, que sa femme gagna en le gardant et qui en mourut aussi.

Samedi 3, à Marly. — Le roi se promena le matin dans ses jardins; l'après-dînée il alla faire la revue de son régiment; madame la duchesse de Berry et beaucoup de dames étoient à cheval à la revue, qui sera la dernière que le roi fera de ce régiment cette année. — Le maréchal de Villars partit d'ici pour aller à Barrèges; et après y avoir pris les bains il ira dans son gouvernement de Provence. — On mande de Madrid que le roi d'Espagne a donné la vice-royauté du Mexique au marquis de Valero, frère du duc de Béjar et oncle de Zuniga, que nous avons vu longtemps en France; c'étoit le duc de Linarès qui étoit vice-roi de Mexique et qui a demandé à être rappelé. S. M. C. a donné aussi la charge de sommelier du corps au marquis de Montalègre, de la maison de Gusman, et qui a épousé la sœur du marquis de Balbázès. M. de Montalègre est le plus ancien des gentilshommes de la chambre, et avoit toujours exercé la charge de sommelier du corps depuis la mort du duc d'Albe*.

* Ce marquis de Montalègre étoit une espèce de favori de Charles II; un fort honnête homme, assez borné, mais noble, poli, généreux. Il eut aussi la compagnie des hallebardiers, qui est une ancienne garde intérieure des rois d'Espagne, dont le service est pareil à celui de nos Cent-Suisses; c'est de ces hallebardiers qu'on se sert pour porter chez tous les grands d'Espagne l'avertissement pour les chapelles et autres cérémonies ou fêtes dont on les avertit, et où ils ont des places distinguées et marquées, et qui sont là très-fréquentes. Le majordomè de semaine fait faire ces billets et les donne à porter. Pour la charge de sommelier du corps, qui est une des trois grandes, c'est à notre manière comme la réunion ensemble de celles de grand chambellan, des quatre premiers gentilshommes de la chambre, du grand maître et des deux maîtres de la garde-robe, avec un tel commandement sur tous les gentilshommes de la chambre, qui sont presque tous grands d'Espagne, qu'ils ne font rien que par ses ordres, sous ses ordres, et lui rendent compte de tout, prêtent serment entre ses mains; s'ils veulent s'absenter durant leur

semaine de service, ils lui en demandent à chaque fois permission, et s'ils y manquent ou en quelque autre chose, en reçoivent très-bien la correction. Le sommelier du corps, quoique indépendant du majordome-major et égal à lui et au grand écuyer par leurs charges, prête néanmoins comme le grand écuyer serment entre les mains du majordome-major, qui ne le prête entre les mains de personne.

Dimanche 4, à Marly. — Le roi tint le conseil d'État, dîna chez madame de Maintenon, travailla avec M. Pelletier l'après-dînée, et le soir chez madame de Maintenon, un peu avant la musique, M. le chancelier vint parler au roi. — Le roi permit à des soldats de son régiment de venir ici faire une danse militaire au son du tambour avec des épées nues; le roi leur fit donner de l'argent et leur permit d'aller à Versailles faire la même danse devant monseigneur le Dauphin. — Le roi permit à madame de Dangeau d'aller à Dangeau pour huit ou dix jours; madame de Courcillon fait ce petit voyage avec elle. — On a eu la nouvelle que les Turcs étoient entrés dans la Morée et faisoient le siège de Napoli de Romanie. — Les garnisons dans quelques villes de Flandre et à Strasbourg ont fait des séditions sur le pain, qu'on vouloit qu'ils prissent des munitionnaires. à plus haut prix qu'il ne vaut dans les marchés.

Lundi 5, à Marly. — Le roi travailla le matin avec M. de Pontchartrain et courut le cerf l'après-dînée. Madame la duchesse de Berry, qui avoit été à la chasse avec le roi, parut le soir dans le salon avec beaucoup de diamants, les quinze premiers mois de son deuil étant passés. — Le régiment du roi a commencé à décamper; il ne part qu'un bataillon à la fois: ainsi, jeudi matin, le camp sera vide. — Le second fils de M. le maréchal d'Harcourt, qui étoit allé en Espagne reporter la Toison de M. de Sezanne son oncle, en est revenu, et le roi d'Espagne lui a donné la Toison qu'avoit son oncle. On mande de Madrid que S. M. C. donne aussi la Toison au chevalier d'Asfeld * en récompense des services qu'il lui a rendus, surtout à

la réduction de Majorque, mais il n'a que l'expectative parce qu'il n'y a point de place vacante.

* Ducasse, s'ibustier dans ses premières années et fils et frère de charcutiers, puis de vendeurs de jambons à Bayonne, Bay, fils d'un cabaretier de Besançon, Asfeld, fils d'un marchand d'étoffes d'or à Paris, déshonorèrent la Toison par leur naissance, et l'honorèrent par leur mérite; tous trois ont commandé souvent en chef. Ducasse rendit de signalés services à la mer et en Amérique; Asfeld est parvenu par les meilleures voies au bâton de maréchal de France. Son frère aîné l'eût été de la promotion du maréchal de Villeroy, s'il eût vécu; c'étoit un homme du mérite le plus distingué et le plus reconnu, fort bien avec M. de Louvois et fort connu et goûté du roi, qui le regretta fort. Il avoit merveilleusement défendu Bonn; il mourut de ses blessures aussitôt après avoir été pris, et reçut de l'armée qui en fit le siège les honneurs les moins accoutumés.

Mardi 6, à Marly. — Le roi tint le conseil de finances et travailla ensuite avec M. Desmaretz, et aussitôt après son dîner il donna audience dans son cabinet à madame la princesse des Ursins, qui prit congé de lui. Elle demeura trois quarts d'heure avec le roi, et puis passa chez madame de Maintenon, où elle fut beaucoup plus longtemps*. Après l'audience de madame des Ursins, le roi tint le conseil de dépêches, et puis alla faire un tour dans ses jardins avant que d'entrer chez madame de Maintenon, où il travailla avec M. le chancelier. — Le fils de M. le maréchal Rosen** arriva d'Alsace; il apporta la nouvelle de la mort de M. son père, qui avoit quatre-vingt-huit ans. Il étoit chevalier de l'ordre du Saint-Esprit et grand'croix de l'ordre de Saint-Louis.

* Madame des Ursins, bien avertie de l'état du roi, se hâta de sortir de France avec une précipitation peu décente et qui montra toute la frayeur qu'elle eût de se trouver en la puissance de M. le duc d'Orléans, qu'elle avoit si cruellement offensé; elle le mesuroit à son aune et se trompoit entièrement. Jusqu'alors peu décidée sur le lieu de sa retraite, amusée par un reste d'amis et de connoissances et par ceux de son frère, chez qui elle logeoit, et qui en avoit beaucoup; occupée à retirer ses effets d'Espagne et à s'arranger dans ses affaires pour un si grand changement d'état, elle avoit coulé le temps dans l'incertitude;

mais la frayeur de perdre le roi, ou plutôt de se trouver entre les mains de M. le duc d'Orléans, ne lui laissa plus un instant à perdre. Elle fut encore si frappée du changement du roi à ce congé, depuis qu'elle l'avoit vu en arrivant d'Espagne, qu'elle se crut perdue, et hâta la rapidité de son départ et de sa course en poste jusqu'à Lyon, et si près des frontières elle prit haleine et se reposa, incertaine encore du lieu de sa retraite. Elle avoit abandonné le projet de la Hollande; la liberté lui en avoit donné la pensée; l'égalité et l'unisson d'une république l'en dégoûta. Elle ne pouvoit se résoudre de retourner à Rome; elle y avoit trop régné autrefois pour y retourner sans aucune figure, avec un visage fané, et dans la crainte encore d'y être mal reçue après ce qui s'étoit passé en Espagne de la nonciature fermée et d'autres démêlés entre les deux cours, la perte de mille gens de ses amis ou de sa connoissance, ou le déplaisir de trouver tout renouvelé depuis quinze ans d'absence, et y revenir en asile et en proscrire après avoir régné avec tant d'éclat. Turin n'étoit pas un théâtre digne d'elle; le roi de Sardaigne n'en avoit pas toujours été content, et de plus ils en savoient trop tous deux l'un pour l'autre. Elle coula ainsi le temps avec le pied à l'étrier, et se tenant aux écoutes de la maladie du roi; mais dès qu'elle en apprit l'extrémité, elle s'enfuit de nouveau avec la même précipitation et la même vitesse, et se jeta dans Chambéry comme au plus sûr et au plus près pour ce moment, où elle arriva comme hors d'haleine. Cet asile fut sa première station, où elle se donna tout le temps de se choisir une demeure fixe et de s'arranger pour s'y établir. Tout bien consulté elle se fixa à Gênes; la liberté lui en plut; le commerce d'une riche et nombreuse noblesse, la beauté du lieu et du climat, une espèce de milieu entre Paris, Madrid et Rome: tout cela la détermina. Elle avoit toujours ses commerces dans ces trois capitales; elle étoit affamée de tout ce qui passoit, et le repversement de tant de réalités si grandes et de tant de desseins plus grands encore, n'avoit pu venir à bout de ses espérances ni beaucoup moins de ses désirs. Elle passa donc enfin à Gênes, où elle fut fort bien reçue, et espéra d'y fixer ses tabernacles; elle y passa quelques années; mais l'ennui enfin la gagna, et peut-être encore plus le dépit de n'y être pas assez comptée. Elle ne pouvoit vivre sans se mêler, et de quoi à la longue se mêler à Gênes, quand on est femme et vieille? Elle tourna donc enfin toutes ses pensées vers Rome; elle se réchauffa avec effort pour son frère le cardinal de la Trémoille; elle sonda la cour romaine; elle renoua d'anciens commerces, elle tâta le payé partout; surtout elle fut attentive à s'assurer du traitement de tout ce qui tenoit à la France et à l'Espagne, et à la fin elle quitta Gênes et retourna dans son nid. Elle n'y fut pas longtemps sans s'attacher au roi et à la reine d'Angleterre, et ne s'y attacha pas longtemps sans les gouverner et bientôt à découvert. Quelle triste res-

source ! Mais enfin c'étoit une idée de cour et un lumet d'affaires pour qui ne pouvoit plus s'en passer. Elle passa ainsi le reste de sa vie dans une grande santé et dans une prodigieuse opulence qui n'étoit pas inutile aussi à cette déplorable petite cour. Du reste médiocrement considérée et nullement comptée à Rome, désertée de ce qui sentoit l'Espagne, médiocrement visitée de ce qui étoit françois, mais sans rien essayer de la part du régent, bien payée de France et d'Espagne, et toujours occupée du monde, de ce qu'elle avoit été et de ce qu'elle n'étoit plus, mais sans bassesse et avec courage et grandeur. Le cardinal, son frère, qu'elle perdit en janvier 1720, ne laissa pas, sans amitié de part ni d'autre, de lui faire un vide. Elle le survécut trois ans, conserva toute sa santé, sa force et son esprit jusqu'à sa mort, et fut emportée à plus de quatre-vingts ans d'une fort courte maladie le 5 décembre 1722. La petite cour d'Angleterre la regretta fort, et d'ailleurs cette perte, qui auroit retenti quelques années auparavant sur toute l'Europe et qui auroit causé de si grands mouvements, ne fit pas alors le moindre bruit dans le monde. Elle y en a tant fait et en tant de façons, et y a été un *personnage si singulier, si considérable, si unique toute sa vie*, on a eu occasion de parler d'elle en tant d'occasions sur ces Mémoires, enfin elle est si parfaitement connue, qu'il seroit inutile de s'y étendre davantage. On ajoutera seulement qu'elle eut le plaisir, avant sa mort, de jouir de la disgrâce de ses deux ennemis, et de les voir arriver à Rome, tous deux chassés d'Espagne, les cardinaux del Giudice et Albéroni, et précipités, surtout le dernier, du faite de la grandeur et de la puissance.

** On a fait connaître Rose lors de sa promotion à l'office de maréchal de France. Il ne commanda jamais d'armée en chef, mais des ailes, mais la cavalerie, mais quelques gros corps détachés pour peu de temps. Il s'en acquittoit avec capacité, mais elle n'alloit pas au delà, et il étoit sujet à s'emporter et à perdre la tramontane dans le commandement, et pour cela même évité des officiers généraux qui servoient sous lui; du reste galant homme et bon homme, généreux au possible. Il reprochoit à son fils de trop bien parler françois, et lui-même se gardoit bien de tomber dans cette faute. Le roi se plaisoit à avoir des étrangers à son service et à les avancer; Rose vouloit que toutes ses paroles fissent souvenir qu'il l'étoit. Il finit sa vie d'une manière également utile et honorable; il se retira après la paix de Ryswick dans une de ses terres en Alsace, dont le château et les jardins étoient beaux, et qu'il avoit fort accommodés. Il étoit veuf et avoit marié son fils à une Gramont de Franche-Comté, qui se trouva une femme entendue, d'esprit, de vertu et d'un vrai mérite qui suppléa à celui de son mari, qui devint pourtant lieutenant général. Le maréchal aimoit fort sa belle-fille, qui gouvernoit la maison et qui y avoit toujours bonne compagnie. Il avoit

marié sa fille à Rottembourg, dont le fils mourut en 1735 portant l'ordre du Saint-Esprit depuis deux ans, dont sa santé ne lui permit pas de recevoir le collier, et dont la capacité dans les négociations du Nord et dans ses ambassades en Espagne devint une perte considérable pour l'État. Le maréchal vivoit dans sa famille, à qui il avoit tout abandonné ; sa belle-fille le mit peu à peu dans le bien. Il trouva que son âge ne convenoit guère à la vie qu'il menoit dans ce château, où sa considération et l'accueil de sa belle-fille attiroient beaucoup de monde. Il se bâtit un pavillon au bout du parc; il s'y retira avec un très-court nécessaire pour l'y servir, et venoit quelquefois au château en visite. Là, il ne s'occupa plus que de son salut sans y recevoir personne, et venoit une fois l'an passer huit ou douze jours à Paris ou à la cour, où le roi le traitoit toujours avec bonté et distinction, et on s'empressoit de lui témoigner de l'estime. Jamais ses voyages n'étoient plus longs. Il passa ainsi quelques années dans une santé parfaite de corps et d'esprit, se préparant soigneusement à une meilleure vie où il entra par une courte maladie, content de sa vie, de sa fortune, de sa retraite, de sa famille, de sa considération jusqu'au bout, et ayant grand sujet de l'être.

Mercredi 7, à Marly. — Le roi tint le conseil d'État, dina chez madame de Maintenon, se promena toute l'après-dînée dans ses jardins et vit poser de fort belles statues qu'on lui a envoyées de Rome; elles sont dans le bosquet à côté du petit mail. Le soir il y eut grande musique chez madame de Maintenon. Madame la duchesse de Berry alla à la roulette, mais comme on n'avoit point commandé de chevaux pour la monter, elle se servit des soldats du régiment du roi qui se promenoient dans les jardins, et elle leur donna libéralement pour leur peine. Il y a encore un bataillon de ce régiment campé, qui suivra demain les trois autres qui sont déjà partis.

Remplacement fait par le roi dans la marine le 5 août 1715.

Le cordon rouge de M. Ducasse à M. le marquis de Coëtlogon; celui de M. de Coëtlogon à M. de la Harteloire, lieutenant général. M. d'Aligre, chef d'escadre, a été fait lieutenant général.

Chefs d'escadre nouveaux (1).

MM. Duquesne-Monier,
Des Nos,
Comte de la Luzerne,

Duguay-Trouin,
De Court.

Jeudi 8, à Marly. — Le roi, après la messe, fit entrer le maréchal d'Huxelles dans son cabinet, et lui donna ordre de partir incessamment pour s'en aller en Alsace. La mutinerie des troupes à Strasbourg sur le pain de munition s'est communiquée dans les autres places de cette province; on a envoyé ordre en même temps à M. de la Houssaye, intendant d'Alsace, qui est à Paris, de partir pour s'en aller à son intendance. — Le roi, après son dîner, donna audience dans son cabinet à M. le premier président et au procureur général; M. le chancelier les mena dans le cabinet du roi et y demeura avec eux. Il s'agit d'une déclaration du roi sur les affaires de la Constitution, et le parlement fait quelques représentations sur cette déclaration. — Le duc d'Ormond arriva hier à Paris et s'est sauvé d'Angleterre sur un fort petit bâtiment; les ordres étoient donnés pour l'arrêter, et sa maison de Richemond, où il étoit, étoit déjà investie.

Vendredi 9, à Marly. — Le roi travailla le matin avec le P. le Tellier et courut le cerf l'après-dînée, menant toujours sa calèche; mais il paroît qu'il en est un peu fatigué. Le soir il y eut grande musique chez madame de Maintenon. La cour prendra dimanche à Versailles le deuil pour la mort du prince François de Lorraine, et le roi le portera douze ou quinze jours. — Le roi a envoyé ordre au maréchal d'Huxelles, qui étoit allé hier à Paris, pour en partir ce soir ou demain, de demeurer; on a envoyé le même ordre à M. de la Houssaye, parce

(1) Ces noms ne se trouvent pas dans le manuscrit de Dangeau; nous les donnons d'après la *Gazette de 1715*.

qu'on a eu nouvelle que la mutinerie des garnisons d'Alsace étoit apaisée. Les soldats ont demandé miséricorde et ont pris le pain des munitionnaires; ils ont reçu quelque argent, ce qui a fort adouci les esprits. On mande aussi que les garnisons de Flandre, qui s'étoient mutinées aussi, sont rentrées dans leur devoir.

Samedi 10, à Versailles. — Le roi se promena le matin dans ses jardins à Marly, et en revint ici à six heures; il travailla le soir avec M. le chancelier chez madame de Maintenon. Madame la duchesse de Berry, Madame et la plupart des princesses vinrent ici de Marly le matin. Le roi a donné à M. Dupuy-Vauban la grand'croix de l'ordre de Saint-Louis qu'avoit le maréchal Rosen et dont on lui avoit donné l'expectative après le siège de Béthune, qu'il avoit si bien défendu, et on a donné au comte de Rosen, fils du maréchal qui vient de mourir, le cordon rouge qu'avoit Dupuy-Vauban. Quoique Dupuy-Vauban eût l'expectative, ce ne laisse pas d'être une grâce pour lui, parce que M. Lée, lieutenant général et homme de mérite, avoit l'expectative avant lui. Il n'y a plus que Contades, major général, qui ait l'expectative comme eux.

Dimanche 11, à Versailles. — Le roi tint le conseil d'État, alla se promener à Trianon, travailla avec M. Pelletier. Le roi paroît ne se pas si bien porter; il prendra demain médecine. On a pris le deuil du prince François de Lorraine, qu'on portera douze ou quinze jours. Le roi donna audience au procureur général, et il paroît qu'il ne fut pas fort content des réponses que lui fit ce magistrat. — Le marquis de Courtomer achète l'enseigne des gendarmes d'Orléans 36,000 francs; c'est le comte d'Oise qui lui vend cette charge et qui vient d'acheter la lieutenance de cette compagnie. M. de Courtomer est fort jeune et étoit officier dans le régiment du roi. — Le roi a donné à vendre à M. Chauvelin la charge de trésorier général de l'ordre du Saint-Esprit

qu'avoit l'avocat général son fils, qui vient de mourir.

Lundi 12, à Versailles. — Le roi prit médecine; il a des douleurs de sciatique à une jambe et à la cuisse, qui le tourmentent assez. Il travailla après son dîner avec M. de Pontchartrain, et le soir il y eut petite musique chez madame de Maintenon. M. Desmaretz parla au roi dans son lit après la messe. — On mande de Madrid que le roi d'Espagne a donné au marquis de Lède le gouvernement de Majorque et des îles voisines, et l'a fait capitaine général. Le marquis de Lède étoit gouverneur de Barcelone; le roi d'Espagne n'a pas encore nommé à ce gouvernement. LL. MM. CC. sont revenues d'Aranjuez au Buen-Retiro avec les trois princes, qui se portent bien; la grossesse de la reine continue.

Mardi 13, à Versailles. — Le roi se fit porter à la messe dans un fauteuil, parce que ses douleurs de sciatique sont un peu augmentées; en revenant de la messe, il donna audience dans la chambre du trône à l'ambassadeur de Perse. Le roi fut toujours debout durant l'audience qui fut assez longue, et cela le fatigua fort. Il eut même envie de se coucher en rentrant chez lui; mais il fit appeler les ministres pour le conseil de finances, et ne se coucha point. Il dîna comme à son ordinaire, travailla après son dîner avec M. le chancelier, et puis se fit porter chez madame de Maintenon, où il y eut petite musique*. Madame la duchesse de la Rochefoucauld lui présenta la duchesse de la Rocheguyon, sa belle-fille, quand il sortit de son cabinet pour passer chez madame de Maintenon. L'ambassadeur de Perse, après son audience du roi, alla à l'audience de monseigneur le Dauphin, qui le reçut dans l'appartement de feu madame la Dauphine. Il dîna à la table du grand maître, où dînent les ambassadeurs extraordinaires les jours des audiences en cérémonies, et puis passa chez M. de Torcy, où il signa le traité. Le roi a fait à cet ambassadeur beaucoup de présents: une aigrette

de diamants et d'émeraudes, des pendules, des montres, des fusils, des pistolets, un tapis de la Savonnerie, des brocards pour des vestes, et des pièces de draps de diverses couleurs. Il retourna à Paris à l'hôtel des ambassadeurs extraordinaires, où il ne demeurera plus que deux jours, et puis ira à Chaillot dans la maison d'un bourgeois, où il demeurera jusqu'à ce qu'il parte pour s'aller embarquer au Havre.

* Le roi revint pour la dernière fois de Marly, le samedi au soir, 10 août, et ne revit jamais cet ouvrage de ses mains. Il étoit déjà fort mal, et eut le lendemain une prise d'autant plus forte avec le procureur général Daguesseau, et d'autant plus dangereuse pour ce magistrat, que le roi, outré de sa résistance, ne se sentoit pas en état d'aller tenir le lit de justice qu'il avoit résolu, mais dont il n'abandonna pas l'espérance. Il ne laissa pas de s'aller promener à Trianon pour se dissiper et continuer sa vie ordinaire; ce fut sa dernière sortie du château de Versailles. Il fut purgé le lendemain et vécut à son ordinaire des jours de médecine; mais ce fut la dernière fois qu'il marcha. Le lendemain, 13 août, il fit son dernier effort pour donner debout, dans la chambre du trône, audience de congé à ce prétendu ambassadeur de Perse; sa santé ne lui permit pas les magnificences qu'il s'étoit proposées comme à sa première audience, et il parut remarquable que sa dernière action publique fut celle-ci, où Pontchartrain trompoit sa vanité si grossièrement pour lui faire sa cour. Il n'eut pas honte de terminer cette comédie par la signature d'un traité, dont les suites montreront le faux de cette ambassade. Les Mémoires particularisent si bien les derniers jours du roi, qu'il seroit inutile d'y rien ajouter en ce genre, que des omissions de courtoisie; on tâchera aussi de suppléer une lacune des trois derniers jours de la vie du roi qui mérite infiniment d'être regrettée, que le même esprit de politique a sans doute fait laisser, dont on ne se propose que d'expliquer des choses principales.

Il y avoit près d'un an que la santé du roi tomboit; ses valets intérieurs s'en aperçurent d'abord et en remarquèrent tous les progrès, sans que pas un osât en ouvrir la bouche. Les bâtards le voyoient bien aussi, ou plutôt M. du Maine qui hâta tout ce qui les regardoit, aidé et porté par madame de Maintenon. Fagon, fort tombé de corps et d'esprit, étoit le seul qui ne s'aperçût de rien. Maréchal, premier chirurgien, lui en parla plusieurs fois et fut toujours durement repoussé; pressé enfin par son devoir et son attachement, il se hasarda d'aller un matin trouver madame de Maintenon, vers la Pentecôte, et de lui dire ce qu'il voyoit et combien M. Fagon se trompoit gros-

sièrement ; il l'assura que le roi, à qui il avoit tâté le pouls souvent, avoit depuis assez longtemps une petite fièvre, lente et interne ; que son tempérament étoit si bon, qu'avec des remèdes et de l'attention tout étoit encore plein de ressources ; mais que si on laissoit gagner le mal il n'y en auroit plus. Madame de Maintenon se fâcha, et tout ce qu'il remporta de son zèle, fut de la colère, et qu'il n'y avoit que les ennemis personnels de Fagon qui trouvassent ce qu'il lui disoit là de la santé du roi, sur laquelle la capacité, l'application et l'expérience ne se pouvoient tromper. Le rare est que Maréchal avoit été mis en place par Fagon, et qu'ils avoient toujours vécu depuis dans la plus parfaite intelligence ; Maréchal outré n'eut plus de mesures à prendre, et commença dès lors à pleurer la mort de son maître. Fagon en effet étoit en science et en expérience le plus grand et le meilleur médecin de l'Europe, mais sa santé ne lui permettoit plus depuis longtemps d'entretenir son expérience, et le haut point d'autorité où sa faveur et sa capacité l'avoient porté l'avoient enfin gâté ; il ne vouloit ni raison ni réplique, et continuoit de conduire la santé du roi comme il avoit fait dans un âge moins avancé et le tua. La goutte, dont il avoit eu de longues attaques, avoit engagé Fagon à emmailloter pour ainsi dire le roi tous les soirs dans un tas d'oreillers de plume, qui le faisoient tellement suer toutes les nuits, qu'il le falloit frotter et changer les matins avant que le grand chambellan entrât. Il ne buvoit depuis longues années que du vin de Bourgogne, si vieux qu'il étoit entièrement usé, avec la moitié d'eau, et jamais d'autre vin, ni d'aucune sorte de liqueur quelconque, ni thé, ni café, ni chocolat jamais. En se levant seulement deux tasses de sauge et de véronique ; souvent entre ses repas des verres d'eau, avec un peu d'eau de fleurs d'orange, qui tenoient plus de chopine, et toujours à la glace ; et comme il devenoit de plus en plus resserré, M. Fagon lui faisoit manger beaucoup de fruits à la glace, et surtout des figues pourries d'être mûres, à l'entrée de son repas. Toute l'année il mangeoit à souper une quantité prodigieuse de salade, et il redoubla ce régime dans cet été ; à la fin ces fruits, pris en entrant à table, lui noyèrent l'estomac, en émoussèrent les digestifs, lui ôtèrent l'appétit, et tournèrent son sang en gangrène à force d'en diminuer les esprits, ce qui fut la cause de sa mort, comme on le reconnut à l'ouverture de son corps, dont les parties se trouvèrent si belles toutes et si saines, qu'il y a lieu de juger qu'il auroit passé le siècle. Son estomac surprit surtout et ses boyaux par leur volume au double d'un autre homme, d'où lui venoit d'être si grand mangeur et si égal. On ne songea aux remèdes que quand il ne fut plus temps, parce que Fagon ne voulut jamais le croire malade, et que l'aveuglement de madame de Maintenon fut pareil à cet égard, quoiqu'elle eût bien su prendre toutes les précautions possibles pour Saint-Cyr et pour M. du Maine.

Parmi tout cela le roi sentit son état avant eux, et le disoit quelquefois à ses valets intérieurs. Fagon le rassuroit toujours, sans lui rien faire, et le roi se contentoit de ce qu'il lui disoit, sans en être persuadé; mais son amitié le retenoit, et madame de Maintenon encore plus.

Ce fut un prince à qui l'on ne peut refuser beaucoup de bon et même de grand, en qui l'on ne peut méconnoître encore plus de petit et de mauvais, et dont il n'est pas possible de discerner ce qui étoit ou de lui ou emprunté, et dans l'un et dans l'autre rien de plus rare et de plus difficile à rencontrer que des gens ou autres qui l'aient bien connu par eux-mêmes et par expérience et capables d'en écrire, et en même temps assez maîtres d'eux-mêmes pour en parler sans haine et sans flatterie, et n'en rien dire que de dicté par la vérité nue en bien et en mal. De la première partie, l'on peut compter ici sur elle; pour le reste on tâchera d'y atteindre en suspendant toute passion.

Il ne faut point parler de ses premières années. Roi presque en naissant, étouffé par la politique d'une mère qui vouloit gouverner, plus encore par le vif intérêt d'un pernicieux ministre, qui hasarda mille fois l'État pour son unique grandeur, et asservi sous ce joug tant que vécut ce ministre, c'est autant de retranché sur la vie de ce roi. Toutefois il pointoit sous ce joug; il sentoit l'amour; il comprenoit l'oïseté comme l'ennemie de la gloire; il avoit essayé de foibles parties de main vers l'un et vers l'autre, et il eut assez de sentiment pour se croire délivré à la mort de Mazarin, s'il n'eut pas assez de force pour se délivrer plus tôt. Ce moment est un des beaux de sa vie, et dont le fruit a été du moins de prendre cette maxime, que rien n'a pu ébranler depuis, d'abhorrer tout premier ministre et d'abhorrer tout ecclésiastique dans son conseil. Il en prit dès lors une autre, mais qu'il ne put soutenir avec la même fermeté, parce qu'il ne s'aperçut pas que dans l'effet elle lui échappa sans cesse: ce fut de gouverner par lui-même, qui fut la chose dont il se piqua le plus, dont on le loua et on le flatta davantage, et qu'il exécuta le moins. Né avec un esprit au-dessous du médiocre, mais un esprit capable de se former et de se limer, de se raffiner, d'emprunter d'autrui, sans imitation et sans gêne, il profita infiniment d'avoir toute sa vie vécu avec les personnes du monde qui toutes en avoient le plus et de plus différentes sortes, en hommes et en femmes de tous genres et de tous personnages. S'il faut ainsi parler d'un roi de vingt-trois ans, sa première entrée dans le monde fut heureuse en esprits distingués en toutes espèces; ses ministres au dedans et au dehors étoient alors les plus forts de l'Europe, et ses généraux les plus grands, et leurs noms aux uns et aux autres ont passé comme tels à la postérité d'un consentement unanime. Les mouvements dont l'État avoit été si furieusement agité au dehors et au dedans depuis la mort de Louis XIII avoient formé une quantité d'hommes qui composoient

une cour d'habiles et d'illustres personnages et de courtisans raffinés. La maison de la comtesse de Soissons, qui comme surintendante de la reine logeoit aux Tuileries, où étoit la cour, et qui y régnoit encore par un reste de la splendeur du cardinal Mazarin, son oncle, et plus encore par son esprit et par ses vues de réputation et d'ambition, pour arriver où ils voyoient les personnages qui par parenté, qui alors étoit fort comptée, influoit fort sur la plupart d'eux tous. Ce fut au milieu d'eux que le roi se jeta d'abord, et où il prit cet air de politesse et de galanterie qu'il a toujours su conserver depuis et si bien allier avec la majesté et la décence. On peut dire qu'il étoit fait pour elle et qu'au milieu de tous les autres hommes, sa taille, son port la beauté, les grâces et la grande mine qui succéda à la beauté, jusqu'au son de sa voix et à l'adresse et la grâce naturelle et majestueuse de toute sa personne, le faisoient distinguer comme le roi des abeilles, et que s'il ne fût né que particulier, il auroit également eu le talent des fêtes, des plaisirs, de la galanterie et de faire les plus grands désordres d'amour. Heureux s'il n'eût eu que des maîtresses semblables à madame de la Vallière, arrachée elle-même par ses propres yeux, honteuse de l'être, encore plus des fruits de son amour reconnus et élevés malgré elle, modeste et désintéressée, douce et bonne au dernier point, combattant sans cesse contre elle-même, et victorieuse enfin de son désordre par les plus cruels effets de l'amour et de la jalousie, qui firent à la fois ses tourments et ses ressources, et qu'elle sut embrasser assez au milieu de ses douleurs pour s'arracher enfin et se consacrer à la plus dure et à la plus sainte pénitence. Il faut donc avouer que le roi fut plus à plaindre que blâmable de se livrer à l'amour, et qu'il mérite des louanges d'avoir su s'en arracher par intervalles en faveur de la gloire. Les intrigues et les aventures que tout roi qu'il étoit il essuya dans ce tourbillon de la comtesse de Soissons, lui firent des impressions qui devinrent funestes pour avoir été plus fortes que lui. L'esprit, la noblesse de sentiment, se sentir et se respecter, avoir le cœur haut, être instruit, tout cela lui devint suspect et bientôt haïssable; plus il avança en âge, plus il se confirma dans cette aversion. Il la poussa jusque dans ses généraux et dans ses ministres, laquelle dans eux ne fut contre-balancée que par le besoin. Il vouloit régner par lui-même; sa jalousie là-dessus alla sans cesse jusqu'à la foiblesse: il régna en effet dans le petit; dans le grand il n'y put atteindre, et jusque dans le petit même il fut souvent gouverné. Son premier saisissement des rênes de l'empire fut marqué au coin d'une extrême dureté et d'une extrême duperie. Fouquet fut le malheureux sur qui éclata la première; Colbert fut le ministre de l'autre, en saisissant toute l'autorité des finances, en lui faisant accroire qu'elle passoit toute entre ses mains par les signatures dont il l'accabla en la place de celles que faisoit le surintendant, dont il

supprima la charge à laquelle Colbert ne pouvoit aspirer. La préséance solennellement cédée par l'Espagne, et la satisfaction entière qu'elle fit de l'insulte faite à cette occasion par le baron de Batteville au maréchal d'Estrades, à Londres, et l'éclatante raison tirée de l'insulte faite à Rome au duc de Créquy, ambassadeur de France, par le gouverneur de Rome, par les parents du pape Chigi et par les Corses de sa garde, furent les prémices de ce règne par soi-même. Bientôt après, la mort du roi d'Espagne fit saisir à ce jeune prince, avide de gloire, une occasion de guerre dont les renonciations, si récentes et si soigneusement stipulées dans le contrat de mariage de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, ne purent le détourner. Il marcha en Flandre en 1667; ses conquêtes y furent rapides et le passage du Rhin signalé (1). La triple alliance de l'Angleterre, la Suède et la Hollande, en 1668, ne fit que l'animer; il alla prendre toute la Franche-Comté en plein hiver, qui lui servit, à la paix d'Aix-la-Chapelle, à conserver ses conquêtes de Flandre, en rendant la Franche-Comté. Tout étoit florissant dans l'État; tout y étoit riche. Colbert avoit mis les finances, les manufactures, le commerce, la marine, les lettres même au plus haut point, et ce siècle, semblable à celui d'Auguste, produisoit à l'envi des hommes illustres en tout genre, jusqu'à ceux qui ne sont bons qu'aux plaisirs. Le Tellier et Louvois, son fils, qui avoient le département de la guerre, frémissaient des succès et du crédit de Colbert, et n'eurent pas peine à mettre en tête au roi une guerre nouvelle, dont les succès causèrent une telle frayeur à l'Europe, que la France ne l'en a pu remettre, et après avoir pensé et succomber longtemps depuis, on sentira longtemps encore le poids et les malheurs. Telle fut la véritable cause de cette fameuse guerre de Hollande de 1672, où le roi se laissa pousser, et que son amour pour madame de Montespan rendit si funeste à sa gloire et à son État. Tout conquis, Amsterdam prête à lui envoyer ses clefs, le roi cède à son impatience, quitte l'armée, vole à Versailles, et détruit en un instant tous les succès de ses armes. Il répara cette flétrissure par une seconde conquête de la Franche-Comté en personne, qui pour cette fois est demeurée à la France. En 1676, le roi retourna en Flandre; il prit Condé, et Monsieur prit Bouchain; les armées du roi et du prince d'Orange s'approchèrent de si près et si subitement, qu'elles se trouvèrent en présence auprès de la cense d'Heurtebise; il fut donc question si on donneroit une bataille et de prendre son parti sur-le-champ; Monsieur n'avoit pas encore rejoint; mais le roi étoit

(1) Saint-Simon se trompe : le passage du Rhin est de 1672, et a eu lieu pendant la guerre de Hollande, et non pas dans la guerre des droits de la reine.

supérieur à l'armée ennemie. Les maréchaux de Schomberg, d'Humières, la Feuillade, de Lorges et autres s'assemblèrent à cheval autour du roi, avec quelques principaux officiers généraux des plus distingués et quelques courtisans principaux, pour tenir une espèce de conseil de guerre. Toute l'armée crioit au combat, et tous ces messieurs voyoient bien ce qu'il y avoit à faire; mais la personne du roi les embarrassoit, et beaucoup plus M. de Louvois qui connoissoit son maître, et qui cabaloit depuis deux heures qu'on commençoit à s'apercevoir où les choses en pouvoient venir. Louvois, pour intimider la compagnie, parla le premier en rapporteur pour dissuader la bataille. Humières, son ami intime et avec grande dépendance, et Schomberg, qui le ménageoit fort, furent du même avis; le maréchal de Lorges, inflexible à la vérité, touché de la gloire du roi et sensible au bien de l'État, peu en mesure d'ailleurs avec Louvois ennemi de feu M. de Turenne, Lorges qui venoit enfin d'être fait maréchal de France malgré lui, opina de toutes ses forces pour la bataille, et en déduisit tellement les raisons, que Louvois et les maréchaux demeurèrent sans repartie. Le peu de ceux de moindre grade qui parlèrent après, n'osèrent déplaire à Louvois et ne purent affaiblir les raisons qu'ils venoient d'entendre; ils ne firent donc que balbutier. Le roi, qui écoutoit tout, prit encore les avis ou plutôt les voix, sans répéter tout ce qui avoit été dit, et, avec un petit mot de regret de se voir retenu par de si bonnes raisons, et du sacrifice de ses desirs à ce qui étoit de l'avantage de l'État, il tourna bride et il ne fut plus question de bataille. Le lendemain le maréchal de Lorges eut occasion d'envoyer un trompette aux ennemis qui se retiroient; ils le gardèrent un jour ou deux dans leur armée, puis le prince d'Orange le fit venir et le questionna fort sur ce qui avoit empêché le roi de l'attaquer, se trouvant le plus fort et les deux armées si fort en vue l'une de l'autre et toutes deux en rase campagne. Après l'avoir fait causer devant tout le monde, il lui dit avec un souris malin, et pour montrer combien il étoit tôt averti et pour faire dépit au roi, qu'il ne manquoit pas de dire au maréchal de Lorges qu'il avoit eu grand'raison d'avoir voulu et si opiniâtement soutenir la bataille, que jamais il ne l'avoit manqué si belle, ni été si aise de s'être vu hors de portée de la recevoir, qu'il étoit battu sans ressource et sans le pouvoir éviter s'il avoit été attaqué, et se mit en peu de mots à en déduire les raisons. Le trompette, tout glorieux d'avoir eu avec le prince d'Orange un si long et si curieux entretien, le débita non-seulement au maréchal de Lorges, mais au roi qui le voulut voir à la chaude, et de là aux maréchaux, aux généraux et à qui le voulut entendre, et augmenta ainsi le dépit de l'armée, et en fit un grand, à Louvois. Cette faute, et ce genre de faute, ne fit que trop d'impression sur les troupes et partout, et excita de cruelles rail-

leries parmi les ennemis et dans les cours étrangères. Le roi ne demeura guère à l'armée depuis, quoique ce fait fût arrivé en mal, et s'en revint trouver ses maîtresses. L'année suivante il retourna en Flandre ; il prit Cambray, et Monsieur fit ce pendant le siège de Saint-Omer ; il alla au-devant du prince d'Orange qui venoit au secours, lui donna bataille près de Cassel et gagna sur lui une victoire complète, prit Saint-Omer tout de suite, puis alla rejoindre le roi. Ce contraste fut si sensible au monarque, que jamais depuis Monsieur ne commanda d'armée. Tout l'extérieur fut parfaitement gardé, mais dès ce moment la résolution fut prise et bien tenue. L'année suivante le roi fit en personne le siège de Gand, dont le projet et l'exécution fut le chef-d'œuvre de Louvois. La paix de Nimègue mit fin à la guerre de cette année 1678 avec la Hollande et l'Espagne, et au commencement de la suivante avec l'empereur et l'empire. L'Amérique, l'Afrique, l'Archipel, la Sicile, ressentirent vivement la puissance de la France, et en 1684 Luxembourg fut le prix des retardements de l'Espagne à satisfaire à toutes les conditions de la paix, et Gênes bombardée et forcée à venir demander pardon au roi par son doge en personne, accompagné de quatre sénateurs au commencement de l'année suivante. Depuis jusqu'en 1688 le temps se passa dans le cabinet, moins en fêtes et en plaisirs qu'en dévotion et en contrainte. Ici finit l'apogée de ce règne et ce comble de gloire et de prospérité. Les grands capitaines, les grands ministres au dedans et au dehors n'étoient plus, mais il restoit leurs élèves. Nous allons en voir comme le second âge, qui ne répondra guère au premier, mais qui fut en tout encore plus différent du dernier.

La guerre de 1688 eut une étrange origine dont l'anecdote, également certaine et curieuse, est très-propre à caractériser le roi et son ministre (1). Louvois, à la mort de Colbert en 1684, avoit eu sa charge de surintendant des bâtimens ; le petit Trianon avoit ennuyé le roi, qui vouloit partout des palais, et qui s'amusoit fort à ses bâtimens. Il avoit le compas dans l'œil pour la justesse, les proportions, les symétries ; mais le goût n'y répondoit pas. Ce château ne faisoit presque que de sortir de terre, lorsque le roi s'aperçut d'un défaut à une croisée qui s'achevoit dans la longueur du rez-de-chaussée ; Louvois, qui naturellement étoit brutal et de plus gâté jusqu'à souffrir difficilement d'être repris par son maître, disputa fort et ferme et maintint que la croisée étoit bien ; le roi tourna le dos et s'alla promener ailleurs dans ce bâ-

(1) Tout le monde sait que la guerre de 1688 eut des causes toutes différentes et qu'elle fut provoquée par la coalition formée à Augsbourg par le prince d'Orange. L'anecdote peut être vraie, mais ses conséquences sont fort exagérées.

timent. Le lendemain il trouve le Nostre, fameux pour le goût des jardins qu'il a commencé à introduire en France et dont il a porté la perfection au plus haut point, et bon architecte aussi. Il lui demanda s'il avoit été à Trianon; le Nostre lui répondit que non; le roi lui expliqua ce qui l'avoit choqué, et lui ordonna d'y aller. Le lendemain même question, même réponse; le surlendemain autant. Le roi vit bien que le Nostre n'osoit s'exposer, ou à trouver qu'il avoit tort, ou à blâmer M. de Louvois; il se fâcha et lui dit que le lendemain il lui ordonnoit de s'y trouver lorsqu'il iroit s'y promener. Alors il n'y eut plus moyen de s'en défendre, et le roi trouva le Nostre et M. de Louvois à Trianon. Il fut d'abord question de la fenêtre; M. de Louvois disputa, le Nostre ne disoit mot; enfin le roi lui ordonna de mesurer, d'aligner, puis de dire ce qu'il en trouvoit; tandis qu'il y travailloit Louvois, en fureur de cette vérification, gronda et soutint toujours que cette fenêtre étoit en tout pareille aux autres; le roi souffroit et attendoit. Enfin quand tout fut mesuré, le roi demanda au Nostre ce qui en étoit, et le Nostre à balbutier; le roi se mit en colère et lui commanda de parler net; alors le Nostre avoua que le roi avoit raison, et dit ce qu'il avoit trouvé de défaut. Il n'eut pas plutôt achevé que le roi se tourna à Louvois, lui dit qu'on ne pouvoit tenir à ses opiniâtrétés, que sans la sienne à lui l'on auroit été de travers, et qu'il auroit fallu abattre le bâtiment aussitôt qu'il auroit été achevé; en un mot lui lava extrêmement la tête. Louvois fut outré, et de la chose et de ce qu'elle s'étoit passée devant tant de gens, courtisans, ouvriers et valets, et arriva chez lui en furie. Il y trouva les deux Tilladet, le chevalier de Nogent et quelques autres amis intimes qui furent bien alarmés de le voir de la sorte. « C'en est fait, leur dit-il, je suis perdu avec le roi après la façon dont il vient de me traiter pour une fenêtre; je n'ai de ressource qu'une guerre qui le détourne de ses bâtimens et qui me rende nécessaire, et il l'aura. » En effet, à peu de mois de là il tint parole, et telle fut la cause véritable de la guerre de 1688. Elle ruina la France au dedans, ne l'étendit point au dehors malgré la prospérité des armes, et produisit au contraire des évènements honteux.

Celui de tous qui porta le plus à plomb sur le roi fut sa dernière campagne, qui ne dura pas un mois. Il avoit en Flandre deux armées formidables, supérieures au double à celle de l'ennemi, qui n'en avoit qu'une. Le prince d'Orange étoit campé à l'abbaye de Parek; le roi n'en étoit qu'à une lieue, et M. de Luxembourg avec l'autre armée à une demi-lieue de celle du roi. Le prince d'Orange se trouvoit tellement enfermé, qu'il s'estima sans ressource dans les retranchemens qu'il fit élever à la hâte autour de lui, et si perdu qu'il le manda à Vaudemont, son ami intime, à Bruxelles, par quatre ou cinq fois, et qu'il ne voyoit nulle sorte d'espérance de pouvoir échapper ni sauver son armée. Rien

ne la séparoit de celles du roi que ses mauvais retranchements, et rien de plus aisé que de les forcer avec une de nos deux armées et de poursuivre la victoire avec l'autre, qui toutes deux étoient complètes en tout indépendamment l'une de l'autre, en équipages de vivres et d'artillerie à profusion. On étoit aux premiers jours de juin, et que ne promettoit pas une telle victoire au commencement de la campagne! Aussi l'étonnement fut-il extrême et général dans toutes les trois armées, lorsqu'on apprit que le roi s'en retournoit et faisoit deux gros détachements de presque toute l'armée qu'il commandoit en personne, un pour l'Italie, l'autre pour l'Allemagne sous Monseigneur. M. de Luxembourg, qu'il manda le matin de la veille de son départ pour lui apprendre ces nouvelles dispositions, se jeta à ses genoux, et les tint longtemps embrassés pour l'en détourner, et pour lui montrer la facilité, la certitude et la grandeur du succès en attaquant le prince d'Orange; il ne réussit qu'à importuner d'autant plus sensiblement qu'il n'eut pas un mot à lui opposer. Ce fut une consternation dans les deux armées qu'on ne se peut représenter; jusqu'aux courtisans, si aises d'ordinaire de retourner chez eux, ne purent contenir leur douleur; elle éclata partout aussi librement que la surprise, et à l'une et à l'autre succédèrent de tristes et de fâcheux raisonnements. Le roi partit le lendemain pour aller rejoindre madame de Maintenon et les dames, et retourner avec elles à Versailles pour ne plus revoir jamais la frontière ni d'armées que pour le plaisir et en temps de paix (1). La victoire de Nerwinde que M. de Luxembourg remporta six semaines après sur le prince d'Orange, que la nature, prodigieusement aidée de l'art en une seule nuit, avoit furieusement retranché, renouvela d'autant plus les douleurs et les discours, qu'il s'en falloit tout que le poste de Parck ressemblât à celui de Nerwinde, presque tout que nous eussions les mêmes forces, et plus que tout, que faute de vivres et d'équipages d'artillerie, cette victoire pût être poursuivie pour achever tout à la fois. On sut que le prince d'Orange, averti du départ du roi, avoit mandé à Vaudemont qu'il en avoit l'avis d'une main qui étoit toujours bien avertie, et qui ne lui en avoit jamais donné de faux, mais que pour celui-là il ne pouvoit y ajouter foi ni se livrer à l'espérance; et par un second courrier que l'avis étoit vrai, que le roi partoît, que c'étoit à un esprit de vertige et d'aveuglement qu'il devoit uniquement une si grande et si inespérée délivrance. Le rare est que Vaudemont, établi depuis en notre cour, l'a souvent raconté à ses amis et même à ses compagnies.

(1) Toute cette histoire est fautive d'un bout à l'autre. Nous renvoyons le lecteur à l'appendice placé à la fin de l'année 1715; il y trouvera une réfutation que sa longueur nous empêche de placer ici.

La paix qui suivit cette guerre, et après laquelle le roi et l'État aux abois soupiroient depuis longtemps, fut honteuse. Il fallut en passer par où M. de Savoie voulut pour le détacher de ses alliés, et reconnoître enfin le prince d'Orange roi d'Angleterre après une si longue suite d'efforts, de haine et de mépris personnels, et recevoir encore Portland son ambassadeur comme une espèce de divinité. Notre précipitation nous coûta Luxembourg; et l'ignorance militaire de nos plénipotentiaires, qui ne fut point éclairée du cabinet, donna aux ennemis de grands avantages pour former leur frontière. Telle fut la paix de Ryswyck conclue en septembre 1697. Le repos des armes ne fut guère que de trois ans, et l'on sentit cependant toute la douleur des restitutions de pays et de places que nous avions conquises, avec le poids de tout ce que la guerre avoit coûté. Ici se termine le second âge de ce règne.

Le troisième s'ouvrit par un comble de gloire et de prospérités inouïes. Le temps en fut momentané; il enivra et prépara à d'étranges malheurs, dont l'issue a été une espèce de miracle; d'autres sortes de malheurs l'accompagnèrent et conduisirent le roi au tombeau. Heureux s'il n'eût survécu que de peu de mois à l'avènement de son petit-fils à la totalité de la monarchie d'Espagne, dont il fut d'abord en possession sans coup férir. Cette dernière époque est encore si proche de ce temps, qu'il n'y a pas lieu de s'y étendre; mais ce peu qui a été retracé du règne du feu roi, étoit nécessaire pour mieux faire entendre ce qu'on va dire de sa personne.

Il faut encore le dire : l'esprit du roi étoit au-dessous du médiocre, mais très-capable de se former. Il aimait la gloire. Il voulut l'ordre et la règle. Il étoit né sage, modéré, secret, maître de ses mouvements et de sa langue. Le croira-t-on? Il étoit né bon et juste, et Dieu lui en avoit donné assez pour être un très-bon roi, et peut-être même un assez grand roi. Tout le mal lui vint d'ailleurs. Sa première éducation fut tellement abandonnée, que personne n'osoit approcher de son appartement, et qu'on lui a souvent oui parler de ce temps avec amertume, jusque-là qu'il racontoit qu'on le trouva un soir tombé dans le bassin du Palais-Royal, où la cour demeuroit alors (1). Dans la suite sa dé-

(1) « Le roi me surprend toujours quand il me parle de son éducation. Les gouvernantes jouoient, dit-il, tout le jour, et le laissoient entre les mains de leurs femmes de chambre, sans se mettre en peine du jeune roi, car vous savez qu'il a régné à trois ans et demi. Il mangeoit tout ce qu'il attrapoit sans qu'on fit attention à ce qui pouvoit être contraire à sa santé; c'est ce qui l'a accoutumé à tant de dureté sur lui-même. Si on fricassoit une omelette, il en attrapoit toujours quelques pièces, que Monsieur et lui alloient manger dans un coin. Il raconte quelquefois qu'il étoit le plus souvent avec une paysanne; que sa compagnie ordinaire étoit une petite fille de la femme de chambre des

pendance fut extrême ; à peine lui apprit-on à lire et à écrire , et il demeura tellement ignorant , que les choses les plus connues d'histoire , de lois , de naissance , d'événements , de conduites de fortunes , il n'en sut jamais quoi que ce soit , et tomba par ce défaut , et quelquefois en public , dans les absurdités les plus grossières. M. de la Feuillade plaignant exprès devant lui le marquis de Resnel , qui fut tué depuis lieutenant général et mestre de camp général de la cavalerie , de n'avoir pas été chevalier de l'Ordre , le roi passa , puis dit avec mécontentement qu'il falloit aussi se rendre justice. Resnel étoit Clermont d'Amboise , et le roi le croyoit un homme de fortune. De cette même maison étoit Montglat , qui étoit maître de la garde-robe du roi , qu'il traitoit bien et qu'il fit chevalier de l'Ordre en 1661 ; il avoit épousé la fille du fils du chancelier de Cheverny , et le fils unique de Montglat porta toute sa vie le nom de Cheverny et fut toujours à la cour ou dans les emplois étrangers ; ce nom de Chiverny trompa le roi , il le crut peu de chose , il n'avoit point de charge et ne put être chevalier de l'Ordre ; le hasard détrompa le roi , mais tout à la fin de sa vie ; et Saint-Hérem , qui avoit passé la sienne grand louvetier , puis gouverneur de Fontainebleau , ne put parvenir non plus à l'Ordre , parce que le roi le prit toujours pour un petit gentilhomme tout au plus , et il étoit Montmorin. On ne finiroit pas sur ces sortes de méprises ; il sembleroit à cela que le roi auroit aimé la grande noblesse , et ne lui en vouloit pas égaler d'autre , mais rien moins. L'éloignement qu'il avoit pris de celle des sentiments et sa foiblesse pour ses ministres , qui haïssoient et rabaissoient pour s'élever tout ce qu'ils n'étoient pas et ce qu'ils ne pouvoient être , lui avoit donné le même éloignement pour la naissance distinguée ; il la craignoit autant que l'esprit , et si ces deux qualités se trouvoient unies dans un sujet , et qu'elles lui fussent connues , c'en étoit fait. Ses ministres , ses maîtresses , ses généraux , ses courtisans , s'aperçurent bientôt après qu'il fut le maître de son foible , plutôt que de son goût pour la gloire. Ils le louèrent à l'envi et le gâtèrent ; les louanges , disons mieux , la flatterie lui plaisoit à tel point , que les plus grossières étoient reçues et les plus basses encore mieux savourées. Ce n'étoit que par là qu'on s'approchoit de lui , et ceux qu'il aimait n'en furent

femmes de chambre de la reine ; il l'appeloit la reine Marie , parce qu'ils jouoient ensemble ce qu'on appelle à la Madame , lui faisoit toujours faire le personnage de la reine , et lui servoit de page ou de valet de pied , lui portoit la queue , la rouloit dans une chaise , ou portoit le flambeau devant elle. Jugez si la petite Marie étoit capable de lui donner de bons conseils , et si elle pouvoit lui être utile en la moindre chose. »

Entretiens sur l'éducation des filles, par M^{me} de Maintenon , publiés par M. Th. Lavallée , 1855 , in-12 , p. 145.

redevables qu'à heureusement rencontrer et à ne se jamais lasser en ce genre. C'est ce qui donna tant d'autorité à ses ministres par les occasions continuelles qu'ils avoient de l'encenser, et surtout de lui attribuer toutes choses et de les avoir apprises de lui. La souplesse, la bassesse, l'air rampant, dépendant, admirant, de néant même, sinon par lui, étoient les uniques voies de lui plaire, et pour peu qu'on s'en écartât, on n'y revenoit plus, et c'est ce qui acheva enfin la ruine de Louvois. Ce poison ne fit que s'étendre; il parvint jusqu'à un comble incroyable dans un prince qui n'étoit pas dépourvu d'esprit et qui avoit de l'expérience. Lui-même, sans avoir ni voix ni musique, chantoit dans ses particuliers les endroits des prologues des opéras les plus à sa louange; on l'y voyoit baigné, et jusqu'à ses soupers publics au grand couvert, où il y avoit quelquefois des violons, il chantonnoit entre ses dents ces mêmes louanges et quand on jouoit les airs qui étoient faits dessus. De là ce désir de gloire qui l'arrachoit par intervalles à l'amour; de là cette facilité à Louvois de l'engager dans de grandes guerres, tantôt pour culbuter Colbert, tantôt pour se maintenir et s'accroître, et de lui persuader en même temps qu'il étoit plus grand capitaine qu'aucun de ses généraux, et pour les projets et pour les exécutions, en quoi les généraux l'aideroient eux-mêmes pour plaire au roi; je dis les Condé, les Turenne, et tous ceux qui leur ont succédé. Il s'approprioit tout, et se croyoit tel qu'ils le dépeignoient à lui-même; de là ce goût de revues qu'il poussa si loin, que ses ennemis l'appelèrent *le roi des revues*, ce goût de sièges pour y montrer sa bravoure à bon marché, se faire rettenir à force, étaler sa capacité, sa prévoyance, sa vigilance, ses fatigues, auxquelles son corps robuste et admirablement conformé étoit merveilleusement propre, sans souffrir de la faim, du froid, du chaud, de la pluie ni d'aucun mauvais temps. Il étoit sensible aussi à entendre admirer le long des camps son grand air et sa grande mine, son adresse à cheval et tous ses travaux militaires. C'étoit de ses campagnes et de ses troupes qu'il entretenoit le plus ses maîtresses, quelquefois ses courtisans.

Il parloit bien, en bons termes, avec justesse; il faisoit un conte mieux qu'homme du monde, et aussi bien un récit; ses discours les plus communs n'étoient jamais dépourvus d'une naturelle et sensible majesté. Son esprit, naturellement porté au petit, se plut en toutes sortes de détails; il entra sans cesse jusque dans les derniers pour les troupes, habillements, armements, évolutions, exercices, discipline, en un mot toutes sortes de bas détails. Il ne s'en occupoit pas moins sur les bâtimens, sa maison civile, ses extraordinaires de bouche; il croyoit toujours apprendre quelque chose à ceux qui en ces genres-là en savoient le plus, qui de leur part recevoient en novices des leçons qu'ils savoient par cœur il y avoit longtemps. Ces pertes de temps qui parois-

soient au roi avoir tout le mérite d'une application continuelle, étoient le triomphe de ses ministres, qui, avec un peu d'art et d'expérience à le tourner, faisoient venir comme de lui ce qu'ils vouloient eux-mêmes, et qui conduisoient le grand selon leurs vues et trop souvent leur intérêt, tandis qu'ils s'applaudissoient de le voir se noyer en détails. La vanité et l'orgueil qui vont toujours croissant, et que l'on nourrissoit et augmentoit en lui sans même qu'il s'en aperçût, jusque dans les chaires des prédicateurs en sa présence, devinrent la base de l'exaltation de ses ministres sur les ruines de toute autre grandeur. Ils le persuadèrent que la leur n'étoit que la sienne, qui au comble en lui ne pouvoit plus se mesurer, tandis qu'en eux elle l'augmentoit d'une manière sensible, puisqu'ils n'étoient rien par eux-mêmes, et utile en rendant plus respectables les organes de ses commandemens, qui les faisoient mieux obéir.

De là les ministres successivement à quitter le manteau, puis le rabat, après l'habit noir, enfin l'uni et le modeste, et à s'habiller comme les gens de qualité; de là en prendre les manières, puis les avantages, et être comme eux admis à manger avec le roi, et leurs femmes, d'abord sous des prétextes personnels, comme madame Colbert longtemps avant madame de Louvois, puis toutes à titre de droit des places de leurs maris, manger et entrer dans les carrosses de la reine et n'être en rien différentes des femmes de la première qualité. De ce degré, M. de Louvois, sous divers prétextes, ôta les honneurs militaires et civils dans les places et dans les provinces à ceux à qui on ne les avoit jamais disputés, et à cesser d'écrire « Monseigneur » aux mêmes, comme il avoit toujours été pratiqué, dont M. de Turenne, dans l'éclat où il étoit, sauva le rang de prince pour l'écriture, et les maréchaux de France pour les honneurs militaires. Incontinent après Louvois s'attribua ce qu'il venoit d'ôter aux autres, et le communiqua à ses confrères; il prit les honneurs civils et militaires, que les troupes ni qui que ce soit n'osa refuser à sa puissance de servir ou de nuire, et prétendit que tout ce qui n'étoit ni duc, ni ayant rang de prince étranger, ou tabouret de grâce, ou officier de la couronne, lui écrivit : « Monseigneur »; et leur répondit : « très-humble et très-affectionné », tandis que le dernier maître des requêtes ou conseiller au parlement lui écrivit : « Monsieur, » et resta dans cet usage. Ce fut d'abord un grand bruit; les gens de la première qualité, les chevaliers de l'Ordre, les gouverneurs et les lieutenants généraux des provinces se trouvèrent infiniment offensés d'une nouveauté si étrange. Les ministres avoient su persuader au roi l'abaissement de tout ce qui étoit élevé, et que leur refuser ce traitement c'étoit mépriser son autorité et son service dont ils étoient les organes, parce que d'ailleurs et par eux-mêmes ils n'étoient rien. Le roi, séduit par ce reflet de grandeur sur

lui-même, s'expliqua si durement à cet égard, qu'il ne fut plus question que de quitter le service et tomber en même temps dans la disgrâce du roi et dans la persécution de ses ministres, dont les occasions se rencontroient à tous moments, ou leur écrire : « Monseigneur », et s'accommoder à leur style. Plusieurs gens de guerre de tous grades et de mérite distingué aimèrent mieux perdre leur fortune et la perdirent en effet; et puis, peu à peu, personne ne fit plus aucune difficulté là-dessus. De là l'autorité personnelle et particulière des ministres montée au comble, sous l'ombre que c'étoit celle du roi, même en ce qui ne regardoit ni son service, ni ses ordres. De là ce degré de puissance qu'ils usurpèrent, de là leurs richesses immenses et les alliances qu'ils firent tous à leur choix. Quelque ennemis qu'ils fussent les uns des autres, l'intérêt commun les rallioit chaudement sur ces matières, et cette splendeur usurpée sur tout le reste de l'État dura autant que la longueur de ce règne. Le roi en tiroit vanité, et n'en étoit pas moins jaloux qu'eux; il ne vouloit de grandeur que par l'émanation de la sienne; toute autre lui étoit devenue odieuse, et il avoit sur cela des contrariétés avec lui-même qui ne se comprenoit pas, comme si toutes les dignités, les charges, les emplois, n'émanoient pas de lui avec leurs fonctions, leurs distinctions, leurs prérogatives, comme les places des ministres qu'il comptoit seules de lui, et que pour cela il portoit au faite et abattoit tout le reste sous leurs pieds.

Une autre vanité personnelle l'entraîna encore à cette conduite : il sentoit bien qu'il pouvoit accabler un seigneur sous le poids de sa disgrâce, mais non pas l'anéantir ni lui ni les siens, au lieu qu'en précipitant un ministre de sa place, il le replongeoit et lui et tous les siens dans la profondeur du néant dont cette place l'avoit tiré, sans que les richesses qui pourroient lui en rester le pussent relever de ce non-être. C'est là ce qui le faisoit complaire à faire régner ses ministres sur les plus élevés de ses sujets, sur les princes de son sang en autorité, comme sur les autres, et sur tout ce qui n'avoit ni sang ni office, de couronne en grandeur comme en autorité au-dessus d'eux. C'est aussi ce qui éloigna toujours du ministère tout homme qui y pouvoit ajouter du sien, ce que le roi ne pouvoit ni lui contester ni détruire, et qui lui auroit rendu un ministre de cette sorte en quelque façon redoutable et continuellement à charge, dont l'exemple du duc de Beauvilliers fut l'exception unique dans tout le cours de son règne.

De là encore la jalouse adresse de ses ministres, qui le rendit si difficile à écouter tout autre qu'eux, tandis qu'il s'applaudissoit d'un accès facile, et qu'il croyoit qu'il y alloit de sa grandeur, de la vénération et de la crainte dont il se complaisoit d'accabler les plus grands et de ne se laisser approcher qu'en passant. Ainsi le grand seigneur, comme le plus subalterne de tous états, parloit librement au roi en passant pour

la messe, pour aller d'un appartement à un autre, pour aller monter en carrosse ; les plus distingués et même quelques-uns moindres, à la porte de son cabinet, mais sans oser l'y suivre. C'est à quoi se bornoit la facilité de son accès. Ainsi l'on ne pouvoit s'expliquer qu'en deux mots, d'une manière fort incommode, et toujours entendu de plusieurs qui environnoient le roi ; ou si on étoit plus connu de lui, dans sa per-ruque, ce qui n'étoit guère plus avantageux ; et la réponse sûre étoit un : « Je verrai », utile à la vérité pour s'en donner le temps, mais souvent bien peu satisfaisante. Moyennant quoi tout passoit nécessairement par les ministres, sans qu'il pût y avoir jamais d'éclaircissement ; ce qui les rendoit maîtres de tout, et le roi ou le vouloit bien ou ne s'en apercevoit pas.

D'audiences à espérer du roi dans son cabinet, rien n'étoit plus rare, même pour les affaires du roi dont on avoit été chargé ; jamais, par exemple, à ceux qu'on envoyoit, ou qui revenoient d'emplois étrangers, jamais à pas un officier général, si on en excepte, et encore quelquefois, ceux qui étoient chargés de ces détails de troupes où le roi se plaisoit si fort ; de courtes aux généraux d'armées qui partoient, et quelquefois point, à moins que ce ne fût en présence du ministre, et encore et moins ou plus courtes à leur retour ; et de tous ceux-là jamais de lettres qui allassent directement au roi sans passer par les ministres, si on en excepte quelques occasions infiniment rares et momentanées, et le seul M. de Turenne, sur la fin, qui, ouvertement brouillé avec Louvois et brillant de gloire et de la plus haute considération, faisoit passer ses dépêches par le cardinal de Bouillon, qui les remettoit au roi, et n'en étoient pas moins vues après par le ministre.

La vérité est que, quelque gâté que fût le roi sur son autorité et sur sa grandeur, qui à la fin avoient étouffé toute autre considération en lui, il y avoit à gagner dans ses audiences quand on pouvoit tant faire que de les obtenir, et qu'on savoit s'y conduire avec tout le respect qui étoit dû et à la royauté et à l'habitude. Là, quelque prévenu que le roi fût, quelque mécontentement qu'il crût avoir, il écoutoit avec patience, avec bonté, avec envie de s'éclaircir et de s'instruire ; il n'interrompoit que pour y parvenir ; on y découvroit un esprit d'équité et de désir de connoître la vérité, et cela quoique quelquefois en colère, et jusqu'à la fin de sa vie. Là tout se pouvoit dire, pourvu, encore une fois, que ce fût avec cet air de respect, de soumission, de dépendance, sans lequel on se seroit encore plus perdu que devant, mais avec lequel aussi, et en disant vrai, on interrompoit le roi à son tour, on lui nioit crûment des faits qu'il rapportoit, on élevoit le ton au-dessus du sien, lui parlant, et tout cela non-seulement sans qu'il le trouvât mauvais, mais se louant après de l'audience qu'il avoit donnée et de celui qui l'avoit eue, et se défaisant des préjugés qu'il

avoit eus ou des faussetés qu'on avoit imposées , et le marquant après par ses traitements. On sait des gens très-disproportionnés d'âge , quoique seigneurs sans charge auprès de lui, à qui cela est arrivé de la sorte , et qui lui ont parlé plus fortement qu'on ne le marque ici, contre qui il étoit fort en colère, et à qui ces audiences et fortes ont réussi plus d'une fois et toujours. Aussi les ministres avoient-ils grand soin d'inspirer au roi l'éloignement d'en donner ; à quoi ils réussirent comme dans tout le reste. C'est ce qui rendoit les charges qui approchoient de la personne du roi si considérables, et ceux qui les possédoient si considérés, et des ministres mêmes, par la facilité qu'ils avoient de parler seuls au roi sans l'effaroucher d'une audience, et de l'obtenir sûrement, quand ils en avoient besoin. Surtout les entrées, par cette même raison, étoient le comble des grâces, encore plus que par la distinction, et c'est ce qui, dans les grandes récompenses des maréchaux de Boufflers et de Villars, les fit mettre au niveau de la pairie et de la survivance de leurs gouvernements de province à leurs enfants tout jeunes, dans le temps que le roi n'en donnoit plus à personne. C'est donc avec grande raison qu'on doit déplorer avec larmes l'horreur d'une éducation uniquement dressée pour étouffer l'esprit et le cœur de ce prince ; le poison abominable de la plus insigne flatterie qui, dans le sein du christianisme, le défia, et la cruelle politique de ses ministres qui l'enferma et qui, pour leur grandeur, leur puissance et leur fortune, l'enivrèrent de son autorité, de sa gloire, de sa grandeur, jusqu'à le corrompre et à étouffer en lui, sinon toute la bonté, la justice et le désir de connoître la vérité que Dieu lui avoit données, l'émoüssèrent presque entièrement et empêchèrent au moins sans cesse qu'il ne fit aucun usage de ces vertus, dont son État et lui devinrent les victimes.

De ces sources étrangères et pestilentielles lui vint cet orgueil, que ce n'est pas trop dire que, sans la peur du diable que Dieu lui laissa jusqu'au milieu de ses plus grands désordres, il se seroit fait adorer et auroit trouvé des adorateurs. Témoin, entre autres monuments si outrés, pour en parler même sobrement, la statue de la place des Victoires et sa païenne dédicace, où il prit un plaisir si exquis ; et de cet orgueil tout le reste qui le perdit, dont on vient de voir tant d'effets funestes. Ce même orgueil, bien manié par Louvois, épuisa le royaume par les guerres et par des fortifications innombrables. La guerre des Pays-Bas, à l'occasion de la mort du roi d'Espagne Philippe IV et des droits de la reine, forma la triple alliance ; celle de Hollande, en 1672, effraja toute l'Europe par des succès que le roi abandonna pour l'amour ; elle ressuscita le parti du prince d'Orange, perdit le parti républicain, donna un chef aux Provinces-Unies, le plus dangereux par sa capacité, ses vues, sa suite et ses alliances, qui, par le superbe refus de

l'ainée et de la moins honteuse des bâtardes du roi, le piqua au plus vif, et ne put jamais l'adoucir dans les suites par la continuité de ses respects de ses désirs, de ses démarches, qui par le désespoir de ce mépris devint son plus personnel et plus redoutable ennemi, et qui sut en tirer de si prodigieux avantages, quoique toujours malheureux à la guerre contre lui. Son coup d'essai fut la fameuse ligue d'Augsbourg, qu'il sut former de la terreur de la puissance de la France, qui nourrissoit chez elle un plus cruel ennemi. C'étoit Louvois, l'auteur et l'âme de toutes ces guerres, dont la ruine devint nécessairement celle de l'État, et peu à peu a réduit aux malheurs qui ont épuisé tant de fois les particuliers, après avoir ruiné le royaume; c'est ce qu'opérèrent ces places et ces troupes sans nombre, qui accablèrent d'abord les ennemis, mais qui leur apprirent enfin à avoir des armées aussi nombreuses que les nôtres, et que l'Allemagne et le Nord étoient inépuisables en hommes, tandis que la France s'en dépeupla. Ce fut la même jalousie qui énerva d'abord la marine, parce qu'elle étoit florissante entre les mains de Colbert et de son fils, qui l'anéantit peu à peu dans la suite, qui empêcha l'exécution du sage projet d'un port à la Hougue, pour s'assurer d'une retraite dans la Manche, malheur qui, bien des années après, coûta à la France, au même lieu de la Hougue, la perte d'une nombreuse flotte qu'elle avoit enfin remise en mer avec tant de dépenses, et qui anéantit sa marine, et ne lui laissa pas le temps, après avoir été si chèrement relevée, de rétablir son commerce éteint dès la première fois, l'âme des richesses d'un État et d'un royaume, dans cette position si heureuse d'être flanqué de deux mers. Cette même jalousie de Louvois contre Colbert dégoûta le roi des négociations que le cardinal de Richelieu jugeoit si nécessaires aussi bien que la marine et le commerce, qui étoient toutes les trois entre les mains de Colbert et de Croissy, son frère, à qui Louvois ne destinoit pas la dépouille du sage et de l'habile Pomponne, quand il se réunit à Colbert, en 1679, pour le faire chasser.

Ce fut dans cette triste situation intérieure que la fenêtre de Trianon fit la guerre de 1688; que Louvois détourna d'abord les yeux du roi des avis certains de d'Avaux et de bien d'autres, qui mandoient de la Haye et d'ailleurs le projet et les préparatifs de la révolution d'Angleterre, et nos armes des Provinces-Unies qui en auroient arrêté l'exécution, pour les porter sur le Rhin et par là embarquer sûrement la guerre; que ce ministre, pour la rendre plus durable par la haine, fit brûler tant de villes et de pays, et que tout à coup il porta tout le faix de la guerre, sitôt qu'elle fut bien allumée, sur la Flandre tout hérissée de places, où les actions ne la pouvoient finir; tandis qu'il ne permit sur le Rhin qu'une guerre languissante, où l'y portant au plus fort il étoit aisé de pénétrer dans le cœur de l'Empire et d'avoir la

paix. Il la craignit tant la paix, qu'il n'est affronts, manques de parole, mépris personnels, qu'il ne mît en usage, et tout, comme on l'a su depuis, à l'insu du roi, à l'égard de M. de Savoie, et jusqu'à supprimer de ses lettres au roi, pour le forcer à se déclarer malgré lui contre la France, et dans le temps qu'il souhaitoit le plus véritablement de ne le pas faire; ce qui enfanta une nouvelle guerre qui fut également sanglante et ruineuse, et qui dans les suites devint si onéreuse, qu'il fallut en passer par tout ce que voulut M. de Savoie pour le détacher de ses alliés, et commencer par là à travailler à la paix avec tous. Tel fut l'aveuglement du roi, telles l'adresse, la hardiesse, la formidable autorité d'un ministre le plus éminent pour exécuter en second, le plus fineste pour diriger en premier, et qui sans être premier ministre abattit tous les autres, mena le roi où et comme il voulut, et devint le maître en effet. Il eut la joie de survivre à Colbert et à Seignelay, ses ennemis et longtemps ses rivaux; cette joie fut de courte durée. Il mourut perdu lui-même bientôt après, et à la veille précise d'être conduit à la Bastille.

La paix de Ryswick de 1697 sembloit enfin devoir laisser respirer la France, si chèrement achetée, si nécessairement désirée, après de si grands et de si longs efforts. Le roi avoit soixante ans; il avoit à son avis acquis toute sorte de gloire; ses grands ministres étoient morts; ils n'avoient pas laissé d'élèves. Les grands capitaines non-seulement l'étoient aussi mais ceux qu'ils avoient formés, avoient passé de même, ou n'étoient plus en âge ni en santé d'être comptés pour une nouvelle guerre, et Louvois, qui avoit gémi avec rage sous le poids de ces anciens chefs, avoit mis bon ordre qu'il ne s'en formât plus à l'avenir dont le mérite lui pût faire ombre, et n'en laissa s'élever que de tels qu'ils eussent toujours besoin de lui pour les soutenir. Il ne put en recueillir le fruit; mais l'État en porta toute la peine, et de main en main la porte encore aujourd'hui. A peine étoit-on en paix, sans avoir encore eu le temps de la goûter, que l'orgueil du roi voulut étonner l'Europe par la montre de sa puissance qu'elle croyoit abattue, et l'étonna en effet. Telle fut la cause de ce fameux camp de Compiègne, où, sous prétexte de montrer aux princes ses petits-fils l'image de la guerre, il étala une magnificence, et dans sa cour et dans toutes ses nombreuses troupes, inconnue aux plus célèbres tournois et aux entrevues des rois les plus fameuses. Ce fut un nouvel épuisement au sortir d'une rude et si longue guerre. Tous les corps s'en sentirent longues années, et il se trouva vingt ans après des régiments qui en étoient encore obérés. Mais on ne tarda pas d'avoir lieu de regretter une prodigalité si immense et si déplacée, et encore plus la guerre de 1688; au lieu d'avoir laissé le royaume se repeupler et se refaire par un long soulagement, remplir ce pendant les coffres et les

magasins avec lenteur, réparer la marine et le commerce, laisser par les années refroidir les haines et les frayeurs, séparer peu à peu des alliés si unis et si formidables étant ensemble, et donner lieu avec prudence par de divers événements entre eux à la dissolution radicale d'une ligue qui avoit été si fatale et qui pouvoit devenir funeste. L'état de la santé de deux princes y convioit déjà puissamment, dont l'un par la profondeur de sa sagesse, de sa politique, de sa conduite, s'étoit acquis assez d'autorité en Europe pour y donner le branle à tous, et celle du souverain de la plus vaste monarchie qui n'avoit ni oncles, ni frères, ni postérité. En effet, moins de quatre ans après la paix, le roi d'Espagne (1) mourut; le roi Guillaume n'en pouvoit presque plus; ce fut alors que la vanité du roi mit à deux doigts de sa perte ce grand et beau royaume, dans les suites de ce grand événement qui fit reprendre les armes à toute l'Europe, et c'est ce qu'il faut reprendre de plus loin.

Le roi craignoit l'esprit, les talents, l'élevation des sentiments jusque dans ses généraux et dans ses ministres, et c'est ce qui ajouta à l'autorité de Louvois un moyen si aisé d'écarter des élévations militaires tout mérite qui lui étoit suspect, et d'empêcher avec adresse qu'il ne se formât des sujets pour remplacer les généraux. A considérer ceux depuis que le roi se fat dégoûté de l'esprit, en 1661, on ne trouvera qu'un bien petit nombre de courtisans à qui l'esprit n'ait pas été un obstacle à la faveur, si on en excepte ceux qui, personnages ou simples courtisans, l'avoient dompté par l'âge et par l'habitude, dans les premiers temps qui suivirent la mort du cardinal Mazarin et qu'il n'avoit pas choisis et approchés lui-même. La catastrophe de M. de Lauzun vengea le roi de l'exception, et la brillante singularité de son retour ne le lui réconcilia jamais qu'en apparence. M. de Vivonne avec infiniment d'esprit l'amusoit sans pouvoir se faire craindre; de plus il étoit frère de madame de Montespan, et c'étoit un grand titre, quelque opposé qu'il parût à sa conduite. M. de Créquy est encore une exception que sa charge soutint à l'exception des ducs de Chevreuse et de Beauvilliers. Pour tous les autres ils lui pesèrent, et tellement, sur les fins de chacun, qu'il le leur fit sentir à la plupart, et qu'il se réjouit de leur mort comme d'une délivrance. Il n'eut pas honte de s'en expliquer ainsi sur la Feuillade et sur Harlay, archevêque de Paris; et tout mesuré et retenu qu'il étoit, il parla comme d'un des grands soulagemens qu'il eût ressentis de sa vie de la mort de ces deux hommes, de Louvois et de Seignelay, tout haut à souper, à Marly, en présence des duchesses de Chevreuse et de Beauvilliers,

(1) Charles II.

sœurs du dernier, qui étoient à table avec le roi et quantité d'autres.

Depuis ceux-là il n'en eut que deux d'un esprit supérieur : le chancelier de Pontchartrain, que longtemps avant sa retraite il ne supportoit qu'avec peine, et dont au fond, quelque chose qu'il fût, il fut aisé de voir qu'il fut ravi d'être défait ; et Barbezieux, dont la mort prompte à la fleur de l'âge et de la fortune fit pitié à tout le monde, et dont, dès le soir même à Marly, le roi en pleine table encore ne put contenir sa joie. Il avoit été fatigué de la supériorité d'esprit de ses anciens ministres, de ses anciens généraux, de ce peu d'espèces de favoris qui en avoient beaucoup. Il vouloit primer par l'esprit, par la conduite dans le cabinet et dans la guerre, comme il dominoit partout ailleurs ; il sentoit qu'il ne l'avoit pu avec ceux dont on vient de parler ; c'en fut assez pour sentir tout le soulagement de ne les avoir plus et pour se bien garder d'en choisir à leur place qui pussent lui donner la même jalousie. C'est ce qui le rendit si facile sur les survivances des charges de secrétaire d'État, tandis qu'il s'étoit fait une loi de n'en accorder de pas une autre, et qu'on vit des enfants et des novices exercer et même en chef ces importantes fonctions ; tandis que pour celles des moindres emplois, ou pour ceux-là même qui n'avoient que le titre, il n'y avoit pas d'espérance. C'est ce qui fit aussi que, lorsque les emplois de secrétaires d'État ou de ministres étoient à remplir, il ne consulta que son goût et qu'il affecta de choisir des gens fort médiocres. Il s'en applaudissoit même jusque-là qu'il lui échappoit souvent qu'il les prenoit pour les former, et qu'il se piquoit en effet de le faire. Ces nouveaux venus lui plaisoient même à titre d'ignorance, et s'insinuoient d'autant plus avant auprès de lui qu'ils la lui avouoient le plus souvent, qu'ils affectoient de s'instruire de lui jusque des plus petites choses ; et ce fut par où Chamillart s'insinua si avant dans son cœur, qu'il y conserva toujours une place, même après avoir perdu ses emplois, qu'il fallut tous les malheurs de l'État et les plus fortes cabales réunies pour forcer pour ainsi dire le roi à l'en priver. Il fut sur le choix de ses généraux comme sur celui de ses ministres ; il s'applaudit de même de les conduire de son cabinet comme avoit fait Louvois. Celui-ci sentoit bien l'inconvénient d'une si grande gêne, mais il vouloit les tenir de court après les avoir mis à son point ; en comparaison de quoi peu lui importoit que le délai des ordres et des courses des courriers laissassent échapper des occasions qui ne se retrouvoient plus, et qu'il avoit tant de moyens de pallier au roi, à qui il faisoit accroire que lui-même, de son cabinet, commandoit toutes ses armées, qui se garda bien d'en perdre jamais la jalouse habitude, et qui ne put que bien rarement et pour des moments en sacrifier la vanité aux inconvénients continuels qui sautoient aux yeux de tout le monde.

Tels étoient la plupart des ministres et tous les généraux à l'ouver-

ture de la succession d'Espagne. L'âge du roi, son expérience, cette supériorité, non d'esprit ni de lumières, mais de poids et de poids immense sur des conseillers et des exécuteurs de cette sorte, l'habitude et le poison du plus mortel encens confondit dès l'entrée tous les miracles de la fortune. La monarchie entière d'Espagne tomba sans coup férir entre les mains du roi pour son petit-fils, et Puysegur, si tard devenu maréchal de France, en 1735 (1), eut la gloire du projet et de l'exécution de l'occupation de toutes les places espagnoles des Pays-Bas, toutes au même instant, toutes sans tirer une amorce, toutes en se saisissant des troupes hollandaises qui en formoient la plupart des garnisons. Le roi, dans l'ivresse d'une prospérité si surprenante, se souvint mal à propos du reproche que lui avoit attiré l'injustice de ses guerres, et que de la frayeur qu'il avoit causée à l'Europe s'étoient formées ces grandes unions sous lesquelles il avoit pensé succomber; il voulut donc éviter ces inconvénients, et au lieu de profiter de l'étourdissement où ce grand événement avoit plongé toutes les puissances, priver les Hollandais de tant de troupes de ces nombreuses garnisons qu'il pouvoit retenir prisonnières et forcer, les armes à la main; toutes ces puissances désarmées et non encore unies à reconnoître par des traités formels le duc d'Anjou pour l'héritier légitime de tout ce que possédoit le feu roi d'Espagne Charles II, et dont dès lors il se trouvoit entièrement nanti; il se piqua de la folle générosité de laisser aller ces troupes hollandaises, et se reput de l'espérance insensée que les traités sans les armes feroient le même effet. Il se laissa amuser tant qu'il convint à ses ennemis de le faire pour se donner le temps d'armer et de s'unir étroitement; après quoi il ne fut plus question que de guerre, et le roi bien surpris se vit réduit à la soutenir partout. Après s'être si grossièrement mécompté, il l'entama par une autre balourdise, où un enfant ne seroit pas tombé. Il la dut à Chamillart, au maréchal de Villeroy et à la puissante intrigue des deux filles de madame de Lislebonne; ce fut l'entière confiance en Vaudemont, l'ennemi personnel du roi, autant que la distance le pouvoit permettre, et de l'insolencé duquel en Espagne et en Italie le roi n'avoit pas dédaigné autrefois de se montrer très-offensé, l'ami et le confident du roi Guillaume, le plus ardent et le plus personnel de tous les ennemis que le roi s'étoit faits, et gouverneur de Milan à la pressante sollicitation de l'empereur auprès de Charles II; enfin père d'un fils unique qui servoit l'empereur et qui se trouvoit la seconde personne de son armée en Italie. Il n'y avoit personne qui ne vît clairement qu'il étoit averti de tout par son père. La trahison dura même après

(1) Le manuscrit porte 1635 par erreur.

que ce fils fut mort et tant qu'elle fut utile à Vaudemont et même avec grossièreté. Jamais le roi, ni son ministre, ni Villeroy, son général, n'en soupçonnèrent la moindre chose; jamais la faveur, les préférences, la confiance pour Vaudemont, ne diminuèrent, et jamais, qui que ce fût, assez hardi pour oser ouvrir les yeux au roi ou à son ministre. Catinat, trahi et par lui et par M. de Savoie, y flétrit ses lauriers, en 1701, et le maréchal de Villeroy, envoyé en héros pour réparer ses fautes, tomba lourdement en 1702 dans les filets. Vendôme, arrivé comme le réparateur, n'épargna pas M. de Savoie; mais il avoit de trop fortes raisons pour toucher à Vaudemont, soit volonté, soit duperies, et je croirois plutôt tous les deux, de franc dessein de n'y rien apercevoir. La foiblesse du roi pour faire sa cour à Chamillart sur la Feuillade son gendre, dont il avoit d'abord été si éloigné, le fit général d'armée tout d'un coup, et lui confia le siège de Turin, c'est-à-dire la plus importante affaire de l'État. Tallard, si fait pour la cour et si peu pour tout ce qui passe la petite intrigue, avoit été défait à Hochstett, en 1704, sans presque aucune perte que de ceux qui se rendirent; du fond de l'Empire une armée entière et les trois quarts de l'autre fut rechassée au delà du Rhin et vit prendre Landau. Ce malheur avoit été précédé de la délivrance du maréchal de Villeroy, et le roi s'étoit piqué de le remettre en honneur; il se fit battre, en 1706, à Ramillies où, sans perte à peine de deux mille hommes, il fut rechassé du fond des Pays-Bas dans le milieu des nôtres, sans que rien le pût arrêter. Restoit l'espérance de l'Italie, où le duc d'Orléans étoit enfin allé relever Vendôme, mandé pour sauver les débris de la Flandre de l'abandon de Villeroy; mais le neveu du roi fut muni du tuteur Marsin, sans l'avis duquel il ne pouvoit rien faire, et ce tuteur, qui de soi auroit eu bien plus besoin d'être conduit, n'eut devant les yeux que la crainte de la Feuillade et de son beau-père. On a su à quels excès ces ménagements le portèrent, et les malheurs prévus et disputés par le jeune prince, dépité à la fin jusqu'à ne se plus mêler de rien, qui entraînent, en 1706, l'armée, le siège, l'État. Ainsi après de prodigieux succès en sièges, en combats, en progrès de toutes sortes, l'infatigable faveur de Villeroy, celle de Tallard, et la considération et les folles et ignorantes opiniâtrés de la Feuillade, coûtèrent l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Italie en trois batailles, qui toutes les trois ensemble ne coûtèrent pas elles-mêmes quatre mille morts. L'engouement pour Vendôme et ses perverses vues achevèrent de tout perdre en Flandre en 1709. Tessé en 1706 par la levée du siège de Barcelone, dans le même mois de mai que la bataille de Ramillies et trois mois avant la défaite de Turin, avoit réduit le roi d'Espagne à traverser du Roussillon en Navarre par la France, et voir l'archiduc proclamé en personne dans Madrid. Ber-

wick y rétablit les affaires, et le duc d'Orléans ensuite, mais elles s'y perdirent de nouveau par le malheur de la bataille de Saragosse, qui ébranla de nouveau le trône de Philippe V, en 1710; tandis que les places et les batailles se perdoient en Flandre, et que notre frontière s'y réduisoit à rien.

Comme un malade, le roi avoit changé ses ministres et remis ses finances à Desmaretz, puis la guerre à Volsin; et comme les malades aussi, il ne s'en trouvoit pas mieux. La situation des affaires étoit alors si terrible, que le roi, qui ne pouvoit plus soutenir la guerre, ne pouvoit parvenir à être reçu à faire la paix. Il vouloit abandonner l'Espagne, céder sur ces frontières ce qu'on voudroit exiger; ses ennemis se jouoient de sa ruine, et ne négocioient que pour se moquer; enfin on vit, en mai 1709, le roi aux larmes dans son conseil, et Torcy parti très-légerement pour aller voir par lui-même, à la Haye, si et de quoi on se pouvoit flatter. On a su aussi le triste et le honteux succès de cette tentative, et l'ignominie des conférences de Gertruydenberg qui suivirent, en 1710, où, sans parler d'étranges restitutions, on n'exigeoit pas moins du roi que de donner passage aux armées ennemies à travers toute la France pour aller chasser son petit-fils d'Espagne, avec quatre places de sûreté en France entre leurs mains, dont Cambrai, Metz et la Rochelle, ou de s'engager à le détrôner lui-même à force ouverte dans un temps limité. Voilà où conduisit l'aveuglement des choix, l'orgueil de tout faire, la jalousie des anciens ministres et capitaines, la vanité d'en choisir de tels à qui l'on ne pût rien attribuer, pour ne partager la réputation de grand avec personne, la clôture exacte qui, fermant tout accès, jeta dans les affreux panneaux de Vaudemont, puis de Vendôme, et toute cette déplorable façon de gouverner qui précipita dans le plus évident péril d'une perte entière, qui laissa moins de moyens humains de s'en garantir, et qui jeta dans le dernier désespoir ce maître de la paix et de la guerre, ce distributeur des couronnes, ce châtieur des nations, ce conquérant, cet homme immortel, pour qui on épuisoit le marbre et le bronze, et pour qui tout étoit à bout d'encens. Conduit ainsi jusqu'au dernier bord du précipice et avec tout l'horrible loisir d'en reconnoître toute la profondeur, la toute-puissante main qui n'a posé que quelques grains de sable pour bornes aux plus grands orages de la mer, arrêta d'un coup la dernière ruine de ce roi si superbe et si présomptueux, après lui avoir fait sentir à longs traits sa foiblesse, sa misère, son néant. Des grains de sable d'un autre genre, mais grains de sable en effet par leur ténuité, opérèrent ce chef-d'œuvre. Une querelle de femmes chez la reine Anne d'Angleterre; de là une intrigue, puis un désir vague et informe en faveur de son sang, détachèrent l'Angleterre de la grande alliance. L'excès du mépris du prince Eugène pour nos généraux donna lieu à la

délivrance de Dehain, en 1712, et ce combat si peu meurtrier eut de telles suites, qu'on eut enfin la paix, en 1713, et une paix si différente de celle qu'on auroit ardemment embrassée, si les ennemis avoient voulu y entendre avant cet événement, qu'on ne put méconnoître la main de Dieu, qui élève, et qui abat, et qui délivre comme et quand il lui plaît, mais toutefois une paix qui coûta bien cher à la France, et à l'Espagne la moitié de sa monarchie (1). Ce fut le fruit de ce qui a été exposé, et depuis encore de n'avoir voulu se faire aucune justice à soi-même dans les commencements de la décadence de nos affaires, avoir toujours compté de les rétablir, et n'avoir jamais voulu alors céder un moulin de toute de la monarchie d'Espagne, autre folie dont on ne tarda pas de gémir sous son poids, qui se fait encore sentir et se sentira longtemps encore par ses suites.

Ce peu d'histoire, eu égard à un règne si long et si rempli, est si lié au personnel du roi, qu'il ne pouvoit s'omettre pour bien représenter ce monarque tel qu'il a véritablement été. On l'a vu grand, riche, conquérant, arbitre de l'Europe, redouté, admiré, tant qu'ont duré les ministres et les capitaines qui ont véritablement mérité ce nom; à leur fin la machine a roulé; elle s'est soutenue quelque temps encore à force d'impulsion; mais tôt après le tuf s'est montré: les fautes, les erreurs, se sont multipliées; la décadence est arrivée à grands pas, sans toutefois ouvrir les yeux à ce maître si despotique, si jaloux de tout faire et de tout diriger par lui-même, et qui sembloit se dédommager du mépris du dehors par le tremblement que sa terreur redoublait au dedans.

Prince heurieux en figuré, en force corporelle, en santé égale, ferme et presque jamais interrompue, en siècle si fécond et si libéral pour lui en tout genre, en sujets adoreurs prodiguant leur sang, leurs biens, leurs talents et la plupart jusqu'à leur réputation, et beaucoup leur honneur même pour le servir, et seulement pour lui plaire; heureux surtout en famille, en mère contente d'un certain crédit et des respects; en frère, dont la valeur anéantie par de déplorables goûts se noyait dans la bagatelle, se contentoit d'argent, se retenoit par sa propre crainte et par celle de ses favoris, et n'étoit pas moins bas courtisan que ceux qui vouloient faire leur fortune; en femme vertueuse, amoureuse de lui, infatigablement patiente, devenue véritablement françoise, et d'ailleurs absolument incapable; en fils unique, qui ne l'étoit pas moins, à la lisière toute sa vie, qui à cinquante ans gémissoit sous le poids du discrédit et de la contrainte, qui, environné et

(1) Saint-Simon oublie ici la vraie cause de ce changement dans la politique des coalisés, qui est la mort de l'empereur Joseph 1^{er}.

éclairé de toutes parts, n'osoit que ce qui lui étoit permis, et qui absorbé dans la matière ne pouvoit causer la plus légère inquiétude; en petits-fils, dont l'âge et l'exemple de leur père, les brassières où ils étoient scellés, rassuroient contre les talents de l'aîné et la grandeur du second, qui de son trône reçut toujours la loi de son aïeul, et sur les fougues de l'enfance du troisième qui ne tinrent rien de ce dont elles inquiétèrent. Descendant plus bas, un neveu le duc d'Orléans, qui avec des pointes de débauche trembloit devant lui, et en qui son esprit, ses talents, ses vellétés légères et les faux propos de quelques débauchés dispa-roissoient au moindre mot, quelquefois même au moindre regard. Des princes du sang de même trempe, à commencer par le grand Condé, depuis son retour à la paix des Pyrénées de 1659, et à continuer par M. le Prince, le plus vil de tous les courtisans; son fils d'un courage plus élevé; MM. les princes de Conty si aimables, l'aîné mort sitôt, le cadet avec tous ses talents plus timide encore que pas un, et M. le Duc plus hors de toutes mesures de branler le moins du monde. Les plus grands seigneurs lassés et ruinés par les longs troubles, assujettis par nécessité; leurs successeurs séparés, désunis, livrés à l'ignorance, au frivole, aux plaisirs, aux folles dépenses ou à la fortune pour ceux qui pensoient le moins mal, et dès lors à la servitude et à l'unique ambition de cour. Des parlements subjugués à coups redoublés; nul corps ensemble; et par laps de temps peu et presque point de gens qui osassent avoir des desseins, et beaucoup moins s'en ouvrir à personne. Enfin jusqu'à la division des familles importantes, et à la méconnoissance des parents et des parentes; peu à peu tous les devoirs absorbés par un seul, qui fut de craindre et de tâcher à plaire. De là cette intérieure tranquillité jamais troublée, que par la folie momentanée du chevalier de Rohan, qui la paya incontinent de sa tête, et par ce mouvement des fanatiques des Cévennes, en 1703, qui inquiéta plus qu'il ne valut dans sa courte durée, et sans aucune suite, quoique arrivé en pleine et fâcheuse guerre au dehors. De là cette autorité sans bornes qui pouvoit tout ce qu'elle vouloit, et qui trop souvent voulut tout ce qu'elle put, et qui ne trouva jamais la plus légère résistance, si l'on en excepte des apparences plutôt que des réalités sur des matières de Rome, et en dernier lieu sur la Constitution.

C'est là ce qui s'appelle et vivre et régner (1); mais il faut convenir en même temps qu'en glissant sur la conduite du cabinet et des armées jamais prince ne posséda l'art de régner à un si haut point que

(1) Il est important de remarquer que les pages qui suivent ne sont qu'un violent pamphlet aristocratique et féodal contre toute l'administration de Louis XIV, contre ses importantes réformes et contre le progrès social qu'elles amenèrent.

le roi. L'ancienne cour de la reine sa mère, qui excelloit à la savoir tenir, lui avoit imprimé une gravité, une politesse si distinguée, une dignité, une majesté qu'il sut maintenir toute sa vie, et lors même qu'il abandonna la cour à ses propres débris à la fin de sa vie. Mais cette dignité, il ne la vouloit que pour lui et par rapport à lui, et celle-là même relative; il la sapa presque toute pour mieux achever de ruiner tout autre, et de la mettre peu à peu, comme il fit, à l'unisson, en retranchant tant qu'il put toutes les cérémonies et les distinctions, dont il ne maintint que l'ombre, et certaines trop marquées pour les détruire, et semant même dans celles-là des zizanies, qui les rendoient en partie à charge et en partie ridicules. Cette conduite lui servit encore à séparer, à diviser, à affermir la dépendance, en la multipliant par des occasions sans nombre et très-intéressantes, qui sans cette adresse seroient demeurées dans les règles et sans produire de disputes ni de recours à lui, lequel encore, hors des choses bien marquées, n'alloit qu'à le prévenir et point à juger, dont il se gardoit bien pour ne pas diminuer d'autant ces occasions qui lui étoient si utiles. Il en usoit de même à cet égard dans les provinces comme à la cour; tout y devint sous lui litigieux et en usurpations, et par là il en tiroit les mêmes avantages. Peu à peu il força tout le monde à servir et à grossir sa cour, ceux-là même dont il faisoit le moins de cas; qui étoit d'âge à servir n'osoit différer d'entrer dans le service. Ce fut encore une autre adresse pour ruiner les seigneurs, et les accoutumer à l'égalité et à rouler pêle-mêle avec tout le monde : cette invention fut due à lui et à Louvois; en sorte que les gens nés pour commander aux autres demeurèrent dans les idées et ne se trouvèrent plus dans aucune réalité; et sous prétexte que tout service militaire est honorable, et qu'il est raisonnable d'apprendre et d'obéir avant que de commander, il assujettit, sans autre exception que des seuls princes du sang, à débiter par être cadets des gardes du corps et à en faire à l'armée, étés et hivers, dehors et dans les salles des gardes, les fonctions entières comme les simples gardes du corps; puis il changea cette prétendue école en celle de ses mousquetaires, qui n'étoit pas plus réelle, et où à la vérité il n'y avoit quoi que ce soit à apprendre, qu'à se gâter et perdre son temps; mais aussi on s'y plioit par force à être confondu avec toutes espèces de gens, et c'étoit là ce que le roi prétendoit de ce noviciat, où il falloit rester un an dans toute la régularité de ce service, après quoi il falloit encore essuyer une seconde école, c'est-à-dire un emploi dans le régiment du Roi d'infanterie, que le roi exprès avoit fort distingué des autres, et dont il se mêloit immédiatement en colonel, ou une compagnie de cavalerie dans quelque régiment, quand on vouloit prendre le parti de la cavalerie. C'étoit encore une autre station subalterne où le roi retenoit plus ou moins longtemps, pour

accorder l'agrément d'acheter un régiment, qui lui donnoit lieu d'exercer plus ou moins de rigueur, selon qu'il vouloit mieux ou moins bien traiter et les jeunes gens, sur les témoignages qu'il en prenoit plus sous main qu'autrement, et leurs parents encore, dont la façon d'être avec lui influoit entièrement là-dessus. Outre la naturelle jalousie et l'ennui et le dépit de cet état subalterne, c'est qu'il étoit peu compté pour avoir un régiment, et pour rien du tout en soi-même, tellement que, pour avancer dans les grades militaires, il fut établi que la première date seroit celle de la commission de colonel. Au moyen de cette règle, excepté des occasions distinguées d'actions, de porter une grande nouvelle de guerre ou quelque chose de semblable, et tout cela très-rare, il fut établi que, quel qu'on pût être, tout ce qui seroit demeurait quant au service et aux grades dans une égalité entière. Cela rendit l'avancement ou le retardement d'avoir un régiment bien plus sensible, parce que de là dépendoit tout le reste des autres avancements, qui ne se firent plus que par promotions selon l'ancienneté, qu'on appela l'ordre du tableau. De là tous les seigneurs dans la foule de tous les officiers de toute espèce; de là cette confusion que le roi désiroit; de là peu à peu cet oubli de tous et dans tous de leur origine, pour ne plus exister que dans cet état du service militaire devenu populaire et tout entier sous la main du roi, et beaucoup plus de son ministre de la guerre, qui avoit des occasions continuelles de préférer et de mortifier qui bon lui sembloit dans le courant, et qui ne manquoit pas, quand il le vouloit, de préparer avec adresse des occasions d'avancer ses protégés malgré l'ordre du tableau. Si l'on quittoit le service d'ennui ou de dépit de quelque dégoût, la disgrâce étoit certaine; et c'étoit merveille si, après des années redoublées de rebuts, on pouvoit revenir sur l'eau; et à l'égard du commun des gens, outre que le roi y avoit l'œil lui-même, tant qu'il lui étoit possible, le ministre de la guerre en faisoit son étude particulière; et de ceux-là qui quittoit étoit sûr, lui et sa famille, d'essuyer dans sa province et dans sa ville toutes les mortifications et souvent les persécutions dont on pouvoit s'aviser, dont on rendoit les intendants responsables, et qui très-ordinairement influoient sur les affaires et les biens.

Grands et petits, connus et obscurs, furent donc forcés d'entrer et de persévérer dans le service, d'y être un vil peuple en toute égalité, et dans la plus soumise dépendance du ministre de la guerre et même de ses commis. L'invention des inspecteurs, sous prétexte de remédier aux abus des troupes, ôta toute autorité aux colonels dans leurs régiments, et comme ces inspecteurs étoient eux-mêmes de la main et dans l'absolue dépendance du ministre de la guerre auquel ils rendoient un compte exact, et qu'ils ne voyoient presque jamais les mêmes troupes deux fois de suite, ils n'en acquéroient aucune autorité dans les régi-

ments et ne servoient uniquement qu'à l'ôter aux colonels pour la transporter immédiatement au ministre de la guerre. Les colonels, mestres de camp et commissaires généraux de la cavalerie, devinrent tout à fait nuls ; à peine conservèrent-ils quelques honneurs superficiels ; dans les dragons de même, et pour l'infanterie, le roi se garda autant, et avec autant de raison, de rétablir pour personne le trop puissant office de colonel général que celui de connétable. Voilà pour les troupes, où tout sans exception, et pour service et pour avancement, fut également confondu et tenu bien soigneusement dans cet état.

Pour la politique, sous prétexte des violences de la noblesse, que les troubles avoient rendue peu docile aux lois et qui véritablement tyrannisoit souvent, le roi, environné de gens de plume et de robe, se montra dès les commencements très-sévère et grand protecteur des lois. Il commença par faire agir les tribunaux inférieurs sans ménagement, et les parlements de même, et à favoriser les gens de néant contre la noblesse en tout et partout. Sous prétexte d'empêcher l'oppression, il acheva de l'effrayer par diverses commissions de Grands-Jours, en divers temps et en diverses parties du royaume, qui eurent ordre de ne pardonner à personne, et qui l'exécutèrent avec grande sévérité. Enfin on établit sous le nom d'intendants, tels qu'on les voit et qu'on les sent encore, des magistrats qui, dans la main des ministres qui les mirent en place, achevèrent d'anéantir la noblesse, d'éclipser les seigneurs, de faire des gouverneurs et des lieutenants généraux des provinces de simples titres vides de tout pouvoir et de toutes fonctions, et de rendre surtout à eux et aux seigneurs l'habitation de leurs provinces insupportable par leur anéantissement et leurs dégoûts continuels, et les forcer d'aller chercher dans la foule de Paris ou de la cour une tranquillité qu'ils ne pouvoient plus trouver que dans cet exil de chez eux, ou, s'ils le pouvoient, quelque protection et quelque considération, qui de loin leur en pût donner auprès des intendants, pour leurs terres et leurs affaires. Ce fut ainsi qu'en très-peu de temps toute autre autorité disparut, et des troupes et des provinces, et que tout, jusqu'aux biens même, passa dans la main despotique du roi ; qu'il dépeupla les provinces de toute la noblesse qui pût venir vivre à Paris et à la cour, où, tout à fait sous les yeux du prince et dans son absolue dépendance, il n'en pouvoit plus être à la nécessité d'aucune sorte de ménagement.

Les parlements et les autres tribunaux saisirent d'abord avec joie cette destruction de la noblesse ; mais ils ne tardèrent pas à sentir à leur tour qu'on vouloit égaler toutes les hauteurs aux plaines, et qu'après avoir sapé les rocs on attaquoit leurs morceaux de sable. Ce dernier coup s'opéra plus lentement, et parce que c'étoient des compagnies nécessairement ensemble, et parce qu'on se servoit de ma-

gistrats contre des magistrats; mais il leur fallut subir, sinon comme aux autres un anéantissement qu'on ne se pouvoit proposer à leur égard, au moins un abattement et un avilissement qu'ils sentirent dans toute son étendue, qui fut continuellement aggravé et réaggravé, et qui les tint sous un joug dont ils ne se purent relever. Le roi ne put jamais oublier sa fuite nocturne de Paris à Saint-Germain, ni la conduite du parlement de Paris surtout, et de quelques autres encore dans sa minorité; ce fut aussi à ceux-là qu'il s'attacha le plus, et qu'il mit et tint soigneusement si bas, qu'ils fussent et demeurassent sans moyen aucun de résistance; à quoi les troupes nombreuses dans Paris et répandues dans le royaume ne furent pas un médiocre frein.

La cour fit un autre manège de la politique du despotisme qui humilia et qui divisa les plus grands, et qui éleva les ministres au-dessus de tous et des princes du sang même pour l'autorité et la puissance, et bien plus qu'au niveau des gens de la première qualité pour tout, même en grandeur. Plusieurs choses contribuèrent à tirer la cour pour toujours à la campagne: l'aversion que les troubles de la minorité, dont Paris avoit été le grand théâtre, avoient laissée au roi pour cette ville; la persuasion que la résidence de la cour ailleurs y rendoit les cabales moins aisées par la distance des lieux, quelle peu éloignée qu'elle fût, et en même temps plus difficile à cacher par les absences; l'embarras des maîtresses au milieu de la capitale si peuplée, si remplie de tant de différents esprits et si dangereuse à pousser de grands scandales, et le dépit de l'avoir rendue témoin de ses larmes lors de la première retraite de madame de la Vallière; l'importunité de la foule du peuple à chaque fois que le roi sortoit et renetroit, et même dans les rues; une autre sorte de foule chez le roi de gens de la ville qui n'étoient pas pour aller l'importuner plus loin. Des inquiétudes aussi qui ne furent pas plutôt reconnues que les plus familiers de ceux qui étoient commis à sa garde, Noailles surtout, Lauzun et quelques subalternes, firent leur cour de leur vigilance, et furent accusés de multiplier exprès de faux avis qu'ils se faisoient donner pour avoir occasion de se faire valoir et d'avoir plus souvent des particuliers avec le roi; enfin une idée de se rendre plus vénérable en se dérobant aux yeux de la multitude et à l'habitude de le voir tous les jours; à quoi encore le goût de la promenade et de la chasse, bien plus commodes à la campagne, et celui des bâtiments ajoutèrent beaucoup. Point de forêts aux portes de Paris, peu ou point de promenades, et pour les bâtiments, dont le goût ne vint qu'après et peu à peu, il n'y avoit pas d'apparence de s'y pouvoir amuser dans Paris, accablé de spectateurs et même de peuple. Toutes ces considérations fixèrent donc le roi à Saint-Germain, bientôt après la mort de la reine mère. Ce fut là où il commença à attirer le monde par les fêtes et les

galanteries, et à faire sentir qu'il vouloit être vu souvent. L'amour de madame de la Vallière, qui fut d'abord un mystère, donna lieu à de fréquentes promenades à Versailles, qui étoit alors un petit château de cartes bâti par Louis XIII, ennuyé et sa suite encore plus que lui d'y avoir souvent couché dans un méchant cabaret à rouliers et dans un moulin à vent; excédé de ses longues chasses dans la forêt de Saint-Léger, et plus loin encore de ces temps réservés à son fils où les routes, la vitesse des chiens et le nombre des piqueurs et de chasseurs gagés à cheval, a rendu les chasses si faciles et si courtes. Louis XIII n'y couchoit presque jamais qu'une nuit et par nécessité, et le roi son fils s'en servoit pour être plus en particulier avec sa maîtresse, et c'est ce qui peu à peu a donné la naissance aux bâtimens immenses qu'il y a faits, et leur commodité pour une nombreuse cour, si différente des bâtimens de Saint-Germain, à y transporter tout à fait sa demeure. Il y fit des logemens infinis pour les courtisans; on lui faisoit sa cour de lui en demander, au lieu qu'à Saint-Germain presque tout le monde avoit l'incommodité d'être à la ville, et le peu qui étoit logé au château y étoit étrangement à l'étroit. Les fêtes fréquentes de toutes les sortes, les promenades à Versailles, les voyages, furent des moyens que le roi saisit pour distinguer et pour mortifier, en nommant les personnes qui à chaque fois devoient en être, et pour tenir chacun assidu et attentif à lui plaire. Il sentoit qu'il n'y avoit pas à beaucoup près assez de grâces à répandre pour faire un effet continuel; il en substitua donc aux effectives d'idéales, pour la jalousie, la petite préférence, les espérances que ces préférences faisoient naître et la considération qui s'en tiroit; et personne ne fut plus ingénieux que lui à inventer ces sortes de choses. Marly, dans les suites, lui fut pour cela d'un grand usage, et Trianon où tout le monde pouvoit alloit faire sa cour, mais où les dames avoient l'honneur de manger avec lui comme à Marly, et à chaque repas étoient choisies. Le bougeoir, qu'il faisoit tenir tous les soirs à son coucher par un courtisan qu'il vouloit distinguer et qu'il nommoit tout haut au sortir de sa prière, fut encore de ce genre, et les justaucorps à brevet. On ne finiroit pas à remarquer les différentes adresses de cette nature qui se succédèrent les unes aux autres, selon qu'il avançoit en âge et que les fêtes changeoient et diminoient, et les attentions qu'il marquoit pour avoir toujours une cour nombreuse. Il étoit non-seulement sensible à la préférence continuelle de ce qu'il y avoit de distingué; mais il l'étoit aussi aux étages inférieurs. Il regardoit à droite et à gauche en passant à ses repas, à la chapelle, à ses habillers et déshabillers, à ses promenades dans ses jardins quand elles étoient publiques; il voyoit et remarquoit tout le monde: aucun ne lui échappoit, jusqu'à ceux qui n'espéroient pas même avoir été vus. Il distinguoit très-bien en lui-même les absences

de ceux qui étoient toujours à la cour, celle des passagers qui y venoient plus ou moins souvent, les causes générales ou particulières de ces absences; il les combinait et ne perdoit pas la plus légère occasion d'agir à leur égard en conséquence. C'étoit un démerite aux uns, et à tout ce qu'il y avoit de distingué, de ne faire pas de la cour leur séjour ordinaire, aux autres d'y venir rarement, et une disgrâce sûre pour qui n'y venoit ou jamais ou comme jamais. Quand il s'agissoit de quelque grâce pour eux, « Je ne le connois point, répondoit-il fièrement; sur ceux qui se présentoient rarement; c'est un homme que je ne vois jamais; » et ces arrêts-là étoient irrévocables. C'étoit un autre crime de n'aller pas à Fontainebleau, qu'il regardoit comme Versailles; et pour certaines gens de ne demander pas pour Marly les uns toujours, les autres souvent, quoique sans dessein de les y mener. Mais si on étoit sur le pied d'y aller toujours, il falloit une excuse, et valable, quoique sans charge, pour s'en dispenser, hommes et femmes de même; il ne pouvoit souffrir surtout les gens qui se plaisoient à Paris et supportoit mieux ceux qui habitoient leurs campagnes; encore y falloit-il être mesuré ou avoir pris ses précautions. Cela ne se bornoit ni aux personnes en charge, ni aux familières et bien traitées, ni à celles que leur âge et leur représentation marquoit plus que les autres; la distinction seule suffisoit dans un homme habitué à la cour pour le faire suivre de l'œil; et pour mieux caractériser ce prince à cet égard, j'en raconterai un exemple entre mille. Le duc de Saint-Simon et sa femme habitoient ordinairement la cour; ils avoient en ce temps-là trente ans au plus; ni charges, ni privances, ni familiarité; il y avoit même eu du mécontentement du roi très-marqué, et long-temps, et de suite, de ce que ce jeune homme avoit quitté le service à la paix, mécontent de n'avoir pas été fait brigadier. Il alloit quelquefois passer quelques quinzaines ou trois semaines chez lui à vingt lieues de Versailles; y étant sur la fin d'un de ces séjours, il fut obligé d'aller brusquement à Rouen, avec sa mère et sa femme, pour un procès où il ne s'étoit point attendu que sa présence fût nécessaire. Quinze jours après qu'il y fut, le roi d'un air surpris et sévère demanda à Pontchartrain, qui étoit de ses amis, s'il savoit qu'il étoit à Rouen et qu'est-ce qu'il y faisoit, et tout de suite lui ordonna de lui écrire et de le savoir pour lui en rendre compte. Cela fut exécuté, et quand le roi sut ce qui y avoit mené le duc de Saint-Simon, il ne le trouva plus mauvais. Il s'étudioit avec grand soin à savoir tout ce qui se passoit partout, dans les lieux publics, dans les maisons particulières, dans le secret des familles et du commerce. Les espions et les rapporteurs étoient infinis; il en avoit de toute espèce; plusieurs qui ignoroient le rapport que leurs délations avoient à lui, d'autres qui le savoit, quelques-uns qui lui écrivoient directement en faisant rendre leurs lettres directement aussi par les voies

qu'il leur avoit prescrites , et ces lettres-là n'étoient vues que de lui et toujours avant toute autre chose ; quelques-uns enfin qui lui parloient quelquefois secrètement par les derrières. Ces voies inconnues rompirent le col à une infinité de gens de tous états , sans qu'ils aient jamais pu découvrir la cause ; et souvent très-injustement ; et le roi , une fois prévenu , ne revenoit presque jamais. Il avoit encore un défaut bien dangereux pour les autres , et souvent pour lui-même par la privation des bons sujets : c'est qu'avec ce qu'il eût la mémoire excellente , il n'étoit pas possible qu'il se souvienne exactement de tout ; s'il lui étoit revenu quelque chose de quelqu'un qu'il eût oublié de la sorte , il lui restoit imprimé qu'il y avoit quelque chose contre lui , et c'en étoit assez pour l'exclure. Il ne cédoit point aux représentations d'un ministre , d'un général , de son confesseur , selon l'espèce de ce dont il s'agissoit ; il répondoit qu'il ne savoit plus ce qui lui étoit revenu , mais qu'il étoit plus sûr d'en prendre un autre dont il ne lui fût rien revenu du tout. Ce fut à sa curiosité que les dangereuses fonctions du lieutenant de police furent redevables de leur établissement ; elles furent toujours depuis croissant. Ces officiers ont tous été sous lui plus craints , plus ménagés , aussi considérés que les ministres jusque par les ministres même , et il n'y avoit personne en France , sans excepter les princes du sang , qui n'eût intérêt de les ménager et qui ne le fit. Outre les rapports sérieux qui lui revenoient par eux , il se divertissoit d'en apprendre toutes les galanteries et toutes les sottises de Paris. Pontchartrain , qui avoit Paris et la cour dans son département , lui faisoit tellement sa cour par cette voie indigne , dont son père étoit outré , qu'elle le soutint souvent auprès du roi , et de son aveu même , contre de rudes atteintes auxquelles sans cela il auroit succombé. Mais la plus cruelle de toutes les voies par laquelle le roi fut instruit bien des années avant qu'on s'en fût aperçu , et par laquelle l'ignorance et l'imprudence de beaucoup de gens continua toujours encore trop de l'instruire , fut celle de l'ouverture des lettres ; c'est ce qui donna tant de crédit aux Pajots et aux Rouillés , qui en avoient la ferme , et qu'on n'en put jamais ôter ni les faire guère augmenter , par cette raison si longtemps inconnue , et qui s'y enrichirent tous si énormément aux dépens du public et du roi même. On ne sauroit comprendre la dextérité et la promptitude de cette exécution ; le roi voyoit l'extrait de toutes les lettres où il y avoit des articles que les chefs de la poste , puis le ministre qui la gouvernoit , jugeoient devoir aller jusqu'à lui , et les lettres entières quand elles en valoient la peine par leur tissu ou par la considération de ceux qui étoient en commerce. Par là , les gens principaux de la poste , maîtres et commis , furent en état , s'ils voulurent , de supposer tout ce qu'il leur plut et à qui il leur plut , et comme peu de chose perdoit sans ressource , ils n'avoient pas besoin de forger et de suivre une intrigue.

Un mot de mépris sur le roi ou sur le gouvernement, une raillerie, en un mot un article de lettre spécieux et détaché, noyoit sans ressource, sans perquisition aucune, et ce moyen étoit continuellement entre leurs mains; aussi, à vrai ou à faux, est-il incroyable combien de gens de toutes les sortes en furent plus ou moins perdus. Le secret étoit impénétrable, et jamais rien ne coûta moins au roi que se taire profondément et de dissimuler de même.

Ce dernier talent, il le poussa souvent jusqu'à la fausseté; mais avec cela jamais de mensonge, et il se piquoit de tenir parole: aussi ne la donnoit-il presque jamais. Pour le secret d'autrui, il le gardoit aussi religieusement que le sien; il étoit même flatté de certaines confessions et de certaines confiances, et on peut dire qu'il les méritoit; et il n'y avoit ministre, maîtresse, ni favori qui y pût donner atteinte, quand le secret même les auroit regardés. On a su, entre beaucoup d'autres, l'aventure fameuse d'une femme de nom, lequel a toujours été pleinement et ignoré et jusqu'au soupçon même, qui séparée de lieu depuis un an d'avec son mari, se trouvant grosse et sur le point de le voir arriver de l'armée, à bout enfin de tous moyens, fit demander en grâce au roi une audience secrète, dont qui que ce soit ne put s'apercevoir, pour l'affaire du monde la plus importante. Elle l'obtint; elle se confia au roi dans cet extrême besoin, et lui dit que c'étoit comme au plus honnête homme de son royaume. Le roi lui conseilla de profiter d'une si grande détresse pour vivre plus sagement à l'avenir, et lui promit de retenir sur-le-champ son mari sur la frontière, sous prétexte de son service, tant et si longtemps qu'il ne pût avoir aucun soupçon, et de ne le laisser revenir cependant sous aucun prétexte. En effet, il en donna l'ordre dès le jour même et défendit à Louvois non-seulement tout congé, mais de souffrir qu'il s'absentât un seul jour de son poste. L'officier qui étoit distingué, et qui n'avoit rien moins que souhaité, encore moins demandé de rester sur la frontière, et Louvois qui y avoit aussi peu pensé, furent également surpris et fâchés. Il fallut obéir et sans demander pourquoi, et le roi n'en a fait l'histoire que bien des années après, et lorsqu'il fut bien sûr que les gens que cela regardoit ne se pouvoient plus démêler.

Jamais personne ne donna de meilleure grâce, et n'augmenta tant par là le prix de ses bienfaits; jamais personne ne rendit mieux ses paroles, son souris jusqu'à un regard. Il rendit tout précieux par le choix et par la majesté, à quoi la rareté et la brièveté de ses paroles ajoutoit beaucoup. S'il les adressoit à quelqu'un ou de question ou de choses indifférentes, toute l'assistance le regardoit; c'étoit une distinction dont on s'entretenoit et qui rendoit toujours une sorte de considération. Il en étoit de même de toutes les attentions, les distinctions, les préférences qu'il donnoit dans leurs proportions; jamais

il ne lui échappa de dire rien de désobligeant à personne, et s'il avoit à reprendre, à corriger ou à réprimander, c'étoit presque toujours avec un air plus ou moins de bonté, très-rarement avec sécheresse, jamais avec colère, quoiqu'il n'en fût pas exempt, mais quelquefois avec un air de sévérité. Jamais homme si naturellement poli, ni d'une politesse si fort mesurée, si fort par degrés, ni qui distinguât mieux l'âge, le mérite et le rang, et dans ses réponses quand elles passoient le « Je verrai, » et dans ses manières. Des étages divers se marquoient exactement dans sa manière de saluer et de recevoir les révérences lorsqu'on parloit ou qu'on arrivoit; mais surtout pour les femmes, rien n'étoit pareil. Jamais il n'a passé devant la moindre coiffe sans soulever son chapeau, je dis aux femmes de chambre (1), et qu'il connoissoit pour telles, comme cela arrivoit souvent à Marly; aux dames qu'il y rencontroit il ôtoit son chapeau tout à fait et de loin, et si quelquefois il les abordoit, il ne se couvroit qu'après les avoir quittées. Ses révérences plus ou moins marquées, mais toujours légères, avoient une grâce et une majesté incomparables, jusqu'à sa manière de se soulever à demi à son souper pour chaque femme assise qui arrivoit; mais sur les fins cela le fatiguoit, et elles évitoient d'entrer quand le souper étoit commencé. C'étoit encore avec la même grâce et la même distinction qu'il recevoit le service de Monsieur, de M. le duc d'Orléans, des princes du sang, de ces derniers en marquant familiarité, et des grands officiers avec un air de bonté et d'attention. Si on lui faisoit attendre quelque chose à son habiller, c'étoit toujours avec patience; exact aux heures qu'il donnoit pour toute sa journée, et une précision nette et courtée dans ses ordres. Il traitoit bien ses valets, surtout les intérieurs: c'étoit parmi eux qu'il se sentoit le plus à son aise, et où il se communiquoit le plus familièrement, surtout aux principaux. Leur amitié et leur aversion a souvent eu de grands effets; ils étoient sans cesse à portée de rendre de bons ou de mauvais offices; aussi faisoient-ils souvenir de ces puissans affranchis des empereurs romains, sous qui le sénat et les grands de l'empire ployoient avec bassesse et leur faisoient leur cour; ceux-ci, dans tout ce règne, ne furent ni moins comptés, ni moins courtisés; les ministres même les plus puissans les ménageoient ouvertement, et les princes du sang, sans parler de tout ce qui leur étoit inférieur, en usoient de même. Les charges de premier gentilhomme de la chambre furent plus qu'obscurcies par les premiers valets de chambre, et les grandes charges ne se soutinrent que dans la mesure

(1) « C'est l'homme du monde le plus civil : il salue les plus petites gens, jusqu'à une femme de chambre. » (*Entretiens sur l'éducation des filles*, par M^{me} de Maintenon, page 108.)

que les valets de leur dépendance approchoient nécessairement plus ou moins du roi. L'insolence aussi étoit grande dans la plupart, qu'il falloit éviter ou supporter avec patience; le roi les soutenoit tous, et il racontoit quelquefois avec complaisance qu'ayant, dans sa jeunesse, envoyé pour je ne sais quoi un de ses valets de pied au duc de Montbazou, lors gouverneur de Paris, qui étoit chez lui dans le voisinage et qui s'alloit mettre à table quand le valet de pied arriva, ce duc l'obligea absolument de s'y mettre avec lui parce qu'il étoit venu de la part du roi, et le conduisit jusque dans la cour du château, lorsqu'il le renvoya. Le roi ne manquoit guère aussi de demander à ses gentilshommes ordinaires, lorsqu'ils revenoient de faire de sa part des complimens aux gens titrés aux occasions, comme ils avoient été reçus et traités, et auroit trouvé très-mauvais qu'on ne les eût pas fait asseoir et reconduits au carrosse.

Rien n'étoit pareil à lui aux revues, aux fêtes, et partout où un air de galanterie pouvoit avoir lieu par la présence des dames; il l'avoit puisée dans la cour de la reine mère, s'y étoit accoutumé dans la compagnie de ses maîtresses, et la conserva tout entière jusqu'à la mort; mais toujours majestueuse quoique avec de la gaieté quelquefois, et jamais devant le monde rien de déplacé (1), rien de hasardé; mais jusqu'au moindre geste, jusqu'à la contenance, tout compassé, tout mesuré, tout décent et majestueux, et toutefois naturel; à quoi l'habitude et l'avantage incomparable et unique de sa figure donnoit une grande facilité. Aussi dans les choses sérieuses, les audiences d'ambassadeurs et les cérémonies, jamais personne n'a tant imposé, et il falloit commencer par s'accoutumer à le voir si; en le haranguant, on ne vouloit s'exposer à demeurer court. Ses réponses dans ces occasions étoient toujours courtes, justes, pleines et très-rarement sans quelque chose d'obligeant, quelquefois même de flatteur quand le discours le méritoit. Le respect aussi qu'apportoit sa présence en quelque lieu qu'il fût, imposoit un silence et jusqu'à une sorte de frayeur. Il aimoit fort l'air et les exercices tant qu'il en pût faire, et se plaisoit fort à les voir faire avec grâce et adresse; danser; jouer à la paume et au mail, monter à cheval, bien ou mal, étoit à son égard mérite ou démerite, et il disoit que des choses qui n'étoient pas nécessaires

(1) Saint-Simon n'a jamais vu Louis XIV dans ses particuliers, et pour cette fois unique où il fait son éloge, nous sommes encore obligés de le contredire en citant ce fragment des Mémoires inédits de mademoiselle d'Aumale: « Le Roy étant encore jeune et se divertissant un jour à renverser des dames qui estoient dans des fauteuils, baissant le dos du fauteuil presque jusqu'à terre, quand il vint à madame de Maintenon, il passa tout droit en disant: « Ah, pour celle-là, je n'oserois! »

il ne s'en falloit pas mêler quand on ne les faisoit pas tout à fait bien.

Il aima en tout la splendeur, la magnificence, la profusion; ce goût, il le tourna en maxime par politique, et l'inspira en tout à sa cour. C'étoit lui plaire que de s'y jeter en tables, en habits, en équipages, en bâtimens, en jeu; et c'étoient des occasions pour qu'il parlât aux gens; le fonds étoit qu'il tendoit et parvint par là à épuiser tout le monde en mettant le luxe en honneur, et pour certaines parties en nécessité, et réduisit peu à peu tout le monde à dépendre entièrement de ses bienfaits pour subsister. C'est une plaie qui, une fois introduite, est devenue le cancer intérieur qui ronge tous les particuliers que la confusion des états, que l'orgueil, jusqu'à la bien-séance entretiennent, qui par la folie du gros va toujours en augmentant; dont les suites sont infinies, et qui ne vont à rien moins qu'à la ruine et au renversement général. Rien n'a jamais approché du nombre et de la magnificence de ses équipages de chasse ni de ses autres sortes d'équipages. Ses bâtimens, qui pourroit les nombrer? mais qui, en même temps, n'en déplorera pas l'orgueil, le caprice, le mauvais goût! Il abandonna Paris pour Saint-Germain, et ne fit jamais ni ornement ni commodité dans cette grande ville que le pont Royal par pure nécessité, sans quoi avec son incomparable grandeur elle est si au-dessus de tant de villes dans toutes les parties de l'Europe.

Saint-Germain, lieu unique pour rassembler les merveilles de la vue, l'immense plain-pied d'une forêt unique par sa situation et sa beauté, l'avantage et la facilité des eaux, les agréments des hauteurs et des terrasses et les charmes de la Seine, il l'abandonna pour Versailles, le plus ingrat de tous les lieux, sans bois, sans eaux, sans terre. Presque tout y est sable mouvant ou marécage, sans air, par conséquent qui n'y peut être bon. Il se plut à tyranniser la nature et à la dompter à force d'art et de trésors; il y bâtit tout l'un après l'autre, sans dessein général. Le beau et le vilain furent cousus ensemble, le vaste avec l'étranglé, et son appartement et celui de la reine ont encore les dernières incommodités, avec les vues des cabinets les plus obscures, les plus enfermées et les plus puantes. Les jardins dont la magnificence étonne, mais dont le plus léger usage rebute, sont d'aussi mauvais goût; on n'y est conduit dans la fraîcheur de l'ombre que par une vaste zone torride, au bout de laquelle il n'y a plus, où que ce soit, qu'à monter ou à descendre, et avec la colline se terminent les jardins. La recoupe y brûle les pieds; mais sans cette recoupe on y enfonceroit ici dans les sables, et là dans la plus noire fange, et la violence qui y a été faite partout à la nature repousse et dégoûte malgré soi. L'abondance des eaux forcées et ramassées de toutes parts qui les rend vertes, épaisses et bourbeuses, répand une humidité malsaine et une odeur qui l'est encore plus; leurs effets sont incomparables, mais de ce tout il résulte qu'on ad-

mire et qu'on fuit. Du côté de la cour l'étranglé suffoque, et ces vastes ailes s'enfuient sans tenir à rien. Du côté des jardins on jouit de la beauté du tout uni ensemble, mais on croit voir un palais qui a été brûlé, où le dernier étage et les toits manquent encore. La chapelle qui l'écrase a de partout la représentation d'un immense catafalque, où la main-d'œuvre est en tout genre exquise, où l'ordonnance est nulle, où tout a été fait pour la tribune, parce que le roi n'alloit guère en bas, et où celles des côtés sont inaccessibles par l'unique défilé qui conduit à chacune. On ne finiroit pas sur les défauts monstrueux d'un palais si immense et si immensément cher, avec ses accompagnements qui le sont encore plus, d'orangerie, d'écuries, de chenils, de commun, et d'une ville entière où il n'y avoit qu'un cabaret tout seul et un moulin. Encore n'a-t-il pas été achevé, ce chef-d'œuvre de mauvais goût, si ruineux, et où les changements si fréquents des bassins et des bosquets entiers ont enterré tant d'or, qui ne peut paroître, et devant et derrière il reste beaucoup à faire; dans les parcs en plants qui ne peuvent venir, en gibier qu'il y faut jeter sans cesse, en rigoles de trois et quatre lieues et sans nombre, en murailles enfin qui par leur immense contour renferment une petite province.

Trianon, dans ce même parc et à la porte de Versailles, a été d'abord maison de porcelaine, puis agrandie pour y coucher, enfin palais de marbre, de porphyre et de jaspé, avec des jardins délicieux. La Ménagerie, vis-à-vis, est garnie de toutes les bêtes les plus rares, de toutes espèces, et toute de riens exquis. Enfin Clagny, château superbe avec son parc, ses eaux, ses jardins, à un bout de Versailles, a été élevé pour madame de Montespan en propre. Des aqueducs des Romains sont de tous les côtés; l'Asie ni l'antiquité n'offrent rien de si vaste, de si multiplié, si superbe, de si rempli des monuments les plus rares de tous les siècles, en marbre et en bronze, ni de si achevé des derniers. Mais l'eau manquoit, quoi qu'on pût faire, et ces merveilles de l'art en fontaines tarissoient à tous moments. Qui l'auroit cru? Ce défaut devint la ruine de l'infanterie française.

Madame de Maintenon, dont on parlera à son tour, régnoit. M. de Louvois étoit encore bien avec elle; on jouissoit de la paix. Il imagina de détourner la rivière d'Eure, entre Chartres et Maintenon, et de la faire venir tout entière à Versailles. Qui pourroit dire l'or et les hommes que la tentative en coûta pendant plusieurs années, jusque-là qu'il fut défendu sous les plus grandes peines de parler, dans le camp qu'on y tint longtemps, des malades et surtout des morts. Outre ceux qui y périrent, combien furent des années à revenir de cette contagion causée par les remuements de terres, et combien n'en ont jamais pu reprendre leur santé? Et toutefois non-seulement les officiers particuliers, mais les colonels et brigadiers avec ce qu'on y employa d'offi-

ciers généraux, n'avoient pas, quels qu'ils fussent, la liberté de s'absenter un quart d'heure, ni de manquer eux-mêmes un moment de service sur les travaux. La guerre enfin les interrompit, sans qu'ils aient été repris depuis, et il n'en est resté que d'informes monuments qui éterniseront cette folie.

A la fin le roi, lassé du beau et de la foule, se persuada qu'il vouloit quelquefois du petit et de la solitude : il chercha autour de Versailles de quoi satisfaire son goût. Il visita plusieurs endroits ; il parcourut les coteaux qui découvrent Saint-Germain et cette vaste et riante plaine qui est au bas, où la Seine serpente et arrose tant de gros lieux et de richesses. On le pressa de s'arrêter à Luciennes, où Cavoie eut depuis une maison, dont la vue est enchantée ; mais le roi répondit que cette heureuse situation le ruinerait, et que comme il vouloit un rien, il vouloit aussi une situation qui ne lui permit pas de songer à y rien faire. Il trouva derrière Luciennes un vallon étroit, profond, à bords escarpés, inaccessible par ses marécages, enfermé de collines de toutes parts, et fort à l'étroit, avec un méchant village sur le penchant d'une de ces proches collines, lequel s'appeloit Marly. Cette clôture, sans vue ni moyen d'en avoir, fit tout son mérite ; l'étroit du vallon où on ne pouvoit s'étendre, y en ajouta beaucoup. Ce fut un grand travail que de dessécher ce cloaque de tous les environs, et d'y rapporter des terres. L'ermitage fut fait ; ce n'étoit que pour y coucher trois nuits, deux ou trois fois l'an, avec une douzaine au plus de courtisans les plus indispensables. L'ermitage fut peu après augmenté ; d'accroissement en accroissement, les collines taillées pour y bâtir et faire place, et celle du bout coupée pour donner au moins une échappée de vue fort imparfaite. Enfin, en bâtiments, en jardins, en eaux, en parcs, en forêt ornée et enfermée, en statues et en meubles précieux, Marly est devenu ce qu'on le voit encore, tout dépouillé qu'il est depuis la mort du roi, et par les forêts toutes venues et touffues qu'on y a apportées en grands arbres de Compiègne et de bien plus loin, sans cesse, et les vastes espaces de bois épais et d'allées obscures subitement changées en immenses pièces d'eau, puis remises en forêts à n'y pas voir le jour dès le moment qu'on les plantoit, en bassins changés cent fois, en cascades de même, à figures successives et toutes différentes, en séjours de carpes, ornées des dorures et des peintures les plus exquises, à peine achevées, rechangées et rétablies autrement, et cela une infinité de fois ; la célèbre machine à château à part, avec ses aqueducs et tous ses nombreux réservoirs uniquement consacrés à Marly, sans plus porter d'eau à Versailles. C'est peu de dire que Versailles, tel qu'on l'a vu, n'a pas coûté Marly ; que si on y ajoute les dépenses de ces continuels voyages, qui devinrent enfin égaux aux séjours de Versailles et presque aussi nom-

breux, et tout à la fin le séjour le plus ordinaire, on ne dira pas trop en comptant par milliards. Telle fut la fortune d'un repaire de serpents, de charognes et de grenouilles, uniquement choisi pour n'y pouvoir dépenser : tel fut le mauvais goût du roi en toutes choses, et ce plaisir superbe de forcer la nature, que ni la guerre la plus pesante, ni la dévotion, ne purent émousser.

De tels excès de puissance et si mal entendus faut-il passer à d'autres plus conformes à la nature, mais qui en leur genre furent bien plus funestes ? Ce sont les amours du roi. Leur scandale a rempli l'Europe, a confondu la France, a ébranlé l'État et a sans doute attiré les malédictions sous le poids desquelles il s'est vu si près du précipice, et la postérité du roi à un filet de son extinction. Ce sont des maux qui se sont tournés en fléaux de tout genre, et qui se feront sentir longtemps. Le prince, dans sa première jeunesse, plus fait pour les amours qu'aucun de ses sujets, lassé de voltiger et de cueillir des faveurs passagères, se fixa enfin à la Vallière; on en sait les progrès et les fruits. Touché ensuite de la beauté de madame de Montespan, que son mari, cent fois pressé par elle, n'en voulut pas sauver par une folle confiance, en fut enfin écouté, et la lui enleva avec cet épouvantable fracas qui retentit avec horreur chez toutes les nations chrétiennes, et donna au monde entier le spectacle de deux maîtresses à la fois. Il les promena aux frontières, aux camps, des moments aux armées, toutes deux dans le carrosse de la reine; et les peuples accourant de toutes parts se montraient les uns aux autres les trois reines et se demandoient tout haut avec simplicité s'ils les avoient vues. A la fin, madame de Montespan triompha et disposa de la cour et du maître avec un éclat sans voile aucun, et pour qu'il ne manquât rien à la licence publique de cette vie, elle eut la première charge de la maison de la reine, pour lui donner le tabouret sous ce prétexte, qu'elle ne pouvoit obtenir autrement par l'embarras d'un mari; puis on vit sortir de son cloître éloigné la reine des abbesses, qui chargée de son voile et de ses vœux vint jouir de la gloire de cette Mionée (1), et être de tous les particuliers du roi les plus charmants par l'esprit et par les fêtes, avec ses deux sœurs madame de Thianges et madame de Montespan, et l'exquis trayé par elle de toutes les dames de la cour. Les grossesses, les couches, furent publiques. La cour de madame de Montespan devint le centre de la cour, des plaisirs, de la fortune, la terreur et l'es-

(1) Il y a Mionée dans le manuscrit du Ministère des Affaires-Étrangères; mais c'est une faute, et il faut lire Niquée, comme dans l'édition des Mémoires de Saint-Simon, publiée par M. Chéruel. Niquée est, dit-il, une héroïne du roman alors célèbre de *Amadis des Gaules*.

pérance des ministres et des généraux, et l'humiliation de toute la France; ce fut aussi le centre de l'esprit et d'un tour si particulier et si délicat, mais si naturel et toujours si agréable, qu'il se faisoit distinguer à son caractère unique : c'étoit celui des trois sœurs, qui toutes trois en avoient infiniment et qui avoient l'art d'en donner aux autres. On sent encore avec plaisir ce tour charmant et simple, dans ce qui reste de personnes qu'elles ont élevées chez elles et qu'elles s'étoient attachées, et entre mille autres on les distingueroit dans les conversations les plus communes.

Madame de Fontevrault étoit celle des trois qui en avoit le plus : c'étoit peut-être aussi la plus belle; elle y joignoit un savoir rare et fort étendu. Elle possédoit les langues savantes, savoit bien la théologie et les Pères, étoit versée dans l'Écriture, excelloit en tout genre d'écrire, et parloit à enlever quand elle traitoit quelque matière. Elle avoit un don tout particulier pour le gouvernement et pour se faire adorer de tout son ordre, en le tenant toutefois dans la plus exacte régularité. La sienne étoit pareille dans son abbaye : ses séjours à la cour, où elle ne sortoit pas de chez ses sœurs, ne donnèrent d'atteinte à sa réputation que par l'étrange singularité de venir partager une faveur de cette nature, et si la bienséance eût pu y être en soi, il se pouvoit dire que dans cette cour même elle ne s'en seroit jamais écartée.

Madame de Thianges dominoit les deux autres et le roi même, qu'elle amusoit plus que ses sœurs, et qu'elle domina tant qu'elle vécut, et conserva les plus grandes privances et des distinctions uniques, même après l'expulsion de madame de Montespan.

Celle-ci étoit méchante. Les courtisans évitoient de passer sous ses fenêtres : ils disoient que c'étoit passer par les armes, et qu'elle n'épargnoit personne quand elle étoit avec le roi, très-souvent sans autre dessein que de se divertir; et comme elle avoit beaucoup d'esprit, de tour et de plaisanterie fine, rien n'étoit plus dangereux que les ridicules qu'elle donnoit mieux que personne. Avec cela elle aimoit sa maison et ses parents, et ne laissoit pas de bien servir les gens pour qui elle avoit pris de l'amitié. La reine supportoit avec peine sa hauteur avec elle, bien différente des ménagements continuels et des respects de la Vallière, qu'elle aimait toujours. Madame de Montespan pendant la durée de cet amour, ne laissa pas d'avoir ses jalousies. Mademoiselle de Fontanges plut assez au roi pour devenir maîtresse en titre et pour avoir aussi sa cour; quelque étrange que fût ce doublet, il n'étoit pas nouveau : on l'avoit vu de mesdames de la Vallière et de Montespan, à qui celle-ci ne fit que prendre ce qu'elle avoit prêté à l'autre; mais elle ne fut pas si heureuse, ni pour le vice et la fortune, ni pour la pénitence : sa beauté la soutint; mais son esprit n'y

répondoit en rien, et il en falloit au roi pour l'amuser et le tenir. Avec cela il n'eut pas le loisir de s'en dégoûter tout à fait : une mort prompte, et qui ne laissa pas de surprendre, finit en bref ces nouvelles amours.

D'autres succédèrent; presque tous ne furent que passades; un seul subsista longtemps : une infâme politique le souffrit pour le moins. La même politique en fit un mystère, qui, dans les suites, ne le demeura que de nom : le mystère le fit durer, et l'art de s'y conduire gagna les plus intéressées, et en bâtit la plus rapide et la plus prodigieuse fortune. Le même art la soutint toujours croissant, tourna l'amour en amitié et en considération la plus distinguée, et mit les enfants de cette belle (1) en situation de s'élever et de s'enrichir, eux et les leurs, de plus en plus après elle, toujours comme ses fils. Une autre tira toute sa vie un grand parti de la même conduite; mais ni la beauté, ni l'art, ni la position des deux maris de ces belles, ne permirent à cette dernière ni la durée, ni la continuité, ni rien de l'éclat où l'autre parvint et subsista jusqu'à sa mort. Cette autre n'avoit qu'à vouloir : quoique le commerce fût fini depuis extrêmement longtemps, et que les ménagements extérieurs fussent extrêmes, on connoissoit à la cour son pouvoir. Tout y étoit en respect devant elle : ministres, princes du sang, rien ne résistoit à ses volontés. Ses billets alloient droit au roi, et les réponses du roi à elle, sans que personne s'en aperçût; et si très-rarement elle avoit à parler au roi, ce qu'elle évitoit tant qu'il lui étoit possible, mais toujours dès l'instant qu'elle le vouloit, c'étoit toujours à des heures publiques, et dans le premier cabinet du roi, tous deux assis dans le fond, les portes des deux côtés absolument ouvertes, affectation qui n'étoit que tandis qu'elle étoit avec le roi, et la pièce publique contiguë à ce cabinet pleine de tout le courtois; si quelquefois elle ne vouloit dire qu'un mot, c'étoit debout à la porte du cabinet. Elle fut belle jusqu'à la fin, et quoique vieux tous deux, il n'étoit pas difficile de démêler ce qu'ils avoient été l'un à l'autre, à l'air respectueux, gracieux, si distingué et si marqué, à un coin unique dont le roi alloit à elle, l'écoutoit, lui répondoit] et la congédioit. Du reste une fois en trois ans un court voyage de Marly; jamais aucuns particuliers avec le roi, même avec d'autres, l'unisson gardé soigneusement avec tout le reste de la cour; souvent à Versailles, souvent au souper du roi, qui prenoit garde à ne la distinguer jamais dans ce courant d'avec les autres dames. Le mari, presque jamais à la cour, vivoit obscur à Paris, tout occupé de ses affaires, qu'il entendoit parfaitement, et s'applaudissoit de son bon sens, qui, de concert avec les charmes de sa femme, l'avoit porté à

(1) Madame de Soubise. (*Note de Saint-Simon.*)

tant de richesses, d'établissements et de grandeurs, sous des rideaux qui demeurèrent rideaux, mais qui ne furent rien moins qu'impénétrables.

Il ne faut pas oublier la belle Ludre, fille d'honneur de Madame, qui fut aimée un moment à découvert ; mais cet éclat passa avec la rapidité d'un éclair, et l'amour de madame de Montespan demeura le triomphant.

Il faut passer à un autre genre d'amour, qui n'étonna pas moins toutes les nations que celui-ci les a scandalisées et que le roi emporta tout entier au tombeau. A ce peu de mots qui ne reconnoîtroit la célèbre Maintenon, dont le règne permanent n'a pas duré moins de trente-deux ans. Née dans les îles de l'Amérique, où son père, peut-être gentilhomme, et sa mère, étoient allés chercher du pain, et que l'obscurité a étouffés, revenue au hasard en France, abordée à la Rochelle, recueillie par pitié chez madame de Neullant, mère de madame de Navailles, réduite par sa pauvreté et par l'avarice de cette vieille à mesurer et à donner l'avoine à ses chevaux, venue à sa suite à Paris, belle, jeune, spirituelle, adroite, sans pain et sans parents, d'heureux hasards la firent connoître au fameux Scarron. Il la trouva aimable, ses amis peut-être encore plus ; elle crut faire la plus grande fortune et la plus inespérable d'épouser ce joyeux et savant cul-de-jatte, et des gens qui avoient peut-être plus besoin de femme que lui s'entêtèrent de faire ce mariage, et vinrent à bout de lui persuader de tirer par là de la misère cette charmante malheureuse. Le mariage fut fait ; la nouvelle épouse plut à toutes les compagnies qui alloient chez Scarron, qui la voyoit fort bonne, qui n'étoit guère en état de l'aller chercher hors de chez lui, et que son esprit, sa gaieté inconcevable et toujours nouvelle, et cette rare fécondité qu'on admire dans ses ouvrages, autant que l'imagination et la plaisanterie du bon goût, attiroit continuellement chez lui. Madame Scarron fit donc là des connoissances de toutes les sortes, qui pourtant à la mort de son mari ne l'empêchèrent pas d'être réduite à la charité de sa paroisse. Elle prit une chambre dans une montée pour elle et pour une servante, où elle vivoit très à l'étroit ; ses appas élargirent quelquefois ce mal-être, et peu à peu on l'entretint : Villars, père du maréchal ; Beuvron, père d'Harcourt ; les Villarceaux, qui demeurèrent les trois tenants, et bien d'autres. Cela la remit à flot et l'introduisit à l'hôtel d'Albret, à l'hôtel de Richelieu, et ailleurs : ainsi, de l'une à l'autre dans ces maisons, elle étoit à tout faire, et point du tout sur le pied de compagnie ; trop heureuse d'être bonne, tantôt à demander du bois, tantôt si on serviroit bientôt, une autre fois si le carrosse de celui-ci et de celle-là étoient revenus, et ainsi de mille petites commissions, dont l'usage des sonnettes qu'on tire pour appeler a ôté l'importunité.

C'est dans ces maisons, et principalement à l'hôtel de Richelieu et plus encore chez le maréchal d'Albret, qui tenoit un grand état, où elle fit la plupart de ses connoissances, dont quelques-unes lui servirent beaucoup, ou devinrent très-utiles aux personnes qui l'avoient faite avec elle. Les enfants de Villars et de Beuvron, la sœur de ce dernier, le fils de Villarceaux, la princesse d'Harcourt, fille de Brancas, M. et madame de Richelieu eux-mêmes, les nièces du maréchal d'Albret et nombre d'autres se sentirent grandement de ces premiers temps, dont quelques-uns qu'on vient de nommer leur durent la plus grande fortune. Elle dut la sienne à la parenté du maréchal d'Albret et de madame de Montespan, qui étoient enfants du frère et de la sœur. Ce dernier étoit souvent chez le maréchal, et sa femme avec lui. Les respects, les soins de plaire, l'esprit et les agréments de madame Scarron réussirent fort auprès de madame de Montespan; elle prit de l'amitié pour elle, et quand elle eut ses premiers enfants du roi, M. du Maine et madame la Duchesse qu'on voulut cacher, elle proposa au roi de les confier à madame Scarron, à qui on donna de quoi les loger avec elle et les entretenir dans le dernier secret. Dans les suites ces enfants furent amenés à madame de Montespan, puis montrés au roi et peu à peu tirés du secret. La gouvernante plut de plus en plus à madame de Montespan : lorsqu'elle fut tout à fait fixée à la cour avec eux, elle lui fit donner par le roi à diverses reprises; mais le roi ne pouvoit la souffrir, et ce n'étoit que par excès de complaisance qu'il lui donnoit quelquefois à regret et toujours fort peu. Cependant la terre de Maintenon étant tombée en vente, la proximité de Versailles en tenta si bien madame de Montespan pour elle, qu'elle ne donna pas de repos au roi qu'il ne lui donnât de quoi l'acheter, puis d'en raccommo-der la maison. Quelque temps après elle attaqua encore le roi pour obtenir de quoi rajuster le jardin, que MM. d'Angennes avoient fort abandonné. C'étoit à sa toilette, où le capitaine des gardes en quartier suivoit le roi, et c'étoit le maréchal de Lorges qui l'entendit et l'a souvent raconté depuis. Le roi fit la sourde oreille, puis refusa, enfin importuné se fâcha, dit qu'il n'avoit déjà que trop fait pour cette créature, qu'il ne comprenoit pas la fantaisie de madame de Montespan pour elle et son opiniâtreté à la garder, après tant de fois qu'il l'avoit priée de s'en défaire; qu'il avouoit pour lui qu'elle lui étoit insupportable et que, pourvu qu'on lui promît qu'il ne la verroit plus et qu'on ne lui en parleroit jamais, il donneroit encore, quoique, pour en dire la vérité, il n'eût déjà que beaucoup trop donné pour une créature de cette espèce. Madame de Montespan se tint bien court et bien en peine d'avoir trop pressé. Les lettres que cette gouvernante écrivit pendant les divers voyages qu'on fit faire aux eaux et chez des artistes fameux à M. du Maine, pour tâcher à le guérir d'être fort boiteux par la chute,

comme on le disoit, d'entre les bras d'une nourrice, furent souvent montrées au roi. Il les trouva bien écrites, et les dernières surtout commencèrent à diminuer l'éloignement qu'il avoit. Les humeurs de madame de Montespan achevèrent l'ouvrage; elle en avoit beaucoup et ne s'en contraignoit pas. Le roi en étoit plus souvent l'objet que personne; il étoit encore amoureux, et il en souffroit. Madame de Maintenon le reprochoit à madame de Montespan; elle-même lui en rendit auprès du roi de bons offices : ces soins d'apaiser la maîtresse revinrent d'ailleurs à l'amant et l'accoutumèrent à lui en parler quelquefois, à lui dire ce qu'il désiroit qu'elle fit auprès de la maîtresse, à la fin à lui conter souvent ses chagrins contre elle et à l'en consulter. Admise de la sorte peu à peu dans la confidence intime des deux amants, et sans milieu, et par le roi même, l'adroite suivante sut la cultiver et fit si bien par son industrie, que peu à peu elle supplanta madame de Montespan, qui s'aperçut trop tard qu'elle lui étoit devenue nécessaire. Parvenue à ce point, elle fit à son tour ses plaintes au roi de tout ce qu'elle avoit à souffrir d'une maîtresse qui l'épargnoit si peu lui-même, et à force de se plaindre l'un à l'autre, celle-ci prit la place tout à fait, et se la sut bien assurer par sa souplesse. La Fortune, pour n'oser ici nommer la Providence, qui préparoit au plus superbe des rois l'humiliation la plus profonde, la plus publique, la plus inouïe, la plus durable, fortifia de plus en plus son goût pour cette femme adroite, que les jalousies continuelles de madame de Montespan rendirent encore plus solide, par ses sorties fréquentes et sans ménagement contre le roi et contre elle, et c'est ce que madame de Sévigné sait peindre si joliment en énigmes dans ses lettres à sa fille, où elle l'entretient quelquefois de ces mouvements de cour, parce que madame de Maintenon avoit assez été de la société de cette dame, de madame de la Fayette, de madame de Coulanges, et qu'elle commençoit à leur faire sentir son importance.

Cette même Providence, maîtresse des temps et des événements, les disposa encore en sorte que la reine vécut assez pour laisser porter ce goût à son comble, et point assez pour le laisser se refroidir. Le plus grand malheur qui soit donc arrivé au roi, et les suites doivent faire ajouter à l'État, fut la perte si brusque de la reine au plus fort de ce nouvel attachement, enté sur le dégoût de la maîtresse, dont les humeurs étoient devenues insupportables, et que nulle politique n'avoit pu arrêter. Cette beauté impérieuse, accoutumée à maîtriser et à être adorée, ne pouvoit résister au désespoir toujours présent de la décadence de son pouvoir, et ce qui la jetoit hors de toute mesure, c'étoit de ne pouvoir se dissimuler une rivale abjecte à qui elle avoit donné du pain, qui n'en avoit encore que par elle, qui lui devoit de plus cette affection qui étoit son bourreau, par l'avoir assez aimée

pour n'avoir pu la chasser tant de fois que le roi l'en avoit pressée, et une rivale encore si différente en beauté et de plusieurs années plus âgée qu'elle ; sentir que c'étoit pour cette suivante, pour ne pas dire servante, que le roi venoit le plus chez elle, qu'il n'y cherchoit qu'elle et ne pouvoit dissimuler son malaise quand il ne l'y trouvoit pas, et le plus souvent la quitter elle pour entretenir l'autre tête à tête ; enfin avoir besoin d'elle à tous moments pour attirer le roi , pour se raccommoder de leurs querelles et pour en obtenir des grâces qu'elle lui demandoit. Ce fut donc dans des temps si propices pour cette enchantresse que le roi devint libre ; il passa les premiers jours à Saint-Cloud, puis l'automne à Fontainebleau, où son goût, piqué par l'absence, la lui fit trouver insupportable. A son retour, on prétend, car il faut distinguer le certain de ce qui ne l'est pas, quoique tout tende à le faire croire, on prétend, dis-je, que le roi parla plus librement à madame de Maintenon, et qu'osant, elle, essayer ses forces, elle se retrancha sur la dévotion et sur la prudence de son dernier état ; que le roi ne se rebuta pas , qu'elle le prêcha et lui fit peur du diable, et qu'elle ménagea son amour et sa conscience avec un si grand art l'un par l'autre, qu'elle parvint à ce que nos yeux ont vu, et que la postérité refusera de croire. Mais ce qui est bien vrai et certain, c'est qu'au milieu du premier hiver, après la mort de la reine et quelque temps après le retour de Fontainebleau, le P. de la Chaise, confesseur du roi, dit en pleine nuit la messe dans un des cabinets du roi à Versailles ; Bontemps, gouverneur de Versailles, le plus confident des premiers valets de chambre, et de plus en quartier, servit la messe , et le roi et madame de Maintenon y furent mariés en présence de Harlay, archevêque de Paris, et de Louvois, qui tous deux avoient tiré parole expresse du roi qu'il ne déclareroit jamais ce mariage, et de Montchevreuil uniquement en troisième, parent proche et ami de Villarceaux, à qui autrefois il prêtoit Montchevreuil tous les étés, sans en bouger lui-même, et à cette reine, ayant honte de ce concubinage chez lui, en présence de sa femme dont il respectoit la patience et la vertu. N'osant porter les armes d'un tel époux, elle ôta au moins celle du premier et ne porta plus que les siennes seules et sans cordelière, imitant à meilleur titre madame de Montespan, depuis ses amours, et même madame de Thianges, qui, du vivant même de leurs maris, avoient partout quitté leurs armes et leurs livrées, qu'elles ne reprirent jamais et portèrent uniquement celle de Rochechouart seules toujours depuis.

La satiété des noces ne fit que la consolider, et bientôt la faveur entière éclata par un appartement de plain-pied à celui du roi sur le grand degré, au bout de la salle des gardes, qui fut donné à madame de Maintenon. Depuis ce moment le roi y alla passer plusieurs heures tous les jours de sa vie, et à Versailles et en quelque lieu qu'il fût, où

elle fut toujours logée aussi proche de lui et toujours de plain-pied tant qu'on put. Les suites, les succès, l'entière confiance, la rare dépendance, la toute-puissance, l'adoration publique, universelle, ministres, généraux, maison royale la plus proche à ses pieds ; tout bien et tout bon par elle, tout réprouvé sans elle : les hommes, les affaires, les grâces, les choix, les justices, la religion, tout sans exception en sa main, et le roi et l'État ses victimes. Quelle fut cette fée incroyable, et comment elle gouverna sans lacune, sans obstacle, sans nuage le plus léger plus de trente ans entiers et même trente-deux : c'est l'incomparable spectacle qu'il s'agit de se retracer.

C'étoit une femme de beaucoup d'esprit que les meilleures compagnies où elle avoit d'abord été soufferte, et dont bientôt elle fit le plaisir, avoient fort poli et orné de la science du monde, et que la galanterie avoit achevé de tourner au plus agréable. Ses divers états l'avoient rendue flatteuse, insinuante, complaisante, cherchant toujours à plaire ; le besoin de l'intrigue de toutes celles qu'elle avoit vues en plus d'un genre, et de beaucoup desquelles elle avoit été, lui en avoient donné le goût, l'habitude et l'adresse. Une grâce incomparable à tout ; un air d'aisance, et toutefois de retenue et de respect, qui, par sa longue bassesse, lui étoit devenu naturel aidèrent merveilleusement ses talents, avec un langage doux, juste, en bons termes, et naturellement éloquent. Son beau temps qui avoit été celui des belles conversations, et de la belle galanterie, en un mot de ce qui s'appeloit les ruelles, lui en avoit tellement donné l'esprit, qu'elle en avoit toujours conservé le goût et la plus forte teinture. Le précieux et le guindé ajouté à l'air de ce temps-là, qui en tenoit un peu, s'étoit augmenté par le vernis de l'importance et s'accrut depuis davantage par celui de la dévotion, qui devint le caractère principal et qui fit semblant d'absorber tout le reste : il lui étoit capital pour se maintenir où il l'avoit portée et ne le fut pas moins pour y gouverner. Ce point étoit son être ; tout le reste y fut sacrifié et sacrifié sans réserve. La droiture et la franchise étoient trop difficiles à accorder avec une telle vie, avec une telle fortune ensuite, pour s'imaginer qu'elle en retint plus que la parure ; elle n'étoit point aussi tellement fausse que ce fût son véritable goût ; mais la nécessité lui en donnoit l'habitude de longue main, et sa légèreté naturelle la faisoit paroître au double. Elle n'avoit de suite en rien que par contrainte et par force ; son goût étoit de voltiger en amis, en connoissances comme en amusements. Elle ne put guère varier ces derniers depuis qu'elle se vit reine ; son inégalité tomba en plein sur le solide, et fit par là de grands maux. Aisément engouée, elle l'étoit à l'excès ; aussi facilement déprise, elle se dégoûtoit de même, et l'un et l'autre très-souvent sans cause ni raison. L'abjection et la détresse, où elle avoit si longtemps vécu, lui avoient rétréci

l'esprit et avili le cœur et les sentiments ; elle pensoit et sentoit si fort en petit en toutes choses, qu'elle étoit toujours en effet moins que madame Scarron, et que partout et en tout elle se trouvoit telle. Rien n'étoit si rebutant que cette bassesse jointe à une situation si radieuse ; rien aussi n'étoit à tout bien empêchement si dirimant, comme rien de si dangereux que cette facilité à changer d'amitié et de confiance. Elle avoit encore un autre appât trompeur : pour peu qu'on pût être admis à son audience et qu'elle y trouvât quelque chose à son goût, elle se répandoit avec une ouverture qui surprenoit et qui ouvroit les plus grandes espérances ; dès la seconde elle s'importunoit et devenoit sèche et laconique. On n'y revenoit plus ; on se creusait la tête pour démêler et la grâce et la disgrâce, si subites toutes deux et on y perdoit son temps ; sa légèreté en étoit la seule cause, et cette légèreté étoit telle, qu'on ne pouvoit se l'imaginer. Ce n'est pas que quelques-uns n'aient échappé à une vacillité si ordinaire ; mais ces personnes n'ont été que des exceptions, qui ont d'autant plus confirmé la règle, qu'elles-mêmes ont éprouvé force nuages dans leur faveur, et que telle qu'elle ait été, c'est-à-dire depuis son mariage, jamais pas une ne l'a approchée qu'avec précaution et dans l'incertitude. On peut juger des épines de sa cour, qui d'ailleurs étoit presque inaccessible et par sa volonté et par le goût du roi, et encore par la mécanique des temps et des heures, et d'une cour toutefois qui opéroit une grande et intime partie de toutes choses, et qui presque toujours influoit sur tout le reste. Elle eut la foiblesse d'être gagnée par les confiances, plus encore par les espèces de confessions, et d'en être la dupe par la clôture où elle étoit renfermée ; elle eut aussi la maladie de la direction qui lui emportoit le peu de liberté dont elle pouvoit jouir. Ce que Saint-Cyr lui fit perdre de temps en ce genre est incroyable ; ce que mille autres couvents lui coûtèrent ne l'est pas moins. Elle se croyoit l'abbesse universelle, surtout pour le spirituel, et de là entreprit des détails de diocèses ; c'étoient là ses occupations favorites. Elle se croyoit une mère de l'Église ; elle en pesoit les pasteurs du premier ordre, les supérieurs de séminaires et de communautés, les communautés même, les monastères et les filles qui les conduisoient ou qui y étoient les principales. De là une mer d'occupations frivoles, illusives, péribles, toujours trompeuses ; des lettres, des réponses à l'infini, des directions particulières d'âmes choisies, et toutes sortes de puérités qui aboutissoient d'ordinaire à des riens, quelquefois à des choses importantes et à de déplorables méprises en décisions, en événements d'affaires et en choix. La dévotion qui l'avoit couronnée et par qui elle sut se conserver la jeta, et par art et par goût de régenter qu'elle joignit à celui de dominer, dans ces sortes d'occupations. L'amour-propre, qui n'y rencontroit jamais que des adulateurs, s'en nourrissoit. Elle trouva le roi

qui se croyoit apôtre pour avoir toute sa vie persécuté le jansénisme ou ce qui lui étoit présenté pour tel : ce champ parut propre à repaître ce prince de son zèle et à s'introduire dans tout ; mais bientôt il s'en présenta un autre qui leur parut un temps bien plus digne de leurs soins.

L'habitude où on avoit entretenu le roi dès sa jeunesse de prendre parti sur des questions de théologie et entre les différentes écoles catholiques, jusqu'à en faire sa propre affaire à Rome, l'avoit séduit. La reine mère et le roi, bien plus qu'elle dans les suites, s'étoient laissé persuader par les jésuites que toute autre école que la leur en vouloit à l'autorité royale et n'avoit qu'un esprit indépendant et républicain. Le roi n'en savoit pas plus qu'un enfant là-dessus, et ils n'ignoroient pas aussi à qui ils avoient à faire. Ils étoient les confesseurs ; ils avoient le ministère des bénéfices ; l'ambition des courtisans, et la crainte qu'ils inspiroient aux ministres leur donnoit une entière liberté. La clôture parfaite où le roi se tint toute sa vie, barricadé contre tout le monde en affaires, leur étoit un sûr rempart, et la préoccupation dont ils l'in-fatuerent enfin par cette facilité d'être seuls à portée de parler et d'être écoutés, que quiconque pensoit autrement qu'eux étoit janséniste, et que janséniste étoit être ennemi du roi et de son autorité, qu'ils parvinrent à en disposer en plein à leur gré sur tout ce qui regardoit cette affaire, et surtout encore ce qui y avoit trait, c'est-à-dire sur toutes choses et gens qu'ils montroient au roi par ce côté-là. C'est par où ils dissipèrent ces solitaires illustres que l'étude et la pénitence avoient rassemblés à Port-Royal, qui firent de si grands disciples, et à qui les chrétiens sont à jamais redevables de ces ouvrages fameux qui ont répandu une si vive et si solide lumière pour discerner la vérité des apparences, le nécessaire de l'écorce, et en faire toucher au doigt l'étendue si peu connue et d'ailleurs si déguisée, éclairer la foi, allumer la charité, développer le cœur de l'homme, régler ses mœurs, lui présenter un miroir fidèle, et le guider entre la juste crainte et l'espérance raisonnable.

Avec de telles avances pour se croire en droit de commander aux consciences, il restoit peu à faire pour exciter le zèle contre une religion solennellement frappée des plus éclatants anathèmes de l'Eglise universelle, et qui s'en étoit elle-même frappée la première, en se séparant de l'antiquité sur des points de foi fondamentaux. Le roi étoit devenu dévot, et dévot dans la dernière ignorance ; à la dévotion se joignit la politique. On lui voulut plaire par les endroits qui lui étoient les plus sensibles, la dévotion et l'autorité ; on lui peignit les huguenots avec les couleurs les plus noires ; un État dans un État, parvenu à cette licence à force de désordres et de guerres civiles, de révoltes, d'alliances étrangères et de résistance à force ouverte aux

rois ses prédécesseurs jusqu'à lui-même, réduit à vivre en traités avec ses sujets. Mais on se garda bien de lui apprendre la source et l'origine de tant de maux, par qui et pourquoi les huguenots furent premièrement armés, puis soutenus, et surtout de lui dire un seul mot des projets de si longue main pourpensés, des horreurs et des attentats de la Ligue contre sa couronne et contre sa maison. On lui voila avec autant de soin tout ce que l'Évangile et d'après elle [*sic*] les apôtres et tous les Pères à leur suite enseignent sur la manière de prêcher Jésus-Christ, de convertir les infidèles et les hérétiques et de se conduire dans ce qui regarde la religion. On toucha un dévot de la douceur de faire aux dépens d'autrui une pénitence, qu'on lui persuada sûre pour l'autre monde et facile en celui-ci; on saisit l'orgueil d'un roi d'une action qui passoit tous ses prédécesseurs en pouvoir; on déterminâ un prince qui se piquoit si principalement de gouverner par lui-même d'un chef-d'œuvre tout à la fois de religion et de politique qui faisoit triompher la véritable par la ruine de toute autre et qui rendoit le roi absolu en brisant toutes ses chaînes avec les huguenots, et en détruisant à jamais ces rebelles, toujours prêts à profiter de tout pour relever leur parti et donner la loi à ses rois.

Les grands ministres n'étoient plus alors : le Tellier, au lit de la mort, et son funeste fils (1), si avide de guerre, étoit le seul qui en restât; car Seignelay ne faisoit guère que poindre. Louvois espéra qu'un si grand coup remueroit tout le protestantisme et s'applaudit en attendant de ce que, ne le pouvant frapper que par les troupes, il en seroit le principal exécuteur, et par là de plus en plus en crédit. Madame de Maintenon n'étoit pas née ni nourrie à voir là-dessus au delà de ce qu'on lui présentoit, encore moins pour ne pas saisir une occasion si naturelle de plaire, d'admirer et de s'affermir de plus en plus par la dévotion. Qui d'ailleurs eût su un mot de ce qui se délibéroit que le confesseur, le ministre comme unique, et l'épouse nouvelle et chérie? Et qui de plus eût osé contredire? C'est ainsi que sont menés à tout, par une voie ou par une autre, les rois qui, par grandeur, par défiance, par abandon, par paresse ou par orgueil, ne se communiquent qu'à deux ou trois personnes et très-souvent à moins, et mettent entre eux et tout le reste de leurs sujets une barrière insurmontable.

La révocation de l'édit de Nantes et les diverses proscriptions plutôt que déclarations qui la suivirent, furent le fruit de ce complot affreux, qui dépeupla un quart du royaume, qui ruina son commerce, qui l'affoiblit dans toutes ses parties, qui le mit si longtemps au pillage

(1) Louvois. (*Note de Saint-Simon.*)

public et avoué des dragons ; qui souffrit les tourments et les supplices dans lesquels ils firent réellement mourir tant d'innocents de tout sexe par milliers ; qui ruina un peuple si nombreux ; qui déchira un monde de familles ; qui arma les parents contre les parents pour avoir leurs biens et les laisser mourir de faim ; qui fit passer nos manufactures aux étrangers ; qui leur donna le spectacle d'un si prodigieux peuple proscrit, fugitif, nu, errant, cherchant asile loin de sa patrie ; qui mit à la ruine les nobles, les riches, les vieillards, les gens souvent les plus estimés pour leur vertu et leur probité, à la rame et sous les nerfs du comite (1) pour cause unique de religion ; enfin, pour comble de toutes horreurs, qui remplit la France de parjures et de sacrilèges innombrables dans toutes ses provinces. Tout y retentissoit des hurlements de ces malheureuses victimes de l'erreur, tandis que tant d'autres sacrifioient leur conscience à leur repos et à leurs biens, et achetoient l'un et l'autre par des abjurations simulées, d'où, sans intervalle, on les traînoit à adorer ce qu'ils ne croyoient point, et à recevoir réellement le divin corps du Saint des saints, tandis qu'ils étoient persuadés qu'ils ne mangeoient que du pain qu'ils devoient encore abhorrer. Telle fut l'abomination générale enfantée par la cruauté et par la flatterie ; de la torture à l'abjuration, puis à la communion, il n'y avoit pas souvent vingt-quatre heures de distance, et leurs bourreaux étoient leurs conducteurs et leurs témoins ; ceux qui par la suite eurent l'air d'être changés avec plus de loisir, ne tardèrent pas, dès qu'ils le purent, ou par leur fuite ou par leur conduite, à démentir leur prétendu retour. Presque tous les évêques se prêtèrent à cette pratique subite et impie : beaucoup y forcèrent, et la plupart animèrent les bourreaux, forcèrent les conversions et ces étranges convertis à la participation des divins mystères pour grossir le nombre de leurs conquêtes qu'ils envoyoit à la cour, et en être d'autant plus chéris, estimés et approchés des récompenses. Les intendants à l'envi se distinguèrent à les seconder, eux et les dragons, et à se faire aussi valoir par leurs catalogues ; et le peu de gouverneurs et de lieutenants généraux de province et de seigneurs particuliers dans leurs terres qui purent trouver moyen de se faire valoir par ces mêmes moyens n'y manquèrent pas. Le roi recevoit de tous côtés des nouvelles et des détails de toutes ces persécutions et de ces conversions ; c'étoit par milliers que l'on comptoit ceux qui avoient abjuré et communié, deux mille dans un lieu, six mille dans un autre tout à la fois et dans un instant. Le

(1) *Comite*. — Officier de galère qui commande la chiorme, qui a le soin de faire ramer les forçats. (*Dictionnaire de Trévoux*.) Toutes les éditions des Mémoires de Saint-Simon disent *Comité*.

roi s'applaudissoit de sa puissance et de sa piété ; il se croyoit au temps de la prédication des apôtres et s'en attribuoit tout l'honneur. Les évêques lui écrivoient des panégyriques ; les jésuites en faisoient retentir les chaires et les missions. Toute la France étoit remplie d'horreur et de confusion, et jamais tant de profusions de louanges, jamais tant de triomphes et de joie. Le prince ne doutoit pas de la sincérité de cette foule de conversions ; les convertisseurs avoient grand soin de l'en persuader et de le béatifier par avance. Il avoit ce poison à longs traits ; il ne s'étoit jamais tenu si grand devant les hommes, ni si avancé devant Dieu dans la réparation de ses péchés et du scandale de sa vie. Il n'entendoit que des éloges, tandis que les bons catholiques et les saints évêques gémissaient de voir des orthodoxes imiter contre les erreurs et les hérétiques ce que les tyrans hérétiques et païens avoient fait contre la vérité, les confesseurs et les martyrs. Ils ne se pouvoient surtout consoler de cette immensité et de parjures et de sacrilèges ; ils pleuroient amèrement l'odieux durable et irrémédiable que de détestables moyens répandoient sur la véritable religion, tandis que nos voisins exaltoient de nous voir ainsi nous affoiblir et nous détruire nous-mêmes, profitoient de notre folie et bâtissoient des desseins sur la haine que nous nous attirions de toutes les puissances protestantes ; mais à ces parlantes vérités le roi étoit inaccessible. La conduite même de Rome à son égard ne put lui ouvrir les yeux, de cette cour qui n'avoit pas eu honte autrefois d'exalter la Saint-Barthélemy, jusqu'à en avoir fait des processions publiques pour en remercier Dieu, et avoir fait peindre dans le Vatican cette action exécrationnable par les plus grands maîtres. Odescalchi, sous le nom d'Innocent XI, occupoit le pontificat ; c'étoit un bon évêque, mais un prince très-incapable, entièrement autrichien, et ses ministres de même génie. La grande affaire de la Régale l'avoit brouillé avec le roi dès l'entrée de son règne ; les propositions de l'assemblée du clergé de 1682, qui sont devenues fameuses, l'irritèrent bien davantage. Cette main-basse sur les huguenots ne put tirer de lui la moindre approbation ; il s'en tint toujours à l'attribuer à la politique pour détruire un parti qui avoit tant agité l'État, et l'affaire des franchises étant survenue, les deux cours se portèrent à de grandes extrémités ; et par l'événement on ne s'aperçut que trop, et sur le point si capital des propositions de 1682 et sur le point d'honneur des franchises, que M. de Lyonne n'étoit plus depuis longtemps, et que nous étions bien éloignés du temps de la fameuse affaire des Corses et du traité de Pise (1).

(1) Après avoir lu ces pages sur la révocation de l'édit de Nantes, il est bon de relire, au t. XXVI des *Mémoires de Saint-Simon*, p. 185 à 189 (édit. Delloye), les raisons par lesquelles il empêcha le Régent, son ami, qui vouloit

Le magnifique établissement de Saint-Cyr suivit de près la révocation de l'édit de Nantes. Madame de Montespan avoit bâti à Paris une belle maison de filles de Saint-Joseph, pour l'instruction des jeunes filles; l'émulation porta madame de Maintenon à des vues plus vastes, qui, en gratifiant la pauvre noblesse, put la faire regarder comme une protectrice, à qui toute la noblesse devoit s'intéresser. Elle espéra s'aplanir un chemin à être déclarée, et songea à l'illustrer par un monument qui l'amusât, dont elle pût entretenir et amuser le roi, et qui pût un jour lui servir de retraite, si elle avoit le malheur de le perdre, quoique de plusieurs années plus vieille que lui. Elle ne pardonna jamais à Louvois la grande action qu'il fit en empêchant le roi de déclarer son mariage; elle ne pardonna pas plus à Harlay, archevêque de Paris, qui tint toujours ferme, et à qui elle procura enfin mille dégoûts sous le poids desquels il mourut. Le célèbre Bossuet, qui fut consulté et qui répondit avec l'honneur et la droiture dont il étoit inséparable, échappa à sa disgrâce, pour avoir été celui à qui le roi s'étoit adressé plus d'une fois dans les scrupules de sa vie, qui avoit le plus contribué à en faire finir le fond, avec une force et une liberté vraiment épiscopale digne des premiers siècles, et qui en fit cesser enfin jusqu'aux restes et aux apparences en portant les derniers coups qui expulsèrent pour jamais madame de Montespan de la cour. Madame de Maintenon au milieu de sa gloire, ne pouvoit avoir de repos tant qu'elle y voyoit son ancienne maîtresse demeurante, et tous les jours visitée par le roi: c'étoit autant de temps et de reste d'autorité pris sur elle. Elle ne pouvoit de plus éviter de lui rendre, sinon plus des respects, au moins des égards et des devoirs; outre qu'ils la faisoient trop souvenir de son ancienne bassesse, elle en éprouvoit souvent d'amères commémoraisons expresses, que madame de Montespan lui faisoit quelquefois sans ménagement. De plus, ce double spectacle faisoit un grand ridicule, des visites du roi à sa belle et ancienne maîtresse en demi-public et par bienséance, de l'assiduité du même chez madame de Maintenon si disproportionnée en tout de l'autre qu'elle avoit servie, et chez qui, sans nom de maîtresse ni d'épouse, étoit le creuset de la cour et de l'État.

Cette sortie de madame de Montespan de la cour, pour n'y jamais revenir, fut l'époque de cette union intime de M. du Maine avec madame de Maintenon, et de l'adoption qu'elle en fit dès lors, qui s'approfondit et se confirma de plus en plus toujours depuis, qui lui fraya le chemin à toutes les incroyables grandeurs où de l'un à l'autre il

rappeler les protestants en France et rétablir l'édit de Nantes, de donner suite à ses projets de tolérance.

parvint, et qui l'auroit enfin mis sur le trône, si telle avoit pu être la puissance de son ancienne gouvernante. Il étoit trop continuellement dans l'intérieur du roi, pour ne s'être pas aperçu de bonne heure de la faveur naissante de madame de Maintenon, de ses progrès rapides, et que les premiers effets ne pouvoient être que la disgrâce de sa mère. Personne n'avoit plus d'esprit, ni d'art caché sous toutes sortes de grâces et d'agrémens, et l'air le plus naturel et le plus simple; personne ne prenoit plus aisément toutes sortes de formes; personne ne connoissoit mieux ceux qu'il avoit intérêt de connoître; personne aussi n'avoit plus de tour, de manége, d'adresse pour s'insinuer auprès d'eux, et personne encore sous un extérieur dévot, solitaire, philosophe et sauvage, n'avoit des vues plus vastes, ni plus ambitieuses, que son extrême timidité de plus d'un genre servoit encore à couvrir. On ne parle ici que de ce qui sert à la matière que l'on traite, sans vouloir s'en écarter. M. du Maine s'aperçut de bonne heure des épines de sa position entre sa mère et sa gouvernante, que l'enlèvement du cœur du roi sans retour rendoit irrécyclables; il sentit en même temps que sa mère ne lui seroit qu'un poids fort entravant, tandis qu'il pouvoit tout espérer de l'autre: le sacrifice lui en fut donc bientôt fait. Il entra dans tout avec M. de Meaux, Bossuet, pour hâter la retraite de madame de Montespan, qui le lui pardonna d'autant moins, qu'il ne la ménagea pas à l'en presser lui-même, et s'acquitt ainsi madame de Maintenon sans réserve. Le monde en parla; il le laissa dire: il fut longtemps mal avec sa mère, et jamais depuis il n'y fut véritablement bien. Ce fut aussi la moindre de ses peines; il eut ce qui régna, et il l'eut pour toujours.

Ce grand pas fait, madame de Maintenon prit un nouvel éclat; mais elle avoit deux épines dont il n'y eut pas moyen de se défaire, comme de madame de Montespan: c'étoient Monseigneur et Monsieur, qui supportoient impatiemment une grandeur si gauche, et madame la Dauphine, qui ne put jamais s'y ployer. Dès avant la mort de la reine, elle avoit profité de sa naissante faveur, pour se débarbouiller par le titre de seconde dame d'atours de madame la Dauphine à son mariage; ce choix indigna infiniment. Il n'en falloit qu'une: c'étoit la maréchale de Rochefort. De l'une à l'autre il y avoit une étrange distance; mais celle-ci, accoutumée au servage des ministres et des maîtresses, ne songeoit qu'à plaire à ce soleil levant dans son automne, et la duchesse de Richelieu, dame d'honneur, étoit femme d'un de ses plus anciens amis. La Dauphine se crut circonvallée, et à la mort de madame de Richelieu, madame de Maintenon fit mettre en sa place la duchesse d'Arpajon, qui avoit passé sa vie en province, et qu'un procès avoit attirée à Paris: c'étoit la sœur de Beuvron, autre ami ancien de madame de Maintenon. Avec toute sa faveur elle ne put gagner la Dau-

phine ; sa fierté allemande séduisit son esprit et son plus cher intérêt. Monseigneur, qui n'aimoit pas cette nouvelle dame (1), ne contraignit point son épouse ; il étoit alors toujours chez la princesse de Conty qui le gouvernoit, qui n'avoit rien de commun avec les enfants de madame de Montespan, ni avec leur gouvernante. L'humeur et les infirmités de la Dauphine, jalouse du crédit de la princesse de Conty, les rendirent bientôt indifférents l'un pour l'autre ; le roi le devint par la jalousie et la hauteur à l'égard de madame de Maintenon. Cette princesse fut peu comptée ; la santé l'abandonna, et sa mort soulagea et mari, et beau-père, et plus que tous la belle-mère. Ce fut alors que celle-ci se flatta de n'avoir plus d'obstacles à être déclarée ; Monseigneur et Monsieur vivoient avec le roi dans une telle dépendance, qu'elle les comptoit pour rien. Il parut lors de la vive remontrance de Louvois qu'il s'en fallut peu que son espérance ne réussit ; elle eut assez de force sur elle-même pour couler doucement par-dessus, et ne se pas creuser une disgrâce pour n'avoir pu être déclarée reine. Le roi qui se sentit affranchi lui sut un gré de cette conduite à son égard qui redoubla sa considération et sa confiance ; elle eut peut-être succombé sous l'éclat de ce qu'elle vouloit paroître ; elle s'établit de plus en plus par la confirmation de son apparente énigme. Mais il ne faut pas s'imaginer que, pour en user et s'y maintenir, elle n'eût besoin d'aucune adresse ; son règne, au contraire, ne fut qu'un manège continu, et celui du roi une duperie perpétuelle.

Elle ne voyoit chez elle personne en visite, et n'en rendoit jamais aucune ; ses audiences étoient pour le moins aussi difficiles à obtenir que celles du roi. Un très-petit nombre de dames à qui le roi étoit accoutumé la voyoient aux heures où il n'étoit pas, et dînoient rarement avec elle. Ses matinées, qu'elle commençoit de fort bonne heure, étoient remplies par des audiences obscures de charité ou de gouvernement spirituel, quelquefois par quelques ministres ou par quelques généraux. Assez souvent elle alloit dès huit heures du matin chez quelque ministre ; quelquefois elle dînoit en particulier chez eux avec leurs femmes et une compagnie courte et trayée ; c'étoient de grandes

(1) Mademoiselle d'Aumale raconte l'anecdote suivante, dont l'époque est certainement celle dont parle Saint-Simon et qui pourrait aussi expliquer le peu d'amitié du Dauphin pour sa future belle-mère : « Monseigneur le Dauphin masqué, et passant par une porte où madame de Maintenon passoit en mesme tems, lui mit la main sur la gorge un peu trop librement ; elle lui dit tout haut : « Ah, c'est Monseigneur, car il n'y a que lui en France qui soit assez hardi pour cela ». Plus tard Monseigneur vécut dans la meilleure intelligence et eut beaucoup d'amitié pour madame de Maintenon, ainsi que le prouve sa correspondance avec elle.

faveurs, mais qui ne menoient à rien qu'à l'envie et à quelque considération. M. de Beauvilliers fut des premiers et des plus longtemps favorisé de ces dîners, jusqu'à ce que M. de Chartres (Godet Desmarais), en renversa les escabelles, et arrêta tout court celle de Fénelon qui s'étoit fait leur docteur. Les ministres de la guerre et surtout des finances, furent toujours ceux à qui elle eut le plus à faire et qu'elle cultiva le plus; rarement alloit-elle chez les autres, mais pour affaires et souvent d'État, et dès le matin, et sans jamais dîner chez eux. L'ordinaire étoit d'aller, dès qu'elle étoit levée, à Saint-Cyr, d'y dîner, ou seule ou avec quelqu'un de la maison, d'y régenter au dedans, d'y gouverner l'Église au dehors, d'y lire et d'y répondre à ses lettres, de diriger des monastères, et de ne revenir chez elle que pour l'heure que le roi y venoit. A Fontainebleau, à Marly, et à Trianon, quand le roi y couchoit, il alloit souvent chez elle les matins, et le plus souvent toutes les fois qu'elle n'alloit pas à Saint-Cyr dès le matin, et cela sans préjudice du reste de la journée. Quand elle fut plus vieille et plus infirme, en arrivant le matin entre sept et huit heures à Saint-Cyr, elle s'y mettoit au lit pour se reposer, ou y faire quelques remèdes, et à Marly elle s'étoit fait accommoder un petit logement qui avoit une fenêtre sur la chapelle, dont elle faisoit le même usage que de son appartement de Saint-Cyr; cela s'appeloit le repos, et ce repos étoit inaccessible. Chez elle avec le roi elle y étoit assez peu tête à tête, si ce n'est par intervalles coupés et quelquefois point du tout. Ils étoient chacun dans leur fauteuil, une table devant eux, aux deux coins de la cheminée, elle du côté du lit, le roi de celui de la porte, et deux tabourets de l'autre côté de la table du roi, un pour le ministre qui venoit travailler, l'autre pour son sac. Madame de Maintenon, ou lisoit à la sienne, ou y travailloit en tapisserie; elle entendoit tout ce qui se passoit entre le roi et le ministre; rarement elle y méloit son mot; plus rarement ce mot étoit-il de conséquence. Souvent le roi lui demandoit son avis, alors elle répondoit avec grande mesure; jamais, ou comme jamais, elle ne paroissoit affectionner rien, et moins encore s'intéresser pour personne; mais elle étoit d'accord avec le ministre, qui n'osoit ne pas convenir en particulier de ce qu'elle vouloit, ni encore moins broncher devant elle. Dès qu'il s'agissoit donc de quelque grâce ou de quelque emploi, la chose étoit arrêtée entre eux avant le travail où la décision s'en devoit faire, et c'est ce qui la retardoit quelquefois sans que le roi ni personne n'en sût la cause. Elle mandoit au ministre qu'elle vouloit lui parler auparavant, et il n'osoit mettre la chose sur le tapis qu'il n'eût reçu ses ordres, et que la mécanique roulante des jours et des temps lui eût donné le loisir de la lui faire entendre. Cela fait, le ministre proposoit et montrait une liste; si de hasard le roi s'arrêtoit à celui que madame de Maintenon vouloit,

le ministre s'en tenoit là, et faisoit en sorte de n'aller pas plus loin ; si le roi s'arrêtoit à quelque autre, il proposoit de voir les autres à portée, laissoit dire le roi ensuite, et en profitoit pour l'exclusion de chacun. Rarement n'en proposoit-il qu'un, mais toujours plusieurs qu'il tâchoit de balancer également, et embarrassoit le roi à choisir ; alors le roi demandoit son avis. Il parcouroit encore les raisons de quelques-uns, puis appuyoit sur celui qu'il vouloit ; le roi balançoit presque toujours, demandoit à madame de Maintenon ce qu'il lui sembloit ; elle sourioit, faisoit l'incapable, disoit quelquefois un mot de quelque autre, puis revenoit, si elle ne s'y étoit pas tenue d'abord, sur celui que le ministre avoit appuyé, et déterminoit ; tellement que les trois quarts des grâces et des choix, et les trois quarts encore de l'autre quart de ce qui passoit pour le travail des ministres chez madame de Maintenon, c'étoit elle qui en dispoit. Quelquefois aussi, quand elle n'affectionnoit personne, c'étoit le ministre même, avec son agrément et son concours, sans que le roi en eût aucun soupçon, qui croyoit disposer seul de tout, tandis qu'il ne dispoit que de la plus petite partie et toujours par quelque hasard, excepté des occasions rares où quelqu'un qu'il vouloit favoriser lui avoit parlé, ou pour quelque sujet qu'il s'étoit mis en fantaisie. Par ce détail on voit que cette femme habile faisoit presque tout ce qu'elle vouloit, mais non pas tout, ni comme et quand elle vouloit. Il y avoit encore une autre ruse, si le roi s'opiniâtroit ; c'étoit d'éviter lors la décision, en brouillant et alongeant, en substituant une autre matière comme venant à propos là-dessus et qui détournât ; ou proposant quelque éclaircissement à prendre, on laissoit émusser les premières idées, puis on revenoit une autre fois à la charge avec la même adresse qui très-souvent réussissoit. C'étoit encore presque la même chose pour charger ou diminuer les fautes, faire valoir les services et les lettres, ou y passer légèrement et préparer ainsi la perte ou la fortune. C'est là ce qui rendoit ces travaux du soir si importants pour les particuliers, et c'est aussi ce qui rendoit à madame de Maintenon les ministres si nécessaires à avoir dans sa dépendance ; c'est aussi ce qui les éleva à tout, ce qui augmenta sans cesse leur pouvoir et leur crédit pour eux et pour les leurs, parce que madame de Maintenon leur faisoit litière de toutes ces choses pour se les attacher entièrement.

Quand ils étoient près de venir, ou qu'ils sortoient, elle prenoit son temps de sonder le roi sur eux, de les excuser ou de les vanter, de plaindre leur grand travail, d'en exalter le mérite, et, s'il s'agissoit de quelque chose pour eux, d'en préparer les voies et quelquefois d'en rompre la glace, sous prétexte de leur modestie et du service du roi, qui demandoit qu'ils fussent excités à lesoulager et à faire de bien en mieux. Ainsi, c'étoit entre elle et eux un cercle de besoins et de services réci-

proques, dont le roi nese doutoit pas ; aussi les ménagements entre eux étoient-ils infinis et continuels. Mais, si madame de Maintenon ne pouvoit rien ou presque rien sans eux de ce qui se passoit par eux, eux aussi ne pouvoient se maintenir sans elle, encore moins malgré elle. Dès qu'elle se voyoit à bout de les pouvoir ramener à son point, quand ils s'en étoient écartés, ou qu'ils étoient tombés en disgrâce avec elle, leur perte étoit jurée ; elle ne les manquoit pas. Il lui falloit du temps, des couleurs, des souplesses, quelquefois plus, comme pour venir à bout de Chamillart. Louvois y avoit succombé avant lui ; Pontchartrain ne s'en sauva qu'à l'aide de son esprit qui plaisoit au roi, du sens et de l'adresse de sa femme si longtemps restée bien avec madame de Maintenon, depuis même qu'il n'y fut plus bien, enfin par la porte dorée de la chancellerie. Le duc de Beauvilliers y pensa succomber deux fois, à longue distance l'une de l'autre, et eut besoin de la longue habitude d'estime et de familiarité du roi pour en échapper ; encore en étoit-ce fait la première sans la religion et la générosité du cardinal de Noailles, et la seconde s'il n'avoit pas été averti à temps d'aller trouver le roi, de le surprendre de la découverte du secret et de l'embarrasser en rappelant son ancienne amitié. Si les ministres en étoient là avec elle, on peut juger de la situation des autres moins accrédités et moins à portée de se défendre et même de s'apercevoir. Bien des gens eurent donc le col rompu, sans pouvoir en imaginer de cause, et se donnèrent bien d'inutiles mouvements pour la découvrir et pour y remédier. Le court et rare travail des généraux d'armée se passoit d'ordinaire à ce travail des soirs de la présence de madame de Maintenon, et par celui de Pontchartrain rempli de toutes les histoires de Paris et de la cour, et du produit des espionnages ; ainsi elle étoit sans cesse à portée de faire beaucoup de bien et de mal. Torcy n'y travailloit jamais ; elle ne l'aimoit point ni sa femme, dont le nom d'Arnauld gâtoit tout leur mérite ; le secret de la poste (1) passoit au roi par lui, qui en lisoit beaucoup de choses à madame de Maintenon, mais qui n'en savoit que selon ce que le roi s'avisait de lui en donner. Elle n'eût pas été fâchée de voir aussi Torcy travailler chez elle ; mais lui dont les affaires étrangères passaient au conseil d'État, ou [qui] si ce n'étoit qu'une lettre pressée à montrer, alloit au roi tout seul à des heures rompues, se garda bien de ce piège et s'en défendit toujours sur ce qu'il n'avoit pas d'affaires pour entretenir ce travail particulier ; c'est ce qui priva cette dame de l'influence continuelle et pied à pied sur les affaires d'État, et sur ceux qui s'en mêloient, non que le roi ne lui dît tout ; mais cela étoit bien

(1) On peut lire sur ce sujet les détails qui se trouvent dans les lettres de Madame.

différent d'assister à un travail réglé où elle agissoit avec loisir, adresse et mesures prises, au lieu qu'entre le roi et elle il falloit aller de front, si elle vouloit une chose plutôt qu'une autre, et nuire aux gens ou les servir. Le roi y étoit même fort en garde, et il lui est arrivé que, lorsqu'on ne s'y prenoit pas avec assez de délicatesse, et qu'il apercevoit que le ministre ou le général favorisoit un protégé ou un parent de madame de Maintenon, il tenoit ferme contre pour cela même, puis disoit, ou fâché ou se moquant d'eux : « un tel a bien fait sa cour, car il n'a pas tenu à lui de bien servir un tel, parce que c'est le parent de madame de Maintenon » ; et ces coups de cavesson (1) la rendoient très-mesurée, quand il étoit question de se montrer à découvert pour quelque chose ou pour quelqu'un. Le Tellier, dans des temps bien antérieurs et avant d'être chancelier, connoissoit déjà bien le roi là-dessus : un de ses amis intimes, car il en avoit parce qu'il en savoit avoir, l'avoit prié de quelque chose qu'il désiroit fort, et qui devoit être proposé dans son travail particulier avec le roi. Le Tellier l'assura qu'il y feroit tout son possible ; l'autre ne goûta pas cette réponse, et lui dit que dans la place et le crédit où il étoit, ce n'étoit pas à lui à qui il falloit donner de celles-là, parce qu'il étoit bien sûr d'emporter ce qu'il vouloit. « Vous ne connoissez pas le terrain, lui répliqua le Tellier ; de vingt affaires que nous portons ainsi au roi, nous sommes bien sûrs qu'il en passera dix-neuf à notre gré ; nous le sommes également aussi que la vingtième sera décidée au contraire. Laquelle des vingt qui sera décidée contre notre avis et notre désir, c'est ce que nous ignorons toujours, et très-souvent c'est celle pour qui nous nous intéressons le plus. Le roi se réserve cette bisque (2), pour nous faire sentir qu'il est le maître et qu'il gouverne, et si par hasard il se présente chose sur quoi il s'opiniâtre et qui soit assez importante pour que nous nous opiniâtrions aussi, ou pour la chose ou pour l'envie que nous avons qu'elle réussisse comme nous le désirons, c'est très-souvent, dans le rare que cela arrive, une sortie sûre ; mais à la vérité, la sortie essayée

(1) *Cavesson* ou *Caveçon*. Terme de manège. C'est une espèce de bride ou de muserolle qu'on met sur le nez du cheval, qui le serre et le contraint, et sert à le dompter et à le dresser. (*Dict. de Trévoux.*)

(2) *Bisque*. Terme de jeu de paume, est un coup que l'on donne gagné au joueur qui est plus foible pour égaler la partie par cet avantage et qu'il prend quand il veut une fois en chaque partie. On dit proverbialement à un homme sur qui on se vante d'avoir de l'avantage en quelque chose que ce soit, qu'on lui donneroit quinze et bisque. On dit aussi, qu'un homme prend sa bisque, quand il quitte son travail ordinaire pour se promener, pour se divertir, et surtout quand il le fait rarement et sans rien risquer pour les affaires. (*Dict. de Trévoux.*)

et l'affaire manquée, le roi, content d'avoir montré que nous ne pouvons rien et peiné de nous avoir fâchés, devient après souple et flexible, en sorte que c'est là le temps où nous faisons tous ce que nous voulons. » C'est, en effet, comme le roi se conduisit avec ses ministres toute sa vie, toujours parfaitement gouverné par eux, même par les plus jeunes et les plus médiocres, même par les moins accrédités et considérés, et toujours en garde pour ne l'être point, et toujours persuadé qu'il réussissoit pleinement à ne le pas être.

Il avoit la même conduite avec madame de Maintenon, à qui de fois à autres il faisoit des sorties terribles et dont il s'applaudissoit ; quelquefois elle s'en mettoit à pleurer devant lui, et elle étoit plusieurs jours sur de véritables épines. Quand elle eut mis Fagon auprès du roi, au lieu de Daquin qu'elle fit chasser, pour avoir un homme tout à elle de beaucoup d'esprit et dont elle pût tirer un continuel parti dans cette place intime de premier médecin, elle faisoit la malade quand il lui arrivoit de ces scènes, et c'étoit d'ordinaire par où elle les faisoit finir avec le plus d'avantage. Ce n'est pas que cet artifice, ni même que la réalité la plus effective, eût aucun pouvoir d'ailleurs de contraindre le roi en quoi que ce pût être ; c'étoit un homme uniquement personnel, et qui ne comptoit tous les autres que par rapport à soi ; sa dureté là-dessus étoit extrême. Dans le plus vil temps de ses amours pour ses maîtresses, leurs incommodités les plus opposées aux voyages et au grand habit ne les en pouvoient dispenser ; grosses, malaques, moins de six semaines après leurs couches, dans d'autres temps fâcheux, il falloit s'habiller, danser, paroître aux fêtes, veiller, manger, être gaies et de bonne compagnie, changer de lieu, voyager, et tout cela précisément aux heures marquées, sans déranger rien d'une minute. Ses filles, il les a traitées tout pareillement, et tant qu'il a pu la dernière Dauphine qu'il aimoit aussi tendrement qu'il en étoit capable, et qui étoit délicate, se faisant toutes les violences possibles et au delà, et ne s'arrêtoit que quand Fagon et madame de Maintenon avoient persuadé le roi, et que l'impossibilité étoit manifeste, ce qui même n'arrivoit que très-rarement. On ne peut oublier là-dessus le mot qui échappa au roi au milieu de tout ce qui l'entournoit à la promenade de courtisans et de suite. Madame la duchesse de Bourgogne n'avoit pas encore d'enfants ; on l'avoit déjà crue une fois blessée tout au commencement d'un léger soupçon de grossesse ; elle étoit redevenue grosse confirmée et déclarée. Le roi voulut faire un voyage de Marly ; il n'y eut pas moyen ni de l'en détourner, ni de le faire différer, ni de lui faire trouver bon que la princesse n'y allât pas le même jour que lui, quoiqu'on jugeât fort à propos qu'elle n'allât pas alors en carrosse. Deux jours après qu'on y fût, un matin que le roi s'amusoit dans un bosquet assez près de la perspective et par con-

séquent fort près du château, la duchesse du Lude se présenta, et tout aussitôt le roi, qui n'avoit pas coutume de la voir, ni pas une autre dame à ces heures-là à sa promenade, fut à elle. Le particulier fut court et il la congédia ; puis tout aussitôt regardant les courtisans et adressant la parole au vieux duc de la Rochefoucauld : « La duchesse de Bourgogne est blessée, lui dit-il. Dieu merci, me voilà délivré de toutes les harangues des femmes et des médecins, et pour venir ici, et pour Fontainebleau. J'en serai en repos, et j'irai où je voudrai et quand je voudrai, sans être tourmenté de représentations importunes. » Cela fut dit gaiement et rapidement, et comme chacun en croyoit à peine ses oreilles, M. de la Rochefoucauld, avec la liberté et le zèle d'un ancien serviteur, s'écria que cela étoit bien triste et peut-être encore bien fâcheux, parce que quelquefois les femmes qui débutoient de la sorte n'avoient plus d'enfants dans la suite. « Eh bien, Monsieur, répliqua le roi en se tournant à lui avec un air ému, au bout du compte, je m'en passerois ; que j'aie des enfants du duc de Bourgogne ou du duc de Berry, n'est-ce pas la même chose ? Il est en âge de se pouvoir marier, et d'en avoir ; qu'importe des uns ou des autres qui me succède ; » puis parla de ses jardins après un moment de silence. Cette étrange repartie n'en trouva point ; M. de la Rochefoucauld en fut tué à terre, et tout ce qui étoit là, si on l'ose dire, indigné. Chacun se regardoit, puis baissoit les yeux ; on n'osoit presque remuer ; car on étoit arrêté autour d'un bassin, sans pourtant l'environner, de sorte qu'on étoit tous ensemble. Le roi eut beau parler aux gens des jardins, aucun de ce qui étoit là de principal n'y mêla une seule parole, et jamais de promenade plus morne que la fin de celle-ci. Il ne voulut longtemps après, jamais démordre ni d'un voyage de Fontainebleau à jour nommé, ni que madame la duchesse de Berry différât le moins du monde de l'y suivre, quoique grosse avec la fièvre et en danger de se blesser. Fagon, madame la Dauphine, madame la duchesse d'Orléans, M. le duc de Berry, madame de Maintenon, y perdirent leur latin ; Madame même, quoique dure sur ces choses-là, et par conséquent plus croyable, fut rebutée. Ce bas détail servira à mieux montrer le caractère du roi. Ils obtinrent au moins que la princesse iroit la veille de Marly, où on étoit, à Paris pour y prendre la rivière. Le roi défendit à M. le duc de Berry de sortir du Palais-Royal, sous quelque prétexte que ce fût, et d'aller même à l'opéra, quoique sans sortir de la maison on y allât dans les loges de M. le duc d'Orléans. Il dit qu'il ne vouloit pas qu'ils se divertissent à Paris, et que cela les y fit amuser, sous le prétexte de l'état de la duchesse de Berry ; le soir le roi envoya à Paris réitérer encore ces défenses. Le lendemain elle s'embarqua après que le prévôt des marchands eût passé la nuit à faire raccommoder un bateau pour elle, et à en faire prépar er

pour sa suite. Le roi fut ravi de les voir arriver à Petit-Bourg ; le jour suivant on acheva le voyage ; le bateau étoit vieux , fit eau de tous côtés , et réellement pensa périr. Deux jours après qu'on fût à Fontainebleau elle se blessa d'un garçon ; mais le roi avoit été obéi et il en fut consolé à l'instant même , quoiqu'il n'y eut encore point d'enfants de ce mariage.

Il voyageoit toujours son carrosse plein de femmes : ses maîtresses , après ses bâtardes , ses belles-filles , et des dames quand il y avoit place , les glaces toujours ouvertes ; le soleil et la poussière des officiers des gardes qui tenoient les portières et des gardes devant et derrière immédiatement , dévoroient le carrosse sans qu'il fût permis à pas une de celles qui y étoient de tirer un coin de rideau , de mettre son éventail devant soi , ni de paroltre le moins du monde incommodées. Il en étoit de même pour les heures , pour le chaud , pour le froid et pour toutes les autres incommodités. Se trouver mal étoit un déshonneur à n'y plus revenir ; pour les besoins ils étoient impossibles. Il n'est donc pas surprenant que madame de Maintenon n'eût pu gagner là-dessus aucun privilège ; tout ce qu'elle obtint , et encore sous prétexte de modestie , ce fut d'aller à part avec quelques dames qu'elle choisissoit ; mais en quelque état qu'elle fût , il falloit marcher et suivre à point nommé , et se trouver arrivée pour le temps que le roi devoit entrer chez elle. Elle fit bien des voyages de Marly dans un état à ne pas faire marcher une servante ; elle en fit un à Fontainebleau où véritablement on ne savoit pas si elle ne mourroit point en chemin. En quelque état qu'elle fût , le roi alloit chez elle , et y faisoit ce qu'il avoit projeté ; tout au plus elle étoit au lit , plusieurs fois y suant la fièvre à grosses gouttes. Le roi , qui aimoit l'air et qui craignoit le chaud dans les chambres , s'étonnoit en arrivant de trouver tout fermé et faisoit tout ouvrir , quoiqu'il la vît en cet état , et n'en rabattoit rien jusqu'à dix heures du soir qu'il alloit souper , malgré la fraîcheur des soirées (1). S'il devoit y avoir musique , la fièvre , le mal de tête quel qu'il fût n'empêchoit rien , et cent bougies dans les yeux. Ainsi le roi alloit toujours son train sans lui demander seulement si elle n'en seroit pas incommodée. A l'ordinaire , on lui apportoit son souper à huit heures , et ses gens alloient et venoient pour la servir , quoique le roi travaillât avec un ministre , dans la situation qu'on a décrite ;

(1) Madame de Maintenon , âgée , souffrante , presque toujours malade , cherchait à s'abriter le plus qu'elle pouvoit contre le froid et les courants d'air ; elle se tenait généralement dans une *niche*. « C'étoit , dit le marquis de Sourches dans ses Mémoires inédits , un grand confessionnal garni d'étoffe pour empêcher le vent de trois côtés ; elle en avoit de semblables dans tous ses appartements. » Elle en avoit même une chez la duchesse de Bourgogne.

peu après ses femmes venoient la déshabiller et la mettre au lit, tousjours pendant le même travail du roi. Elles passaient leur vie enfermées chez elle; madame de Maintenon ne vouloit pas qu'elles eussent presque aucune communication, et la fortune qu'elle leur faisoit enfin étoit courte et rare; le roi connoissoit tous ses gens et il étoit familier avec eux. De tout ce domestique, il n'y avoit que l'ancienne servante du temps qu'elle logeoit dans cette montée après la mort de Scarron, qui faisoit son très-petit pot et balayoit sa chambre, qui fit un peu figure. Nanon, de ce temps-là, qui l'avoit constamment suivie dans tous ses divers états et qui d'abord et longtemps avoit été son unique domestique, étoit devenue mademoiselle Balbien, dévote comme elle, et d'autant plus importante que, quoique raisonnablement sotte, elle avoit toute sa confiance domestique et l'œil sur ses nièces et depuis sur madame la duchesse de Bourgogne même. Elle se coiffoit et habilloit comme sa maîtresse qu'elle affectoit d'imiter en tout, et, à commencer par les enfants légitimes du roi, il n'y avoit celui ni celle qui ne la ménagât, et ne fût en contrainte et en respect devant elle. S'en servoit qui pouvoit pour de l'argent, quoique au fond elle se mêlât d'assez peu de chose, et n'étoit méchante que rarement et par bêtise, quoique ce fût une personne sur le merveilleux. On a pourtant vu son crédit à propos de la place de dame d'honneur donnée à la duchesse du Lude, et sa protection pour aller à Marly ne lui étoit pas infructueuse. Du reste l'air doux, honnête, respectueux; tous les gens de madame de Maintenon le paroisoient en tout, et ne s'en firent jamais accroire. Pour elle tant qu'elle parut au dehors, elle prenoit d'abord les dernières places même avec affectation; puis elle se laissa peu à peu faire violence, mais jamais par aucune femme titrée, au-dessous de qui elle s'est tenue avec un air de respect très-marqué, et jusqu'à leur donner sa place et les forcer absolument de la prendre, quand le hasard en faisoit naître l'occasion. De visites presque jamais à personne qu'à titre d'amitié particulière, pas même aux princesses du sang aux occasions, si ce n'étoit qu'elle eut à leur parler pour affaires; encore alloient-elles la trouver toutes chez elle cent fois contre une fois qu'elle alloit chez elles, ce qui alors faisoit une nouvelle; mais assez souvent elle alloit à Saint-Germain chez la reine d'Angleterre. C'étoit l'unique chez qui elle alloit en grand habit, en air de cour, à sa toilette publique tous les matins à Fontainebleau, et c'étoit avec un air de respect pour elle et de mesure et de considération pour tout ce qui y étoit, une grâce, un maintien de dignité et toutefois de modestie, qui empêchoit un étranger de démêler qui elle étoit. On voyoit bien que c'étoit une personne qui attiroit fort l'attention et la politesse; mais on n'auroit pas démêlé plus. A la longue, on voyoit bien sa liberté et sa distinction avec la reine, les deux rois

et ce qu'il y avoit de plus grand ; mais tout cela étoit ménagé si bien de toutes parts , qu'il ne sembloit en rien que ce fût la personne principale. La reine , madame la duchesse de Bourgogne et tout le monde étoit debout en attendant le roi , qui la venoit prendre pour la messe à la sortie de sa toilette , et qui s'entretenoit là près d'un quart d'heure ; aucune fille de France , princesse du sang , ni qui que ce soit n'osoit y manquer tous les jours , et cela formoit le plus beau coup d'œil et le plus grand air de cour qu'il fût possible de voir.

Dans le particulier , madame de Maintenon étoit reine ; elle n'étoit jamais que dans un fauteuil et dans le lieu le plus commode de sa chambre , devant le roi et devant toute la famille royale , même devant la reine d'Angleterre. Elle se levoit tout au plus pour Monseigneur et pour Monsieur , parce qu'ils alloient assez rarement chez elle ; pour pas un autre elle ne remuoit pas , si ce n'est pour les personnes ordinaires avec qui elle n'étoit pas familière et qui obtenoient la grâce de lui pouvoir aller parler chez elle ; car modeste et polie elle le demeura toujours à ces égards. Pour madame la dauphine de Bourgogne , elle ne l'appeloit presque jamais que mignonne , et en parlant d'elle et de madame la duchesse de Berry , et au roi et aux dames , elle ne disoit jamais que : la duchesse de Bourgogne , la duchesse de Berry , le duc de Berry encore , quelquefois la Dauphine , depuis qu'elle le fut , quelquefois aussi madame la Dauphine ; de même des autres au-dessous , et elle leur faisoit quelquefois de rudes mercuriales à toutes tant qu'elles étoient , souvent jusqu'à les faire pleurer , et c'étoit après une affaire d'obtenir leur pardon , ce qui n'étoit pas de peu de jours ni de peu d'inquiétude , tant que la disgrâce duroit. Il n'y avoit que madame la Dauphine qui avoit pris le dessus avec des grâces non pareilles , et un soin toujours attentif.

Ce qui étonnoit toujours certaines gens à ne pouvoir s'y accoutumer c'étoient les promenades que le roi lui faisoit faire quelquefois par complaisance dans les voyages de Marly pour voir quelque chose de nouveau fait ; il auroit été cent fois plus librement avec la reine , avec moins d'attention et de galanterie ; en un mot c'étoit un respect marqué , quoique au milieu de la cour et en présence de tout ce qui se vouloit trouver à ces promenades. Ils se croyoient en particulier parce que c'étoit à Marly ; leurs voitures alloient joignant et à côté l'un de l'autre [*sic*] ; car presque jamais elle ne montoit en chariot ; le roi , seul dans le sien , elle dans une chaise à porteurs. S'il y avoit une fille de France ou des princesses du sang ; elles suivoient et environnoient à pied , ou si elles montoient quelquefois en chariot avec des dames , c'étoit pour suivre et à distance , sans jamais doubler. Souvent le roi marchoit à pied à côté de la chaise ; à tous moments il se découvroit et se baissoit pour parler à madame de Maintenon ou pour lui répondre si elle

lui parloit. Comme elle craignoit l'air dans les temps même les plus beaux et les plus calmes, elle pousoit à chaque fois la glace de côté de trois doigts et la refermoit incontinent. Posée à terre à considérer la fontaine nouvelle, c'étoit le même manége ; souvent alors madame la Dauphine se venoit percher sur un des bâtons de devant et se mettoit de la conversation, mais la glace de devant demouroit fermée. A la fin, le roi reconduisoit madame de Maintenon jusque tout auprès du château, puis continuoit sa promenade ; après le spectacle de Compiègne qu'on a vu lors du camp, il ne s'en pouvoit voir de plus surprenant. Ces bagatelles très-curieuses échappent à tort à presque toutes les histoires ; elles donnent plus que tout l'idée de ce qui a été et les caractères qu'on recherche, puisqu'ils se présentent ainsi d'eux-mêmes pour les faits.

C'étoit à madame de Maintenon que se rapportoit toute la police intérieure de la cour, la conduite des belles-filles du roi légitimes et de ses bâtardes, les galanteries et la dévotion des dames, les aventures, le maintien des femmes des ministres et de leurs maris, les espionnages de toutes sortes dont la cour étoit remplie, les parties qui se faisoient entre les princesses et les jeunes dames et ce qui s'y passoit ; les punitions qui alloient quelquefois aux éclats, et à être chassées, et les récompenses qui étoient la distribution plus ou moins fréquente des distinctions d'aller aux amusements de madame la Dauphine et aux voyages de Marly. Toutes ces choses étoient dans les occupations de madame de Maintenon qui en amusoit le roi, enclin à les prendre sérieusement, et elles étoient utiles à fournir à la conversation, et à prendre de loint le tournant auprès du roi sur bien des choses de droite et de gauche, qu'elle y savoit habilement faire entrer. Que si l'on s'adressoit à elle pour quoi que ce fût, grands, petits, de cour, de ville, de province, excepté un très-petit cercle de personnes même trayées d'entre les familières (et qui est-ce qui ne s'y adressoit pas quand elle sortoit ou rentroit chez elle, et par lettres et mémoires ?) elle répondoit toujours qu'elle ne pouvoit rien et ne se mêloit de rien, et vouloit le persuader, pour peu que ce fût gens qui pussent avoir droit de ne se pas contenter ou l'arrêter à la première négative. Mais ce qui l'approchoit de bien près avoit aussi ses épines, ministres, femmes, amis ; son inconstance la faisoit souvent changer de goût, d'inclination, de volonté ; elle se prenoit et déprenoit avec une facilité égale. De là des examens, des embarras, des désolations ; les remèdes augmentoient le mal ; il n'y avoit qu'à glisser, se tenir plus à l'écart et plus réservé ; c'étoit la seule ressource, comme à la pluie qu'on ne peut empêcher. Quelquefois elle revenoit comme elle s'étoit éloignée ; sinon il n'y avoit plus où se prendre avec espérance de succès. Il en étoit de même des choses, et cela étoit acca-

blant pour les ministres, pour les gens qui se trouvoient en quelque commerce d'affaires avec elle, et pour les femmes, dont en très-petit nombre et rare, elle s'étoit imaginée de vouloir régler la conduite. Ce qui lui plaisoit hier, étoit un démerite aujourd'hui; ce qu'elle avoit ou approuvé ou même suggéré, elle le blâmoit ensuite; en sorte qu'on ne savoit jamais si l'on étoit digne d'amour ou de haine, et c'eût été se perdre que de lui montrer en excuse cette variation; et de tout ce qui l'a approché le plus intimement, et aux yeux du monde le plus constamment et le plus longuement, tous et toutes sans exception, ont éprouvé plus ou moins ce haut et bas insupportable. Mais sur quoi elle n'en avoit point, c'étoit la domination générale. Elle vit longtemps avec grande amertume le P. de la Chaise en possession de tout son ministère, non-seulement avec une entière indépendance d'elle, mais encore sans devoirs de sa part, et elle dans une entière ignorance. L'éloignement marqué du roi pour Harlay, archevêque de Paris, après une faveur si entière et si longue, avoit satisfait sa vengeance mais non ses désirs. Le confesseur n'en étoit devenu que plus maître des bénéfices, et de tout ce qui regardoit les affaires, dont l'archevêque avoit été tout à fait écarté; c'est ce qui lui donna si peu de goût pour le mariage de sa nièce avec le petit-fils du duc de la Rochefoucauld, que le roi vouloit faire, et qui en valut la préférence aux Noailles, où elle trouvoit un avantage que l'autre ne lui pouvoit fournir; aussi ne manqua-t-elle pas son objet deux ans après, dès que l'occasion s'en présenta par la mort de l'archevêque de Paris, en 1696, et Noailles évêque-comte de Châlons eut beau faire d'avance pour se rendre suspect, il eut beau gémir et refuser Paris de tout son cœur, il fallut l'accepter. Tout ce qu'elle avoit fait de longue main pour entêter le roi de cette destination, et ce qu'elle fit ensuite aidée de la grâce de la nouveauté, pour faire goûter le nouvel archevêque, l'initia peu à peu à succéder par confiance et par goût à ce que son prédécesseur avoit perdu en titre. Godet, évêque de Chartres diocésain et directeur de Saint-Cyr et le sien, porté par elle à lents tours de roue dans la confiance du roi, avoit bien commencé un peu à mettre le nez dans les bénéfices, mais c'étoit un homme fort appliqué au sien et à l'étude, qui n'avoit pas d'occasion ordinaire d'approcher du roi, qui ne pouvoit se présenter que de front et à découvert pour une telle chose, quand madame de Maintenon l'avoit préparée, mais qui ne pouvoit y revenir souvent, ni être à portée de ces puissants moyens d'insinuation qui opèrent tout avec de la suite, par des conversations fréquentes et sans objet apparent. Le P. de la Chaise les avoit tous, et se gardoit d'être troublé, même écorné par l'évêque, et chaque corne le réveillait; un archevêque de Paris avec une audience réglée par semaine, toujours matière à la fournir et de quoi la redoubler aux occasions nécessaires,

étoit un instrument bien mieux à la main , et c'est ce qui fit cette grande faveur dont sa droiture et ses ménagements de conscience en garde contre lui-même, surent dans les suites profiter si peu, mais dans ces premiers temps, et qui durèrent des années, il eut grande part à la distribution des bénéfices. L'affaire de M. de Cambrai, Fénelon, le lia étroitement avec M. de Chartres, et madame de Maintenon saisit ce temps heureux pour s'initier avec le roi dans la seule espèce d'affaires et de grâces où elle avoit eu tant de peine à atteindre. Elle lui fit prendre parti à découvert jusqu'à en faire son capital à Rome et en France, et s'établit ainsi de plus en plus dans l'habitude de la confiance des matières de religion, qui si nécessairement entraînoient celles des bénéfices; et les moyens d'avancer et de reculer tant de sortes de gens. Lorsque l'évêque de Chartres manqua, elle lui substitua la Chétardie, curé de Saint-Sulpice, que ce prélat lui avoit fort vanté; cet évêque étoit grand sulpicien, et, quand il étoit à Paris il logeoit dans ce séminaire et le favorisait de tout son pouvoir, et l'éleva sur les ruines des pères de l'Oratoire et du leur de Saint-Magloire. La crasse ignorance et la conformité de sentiments ultramontains étoit le compte des jésuites pour ruiner l'élévation de l'excellente morale, le goût de l'antiquité et le savoir qu'on puisoit chez les pères de l'Oratoire, si éloignés des sentiments de la compagnie en tout, et si conformes pour le gros avec l'Université et les restes de Port-Royal, par des gens dévoués à Rome par une stupide conscience, et qui mettoient tout le mérite à de vaines, basses et ridicules pratiques, sous le poids desquelles ils abrutissoient les jeunes gens qui leur étoient confiés, et à qui ils ne pouvoient rien apprendre, parce qu'ils ne savoient rien du tout, pas même vivre, marcher ni dire quoi que ce soit à propos. Aussi la vogue des prêtres de la Mission et de ceux de Saint-Sulpice, aussi grossiers et aussi ignorants les uns que les autres, prit le grand essor. Madame de Maintenon régnoit parmi eux; elle en étoit la protectrice déclarée, depuis que l'art des jésuites, sans y paroître, l'avoit dégoutée des prêtres du séminaire des Missions étrangères, qui avoient été longtemps ses directeurs, et que les affaires des cérémonies chinoises et indiennes avoient brouillés avec les jésuites de la manière la plus éclatante et la plus irréconciliable. Ce n'est pas que les jésuites n'eussent de la jalousie de cette basse prétraille, et réciproquement ces gens là des jésuites; mais ils avoient besoin les uns des autres, et se souffroient cependant dans la haine du clergé éclairé et des pères de l'Oratoire, qu'ils taxoient tous de jansénisme. A la tête de ceux-ci étoit le cardinal de Noailles, qui n'en avoit pas assez pour les soutenir ni pour s'en soutenir lui-même, et trop de droiture de conscience et de piété pour prévoir le mal, ni pour y bien remédier après l'avoir éprouvé. La Chétardie étoit un saint prêtre, vieux et véritablement imbécile; cette imbécillité,

que madame de Maintenon appeloit simplicité, étoit l'objet de son admiration et de sa vénération, et le motif de sa confiance. Elle devint telle pour lui, que tous les jours elle lui écrivoit; elle lui mandoit très-souvent des choses très-importantes et secrètes, même qui n'avoient aucune part à la religion, ou par ouverture fort déplacée ou pour le consulter, et lui avoit la bêtise de montrer en original ces lettres aux filles Sainte-Marie de Chaillot dont il étoit supérieur, où il s'amusoit d'aller très-souvent. Il faisoit confiance, partie de sottise vanité, partie de sottise admiration, des bontés de madame de Maintenon, et non-seulement à quelques-unes de ces religieuses, mais à quantité pour les favoriser, et souvent jusqu'aux pensionnaires qui se trouvoient présentes; d'où, un moment après ces mêmes choses se trouvoient sues; et, quand on avoit de certaines habitudes dans ce monastère, il étoit aisé de faire passer à madame de Maintenon ce qu'on vouloit avec succès, parce qu'on en persuadoit ce bonhomme à la grille, qui le rendoit après comme de lui-même et comme son sentiment. On a peine à comprendre qu'une personne d'autant d'esprit que madame de Maintenon et qui ne se servoit guère des gens qu'avec vue, s'abandonnât de la sorte à ce radoteur, et que cela n'ait fini qu'avec lui. Alors M. l'évêque de Meaux, Bissy, qui de loin et dès Toul avoit su prendre ses contours par ce même séminaire de Saint-Sulpice, et qui par les jésuites avoit cheminé au grand, succéda à la Chétardie, et prit en un instant le grand vol. La frayeur que les jésuites avoient conçue de la faveur et de la grandeur si établie du cardinal de Noailles toute sans leur participation, et si appuyée d'une telle famille s'étoit secrètement tournée en fureur. Leur P. Tellier qui, par Saint-Sulpice et tonnelé par eux, avoit été présenté aux ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, à qui le roi s'étoit remis en 1709 de l'examen des trois proposés par le P. de la Chaise en mourant, pour lui succéder, étoit bien différent de son prédécesseur. Il ne tarda pas à sentir ses forces, à embarrasser le cardinal (1) comme une araignée fait une mouche, à lui susciter mille défensives fâcheuses, et à le pousser à donner fatalement les mains à la ruine entière et radicale de ce fameux Port-Royal des Champs qui palpitoit encore, et dont la cruelle dispersion de ce qu'il y restoit de religieuses, le rase-ment des bâtiments, le violement des sépulcres, la profanation de ce lieu saint réduit en guérêt et en désert, excita l'indignation publique et fit une grande brèche à ce cardinal. De l'un à l'autre se noua la terrible affaire de la Constitution qui le perdit plus encore avec madame de Maintenon qu'avec le roi, lesquels, tous deux, se déclarèrent parties avec une violence qui alla toujours en augmentant, et qui donna à M. de

(1) De Noailles.

Meaux, devenu cardinal de Bissy en 1715, toute la dépouille de la confiance de madame de Maintenon que Noailles avoit perdue, et qu'elle ne pouvoit laisser partager avec le Tellier qu'elle craignoit, n'ayant jamais aimé les jésuites. Ainsi, Bissy devint le premier personnage en confiance, et jusqu'où n'en abusa-t-il point ! tandis que madame de Maintenon, dupe de son hypocrisie et de son ambition, gagnée par ses bassesses et par ses louanges, se croyoit la prophétesse qui gouvernoit et qui sauvoit le vrai peuple de Dieu de l'impiété, de la révolte, et de l'erreur. Dans cette idée, elle anima le roi à toutes les horreurs, à toute la violence, à toute la tyrannie, qui furent alors exercées sur les fortunes et sur les consciences, et Bissy, son lieutenant, lui suggéroit et en obtenoit tout. Ce fut alors qu'elle nagea en plein dans la direction des affaires de l'Église, et qu'il fallut que le Tellier, avec toutes ses profondeurs, vint compter avec elle jusque sur la distribution des bénéfices. Cela lui pesoit terriblement ; mais la persécution qu'il avoit entreprise, la perte surtout du cardinal de Noailles qu'il ne prétendoit pas dépouiller de moins que de la pourpre, de son siège et de la liberté, enfin le triomphe de leur moderne école sur les ruines de toutes les autres, étoient des objets si vifs et si intéressants pour lui, qu'il n'y avoit rien qu'il n'y sacrifiait. Une seule, il ne la put digérer ; il s'y opposa en face au roi et à madame de Maintenon, qui ne fut pas sans crainte du succès de cette hardiesse ; ce fut le choix de Fleury, qui venoit de quitter Fréjus, pour être précepteur du Dauphin ; et Fleury ne l'a oublié de sa vie. Le Tellier n'a pas assez vécu pour voir, ni même pour se douter du succès inouï de ce premier degré de fortune ; et il sauroit bon gré, s'il le voyoit, aux jésuites, de l'art infini avec lequel ils le manient avec tout son éloignement d'eux, et s'en servent sans qu'il s'en doute à tout ce qui leur est utile pour ruiner tout ce qu'ils craignent, et pour y substituer tout ce qui leur est avantageux ; mais ce n'est pas le lieu de traiter ici cette matière. Celle de la Constitution poursuivie avec tant de suite, d'artifice, d'acharnement, de violence et de tyrannie, fut le fruit de la nécessité pressante où les affaires chinoises et indiennes avoient réduit les jésuites, et du même coup ils comptèrent de satisfaire leur ardente soif de faire régner leur nouvelle école et leur morale sur les ruines de tout ce qui y étoit opposé, pour régner eux-mêmes dans l'État et dans l'Église. L'ambition démesurée des cardinaux de Bissy et de Rohan, le premier pour sa fortune, l'autre pour augmenter la sienne, tous deux pour être chefs de parti, et l'intérêt de madame de Maintenon de gouverner l'Église, l'État et de dominer partout, ce champ une fois ouvert, il n'y eut plus de bornes. Le goût changeant de madame de Maintenon, déprise de l'ancienne amitié du cardinal de Noailles, engouée de la nouveauté de Bissy, divinisait toute sa conduite ; son alliance avec les Noailles qui se tourna en fureur contre

le cardinal, l'enfla comme d'un sacrifice fait à la vérité et à la soumission à l'Église; et la conduite qu'on avoit tenue contre les huguenots, après la révocation de l'édit de Nantes, fut en gros le modèle de celle qu'on tint contre tout ce qui ne pût goûter la Constitution et ses distributeurs. De là les artifices pour gagner et intimider les évêques, les écoles, le bas-clergé; de là cette grêle infatigable de lettres de cachet; de là cette lutte avec le parlement; de là ces évocations, cette interdiction de tous les tribunaux; de là ce déni de toute justice et de tout moyen d'en être protégé pour tous ceux qui ne plioient pas sous le joug nouveau et de la manière qu'on le présentoit; de là cette inquisition jusque parmi les laïques, et cette persécution ouverte; de là ce pot au noir pour barbouiller qui on vouloit et qui ne s'en pouvoit douter, pour écarter toutes sortes de personnes à la volonté des jésuites, de Saint-Sulpice, des chefs du parti qui pouvoient tout en ce genre, sans qu'il y eût de ressources; de là tant de personnes laïques, ecclésiastiques, de tous états, de tout sexe dans les mêmes épreuves que les chrétiens soutinrent sous les empereurs ariens et sous Julien l'Apostat, dont on sembla imiter la politique et la violence.

Godet, évêque de Chartres, avoit extrêmement gâté l'épiscopat; le P. de la Chaise l'avoit dignement rempli tant qu'il en avoit été le maître. Moins jésuite qu'homme de bien et d'honneur, quoique pourtant fort jésuite, il avoit cherché la science, l'esprit, les mœurs, et tant qu'il avoit pu la naissance; cette dernière qualité étoit devenue un empêchement presque dirimant, l'esprit un autre, pendant le crédit de M. de Chartres; et, comme il ne puisoit les sujets que dans les séminaires de Saint-Sulpice, il ne pouvoit choisir de savants; mais au moins vouloit-il des gens de bien, et lui-même l'étoit trop pour faire des marchés. L'épiscopat, au commencement de cette affaire se trouva donc fort supérieur en ignorants, ultramontains de principes, en gens de rien, et dont le nom inconnu, la grossièreté et l'attachement au petit avoient fait tout le mérite. Ce fut aussi ce qui donna le premier poids à la Constitution. Dès que le P. le Tellier fut en place en 1709, ses vues l'y gouvernèrent, son esprit emporté et violent et son entraînement à la domination le gardèrent bien de se laisser prendre pour dupe dans ses choix, au moins autant que sa prudence le put conduire, et il n'y eut plus personne à qui il donnât d'évêchés ni de bénéfices sans être convenu avec lui des conditions. Ce secret ne put être caché longtemps; mais il ne changea pas de conduite; et l'on comprend ce qu'on doit attendre de tels promus. Bissy le soutenoit de toutes ses forces naissantes et a bien profité de ses leçons. Tels ont été les funestes ressorts qui ont perdu l'Église de France, et qui la dernière de toutes les nationales l'a enfin abattu sous le joug qui par différents chemins ont écrasé toutes les autres sous l'empire Romain.

Telles furent les dernières années de ce long règne de Louis XIV, si peu le sien, si continuellement et si successivement celui de quelques autres. Dans ces derniers temps, abattu sous le poids d'une guerre fatale, soulagé de personne par l'incapacité de ses ministres et de ses généraux, en proie tout entier à un obscur et artificieux domestique, pénétré de douleur de son impuissance contre toute l'Europe réunie contre lui, réduit aux plus tristes extrémités pour ses finances et pour ses frontières, il n'eut de ressource qu'à se reposer sur soi-même et à appesantir sur son malheureux royaume, sur sa cour, sur sa famille, sur les consciences, cette dure domination, telle que, pour avoir voulu trop l'étendre et par des voies trop peu concertées, il en avoit montré la foiblesse, dont les ennemis abusoient avec mépris. Retranché même jusque dans ses tables à Marly et dans ses bâtiments, il éprouvoit jusque dans la bagatelle de ces derniers les mêmes artifices par lesquels ou de pareils il étoit gouverné en grand. Mansart, qui en étoit le surintendant peu capable, mais pourtant avec un peu plus de goût que son maître, l'obsédoit avec des projets, qui, de l'un à l'autre, le conduisoient aux plus fortes dépenses; c'étoient autant d'occasions de s'enrichir, où il réussit merveilleusement, et de se perpétuer ces privances qui le faisoient une sorte de personnage, que les ministres ménageoient et à qui toute la cour faisoit la sienne. Il avoit l'art d'apporter au roi des plans informes, mais qui lui mettoient le doigt sur la lettre, à quoi ce délié maçon aidait imperceptiblement. Le roi voyoit ou le défaut à corriger ou le mieux à faire; Mansart, toujours étonné de la justesse du roi, se pâmoit d'admiration et lui faisoit accroire qu'il n'étoit qu'un écolier auprès de lui, et qu'il possédoit l'architecture et les beautés des jardins aussi profondément que l'art de gouverner. Le roi le croyoit sur sa parole, et si, comme il arrivoit souvent, il s'opiniâtroit à quelque chose de mauvais goût, Mansart admiroit également, et l'exécution suivait jusqu'à ce que le goût du changement donnât ouverture pour y en faire. Avec tout cela, Mansart, devenu insolent, se mit à fatiguer le roi de demandes souvent étranges pour lui et pour les siens, et fit si bien qu'il fut aussi de ceux dont le roi se sentit fort soulagé quand il mourut. Sa brusque fin fut le commencement de la fortune de d'Antin, qui eut sa charge fort rognée de nom et d'autorité, par le démérite de n'être pas de race servile comme l'autre. Tant que madame de Montespan avoit vécu, jamais madame de Maintenon n'avoit souffert qu'il parvint à mieux qu'à des bagatelles; mais, délivrée de son ancienne maîtresse, elle s'adoucit pour son fils qui en sut bien profiter, et marcha depuis à pas de géant jusque dans la privance et une sorte de confiance du roi, comme dans la fortune.

A ces malheurs d'État, il s'en joignit de famille, et les plus sensibles au roi. Il avoit tenu avec grand soin les princes du sang fort bas;

leur rang n'étoit monté que pour élever les bâtards, et encore avec des préférences de ceux-ci pour leurs principaux domestiques infiniment dégoûtants pour les princes du sang. De gouvernements ni de charges ils n'en avoient que ce qui avoit été rendu à M. le Prince par la paix des Pyrénées et donné à son fils en épousant une bâtarde. De privautés, aucunes, ni d'entrées, excepté par ce mariage qui n'avoit rien communiqué au prince de Conty; et pour de commandemens d'armées, ils en furent tous écartés avec grand soin. Il fallut les derniers malheurs et toute la faveur personnelle de Chamillart, pour oser proposer d'en donner une au prince de Conty, et par capitulation de la confier, au lieu de lui, au duc d'Orléans, pour qui le roi eut moins de répugnance; et quand l'excès de la décadence força enfin le roi de donner l'armée de Flandre au prince de Conty, il n'étoit plus temps, et ce prince mourut avec le regret d'une destination qu'il avoit tant et si inutilement désirée, et qui ne venoit enfin que lorsqu'il lui fallut tout quitter. Les suites des voyages du duc d'Orléans en Espagne et de l'éclat de madame des Ursins appuyée de madame de Maintenon, furent étonnantes. Depuis 1709, les plaies domestiques redoublèrent chaque année, et ne se retirèrent plus de dessus la famille royale; celle qui causa la disgrâce de M. de Vendôme fut d'autant plus cruelle, qu'elle ouvrit peu les yeux; le prince de Conty et M. le Prince furent emportés près à près; M. le Duc suivit au bout de l'an; Monseigneur ensuite; enfin de plus sensibles coups attaquèrent le cœur du roi par la mort de la charmante Dauphine, son repos pour l'avenir, par celle de l'incomparable Dauphin huit jours après, et le danger imminent du peu qui restoit de cette précieuse race, dont l'aîné suivit tôt après, et tout cela avant la paix, et presque tout pendant les périls les plus terribles du royaume. Mais ce qui est de plus horrible, c'est l'accompagnement de ces dernières pertes, leur cause et leurs soupçons si diamétralement opposés, les effets de ces soupçons jusque dans leur foiblesse. Mais arrêtons tout court; tirons encore une fois le rideau sur des événements si funestes; pleurons-les toujours comme le dernier sceau des malheurs du royaume, comme le comble de la plus sensible privation, comme le chef-d'œuvre des ténèbres; mais qu'un sage et salutaire silence en ferme aussi la bouche à jamais.

Telles furent les longues et cruelles circonstances qui éprouvèrent la constance du roi, et qui rendirent un plus solide service à sa véritable renommée, que n'avoit pu faire tout l'éclat de ses conquêtes. La grandeur d'âme que montra constamment dans de tels et si longs revers ce roi si accoutumé aux plus grands succès, et alors si abandonné de la fortune, si accablé au dehors, sans secours, sans ministres, sans généraux, pour les avoir faits de goût et de fantaisie, et pour le fatal orgueil de les former lui-même, si déchiré au dedans par les événe-

ments les plus douloureux, sans consolation de personne, et luttant seul contre sa propre foiblesse et contre les horreurs mille fois plus affreuses que les malheurs qui lui étoient sans cesse présentées par ce qu'il avoit de plus intime, qui abusoit ouvertement et sans frein de la dépendance dont le roi ne pouvoit et ne vouloit pas même se délivrer, quoiqu'il en sentît le poids; cette constance, dis-je, cette fermeté d'âme, cette égalité extérieure, ce soin toujours le même de tenir tant qu'il pouvoit le timon, cette espérance contre toute espérance, par courage et par sagesse, non par aveuglement, ces dehors du même roi en toutes choses, c'est là ce dont peu d'hommes auroient été capables, et ce qui auroit pu lui mériter enfin le nom de grand, qui lui avoit été si prématuré. Ce fut aussi ce qui lui acquit la véritable admiration de toute l'Europe, celle de ceux de ses sujets qui en furent les témoins, et ce qui lui ramena les cœurs de plusieurs, qu'un règne également long et dur lui avoient aliénés. Il sut s'humilier en secret sous la main de Dieu, en reconnoître la justice, en implorer la miséricorde, sans avilir sa personne ni sa couronne aux yeux des hommes, et il les toucha au contraire par le sentiment de sa magnanimité. Heureux si en adorant la main qui le frappoit et en recevant ses coups avec une dignité qui honoroit sa soumission d'une manière si singulièrement illustre, il eût porté ses yeux sur des motifs et palpables et encore réparables et qui frappoient tous autres que les siens, au lieu qu'il ne considéra que ceux qui n'avoient plus de remèdes que la douleur, l'aveu et le repentir. Quel surprenant alliage de la lumière avec les plus épaisses ténèbres ! Une soif de savoir tout, une attention à se tenir en garde contre tout, un sentiment de ses liens jusqu'au dépit, jusqu'à l'aveu comme on le lui a vu faire aux gens du parlement et à la reine d'Angleterre sur son testament, une conviction de son injustice et de son impuissance, comme on l'a vu par ses propos à ses bâtards, et toutefois un abandon à eux et à leur gouvernante, devenue la sienne et celle de l'État, qui ne lui permit pas de s'écarter d'un seul point de toutes leurs volontés, et qui, presque content de s'être défendu en leur faisant sentir ses doutes et ses répugnances, leur immola tout, son État, sa famille, son unique rejeton, sa gloire, son honneur, sa raison, le mouvement de sa conscience, enfin sa personne, sa volonté, sa liberté, dans leur totalité entière, en sentant toute l'étendue de ce vaste sacrifice et en leur en faisant sentir tout le vide, tout le poids, tout ce qu'il lui coûtoit pour au moins en recueillir quelque gré, et soulager sa servitude, sans en avoir pu rendre son joug plus léger à porter, tant ils sentirent leurs forces et le besoin pressant et continu de s'en servir, et d'étreindre les chaînes dont ils l'avoient su garrotter, dans la continuelle crainte qu'il ne leur échappât enfin pour peu qu'ils lui laissassent la moindre liberté.

Ce prince, si altier, gémissoit dans ses fers, lui qui y avoit tenu toute l'Europe, et qui avoit si fort appesanti les siens sur ses sujets, sur sa cour, sur sa famille, et qui avoit proscrit toute liberté jusque dans les consciences et les plus orthodoxes ; et ce gémissement plus fort que lui sortit au dehors et ne put être méconnu lorsqu'il dit à la reine d'Angleterre et aux gens du parlement qu'il avoit acheté son repos, et qu'il ne put s'empêcher en leur remettant son testament, qui lui avoit été extorqué, de leur montrer si vivement qu'on lui avoit fait faire ce qu'il ne vouloit pas, et ce qu'il ne devoit pas vouloir, lui si maître jusqu'alors et si maître encore de soi-même, et de ne dire et de ne témoigner que ce qu'il vouloit bien. Étrange violence, misère étrange, aveu arraché par la force du sentiment et de la douleur de sentir cet état et d'y succomber ! Quel spectacle ! quel contraste de grandeur supérieure à tous les désastres, et de foiblesse sous un domestique honteux, ténébreux, tyrannique ! Et quelle vérification puissante de ce que le Saint-Esprit a déclaré dans les livres sapientiaux du sort de ceux qui se sont livrés à l'amour et à l'empire des femmes ! Quelle fin d'un règne si longuement admiré, et jusque dans ses derniers revers si étincelant de grandeur, de générosité, de courage et de force, et quel abîme de foiblesse, de misère d'anéantissement, goûtée, savourée, abhorrée, et toutefois subie dans toute son étendue et sans avoir pu élargir ni soulager ses liens ! Qui pourra sonder les jugements de Dieu ! Qui tiendra à ne s'anéantir pas en leur présence !

On a vu les divers degrés par lesquels les enfants du roi et de madame de Montespan ont été successivement tirés du fond des ténèbres du double adultère jusqu'à l'habileté à la couronne, et plus qu'au niveau parfait des princes du sang. Le récit de ces degrés, ou en pratique, soit par adresse, soit à force ouverte, ou en titres, soit en brevets, soit en déclarations enregistrées formeroit seul un volume de mémoires, et un autre d'amas et de recueils de pièces. Dans tous les temps, ni le roi ne les voulut élever à chaque fois au point qu'il fit, ni ne voulut les marier, c'est-à-dire ses fils, dans l'intime conviction de leur néant et de leur bassesse innée, qui n'étoit relevée que par l'effort de sa puissance, et qui, après elle, ne pouvoit que retomber ; c'est ce qu'il leur dit à eux-mêmes plus d'une fois, quand l'un et l'autre voulurent se marier ; c'est ce qu'il leur répéta au comble de leur grandeur, et tout à la fin de sa vie à six semaines près, et quand malgré lui il eut épuisé en leur faveur jusqu'à sa propre volonté, qui ploya sous sa foiblesse, comme on l'a vu, par ce qu'il leur en dit, et ce qu'il lui en échappa aussi à MM. du parlement et à la reine d'Angleterre. On peut se souvenir aussi de l'ordre qu'il donna au maréchal de Tessé sur M. de Vendôme, général alors de l'armée d'Italie, et

ce qu'il lui ajouta avec une sorte de dépit pour lui défendre d'éviter de commander M. de Vendôme, lequel bientôt après parvint à commander lui-même les maréchaux de France, et ceux encore qui longtemps avant lui avoient commandé les armées. C'est un malheur dans la vie du roi qui a été continuellement en augmentant, que cette grandeur de ses bâtards, et qu'il a enfin portée au comble à la fin de sa vie, dont les derniers temps n'ont été principalement occupés qu'à la consolider, en les rendant puissants et redoutables. Les Suisses, l'artillerie, l'amirauté, les carabiniers, plusieurs régimens à eux, la Guyenne, le Languedoc, la Bretagne, les rendoient déjà assez considérables; leur rang, égal à celui des princes du sang, avoit coûté au roi le renversement des lois et des règles du royaume. Il lui en coûta de plus des démêlés avec des puissances étrangères, et surtout avec Rome, à qui il fallut complaire en choses solides, après avoir lutté longtemps pour obtenir que les ambassadeurs et les nonces rendissent à ces princes les mêmes honneurs et les mêmes devoirs qu'aux princes du sang, et avec les mêmes traitements réciproques. Ce même intérêt éleva les princes étrangers sur les ducs en la promotion de l'Ordre de 1688, contre le goût du roi et la justice par lui-même reconnue et avouée au duc de Chevreuse, et les a soutenus en mille autres occasions pour les ployer aux bâtards. Cette même considération valut l'incognito si étrange et si nouveau au duc de Lorraine lors de son hommage, dont il essaya si étrangement aussi d'abuser, et cet exemple a acquis le même avantage aux électeurs de Cologne et de Bavière, à la honte de la majesté de la couronne. Le mariage inouï de M. le duc de Chartres, celui de M. le Duc, ceux ensuite des filles de ces deux mariages avec M. le duc de Berry et avec M. le prince de Conty, ont opéré ce que le roi a vu de ses yeux, qu'excepté son successeur unique, la branche d'Espagne, mais exclue de la succession à la couronne par les renonciations et les traités, et la seule mademoiselle de la Roche-sur-Yon, fille du prince de Conty et de la fille aînée de M. le Prince, il n'y a plus qui que ce soit de la maison royale, ni mâle ni femelle, qui ne sorte directement des amours du roi et de madame de Montespan, et dont elle ne soit la propre mère ou la grand'mère; et si la duchesse du Maine n'en vient pas elle-même, elle a épousé son fils. C'est un mélange que le roi n'a cessé de faire, qu'il ne l'ait eu porté à ce comble, et tandis que le chemin à la fortune étoit l'attachement et la protection des légitimés, celle des princes du sang, à commencer par Monsieur, y étoit un obstacle invincible. Tels furent les fruits d'un orgueil sans bornes qui fit toujours regarder au roi avec des yeux si différens les princes de son sang et les enfans de ses amours. Il ne considéra les premiers que comme les enfans de la couronne et de

l'État, grands par là sans lui et par eux-mêmes, tandis qu'il chérit les derniers comme les enfants de sa personne, et qui ne pouvoient être que les ouvrages de la puissance de ses mains. L'orgueil et la tendresse se réunirent en faveur des derniers; le plaisir de la création l'augmenta sans cesse, et fut sans cesse aiguë d'un regard de jalousie sur les autres, par leur indépendance naturelle de son concours. Piqué de n'oser égaler la nature, il approcha du moins ses bâtards des princes du sang par tout ce qu'il leur donna d'abord d'établissements et de rangs; il tâcha ensuite de les confondre ensemble par des mariages inouis et multipliés pour n'en faire qu'une seule et même famille; son neveu y fut enfin immolé avec la plus ouverte violence; puis, devenu plus hardi à force de crans redoublés, il mit une égalité parfaite entre les princes du sang et ses bâtards; enfin, prêt à mourir, il s'abandonna jusqu'à leur en donner le nom et le droit de succéder à la couronne. Ce ne fut pas tout; ses soins et ses dernières dispositions pour après lui ne furent toutes qu'en leur faveur. Allié avec art de son neveu le duc d'Orléans, et soigneusement entretenu dans cette disposition, il eut beau lutter contre sa raison, et toutes sortes de raisons eurent beau prendre le dessus au fond de son âme, malgré tout ce qui avoit été si fortement pratiqué, il ne put résister à ce qu'on extorqua de lui. Il subit le joug qu'il s'étoit mis sur le col et qui lui fit enfin sentir toute sa pesanteur; son successeur y fut sacrifié, et autant qu'il fut en lui son royaume le fut de même. Tout ce qui fut nommé par anticipation pour l'éducation du roi futur, n'eut d'autre motif que l'intérêt des bâtards et rien moins que nul autre. M. du Maine fut mis à la tête et sous lui le maréchal de Villeroy, l'homme le plus inepte à cet emploi qu'il y eût peut-être en France. Les horribles preuves que Saumery avoit osé faire en 1709 de ce qui se pouvoit attendre de lui, le firent remettre dans la place de sous-gouverneur, dont il s'étoit montré si indigne. Ruffey, homme de qualité distingué et de mérite à la guerre, mais pauvre, de tout temps attaché à M. du Maine, et ayant tout son bien dans la principauté de Dombes, fut l'autre sous-gouverneur. Le reste fut choisi de même, et madame de Maintenon fit son affaire de M. de Fréjus (Fleury), et en répondit; mais avec de tels entours M. du Maine ne parut pas encore suffisamment assuré; ce fut à quoi poutvut le codicille qui précéda la mort du roi de si peu de jours. Toute sa maison civile et militaire fut soumise directement à M. du Maine et au maréchal de Villeroy sous lui, primitivement et indépendamment du duc d'Orléans, de façon qu'il n'en pouvoit être reconnu ni obéi en rien, mais les deux chefs de l'éducation en toutes choses, qui devenoient par là maîtres de Paris et de la cour, et le régent sans sûreté et entre leurs mains. Ces précautions parurent encore insuffisantes si l'on ne pourvoyoit aux cas

qui pouvoient arriver ; ainsi M. le comte de Toulouse fut substitué à son frère en cas de mort , et au maréchal de Villeroÿ le maréchal d'Harcourt dont pareillement madame de Maintenon répondit, lequel par son état apoplectique étoit encore plus inepte que Villeroÿ, si faire se pouvoit. Le conseil de régence avoit été par le testament nommé et réglé, en sorte que toute l'autorité de la régence fut ôtée au duc d'Orléans et que ce conseil ne fut presque composé que de personnes à M. du Maine, et desquelles en particulier le duc d'Orléans avoit grand lieu d'être aliéné. Tels furent les derniers soins du roi, et telles les dernières actions de sa puissance et de sa prévoyance, ou plutôt de sa foiblesse et des suites de toute sa vie : état déplorable qui abandonnoit son successeur et son royaume en proie à l'ambition sans bornes de qui n'y auroit jamais dû être connu, et qui exposoit l'État aux divisions et aux révolutions les plus funestes, en armant contre le régent ceux qui lui devoient être le plus soumis, et le mettant dans l'affreuse nécessité de revendiquer son droit et une autorité dont on ne lui laissoit que le vain nom, avec la honte d'une nudité et d'une impuissance entière, et la réalité des plus instants et des plus continuel périls, portés au comble par l'âge où se trouvoient alors tous les princes du sang.

Voilà de quoi la mémoire du roi ne peut être lavée devant Dieu ni devant les hommes ; voilà l'abîme où le conduisit l'orgueil, la foiblesse, une femme obscure, des adultérins auxquels il s'abandonna et qui en abusèrent sans aucune réserve, et un confesseur du caractère de celui du P. Tellier. Telle fut la pénitence et la réparation publique d'un adultère public si criant, si long, si scandaleux, et les derniers sentiments d'une âme si hautement pécheresse, prête à paroître devant Dieu chargée de plus d'un règne, dont les guerres, les bâtimens, le luxe, les profusions et l'orgueil qui en fut la source et la nourriture avoit consumé au dedans et au dehors tant de millions et de peuples, mis le feu sans cesse dans toute l'Europe, confondu et anéanti tous les ordres de l'État, et réduit le royaume à une misère irrémédiable, et si près de sa perte qu'il n'en fut préservé que par un miracle du Tout-Puissant. Que dire après cela de la fermeté constante et tranquille qui fit admirer le roi dans l'extrémité de sa vie ; car il est vrai qu'en la quittant il ne regretta rien ; que son égalité d'âme fut à l'épreuve de la plus légère impatience ; qu'il ne s'importuna d'aucun ordre à donner ; qu'il vit, qu'il parla, qu'il régla, qu'il prévint pour après lui dans la même assiette qu'un autre très-libre d'esprit auroit pu faire ; que tout se passa jusqu'au bout avec cette décence extérieure, cette gravité, cette majesté qui avoit accompagné les actions de toute sa vie, et qu'il y surnagea un naturel, un air de vérité et de simplicité qui bannit jusqu'aux plus légers soupçons de représentation et de

comédie. De temps en temps dès qu'il étoit libre et dans les derniers jours ayant banni [toutes affaires et tous autres soins,] il étoit uniquement occupé de Dieu, de son salut, de son néant, de ce grand avenir où il étoit si près d'entrer, avec un détachement sans regret, avec une humilité sans bassesse, avec un mépris de tout ce qu'il n'étoit plus, qui forma le spectacle le plus touchant et en même temps le plus admirable, et qui se soutint toujours et le même et tout entier; sentiment de ses péchés sans la moindre terreur, confiance en Dieu tout entière, le dira-t-on, sans doute, mais toute fondée sur ses miséricordes et sur le sang de Jésus-Christ; résignation pareille sur son état et sur sa durée, et regrettant de ne pas souffrir. Qui n'admira une fin si supérieure et en même temps si chrétienne, mais aussi qui si peu instruit n'en frémit? Pour nous, contentons-nous de trembler et mettons notre bouche dans la poussière, sans attenter à ce qui n'appartient qu'au souverain juge des plus grands rois comme des moindres d'entre les hommes, et souhaitons de tout notre cœur que la confiance du roi n'ait pas été trompée; espérons-le même puisque Dieu avoit mis en lui tant de grand et de bon, même de juste et de bonne volonté, de religion encore jusque dans ses désordres et dans ses abus, et que le triste mélange qui y a surnagé n'a été que l'ouvrage d'autrui et le malheur et la foiblesse si difficilement inséparables du trône. Achevons ses derniers jours que Dangeau a supprimés (1).

Son extrémité avoit rempli l'appartement du duc d'Orléans, auparavant si vide et si dangereux à fréquenter. La foule y lima les murailles; on s'y portoit; lui-même en étoit embarrassé, lorsqu'un rayon d'espérance le vida tout d'un coup à n'y pas laisser un seul homme. Au biscuit que le roi mangea, un mieux annoncé avec la pompe du reste de la crainte et de la flatterie détourna pour vingt-quatre heures chacun de chez le duc d'Orléans, et les courtisans se sentoient déjà coupables d'y avoir fait la presse. Leur frayeur fut de peu de durée; le roi retomba; en même temps l'appartement désert du duc d'Orléans fut de nouveau rempli. Un empirique qui s'empara du roi fut le signal de sa perte prochaine; sa grossièreté fit rire quelques-uns de ceux qui en furent témoins; mais le faut-il dire et qui le pourra croire? C'est pourtant une des vérités qui appartiennent le plus à l'histoire, parce que c'est une de celles qui caractérisent le mieux; M. du Maine en fit le soir chez lui parmi ses confidents une scène comique. Il raconta, avec cet art de fine plaisanterie qu'il possédoit excellemment, l'empire que cette espèce de paysan avoit pris sur la médecine, et l'humiliation de

(1) On verra plus loin que Dangeau n'a pas supprimé ces derniers jours, mais qu'il en a laissé un récit bien autrement vrai que celui de Saint-Simon.

Fagon sous lui à bout de son art et de ses espérances ; et les antichambres entendirent les éclats de rire excités par ce récit et en furent indignées. Mais le testament avoit pourvu à tout ; le codicille avoit achevé ; il ne restoit plus qu'à jouir des effets de l'un et de l'autre , et à se voir affranchi des ennuyeux devoirs. Ces biens étoient imminents ; la bienséance suffoquoit tout le jour ; la contrainte a ses bornes et on les franchissoit dans l'intime particulier. Madame de Maintenon , qui n'avoit plus rien à craindre ni à espérer , et de qui toutes les volontés étoient remplies et scellées , s'ennuya d'un mourant qui ne mouroit point. Son assiduité lui devint insupportable ; le roi lui fit un tendre adieu et ajouta que ce qui le consolait dans une séparation si dure étoit son âge , qui ne lui permettoit pas de le survivre longtemps , et qui les rejoindroit bientôt ensemble. Ce n'étoit point du tout le compte de madame de Maintenon ; quelle que fût sa chute , elle vouloit vivre et régner par ses chers bâtards ; elle feignit de ne pouvoir répondre et sortit de chez le roi les yeux fort secs et menée par le maréchal de Villeroy à travers les antichambres sans rentrer chez elle droit au carrosse qui l'attendoit. Elle embrassa le maréchal à la portière et elle s'en alla à Saint-Cyr. C'étoit toujours un carrosse et un attelage du roi qui la menoit partout avec des Espinets , écuyer de la petite écurie à cheval ; si elle changeoit de lieu , son carrosse menoit ses femmes. Elle demeura à Saint-Cyr tout ce matin-là et le reste de la journée ; ce qui fit juger que le roi ne la passeroit pas ; mais s'étant trouvé un peu moins mal , et le lendemain encore , il la demanda plusieurs fois , et parut surpris et peiné de son absence ; cela la fit revenir au commencement de l'après-dînée , après avoir couché et dîné à Saint-Cyr. On admira une si belle tranquillité et un si beau jugement pour éviter le dernier spectacle , et abrégé celui dont elle n'avoit plus rien à attendre. Le P. Tellier imita cette conduite ; le roi le demandoit à plusieurs reprises avant qu'il se présentât , puis il n'étoit que des instants auprès de lui , en sorte que Blouin , Maréchal et les principaux valets intérieurs , étoient indignés d'un abandon si extraordinaire dans des moments si précieux , et ne se tenoient pas quelquefois de le lui dire , tandis que le curé ne bougeoit du cabinet , mais n'osoit approcher que très-rarement , outre que c'étoit un ignorant grossier , très-peu capable d'un tel ministère. Le confesseur avoit tiré tout ce qu'il avoit pu et s'étoit fait nommer sous-précepteur et confesseur du roi futur. Il n'étoit plus temps de rien obtenir pour sa compagnie , ni pour leurs disciples. Il avoit pressé plusieurs fois la distribution d'un grand nombre de bénéfices , dont plusieurs fort considérables , qui vaquoient ; le roi avoit tenu ferme à répondre qu'il ne vouloit pas se charger de ce poids-là de plus , si prêt de paroître devant Dieu , tellement que le bon père s'occupoit de soins qui lui étoient plus utiles que l'assiduité de son ter-

rible emploi, et ces soins emportoient son temps et ses pas. Il s'en comptoit d'autant plus libre, qu'aïdé de madame de Maintenon, il avoit paré un grand coup, et s'en étoit mis en repos. Dangeau l'indique ; mais sa tremblante politique l'a bien gardé de raconter ce fait si curieux dont il n'a donné que la date et l'entrée (1). C'est le discours fameux, mais terrible, du roi aux deux cardinaux, et de tels ouvriers connoissent quelque chose de terrible ! Après qu'en leur présence et de ce qu'il y avoit là de son sang, et de courtisans intérieurs, et de valets avec le Tellier et madame de Maintenon, le roi se fût expliqué sur sa foi et sur les sentiments dans lesquels il mouroit : « Messieurs les cardinaux, ajouta-t-il, en regardant Rohan et Bissy, vous savez que ce n'a été que par vos conseils que je me suis conduit dans l'affaire de la Constitution ; je suis un ignorant sur ces matières, et j'ai cru ne pouvoir mieux faire, pour ma conscience, que de m'abandonner entièrement à vous. Vous savez que ça été avec une entière confiance ; que je n'y ai rien fait que ce que vous avez voulu, et que j'y ai fait tout ce que vous avez voulu. Si j'ai fait trop ou trop peu j'en demeure déchargé sur vos consciences, et c'est à vous à en répondre à Dieu pour moi. » La réponse des cardinaux ne fut que sécurité et louange ; mais les spectateurs furent épouvantés. Fagon, tout baïssé et tout courtisan qu'il étoit, et Maréchal, dont l'âme étoit toujours droite, se taisoient en se regardant, et entendirent que le roi reprit que pour le cardinal de Noailles, Dieu lui étoit témoin qu'il ne le haïssoit point et qu'il avoit toujours été fâché de ce qu'il avoit cru devoir faire à son égard. Là-dessus, ces deux hommes se demandèrent entre haut et bas si on laisseroit mourir le roi sans voir son archevêque, et sans marquer par là réconciliation et pardon ; que c'étoit un scandale nécessaire à lever. Le roi les entendit et reprit la parole pour déclarer que non-seulement il ne s'y sentoit pas de répugnance, mais qu'il le désiroit. Ce mot interdit fortement les deux cardinaux, madame de Maintenon surtout, et le Tellier bien davantage. Un retour de confiance dans le roi, un autre de générosité et de vérité dans le pasteur les intimidèrent dans ces moments où le respect et la crainte fuient si loin devant des considérations plus prégnantes [sic]. Le silence régnoit ; le roi l'interrompit pour ordonner au chancelier Voisin d'envoyer sur-le-champ à Paris chercher le cardinal de Noailles, si ces messieurs (regardant les deux cardinaux) jugeoient qu'il n'y eût pas d'inconvénient. Ils se regardèrent, puis s'ébignant avec madame de Maintenon, Voisin et le Tellier, celui-ci cria tout bas, Bissy l'appuya, madame de Maintenon fit de leur avis, que la

(1) Saint-Simon n'a pas connu le mémoire écrit par Dangeau en dehors de son journal et l'ignorance de ce document jointe à la lacune du journal lui fît hasarder des assertions dont le récit de Dangeau montrera toute la légèreté.

chose étoit dangereuse. Rohan, plus doux, et Voisin se taisoient ; enfin il fut conclu qu'ils finiroient la scène comme ils l'avoient commencée et soutenue, en trompant le roi et se jouant de lui. Ils s'en rapprochèrent et lui firent entendre, à travers force louanges, qu'il ne falloit pas exposer la bonne cause au triomphe de ses ennemis, et à ce qu'ils sauroient tirer d'une démarche qui ne partoît que de la bonne volonté du roi et d'un excès de délicatesse de conscience ; qu'ainsi ils persistoient bien à approuver que le cardinal de Noailles eût l'honneur de le voir, mais à condition qu'il accepteroit la Constitution et qu'il en donneroit sa parole. Le roi, encore en cela, se soumit à leur avis, mais sans raisonner, et le chancelier écrivit dans le moment en conséquence, et dépêcha au cardinal de Noailles, dès que le roi eut consenti. Les cardinaux flattèrent le roi de la grande œuvre qu'il alloit opérer, ou en ramenant le cardinal de Noailles, ou en manifestant par son refus son opiniâtreté invincible à troubler l'Église, et son ingratitude consommée pour un roi à qui il devoit tout, et qui lui tenoit ses bras mourants. Le cardinal de Noailles fut pénétré de douleur de ce dernier excès de l'artifice ; il avoit tort ou raison devant tout parti sur l'affaire de la Constitution ; mais, quoi qu'il en fût, l'événement de la mort instante du roi opéroit [-il] quelque chose sur la vérité de cette matière, et pouvoit-il opérer un subit et total changement d'opinion ? Rien de plus touchant que la conjoncture, mais rien de plus étranger à la question ; rien aussi de plus odieux que ce piège qui, par rapport au roi, de l'état duquel ils achevèrent d'abuser si indignement, et par rapport au cardinal de Noailles qu'ils voulurent brider ou noircir si grossièrement, émut tout le public contre eux avec d'autant plus de violence que l'extrémité du roi donna cours à la liberté que sa terreur avoit si longtemps retenue captive. Mais quand on sut le détail et de l'apostrophe du roi aux deux cardinaux sur le compte qu'ils auroient à rendre pour lui de tout ce qu'il avoit fait sur la Constitution, et le détail de ce qui s'étoit passé là même tout de suite sur le cardinal de Noailles, l'indignation générale rompit les digues et ne se contraignit plus. Il n'y eut personne au contraire qui blâmât et qui ne plaignît le cardinal de Noailles, dont la réponse à Voisin fut en peu de mots un chef-d'œuvre de religion, de douleur et de sagesse. On ne peut trop louer les dispositions que le roi fit paroître pour le cardinal de Noailles, si l'on considère l'art, l'adresse, la longue persévérance et le ménagement continuel des occasions qui naissoient sans cesse, par lesquelles madame de Maintenon et ces bourreaux de la conscience du roi noircissoient auprès de lui ce qu'ils lui donnoient comme ingratitude, révolte, insolence et spectacle de résistance à son maître et à son bienfaiteur, à qui des deux seroit le plus fort. On perdra encore beaucoup à son égard des sentiments de sa conduite tyrannique et barbare dans l'affaire de la

Constitution, si on réfléchit à ce qu'il en attesta ces cardinaux devant Dieu. Ils se changeront aussi en compassion de son ignorance et de ses pernicieux choix, et ils s'accumuleront comme des brasiers ardents sur la tête des deux Éminences et de la vieille Maintenon, séduite et gouvernée par le Bissy.

On ne pourra refuser d'être touché du tranquille courage avec lequel ce roi toujours entier console ses valets, et leur demande si c'est donc qu'ils l'ont cru immortel; mais qui ne fondroit en larmes, quand leur parlant une de ses dernières nuits de je ne sais quel fait : « Du temps que j'étais roi, » dit-il, et du même ton et sans chercher à rien dire; mais sans regret, mais sans foiblesse, mais pénétré de la vérité de son État présent, et pénétré en même temps de détachement, de dénuement, d'abandon, de solitude et du néant de tout ce à quoi il ne tenoit plus. Rien de plus simple et de plus court que son adieu à sa famille, ni de plus humble, sans rien perdre de la majesté, que son adieu aux courtisans, plus tendre encore que l'autre. Ce qu'il dit au roi futur a bien mérité d'être recueilli, mais affiché depuis avec trop de reste de flatterie, dont le maréchal de Villeroi donna l'exemple en le mettant à la ruelle de son lit (1). Le roi parlant à son successeur, de ses guerres et de ses bâtiments, voulut apparemment omettre ses funestes amours, article plus en sa place à lui que tous les autres; mais comment en parler devant ses bâtards, et en consommant leur formidable grandeur! Jusque-là, rien que d'admirable, rien que d'une élévation véritablement chrétienne et royale, si l'on en excepte cette étrange omission; mais que dire de ses discours à son neveu le duc d'Orléans qu'il rassure sur ses dispositions qui en même temps l'égorgeoient et le déshonoroient, qu'il caresse, qu'il loue, à qui il recommande son arrière-petit-fils, son successeur, et son royaume, à qui même il renvoie pour des ordres comme à celui qui alloit seul gouverner, qu'autant qu'il est en lui il l'a mis hors d'état de les gouverner. Est-ce artifice, est-ce tromperie, est-ce dérision jusqu'en mourant? Loin de nous cette horrible pensée au milieu de si grands traits. Le roi se répondoit à lui-même. Il répondoit à l'impuissance de l'effet de ce qui lui avoit été extorqué, et que sa foiblesse lui avoit arraché malgré lui. Disons plus; il ne douta point, il espéra peut-être qu'un testament inique et scandaleux, propre à mettre le feu dans sa famille et dans le royaume, tel enfin qu'il n'avoit osé en révéler le secret, ne trouveroit pas plus d'appui que le testament du roi son père, si sage, si

(1) Voir la notice de M. Le Roi sur les dernières paroles adressées par Louis XIV à son petit-fils dans les Mémoires de la Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise.

juste, si sensé, si posé, et rendu public par lui-même avec un général et véritable applaudissement. Tout ce que le roi avoit senti de violent en faisant le sien, tout ce qu'il en avoit dit en énigme, mais si amère, en le remettant aux gens du parlement, et en en parlant le premier et d'excès de plénitude à la reine d'Angleterre, ce codicille monstrueux nouvellement arraché presque à ses derniers moments, ce tout ensemble le rassura contre un amas si concerté de tant d'iniquités colorées; mais si mal qu'elles sautoient aux yeux, il n'avoit jamais cru, comme il s'en étoit expliqué, qu'il en pût subsister aucune. Il s'en flatta en ce moment plus que jamais pour se rassurer, et il parla à son neveu comme fortement rempli de cette pensée; et devant et après ce codicille, il le regarda en effet comme l'administrateur du roi futur et du royaume, et lui parla en ce sens. C'est au moins ce qu'on doit présumer.

Les derniers jours, c'est-à-dire depuis le 26 août, il ne vit plus que ses médecins en très-petit nombre, son confesseur, les plus intimes ou nécessaires valets, madame de Maintenon, M. du Maine, peu M. le comte de Toulouse, et point ou presque point le maréchal de Villeroy et le chancelier Voisin, qui se tenoient dans le cabinet près de sa chambre, et dans un autre plus éloigné, les grandes entrées et les secrétaires d'État, tantôt les uns tantôt les autres. Le duc d'Orléans se présenta toujours avec grande circonspection pendant toute la maladie, et dans ces derniers jours il se tenoit des moments à diverses reprises dans ces cabinets, et se présentoit un instant par jour au plus sur le pas de la porte du cabinet dans la chambre. On oubliâ dès l'entrée de ces derniers jours de faire dire la messe; Charost, capitaine des gardes, en fit souvenir. Il en étoit encore heure; on le proposa au roi qui témoigna que ce lui seroit une grande consolation, et il l'entendit depuis le peu de jours qu'il vécut avec une grande présence d'esprit.

Telle fut la fin de ce grand roi, si redouté partout, mais dont on ne se peut cacher qu'il mourut entre les bras de ses bâtards et de leur vieille gouvernante qui s'enfuit aussitôt à Saint-Cyr, d'où elle n'est jamais sortie, pas même pour un moment depuis. Mais qui pourra ne pas s'étonner au dernier point de la paisible et constante tranquillité de ce roi mourant, et de cette inaltérable paix sans la plus légère inquiétude parmi tant de piété et une application si fervente à profiter de tous les moments. Les médecins prétendent que la même cause qui amortit et qui ôte même toutes les douleurs, qui est un sang entièrement gangrené, calme aussi et anéantit toutes celles du cœur et les agitations de l'esprit et de l'âme; et il est vrai que le roi mourut de cette maladie. D'autres en ont donné une autre raison, et ceux-là étoient dans l'intrinsèque de la chambre pendant cette dernière

maladie. Les jésuites ont constamment des laïques de tous états et même mariés, qui sont de leur compagnie; ce fait est certain. Tel étoit M. des Noyers, secrétaire d'État sous Louis XIII et quantité d'autres gens bien connus. Ces agrégés font les mêmes vœux des jésuites en ce que leur état permet, c'est-à-dire d'obéissance au général et aux supérieurs de la compagnie sans restriction. Ils sont obligés de suppléer aux deux autres par toute la protection et par tous les services qu'ils doivent aveuglément à la compagnie, et surtout par une soumission sans bornes aux supérieurs et à leur confesseur. Ils doivent être exacts à de légers exercices de piété, que leur confesseur ajoute à leur temps et à leur esprit, et qu'il simplifie comme il veut. La politique a son compte par le secours assuré de ces auxiliaires cachés, à qui ils font bon marché du reste; mais il ne se doit rien passer dans leur âme ni quoi que ce soit qui vienne à leur connoissance qu'ils ne le révèlent à leur confesseur, et pour ce qui n'est pas du secret de la conscience, aux supérieurs si le confesseur le juge à propos, et ils doivent aussi se conduire en tout suivant les ordres du confesseur et des supérieurs avec une soumission sans réplique. On a prétendu que le P. Tellier avoit inspiré au roi longtemps avant sa mort de se faire agréger ainsi à la compagnie; qu'il lui en avoit vanté les privilèges certains pour le salut, les indulgences plénières qui y sont attachées, et qu'il l'avoit persuadé que quelques crimes qu'on eût commis, et dans quelque difficulté qu'on se trouvât de les réparer par la pénitence, cette profession secrète lavoit tout et assuroit infailliblement le salut, pourvu qu'on fût fidèle à ces vœux; que le général de la compagnie, du consentement du roi, fut admis dans ce secret; que le roi en fit les vœux entre les mains du P. Tellier; que dans les derniers jours de sa vie on les entendit tous deux, l'un s'appuyer, l'autre fortifier sur ces promesses; qu'enfin le roi reçut de lui la dernière bénédiction de la compagnie comme un des religieux; qu'il lui fit prononcer des formules de prières qui n'en laissoient point douter et qu'on entendit en partie, et qu'il lui en avoit donné l'habit ou le signal presque imperceptible, comme une autre sorte de scapulaire qui fut trouvé sur lui. Enfin la plupart se sont persuadés, que cette pénitence faite aux dépens d'autrui, des huguenots, des jansénistes, des ennemis des jésuites ou de ceux qui ne leur furent pas abandonnés, des défenseurs des droits des rois et des nations, des canons de la hiérarchie contre la tyrannie et les prétentions ultramontaines, et cet attachement pharisaïque à la loi extérieure et à l'œuvre de la religion, ont formé cette sécurité surprenante dans ces terribles moments, où disparoit si ordinairement celle qui, fondée sur l'innocence et la pénitence fidèle, semble le plus solidement devoir rassurer. Droits terribles de la science de tromper et de flatter, qui se soutiennent tous entiers jusqu'au tombeau et qui en savent dériver

jusqu'à l'entrée des plus doux et des plus rares apanages de la sainteté, non-seulement la plus certaine, mais encore la plus exquise favorisée. Arrêtons ici une foule de réflexions et contentons-nous, pour les autres, de leur laisser celle que doit fournir l'art incomparable de l'invention de ces jésuites laïques, et de tous les usages qui s'en présentent à tirer aux jésuites.

Mercredi 14, à Versailles. — Le roi tint le conseil d'État, mangea gras et soupa à son petit couvert. Il a des douleurs à la cuisse et à la jambe qui l'empêchent de marcher; il se fait porter dans un fauteuil. Il passa l'après-dînée chez madame de Maintenon, où il joua avec les dames et où il y eut grande musique. Le soir, il soupa à neuf heures; les courtisans le virent à son souper. Les princes et les princesses l'attendoient dans son cabinet, où il entra après son souper et se coucha un peu après dix heures. — Madame la princesse des Ursins partit de Paris; elle a pris congé de tous ses amis comme une personne qui ne compte pas de les revoir. Ses deux neveux la conduisent jusqu'à sa première couchée, qui est à Essonne. — Le duc de Tursis vint la semaine passée à Marly comme le roi lui avoit permis d'y venir quand il voudroit, et le maréchal de Tessé, comme général des galères, lui fit prêter à genoux le serment de lieutenant général des galères.

Jedi 15, à Versailles. — Le roi dormit assez mal jusqu'à trois heures et but plusieurs fois, car il est toujours fort altéré; il dormit assez bien depuis trois heures jusqu'à dix. Il entendit la messe dans son lit, et après la messe il parla à M. le chancelier et puis à M. Desmaretz, et ensuite à M. de Pontchartrain. Il paroît assez tranquille; cependant il souffre toujours de sa sciatique. Il dîna dans son lit à une heure, mangea d'assez bon appétit, se leva à cinq heures et se fit porter chez madame de Maintenon, où il y eut petite musique. Il en revint à neuf heures, soupa dans sa chambre, où tous les courtisans le virent, et après souper entra dans son cabinet, où il vit les princes

et les princesses, et se coucha à dix heures. — On mande de Paris que le président de Maisons est très-dangereusement malade.

Vendredi 16, à Versailles. — Le roi fut encore fort inquiet dans son lit jusqu'à trois heures du matin et but plusieurs fois; mais depuis trois heures jusqu'à six il dormit fort tranquillement. Il fit entrer dans sa chambre à onze heures, entendit la messe dans son lit, y dîna à une heure, se leva aussitôt après, et donna audience dans son cabinet à l'envoyé de Wolfenbittel, et puis se fit porter chez madame de Maintenon, où il joua avec les dames, et le soir grande musique. Il se trouva un peu soulagé de sa sciatique, mais il est toujours altéré, et cette altération fait croire à beaucoup de gens qu'il pourroit bien avoir un peu de fièvre les nuits. Il ne veut point qu'aucun médecin couche dans sa chambre; on espère pourtant qu'il y consentira par complaisance pour les personnes qui l'en prient.

Samedi 17, à Versailles. — Le roi passa la nuit jusqu'à quatre heures dans une assez grande inquiétude, fort altéré et buvant souvent, mais depuis quatre heures jusqu'à dix il dormit tranquillement. Il entendit la messe, et tint le conseil de finances dans son lit; il s'habilla à une heure, dîna à son ordinaire. Tous les courtisans entrèrent à son dîner, et après dîner il donna audience dans son cabinet au général de l'ordre de Sainte-Croix de la Bretonnerie (1), et puis passa chez madame de Maintenon dans sa chaise à roulette, et y travailla avec M. le chancelier. — L'abbé Reverseau, aumônier de Saint-Roch, grand amateur de nouvelles et qui étoit assez aimé de beaucoup de courtisans, et à qui le roi a donné deux petites abbayes, a, dit-on, écrit quelque chose qui a déplu; on lui a donné ordre de vendre sa charge et de s'éloigner de la cour de trente lieues.

(1) Mathias Goffin, Liégeois.

Dimanche 18, à Versailles. — Le roi passa la nuit fort doucement. Il avoit permis à M. Fagon de coucher dans sa chambre, ce qu'il n'avoit point encore voulu permettre dans cette maladie-ci ; il ne lui a trouvé ni fièvre ni émotion ; son altération est fort diminuée. Il entendit la messe dans son lit, tint le conseil d'État devant et après son dîner, travailla ensuite avec M. Pelletier, et puis passa chez madame de Maintenon, où il y eut musique, revint chez lui à neuf heures, soupa dans sa chambre, où tous les courtisans entrèrent, et se coucha à dix heures, après avoir vu les princesses dans son cabinet. — Toutes les compagnies de gendarmerie qui sont arrivées ici ou aux environs sont obligées à plus de dépenses que dans leurs quartiers ; le roi fait donner sept sous par jour d'augmentation à chaque gendarme ; il compte de les voir mercredi. — Le comte de Ribeira, ambassadeur extraordinaire de Portugal, fit son entrée à Paris, qui fut la plus magnifique qu'on eût vue depuis longtemps ; il jeta même au peuple beaucoup de médailles d'argent et quelques-unes d'or. Il devoit avoir son audience mardi, et le roi l'a remis à huit jours.

Lundi 19, à Versailles. — Le roi passa la nuit avec un peu d'agitation jusqu'à trois heures ; depuis trois heures jusqu'à dix il dormit tranquillement. Il travailla l'après-dînée avec M. de Pontchartrain. Il verra la gendarmerie mercredi, de dessus son balcon. Le voyage de Fontainebleau est rompu, et le roi a eu la bonté de plaindre les pauvres gens de Fontainebleau, qui perdent beaucoup à ce changement-là. Le roi passa chez madame de Maintenon à six heures, où il y eut petite musique. La sciastique tourmente toujours le roi ; M. Fagon a envie de lui faire venir des eaux de Bourbonne, mais cela n'est pas encore bien résolu. M. Fagon est persuadé que le roi n'a point de fièvre, mais Maréchal et quelques autres croient qu'il en a un peu la nuit.

Mardi 20, à Versailles. — Le roi a mieux passé la nuit

que les précédentes, et n'a bu que trois fois; il a travaillé le matin avec M. le chancelier, après avoir entendu la messe dans son lit, comme il l'entend depuis quelques jours. Il vit peu de gens à son dîner, mais il y fit entrer les ambassadeurs; le mardi est le jour que les ambassadeurs viennent ici. Il tint le conseil de finances après son dîner, et travailla ensuite avec M. Desmaretz, et puis il envoya dire à madame de Maintenon de passer dans sa chambre. Sa jambe lui fait beaucoup moins de mal quand il est dans son lit, et après l'avoir bien frottée, on met des linges dessus qui l'empêchent de s'habiller. Madame de Caylus et madame de Dangeau furent assez longtemps dans sa chambre avec madame de Maintenon, et il leur parut fort tranquille; il nous parut de même à son souper. Il se leva en robe de chambre pour se mettre à table, passa ensuite dans son cabinet pour voir les princesses, demeura un quart d'heure avec elles, et se coucha à dix heures. — M. de Grisenoy, maître des requêtes et frère de Chauvelin, l'avocat général qui vient de mourir, a l'agrément pour remplir cette place; il a beaucoup d'esprit et de capacité, mais sa famille craint pour sa santé dans cette charge. — M. Amelot a envoyé ici M. Amelot de Chaillou, son parent proche, qui étoit avec lui à Rome; il descendit chez M. le chancelier, chez qui MM. les cardinaux de Rohan et de Bissy allèrent un peu après. On ne sait point encore quelles nouvelles il a apportées. — M. Fagon a prié le roi de trouver bon que des médecins que l'on fait assembler, et de la cour et de Paris, pussent avoir l'honneur de le voir et d'examiner son mal. S. M. y avoit quelque répugnance, mais il s'est rendu aux instances qu'on lui en a faites.

Mercredi 21, à Versailles. — Le roi passa la nuit encore mieux que la dernière. Il vit quatre des médecins qui sont ici assemblés; il en verra demain quatre autres, et ils sont tous du même avis sur le rapport qui leur a été fait du mal du roi et de la conduite que l'on doit avoir

dans cette maladie. Ils lui ont fait prendre de la casse, qui a plus opéré qu'ils ne l'espéroient, car le remède étoit fort doux et n'a pas laissé de le purger trois fois, [ce] qu'ils regardent comme une très-bonne marque. Le roi garda son lit tout le jour; il a remis la revue de la gendarmerie à vendredi, à cause de la casse qu'il a prise. Il tint le conseil d'État après dîner et puis travailla avec M. le chancelier, et à sept heures madame de Maintenon et les dames entrèrent chez lui, où il y eut grande musique. Il se leva à neuf heures, en robe de chambre, pour souper, passa dans son cabinet pour voir les princesses, où il demeura jusqu'à dix heures, et puis se coucha.

Jeudi 22, à Versailles. — Le roi ne dort pas trop bien jusqu'à trois heures, mais depuis trois heures jusqu'à dix il a dormi fort doucement. Il a vu à son réveil les quatre médecins qu'il n'avoit pas vus hier, qui sont Géli, Dumoulin, Falconnet le fils et le médecin de la Charité. Il y a quelques-uns de ces médecins qui croient qu'il a eu de la fièvre la nuit; ils sont tous d'accord sur les remèdes qu'on lui donnera. Son mal de jambe est ce qui le tourmente le plus. Il prit sur les sept heures du soir un verre de quinquina dans de l'eau, et on commencera cette nuit à lui faire prendre du lait d'ânesse. Il n'a pas pu voir la gendarmerie de dessus son balcon, parce qu'il ne sauroit s'habiller, à cause de tous les linges dont sa jambe est enveloppée. — M. le président de Maisons mourut le soir à Paris; une heure avant qu'il mourut les médecins le croyoient hors de danger. Il est regretté universellement dans la cour et dans Paris. — M. le duc du Maine fit la revue de la gendarmerie, qu'il trouva d'une beauté étonnante; il en rendit compte au roi à son retour, qui dit le soir aux courtisans qui étoient à son souper: « Le duc du Maine m'a rendu un compte magnifique de la gendarmerie. » Monseigneur le Dauphin vint le matin chez le roi après la messe, et lui demanda la permission d'aller l'après-dînée voir la gendarmerie après la revue de M. du

Maine. Il étoit habillé en officier de gendarmerie, et le roi le trouva très-joli. Après qu'il eut sa permission du roi, il passa chez M. le duc d'Orléans, à qui il avoit promis de l'avertir quand il auroit sa permission. Il partit d'ici à trois heures et demie; M. le duc d'Orléans arriva un moment avant lui, et quand les compagnies passèrent devant monseigneur le Dauphin, M. le duc d'Orléans le salua à la tête des gendarmes d'Orléans, et toute la gendarmerie marqua une grande joie de passer devant le Dauphin et de le voir en habit d'uniforme *. Le roi, hier à son coucher, donna ordre à M. de la Rochefoucauld de lui faire voir des habits pour choisir celui qui lui conviendra en quittant le deuil, et M. de la Rochefoucauld avertit les courtisans, qui ont quitté le deuil aujourd'hui.

*Les deux dernières actions du roi furent pour ses bâtarde, ainsi que furent ses dispositions dernières, pour qu'il ne manquât rien à sa consommation pour eux. La première fut un ordre, l'autre une grâce. L'ordre vint à l'occasion de la gendarmerie, que le roi avoit fait venir des frontières autour de Versailles pour la voir. N'en ayant plus la force et méditant tout pour M. du Maine, il le traita comme David fit Salomon quand il le voulut faire connoître son successeur; il lui ordonna d'aller tenir sa place, et à ce corps d'élite de le reconnoître comme lui-même. M. du Maine en alla donc faire la revue, y donner tous les ordres, se faire rendre compte de tout, et en recevoir tous les honneurs. Pour que rien ne manquât à son triomphe, le roi voulut que le Dauphin vît en cette occasion pour la première fois des troupes, pour l'accoutumer à les voir sous M. du Maine. M. le duc d'Orléans, qui y avoit des compagnies, avoit par cela même un titre particulier pour cette fonction, sans parler de celui de sa naissance et de l'état si menaçant du roi. Il alla à la revue; tout y courut à lui; il renvoya tout à M. du Maine, et déclara qu'il n'étoit là que comme un simple capitaine de gendarmerie pour faire sa cour à M. le Dauphin. M. du Maine pâlit en voyant le duc d'Orléans; il se trouva confondu. Tous deux y sentirent les prémices de ce qui les attendoit; les troupes furent frappées du contraste, et le public s'en expliqua avec indignation.

Vendredi 23, à Versailles. — Le roi passa la nuit assez doucement; il travailla le matin avec le P. le Tellier. Sa

1774

jambe l'incommode; il y sent toujours des douleurs; et comme elle est fort enveloppée de linges, cela empêche le roi de s'habiller. Il ne verra point la gendarmerie, quoiqu'il en eût grande envie; il la renvoie dans leurs quartiers en Normandie. Le roi dina debout, en robe de chambre; il fut assez gai à son dîner, et badina fort avec moi sur des plans que madame de Dangeau lui a fait voir de ce qu'elle veut faire faire à Dangeau. Madame de Maintenon passa l'après-dînée chez lui avec les dames; les courtisans le virent à son souper, puis il passa dans son cabinet, où il vit les princesses, et se coucha à dix heures. — M. d'Antin apprit le matin au roi la mort de M. de Maisons, et M. du Maine lui parla fortement ensuite en faveur du fils de M. de Maisons *. M. le chancelier vint à midi chez le roi, le trouva si bien disposé à la grâce qu'on lui demandoit qu'il accorda sur-le-champ la charge au fils quoiqu'il n'ait pas dix-sept ans. M. de Nicolaï, son oncle, l'avoit amené le matin chez M. le chancelier, et il remercia le roi en sortant de son dîner.

* La grâce (1) fut la charge de président à mortier de Maisons, qui venoit de mourir, donnée à son fils, âgé à peine de dix-sept ans, à la prière du duc du Maine. Ce prince avoit un grand intérêt à se faire des créatures dans le parlement et à flatter toute cette compagnie. Rien ne pouvoit lui être plus agréable que cet extraordinaire bienfait, ni plus utile à M. du Maine que de le procurer; c'est ce qui le fit accorder au moment qu'il le demanda : mais il est à propos de dire un mot ici de ces Maisons. Le véritable et court historique a plus de poids que le plus fort sermon, et se présente bien en cadence ici avec l'anéantissement des grandeurs les plus superbes et les plus solidement et longuement éclatantes.

Le président de Maisons étoit petit-fils du surintendant des finances, qui bâtit le superbe château de Maisons, à la porte de Saint-Germain, avec toutes les singulières beautés qui l'accompagnent et qui font encore l'admiration des étrangers. Il ne demeura pas longtemps aux finances, et il dit aussi plaisamment qu'insolamment, en parlant de la cour, qu'ils n'avoient jamais plus mal fait de le chasser que lorsqu'il avoit bien fait

(1) Voir l'addition précédente.

ses affaires et qu'il s'alloit mettre à bien'faire| les leurs. Son fils fut président à mortier, très-vénal et très-décrié pour ses injustices, ses débauches et une madame Bailly qu'il entretenoit chez lui publiquement, après avoir chassé de chez lui sa femme, qui avoit du mérite et de l'esprit, et qui étoit Fieubet. Les plaideurs alloient à découvert traiter avec la Bailly, qui rendoit d'autant plus dangereusement la justice, que Maisons, comme l'ancien des présidents à mortier, tint longtemps les audiences de l'après-dinée. Son fils, président à mortier, est celui dont il s'agit ici. Leur nom étoit Longueil, qui étoit d'une très-ancienne noblesse de Normandie, illustre par ses emplois militaires et restée seule de ces familles militairement nobles de toute ancienneté, qui quittèrent l'épée pour l'écrivoire lorsque les parlements devinrent continuels, et qu'on n'en changea plus les membres à chaque fois qu'on le tenoit. Cette curiosité historique mèneroit trop loin à retracer. Cependant il se trouvoit bien des gens qui prétendoient que c'étoient des paysans du lieu de Longueil, qui en avoient pris le nom, et que n'y ayant plus personne de cette famille, ceux-ci s'en étoient dits depuis leur élévation dans la robe et les finances. Ce qui est vrai c'est que la terre de Longueil n'étoit point à eux, et que ce n'est que le fils de celui dont on parle qui a trouvé le moyen de l'acheter. Quoi qu'il en soit de l'origine, Maisons, dont il s'agit ici, étoit un homme bien fait, de beaucoup d'esprit et d'une ambition sans bornes. Sa femme, sœur de la maréchale de Villars, n'avoit pas moins d'ambition que son mari; c'étoit une beauté épaisse, qui avec une parole pesante se piquoit de politique et ne manquoit ni de sens ni d'esprit. Elle eut des adorateurs et quelque chose de plus, qui tous furent les meilleurs amis du mari, avec qui cette galanterie ne l'empêcha jamais d'être toujours intimement, et ce qui est fort extraordinaire, le mari n'en encourut presque point de ridicule. On voyoit assez ce qui en étoit; mais il y avoit une écorce de décence; et si une femme de la ville, et dans des temps tranquilles, eût pu faire l'amour avec dignité et par politique, c'étoit précisément ce que celle-ci eût fait. Ils étoient de part et d'autre fort riches; ils aimoient à vivre magnifiquement. Le mari aimoit la dépense; la femme, naturellement avare, ne le montrait que dans le fond du domestique; la vanité surmontoit; elle aimoit à tenir une grande maison. La leur à Paris, qui étoit fort belle et magnifiquement meublée, fut d'abord ouverte à ce qu'il y avoit de meilleur à Paris dans la robe, où Maisons se fit un capital de se faire aimer, considérer et compter. Quoique peu formé en savoir, il y réussit par cette conduite, soutenue d'une grande assiduité au Palais et du soin de se rendre superficiellement habile dans son métier. De là s'élargissant dans un meilleur monde, que sa femme attiroit plus que lui, il sut y être de bonne compagnie, sans être déplacé comme le premier pré-

sident, et le mérite d'une table nombreuse et délicate rassembla chez lui l'élite de Paris en tous genres. Le voisinage de la cour, qu'il avoit à Maisons, où il menoit toujours beaucoup de monde de Paris, lui donna la facilité d'y faire filer la cour, et de là de voir chez lui à Paris les mêmes gens de la cour qu'il avoit vus à Meudon. Il savoit discerner et trier, et il ne vouloit que le bon ou le solide, sans être la dupe du nombre ni des oisifs ; d'autre part, les courtisans les plus considérables n'étoient pas indifférents à se lier avec un magistrat supérieur, qui avoit autant de talent et de crédit dans le parlement que celui-ci, et avec qui de plus ils trouvoient pour les lieux, la chère, la conversation et l'amusement, tout ce qu'ils pouvoient désirer, outre ce qu'ils s'en proposoient de solide. La morgue présidentielle y cédoit au bel air, à l'air du monde dans le mari et dans la femme, et comme leur but étoit l'ambition, les personnes distinguées par leur qualité ou par leur poids y trouvoient des déférences très-marquées et presque des respects. L'union de ce ménage toujours constante, le maintien de la femme et de ceux qui étoient le mieux avec elle, étoit toujours si bon en public, que sa galanterie n'éloigna aucune femme de chez elle. Sa politesse à rechercher celles qui lui faisoient honneur ou qui lui pouvoient être utiles, et à vivre et à se conduire avec elles, lui étoit un autre mérite, qui lui réussit toujours, et tout étoit compassé en telle sorte qu'il ne resta chez eux nulle trace de présidence ni de bourgeoisie, et qu'avec l'air de la maison d'un grand seigneur, il n'y en eut aucun d'insolence, ni de cette rebutante fatuité dont l'opulence et le mélange de la robe avec le grand monde et la cour se sait si difficilement garantir. Madame de Maisons comprit que sa maison [étoit] sa force, son asile, son chemin ; ce fut aussi où elle se concentra sans courir les visites et encore moins les parties au dehors, sinon par la plus nécessaire bienséance du commerce. M. de Maisons sentit que la magistrature étoit son essence, et son premier bien d'y être estimé, aimé, considéré ; que le reste, quoique très-utile, n'étoit qu'un nécessaire éloigné, qui ne pouvoit devenir décisif qu'autant qu'il se trouveroit porté par son propre métier : il se conduisit en conséquence. Il alloit tous les dimanches et quelques fêtes à Versailles, y cultiver sa considération et ses amis, les étendre peu à peu, lier des parties pour Maisons ou pour leur donner à souper à Paris ; mais jamais ne couchoit à Versailles ni ne sortoit des bienséances de son état. Il se fit de la sorte beaucoup d'amis considérables ; il sut se lier avec les princes du sang et avec les bâtards sans s'attacher assez aux uns ni aux autres pour ne se pas faire un démérite des uns auprès du roi, ni des autres auprès des princes du sang, vers qui toutefois il marchoit plus à découvert qu'avec les autres, parce qu'il sentoit le futur, et qu'il ne prevoit pas que leur mort et l'âge de ce qu'ils laisseroient donneroit

champ libre aux bâtards. Les parties de Maisons et les beautés de ce lieu, mais bien davantage la liaison de M. du Maine, qui paroissoit peu, mais dont le roi lui savoit gré, lui procuroient toujours quelque mot toutes les fois que le roi le voyoit; cette distinction le relevoit d'autant plus qu'il se mesuroit fort et ne couroit point après. Le voisinage de Marly lui procura la permission d'y aller de Maisons faire sa cour quelquefois, sans demander, mais sans y coucher, et sa sobriété à en profiter l'y fit toujours bien recevoir. Il avoit su encore s'initier sourdement chez le duc de Beauvilliers, et par là dans l'estime de M. le duc de Bourgogne. Il avoit également ménagé les jésuites et leurs ennemis, les premiers en les servant en choses indifférentes aux autres et en leur témoignant de l'ouverture, et les maximes du parlement lui servirent à être favorable aux autres et à se bien mettre avec eux, en faisant bouclier auprès d'eux de la nécessité de ne pas se déclarer contre les jésuites, et auprès de ceux-ci de ses liens avec le parlement. Il se contraignoit d'autant moins dans cette politique, que la religion ne l'arrêtoit pas; lui et sa femme n'en avoient aucune. Ils gardèrent pour le monde les foibles dehors que cette même politique exige de ceux qui en ont le moins, et leur aveuglement fut tel, que n'ayant qu'un fils unique, ils lui cherchèrent avec soin pour précepteur un homme d'esprit, de conduite et de lettres, qui n'eût pas plus de religion qu'eux, qui fût sur cela assez sûr pour qu'ils s'en pussent ouvrir à lui, et pour que, suivant leurs vues communes, il élevât leur fils à n'en avoir pas plus qu'eux: c'est un degré d'impiété bien rare, et dont la consonnance ne l'est pas moins entre mari et femme. Ils furent funestement heureux dans leur projet; ils trouvèrent l'homme qu'ils cherchoient (M. Dumarsais), et qui rendit leur fils aussi impie qu'eux, mais sans qu'il y parût que sur les fins, par des imprudences de ce même précepteur, qui à la fin le firent connoître pour ce qu'il étoit, et par lui MM. et madame de Maisons; mais alors quant au monde il n'y avoit plus de conséquences: le roi étoit mourant et le président bien près de la fin de sa vie.

Les princes morts, Maisons tourna court. Il avoit négligé M. le duc d'Orléans, par la crainte du roi et de bien d'autres; il vit alors que ce seroit avec lui qu'il faudroit compter: cette nécessité l'entraîna, mais avec un ménagement qui le couvrit et qui l'avança. Canillac, qui fit depuis une sorte de personnage important et ridicule, et duquel il y aura lieu de parler expressément, tenoit le dé chez madame de Maisons, où il s'étoit fourré à titre d'esprit et de bonne compagnie. Il étoit extrêmement bien avec M. le duc d'Orléans. Maisons, qui se moquoit de lui fort souvent, le ménagea peu à peu davantage, puis lui parla avec estime des talents de M. le duc d'Orléans, et avec déplaisir de sa situation. Il fit naître à cet esprit orgueilleux et ambitieux le désir de lier à M. le duc d'Orléans un magistrat de l'esprit, des connoissances

et du crédit qu'il put tirer des lumières, des conseils et des services; de l'un à l'autre, le par des portes de derrière du Palais-Royal, puis plus publiquement [*sic*]. Tous deux se goûtèrent par besoin réciproque, et encore par esprit et par agréments réciproques; la liaison se forma et la confiance s'y mit. Les choses ne furent pas longtemps en cet état, que Maisons voulut et ranger un obstacle et se procurer entre lui et le duc d'Orléans un confident d'une autre trempe, et plus à portée que Canillac, qui ne mettoit jamais le pied à la cour; ce fut le duc de Saint-Simon, dont on sera forcé, quoique vivant encore, de dire un mot dans la suite par la figure qu'il fit dans la régence, et qui étoit l'ami de toutes les heures et de tous les moments de M. le duc d'Orléans, si on en excepte ceux de débauche. La qualité de président à mortier de Maisons lui étoit suspecte auprès de Saint-Simon, et bien autant encore celle de fils de son père, contre lequel ce duc avoit éclaté sans ménagement, lors du procès de M. de Luxembourg avec les pairs ses anciens. Saint-Simon, toujours à la cour de toute sa vie, et d'ailleurs peu répandu dans ce qui n'étoit pas sien, n'avoit jamais mis le pied chez Maisons. Le président fit comprendre à M. le duc d'Orléans que dans la mesure où il devoit se tenir extérieurement à son égard, et dans la séparation ordinaire et presque continuelle de lieux de Canillac et de ce prince, il étoit difficile qu'il pût l'avertir à temps de beaucoup de choses, et le persuada aisément de le lier à Saint-Simon. En même temps ce rusé politique dressa auprès du duc une autre batterie. Il étoit fort au fait de la cour, et il ne croyoit pas impossible que le duc ne résistât là-dessus à M. d'Orléans. Il savoit qu'il y avoit un autre homme qui avoit sur lui une telle puissance, que rien ne l'avoit pu émousser, non pas même ce qui étoit le plus opposé au sentiment de Saint-Simon, qui se contentoit à l'égard de cet homme de chercher à le persuader, et qui, s'il n'y réussissoit pas et que l'autre insistât à un certain point, cédoit sans l'être lui-même. La vérité est qu'il n'en a jamais usé ainsi qu'une seule fois; mais en chose bien considérable. Cet homme, cet il [*sic*] étoit le duc de Beauvilliers. M. de Maisons apparemment lui parla assez fortement pour le convaincre, et il étoit déjà en possession avec lui de traiter les matières futures, malgré toute la timide réserve de ce seigneur. Le duc de Saint-Simon se trouva donc attaqué tout à la fois sur Maisons par M. de Beauvilliers, qui lui vanta ses intentions, sa sûreté, ses lumières, et par M. le duc d'Orléans, qui s'expliqua ouvertement avec lui du besoin qu'il avoit de leur liaison. Le plaisant fut que ce prince lui rappela celles que son père avoit eues en son temps avec le surintendant et celles de leurs enfants; en effet, Maisons, qui l'en avoit instruit, avoit eu soin de longue main que son fils recherchât fort ceux du duc de Saint-Simon, tellement qu'ils se voyoient souvent et que l'amitié qui en naquit entre eux de-

vint véritable et n'a fini qu'avec ce jeune président. M. de Saint-Simon, qui savoit déjà par M. d'Orléans sa liaison avec Maisons, sentit à ces détails le désir de ce dernier; il comprit aussi que l'usage que M. d'Orléans vouloit tirer de lui étoit effectif. M. de Beauvilliers lui avoit fait son impression accoutumée; il céda donc de bonne grâce, et incontinent après il reçut une visite de Maisons, qui pour la première enfonça fort matière. Il fut depuis assidu à le voir en particulier toutes les fois qu'il venoit à Versailles, et il s'avança tellement dans l'esprit du duc d'Orléans qu'il usurpa sa principale confiance.

Son objet étoit les sceaux. Cet homme habile demouroit intimement lié avec le duc du Maine; il s'en cachoit au duc d'Orléans, duquel peut-être il se cachoit aussi à l'autre. Il ne faut point avancer ce qu'on ne sait pas certainement: on ne dira donc pas qu'il les trompoit tous deux; mais il est difficile d'ajuster avec la droiture le personnage qu'il faisoit auprès du duc d'Orléans, avec la douleur que M. du Maine eut de sa mort, et l'ardeur avec laquelle il emporta sa charge pour son fils. Il étoit même toujours le premier informé de ses plus importants progrès. Il annonça d'avance la déclaration qui leur accorda le nom de princes du sang et la succession à la couronne; mais s'il la sut des premiers, il ne voulut pas s'en ouvrir à temps de laisser prendre des mesures, si toutefois le duc d'Orléans étoit en situation avec le roi d'en pouvoir prendre. Maisons envoya le matin même un billet au duc de Saint-Simon pour le prier de le venir trouver sur-le-champ à Paris pour chose également pressante et importante, et de faire ce voyage le plus promptement et le plus secrètement qu'il le pourroit. Le valet s'amusa, ne sut où prendre M. de Saint-Simon dans Marly, enfin il lui remit le billet comme il s'alloit mettre à table chez le duc de Lauzun, son beau-frère, qui étoit un Argus duquel il falloit se défier. Saint-Simon n'osa donc révoquer ce dîner si à coup près, et cela lui fit perdre du temps. Arrivé chez Maisons à Paris, il lui apprit la déclaration avec une émotion qui tenoit de l'emportement; mais de remède, comme il n'y en avoit point à trouver, il n'en proposa aucun. Peu de moments après qu'ils furent ensemble, arriva le duc de Noailles. Maisons lui répéta la nouvelle ou en fit le semblant; car ces deux hommes étoient fort unis et fort propres aux comédies. Noailles en donna une par la fureur où il entra. Saint-Simon, vif de sa nature et impatient né des bâtards, les regardoit de son fauteuil et demouroit d'autant plus froid qu'il les voyoit se promener, crier et se débattre comme des forcenés. Sa tranquillité impatienta Noailles; mais l'autre lui demanda le fruit de ces fureurs d'Oreste qu'ils jouoient là tous deux. Il ajouta qu'il ne sentoit pas moins qu'eux une énormité si monstrueuse, mais qu'aux choses où il n'y avoit point de remède, il falloit les savoir souffrir et attendre du bénéfice du temps; ainsi après les

avoir vus pester et se démener outre mesure, il s'en retourna à Marly, où la nouvelle fut déclarée une heure au plus avant le souper du roi.

Bientôt après Maisons fit une proposition au duc de Saint-Simon tout à fait étrange. Le testament du roi déposé au parlement y avoit été mis par le premier président, assisté d'autres officiers du parlement et de gens du roi, dans une niche creusée dans la muraille d'une tour, derrière et proche la buvette de la grande chambre, la niche grillée et murée par-dessus, et trois clefs de la chambre dans laquelle étoit cette niche, toutes trois différentes et nécessaires pour l'ouvrir, étoient chacune, une entre les mains du premier président, du doyen du parlement, et du procureur général. Dans cette position si précautionnée, si enfoncée dans l'intérieur du palais et si sûre, Maisons proposa au duc de Saint-Simon de faire enlever le testament du roi au moment de sa mort, et pour cela d'avoir des maçons et des serruriers avec des troupes sous des officiers choisis. Saint-Simon, surpris au dernier point, lui demanda quel fruit il se proposoit d'une si grande violence, et de plus la mécanique pour y parvenir. Il ajouta que quoi qu'il y eût dans le testament il ne voyoit aucune comparaison entre l'espérance qu'il n'auroit pas plus de succès que celui de Louis XIII, comme le roi ne s'étoit pas caché de le penser lui-même, entre essayer même ses dispositions, quelles qu'elles fussent, et violer à main armée un dépôt public de cette royale qualité, dans le sein du sanctuaire de la justice, au milieu de la capitale, soulever le peuple et les provinces, donner aux ennemis de M. le duc d'Orléans des armes aussi spécieuses contre lui, qui sauroient bien en tirer les plus grands usages, et les autoriser de la juste fureur du parlement, outragé par cet attentat, et dans le moment critique où l'usage abusif devenu une espèce de loi lui donnoit une autorité avec laquelle il falloit compter dès ce moment-là même, et souvent encore dans le cours de la régence. Que si dans l'exécution, si odieuse par elle-même et que les bâtards et le parlement, qu'elle réuniroit pour toujours, avoient tant d'intérêt d'empêcher, il arrivoit une sédition, peut-être appuyée par les suites, et qu'il y eût du sang répandu, personne ne pouvoit prévoir jusqu'où cette action étoit capable de conduire, laquelle, quoi qu'il en succédât, combleroit M. le duc d'Orléans de la plus juste et de la plus grande haine, et d'un mépris égal si, par l'événement, le testament échappoit à l'attaque. Tout cela fut commenté bien plus au long sans que Maisons pût être ébranlé, et sans toutefois qu'il eût rien à répondre que l'importance de soustraire un testament qu'on croyoit bien qui n'étoit fait que contre le duc d'Orléans et en faveur des bâtards. Maisons en parla au duc d'Orléans, qu'il ne persuada pas non plus; mais ce qui est surprenant, il ne se lassa point de revenir à la charge auprès de ce prince et auprès de Saint-Simon, et jusqu'à sa mort, qui prévint celle du roi de

si peu de jours, il ne put abandonner ce projet ni l'espérance de le leur persuader. Le plus mortel ennemi de M. le duc d'Orléans n'en pouvoit certes imaginer un plus funeste; il est donc bien difficile d'imaginer ce que Maisons s'en proposoit. Étoit-il assez méchant pour vouloir embarquer le duc d'Orléans dans un attentat qui ne pouvoit que le perdre d'honneur et de réputation, et lui mettre toute la France sur les bras? Étoit-il assez peu sage pour n'en pas sentir les suites affreuses et indispensables, qu'on lui faisoit toucher au doigt toutes les fois qu'il en pressoit? Espéroit-il par un si terrible éclat acquérir au parlement la dictature du royaume, et s'y élever lui-même en négociant entre le parlement et le duc d'Orléans, et se rendre nécessaire à tous les partis? Enfin, vouloit-il tout risquer, dans la frayeur que, Voisin affermi dans ses places par l'autorité du testament, les sceaux ne lui échappassent, et avec cet échelon le premier crédit dans la régence, ce qui étoit encore une folie dans un homme d'ailleurs plein d'esprit et de sens, et qui devoit sentir où le duc d'Orléans en seroit après un tel éclat, et par conséquent ceux à qui il donneroit sa principale confiance? Enfin, vouloit-il seulement sonder le duc d'Orléans, reconnoître s'il seroit capable de mordre à un si étrange hameçon, résolu après d'y faire naître des difficultés qui se présentoient évidemment d'elles-mêmes, et de faire avorter son projet après l'avoir fait adopter? Quoi qu'il en soit, il n'a pas assez vécu pour donner le temps d'éclaircir ces ténèbres, mais, pour cet échantillon joint à bien d'autres choses, assez pour consoler de sa mort les gens de bien et les gens sages, et ceux qui aimoient l'Etat et la paix domestique. Ce trait si curieux méritoit de n'être pas omis, quoique cette curiosité même ne puisse être satisfaite.

Cependant, Maisons se comptoit sûr des sceaux. Voisin, créature de madame de Maintenon, âme damnée des bâtards, acteur et confident unique de la dernière déclaration qui les portoit au trône et des dernières dispositions du roi, qu'on ne pouvoit se méprendre à croire toutes en leur faveur contre le duc d'Orléans, odieux de plus par sa hauteur, par sa dureté, par son intérêt, qui s'étoit fait donner de grandes sommes comptant du non complet des troupes, dans le plus grand épuisement de l'État; Voisin, enfin, qui s'étoit piqué de garder si peu de mesures en tout avec M. le duc d'Orléans, devoit être la première victime de sa puissance, sans rien de violent qui n'edt été souvent usité; l'exil et la privation de sa charge de secrétaire d'État de la guerre et celle des sceaux devoit être très-naturellement son sort. Il n'y avoit aucun magistrat en état de les balancer avec Maisons auprès du duc d'Orléans, qui même en avoit donné parole, et Maisons, au comble de ses vœux, ne doutoit pas d'arriver incessamment à celui de ses désirs par un comble de crédit et de puissance. C'étoit là où Dieu

l'attendoit ; peu de jours l'expédièrent, dans la force de l'âge et de la santé, et dans les regrets, l'amertume, la rage d'un ambitieux démesuré parvenu à toucher de la main la plus grande fortune, qui lui échappa avec la vie, et dans la terreur que ces effroyables moments jettent dans l'âme des impies malgré eux. Sa femme, outrée de la plus profonde douleur, vit s'éclipser en un instant et la fortune de son mari, qui n'avoit rien de caché pour elle, et la figure principale, qu'elle-même comptoit d'y faire ; mais, peu déprisée de ses gluets trompeurs, en femme qui n'avoit point d'autre objet, elle ramassa toutes ses forces pour conserver les amis de la maison et la continuer sur le pied où elle l'avoit mise ; mais l'âme n'y étoit plus. Restoient les nouvelles, les intrigues, les petites cabales avec le parlement et certaines gens oisifs et mécontents, une sorte de tribunal en peinture dans lequel elle éleva son fils sur les traces du père autant que sa jeunesse s'y put dresser. Sa vie se passoit de la sorte, en projets, en travaux, dont la chimère et les espérances la flattoient, soutenue de l'opulence et de la considération qu'elle s'attiroit tant qu'il lui étoit possible, pleine de santé et d'autorité sur son fils et sur ses amis, lorsque surprise d'une apoplexie elle eut à peine le temps de goûter la mort, et alla paroître devant celui qu'elle avoit voulu, et par maxime, méconnoître toute sa vie. Son fils, outré de désespoir, fut longtemps à se pouvoir reconnoître ; il chercha à se distinguer dans son métier et à acquérir des amis comme son père. Il en conserva de la considération, ne crut pas plus en Dieu que lui, que sa mère, que son précepteur, et ne sacrifia pas moins à l'ambition et à la fortune, lorsque, dans la première fleur de sa jeunesse et de ses espérances, la petite vérole le saisit et l'épouvanta avec tant d'horreur qu'il en mourut rapidement, et ne laissa qu'un fils unique, qui promettoit une grande santé et qui fut pourtant ravi dans sa première enfance. Telle fut l'affreuse catastrophe de cette famille, si établie, si riche, si ambitieuse, si singulièrement impie, de laquelle il n'est resté quoi que ce soit, et qui vérifia si fort à la lettre ce passage du psaume : *J'ai vu l'impie exalté comme les cédres du Liban ; je n'ai fait que passer, il n'étoit déjà plus ; je n'en ai pas même trouvé la moindre trace.*

Samedi 24, à Versailles. — Le roi avoit assez bien passé la nuit, mais sa jambe lui fait toujours beaucoup de mal, et on commence à craindre que ce mal ne soit beaucoup plus sérieux qu'on n'avoit cru d'abord ; cependant, le roi dina en public, tint le conseil de finances et travailla avec M. le chancelier comme s'il étoit en parfaite santé. Madame de Maintenon et les dames allèrent chez lui après qu'il eut travaillé avec ses ministres. Il soupa à

tion et qu'il auroit porté son autorité trop loin ; et enfin après avoir fortement exhorté ces deux cardinaux à soutenir la vérité avec la même ferveur, le même zèle et la même application qu'ils avoient fait jusqu'à présent, il leur déclara qu'il vouloit mourir comme il avoit vécu, dans la religion apostolique et romaine, et qu'il aimeroit mieux perdre mille vies que d'avoir d'autres sentiments. Ce discours dura longtemps, et le roi le fit dans des termes si nobles et si touchants et avec tant de force, quoiqu'il fût déjà très-mal, qu'il étoit aisé de connoître qu'il étoit pénétré de ce qu'il disoit ; aussi fit-il fondre en larmes tous ceux qui l'entendirent.

Voici mot pour mot ce que le roi a dit aux courtisans : « Messieurs, je vous demande pardon du mauvais exemple que je vous ai donné ; j'ai bien à vous remercier de la manière dont vous m'avez tous servi et de l'attachement et de la fidélité que vous m'avez toujours marqués. Je suis bien fâché de n'avoir pas fait pour vous ce que j'aurois bien voulu faire : les mauvais temps en sont cause. Je vous demande pour mon petit-fils la même application et la même fidélité que vous avez eues pour moi ; c'est un enfant, qui pourra essuyer bien des traverses ; que votre exemple en soit un pour tous mes autres sujets. Suivez les ordres que mon neveu vous donnera ; il va gouverner le royaume, j'espère qu'il le fera bien. J'espère aussi que vous contribuerez tous à l'union, et que si quelqu'un s'en écartoit, vous aideriez à le ramener. Je sens que je m'attendris et que je vous attendris aussi, je vous en demande pardon. Adieu, messieurs. Je compte que vous vous souviendrez quelquefois de moi. »

Le roi a parlé au maréchal de Villeroy en particulier, et lui a dit : « Monsieur le maréchal, je vous donne une nouvelle marque de mon amitié et de ma confiance en mourant : je vous fais gouverneur du Dauphin, qui est l'emploi le plus important que je puisse donner. Vous saurez par ce qui est dans mon testament ce que vous devez faire à

l'égard de M. le duc du Maine. Je ne doute pas que vous ne me serviez après ma mort avec la même fidélité que vous l'avez fait pendant ma vie. J'espère que mon neveu vivra avec vous avec la considération et la confiance qu'il doit avoir pour un homme que j'ai toujours aimé. Adieu, Monsieur le maréchal ; j'espère que vous vous souviendrez de moi. »

Mardi 27, à Versailles. — Le roi fit venir M. le chancelier sur les deux heures, et lui fit ouvrir des cassettes pleines de papiers, dont il fit brûler une partie, et lui donna ses ordres sur ce qu'il vouloit qu'on fit des autres (1). Il fit encore revenir M. le chancelier sur les six heures, et le reste de la journée madame de Maintenon, qui y avoit toujours été pendant que le chancelier y étoit, demeura seule avec lui, et elle faisoit entrer de temps en temps le P. le Tellier, qui y avoit été tout le matin, et depuis sa confession il ne passe pas une heure sans parler de piété, ou à son confesseur ou à madame de Maintenon. Il avoit entendu la messe à midi et avoit ordonné qu'il n'y eût que le grand aumônier et les deux aumôniers de quartier qui entrassent dans la chambre. Nous étions dans le grand cabinet, où étoit l'autel, qu'il voyoit de son lit. Sur le soir, le roi fit appeler par le P. le Tellier M. de Pontchartrain, et lui dit : « Dès que je serai mort, vous expédiez un ordre pour faire porter mon cœur à la maison professe des jésuites et l'y faire placer de la même manière que celui du feu roi mon père, » et donna ce ordre avec une tranquillité parfaite. Il avoit ordonné dès avant-hier que l'on menât le Dauphin à Vincennes dès qu'il seroit expiré. Il s'est souvenu ce soir que Cavoie, grand maréchal des logis, n'avoit jamais fait le logement dans ce château, où il y a cinquante ans que la cour n'a logé ; il ordonna qu'on allât, dans une cassette qu'il a in-

(1) Dans le Mémoire ce fait est rapporté au lundi 26.

diquée, prendre le plan de ce château, qu'on portât ce plan à Cavoie, pour lui faciliter le logement qu'il y doit faire. Le roi dit le soir à madame de Maintenon : « J'avois toujours ouï dire qu'il étoit difficile de se résoudre à la mort ; pour moi, qui suis sur le point de ce moment si redoutable aux hommes, je ne trouve pas que cette résolution soit si pénible à prendre. » Madame de Maintenon lui dit : « Cette résolution est difficile quand on a de l'attachement aux créatures, quand on a de la haine dans le cœur, des restitutions à faire. — Ah ! pour des restitutions à faire, dit le roi, je n'en dois à personne comme particulier, mais pour celles que je dois au royaume, j'espère en la miséricorde de Dieu. »

Cette nuit-là il fut fort agité, et à tout moment on le voyoit joindre les mains et prier Dieu ; il disoit toutes les prières dans son lit qu'il disoit d'ordinaire quand il étoit en santé, frappant sa poitrine au *Confiteor*.


Mercrédi 28, à Versailles. — Sur les sept heures du matin le roi fit appeler le P. le Tellier, et pendant qu'il parloit de Dieu avec lui, il aperçut dans le miroir deux garçons de la chambre qui pleuroient au pied de son lit, et leur dit : « Pourquoi pleurez-vous ? Est-ce que vous m'avez cru immortel ? Pour moi, je n'ai point cru l'être, et vous avez dû, dans l'âge où je suis, vous préparer à me perdre. » On lui a donné un remède d'un empirique dont on n'espère pas grand'chose. Le soir madame de Maintenon alla coucher à Saint-Cyr.

On lui avoit proposé un bouillon le matin. « Il ne faut pas me parler, dit-il, comme à un autre homme présentement ; ce n'est pas un bouillon qu'il me faut : que l'on appelle mon confesseur. »

Un jour qu'il avoit perdu la connoissance pour quel-que temps, dès qu'elle lui fut revenue, il dit au P. le Tellier : « Donnez-moi encore une absolution générale de tous mes péchés. » Son confesseur lui demanda s'il souffroit encore beaucoup : « Eh non ! dit-il, c'est ce qui me

fâche; je voudrois souffrir davantage pour l'expiation de mes péchés (1). »

(1) La manière dont commence ce dernier paragraphe : « Un jour qu'il avoit perdu la connoissance, » prouve que cette fin a été écrite postérieurement à la mort de Louis XIV. C'est ici que s'arrête le Journal et que finit le volume du manuscrit original de Dangeau. Nous avons déjà fait remarquer, dans notre avertissement (tome I^{er}, page iv), que le registre qui contient l'année 1716 commence au 1^{er} septembre 1715, avec le règne de Louis XV.



MÉMOIRE DU MARQUIS DE DANGEAU

SUR CE QUI S'EST PASSÉ DANS LA CHAMBRE DU ROI PENDANT SA MALADIE (1).

Dimanche 25 août 1715, à minuit, dans mon appartement du château de Versailles.

Je sors du plus grand, du plus touchant et du plus héroïque spectacle que les hommes puissent jamais voir.

(1) Le manuscrit de ce Mémoire est indiqué dans la « *Bibliotheca Hohendorffiana*, ou Catalogue de la bibliothèque de feu M. Georges-Guillaume, baron de Hohendorf, dans son vivant colonel des cuirassiers au service de S. M. Impériale et Catholique, gouverneur de la ville et de la châtellenie de Courtrai, et commandant des gardes à cheval de S. A. S. le prince Eugène de Savoie, etc. » (La Haye, 1720, 3^e partie, page 268). La *Bibliothèque historique de la France*, par le P. Lelong (tome II, page 609, de l'édition de 1769), dit que ce mémoire « est aujourd'hui dans la Bibliothèque impériale ; » et c'est en effet à la Bibliothèque impériale de Vienne que se trouve encore sous le n^o 6861 ce manuscrit. Nous en devons la copie que nous reproduisons à M. le comte de Monti de Rezé.

Pour qui voudra comparer ce récit éloquent et plein de cœur, dans lequel la vérité éclate à chaque mot, aux pages romanesques de Saint-Simon, composées vingt-cinq ans après la mort de Louis XIV, le document que nous publions aura une véritable valeur historique et littéraire. Saint-Simon s'est servi du Journal de Dangeau, et lui a emprunté des passages entiers ; mais il n'a pas connu ce mémoire, dont le manuscrit se trouvait déjà hors de France à l'époque où il rédigea ses additions, puis ses Mémoires.

Lefebvre de Fontenay, l'un des continuateurs du *Mercure galant*, a donné en supplément au *Mercure* d'octobre 1715 un *Journal historique de tout ce qui s'est passé depuis les premiers jours de la maladie de Louis XIV jusqu'au jour de son service à Saint-Denis*. Toute la partie relative à la maladie de Louis XIV a été prise par Lefebvre dans le mémoire de Dangeau, qui lui avait été communiqué probablement par l'auteur. Nous avons déjà eu occasion de signaler les relations de Dangeau avec les auteurs de la *Gazette* et du *Mercure*. Mais Lefebvre a profondément modifié dans la forme et dans le fond le récit de Dangeau, et l'on jugera de sa manière par le préambule de

Il y a plus de deux mois que la santé du roi commençoit à s'affoiblir et qu'on s'en apercevoit ; mais comme il agissoit à son ordinaire, qu'il se promenoit, alloit à la chasse et faisoit des revues de ses troupes, je n'en mets le commencement qu'au mercredi 14 d'août, parce que la veille il donna audience de congé à l'ambassadeur de Perse et se tint debout pendant tout l'audience ; et quoique dès le soir il avançât d'une heure celle de son souper, qui n'étoit jamais qu'à dix heures, il ne paroissoit pas assez malade pour qu'on dût craindre pour sa vie.

Dès le samedi 10, qu'il revint de Marly, il étoit si abattu et si foible, qu'il eut peine à aller, le soir, de son cabinet à son prie-Dieu ; et le lundi qu'il prit médecine et voulut souper à son grand couvert, à dix heures, suivant sa coutume, et ne se coucher qu'à minuit, il me parut en se déshabillant un homme mort. Jamais le dépérissement d'un corps vigoureux n'est venu avec une précipitation semblable à la maigreur dont il étoit devenu en peu de temps ; il sembloit, à voir son corps nu, qu'on en avoit fait fondre les chairs.

Hier samedi 24 août, qui étoit le onzième jour de la maladie du roi, S. M. soupant en public dans sa chambre à coucher, comme elle avoit fait depuis le mardi 13^e du même mois, elle se trouva plus mal, et ayant eu une assez grande foiblesse après souper, S. M. demanda à se confesser, et le fut sur les onze heures du soir ; mais ayant

son *Journal* : « Voici pour les lecteurs le plus grand, le plus touchant et le plus héroïque spectacle, etc. » En outre, Lefebvre a supprimé tout ce qui pouvoit, dans le manuscrit de Dangeau, déplaire au nouveau gouvernement du régent. Nous noterons seulement quelques-unes des différences qui existent entre les deux récits de Dangeau et de Lefebvre.

L'appartement de Dangeau à Versailles se trouvoit au deuxième étage de l'aile du midi ou des princes, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par l'extrémité de la galerie de portraits (n^o 167 de la *Notice des peintures et sculptures composant le Musée impérial de Versailles*, par Eud. Soulié. — 2^e partie, 1855), par la salle n^o 168 (portraits anglais) et par la voussure de la galerie des batailles, du côté de l'escalier des princes.

un peu dormi ce matin, S. M. s'est trouvé encore assez de force et de courage pour faire entrer le public à son dîner. Comme c'est aujourd'hui la Saint-Louis, qui est le jour de sa fête, les tambours sont venus lui donner des aubades. Elle les a fait avancer sous son balcon pour les entendre mieux, parce que son lit en est assez reculé ; et les vingt-quatre violons et les hautbois ont joué pendant son dîner, dans son antichambre (1), dont il a fait ouvrir la porte pour les entendre mieux. La petite musique, qu'il avoit accoutumé depuis quelque temps d'entendre sur le soir chez madame de Maintenon et depuis très-peu de jours dans sa chambre, étoit prête à y entrer sur les sept heures du soir, quand S. M., qui s'étoit endormie, se réveilla avec un pouls fort mauvais et une absence d'esprit qui effraya les médecins et qui fit résoudre à lui donner sur-le-champ le viatique, au lieu que S. M. avoit la veille, en se confessant, déterminé d'entendre la messe à minuit et d'y communier.

Le roi, revenu de l'embarras qu'il eut dans l'esprit près d'un quart d'heure après son réveil et craignant de retomber dans un pareil état, pensa lui-même qu'il devoit recevoir le viatique sans attendre plus longtemps, et comptant de ce moment qu'il lui restoit peu d'heures à vivre, il agit et donna ordre à tout comme un homme qui va mourir, mais avec une fermeté, une présence d'esprit et une grandeur d'âme dont il n'y a jamais eu d'exemple. Le cardinal de Rohan, grand aumônier de France, accompagné de deux aumôniers de quartier et ducuré de la paroisse de Versailles (2), ont apporté le viatique et les saintes huiles, un peu avant huit heures, par le degré dérobé par lequel on entre dans les

(1) C'est le salon de l'*Œil-de-Bœuf*, auquel on ne donna ce dernier nom que sous Louis XV.

(2) Claude Huchon.

cabinets de S. M. (1); et cela s'est fait avec tant de précipitation que cette pieuse et triste fonction devoit être faite avec plus de décoration pour le moindre citoyen. Il n'y avoit que sept ou huit flambeaux, portés par les frotteurs du château et par deux laquais du premier médecin et un laquais de madame de Maintenon. Le cardinal de Rohan portoit Notre-Seigneur, et le curé les saintes huiles. M. le duc d'Orléans et ceux des princes du sang (2) qui ont été assez tôt avertis ont accompagné Notre-Seigneur; et, pendant qu'on l'alla querir, toutes les princesses et leurs dames d'honneur sont venues par les derrières dans l'appartement du roi, où les grands officiers de sa maison se sont rendus aussi. Il n'y est point entré d'autres personnes. Les prières pour le viatique et les cérémonies de l'extrême-onction ont duré plus d'une demi-heure. Les princes et les officiers de la maison qui se sont trouvés les plus proches de la chambre du roi y sont entrés pendant tout ce temps-là; mais les princesses sont demeurées dans le cabinet du conseil (3).

(1) Ce degré dérobé a été remplacé sous Louis XV par la pièce qui porte au premier étage le nom de *Cabinet des chasses*. Le salon des pendules et la pièce qui devint plus tard la chambre à coucher de Louis XV fermaient sous Louis XIV ce qu'on nommait les cabinets du roi. Ces pièces se trouvant *derrière* l'appartement du roi, on disait des personnes qui y étaient admises qu'elles entraient *par les derrières* dans sa chambre au lieu de passer *par les devants*, c'est-à-dire par la salle des gardes et l'antichambre.

(2) Les princes du sang autres que le duc d'Orléans étaient :

Louis-Henri de Bourbon (*Monsieur le Duc*), duc de Bourbon, prince de Condé, né en 1692.

Charles de Bourbon-Condé, comte de Charolois, né en 1700.

Louis-Armand de Bourbon, prince de Conty, né en 1695.

Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, né en 1670.

Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, né en 1678.

Nous ne mentionnons pas les jeunes princes des maisons d'Orléans, de Condé, de Conty et du Maine, qui, comme on le verra plus loin, ne furent pas appelés, à cause de leur âge.

(3) Le cabinet du conseil se trouvoit à la place qu'occupe encore aujourd'hui la salle dite du conseil, mais cette pièce étoit alors séparée en deux parties : la partie la plus rapprochée de la chambre du roi étoit le *cabinet du conseil*; l'autre partie, donnant sur une petite cour, se nommoit le *cabinet des perruques*.

Les princes et plusieurs des grands officiers ont reconduit Notre-Seigneur. Dès qu'il a été hors de l'appartement, madame de Maintenon, qui avoit été toute l'après-dinée dans la chambre du roi, est sortie de l'appartement, conduite par le duc de Noailles, et S. M. a en même temps fait apporter sur son lit une petite table et a écrit de sa main quatre ou cinq lignes sur la quatrième page d'un codicille qu'il avoit fait et dont les trois premières étoient remplies; et il n'y eut pendant ce temps-là dans sa chambre que M. le chancelier (1), la porte qui donne dans le cabinet du conseil étant demeurée ouverte et les courtisans auprès de la porte en dedans du cabinet. Pendant que le roi écrivoit, madame de Maintenon est rentrée et s'est mise à la ruelle la plus éloignée de la porte du cabinet (2), en sorte qu'on ne la voyoit point. Dès que le roi a eu fini d'écrire, il a demandé à boire, et les courtisans les plus près de la porte ont avancé deux ou trois pas dans la chambre, à la vue du roi, dont le rideau du lit, du côté de la cheminée et de la porte du cabinet, étoit ouvert. S. M., ayant jeté les yeux sur le maréchal de Villeroy, l'a appelé avec une voix si forte qu'elle n'avoit rien d'un mourant, et lui a parlé pendant un demi-quart d'heure; le maréchal est rentré dans le cabinet tout baigné de larmes. Après le maréchal de Villeroy, le roi a appelé M. Desmaretz (3), et lui a parlé pendant une ou deux minutes. S. M. a pris ensuite un bouillon, et après elle a appelé M. le duc d'Orléans, et lui a parlé pendant près d'un quart d'heure. Le duc du Maine, qu'elle avoit aussi demandé en même temps, étant retourné dans son appartement, il n'est venu qu'après que le discours que le roi a fait au duc d'Orléans a été fini. Le duc d'Orléans est sorti en faisant des sanglots et tout

(1) Daniel-François Voisin.

(2) C'est-à-dire dans la ruelle du côté de l'*Oeil-de-Bœuf*; les courtisans étant dans la salle du conseil ne pouvaient voir madame de Maintenon.

(3) Nicolas Desmaretz, marquis de Maillebois, contrôleur général des finances.

baigné de larmes. Le discours que S. M. a fait au duc du Maine a été de la longueur de celui du maréchal de Villeroy, et vers le milieu S. M. a fait appeler le comte de Toulouse; et après que les deux frères ont été sortis, le roi a fait appeler M. le Duc, le comte de Charolois et le prince de Conty, et leur a parlé à tous trois ensemble. Le discours a été fort court, et tous ces princes rentroient dans le cabinet le cœur si pénétré et si en pleurs qu'il n'y a jamais eu dans une cour un spectacle plus touchant; car comme S. M. a toujours tendrement aimé sa famille, elle pleuroit de tendresse en parlant à tous ces princes, qui le redisoient aux courtisans qui étoient dans le cabinet, pénétrés de douleur et sans mouvement. M. le chancelier a été le seul en dedans la chambre du roi pendant tout ce triste temps; il étoit debout, entre la cheminée et la porte du cabinet, c'est-à-dire hors de portée d'entendre ce que S. M. disoit.

S. M. n'a appelé aucune des princesses, qui sont demeurées avec les courtisans dans les cabinets, sans voir le roi.

Dès que S. M. a eu fini de parler aux princes, les chirurgiens et les apothicaires ont préparé ce qu'il falloit pour panser la gangrène de sa jambe, et pendant qu'on la pansoit, M. le chancelier est sorti de la chambre et est venu parler à M. le duc d'Orléans, qui étoit assis dans l'embrasement de la fenêtre du cabinet la plus proche de la chambre, et aussitôt ils se sont approchés l'un et l'autre de la table du conseil, au bout où le roi a accoutumé de s'asseoir. Le chancelier a tiré d'une enveloppe, qui n'étoit point cachetée, le papier que S. M. venoit d'écrire (1), et l'a donné à M. le duc d'Orléans, qui pour le lire s'est appuyé sur la table, sans s'asseoir, et le chancelier est demeuré debout, auprès de lui. Les lignes et l'écriture

(1) C'étaient les codicilles ajoutés par Louis XIV à son testament, qui avoit été déposé l'année précédente au parlement de Paris. Nous reproduisons à l'Appendice de l'année 1715 le testament de Louis XIV et ses deux codicilles.

sont fort serrées. Après que le duc d'Orléans a achevé de lire, le chancelier a remis le papier dans l'enveloppe, et après en avoir fait lire le dessus au duc d'Orléans il l'a mis dans sa poche sans le cacheter. Voilà le premier acte de la grandeur prochaine du duc d'Orléans, dont les bonnes et grandes qualités du cœur et de l'esprit doivent nous faire espérer un gouvernement sage et heureux pendant la minorité. Après la lecture, le duc d'Orléans et le chancelier ont eu une conversation d'environ un quart d'heure, après laquelle le chancelier est sorti de l'appartement, et le duc d'Orléans est demeuré dans le cabinet avec les médecins. Il étoit onze heures quand cela a fini.

Comme le roi avoit pendant ce temps-là fait tirer son rideau et dit qu'il vouloit reposer, les princesses sont toutes sorties pendant que le duc d'Orléans lisoit le papier. Les princes et les courtisans en ont fait autant. Je suis demeuré des derniers, pour voir la fin d'un si grand et si triste spectacle.

Madame de Maintenon sortit lorsque le rideau du roi fut tiré, et alla manger un morceau dans les derrières de l'appartement du roi, pour ne pas passer dans les antichambres, remplies de monde du côté de son appartement.

Les princesses étoient : madame la duchesse de Berry, petite-fille du roi (1); Madame, belle-sœur du roi (2); madame la duchesse d'Orléans, fille du roi (3); madame la Princesse (4); madame la Duchesse douairière, fille du roi (5);

(1) Marie-Louise-Élisabeth d'Orléans, veuve de Charles de France, duc de Berry, petit-fils de Louis XIV. Elle étoit petite-fille du roi par alliance, et petite-fille du roi et de madame de Montespan, par sa mère Françoise-Marie de Bourbon, duchesse d'Orléans.

(2) Élisabeth-Charlotte de Bavière, duchesse douairière d'Orléans, veuve de Philippe de France, duc d'Orléans, frère de Louis XIV.

(3) Françoise-Marie de Bourbon, duchesse d'Orléans, fille légitimée de Louis XIV et de madame de Montespan.

(4) Anne de Bavière, princesse de Condé, veuve de Henri-Jules de Bourbon, nommé *Monsieur le Prince*.

(5) Louise-Françoise de Bourbon, duchesse douairière de Bourbon, veuve

madame la Duchesse, femme de son petit-fils (1); madame la princesse de Conty, douairière, sa fille (2); madame la princesse de Conty, femme de son petit-fils (3); madame la duchesse du Maine.

Le Dauphin et le duc de Chartres, étant trop enfants, ne sont point venus dans l'appartement du roi (4).

Le prince de Dombes et le comte d'Eu n'y étoient point non plus (5).

Les principaux officiers et courtisans étoient : le cardinal de Rohan, grand aumônier de France ; le prince Charles de Lorraine, grand écuyer ; le duc de Tresmes, premier gentilhomme de la chambre en année ; les ducs de la Trémoille et de Mortemart, premiers gentilshommes de la chambre ; le duc de la Rochefoucauld, grand maître de la garde-robe ; le maréchal de Villeroy, chef du conseil des finances ; le duc de Villeroy, son fils, le duc de Noailles et le duc de Charost, tous trois capitaines des gardes du corps ; le prince de Rohan, capitaine-lieutenant des gendarmes ; le duc de Chaulnes, capitaine-lieutenant des cheveu-légers ; le marquis de Dangeau, chevalier de l'Ordre (6) ; le duc de Guiche, colonel au

de Louis III, duc de Bourbon, nommé *Monsieur le Duc* ; elle était fille de Louis XIV et de madame de Montespan.

(1) Marie-Anne de Bourbon-Conty, mariée à Louis-Henri, duc de Bourbon, nommé *Monsieur le Duc* ; il était fils de Louis III, duc de Bourbon, et de la précédente, et par conséquent petit-fils de Louis XIV et de madame de Montespan.

(2) Anne-Marie de Bourbon, veuve de Louis-Armand de Bourbon, prince de Conty ; elle était fille de Louis XIV et de madame de la Vallière.

(3) Louise-Élisabeth de Bourbon-Condé, fille de Louis III, duc de Bourbon, et petite-fille de Louis XIV et de madame de Montespan. Son mari était petit-fils du roi par alliance.

(4) Le Dauphin, né le 15 février 1710, était dans sa sixième année, et le duc de Chartres, né le 4 août 1703, avait douze ans.

(5) Le prince de Dombes et le comte d'Eu, fils du duc du Maine, avaient le premier quinze ans et le second quatorze.

(6) Lefebvre, dans son *Journal historique*, a supprimé le nom de Dangeau dans cette liste.

régiment des gardes ; le duc d'Antin, surintendant des bâtiments ; le duc de Lauzun, qui a les grandes entrées ; le marquis de Torcy, le comte de Pontchartrain et le marquis de la Vrillière, tous trois secrétaires d'État ; le cardinal de Polignac, maître de la chapelle ; M. le premier écuyer (1) ; le marquis de Courtenvaux, capitaine des Cent-Suisses ; le marquis de Livry, premier maître d'hôtel ; le marquis de Maillebois, maître de la garde-robe ; le marquis de Dreux, grand maître des cérémonies ; M. Desgranges, maître des cérémonies ; le baron de Breteuil, introducteur des ambassadeurs ; le P. le Tellier, confesseur du roi ; l'abbé de Choiseul et l'abbé de Froulay, aumôniers de quartier ; le marquis de Sourches, grand prévôt de France ; la Chaise, capitaine des gardes de la porte ; les quatre premiers valets de chambre (2) ; et en général tous ceux qui ont les grandes entrées chez le roi, la première entrée et l'entrée de la chambre (3).

Lundi 26 août, après dîner et au soir. — Il ne s'est rien

(1) Jacques-Louis de Beringhen.

(2) Louis de Nyert, Louis Blouin, François Quentin de la Vienne et Louis Bontemps.

(3) Ceux qui par leur rang ou par leurs charges avaient *les grandes entrées*, c'est-à-dire qui avaient le droit d'entrer au lever lorsque le roi était encore au lit étaient : les princes du sang, le grand chambellan, les quatre premiers gentilshommes de la chambre, le grand maître et les maîtres de la garde-robe, les quatre premiers valets de chambre, le premier médecin et le premier chirurgien et, ajoute l'*État de la France*, « certaines personnes à qui le roi a accordé cette entrée par une grâce particulière, comme M. de Lauzun ».

La *première entrée* était appelée immédiatement après que le roi était sorti du lit, et assistait à ce qu'on appelait le *petit lever*. Ceux qui n'avaient pas droit à cette entrée par leurs charges, comme les secrétaires du cabinet, les lecteurs de la chambre, etc., avaient un brevet du roi, nommé *brevet d'entrée*. Le marquis de Dangeau était parmi ces derniers..

Enfin, au moment où le roi allait s'habiller commençait le grand lever, et alors on introduisait l'*entrée de la chambre*, c'est-à-dire les cardinaux, archevêques et évêques, le nonce, les ambassadeurs, les ducs et pairs, les maréchaux de France, les gouverneurs de provinces, les lieutenants généraux, les premiers présidents de parlement et autres. Tous les personnages faisant partie de cette entrée n'étaient pas admis de droit, mais après qu'on avait consulté le roi sur les noms de ceux qui se présentaient.

passé la nuit dernière de considérable. Tous ceux que j'ai nommés hier au soir, et encore quelques autres ayant les entrées, comme le duc de Bouillon, grand chambellan de France, le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre, et le maréchal d'Harcourt, capitaine des gardes du corps, se sont rendus entre neuf ou dix heures du matin dans les cabinets du roi, et peu de temps après toutes les princesses; la grande galerie et l'appartement de S. M. étant remplis comme hier au soir de quantité de seigneurs et de gens de considération qui n'ont point les entrées.

Sur les dix heures on a pansé la jambe du roi, dans laquelle on lui a donné plusieurs coups de lancette et fait des incisions jusqu'à l'os; et comme on a trouvé que la gangrène gaignoit jusque-là, il n'y a plus eu lieu de douter, même à ceux qui auroient le plus voulu se flatter, qu'elle vient du dedans et qu'on ne peut y apporter aucun remède. Madame de Maintenon étoit seule dans la chambre et à genoux au pied du lit pendant qu'on pansoit S. M., qui l'a priée d'en sortir et de n'y plus revenir, parce que sa présence l'attendrissoit trop. Elle n'a pas laissé d'y revenir après la messe; mais après ce pansement le roi lui a dit que puisqu'il n'y avoit plus de remède, il demandoit au moins qu'on le laissât mourir en repos (1).

A midi, S. M. a fait entrer le petit Dauphin dans sa chambre, et après l'avoir embrassé il lui a dit: « Mignon, « vous allez être un grand roi, mais tout votre bonheur « dépendra d'être soumis à Dieu et du soin que vous aurez « de soulager vos peuples. Il faut pour cela que vous « évitiez autant que vous le pourrez de faire la guerre : « c'est la ruine des peuples. Ne suivez pas le mauvais « exemple que je vous ai donné sur cela; j'ai souvent

(1) Voilà l'explication du départ de madame de Maintenon avant la mort du roi. C'est pour lui obéir qu'elle le quitta, comme on le verra plus loin, le 30 août, à cinq heures du soir, alors qu'il avoit perdu toute connaissance.

« entrepris la guerre trop légèrement et l'ai soutenue
 « par vanité. Ne m'imitiez pas, mais soyez un prince
 « pacifique, et que votre principale application soit de
 « soulager vos sujets. Profitez de la bonne éducation
 « que madame la duchesse de Ventadour vous donne,
 « obéissez-lui, et suivez aussi pour bien servir Dieu
 « les conseils du P. le Tellier, que je vous donne pour
 « confesseur (1).

« Pour vous, Madame [dit-il à madame de Ventadour],
 « j'ai bien des remerciements à vous faire du soin avec
 « lequel vous élevez cet enfant et de la tendre amitié que
 « vous avez pour lui ; je vous prie de la lui continuer, et
 « je l'exhorte à vous donner toutes les marques possi-
 « bles de sa reconnoissance. » Après quoi, il a encore em-
 brassé le Dauphin par deux fois, et en fondant en larmes
 il lui a donné sa bénédiction. Le petit prince, mené par
 la duchesse de Ventadour, sa gouvernante, en est sorti en
 pleurant, et ce tendre spectacle nous a tiré des larmes à tous.

Un moment après le roi a envoyé querir le duc du
 Maine et le comte de Toulouse, et leur a parlé la
 porte fermée. Il a fait la même chose avec le duc
 d'Orléans, qu'on a été querir dans son appartement, où
 il étoit retourné; et dans le moment que ce prince
 sortoit de la chambre, S. M. l'a rappelé jusqu'à deux fois.

A midi et demi, le roi a entendu la messe dans sa
 chambre avec la même attention qu'il a accoutumé de
 l'entendre le jour qu'il a pris médecine, les yeux tou-
 jours ouverts, en priant Dieu avec une ferveur surpre-
 nante. Dans l'instant qu'elle alloit commencer, S. M. a ap-
 pelé le marquis de Torcy, ministre d'État des affaires

(1) M. Le Roi a inséré dans les *Mémoires de la Société des sciences mo-
 rales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise* une note sur les dernières
 paroles de Louis XIV à son arrière-petit-fils, dans laquelle il a cité ce discours
 d'après le *Journal historique* de Lefebvre; aussi n'y trouve-t-on pas le pas-
 sage relatif au P. le Tellier, passage qui dut être supprimé par ordre du ré-
 gent, le père le Tellier ayant été chassé après la mort du roi.

étrangères, et lui a dit un mot. La messe finie, il a fait approcher de lui le cardinal de Rohan et le cardinal de Bissy, auxquels il a parlé pendant une minute, et en finissant de leur parler il a adressé la parole à haute voix à tout ce que nous étions de ses officiers dans la ruelle et auprès de son balustre. Nous avons tous approché de son lit, et il nous a dit :

« Messieurs, je suis content de vos services; vous
 « m'avez fidèlement servi et avec envie de me plaire.
 « Je suis fâché de ne vous avoir pas mieux récom-
 « pensés que j'ai fait; les derniers temps ne l'ont pas
 « permis. Je vous quitte avec regret. Servez le Dauphin
 « avec la même affection que vous m'avez servi; c'est
 « un enfant de cinq ans, qui peut essuyer bien des
 « traverses, car je me souviens d'en avoir beaucoup es-
 « suyé pendant mon jeune âge. Je m'en vais, mais l'État
 « demeurera toujours; soyez-y fidèlement attachés, et que
 « votre exemple en soit un pour tous mes autres sujets.
 « Soyez tous unis et d'accord; c'est l'union et la force d'un
 « État; et suivez les ordres que mon neveu vous donnera.
 « Il va gouverner le royaume; j'espère qu'il le fera bien.
 « J'espère aussi que vous ferez votre devoir et que vous
 « vous souviendrez quelquefois de moi. » A ces dernières
 paroles, nous sommes tous fondus en larmes, et rien
 ne peut exprimer les sanglots, l'affliction et le désespoir de
 tout ce que nous étions. Sa voix n'étoit point entrecoupée,
 et seulement beaucoup plus foible qu'à l'ordinaire.

Après la messe, le roi a encore envoyé querir le duc d'Orléans, qui a dit à ceux qui se sont trouvés auprès de lui au sortir de la chambre, du nombre desquels j'étois, que c'étoit pour lui recommander madame de Maintenon (1); et dans l'instant S. M. a fait entrer dans sa

(1) Lefebvre a modifié ainsi ce passage : « Il envoya querir encore M. le duc d'Orléans, à qui il dit des choses qui n'ont été sues de personne. »

Voici ce que dit à ce sujet un *Mémoire sur madame de Maintenon*, ma-

chambre Madame et toutes les princesses, qui ont été suivies de leurs dames d'honneur. Elles n'y ont été qu'un moment, et je ne comprends pas comme le roi a pu résister aux lamentations et aux cris qu'elles ont toutes fait.

Il faut avoir vu les derniers moments de ce grand roi pour croire la fermeté chrétienne et héroïque avec laquelle il a soutenu les approches d'une mort qu'il savoit prochaine et inévitable. Il n'y a eu aucun moment, depuis hier au soir huit heures, où il n'ait fait quelque action illustre, pieuse et héroïque, non point comme ces anciens Romains qui ont affecté de braver la mort, mais avec une manière naturelle et simple comme les actions qu'il avoit le plus accoutumé de faire, ne parlant à chacun que des choses dont il convenoit de lui parler, et avec une éloquence juste et précise qu'il a eue toute sa vie et qui semble s'être encore augmentée dans ses derniers moments. Enfin, quelque grand qu'il ait été dans le cours glorieux d'un règne de soixante-douze ans, il s'est encore fait voir plus

nuscrit cité par M. Th. Lavallée dans son *Histoire de la Maison Royale de Saint-Cyr*. « Le Roi m'a dit trois fois adieu, racontait madame de Maintenon aux dames de Saint-Cyr : la première en me disant qu'il n'avoit de regret que celui de me quitter, mais que nous nous reverrions bientôt; je le priai de ne plus penser qu'à Dieu. La seconde il me demanda pardon de n'avoir pas assez bien vécu avec moi; qu'il ne m'avoit pas rendue heureuse, mais qu'il m'avoit toujours aimée et estimée également. Il pleuroit, et me demanda s'il n'y avoit personne; je lui dis que non : il dit : « Quand on entendroit que je m'attendris avec vous, personne n'en seroit surpris. » Je m'en allai pour ne pas lui faire de mal. A la troisième il me dit : « Qu'allez-vous devenir? car vous n'avez rien. » Je lui répondis : « Je suis un rien; ne vous occupez que de Dieu; » et je le quittai. Quand j'eus fait deux pas, je pensai que dans l'incertitude du traitement que me feroient les princes, je devois demander qu'il demandât à M. le duc d'Orléans d'avoir de la considération pour moi. Il le fit de la manière dont le prince le publia sur-le-champ : « Mon neveu, je vous recommande madame de Maintenon; vous savez la considération et l'estime que j'ai eues pour elle; elle ne m'a donné que de bons conseils, j'aurois bien fait de les suivre. Elle m'a été utile en tout, mais surtout pour mon salut. Faites tout ce qu'elle vous demandera pour elle, pour ses parents, pour ses amis, pour ses alliés : elle n'en abusera pas; qu'elle s'adresse directement à vous pour tout ce qu'elle voudra. »

grand dans sa mort. Son bon esprit et sa fermeté ne l'ont pas abandonné un moment, et en parlant avec douceur et bonté à tous ceux à qui il a bien voulu parler, il a conservé toute sa grandeur et sa majesté jusqu'au dernier soupir. Je défie les prédicateurs les plus pathétiques de trouver, dans les exagérations de l'éloquence, rien de plus touchant que tout ce qu'il a fait depuis hier au soir, ni d'expressions qui puissent mettre dans tout leur jour les marques qu'il a données d'un véritable chrétien, d'un véritable héros et d'un héros roi.

Sur les deux heures, madame de Maintenon étant seule dans la chambre du roi, S. M. a fait venir M. le chancelier, et lui a fait ouvrir des cassettes dont il a fait brûler par le chancelier partie des papiers et lui a donné ses ordres sur les autres, avec la même présence et la même tranquillité d'esprit qu'il avoit accoutumé de les lui donner dans ses conseils. Ce travail dura environ deux heures. Il a fait encore venir sur les six heures M. le chancelier, madame de Maintenon présente, et a travaillé environ une demi-heure avec lui. Le reste de la journée, madame de Maintenon y a été seule, et le P. le Tellier, son confesseur, a eu de temps en temps des conférences de piété avec lui, comme il les a eues ce matin et le dimanche, n'ayant pas été depuis sa confession une heure sans parler de piété à son confesseur ou à madame de Maintenon.

A dix heures du soir on a pansé la jambe de S. M., et l'on a trouvé non-seulement que la gangrène n'a fait aucun progrès depuis ce matin, mais qu'en tout la jambe est mieux; et comme les forces de S. M. sont un peu revenues pendant l'après-dînée, cela donne une lueur d'espérance à ceux qui aiment à se flatter; mais ceux qui n'écoutent que la raison n'en ont guère.

Le mardi au soir, 27^e. — L'état du roi a été toute la journée presque semblable à celui d'hier, S. M. s'affoiblissant de plus en plus et ayant même eu, quelques moments, des convulsions et quelque légère absence d'es-

prit ; mais la gangrène n'a fait aucun progrès ; et quand on l'a pensé ce soir à dix heures, elle étoit encore comme hier, au-dessous de la marque que l'habitude qu'il a eue de porter toujours une jarretière a faite autour de sa jambe.

Pendant la nuit et le jour il a fait entrer à vingt reprises le P. le Tellier dans sa chambre pour lui parler de Dieu (madame de Maintenon y a presque toujours été), et y a fait quelquefois entrer M. le chancelier. Les premiers gentilshommes de la chambre n'y sont entrés, comme hier, que dans les temps qu'il a pris des bouillons. Il a entendu la messe à midi ; mais il a ordonné qu'il n'y eût que le premier aumônier et deux aumôniers de quartier qui entrassent dans sa chambre.

L'après-dînée il a fait appeler sur le soir, par le P. le Tellier, le comte de Pontchartrain, secrétaire d'État de sa maison et de Paris, qui étoit dans le cabinet, et lui a dit : « Aussitôt que je serai mort, vous expédiez un « brevet pour faire porter mon cœur à la Maison professe « des Jésuites et l'y faire placer de la même manière que « celui du feu roi mon père. Je ne veux pas qu'on y fasse « plus de dépense. » Il lui donna cet ordre avec la même tranquillité qu'il ordonnoit, en santé, une fontaine pour Versailles ou pour Marly.

Il avoit ordonné dès avant-hier qu'on menât le Dauphin à Vincennes aussitôt qu'il seroit expiré, et il s'est souvenu aujourd'hui que le grand maréchal des logis n'avoit jamais fait le logement dans ce château, où il y a plus de cinquante ans que la cour n'a logé, et a ordonné qu'on allât prendre un plan qu'il avoit de ce château dans un endroit qu'il a indiqué, et qu'on le portât au grand maréchal des logis pour lui faciliter le logement qu'il doit faire.

Il a dit le soir à madame de Maintenon : « J'ai toujours ouï dire qu'il est difficile de mourir ; pour « moi, qui suis sur le point de ce moment si redoutable

« aux hommes, je ne trouve pas que cela soit difficile. » Il n'y a certainement point d'exemple qu'aucun homme ait envisagé la mort pendant un long temps avec un sang-froid et une fermeté semblables.

Mercredi 28°, au soir. — La nuit du roi a été semblable aux précédentes ; mais comme sur les sept heures du matin il a envoyé querir le P. le Tellier, qui ne faisoit que sortir du cabinet où il avoit couché, on a cru qu'il étoit à l'extrémité, et cela a fait un si grand mouvement dans le château que tout le monde crut qu'il expiroit. Il a dans ce moment aperçu dans ses miroirs deux de ses garçons de la chambre qui pleuroient au pied de son lit ; il leur a dit : « Pourquoi pleurez-vous ? Est-ce que vous « m'avez cru immortel ? Pour moi, je ne l'ai jamais cru « être, et vous avez dû vous préparer depuis longtemps « à me perdre dans l'âge où je suis. »

Sur les onze heures, ils'est présenté un Provençal, appelé Brun, inconnu de tout le monde, qui, venant de Marseille à Paris et ayant ouï dire sur le chemin l'état où est le roi, a pris la poste et a apporté un élixir qu'il prétend être infail-
lible pour la gangrène, même qui tient du dedans. On l'a fait parler aux médecins, et après qu'il leur a dit de quoi sa drogue est composée, on en a fait prendre, à midi, dix gouttes au roi dans trois cuillerées de vin d'Alicante. S. M., en prenant ce breuvage, qui sent fort mauvais, a dit : « Je « ne le prends ni dans l'espérance ni avec désir de guérir, « mais je sais qu'en l'état où je suis je dois obéir aux « médecins. » Cette drogue est un élixir fait avec le corps d'un animal, de la même manière à peu près qu'on fait les gouttes d'Angleterre avec les crânes d'homme. Brun en a pris avant qu'on en ait donné au roi, qui, une heure après, s'est senti un peu plus fort, effet des remèdes fort spiritueux ; mais peu de temps après S. M. est retombée dans la foiblesse, et on a trouvé son pouls plus mauvais, ce qui a fait que sur les quatre heures il y a eu une si grande dispute entre les médecins et les courtisans pour

savoir si on continueroit ou non à donner ce remède, que M. le duc d'Orléans a été appelé pour en décider. Il a fait entrer cette espèce de charlatan dans la chambre du roi et lui a fait tâter son pouls ; après quoi , il a été résolu que puisqu'il n'y avoit plus d'espérance de sauver le roi, on donneroit encore cet élixir pour le soutenir quelques heures de plus. Il en a pris à huit heures du soir, et sa jambe a été pansée à dix, à l'ordinaire. On a trouvé, comme hier au soir, que la gangrène n'a fait aucun progrès, mais le pouls a été tout le jour très-mauvais, l'assoupissement assez continuel, et la tête par intervalles embarrassée ; en sorte que de la journée il n'a presque parlé qu'à son confesseur. Madame de Maintenon n'est venue dans sa chambre que l'après-dînée, même assez tard, et l'ayant trouvé fort assoupi, elle en est sortie sans lui parler et est allée sur les sept heures du soir coucher à Saint-Cyr pour y faire ses dévotions demain matin, et revenir si la vie du roi se soutient (1).

Jeudi 29°, à minuit. — On a continué, la nuit dernière et tout aujourd'hui, à donner au roi, de huit heures en huit heures, le remède de Brun, et on l'a même fait entrer dans la chambre du roi, comme les autres médecins, toutes les fois que S. M. l'a pris. Il a paru ce matin que cet élixir spiritueux ranimoit le roi et lui donnoit plus de force qu'il n'en avoit eu la veille ; et comme la plupart des gens sont extrêmes en tout, et surtout les dames, elles vouloient

(1) Ces derniers mots récusent formellement l'assertion de Saint-Simon, qui prétend que le roi fut obligé le lendemain d'envoyer chercher madame de Maintenon à Saint-Cyr, et qu'elle n'en revint que le 29 au soir. On va voir que le 29 madame de Maintenon fut presque tout le jour avec le P. le Tellier dans la chambre du roi. Si dès le 28 août madame de Maintenon avoit eu l'intention de quitter le roi pour ne plus revenir, elle aurait dès ce jour-là abandonné à ses domestiques, comme elle le fit le 30, ses meubles et son équipage.

Au reste, Saint-Simon a un tel besoin de déclamation à tort et à travers qu'il termine son récit de la mort de Louis XIV en disant : « Ainsi mourut un des plus grands rois de la terre, entre les bras d'une indigne et ténébreuse épouse et de ses doubles bâtards », et que quelques lignes plus bas il leur reproche leur abandon du roi à ses derniers jours.

que Brun fût une espèce d'ange envoyé du ciel pour guérir le roi et qu'on jetât tous les médecins de la cour et de la ville dans la rivière. Enfin, il passoit pour si constant que le roi alloit guérir, que ceux qui avec plus de raison disoient que le poulx du roi étant toujours détestable, il ne falloit regarder l'effet de l'élixir que comme un peu d'huile qu'on remet dans une lampe qui s'éteint et qui s'éteindra entièrement dans peu de moments, il sembloit que ceux qui parloient ainsi ne souhaitoient pas la guérison du roi, parce qu'ils parloient plus sagement que ceux qui s'abandonnoient à une espérance frivole.

Le roi a ce matin entendu la messe, qu'il n'avoit pu entendre hier, et S. M. a mangé, entre six et sept heures du soir, deux biscuits dans du vin avec beaucoup d'appétit; elle a encore pris à huit heures du soir de l'élixir de Brun. Il a paru quand elle l'a pris que la tête commençoit à être fort embarrassée, et S. M. a dit elle-même qu'elle n'en pouvoit plus. Enfin, sur les dix heures et demie du soir on a levé l'appareil de la jambe pour la panser, et on a trouvé malheureusement que la gangrène est dans tout le pied, qu'elle a gagné le genou et que la cuisse est enflée. Le roi lui-même, quoique sa connoissance ne soit presque plus que machinale, a dit qu'il s'anéantissoit. Madame de Maintenon et son confesseur ont été presque tout le jour dans sa chambre, et il a encore, cette après-dînée, fait des actes de piété avec la résignation d'un vrai saint aux volontés de Dieu.

Vendredi, à minuit, 30 août. — Le roi a été toute la journée dans un assoupissement presque continu et n'ayant quasi plus que la connoissance animale. Son confesseur, qui ne l'a point quitté, n'en a pu rien tirer de toute l'après-dînée. On a levé ce soir l'appareil, à l'heure ordinaire; on a trouvé la jambe aussi pourrie que s'il y avoit six mois qu'il fût mort, et l'enflure de la gangrène au genou et dans toute la cuisse. Cependant ce prince est

né avec une constitution si bonne et un tempérament si fort qu'il combat encore contre la mort. Il prend de la gelée et boit de temps en temps de l'eau pure, car il repousse la boisson dès qu'il y sent du vin. Il dit en buvant quelques paroles, mais tout cela machinalement et sans connoissance distincte. Madame de Maintenon s'en est allée à cinq heures à Saint-Cyr pour n'en revenir jamais, et avant de partir elle a distribué dans son domestique le peu de meubles qu'elle avoit et son équipage. Elle a dit adieu à ses nièces pour ne les revoir jamais, car elle a déclaré qu'elle ne veut que qui que ce soit au monde l'aille voir à Saint-Cyr.

Samedi au soir, 31 août. — Le roi a été sans connoissance toute la journée, les moments lucides ayant été fort courts, et plutôt une connoissance machinale que de raison. Dans le peu de chose qu'il a dit il a paru qu'il s'impatiente de ne pas voir la fin d'une si longue agonie. La gangrène a continué à faire du progrès, et cependant la mort ne sauroit venir à bout d'achever de le détruire, tant la force de sa constitution étoit prodigieuse. Il a pris, comme hier, de la gelée et quelques verres d'eau. Quand on lui donne de la gelée ou à boire avec le biberon, il faut lui ouvrir la bouche et lui tenir les mains, parce que sans cela il ôteroit de sa bouche tout ce qu'on lui donne. Madame la duchesse du Maine a souhaité qu'on lui donne aujourd'hui le remède que le médecin Agnan donne pour la petite vérole, et les médecins y ont consenti, parce que n'y ayant plus aucune ressource il vaut autant qu'il meure après avoir pris ce remède que sans l'avoir pris. A dix heures et demie du soir on lui a dit les prières des agonisants, crainte qu'il n'expire pendant la nuit. La voix des aumôniers qui ont fait les prières a frappé la machine, qui pendant ces prières a dit à plus haute voix qu'eux l'*Ave Maria* et le *Credo* à plusieurs reprises, mais sans aucune connoissance et par la grande habitude que S. M. a de les prononcer.

Dimanche, 1^{er} septembre 1715. — Le roi est mort ce matin, à huit heures un quart et demi, et il a rendu l'âme sans aucun effort, comme une chandelle (1) qui s'éteint. La nuit s'étoit passée sans aucune connoissance. Aussitôt qu'il a expiré, le duc d'Orléans est allé avec tous les princes du sang saluer le jeune roi, et dès que cet enfant a entendu le traiter de Sire et de Majesté, il a fondu en larmes et en sanglots, sans qu'on lui eût dit que le roi fût mort.

Quand les princes du sang sont sortis, ce qui s'est trouvé là de seigneurs et de principaux courtisans sont entrés pêle-mêle, et M. le duc d'Orléans, en les présentant, lui a dit : « Voilà, Sire, les seigneurs et les « principaux de votre cour, » en sorte que la prétention de quelques ducs, tant agitée depuis que le roi est malade, de marcher en corps et à la tête de la noblesse s'est évanouie, la noblesse leur ayant refusé d'aller avec eux sans que ce ne fût pêle-mêle et sans que les ducs eussent un rang distingué à leur tête.

Le chancelier est ensuite venu avec quelques conseillers d'État assurer le roi de leur obéissance. Peu de temps après, le duc du Maine, général des Suisses, en a présenté les chefs, ainsi de quelques autres.

Le premier président du parlement et les avocats généraux sont venus prendre l'ordre du duc d'Orléans pour l'ouverture du testament, etc. (2).

(1) Lefebvre a remplacé ce mot par celui de bougie.

(2) C'est ainsi que se termine le mémoire de Dangeau, qui semble avoir voulu renvoyer, pour la suite des événements, à son Journal, dont ce mémoire n'est en effet qu'une longue parenthèse.

SEPTEMBRE 1715.

Dimanche 1^{er} septembre, à Versailles. — Le roi mourut le matin à huit heures et un quart. Les courtisans allèrent aussitôt après chez M. le duc d'Orléans, qui les présenta sans rang au nouveau roi, qui pleura fort en recevant les compliments. M. le duc d'Orléans mit un genou à terre devant lui, et lui baisa la main. Il y avoit eu depuis quelques jours des assemblées de plusieurs ducs, qui prétendoient que M. le duc d'Orléans les présentât au jeune roi tous en corps, et séparés du reste de la noblesse; M. le duc d'Orléans n'a pas trouvé leur prétention raisonnable. On lui avoit représenté qu'il n'y avoit que trois corps dans l'État, le clergé, la noblesse et le tiers état; ces raisons-là parurent si bonnes à M. le duc d'Orléans qu'il ne balança pas un moment à condamner les ducs, et il les présenta avec les courtisans, disant au roi : « Voilà la principale noblesse de votre royaume qui vient vous assurer de sa fidélité* . » — M. le cardinal de Noailles arriva à Versailles à midi; il vint d'abord chez M. le duc d'Orléans, qui le présenta au roi; il a été si bien reçu qu'on ne doute pas que ses affaires ne prennent un bon chemin en France**.

* L'éclat qui arriva sur les ducs, que les Mémoires ne font ici que pincer, mérite d'être rapporté pour la curiosité des causes et des suites, et d'en reprendre les choses de plus haut. Il exige encore de parler de deux hommes qui sont pleins de vie, quoiqu'on ait eu soin de l'éviter dans ces additions, où on a observé de ne bien faire connoître que les morts; aussi glisserons-nous sur les vivants dont il sera impossible de se taire, et on tâchera de ne les toucher qu'en ce qui sera indispensablement lié avec les choses qui méritent d'être rapportées, et qui sans

cette légère connoissance demeureroient estropiées ou ne seroient pas entendues. Avant donc de rapporter cet éclat sur les ducs, il est nécessaire de dire un mot des ducs de Saint-Simon et de Noailles, de leur liaison et de leur rupture. Tous deux de plus ont figuré pendant la régence, et le duc de Noailles, fait maréchal de France en 1734, commande l'armée d'Italie en 1735 (1). Il faut se souvenir de ce qui se trouve dans ces additions sur la situation personnelle du duc de Noailles à son dernier retour d'Espagne en 1711, perdu avec le roi et la reine d'Espagne et madame des Ursins, et plus perdu, s'il se pouvoit encore, auprès du roi, de M. le [Dauphin] et de madame la Dauphine, et de madame de Maintenon, sa tante et sa grande protectrice, pour avoir voulu donner une maîtresse au roi d'Espagne, et perdre, de concert avec le comte d'Aguiilar, la reine d'Espagne et madame des Ursins de crédit par ce moyen. Il faut en même temps ne pas perdre de vue ce qu'on a vu plus d'une fois dans ces additions de l'adresse de la princesse des Ursins à persuader madame de Maintenon que son pouvoir n'étoit que le sien, et que celle-ci gouvernoit l'Espagne par l'autre, moyennant quoi madame de Maintenon ne se tenoit ni moins attaquée ni moins offensée que madame des Ursins même, ce qui fit ce comble de puissance de la dernière, par l'excès de domination et d'aveuglement de la première, qui la soutint avec fureur en tout et partout, jusqu'aux époques qui ont été rapportées de sa décadence. Madame des Ursins en étoit encore éloignée en 1711, et madame de Maintenon, pleinement persuadée qu'elle régnoit en Espagne par madame des Ursins, étoit infiniment animée contre un neveu qui lui devoit tant, d'avoir osé concevoir le dessein de renverser cet empire, et attenté à travailler à s'en emparer lui-même. Il faut de plus ne pas oublier que de quelque détachement et de quelque piété que fût le duc de Beauvilliers, il n'étoit pas possible qu'il eût effacé de son esprit le péril que les Noailles avoient fait courir à ses places, lors de l'éclat de l'affaire de M. de Cambray; qu'il vivoit en conséquence avec eux autant que la conscience le lui pouvoit permettre, et eux avec lui comme avec un homme qu'ils n'avoient pu renverser, et qui n'ignoroit pas que ses places étoient destinées au maréchal de Noailles, lequel n'avoit pu pardonner à son frère de les avoir sauvées du duc de Beauvilliers, et que malgré un si généreux et important service, ce qui s'étoit passé dans l'affaire de l'archevêque de Cambray, de la part du cardinal de Noailles, étoit demeuré obstacle invincible à plus qu'une très-simple bienséance entre le duc de Beauvilliers et ce cardinal, dont la décadence commençoit à pointer, tandis que le [duc de] Beauvilliers et son

(1) C'est donc en 1735 que Saint-Simon a rédigé cette addition.

pupille, qui n'étoient qu'un, reprenoient un crédit qui fut incontinent porté au plus haut point par la mort de Monseigneur. Telle étoit donc la très-triste situation du duc de Noailles à son dernier retour d'Espagne.

Dans cet état il ne cessa de jeter les yeux de tous côtés pour chercher à se raccrocher. Voisin et madame de Maintenon n'étoient qu'un, M. du Maine encore davantage; nul moyen de ces côtés-là. Pontchartrain le connoissoit, et de plus n'étoit à aucune portée, et son fils, haï de tout le monde, encore moins. Le comte de Toulouse n'entroit dans rien, et Desmaretz en assez peu de chose; faute de mieux, il s'attacha à lui, pour tenir au moins à quelque ministre, à qui les finances donnoient un grand accès auprès du roi et de madame de Maintenon, mais qui timide et d'ailleurs plein d'humeur ne pouvoit bien répondre à ses désirs. D'Antin lui fut plus d'usage; mais il ne fut jamais que souffert par madame de Maintenon, et il étoit courtisan trop avisé pour se faire un démérite auprès d'elle, en hasardant trop auprès du roi pour le duc de Noailles. Dans cet embarras, il s'avisa de rechercher le duc de Saint-Simon, quoique jusque alors sans aucun commerce avec lui, et ce fut son salut puis sa grandeur, que cette recherche.

Le duc de Saint-Simon passoit à la cour une vie extérieurement oisive, effectivement très-occupée. Il étoit, dès son entrée dans le monde, dans la liaison la plus intime avec le duc de Beauvilliers, dont il avoit passionnément désiré d'épouser une fille. Il la lui avoit demandée lui-même, sans autre dot ni condition que celle qu'il prescriroit lui-même. L'aînée voulut être religieuse, la seconde étoit défigurée, les autres étoient trop jeunes. Il voulut attendre l'âge; enfin tout se traita de telle sorte entre eux, que M. de Beauvilliers ne l'oublia jamais, qu'il le regarda et le traita toujours comme son gendre, et que trouvant en lui des qualités qui réparaient la disproportion entière des âges et des postes, il prit peu à peu confiance en lui, et telle enfin que, jusqu'à sa mort, ils s'ouvrirent réciproquement, sur tout, leur cœur et leur âme, et le duc de Chevreuse par une conséquence nécessaire. Saint-Simon s'étoit fait plusieurs amis véritables des principaux personnages de la cour en hommes et en femmes; la sienne, fille du maréchal de Lorges, avec laquelle il vivoit dans la plus tendre et la plus entière confiance, étoit celle de la cour qui étoit la plus respectée pour sa vertu, la plus généralement aimée pour sa douceur, sa droiture et la singulière bonté de son esprit, la moins crainte par la sagesse de son caractère, et par un esprit moins brillant que juste et sensé, et par sa conduite unie. Elle attira de son côté beaucoup d'amis et de considération à son mari, et lui fut infiniment utile par ses conseils; on l'a vue dans ces mémoires et dans ces additions, mise malgré elle et malgré son mari auprès de madame la

duchesse de Berry, où elle acheva de se faire admirer, et d'où madame la Dauphine la destinoit à la mettre auprès d'elle, dès auparavant même, quand la duchesse du Lude viendrait à manquer.

Le duc de Noailles comprit qu'en gagnant le duc de Saint-Simon, c'étoit la route de se rapprocher du duc de Beauvilliers, et par lui du Dauphin, et de l'un à l'autre de se remettre en selle au moins pour le règne futur; c'est ce qui, à faute de mieux, le détermina. Il y trouva encore un autre avantage, et cet avantage léger alors devint le principal à force de malheurs. Il avoit donné à M. le duc d'Orléans ce Renaut qui fut arrêté en Espagne avec Flotte; Renaut avoit commis des imprudences étranges, qui toutes avoient porté à plomb sur M. le duc d'Orléans. Il en avoit été outré, et cela avoit brouillé le duc de Noailles avec lui. Quoique ce prince fût alors dans une situation fâcheuse, celle du duc de Noailles avec lui importunoit fort ce dernier, qui n'avoit besoin d'être mal avec personne, qui craignoit et qui ménageoit tout, encore plus un prince de ce rang. M. de Saint-Simon, qui étoit de même âge que lui, avoit passé son enfance à aller jouer avec lui; l'amitié s'étoit mise entre eux avec l'âge. Le tourbillon de la jeunesse du prince ralentit le duc de lui faire sa cour; cette interruption dura plusieurs années. Vint un voyage de Saint-Cloud où ils voulurent avoir des dames un peu trayées, quoiqu'avec un reste de celles de la cour de feu Monsieur, impossibles à éviter; la duchesse de Saint-Simon en fut couvée et pressée; elle y alla de la Ferté, où son mari demeura cependant. On se plaignit à elle de son absence. Madame de Fontaine-Martel, belle-sœur du feu M. d'Arsy, qui avoit été gouverneur du duc d'Orléans, et qui étoit des amies de M. de Saint-Simon, demanda à M. le duc d'Orléans pourquoi il ne le voyoit plus; le prince répondit avec toutes sortes d'amitié. Au retour à Versailles le commerce se renoua; l'ancienne amitié se retrouva tout entière; elle ne fit que s'augmenter depuis; la confiance fut pareille. Le prince y trouva des ressources; il s'accommoda d'un homme qui lui parloit franchement et qui n'entroit dans aucune de ses parties ni de ses plaisirs. Il en reçut un service décisif dans son affaire d'Espagne, qui fit un si grand bruit, et qui éloigna tout le monde de lui, au point que M. de Saint-Simon y demeura seul de toute la cour, et eut le bonheur de n'y laisser rien du sien, pas même le plus léger soupçon. Ce fut lui qui le sépara de madame d'Argenton, sur le point que le roi alloit éclater, lui encore qui les raccommoda, madame la duchesse d'Orléans et lui, desquels il devint le lien, quoique auparavant M. de Saint-Simon ne la vit jamais. Par cette conduite M. le duc d'Orléans se raccommoda avec le roi et se remit un peu avec le monde, toutefois fort retenu par la considération de Monseigneur et par celle de madame de Maintenon, qui le haïssoient ouvertement. L'étonnant

mariage de madame la duchesse de Berry fut encore principalement l'ouvrage de M. de Saint-Simon, par tout ce qu'il sut mettre en œuvre et ce qu'il y fit du sien, et Monseigneur ne lui pardonna jamais.

Cette liaison si intime et si fortement cimentée fut encore un grand appât au duc de Noailles pour rechercher M. de Saint-Simon, et par lui se rapprocher de M. le duc d'Orléans, dans la situation très-déplaisante où il se trouvoit avec lui. M. de Saint-Simon en fut donc recherché avec tout l'art et les grâces rehaussées du voile d'une apparence simplicité, et il fut la dupe de tout ce qui lui fut présenté d'esprit, de raisonnement, de droiture, de désir du bien, de conformité de goût. Noailles rapprocha deux amis intimes de celui qu'il vouloit gagner; les liaisons crurent, se serrèrent; l'amitié, puis la confiance en naquirent de la part de l'assiégé, dont le prix fut celui que Noailles s'étoit proposé à l'égard du duc de Beauvilliers et du duc de Chevreuse, et avec plus de peine encore à l'égard du duc d'Orléans. La mort du Dauphin, puis du duc de Berry, fit redoubler de jambes à Noailles auprès de Saint-Simon; ces malheurs en avoient creusé de nouveaux, et des plus cruels, au duc d'Orléans, déserté par tout le monde jusqu'à la dernière indécence. M. de Saint-Simon fut le seul qui ne l'abandonna point, et qui y courut de grands risques, qui ne furent pas capables de le ralentir un moment de voir ce prince publiquement presque tous les jours, et de se promener seul avec lui et très-souvent à Marly, sous les yeux du roi et de toute la cour. Il en fut souvent averti par le duc de Beauvilliers et par d'autres. On avoit commencé à pénétrer quelque chose de la confiance intime du Dauphin pour lui, mais conduite avec les plus grandes précautions pour la dérober au roi surtout et au monde; sa douleur d'une si sensible perte avoit éclaté. Sa franchise étoit bien connue; sa persévérance unique à vivre, comme il faisoit, avec le duc d'Orléans ne cadroit pas avec ce que ses ennemis vouloient faire croire de ce prince. Ils avoient toujours pu beaucoup, et ils commençoient à tout pouvoir; ils frémissaient d'une fermeté qui les contredisoit par elle-même. L'intrigue qui avoit fait le mariage de la duchesse de Berry ne leur étoit plus inconnue, sinon en tout, du moins en partie qui avoit percé avec le temps. D'autres raisons leur faisoient passionnément désirer de séparer le duc d'Orléans du seul ami qui lui restât; sa conduite en cette longue et périlleuse détresse de M. le duc d'Orléans fut le dernier sceau de son amitié et de sa confiance pour lui, et la matière des réflexions de bien des gens qui, malgré la situation du duc d'Orléans, sentoient le poids de sa naissance, ce qui l'attendoit après le roi vieux et sur le déclin, ce que le prince devoit de retour à M. de Saint-Simon, et tout l'usage qu'il pouvoit tirer et faire de cet ami, sur

qui le monde dès longtemps attentif l'étoit devenu beaucoup davantage. M. de Noailles n'oublia donc rien pour se mettre le plus avant qu'il put dans son intimité et dans sa confiance, et il avoit tout ce qu'il falloit pour y réussir. Ses premiers succès élevèrent ses espérances; M. de Saint-Simon l'avoit raccommoé avec les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, et par eux avec le Dauphin. Il l'avoit encore tout à fait remis avec M. le duc et madame la duchesse d'Orléans. Ce prince n'avoit plus rien entre lui et le timon nécessaire de l'État, que le roi, qui menaçoit de ne pas durer longtemps, et un Dauphin dans la première enfance. Noailles se doutoit bien que M. le duc d'Orléans n'étoit pas sans penser au futur, M. de Saint-Simon encore moins; qu'il étoit le seul avec qui le prince pût s'en ouvrir et se conseiller. Il auroit bien désiré d'y être admis en tiers pour quelque chose, quoique très-mesuré à voir M. le duc d'Orléans, pour ne donner, disoit-il, aucun ombrage, mais en effet pour éviter tout inconvénient, et ne laisser pas d'aller à son but. L'affaire de son oncle le cardinal, qui s'aigrissoit tous les jours, lui fut utile pour l'unir de plus en plus avec M. de Saint-Simon; celui-ci l'avoit vue naître et croître. Le P. Tellier, qui sans le connoître lui avoit voulu être présenté en arrivant à la cour, et qui le ménageoit fort à cause des ducs de Chevreuse et de Beauvilliers et surtout du Dauphin, lui avoit parlé de cette affaire dès les commencements; il l'en entretenoit sans cesse depuis la mort du Dauphin, par rapport à la situation où il le sentoit. Ils en avoient eu souvent des disputes fort vives et même fort dangereuses, sans que ce rusé jésuite se déprît de ces continuels entretiens, quoiqu'il n'y pût rien gagner. Plus Saint-Simon avoit vu de près le fond et la conduite de cette affaire, plus il le détestoit. Outre la facilité que cette manière de penser présentoit à Noailles de s'unir de plus en plus avec lui, il comptoit encore s'en faire un moyen pour relever son oncle et pour s'élever et s'accréditer par lui. Le duc de Saint-Simon n'avoit été en aucune mesure avec le cardinal de Noailles jusqu'à sa disgrâce; il y avoit même eu des choses qui l'avoient sourdement aliéné de lui. L'indignation qu'il conçut de tout ce qu'il voyoit si clairement et si fort de la première main l'engagea à l'aller voir après la défense signifiée au cardinal de se présenter devant le roi, et de l'avertir de plusieurs pièges. Ce fut lui encore qui proposa au duc de Beauvilliers et au Dauphin, quand l'affaire lui eut été envoyée par le roi, d'y mettre Bezons, archevêque de Bordeaux, pour lui en rendre compte, et l'archevêque instruisoit journellement Saint-Simon de tout. Enfin, la dernière fois que ce duc travailla avec le Dauphin, comme cela arrivoit assez souvent et toujours longuement, mais fort secrètement tête à tête, il lui ordonna de s'instruire à fond tant de cette matière que de celles des libertés de l'Église gallicane, parce qu'il vouloit les examiner avec lui; qu'il lui en rendit compte, et

finir avec lui l'affaire du cardinal de Noailles, dont il lui fit l'éloge, et ajouta qu'on ne lui persuaderoit jamais qu'il fût janséniste, ni rien contre sa doctrine et la droiture de ses intentions; mais ce prince, dont la France n'étoit pas digne, mourut quinze jours au plus après. Depuis ce malheur, le duc de Saint-Simon ne laissa pas de continuer à être toujours fort au fait de cette affaire, et demeura en liaison avec le cardinal de Noailles, dont son habile neveu sut tirer pour la sienne tout le parti qu'il en put.

Un autre lien les unit encore. On se souvient de l'affaire du bonnet, mise en avant par M. du Maine de manière à ne pouvoir reculer. Il est temps de la reprendre assez pour expliquer l'éclat arrivé sur les ducs, qui a donné lieu, pour le bien entendre, à ce qui vient d'être raconté des ducs de Saint-Simon et de Noailles. On a vu le commencement de la perfidie qu'on avoit bien soupçonnée, mais dont il n'y avoit pas eu moyen de se défendre, et les plaintes également amères et sans fondement que le premier président fit du mémoire si court, si sage et si simple, et à lui communiqué six jours durant et par lui renvoyé à d'Antin sans y avoir trouvé rien à reprendre, présenté au roi par d'Antin, avec l'approbation de M. du Maine, loué par le roi et communiqué par S. M. au premier président ensuite, pour répondre et agir après. Ce magistrat fit des assemblées chez lui; le roi voulut que des ducs s'y trouvassent, et la dissimulation fut portée jusqu'à ce point que le roi, si jaloux de la dignité de son moindre service, voulut que les ducs d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre en année, et de la Rochefoucauld, grand maître de la garde-robe, s'y trouvassent, quoique le hasard fit qu'il n'y eut point ce jour-là d'autres premiers gentilshommes de la chambre pour servir à la place de M. d'Aumont; que M. de Bouillon, grand chambellan, ne fut point non plus à Marly, et que M. de la Rochefoucauld, absent pour même cause, n'y put suppléer. Ils le représentèrent au roi: qu'il seroit réduit à être servi, même à son petit couvert, par Souvré, maître de la garde-robe en année, que personne à la cour ne se souvenoit que cela fût jamais arrivé; le roi tint bon, et cela arriva trois fois presque de suite. Ces conférences n'aboutirent à rien; ce n'étoit pas aussi leur destination. Faut de raisons, le premier président substitua des procédés, M. du Maine des désespoirs et des excuses. L'éclat suivit contre le premier président; les ducs convinrent de vivre désormais avec lui en ennemis déclarés, et se soutinrent longtemps de la sorte. Mesmes fut outré; il se plaignit au roi. On a vu dans les mémoires ce qu'appuyé secrètement de M. du Maine il attira au duc de Tresmes; mais d'ailleurs le roi ne se voulut mêler de rien. Enfin poussé à bout, il s'en prit à M. du Maine, qui ayant son compte d'avoir brouillé hautement les pairs avec le parlement laissoit le premier président seul exposé à leur ressentiment; M. du Maine, qui n'avoit garde de se

brouiller avec lui, fut bien en peine parce qu'il espéroit toujours le présenter aux ducs et se cacher derrière lui ; [il] chercha donc quelque voie de sortir de l'embarras où il commençoit à se trouver lui-même. L'expédient qu'il prit fit voir avec une étrange évidence, et le degré de sa puissance sur le roi, et l'excès de ses inquiétudes sur le succès de tout ce qu'il en avoit obtenu : il proposa aux mêmes ducs à qui il s'étoit adressé d'abord pour le bonnet, une conférence à Sceaux avec madame du Maine, dans laquelle il espéroit qu'on pourroit trouver de bons expédients. Ils s'en défendirent tant qu'ils purent ; mais à force d'empressement la même raison qui les avoit forcés d'entrer avec lui dans l'affaire du bonnet les força enfin d'accepter un rendez-vous dont ils voyoient assez qu'il n'y avoit rien à attendre, qu'un prétexte à faire casser la corde sur eux ; ce fut donc à qui n'iroit point. Enfin, M. de la Force, à qui tout étoit bon pourvu qu'il se mêlât de quelque chose, et M. d'Aumont, qui tôt après ne se cacha plus guère d'avoir été un pigeon privé, se chargèrent de la commission, et bien valut aux autres de ne l'y avoir pas laissé aller seul, comme il le vouloit. Madame du Maine les reçut à Sceaux avec des politesses et des empresses non pareils, et, un moment après leur arrivée, les mena dans son cabinet, où elle fut en tiers avec eux. Là, après tous les jargons de préface, elle leur dit nettement que puisque c'étoit M. du Maine qui les avoit engagés dans cette affaire, qu'il s'étoit fait fort d'y réussir, qu'ils la regardoient comme sa principale sur tous depuis qu'elle avoit été embarquée et qu'elle sembloit avoir mal basté, il étoit raisonnable que M. du Maine mît le tout pour le tout pour les en bien sortir ; mais qu'aussi étoit-il juste qu'il fût assuré d'eux ; qu'il n'obligeroit pas des ingrats, et qu'ils entrassent avec lui dans des engagements sur lesquels il pût compter. A ce début ces messieurs se regardèrent et parurent fort surpris d'une proposition qu'ils entendoient pour la première fois de leur vie ; et si elle fut moins nouvelle au duc d'Aumont qu'à l'autre, au moins joua-t-il bien d'abord. Madame du Maine les cajola l'un après l'autre, puis les ducs en général, et leur dit qu'ils ne devoient point s'étonner de ce qu'elle leur proposoit ; qu'il étoit de leur intérêt d'emporter ce qui étoit entamé, qu'il étoit de celui de M. du Maine de s'assurer de tant de grands seigneurs, qui n'avoient pas vu sans peine ses diverses élévations ; qu'il en étoit bien informé, il y avoit longtemps ; qu'il ne laissoit pas de désirer leur amitié, et qu'ils le voyoient bien par les démarches qu'il avoit faites sur cette affaire, mais qu'il entendoit aussi que le succès les lui concilieroit de manière à éteindre en eux leurs anciens déplaisirs à son égard et à former un attachement dont il se pût assurer, et que c'étoit sur quoi elle les prioit de lui répondre. Là-dessus, force compliments, force verbiages, dont elle leur déclara qu'elle ne se satisfaisoit point. Eux, de leur part, répondirent qu'ils ne savoient rien dire que les sentiments qu'ils

lui exposoient, puisque ne s'agissant de rien de précis, ils n'avoient aussi rien à refuser ni à accepter. Là-dessus, madame du Maine, voyant qu'elle ne pouvoit les faire avancer, et quela Force comme l'ancien, et dont la mission étoit de se défier de l'autre, prenoit toujours la parole et ne la lui laissoit jamais, prit son parti de parler la première. Elle leur dit donc qu'après toutes les grâces dont le roi venoit de combler M. du Maine, et en particulier celle de l'habilité à succéder à la couronne, il n'avoit plus rien à en désirer ; mais qu'en même temps il n'étoit pas assez peu considéré pour ne pas voir que cette disposition et d'autres qui avoient précédé celle-là pouvoient n'en pas être disputées après le roi, qui les avoit bien solidement munies de tout ce qui les pouvoit bien assurer, mais donner occasion d'aboyer et de crier, d'exciter des princes du sang jeunes et sans expérience, quoique si liés à eux par des alliances si proches et si redoublées, donner envie aux pairs de se joindre à eux contre M. du Maine, enfin de les tracasser ; que M. du Maine vouloit éviter ces inconvénients, et jouir paisiblement de tout ce qui lui avoit été accordé, et que c'étoit à eux à voir s'ils vouloient s'engager avec lui sur ce pied-là d'une manière non équivoque. M. d'Aumont saisissant la parole, M. de la Force la lui prit, en l'interrompant sur ce qu'il enfiloit plus que des compliments, et après en avoir fait quelques-uns, il se mit à vanter la solidité de ce que M. du Maine avoit obtenu, et la solennité des formes qui y avoient été gardées, et conclut que c'étoit là une terreur panique sur des choses que personne n'avoit aucun moyen d'attaquer. Madame du Maine répliqua que s'ils n'en avoient point de moyens, il n'en falloit pas conserver la volonté ; que cela ne se prouvoit point par des propos, mais par des choses, et que c'étoit à eux à voir quelles étoient ces choses dans lesquelles ils se voudroient engager. M. de la Force, de plus en plus surpris de tout ce qu'il entendoit, et qui voyoit déjà où elle en vouloit venir, se défendit sur ce qu'il n'imaginoit rien au delà de ce qu'il lui venoit de dire ; qu'il y ajouteroit de plus toutes les protestations qu'elle estimeroit l'assurer de leurs intentions ; qu'elle avoit vu que pas un d'eux n'avoit opposé quoi que ce fût à toutes les volontés du roi à l'égard de M. du Maine, et revint encore à leur solidité. Madame du Maine, forcée enfin d'articuler, leur déclara que si c'étoit sincèrement qu'ils parloient tant pour eux que pour les autres, il ne leur coûteroit rien de lui donner une assurance par écrit de soutenir, après le roi, ce qu'il avoit réglé de son vivant en faveur de ses fils naturels et de leur postérité, tant pour leurs rangs, honneurs, etc., que pour leur succession à la couronne. M. de la Force, qui l'avoit prévu dès le commencement de cette forte conversation, la supplia de considérer ce qu'elle leur proposoit ; de faire réflexion si des sujets, quels qu'ils fussent, pouvoient sans crime s'arroger l'autorité et le droit de confirmer les dispositions du roi vivant et régnant ; enfin, de jeter les yeux

sur la juste jalousie du roi sur son autorité, et sur les folles calomnies que le premier président avoit osé leur imputer à ce même égard d'autorité et au roi même, et qu'ils ne pouvoient ignorer, puisque le roi les avoit rendues au duc d'Antin, lequel lui en avoit démontré la noirceur et la folie. Madame du Maine eut à peine la patience d'entendre cette courte réponse. La Force continuoit pour l'étendre; elle l'interrompit avec un feu qu'elle ne put plus contenir, et lui dit qu'elle s'en étoit toujours bien doutée, que les ducs ne cherchoient que des échappatoires; mais que pour celle-là elle les tenoit, et qu'elle leur répondoit que le roi non-seulement ne seroit point offensé de l'écrit qu'elle leur demandoit, mais qu'il leur en sauroit même fort bon gré, et que M. du Maine s'en feroit fort. Dans l'étourdissement où la réflexion à la chose, quoique prévue, et la vivacité de la réplique, mirent la Force, Aumont empauma prestement la voie, et se tournant à la Force : « Monsieur, lui dit-il, comme ne trouvant plus de difficulté, si M. du Maine se fait fort, comme Madame l'assure, que risquons-nous? et au contraire cette assurance de notre part n'est qu'honorable. » La Force retint l'indignation dont cette apostrophe le saisit, et avec un souris modeste : « Mais qui nous assurera, Monsieur, répondit-il à Aumont, que ce que le roi approuvera aujourd'hui par considération pour M. du Maine, ne lui sera pas empoisonné demain contre nous sur son autorité, où nous aurons attenté par la concurrence de la nôtre, et contre M. du Maine, qui, non content de toute celle de la Majesté royale, aura en sus montré qu'il comptoit ce concours de notre part nécessaire, et qui y aura eu recours? Qui nous assurera que le premier président, dans la rage qu'il témoigne, que le parlement dans l'aliénation où il l'a mis de nous, n'aura pas encore plus de jalousie que le roi même de nous voir confirmer ce que cette compagnie a solennellement enregistré, et que dans le temps que messieurs du parlement n'épargnent rien pour nous réduire au simple état de membres de leur corps, comme eux-mêmes et sans rien qui nous en distingue, ils ne feront pas tous leurs efforts pour traiter d'attentat cette autorité arrogée par-dessus et en confirmation de la leur? Madame, ajouta-t-il tout de suite, cela est trop délicat, et il n'est aucun de nous qui en osât tenter le hasard. »

Madame du Maine rageoit, et le montrait bien à son visage; mais ce coup étoit tellement de partie, soit pour s'assurer une bonne fois des ducs, comme elle le témoignoit, soit pour les perdre sans ressource avec le roi, avec les princes du sang, sans lesquels cela se passoit, avec le parlement, avec le public par un écrit des ducs qui auroit disposé, autant qu'il étoit en eux, du droit de succéder à la couronne, de leur seule et propre autorité, sans raison, sans occasion, sans nécessité autre que ce désir, et cette convention si réelle de leur part, si frivole, et sur chose si frivole aussi par la mauvaise foi de M. du Maine en compa-

raison de l'autre, qu'elle se contint avec effort pour répliquer et dupliquer, et l'emporter à force d'esprit et d'autorité sur la Force, à qui seule elle avoit affaire, le pied ayant déjà glissé à Aumont, qui, se voulant mêler une fois ou deux dans la dispute, fut toujours repoussé par l'autre, qui lui mettant la main sur le bras ne s'interrompoit point et lui étouffa toujours la parole.

Finalement, madame du Maine, se voyant à bout, céda à sa colère ; elle dit à ces messieurs, qu'elle voyoit bien qu'eux et leurs confrères ne se pouvoient regagner ; qu'ils mettoient un vain respect pour le roi, duquel elle leur répondoit, une vaine crainte d'ailleurs, une vaine modestie sur eux-mêmes, et surtout beaucoup d'esprit et de compliments à la place des réalités nécessaires ; qu'ils vouloient avoir leur fait et se réserver entiers pour ce qui leur conviendrait dans l'avenir ; que c'étoit à M. du Maine et à elle à savoir s'en garantir, et qu'elle vouloit bien leur dire, pour qu'ils n'en pussent douter, que quand on avoit une fois acquis l'habilité à succéder à la couronne, il falloit, plus tôt que de se la laisser arracher, mettre le feu au milieu et aux quatre coins du royaume. Aussi tint-elle parole en tant qu'elle le put. Ce furent là ses dernières paroles, après lesquelles elle se leva brusquement, sans toutefois qu'il lui fût rien échappé ni contre eux ni contre les ducs en général. Ils se séparèrent avec beaucoup de compliments, forcés d'une part, et de respects, qui ne le parurent guère moins de l'autre, la Force ayant toujours l'œil sur son compagnon, qui n'osa rien dire en particulier, ni suivre la duchesse du Maine. Ils partirent de Sceaux, et vinrent rendre compte du succès de leur voyage. Il n'avoit guère plu à M. du Maine plus qu'à eux, qui, de l'état où il les avoit mis, s'étoit flatté de tirer ce bel écrit d'assurance. Cette conclusion, qui de sa part achevoit en plein de montrer la corde, sans débarasser le premier président, lui fit avoir recours à une autre ruse, qui en cassant cette corde sur les ducs ne fit que découvrir avec la plus entière évidence ce qu'ils avoient soupçonné de lui dès le commencement.

M. du Maine, huit ou dix jours après, amena madame la Princesse sur la scène, qui de sa vie ne s'étoit mêlée de rien, et qui étoit une bonne happelourde (1), et parfaitement connue pour ce qu'elle étoit ;

(1) *Happelourde*, faux diamant ou autre pierre précieuse contrefaite ou qui n'est pas arrivée à sa perfection. Ce mot est composé de *Happer*, qui signifie prendre, et de *Lourd*, qui veut dire un lourdaud, un sot, parce que ces sortes de faux diamants prennent, trompent les sots. — *Happelourde* se dit figurément, et en riant, des hommes et des chevaux, et de quelques autres choses qui ont du brillant, de l'éclat, qui paroissent valoir beaucoup, et qui étant bien examinées ne valent rien. Il ne faut pas prendre

son gendre feignit que jusque-là elle n'avoit pas ouï parler de cette affaire, quoique dès son entrée il eût répondu d'elle nommément et répondu comme d'une bonne bête, à qui il n'avoit qu'à dire un mot. M. le duc d'Orléans, madame la Duchesse, tous les princes du sang, avoient consenti depuis plus de huit mois; cette affaire faisoit le plus grand bruit; comment donc donner dans cette bourde de madame la Princesse? Quoi qu'il en fût, faute d'autre issue, M. du Maine dit qu'elle lui avoit bien lavé la tête d'avoir mis le bonnet en avant; que M. le Prince lui en avoit toujours parlé comme de la plus chère distinction des princes du sang sur les pairs; qu'elle avoit trop de respect pour sa mémoire, pour ses sentiments, pour ses volontés, pour l'intégrité du rang des princes du sang, pour ne se pas opposer à ce que les pairs demandoient, et pour ne pas supplier le roi de toutes ses forces de n'y rien innover. Là-dessus, le roi dit à d'Antin qu'il étoit fâché de cette fantaisie qui avoit pris à madame la Princesse; mais qu'il ne pouvoit passer par-dessus, ni la persuader, et qu'il ne vouloit plus ouïr parler du bonnet. D'Antin, qui vit bien que c'étoit une chose préparée, ne laissa pas de répondre de son mieux; mais le roi étoit convenu avec M. du Maine d'en sortir de cette façon, et rien ne le put ébranler. D'Antin le dit à ceux des ducs par qui cette affaire avoit d'abord passé. On a vu que MM. de Saint-Simon et de Noailles en étoient, le premier comme ayant été mandé avec quelques autres chez le maréchal d'Harcourt, dès la première fois qu'il en fut question. Il faut achever tout de suite un épisode, dont il y aura lieu de se souvenir dans le cours de la régence. Quoique les ducs se fussent attendus tout d'abord à tout, et que les suites les y eussent de plus en plus confirmés, il ne doit pas paroître étrange qu'aigris de ces mêmes suites, ils le fussent encore plus de cette fin qui les rendoit malgré eux le jouet des artifices de M. du Maine, qui faisoit triompher le parlement d'eux, et les brouilloit à l'excès, ce qui étoit son but. Il ne s'étoit pas tenu de dire avec son facétieux ordinaire, que tout ce qu'il étoit et avoit étoit bel et bon; mais qu'il n'en étoit pas moins comme un pou entre deux ongles, pressé par les princes du sang et par les pairs également, et qu'il ne savoit pas comme il se tireroit d'affaire; ce fut donc ainsi qu'il en sortit d'un côté. D'Antin avoit rendu compte aux ducs, comme on vient de dire, du discours définitif qui s'étoit tenu entre le roi et lui; c'étoit à Versailles, un samedi au soir. Le lendemain matin le duc de Saint-Simon, à qui sur les fins M. du Maine avoit parlé de cette affaire avec les plus fortes démonstrations de son désir et de sa bonne

les hommes à la mine, il y a bien des happelourdes. En ce sens il se dit parce que les gens stupides et peu éclairés sont sujets à se laisser prendre et tromper par une belle et fausse apparence. (*Dictionnaire de Trévoux.*)

foi, envoya attendre son retour de la grande messe ; car grandes messes, vêpres, complies et salut, jamais, où que ce fût , il n'y manquoit dès sa jeunesse, fêtes et dimanches, et sermon quand il y en avoit. M. de Saint-Simon alla chez lui, et le trouva seul dans son cabinet, l'air ouvert, qui le reçut de la manière du monde la plus aisée et la plus polie. Saint-Simon n'ouvrit la bouche que lorsqu'il fut dans son fauteuil et M. du Maine dans le sien. Alors d'un air sérieux il lui dit ce qu'il avoit appris ; M. du Maine blâma madame la Princesse, tomba sur elle, s'excusa, s'affligea. M. de Saint-Simon lui dit un mot du premier président que M. du Maine voulut aussi excuser, et dire même qu'il ne falloit point désespérer de l'affaire ni la regarder comme finie, que pour lui il ne cesseroit d'y travailler et ne seroit jamais content qu'il n'en fût venu à bout. Alors M. de Saint-Simon tomba sur le premier président, lui dit toutes ses calomnies au roi sur les ducs, qui les savoient du roi, même par d'Antin, qui avoit eu la permission de les leur dire, et eux de ne s'en pas taire. M. de Saint-Simon ne comptoit pas d'apprendre rien à M. du Maine, mais bien qu'il n'ignoroit rien ; puis, le regardant entre deux yeux : « C'est vous, Monsieur, lui dit-il , qui nous avez engagé malgré nous dans cette affaire ; c'est vous qui nous avez répondu du roi et du premier président et par lui du parlement ; c'est vous qui nous avez répondu de madame la Princesse ; c'est vous qui la faites intervenir maintenant après avoir fait jouer au premier président un si indigne personnage ; enfin, Monsieur, c'est vous qui nous avez manqué de parole, qui nous rendez le jouet du parlement et la risée du monde. » M. du Maine devint pâle et interdit, lui toujours si vermeil et si désinvolte, et voulut s'excuser en balbutiant et témoigner sa considération pour les pairs, et en particulier pour celui qui parloit et qui l'écoutoit toujours en le regardant fixement ; enfin il l'interrompit : « Monsieur, lui dit-il fièrement, vous pouvez tout et vous nous le montrez bien et à toute la France. Jouissez de votre pouvoir et de tout ce que vous avez obtenu ; mais, en haussant la voix et le regardant jusque dans le fond de l'âme, il vient quelquefois des temps, ajouta-t-il, où quelque grand qu'on soit, on se repent trop tard d'en avoir abusé et d'avoir joué et trompé de sang-froid tous les principaux seigneurs du royaume en rang et en établissements, qui ne l'oublieront jamais. » Et brusquement se lève et tourne pour s'en aller. M. du Maine, éperdu de surprise et peut-être de dépit, le suit et l'accompagne, balbutiant encore des excuses et des compliments ; à la porte M. de Saint-Simon se retourne, et d'un air d'indignation : « Oh ! Monsieur, me conduire après ce qui s'est passé, c'est ajouter la dérision à l'insulte, » passe la porte tout de suite et s'en va, et le conte l'après-dinée aux autres ducs.

Le roi n'en fit pas le moindre semblant en quoi que ce pût être, à

personne, ni au duc ni à la duchesse de Saint-Simon, soit qu'il ignorât cette conversation, soit qu'il la voulût ignorer; il vécut encore plusieurs mois sans que M. de Saint-Simon vît M. du Maine, ni qu'il le saluât jamais qu'à demi lorsqu'il le rencontroit, quoique l'autre affectât en le saluant une politesse plus que marquée. Il ne parla jamais de cette conversation, ni ne se plaignit du duc de Saint-Simon. Tel fut la fin de cette affaire du bonnet, dont on verra pourtant des suites, et telle la situation particulière du duc de Saint-Simon avec M. du Maine, qu'il falloit expliquer une fois.

Revenons à celle du même avec le duc de Noailles. Ce dernier, de plus en plus lié avec Desmaretz, et avec Bercy, son gendre, qui avoit toute la confiance de son beau-père pour les finances, tâchoit de s'en instruire sous eux. Le népotisme avoit apprivoisé l'humeur farouche de ces deux hommes, qui croyoient se faire un grand appui d'un seigneur si établi, dont ils ignoroient le fond du sac, avec une tante qu'ils avoient imparfaitement su seulement un peu fâchée, duquel ils goûtoient l'esprit, l'agrément, la souplesse, la flexibilité, les louanges, et peu à peu s'ouvrirent à lui de tout. Noailles avoit son but; il vouloit les finances, et ne tarda pas de sonder Saint-Simon là-dessus. Il ignoroit entièrement ce qui se passoit entre M. le duc d'Orléans et lui, quelque soin qu'il se fût donné pour être admis en tiers avec eux dans les projets du futur; mais il avoit bien aperçu qu'il étoit résolu de mettre en place des gens de qualité, et de se défaire de la robe et de la plume. Saint-Simon ne vouloit point des finances, et avoit déjà pensé au duc de Noailles pour cet emploi; il n'eut donc aucune peine à voir qu'il le désiroit lui-même, et il lui promit de l'y servir. En effet, raisonnant avec M. le duc d'Orléans, le choix pour les finances fut mis entre eux deux sur le tapis, et le prince les proposa au duc, qui les refusa nettement. M. d'Orléans insista, et entra dans les raisons qui le déterminoient à ce choix, celui-ci dans celles qui le fixoient au refus. L'opiniâtreté fut pareille de part et d'autre, et alla jusqu'à finir par la froideur; comme elle ne venoit que d'amitié et de confiance, peu de jours la réchauffèrent. Quoique ce refus tint fort au cœur du duc d'Orléans, qui s'étoit mis ce choix dans la tête et qui se trouvoit embarrassé d'en faire un autre, ils l'agitèrent tous deux. Saint-Simon proposa Noailles; à ce nom le duc d'Orléans fit quatre pas en arrière et s'écria beaucoup. Saint-Simon lui demanda la raison de tant de surprise et d'éloignement. Le prince à son tour lui demanda s'il prétendoit donner les finances à piller aux Noailles, et s'il avoit oublié les affaires immenses que la maréchale de Noailles et toutes ses filles avoient continuellement faites du temps de Pontchartrain, de Chamillart et de Desmaretz, tant directement par eux qu'en sous-ordre. M. de Saint-Simon convint de cette vérité; mais il se souvint aussi

qu'il y en avoit eu beaucoup du su du roi, qui avoit même ordonné aux contrôleurs généraux d'en faire faire tant qu'ils pourroient à la duchesse de Guiche; que de plus la maréchale de Noailles avoit un léger crédit sur son fils; que Noailles, riche et établi au point qu'il l'étoit, ne pouvoit être tenté que d'établir sa réputation, et que voulant donner les finances à un seigneur, il n'en connoissoit point qui eût plus d'esprit, de volonté et d'application pour s'en bien acquitter.

M. d'Orléans, ébranlé, fut plusieurs jours à se rendre, et enfin se détermina au duc de Noailles pour les finances, non sans reprocher encore vivement au duc de Saint-Simon l'embarras où il le mettoit par son refus. Ce fut encore un autre intervalle pour obtenir la liberté de le dire au duc de Noailles; Saint-Simon représenta que cela l'attacheroit de plus en plus et l'encourageroit à s'instruire et à profiter des lumières qu'il pourroit tirer de Desmaretz. Ce n'étoit pas que cette conduite avec le contrôleur général ne parût à Saint-Simon un peu louche; il ne savoit pourtant pas encore le degré de confiance et d'amitié qui s'étoit établi entre eux. Il croyoit seulement que Noailles, maître passé en insinuation, profitoit par ce talent de celui de l'autre; et comme en effet il ne voyoit rien de mieux que Noailles pour succéder à un homme que M. le duc d'Orléans avoit résolu d'ôter, et que lui-même désiroit de voir déplacé, il passa par-dessus cette considération. Vers ce même temps il proposa au prince le cardinal de Noailles pour être à la tête du conseil de conscience; et comme alors M. le duc d'Orléans étoit resté dans le sentiment qu'on a vu où il étoit lorsqu'il fut question du lit de justice, cela fut aisément arrêté.

M. de Noailles, content au possible de ce qui se préparoit pour lui et pour son oncle, ne laissoit pas d'être peiné de ne rien savoir sur le reste et de ne pouvoir entrer en tiers sur rien. M. de Saint-Simon, qui s'en aperçut, n'eut garde d'en faire aucun semblant; le secret du prince n'étoit pas le sien, et d'ailleurs Noailles, content pour soi, étoit inutile à admettre. Saint-Simon vouloit des états généraux avant que Noailles entrât en véritable exercice; il les avoit proposés à M. le duc d'Orléans, fondé sur les raisons suivantes. Il lui avoit représenté que les états généraux ne sont dangereux que pour ceux qui ont administré; qu'il étoit de reste de notoriété publique qu'ils n'avoient pas eu en aucun temps la moindre part aux affaires, non pas même la moindre notion; que celles des finances étoient dans le plus violent désordre, et réduites au point de ruiner sans ressource un million de familles, ou en droiture ou en cascade, si on prenoit le parti de faire la banqueroute des dettes immenses que le roi avoit contractées, ou d'achever d'accabler l'État par la continuation des impôts, et par tout ce qu'on y en pourroit encore ajouter de nouveaux, si on prenoit celui de payer les dettes du roi; que si l'on s'arrêtoit à un parti mitoyen de choisir ce qu'on estimeroit

mériter d'en être payé, et ce qu'on jugeroit devoir souffrir la banqueroute, ce seroit une source de longueurs, de désespoirs, d'iniquités, de faveurs et d'injustice sans fond et sans fin, et qui soulèveroit plus que l'un des deux autres partis ; que toutefois il n'y en avoit pas un quatrième ; qu'il étoit donc de la prudence du prince de ne se charger pas d'un travail ni d'un choix qui, quel qu'il fût, seroit toujours très-odieux ; que toutes les parties de l'État ayant toutes à en porter le poids et la souffrance, il étoit bien plus naturel qu'elles-mêmes eussent le choix de leurs douleurs, et pour qu'elles les portassent avec moins de peine et pour qu'elles ne se pussent prendre de rien qu'à elles-mêmes ; qu'il y avoit plus d'un siècle qu'il n'y avoit eu de ces assemblées ; qu'elles étoient également et généralement désirées, en même temps qu'amèrement déplorées à revoir ; que ce seroit donc se mettre au comble de la faveur et de l'affection publique que signaler l'entrée de son autorité par donner cette joie et cette marque de modération, de considération et de confiance à tout un royaume qu'il alloit gouverner, et frapper un si grand coup pour soi à grand marché, puisqu'il n'en avoit rien à craindre et tout à attendre, et pour le présent et pour l'avenir, en laissant ce terrible choix aux trois ordres, et n'étant pour les suites que l'exécuteur de ce qu'ils auroient réglé, desquels par conséquent il n'auroit point à répondre ; que de plus il falloit donner à l'opinion ; qu'encore qu'il fût vrai que les états généraux ne fussent qu'une assemblée de sujets complaignants et suppliants destituée de toute autorité, sinon de présenter les griefs de leurs provinces et de dire leurs avis sur ces matières, et encore quand le roi le leur demandoit, il n'étoit pas moins vrai que les formes des renonciations ne sembloient suffisantes à personne, que chacun en faisoit le parallèle avec les états généraux ou les cortès d'Espagne, où les renonciations avoient passé, et concluoit qu'elles ne vaudroient jamais en France, par ce qui s'étoit passé au parlement et sous les yeux du roi vivant, si les états généraux et libres n'y passoient eux-mêmes, et qu'il n'étoit pas douteux que, charmés de leur inespérée convocation, et charmés encore de l'exercice tel quel d'un pouvoir qu'ils n'avoient pas, mais que l'ignorance leur attribuoit aujourd'hui, ils ne concourussent unanimement et par acclamation à approuver et, aux yeux du public, à rendre irrévocables ces mêmes renonciations, qui seules le pouvoient porter sur le trône, si la mort enlevait le jeune roi avant qu'il eût un Dauphin.

Ces raisons persuadèrent le duc d'Orléans si fort qu'il résolut que dans le premier instant qu'il se trouveroit en état par la mort du roi de donner des ordres, il l'emploieroit à la convocation instante des états généraux, et qu'en attendant leur assemblée, il ne feroit que continuer la même gestion des finances par le duc de Noailles, comme faisoit Desmaretz, sans y mettre, ajouter ou diminuer quoi que ce fût, pour qu'il

ne parût rien du sien aux yeux de cette assemblée, à qui on découvriroit à nu tout l'état des finances, et de laquelle on attendroit le remède sans s'intéresser à la préférence d'aucune. Tant que le roi vécut, M. d'Orléans goûta tellement cette idée qu'il s'en jouissoit continuellement avec le duc de Saint-Simon; mais sur la fin du roi, comme cela regardoit les finances, et que Noailles tournoit toujours autour de lui avec beaucoup d'art, le prince ne put se tenir de lui communiquer cette résolution. Aussitôt Noailles eut l'air de se voir bridé par les états généraux, et, n'osant pas en combattre le projet, en parla au duc de Saint-Simon, auquel, à travers mille louanges de cette salutaire idée, il tâcha de présenter des difficultés et des embarras. Il sentoit combien cela le mettoit loin du but qu'il s'étoit proposé d'atteindre. Il s'échappa à témoigner à Saint-Simon le danger de la multitude avec un prince tel que le duc d'Orléans; l'avantage d'un seul; puis, s'échauffant intérieurement dans son harnois, mais possédant son âme, ses paroles, ses regards: « Vous n'avez point voulu, lui dit-il, des finances, et je vois bien que vous ne voulez vous charger de rien directement; vous avez raison. Vous vous réservez peut-être de tout et vous attachez uniquement à être avec M. le duc d'Orléans; au point où vous êtes avec lui vous ne sauriez mieux faire. En nous entendant bien, vous et moi, nous en ferons ce que nous voudrions; mais pour cela ce n'est pas assez des finances, il me faut les autres parties; il ne faut point que nous ayons à compter avec personne. Des états généraux, c'est un embrouillement dont vous ne sortirez point; j'aime le travail; je vous le dirai franchement, c'est une pensée qui m'est venue, je la crois la meilleure. Encore une fois, agissons de concert, entendons-nous bien, faites-moi faire premier ministre, et nous serons les maîtres. — Pour premier ministre, répondit Saint-Simon avec une indignation que son discours avoit excitée, mais qu'il avoit contenue pour le bien suivre jusqu'au bout, et que ce bout combla, premier ministre; Monsieur, je veux bien que vous sachiez que s'il y en avoit un à faire et que j'en eusse envie, ce seroit moi qui le serois, et je pense aussi que vous ne présumez pas que vous l'emportassiez sur moi; mais je vous déclare que tant que M. le duc d'Orléans m'honorera de quelque sorte de confiance, ni moi, ni vous, ni homme vivant ne serajamais premier ministre, que je regarde comme le fléau, la perte et la ruine de l'État. » Sur quoi il s'étendit en peu de mots, regardant toujours son homme, sur le visage duquel l'excès de l'embarras, du dépit, du déconcertement étoit peint, et qui pourtant se soutint jusqu'à répondre qu'il n'insistoit point, mais qu'il avouoit que cette pensée lui avoit paru bonne, d'un air le plus détaché et le plus indifférent qu'il put. Tous deux après ne songèrent qu'à séparer un tête-à-tête devenu si embarrassant; c'étoit dans le cabinet du duc de Noailles à Versailles. Ni lors, ni depuis il n'y parut point entre eux;

mais Saint-Simon eut de quoi donner carrière à ses réflexions. Toutefois, il ne crut pas devoir rien dire à M. le duc d'Orléans ; il persista à croire le duc de Noailles bon aux finances ; il voyoit ce prince engoué et affermi pour les états généraux, et il ne prit aucune peur que M. de Noailles se pût faire premier ministre. Tout ceci n'est que le préparatif à l'éclat sur les ducs, mais préparatif très-nécessaire. C'est à quoi maintenant il en faut venir.

L'affaire du bonnet avoit donné lieu à plusieurs ducs de se voir là-dessus, et l'éclat dont elle fut suivie avec le premier président de se contenir ensemble pour qu'aucun ne le vît. Quelques-uns se démanchèrent, et dans la vérité ces messieurs ne paroisoient pas propres depuis bien longtemps à se soutenir sur quoi que ce fût. L'esprit d'intérêt et de servitude, une ignorance profonde, nul concert entre eux, l'habitude de leur continuelle décadence, étoient des obstacles à tout pour eux. Chacun étoit intéressé à leur tirer des plumes, et on a vu ci-devant quel fut toujours le roi à cet égard en général pour tout ce qui n'étoit ni bâtard ni ministre. Ainsi grande facilité contre eux jusque par eux-mêmes. Le nombre sans cesse augmenté, la jeunesse de plusieurs, en faveur de qui les pères se démettoient, augmentoit encore l'inconsidération et la jalousie, et ces messieurs, qui ne se soutenoient pas eux-mêmes et qui ne faisoient rien pour être soutenus, s'avoilissoient tous les jours. Quoique les gens sans titre et de la première qualité fissent sans cesse des alliances fort basses, celles des ducs marquoient davantage par la distinction de leur rang, qui irritoit dans les duchesses de cette sorte, qui rendoient les dames de qualité par elles-mêmes plus libres à ne leur pas tout rendre et plus impatientes des différences, et ces mêmes duchesses plus embarrassées et plus souples à supporter. M. et madame du Maine souffloient sourdement ce feu depuis longtemps ; mais depuis l'affaire du bonnet ils eurent moins de ménagement, et en firent leur principale affaire. Tout à la fin de la vie du feu roi, on répandit mille faux bruits des prétentions des ducs et de leurs manières ; il n'y en avoit pas un mot. La conduite journalière de tous démentoit ces discours ; mais ils étoient poursuivis et semés avec art et méthode.

M. de Noailles, soit que dès lors il eût conçu le dessein qu'il exécuta depuis, soit qu'il eût seulement voulu sonder pour après ce qu'il feroit, et que l'idée de ce qu'il fit ne lui fût venue que depuis avoir senti si nettement qu'il ne conduiroit pas M. de Saint-Simon à le faire premier ministre, lui avoit proposé et à quelques autres qu'il faudroit qu'à la mort du roi, qu'on voyoit prochaine, que ce qui se trouveroit alors de ducs à la cour allassent ensemble saluer le nouveau roi à la suite de M. le duc d'Orléans et des princes du sang et avant tous autres. Dès la première proposition, M. de Saint-Simon lui témoigna qu'il ne

la goûtoit point, et en parla de même au peu de ceux à qui Noailles s'en étoit ouvert. Quelque temps après celui-ci lui en parla encore; Saint-Simon lui représenta qu'outre les raisons qu'il lui avoit déjà alléguées, et qui se trouveront mieux en place plus bas, il falloit toujours considérer un but principal, que rien ne devoit faire perdre de vue, et n'y pas mettre des obstacles, si aisés à éviter; que ce but étoit de tirer la noblesse en général de l'abaissement et du néant où la robe et la plume l'avoient réduite; de la mettre pour cela dans toutes les places du gouvernement qu'elle pouvoit occuper par son état, au lieu des gens de robe et de plume qui les tenoient, et peu à peu de la rendre capable, de lui donner de l'émulation, d'étendre ses emplois et de la relever de la sorte dans son état naturel; que pour cela il falloit être unis, s'entendre, s'aider, fraterniser, et ne pas jeter de l'huile sur un feu que M. et madame du Maine excitoient sans cesse, parce qu'ils comprennoient que leur salut consistoit à brouiller tous les ordres entre eux et surtout celui de la noblesse avec elle-même, comme le salut de la noblesse consistoit en son union entre elle, à laquelle on ne devoit cesser de travailler; que rien n'étoit si ignorant, si glorieux, si prompt à tomber dans toutes sortes de pièges et de panneaux que cette noblesse; que par noblesse il entendoit et ducs et gens de qualité non ducs; que les ducs ne devoient songer qu'à découvrir aux gens de qualité ces pièges et ces panneaux; que pour le faire utilement il falloit en être aimés, et que puisqu'en effet il s'agissoit de l'intérêt commun dans un moment de crise dont on pourroit profiter pour la remettre en lustre, et qui manqué une fois ne reviendroit plus, il ne falloit pas tenter leur ignorance, leur vanité, leur sottise par une nouveauté, qui à la vérité ne leur nuisoit en rien, puisque jamais en aucune occasion la noblesse non titrée ne pouvoit être comme la titrée, encore moins la précéder, mais qui étant nouveauté, et dans les circonstances présentes de l'égarement de bouche que M. et madame du Maine souffloient avec tant d'art et si peu de ménagement, il étoit de la prudence d'éviter toutes sortes de prétextes et d'occasions dont la noblesse non titrée se pouvoit blesser, quelque mal à propos que ce fût, et ne songer qu'à se relever elle et les ducs tous ensemble, et travailler à un rétablissement commun, qui peu à peu rendant à chacun sa considération, remettrait chacun en sa place et ouvreroit les yeux à tous, et feroit sentir à la noblesse non titrée la malignité des panneaux qu'on lui auroit tendus, l'ignorance de son propre intérêt et combien il en étoit d'être unis aux ducs, et que tous ne pouvant être ducs, mais le pouvant devenir, abatre leurs distinctions étoit abatre leur ambition, puisque cette dignité en étoit nécessairement le dernier période, et qu'en cette différence la France étoit semblable à tous les royaumes, républiques et États de l'univers, où il y avoit toujours eu des dignités et des charges, et des gens qui

n'en avoient pas, quoique d'aussi bonne et meilleure maison que plusieurs de ceux que ces dignités élevoient au-dessus d'eux, sans quoi le roi et ses sujets seroient sans récompenses plus ou moins grandes à donner et à recevoir, et toute émulation éteinte, sinon petite, passagère et uniquement personnelle. Ces raisons, qui furent bien plus étendues entre eux deux, firent céder en apparence le duc de Noailles. Il parut ne plus penser qu'à ses finances et au but général, lorsqu'il montra enfin, comme on l'a dit, son ambition au duc de Saint-Simon pour le premier ministère, et que n'y voyant pas jour il en laissa tomber avec lui les vues et les propos sans en paroître blessé le moins du monde. Mais désespérant d'être d'abord premier ministre, il songea à le devenir, et pour en ranger le premier obstacle, il s'appliqua à combattre en particulier les états généraux auprès de M. le duc d'Orléans dans les derniers temps de la vie du roi. Le prince, dans le repentir cuisant d'en avoir pas assemblés, l'avoua depuis à Saint-Simon, qui en sentit alors la date; mais ni cette faute ni d'autres du même esprit et du même but qui se retrouveront en leur temps, il n'étoit plus temps de les réparer.

Cependant l'extrémité du roi fit penser aux ducs de s'aviser sur la conduite qu'ils auroient à tenir au parlement sur le bonnet, lorsque, après la mort du roi, il seroit question d'y aller pour la régence; chose que M. le duc d'Orléans devoit et pouvoit éviter, mais qui, ne se présentant point dans nos Mémoires, passe aussi les bornes de ces additions. Le bonnet donc donna lieu à plusieurs ducs de s'assembler à Versailles peu ensemble en diverses chambres, pour référer par quelques-uns d'une assemblée en une autre les avis de chacun, qui fut, ne leur en déplaise, une fort sottise conduite, ainsi que presque toute celle qu'ils tinrent depuis. Trois jours avant la mort du roi, il s'en trouva cinq ou six dans la chambre du duc de Saint-Simon: les évêques de Laon, Clermont et de Noyon (Rochebonne), l'archevêque de Reims, les ducs de Noailles, de la Force, de Sully, de Charost, d'Humières, etc. On parla du bonnet, puis tout à coup, et fort peu après qu'on eût commencé, le duc de Noailles, interrompant cette matière, proposa la salutation du roi; M. de Saint-Simon, surpris au dernier point, parce qu'il avoit cru cette idée tombée et avoir persuadé le duc de Noailles, s'éleva contre, et le duc de Noailles à haranguer et à l'emporter de force de voix. M. de Saint-Simon le laissa dire, bien résolu de répondre; mais quand il le voulut faire, Noailles l'interrompoit sans cesse et crioit tant qu'il pouvoit. A la fin Saint-Simon, impatienté à l'excès et n'ayant pas de poumons bastants à ceux de l'autre, monta sur un gradin qui portoit des armoires dans ses fenêtres, s'assit sur une de ces armoires pour être plus élevé et se faire mieux entendre, et voulut parler. L'autre, qui parloit toujours, et qui de force de voix, d'autorité et de spécieux, emportoit

déjà des signes de consentement et des monosyllabes d'approbation des autres, ne vouloit qu'user le temps et emporter d'emblée, sans laisser le loisir de répliquer ; mais à la fin Saint-Simon demanda si fermement audience qu'il se la fit donner. Il représenta donc à ces messieurs qu'il avoit eu lieu de croire que M. de Noailles avoit abandonné cette pensée, dont il lui avoit parlé plusieurs fois, sur les raisons qu'il lui avoit alléguées pour l'en détourner ; qu'il voyoit avec surprise qu'il y persistoit, et qu'il verroit avec grande douleur qu'il la leur pût persuader ; que ce qu'il proposoit étoit une nouveauté dont on ne voyoit aucune trace en pas un avènement de nos rois à la couronne ; que cette première salutation se faisoit toujours sans ordre, à mesure que chacun étoit plus ou moins pressé, plus ou moins à portée, en cela tout à fait différente de l'hommage qui s'étoit quelquefois rendu au lit de justice, la première-fois que les rois l'avoient tenu ; qu'on ne croyoit pas même qu'à cette première salutation les princes du sang eussent jamais affecté d'y aller ensemble ; que d'entreprendre de la faire comme M. de Noailles le proposoit ne pouvoit rien acquérir aux ducs et pouvoit leur être fort nuisible ; qu'au mieux il demeureroit qu'ils avoient salué le roi de la sorte ; que cette salutation ne s'étant jamais faite en cérémonie, cela ne leur tiendrait lieu de rien ; qu'ils paroîtroient avoir été plus diligents ; que les princes étrangers, par cette raison, ne le regarderoient ni comme avantage acquis aux uns ni désavantage souffert par les autres ; que n'étant point acte de cérémonie, mais de zèle et d'empressement à saluer le roi, puisque successeur de droit il n'avoit pas besoin de cet acte pour être reconnu , à la différence de l'hommage, cela ne seroit ni écrit, ni enregistré nulle part, ni même titre d'usage ; que ce seroit un avantage donc bien léger, si tant est qu'on pût lui donner le nom d'avantage ; qu'à l'égard des gens de qualité on n'avoit pas encore vu qu'ils eussent imaginé de précéder nulle part les ducs ; que ce ne seroit donc pas un avantage de les avoir gagnés là de la main, mais que dans l'effervescence où M. et madame du Maine les avoient mis sur les ducs, ce seroit leur donner occasion de l'augmenter, de se blesser d'une nouveauté qu'on appelleroit bientôt entreprise, de s'offenser de ce que les ducs ayant été ainsi ensemble et à part dans une occasion où cela ne s'étoit jamais fait, ils auroient voulu faire non-seulement bande à part d'eux, mais corps à part ; que ces messieurs n'ignoroient pas que l'ordre de cette idée de faire corps à part de la noblesse commençoit à y être semée, imputée aux ducs avec une fausseté sans apparence, mais avec une malignité et un art qui y suppléoit ; que le meilleur moyen de la confirmer étoit d'y donner cette occasion ; qui, tout éloignée qu'elle en étoit, seroit montrée et reçue de ce côté-là ; que le parlement ne demanderoit pas mieux que de fasciner la noblesse avec ces prestiges ; que son intérêt étoit le même que celui de M. du Maine de la sé-

parer et de la brouiller avec les ducs, et se la rallier de pique contre eux ; que c'étoit à ceux-ci à sentir combien il étoit du leur d'être unis à la noblesse, puisque c'étoit leur ordre commun et leur corps, et qu'assez occupés contre le parlement à l'occasion de l'affaire du bonnet, il étoit de leur intérêt et de leur sagesse d'éviter avec grand soin de se faire des ennemis nouveaux, et des ennemis en si prodigieux nombre ; enfin, qu'à comparer le prétendu avantage en question avec les inconvénients infinis et durables qu'il pouvoit entraîner, et qu'il étoit évident qu'il entraîneroit par les dispositions présentes, il ne comprenoit pas qu'on pût balancer un instant.

M. de Noailles eut grand'peine à laisser achever M. de Saint-Simon, et ce ne fut pas sans quelques interruptions que les autres arrêterent ; mais quand il eut fini avec plus d'étendue, et qu'on ne voit ici qu'en raccourci, M. de Noailles répliqua, cria, se débattit, soutint qu'il n'y avoit rien que de sûr dans ce qu'il proposoit, rien que de foible dans ce qui étoit objecté, et sans articuler aucune véritable raison, ce fut une impétuosité de paroles, soutenue d'une force de voix qui entraîna les autres plutôt qu'elle ne les persuada. Saint-Simon se récria que ce n'étoit pas le temps des entreprises, mais d'une sage et ferme défense sur l'affaire du bonnet, qu'il ne falloit mêler ni embarrasser d'aucune autre puisqu'on s'y trouvoit nécessairement embarqué, et dans l'usage imminent des séances au parlement ; mais les autres presque tous cédèrent. M. de Saint-Simon, voyant que cela dégénéroit en dispute personnelle, où les autres prenoient peu de part, leur déclara qu'il les attestoit de sa résistance, du refus net de son consentement, qu'il ne cédoit qu'à la pluralité ; qu'il vouloit espérer que ceux à qui l'on en parleroit seroient peut-être plus heureux que lui à leur faire faire des réflexions utiles, et finit, hors de voix et ;pouvant à peine se faire entendre, par protester de tous les inconvénients infinis et très-suivis qu'il y voyoit et qu'il déplorait par avance.

Tout aussitôt on se sépara de guerre lasse : c'étoit sur les huit heures du soir. Ces messieurs n'eurent pas le temps d'en parler à aucun autre ; dès le soir même cette idée se répandit en prétention, vola de bouche en bouche. Coëtquen, beau-frère de Noailles et fort lié avec lui, quoique fort peu avec sa sœur qu'il avoit épousée, courut le château, ameutant les gens de qualité. Le lendemain grand bruit et grand bruit dans le tour que M. de Saint-Simon avoit prévu et annoncé ; Paris en fut bientôt informé. Outre l'affluence infinie que l'extrémité du roi, les divers intérêts et tout ce qui alloit suivre le grand événement, attiroit à Versailles par la curiosité, ce bruit amena encore bien du monde, et les plus petits compagnons s'honorèrent d'augmenter le vacarme pour s'agréger aux gens de qualité. Le tout ensemble s'appela la noblesse, et cette noblesse pénétroit partout par ses

cris contre les ducs. La plupart de ceux-ci, qui n'avoient pas oui dire un mot de ce dessein de salutation du roi, n'entendirent qu'à peine de quoi il s'agissoit, partie timidité de cette espèce d'ouragan subit, partie piqués de n'avoir point été consultés, se mirent à déclamer contre leurs confrères; mais ces confrères, contre qui l'animosité devenoit si grande et si générale, ne furent pas longtemps en nom collectif. On vint de tous côtés avertir la duchesse de Saint-Simon que tout tomboit sur son mari unique, comme sur le seul auteur de ce projet de salutation, dont l'autorité naissante avoit entraîné un petit nombre de ducs malgré eux à l'insu des autres; on ajouta même qu'il n'étoit pas en sûreté dans une émotion si furieuse et si générale, et on l'exhorta à tâcher d'y prendre garde. Sa surprise en fut d'autant plus grande que son mari lui avoit conté tout ce qui s'étoit passé, outré contre cette acharnée folie de M. de Noailles et contre la noblesse, de ce qui s'étoit trouvé de ducs avec; mais l'étonnement de la duchesse monta au comble quand les mêmes personnes qui l'avertissoient, par amitié, lui firent entendre le leur, et à la fin lui apprirent que c'étoit le duc de Noailles lui-même qui débitoit M. de Saint-Simon pour l'auteur et le promoteur de ce projet, lui-même pour celui qui l'avoit combattu de toutes ses forces, et qu'eux qui lui parloient à elle l'avoient oui de leurs oreilles de la bouche du duc de Noailles.

Ce dernier avis fut donné à la duchesse de Saint-Simon et ensuite confirmé par plusieurs autres pareils, la surveillance de la mort du roi sur le soir, vingt-quatre heures après ce débat que le duc de Saint-Simon avoit eu si fort avec le duc de Noailles dans sa chambre, et qui vient d'être rapporté. Le hasard fit que le lendemain matin elle rencontra le duc de Noailles dans la galerie, qui la passoit avec le chevalier depuis duc de Sully. Elle l'arrêta, et le tira dans une fenêtre; là, elle lui demanda d'abord ce que c'étoit donc que tout ce bruit contre les ducs. Noailles voulut glisser, dit que ce n'étoit rien, et que cela tomberoit de soi-même; elle le pressa, et lui vouloit se dépêtrer; mais à la fin, après lui avoir déduit en peu de mots l'excès de ces cris et de ces mouvements publics, pour lui faire sentir qu'elle en étoit bien instruite, elle lui témoigna sa surprise de ce qu'ils tomboient tous sur son mari. Noailles là-dessus s'embarrassa, et l'assura qu'il ne l'avoit pas oui dire; mais la duchesse lui répondant qu'il devoit savoir mieux que personne qui étoit l'auteur et le promoteur, et qui le contradicteur de ce projet de salutation du roi, par ce qui s'étoit passé encore la surveillance, là-dessus le duc de Noailles l'avoua comme la chose a été racontée; qu'il étoit vrai que c'étoit lui qui l'avoit proposé, que M. de Saint-Simon s'y étoit toujours opposé, et que lui avoit persévéré. Alors la duchesse lui demanda donc pourquoi lui-même s'en excusoit-il et donnoit-il M. de Saint-Simon pour l'auteur et le promoteur de ce conseil. Le

duc, interdit et accablé, balbutia une foible négative, et il essaya tout de suite de courts mais de cruels reproches de tout ce qu'il devoit au duc de Saint-Simon, et de la noire et perfide calomnie dont il le payoit. Ils se séparèrent de la sorte, elle dans le froid d'une juste indignation, lui dans le désordre d'une foible négative du crime qu'il voyoit découvert, dans les aveux arrachés malgré lui de la reconnaissance qu'il devoit à M. de Saint-Simon, et dans le désespoir qu'il est aisé d'imaginer et qu'il ne put cacher, quoique si grand maître en l'art de feindre.

Une leçon si peu attendue, mais si à bout portant, ne le changea pas. Il eut beau assurer à la duchesse qu'il diroit partout combien le duc de Saint-Simon s'y étoit opposé, la palinodie étoit trop subite pour l'oser chanter, et trop destructive de ses projets particuliers pour les abandonner. Il continua par les siens ce qu'il avoit si bien commencé et par eux et par lui même, que la persuasion publique avoit suivi; mais personnellement il regarda mieux devant qui il parloit, et il évita le plus longtemps qu'il put le duc de Saint-Simon, même en public. Lui, occupé de ce qui regardoit les affaires générales, et tout au plus légèrement partagé par celle du bonnet, il ne fut informé que tard de la rumeur publique, et plus tard encore que le duc de Noailles l'excitoit contre lui. Alors les écailles lui tombèrent des yeux. Il commença à comprendre la cause de l'idée étrange de cette salutation entrée dans cette tête, et la raison qui l'y avoit rendu si ferme contre tout ce qui lui en avoit été dit. Il se souvint de ce qui s'étoit passé entre eux sur la place de premier ministre; il réfléchit sur ce que depuis deux jours il avoit inutilement pressé M. le duc d'Orléans de songer promptement et avant tout à la convocation des états généraux, lui qui jusqu'alors ne respiroit autre chose; enfin, il vit clairement qu'un guet-apens si profond, si peu pensé, si contradictoire à toute vérité, et si subit et si à bout portant, étoit le fruit de mort d'une ambition qui ne voit et ne sent plus qu'elle, et qui désespérant de la première place, tant qu'il seroit à portée de l'empêcher, risquoit tout pour le perdre et pour s'en débarrasser. Il fit parler les ducs témoins de ce qui s'étoit passé chez lui. Il parla lui-même, et à M. le duc d'Orléans, mais peu par l'accablement de ces moments si importants et si chargés des dernières heures de la vie du roi. Il s'expliqua aussi à ce qu'il rencontra; mais il eut affaire au public, prévenu avec l'artifice le plus préparé, et soutenu dans cette persuasion par les mêmes artifices. Il trouva des envieux sans nombre de la figure que personne ne doutoit qu'il n'allât faire, et jusque dans les ducs mêmes des ennemis d'une faveur et d'une confiance qu'ils s'étoient eux-mêmes fort éloignés de rechercher, dont moitié avoient mérité tout le contraire, et qui se lièrent au duc de Noailles dans cet esprit, aux dépens de la vérité et d'eux-mêmes, pour

leur bonnet et leur dignité, et si gratuitement qu'ils n'eurent jamais nulle cause à alléguer de leur haine. Tels sont les hommes, jaloux et envieus jusqu'à ce point. L'éclat que fit le duc de Saint-Simon fut porté à tout; on le peut aisément comprendre, et de l'énormité de la chose et de la situation de ces deux hommes l'un avec l'autre jusque alors, et du naturel particulier de Saint-Simon, qui cria publiquement à la calomnie, qui donna les ducs qui s'étoient trouvés dans sa chambre pour témoins et qui témoignèrent hautement pour lui contre Noailles, mais qui avoit tout prévenu et emporté avec un art et des secours qui lui rendirent cet affreux succès, lequel ne put être détruit qu'à la longue et quand avec la force de la vérité Noailles se fut fait mieux connoître, même depuis. Noailles souffrit tout, remboursa tout, en coupable écrasé sous le poids de ses remords, et tenta tout pour apaiser l'autre, qui ne cessa de se porter à toute espèce d'extrémité contre lui, et très-souvent en public et en face, tant que la régence dura, quelque grâce que lui en eût demandé le régent pour Noailles, lequel fut souvent témoin, et chez S. A. R. et en plein conseil, de ces algarades cruelles, pour peu que les affaires ou que la conversation y pût donner lieu.

Aller plus loin là-dessus seroit faire non plus des additions, mais des Mémoires. Il suffit d'avoir éclairci le cause de cet éclat sur les ducs que nos Mémoires ne font que marquer, et l'origine de celui de Saint-Simon contre Noailles. On ajoutera seulement pour achever que jamais les affaires n'en souffrirent, quoique les choses subsistèrent de la sorte entre eux; Noailles ne s'étant jamais lassé de tâcher et de faire toutes sortes de démarches directes et indirectes pour se raccommoder, et de se conduire en public en conséquence par ses discours qui pouvoient [*sic*] et par sa plus que politesse toutes les fois qu'il rencontroit Saint-Simon, ni celui-ci de lui refuser le salut même devant le régent, et d'en user en propos quand l'occasion s'y offroit, et en conduite publique avec toute la hauteur d'un homme sans ménagement aucun, et toute la pesanteur du poids d'une perfidie si atroce et d'une si noire calomnie. Noailles, qui, malgré lui, en étoit accablé, et dont l'embarras très-marqué se renouveloit à chaque rencontre, qui vivoit toujours dans la crainte des sorties publiques et souvent dans le désespoir qui les suivoit, étoit de plus outré d'avoir montré ce qu'il savoit faire et de n'y avoir pas réussi. Il ne respiroit donc que d'étouffer la vérité d'une part, et d'éteindre de l'autre celui qu'il n'avoit pu perdre; c'est ce qui le rendit si constant à tout tenter, et ce qui enfin le rendit, lui et tous les siens, si ardents à procurer le mariage de la seconde fille de sa sœur et du dernier maréchal duc de Gramont avec le fils aîné du duc de Saint-Simon, dans l'espérance d'un accommodement.

En deux mots, M. de Noailles avoit compté d'exciter tant d'éclat contre M. de Saint-Simon qu'il en seroit défait par quelque aventure

si naturelle à en naître, ou par la foiblesse de M. le duc d'Orléans, qui à son entrée dans le gouvernement n'oseroit préférer un seul homme à toute la noblesse, qui se portoit pour offensée et qui crioit si haut, ou que ne le soutenant pas au gré de Saint-Simon, celui-ci se dépiteroit contre tant d'injustice et se retireroit. C'est en effet le dernier qui pensa arriver, et que M. le duc d'Orléans eut toutes les peines du monde à empêcher ; mais Noailles déçu de cette espérance, et pressé de son crime, que la conduite continuelle de Saint-Simon retraçoit et à lui et au monde, et craignant un ennemi qui se faisoit un capital de l'être et de le paroître sans aucun ménagement jusqu'en face, il n'est rien qu'il ne mît en usage pour en venir à une réconciliation, et ce qui la lui faisoit souhaiter encore plus ardemment c'étoit le contraste de la liaison du cardinal, son oncle, avec Saint-Simon, qui n'en fut en rien dérangée, et pour lequel ce dernier ne fut que plus constant et plus ardent, laquelle retomboit si à plomb sur le neveu.

M. de Saint-Simon eut même bien de la peine à consentir à faire le mariage de son fils, quelque bon qu'il le trouvât d'ailleurs, et fut très-longtemps à s'y résoudre pendant la longue fin du premier mari sans enfants, parce que cette alliance entraînoit nécessairement à rentrer en bienséance avec le duc de Noailles. Mais, encore une fois, en voilà assez et peut-être trop pour ces additions, dont il sera utile de se souvenir pour celles qui pourront suivre. Les pas sans nombre du duc de Noailles, la manière dont il représenta au duc de Saint-Simon chez le cardinal de Noailles lors du mariage, celle dont Saint-Simon l'y reçut, et malgré toute la hauteur, le froid, le bref, que Saint-Simon ne fut pas maître de se refuser, ce qu'une telle violence lui coûta, les démarches infinies de Noailles, infatigable à se vouloir rapprocher, et la conduite soutenue de l'autre à se prêter à peine aux plus indispensables bienséances, qu'il ne fit jamais qu'effleurer depuis, tout cela seroit matière à Mémoires et non à ces additions. Mais cette remarque est nécessaire pour la notion de la manière dont ces deux hommes ont vécu toujours depuis, et continuent de vivre, sans se lasser de part et d'autre de ce très-différent personnage.

** Le cardinal de Noailles mandé et présenté au roi par M. le duc d'Orléans le jour même de la mort du roi, reçu de tous les courtisans comme en triomphe, les choses prirent une face nouvelle pour lui, qui ne changea ni de visage, ni de contenance, ni de conduite. Une infinité de gens se jetèrent à lui après l'avoir abandonné, et une infinité d'autres qui avoient toujours été du parti contraire. Cela dura tant qu'il fut en prospérité, et changea en même temps qu'elle.

Lundi 2, à Versailles. — M. le duc d'Orléans alla au parlement le matin et l'après-dinée. Ils demanda la

régence avant que le testament du roi fût ouvert ; il la prétend par sa naissance, et il ne doutoit quasi point, par les discours que le roi lui avoit tenus huit jours avant sa mort, qu'il ne fût déclaré régent dans le testament ; cependant il n'étoit, par le testament, que chef du conseil de la régence ; elle lui fut adjugée tout d'une voix. Il y a encore plusieurs autres changements faits au testament du roi, et tous ces changements sont à l'avantage du régent, qui permet au parlement de faire des remontrances à l'avenir sur toutes les affaires qu'on leur portera. On trouvera à la fin de ce livre tous ces actes-là et le détail de ce qui s'est passé à la séance du matin et à celle de l'après-dînée (1). M. le Duc, qui ne devoit entrer au conseil de la régence qu'à vingt-quatre ans accomplis, et qui en a vingt-trois passés, entrera non-seulement dans ce conseil, mais il en sera le chef. L'autorité que le roi donnoit par son testament à M. le duc du Maine est diminuée ; il a demandé à être déchargé de la garde du jeune roi ; il ne conserve que la qualité de surintendant de son éducation*.

* Dangeau, tout politique et tout vieille cour, supprime tout ici. On n'a pas besoin d'ajouter tout ce qu'il omet de dessein ou d'ignorance (ce seroient de vrais, de gros et de curieux Mémoires), mais seulement ce qui peut servir à l'éclaircissement de la suite des événements. Il y eut deux séances ; l'une le matin, l'autre l'après-dînée. Celle du matin s'ouvrit par une protestation des pairs, faite de bouche par le duc de Saint-Simon, convenue avec M. le duc d'Orléans et entre eux tous sur le bonnet et les autres prétentions réciproques, pour ne pas retarder les affaires publiques par les leurs particulières, et la déclaration tout de suite que c'étoit en conséquence de la parole positive de juger ces disputes immédiatement après que les affaires générales auroient pris leur forme, et parole donnée par M. le duc d'Orléans aux pairs, dont lui séant fut interpellé et attesté tout haut par le même duc, et il en convint sans que personne du parlement dît un mot.

(1) Ces pièces ne se trouvent pas dans le manuscrit de Dangeau. Nous donnons dans l'appendice le texte du testament de Louis XIV.

Dès que cela fut achevé, qui fut court, une députation du parlement alla chercher le testament du feu roi et son codicille, qui avoit été mis en même lieu après qu'il eut été fait, le testament déjà placé. L'un et l'autre furent lus tout haut par deux conseillers de la grand'chambre. Les changements proposés au testament par M. le duc d'Orléans ne tinrent pas ; mais ceux qu'il proposa pour le codicille firent naître une dispute, d'abord mesurée, puis fort vive de la part de M. le duc du Maine, pour maintenir l'autorité entière et indépendante qui lui étoit donnée, et au maréchal de Villeroy sous lui, sur toute la maison politique et militaire du roi. Il y eut force répliques de part et d'autre, et la chose commençant à devenir peu décente, quelques pairs firent signe à M. le duc d'Orléans d'aller conférer en particulier ; il l'entendit avec assez de peine et de temps, et l'exécuta. Il sortit donc suivi de M. du Maine et de M. le comte de Toulouse, tout le monde restant en place, et leurs domestiques principaux ; puis plusieurs gens, attachés à l'un ou aux autres, les suivirent dans la première des enquêtes, qui est tout contre la grand'chambre ; un peu après, M. le Duc les fut trouver. Comme cela duroit longtems, M. de la Force se leva de place, et s'y en alla ; il revint assez promptement, et parla bas au duc de Saint-Simon, qui là-dessus quitta la séance, et alla à la première des enquêtes. Il y trouva beaucoup de monde de toutes sortes de ce qui n'avoit pas séance, que l'attachement ou la curiosité y avoit conduits les uns après les autres. M. le duc d'Orléans et M. du Maine se parloient plus que vivement auprès de la cheminée, y ayant un grand cercle vide entre eux et le monde ; M. le comte de Toulouse seul en silence assez près d'eux, et M. le Duc en silence aussi plus près du monde. On vit Saint-Simon s'approcher fort près, écouter quelques moments, puis joindre M. le duc d'Orléans, qui d'abord parut surpris et fâché, le tirer à part, se parler tous deux à diverses reprises fort bas, à quelque distance de M. du Maine, qui, demeuré où il étoit, regardoit de tous ses yeux ; et à la fin de ce colloque M. d'Orléans se rapprocha de M. du Maine et lui dit d'abord qu'il étoit temps de rentrer, et tout de suite se mit en marche pour la séance. Rien n'étoit fini entre eux, et ce mouvement surprit fort M. du Maine à ce qu'on vit à son maintien ; rien ne parut à celui de son frère ni de M. le Duc, qui n'étoient pas là dans les mêmes intérêts. Tous rentrèrent donc à la fin en séance ; dès qu'on fut placé et le bruit de la suite accompagnante fini qui regagnoit ses places hors la séance, M. le duc d'Orléans dit à la compagnie qu'il étoit tard, qu'il y en avoit encore pour longtems, qu'il croyoit qu'il falloit laisser aller dîner et venir achever après. Aussitôt il se leva, toute la séance se leva en même temps sans que personne s'y opposât, et chacun alla chez soi. On remarqua que Saint-Simon, qui étoit prié à dîner chez le cardinal de Noailles, envoya s'excuser en sortant du

Palais, et s'en alla tout droit au Palais-Royal, où il mangea un morceau avec M. le duc d'Orléans, Canillac et le chevalier de Conflans, tandis que les gens du roi y furent mandés. Le Palais-Royal étoit plein de foule, même considérable, que la curiosité y avoit attirée. Goësbriant, gendre de Desmaretz, qui étoit envoyé explorer par le maréchal de Villeroy, resté à Versailles, envoya plusieurs courriers, dont les premiers remplirent le maréchal d'une telle joie qu'il ne put s'empêcher de la montrer et de conter les nouvelles qu'il recevoit. Les dernières ne furent pas de même. Dès que M. le duc d'Orléans eut parlé aux gens du roi, et puis au procureur général seul, Saint-Simon toujours avec lui et par-ci par-là Canillac, chacun retourna au parlement, où tout passa d'une voix au gré de M. le duc d'Orléans sur le codicille comme sur le testament. M. du Maine parut interdit, et balbutiant le peu qu'il dit pour s'opposer encore et représenter ses raisons, mais avec peu de mots très-mesurés, une foible voix, et un air fort respectueux et fort embarrassé; ce qu'il dit ne fut seulement pas mis en délibération. On acheva ensuite fort tranquillement ce qui n'avoit pu l'être le matin, et la séance finit avec une entière satisfaction de M. le duc d'Orléans.

Mardi 3, à Versailles. — On tint deux conseils à Versailles. M. le duc d'Orléans n'appela à ces conseils que les ministres du feu roi. Les gens qu'il avoit nommés dans son testament pour être du conseil de la régence sont : M. le duc d'Orléans comme chef du conseil, M. le Duc quand il aura vingt-quatre ans accomplis, M. le duc du Maine, M. le comte de Toulouse, du chancelier de France, [sic] du chef du conseil royal, des maréchaux de Villeroy, de Villars, d'Huxelles, de Tallard et d'Harcourt, des quatre secrétaires d'État et du contrôleur général des finances. Il nomme pour gouverneur du nouveau roi le maréchal de Villeroy, et s'il meurt pendant la minorité du roi il nommoit en sa place le maréchal d'Harcourt. Il nommoit aussi par le testament M. le comte de Toulouse pour avoir la même autorité et remplir les mêmes fonctions auprès du jeune roi que M. le duc du Maine, en cas qu'il vint à mourir pendant la minorité. Tout cela est expliqué plus en détail dans le testament, dont on trouvera la copie à la fin de ce livre et celle du codicille par lequel l'évêque de

Fréjus, qui s'est démis depuis quelque temps de l'évêché et à qui on a donné une belle abbaye à la place, est choisi pour précepteur du jeune roi, et M. de Saumery le père et Jeoffreville pour sous-gouverneurs.

Mercredi 4, à Versailles. — On porta le soir à Paris les entrailles du roi à Notre-Dame; l'ordre étoit donné pour les porter à Saint-Denis. M. le cardinal de Noailles représenta que les entrailles des derniers rois avoient été portées à Notre-Dame, ce qui faisoit une manière de droit : sur sa représentation l'ordre fut changé, et on les porta à Notre-Dame sans beaucoup de cérémonie. Les aumôniers du roi étoient chargés de les y porter dans un de ses carrosses (1). — M. le duc d'Orléans tint le conseil d'État, où il n'y avoit que les ministres du feu roi; il y avoit déjà quelques jours que les conseils d'État n'avoient pas pu se tenir, et on a voulu donner ordre à ce qu'il y a de plus pressé. — Jeoffreville s'est excusé d'accepter l'emploi de sous-gouverneur sur les incommodités qui l'obligent à se lever souvent les nuits, et quelques instances qu'on lui ait faites pour l'accepter, il a persisté à ne le point accepter. Comme c'est un homme fort estimé, on croit que M. le duc d'Orléans le placera dans un des conseils qu'il veut établir*. Il y aura six conseils outre celui de la régence.

* M. du Maine comptoit sur Jeoffreville de longue main; celui-ci avoit servi depuis en Espagne sous M. le duc d'Orléans, qui lui avoit

(1) « Le roi fut vu de tout le monde à visage découvert pendant le jour de sa mort. Il y avoit dans sa chambre des prêtres qui psalmodioient continuellement. Le lendemain son corps fut ouvert en présence du duc d'Elbeuf et du maréchal de Montesquiou, nommés à cet effet par le roi, et suivant la coutume on appela aussi à cette ouverture deux médecins de la faculté de Paris et deux chirurgiens de la communauté de Saint-Côme, outre le premier médecin et tous les autres médecins et chirurgiens du roi.

« Son cercueil fut mis dans la chambre du grand appartement, meublée des meubles les plus précieux. Il y a été pendant huit jours, gardé par ses principaux officiers, le grand aumônier, des évêques et des religieux psalmodiant jour et nuit. » (*Mercur*e d'octobre, 2^e partie, page 101.)

marqué beaucoup d'estime et d'amitié, et il s'étoit réciproquement attaché à ce prince. Peut-être que l'embarras entre les deux causa son refus, quoiqu'en tout ce qui parut de lui à la mort du roi et dans ses suites il ne tint plus du tout à M. du Maine.

Jeudi 5, à Versailles. — Le parlement et les cours supérieures allèrent à Versailles haranguer le jeune roi, hormis le grand conseil, qui ne va jamais en même temps que le parlement. — Il n'est pas encore décidé si le roi ira à Vincennes, qui est tout meublé et les appartements en sont marqués; s'il y va, comme il y a grande apparence, ce ne pourra pas être encore samedi, qui est le jour auquel on croyoit qu'il pourroit aller au parlement. — Les six nouveaux conseils que veut établir M. le duc d'Orléans sont : un conseil de conscience, qu'on appellera le conseil des affaires ecclésiastiques, un conseil des affaires étrangères, un conseil de guerre, un conseil de marine, un conseil de finances et un conseil pour les affaires du dedans du royaume; mais cela ne sera déclaré que quand le roi aura été au parlement*. — On ne doute pas qu'il n'y ait de grands changements au conseil de régence que le feu roi avoit voulu établir par son testament. — Il y a déjà de grandes réformes faites dans la maison du roi, dans les bâtiments et dans les équipages de chasse, que l'on met sur le pied où ils étoient à la mort de Louis XIII.

* Ces conseils étoient en effet du projet de monseigneur le duc de Bourgogne pour son règne, mais autrement choisis et distribués. Ce fut aussi ce qui les fit valoir en gros, et ce qui les fit exécuter et bien recevoir. Mais cette anecdote seule seroit trop longue pour avoir lieu dans de simples additions, tant du côté de ce qui regarde ce prince, que de celui qui regarde M. le duc d'Orléans.

Vendredi 6, à Versailles. — M. le duc d'Orléans alla à huit heures du matin de Versailles à Saint-Cyr, voir madame de Maintenon. Madame y alla aussi à onze heures. — M. le duc d'Orléans signa le contrat de mariage de M. de Thorigny avec mademoiselle de Monaco. — M. le

cardinal de Rohan porta le cœur du roi aux Jésuites de la rue Saint-Antoine, et leur fit un très-beau discours en le leur présentant. Le cœur de Louis XIII y avoit été porté. Il y avoit dans le carrosse, à la gauche de M. le cardinal de Rohan, M. le comte de Charolois*.

* Quoique rien ne doive surprendre de l'ingratitude du monde, de tant de gens si obligés au feu roi, pour ne pas y ajouter tant d'autres si empressés autour de lui, il n'y eut pas six personnes de la cour qui se trouvassent aux Grands-Jésuites, hors ceux qui par fonction nécessaire assistèrent à cette cérémonie.

Samedi 7, à Versailles. — Le roi, qui est un peu enrhumé et qui n'avoit pas bien dormi la nuit, ne put venir au parlement comme il avoit été résolu. M. le duc d'Orléans, qui le devoit accompagner, vint seul de Versailles à Paris. On croyoit qu'il iroit au parlement, qui étoit assemblé et qui attendoit le roi ; mais il fit venir au Palais-Royal le premier président et les gens du roi pour prolonger le parlement, qui devoit cesser aujourd'hui. Le premier président et les gens du roi retournèrent au parlement, qui a été prolongé de huit jours pour les affaires des particuliers et jusqu'à la fin du mois pour les affaires de l'État. Le duc d'Orléans retourna le soir à Versailles. — Dans la conversation que M. le duc d'Orléans eut hier à Saint-Cyr avec madame de Maintenon, il lui dit que les 4,000 francs que le feu roi lui donnoit par mois lui seroient continués, et je viens d'apprendre que cet argent sera pris sur la ferme du tabac, et que le duc de Noailles seroit chargé de lui porter tous les mois ces 4,000 francs, que Menon, fermier du tabac, avoit ordre de lui remettre, et qu'ainsi elle n'auroit point de pas à faire là-dessus. M. le duc d'Orléans assura les dames de Saint-Cyr d'une protection particulière*.

* Pour en dire la vérité, cette visite fut étonnante, et annonça clairement tout ce qu'on vit après de la conduite de M. le duc d'Orléans à l'égard de ceux qui lui avoient été le plus cruellement opposés. Pour la visite de Madame, elle ne devoit jamais oublier la protection que la du-

chesse de Ventadour lui valut de cette toute-puissante à la mort de Monsieur, temps si critique pour elle, où le roi étoit en fureur très-légitime des étranges lettres⁽¹⁾ qu'il avoit vues d'elle à madame d'Hanovre, non-seulement d'une Allemande jamais Française, mais de son personnel et de l'intérieur de sa cour, où son abandon à madame de Maintenon n'étoit pas épargné. On a vu cette anecdote en son temps dans ces additions.

Dimanche 8, à Versailles. — Les médecins de Versailles n'étoient pas d'avis que le roi allât à Vincennes, à cause de son rhume; mais les médecins de Paris ont tous dit que l'air de Vincennes étoit meilleur que celui de Versailles, et on est déterminé à y mener demain le roi. — M. le duc de Rohan s'est raccommo­dé avec le prince de Léon, son fils. — M. le duc d'Orléans, voyant que les médecins de Versailles opinoient tous à ne point transporter le roi, et craignant qu'ils n'eussent des raisons particulières pour demeurer à Versailles, avoit fait venir de Paris les mêmes médecins que l'on avoit fait venir pour le feu roi quand sa maladie fut reconnue dangereuse. Le roi ira demain coucher à Vincennes, et quand il s'y sera reposé quelques jours, il viendra au parlement; mais on n'a pas jugé à propos de l'y mener le même jour qu'on le transportera à Vincennes, parce qu'on craindroit de le fatiguer trop, et il y a bien moins loin de Vincennes à Paris que de Versailles. — M. le duc de Noailles sera président du conseil de finances, le maréchal de Villeroy en demeure le chef. On sait que M. Rouillé du Coudray sera de ce conseil, ce qui fait trembler les gens d'affaires, parce qu'il est informé de tous les traités.

Lundi 9, à Vincennes. — Le roi partit de Versailles à deux heures et arriva ici à cinq en très-bonne santé; il y

(1) Cette apostrophe de Saint-Simon contre les plus qu'étranges lettres de Madame est parfaitement justifiée par la publication de la correspondance de cette « Allemande jamais Française ». Voy. le volume publié à Stuttgard en 1843 par M. Menzel et la traduction en 2 vol. in-12 par M. G. Brunet, qui n'a pas osé traduire les plus obscènes de ces lettres.

avoit dans son carrosse M. le duc d'Orléans et madame la duchesse de Ventadour dans le fond avec lui, M. du Maine et le maréchal de Villeroy au devant; M. le comte de Toulouse voulut être à la portière, se trouvant incommodé au devant. Le roi n'entra point dans Paris; on passa par-dessus le rempart. Dans tout son chemin et surtout au rempart il trouva une infinité de carrosses et de peuple; on entendoit les cris de *Vive le Roi* jusque dans les rues près des remparts. — Le soir, le corps du feu roi fut porté de Versailles à Saint-Denis; on passa par le bois de Boulogne et par la plaine de Saint-Denis. Il fallut même abattre le dessus d'une des portes du parc de Boulogne parce que le chariot qui portoit le roi étoit trop haut*. Les moines de Saint-Denis vinrent bien loin dans la plaine au-devant du corps, et quand on fut à la porte de l'église le cardinal de Rohan leur fit un discours très-éloquent, très-pieux et très-touchant, et dont je tâcherai d'avoir une copie pour la mettre à la fin de ce livre (1). — M. le duc d'Orléans, après avoir mené le roi à Vincennes, revint coucher à Paris. — M. le Duc accompagnoit le corps du feu roi à Saint-Denis dans un des carrosses du roi, et y fit mettre le chevalier de Dampierre, son premier écuyer**.

* Le roi n'avoit rien prescrit ni rien défendu pour ses obsèques; il avoit pourtant eu tout le temps de le faire, puisque non-seulement il avoit fait un testament si plein de dispositions et de précautions, étant encore en santé, puis un codicille pendant sa maladie, mais encore puisqu'il avoit disposé de son cœur en faveur des jésuites de la Maison professe de Paris. N'ayant exprès et volontairement rien défendu, il étoit de règle d'observer toutes les cérémonies usitées en ces occasions, comme il fut pratiqué pour Henri IV en dernier lieu, et comme on eût fait pour Louis XIII s'il ne l'eût très-expressément défendu de bouche et par écrit, et prescrit lui-même le peu qu'il permit lui être rendu et jusqu'au chemin qu'on feroit tenir à son convoi par égard à la commodité publique, avec une tranquillité et un héroïsme sans exemple. Le roi ne lais-

(1) Ce discours ne se trouve pas dans le manuscrit de Dangeau.

soit point d'enfans en état d'en ordonner, et M. le duc d'Orléans n'avoit jamais été traité par lui pour y suppléer par le cœur ; il crut donc aisément ceux qui lui proposèrent d'en user à cet égard pour Louis XIV comme il avoit été pratiqué pour Louis XIII, sans parler qu'il edt rien permis ni défendu, mais sous prétexte du dernier exemple, parce qu'en effet personne ne s'en soucioit, et que cet abrégé de cérémonies sans fin épargneroit beaucoup d'argent, de temps et de disputes dans une conjoncture où tout en faisoit naître. Tout fut donc exécuté sur le modèle des obsèques de Louis XIII, c'est-à-dire de toute l'épargne, de toute la modestie, de toute l'humilité, qui peuvent être observées pour un roi ; toutes vertus si aimées et si pratiquées, mais en grand, par le père, toutes si inconnues du fils. Personne en effet n'y trouva à redire.

** On a eu si souvent occasion de parler dans ces additions de l'exclusion formelle des premiers domestiques des princes du sang de la table et des carrosses du roi, de la reine, et des fils et des filles de France, qu'il seroit superflu d'en rien rapporter ici. On a vu combien le roi en a été jaloux toute sa vie. On regarde donc comme une nouveauté bien grande et bien hardie que le chevalier de Dampierre, écuyer de M. le Duc, tout homme de condition qu'il étoit, fût monté par son ordre dans le carrosse du roi avec lui, et comme les prémices de ce qu'on devoit attendre de la puissance et de l'autorité des princes du sang, et la surprise ne fut pas moindre de ce que M. le duc d'Orléans n'en fit aucun semblant.

Mardi 10, à Vincennes. — M. le duc d'Orléans travailla le matin de très-bonne heure avec M. de la Vrillière et M. de Pontchartrain séparément. Il s'agissoit des prisonniers qui sont à Paris ; on en mit beaucoup en liberté, et M. le duc d'Orléans examina fort en détail les raisons qui les avoient fait mettre en prison *. L'après-dînée il alla à Vincennes, où il tint un conseil, qui dura trois heures ; à ce conseil étoient M. le Duc, M. le duc du Maine, M. le comte de Toulouse et les ministres du feu roi. — Madame de la Vieuville mourut le matin à Paris ; elle étoit dame d'atours de madame la duchesse de Berry.

* Presque tous ces prisonniers l'étoient sous prétexte de jansénisme ou de la Constitution ; plusieurs très-anciens et comme oubliés, si bien qu'il y en eut un, de plus de trente-cinq ans de date, qui, ne sachant plus depuis un si long temps où donner de la tête, demanda en grâce

de demeurer pour être logé, nourri et vêtu, et on le lui accorda avec toute la liberté qu'il voulut. Les ministres avoient fait arrêter beaucoup de gens sans avoir dit pourquoi, et quelquefois même à l'insu du roi. Ceux-là aussi furent mis en liberté, et d'autres encore pour diverses affaires ou expiées par le temps, ou gens innocents, ou qui ne pouvoient plus nuire. M. le duc d'Orléans, qui étoit bon et facile, voulut signaler les premiers commencements de son administration par cette humanité.

Mercredi 11, à Vincennes. — Le roi est dans une parfaite santé; il va demain au parlement pour y tenir son lit de justice. M. le duc d'Orléans donna plusieurs audiences le matin; et l'après-dînée il travailla avec M. Desmaretz; il fut enfermé avec le cardinal de Noailles, avec le maréchal d'Estrées, le maréchal d'Huxelles, le premier président et le procureur général, tous séparément. Le soir il alla coucher à Vincennes. Il a permis à M. de Bouillon de céder sa charge de grand chambellan au duc d'Albret, son fils aîné; M. de Bouillon auroit voulu que son fils n'eût eu que la survivance, mais M. le duc d'Orléans ne l'a pas jugé à propos. — On donne un très-bel appartement dans les Tuileries à madame la duchesse du Maine, qui n'a plus de logement à Paris, parce que l' Arsenal est hors d'état d'être occupé. — Madame la duchesse de Berry vint de Saint-Cloud au Palais-Royal voir Madame et madame la duchesse d'Orléans, puis alla visiter le Luxembourg, et s'en retourna le soir à Saint-Cloud, où elle est depuis quelques jours. Elle a donné la charge de sa dame d'atours à madame de Pons et la place qu'avoit madame de Pons chez elle a été donnée à madame de Beauvau; elle a donné à madame de Mouchy 2,000 écus de pension et un logement dans le Luxembourg.

Jeudi 12, à Vincennes. — Le roi partit d'ici à une heure après midi pour aller au parlement, ayant dans son carrosse M. le duc d'Orléans, madame de Ventadour, M. le Duc, M. le duc du Maine, M. le comte de Toulouse et M. le maréchal de Villeroy. Dans un carrosse qui précédoit celui du roi étoient ses grands officiers, qui jetoient

de l'argent au peuple. Il trouva à l'entrée du faubourg Saint-Antoine le prévôt des marchands et les échevins de la ville de Paris, qui lui furent présentés par le duc de Tresmes, comme gouverneur de Paris. Depuis cet endroit-là jusqu'au Palais la foule du peuple étoit grande ; on fut obligé pour se faire le passage libre de faire mettre les baïonnettes aux fusils des soldats, ce qui n'empêcha pas qu'il n'y eût quelques gens étouffés dans la presse. En arrivant au Palais le roi monta le grand degré à pied. M. le duc de la Trémoille, premier gentilhomme de la chambre, portoit la queue de son manteau. Quand il fut en haut, le prince Charles le porta sur ses bras jusqu'à l'entrée de la grand'chambre, et là le duc de Tresmes, comme gentilhomme de la chambre en année, faisant la fonction de grand chambellan, le prit sur ses bras et le porta jusqu'à son lit de justice. Le duc de Tresmes étoit aux pieds du roi, comme représentant le grand chambellan, le maréchal de Villeroy à la droite du duc de Tresmes, et la duchesse de Ventadour à la gauche. Quand tout fut placé, le roi dit, de fort bonne grâce : « Messieurs, je suis venu ici pour vous assurer de mon affection ; mon chancelier vous dira ma volonté. » Le chancelier, qui étoit assis dans une espèce de fauteuil de bois, vint se mettre à genoux devant le roi comme pour prendre ses ordres sur ce qu'il avoit à dire, puis se remit en sa place, et parla le bonnet sur la tête. Toute la cérémonie est imprimée ; elle se trouvera à la fin de ce livre.

Vendredi 13, à Vincennes. — M. le duc d'Orléans fut enfermé avec les cardinaux de Rohan et de Bissy et M. le chancelier durant plus de deux heures. Il travailla encore après avec le chancelier seul et puis avec le premier président. Il a fait savoir au parlement qu'il alloit établir six conseils, où il y aura à chacun un président, quelques gens considérables qui en seront les conseillers et un secrétaire. — M. le duc d'Orléans a envoyé à Rome demander au pape l'indult pour l'archevêché de Cambray ; le

feu roi l'avoit déjà fait demander. On avoit répandu le bruit que les chanoines avoient élu l'abbé de Beaumont, grand vicaire du feu archevêque; mais ils ne peuvent pas faire une élection comme cela: il faut des commissaires du roi pour y assister, et même ils n'ont fait aucune démarche là-dessus. Il est vrai que M. l'abbé de Beaumont est un très-digne sujet. — Madame la princesse des Ursins, qui devoit aller à Avignon, ayant appris à Lyon la mort du roi, a changé tout le projet de son voyage, craignant qu'on ne la fit arrêter en chemin. C'est à quoi M. le duc d'Orléans ne pensoit point, et elle a pris la route de Chambéry; mais on ne sait pas si le roi de Sicile voudra qu'elle demeure dans ses États.

Samedi 14, à Vincennes. — M. le duc d'Orléans fut enfermé le matin à Vincennes avec M. le Duc, M. le duc du Maine et M. le comte de Toulouse. Le grand conseil, l'université et l'Académie haranguèrent le roi le matin; M. l'abbé de Dangeau, comme directeur de l'académie, portoit la parole. Le parlement et la chambre des comptes l'avoient harangué à Versailles. — M. le chancelier donna à M. le duc d'Orléans sa démission de secrétaire d'État de la guerre*; il avoit sur cette charge un brevet de retenue de 400,000 francs que le roi lui avoit donné au dernier voyage de Marly et qu'on a promis de lui faire payer. — On supprimera les intendants des finances, qui sont sept: MM. de Caumartin, des Forts, le Rebours, de Bercy, Guyet, Pouletier et Fagon. Ils ont financé chacun 600,000 francs, et Pouletier en avoit donné 200,000 de plus. On a intention de les rembourser, et ce remboursement va à 4,400,000 livres; et en attendant le remboursement, on leur payera l'intérêt. Ils perdront beaucoup de leur revenu, car leurs charges leur valoient bien près de 80,000 francs. On croit que M. des Forts et M. Fagon seront du conseil de finances.

* Au personnage qu'avoit fait Voisin pendant son trop puissant ministère, et surtout dans les derniers temps de la vie du roi, personne

n'avoit douté qu'il ne fût chassé avec ignominie, et à ce qu'il avoit acquis du public personne ne l'auroit plaint. La surprise fut donc extrême lorsqu'on le vit subsister en son entier, et recueillir encore les fruits de tout le mal qu'on avoit voulu faire à M. le duc d'Orléans, dont il avoit été le dépositaire, l'âme et l'instrument, et les recueillir par les mains de ce même prince. Le comment cela se fit est encore plus étonnant. Trois jours avant la mort du roi, le maréchal de Villeroi en obtint parole de M. le duc d'Orléans, et qu'il seroit payé de sa charge de secrétaire d'État, dont il se démettoit en conservant tout le reste. Le négociateur ne pouvoit être plus mal choisi, puisqu'il étoit manifestement de tout le secret contre M. le duc d'Orléans, et que lui-même en profitoit si grandement, car on savoit déjà qu'il seroit gouverneur et du conseil; il sut imposer au prince par ses grands airs et ses grands mots, lui parler de son attachement pour feu Monsieur, en un mot le paqueter comme un enfant; et ce que la suite a montré n'avoit pas été moins digne d'admiration, c'est qu'il sut après la mort du roi lui faire tenir parole.

Dimanche 15, à Vincennes. — M. le duc d'Orléans alla dîner à Saint-Cloud avec madame la duchesse de Berry, d'où il revint de fort bonne heure, et passa le reste de la journée à donner des audiences. — On parle de grands changements parmi les secrétaires d'État et les intendants des finances. Le chancelier de Pontchartrain, qui est à Pontchartrain, vint à Paris voir M. le duc d'Orléans, et lui recommanda les intérêts de M. de Pontchartrain, son fils, * qu'on croit qui ne sera pas bien traité; on lui a rendu de très-mauvais offices auprès de M. le duc d'Orléans. Cela est très-différent pour M. de Torcy **: il ne gardera pas sa charge de secrétaire d'État, mais M. le duc d'Orléans veut qu'il soit content, et lui a dit de lui demander avec confiance tout ce qui pourra lui faire plus de plaisir en cette occasion, et pour lui marquer l'estime et la considération qu'on a pour lui on lui fera payer 800,000 francs, qui est le prix de sa charge et sur laquelle il avoit un brevet de retenue de 650,000 francs, et on lui fera encore d'autres grâces, du moins aussi considérables.

* Pontchartrain étoit souverainement et généralement haï, et souverainement et généralement haïssable. M. le duc d'Orléans, qui d'ailleurs

n'avoit pas lieu d'en être content, et qui de longue main étoit pressé à le chasser, l'étoit encore plus vivement depuis qu'il en fut le maître. Le maréchal de Bezons et d'Effiat, qui s'étoient liés et qui vouloient soutenir Pontchartrain, qui s'étoit jeté entre leurs bras avec toutes les bassesses imaginables, ne se sentirent pas assez forts; ils évoquèrent donc le père de sa retraite, pour qui M. le duc d'Orléans avoit conservé beaucoup de considération, et, ce qui est plaisant, qui y étoit entretenue par les mêmes qui vouloient chasser le fils. La visite se fit par les derrières et soutint ce fils pour quelque temps.

** Pour Torcy, la surprise encore fut grande; il étoit lié avec tout ce qu'il y avoit à la cour de plus opposé à M. le duc d'Orléans, si on en excepte les deux plus funestes, madame de Maintenon et M. du Maine. M. [le duc] et madame la duchesse d'Orléans savoient même un mauvais gré très-marqué à M. et madame de Castries de ce que nonobstant leur attachement par charges à eux, et par toutes sortes d'autres raisons, ils étoient amis intimes de Torcy. D'ailleurs, en bien des rencontres M. le duc d'Orléans n'avoit pas eu lieu d'en être content, et ce prince avoit dans son sein un homme qui avoit juré sa perte aussi bien que celle de Pontchartrain. Ce qui soutint Torcy fut le secret de sa place, sans lequel il étoit perdu; mais cette raison frappa si fort M. le duc d'Orléans par le besoin qu'il s'en crut, qu'il laissa dire et croire, et résolut toujours de s'attacher Torcy à force de bienfaits. Il se l'attacha en effet, et trouva tout autre chose que ce qu'il en avoit pensé, en sorte que le goût succéda, puis une sorte de confiance. Le rare est que l'ennemi qui l'avoit voulu perdre, et qui fut outré de voir arriver tout le contraire, se trouvant obligé de le voir en affaires, et l'y ayant suivi de l'œil fort longtemps, le goûta encore plus que M. le duc d'Orléans n'avoit fait. Torcy, qui n'avoit eu à la cour aucune habitude avec lui, et qui, par des liaisons contraires, l'aimoit aussi peu qu'il en étoit aimé, le goûta à son tour. Ils se rapprochèrent par estime assez tôt après, puis l'amitié s'y mit par la confiance, tellement qu'ils sont demeurés amis intimes depuis, s'étant tout avoué l'un à l'autre, et le sont encore aujourd'hui. Torcy étant plein de vie, on s'abstiendra d'en dire davantage sur lui, selon la règle qu'on s'est prescrite; en quoi il perdrait beaucoup, si c'étoit perdre que d'être supprimé ici.

Lundi 16, à Vincennes. — Le parlement enregistra l'établissement de six conseils et la déclaration qui permet au parlement les remontrances. M. le duc du Maine et M. le comte de Toulouse y sont spécifiés honorablement; leurs noms n'avoient point été marqués dans l'acte pour proroger le parlement; on trouvera ces déclarations-là à la

fin de ce livre (1). Madame la duchesse d'Orléans alla coucher à Saint-Cloud, où est madame la duchesse de Berry. — Crozat* a l'agrément de la charge de trésorier de l'ordre du Saint-Esprit, dont il donne à la famille de Chauvelin 420,000 francs, ce que la charge leur avoit coûté, et pour pot-de-vin il donne les 5,000 francs qu'il leur avoit coûté pour le serment. Il prête un million en barres d'argent pour les affaires du roi, et s'engage encore pour deux autres millions. La charge passera sur la tête de M. Terat, chancelier de M. le duc d'Orléans, qui lui fait cet honneur-là sans qu'il l'eût demandé.

* Ce fut un étrange cri public sur ce cordon bleu de Crozat ; c'étoit pourtant une charge et sans preuves. Le public à la vérité ne prévoyoit pas alors l'étrange ramas de la promotion de 1724, quelque accoutumé qu'il fût, par les autres en nombre, à beaucoup d'ignobles choix. Une charge de l'Ordre avoit été le but de l'ambition de Mansart dans sa plus grande faveur ; non-seulement il n'y put parvenir, mais cela fut trouvé si déplacé et si ridicule que cela lui fit grand tort. Son gendre, le Bas de Montargis (2), sans talent et sans faveur, et plat, et simple financier, sans distinction aucune dans ce métier où Mansart seul l'avoit soutenu et enrichi, eut aussi une charge de l'Ordre, où son beau-père n'avoit pu atteindre, quoique si différent de lui, et l'eut bientôt après Crozat. Il étoit vrai que longtemps avant eux la Basinière en avoit eu une. On a vu en son temps la fortune, la chute et la singularité de ce financier célèbre, si mêlé à la cour avec tout le meilleur, et si familier avec tous ; mais il est vrai aussi qu'à sa chute on lui ôta l'Ordre en lui ôtant sa charge. Vers le temps du sacre, Dodun, contrôleur général, et Maurepas, secrétaire d'Etat, qui lorgnoient ces charges de l'Ordre, excitèrent quelque bruit sur l'indécence de voir ces deux financiers figurer à la réception du roi dans l'Ordre, le lendemain de son sacre. L'indignation fut aisément mêlée au bruit. Dodun étoit très-bien avec M. le Duc et avec madame de Prie, qui le gouvernoit ; ces financiers eurent ordre de vendre leurs charges à Dodun et à Maurepas. Ils s'en défendirent tant qu'ils purent ; mais il fallut céder à la

(1) Ces pièces ne se trouvent pas dans le manuscrit de Dangeau. Elles ont été imprimées, et nous croyons inutile de les reproduire.

(2) Claude le Bas de Montargis, marquis du Bouchet-Valgrand, greffier des ordres du roi en 1716, avait épousé Henriette Hardouin Mansart, fille de Jules Hardouin Mansart, premier architecte du roi.

force. On mit après en question si on leur laisseroit porter l'Ordre ; la résistance qu'ils avoient apportée à vendre fit conclure à leur ôter, et on trouvoit ridicule de le laisser à des gens qu'on avoit trouvés indignes d'en faire les fonctions ; car il étoit vrai que depuis qu'ils avoient ces charges il n'y avoit eu aucunes cérémonies, même ordinaires de l'Ordre, parce que le roi n'avoit point encore le collier. Ce débat dura bien six semaines sans que le comte d'Évreux, brouillé avec Crozat, son beau-père, en fit le moindre pas ni s'en souciât du tout ; mais on aperçut bientôt la ruse. Madame de Prie, qui ne négligeoit rien, vouloit en tirer de l'argent ; elle les amena à son point, et ils conservèrent l'Ordre.

Mardi 17, à Vincennes. — M. le duc d'Orléans, qui avoit couché ici, alla à Paris à six heures du soir. — On croyoit que les conseils seroient déclarés aujourd'hui, ils ne le sont point encore ; cependant, on ne doute point que le maréchal d'Estrées ne soit à la tête du conseil de marine, et le maréchal de Villars à la tête du conseil de guerre. On dit que les maréchaux de Berwick et de Bezons, qui devoient être de ce conseil, s'en sont excusés ; on dit aussi que le maréchal de Bezons et M. de Saint-Simon seront du conseil de la régence, le marquis d'Effiat du conseil de finances, M. le Premier et M. le marquis de Brancas du conseil des affaires du dedans du royaume qu'on appelloit le conseil de dépêches, Canillac et Chiverny du conseil des affaires étrangères ; Bonrepaux sera du conseil de marine, M. de Saint-Contest et M. le Blanc seront conseillers du conseil de guerre. Il y aura sept lieutenants généraux dans ce conseil, qui sont : le duc de Guiche, Biron, Jeoffreville, Puységur, Levis, Reynolds pour les Suisses et Saint-Hilaire pour l'artillerie ; on croit qu'on en mettra un huitième pour le génie ; c'est ainsi qu'on nomme ce qui regarde les fortifications et les ingénieurs*.

* On l'a dit en plusieurs occasions, on le répétera en celle-ci, l'histoire de ces conseils et de leur composition, de leur harmonie, de leur cacophonie [*sic*], de leur destruction, feroit un volume de mémoires très-curieux ; on se contentera donc d'en toucher quelque chose super-

ficiellement. M. le duc d'Orléans, qui avant la mort du roi devoit avoir fait ses choix à tête reposée et n'avoit plus qu'à les déclarer, n'y avoit rien déterminé, et se trouva noyé d'affaires, d'ordres à donner et de choses à régler. Il se trouva assiégé aussi de gens qui vouloient être de ces conseils. Il y en avoit d'indispensables pour celui de régence par leur état, et ceux-là lui étoient ou ennemis ou suspects; il les fallut donc balancer par d'autres, et c'est ce qui causa la lenteur de sa formation, et en général l'indigeste composition et manutention de tout. Les persévérantes adresses du duc de Noailles, plus pour l'économie de leurs districts et fonctions, y eut le plus de part; il les vouloit rendre et ridicules en soi, et odieux par l'enchevêtrement, le mélange et la difficulté de l'expédition, pour les faire tomber le plus tôt qu'il pourroit, et demeurer premier ministre; tellement que, rangs, administration, choix, décisions, il y mit tous les obstacles qu'il y put faire naître pour fatiguer M. le duc d'Orléans, rebuter le public, qui fut d'abord ravi de cet établissement, et lasser même ceux qui en seroient, en les commettant tous les uns avec les autres, et les corps aussi des conseils entre eux. Il en résulta beaucoup de désordres et de maux aux affaires, et le duc de Noailles en eut tout le succès qu'il s'en étoit proposé, excepté celui auquel tous les autres n'étoient par lui que préparatoires.

Dangeau ne nomme nulle part le conseil de régence; il faut commencer par y suppléer. M. le Duc en avoit été déclaré chef sous M. le duc d'Orléans en plein parlement. Il l'avoit demandé à S. A. R., laquelle compta se l'attacher par là, d'autant plus qu'il étoit même exclus de ce conseil par le testament du roi, qui venoit d'être lu, jusqu'à ce qu'il fût plus avancé en âge, et qu'alors même il n'y étoit point nommé chef, mais simplement membre de ce conseil. Cela fut proposé par M. le duc d'Orléans en rentrant en séance, au sortir de la conférence qu'il eut dans la première des enquêtes avec M. du Maine, et passa avec acclamation en un instant avant qu'on allât dîner; et ce fut le premier dégoût que reçut M. du Maine, qui présagea ceux qui l'attendoient après le dîner, lorsqu'on reprit la suite de la séance du matin. MM. du Maine et de Toulouse se trouvoient trop grandement établis pour que M. le duc d'Orléans osât les exclure; le maréchal de Villeroy pareillement, et avec un tel montant sur M. le duc d'Orléans, qu'il sauva Voisin, lequel par conséquent ne put ne pas être du conseil de régence, demeurant chancelier avec les sceaux. Tout cela, hors M. le Duc, étoit du parti opposé en tout et partout à M. le duc d'Orléans; et M. le Duc, à son âge et avec les prétentions que des subalternes mettent si aisément dans la tête des princes du sang établis en autorité pour en profiter eux-mêmes, ne pouvoit être regardé par M. d'Orléans comme un instrument bien assuré. Toutes les affaires devoient passer par ce con-

seil, et s'y décider à la pluralité ; et de ces six, le régent faisoit un, M. le Duc un autre, et les autres quatre ennemis.

A l'état et à la réputation que M. d'Harcourt s'étoit acquis, et substitué par le testament du roi au maréchal de Villeroy, en cas de mort, pour être gouverneur du roi, il étoit impossible de ne le pas employer ; mais il n'étoit pas moins suspect au régent que les autres. Toutes ses liaisons étoient avec ses ennemis, et malgré ses apoplexies il étoit de grand poids ; on essaya donc de l'éblouir de l'importance de la place de chef du conseil des affaires du dedans du royaume, mais le Normand n'en fut pas la dupe, ou véritablement en sentit la pesanteur pour l'état de sa santé ; il la refusa, et nécessité fut de le mettre dans le conseil de régence. Jusque là personne au régent.

Dès avant la mort du roi, lorsque M. de Saint-Simon eut refusé les finances et persuadé M. le duc d'Orléans de les donner au duc de Noailles, le prince lui demanda où il vouloit donc être, parce que lui ayant fait des listes pour les conseils, il ne s'étoit mis sur aucune. Saint-Simon se défendit sur ce qu'il ne devoit en rien se proposer ; mais pressé enfin de choisir, il dit que s'il étoit propre à quelque chose, il croyoit qu'il seroit mieux au conseil du dedans qu'en pas un autre, et en expliqua ses raisons. « Chef du conseil, lui répondit M. le duc d'Orléans ; — non, lui dit l'autre, mais une place dans ce conseil. — Vous vous moquez de moi, » lui répliqua le prince, et le pressa pour la place de chef de ce conseil. Saint-Simon s'en défendit sur le grand travail, les rapports à la régence de toutes espèces d'affaires, même de procès qui s'évoquent devant le roi, et tint ferme là-dessus comme il avoit fait sur les finances ; mais il n'y eut point d'altercation, et tout de suite M. le duc d'Orléans lui dit que dès ce qu'il avoit absolument refusé les finances à son grand regret, il ne l'auroit fait chef du conseil des affaires du dedans que par complaisance s'il l'avoit voulu, mais qu'il n'y avoit qu'une place dans le conseil où il seroit lui-même, qui étoit la régence, qui leur convint à l'un et à l'autre. Depuis ce moment-là à Marly il n'en fut plus parlé entre eux, et M. de Saint-Simon fut du conseil de régence lorsqu'il se forma.

Le maréchal de Bezons étoit destiné à celui de la guerre. C'étoit encore beaucoup pour lui ; mais il avoit gagné les bonnes grâces de M. le duc d'Orléans par plusieurs commandements qu'il avoit eus sous lui de la réserve de la cavalerie, enfin lieutenant général sous lui général, et ce prince avoit fort contribué à le faire maréchal de France. Il avoit pris du goût pour lui ; son air rustre lui paroissoit simplicité et franchise ; ses gros sourcils, ses gros traits, sa grosse perruque, une bonne tête. Il étoit soutenu du marquis d'Effiat et d'un bas intérieur de valets ; on fut tout étonné qu'au moment de la formation du conseil de régence, il fût nommé pour en être. C'étoit une mule et pis ; car sa foiblesse, sa peur, ses ménagements et son défaut de lumières étoient extrêmes et

demeurèrent bientôt à découvert ; mais la bassesse et la souplesse d'un homme qui veut établir soi et sa famille le soutinrent, et ce qui avoit imposé à M. le duc d'Orléans, qui n'avoit pas eu occasion d'aller plus loin que l'écorce, imposa à plus forte raison au grand nombre ; mais le prestige dura peu, et l'idole ne demeura pas longtemps debout dans le temple dont on l'avoit jugée digne. Il y demeura pourtant ; mais sa considération ne dura guère.

Bouthillier, ancien évêque de Troyes , est un personnage dont la singularité de conduite mérite qu'on s'y arrête un peu. Il étoit fils de Chavigny, secrétaire d'État, et entre plusieurs frères et sœurs il étoit frère de la maréchale de Clérembault, amie intime de Madame, qu'elle avoit attachée à elle depuis la mort de Monsieur, et qui étoit une des personnes du monde qui avoit le plus de savoir et d'esprit, et en même temps le plus aimable, quand elle vouloit bien faire tant que de parler. M. de Troyes en avoit autant, du plus aimable et qu'il ne tenoit pas si cher. Il avoit été galant, plongé dans le plus gros jeu, et personne n'avoit été ni plus, ni plus longtemps dans le plus grand monde et dans le meilleur. Avec cela savant, et l'un des prélats de France des plus rompus et des plus intelligents dans les affaires du clergé, et qui tenoit le mieux sa place dans les assemblées du clergé, quand il en étoit. Tout le monde l'aimoit, courtisans, évêques, dames, et tout cela du plus haut parage. Au milieu de cette vie dissipée et brillante, Dieu le toucha. Il l'écouta ; mais il s'éprouva, menant sa même vie à Paris et à la cour, mais plus assidu dans son diocèse. Au bout de dix-huit mois ou deux ans, il en fit la confidence au roi, lui remit son évêché, puis lui témoigna la consolation qu'il auroit, s'il le vouloit bien donner à un fils de son frère, pour s'ennuyer avec lui et ne changer point de demeure : il l'obtint, et s'enfuit. La surprise fut universelle et extrême. M. de Troyes vécut en père avec son neveu, et le neveu en fils avec lui ; ils demeuroient ensemble à Troyes, où l'ancien ne se méloit plus de rien que de conseiller son neveu quand il le devint, et s'accommoda un logement chez les chartreux, où il passoit les carêmes sans voir personne, et force autres temps dans l'année, ne songeant qu'à expier sa vie passée et ayant rompu tout commerce avec le monde. Le roi, qui se piquoit de vouloir voir les gens retirés, en parloit de temps en temps au neveu, et à la fin força l'oncle au bout de quelques années. Il vint donc à Fontainebleau, où toute la cour le courut, et où le roi lui fit toutes les amitiés et les distinctions possibles. Cela devint un tribut ; et, tant que le roi vécut, M. de Troyes venoit passer quatre ou cinq jours à Fontainebleau et deux ou trois à Paris entre deux, et toujours avec la même réception du roi et du monde. Il paroisoit modeste et retenu, mais rien moins que rouillé, et toujours cet esprit du monde aimable et cet air que donne un long usage de la cour ; mais rehaussé de toute la parure de la vertu qui transpiroit de

lui sans la jamais montrer ; toujours gai, toujours libre, mais jamais gâté et toujours ravi de regagner sa solitude. Tel étoit M. de Troyes, lorsqu'à la mort du roi il fut mandé pour entrer au conseil de régence. M. le duc d'Orléans, qui y vouloit un évêque, y auroit mis Fénelon, archevêque de Cambrai, s'il eût vécu ; à son défaut il prit M. de Troyes comme un homme dont la vertu ne pouvoit être tentée, dont la capacité lui seroit utile et dont le choix lui feroit honneur. Madame l'aimoit fort, aussi bien que sa sœur ; le monde, amer aux gens de bien et qui les veut tous des anges, auroit voulu un refus de sa part ou une acceptation moins prompte. Les premiers mois furent très-mesurés, et aussi peu répandus qu'il étoit possible dans cette place ; mais peu à peu tout s'élargit, et M. de Troyes redevint le Troyen d'autrefois ; mais, comme on peut juger, sans galanterie, quoique fréquentant fort les toilettes et les repas, et jouant le petit jeu. Ses avis perdirent de leur poids par leur variété. Il voulut plaire ; il voulut pouvoir ; il voulut éviter les obstacles ; en deux mots il redevint homme du grand monde et de la cour. Son neveu, qu'il fit archevêque de Sens, et qui avoit un vrai mérite, en souffrit intérieurement et ses anciens amis. La réputation tomba, la considération s'en alla ; il ne resta plus que l'amusement ; lui-même le sentit, mais il étoit trop empêtré pour se déprendre, et il se survécut ainsi longtems, avec toute la honte que donne l'esprit et la connoissance quand ils sont surmontés par la foiblesse. Enfin, après diverses tentatives impuissantes, le monde lui parlant au dehors par les dégoûts qu'il ne pouvoit se cacher, et Dieu au dedans, il prit une résolution générale. Il se défit de son carrosse et de ses chevaux pour se mettre dans l'impuissance de sortir, ferma sa porte à tout ce qu'il put, et bientôt elle demeura déserte, et ne pensa plus qu'à son salut. Il n'y avoit plus alors de conseil de régence, et le roi étoit majeur. M. de Troyes, logé dans une fort belle maison auprès des chartreux, chez qui il entroit de son beau et grand jardin, assista régulièrement à leur grande messe et à leurs vêpres tous les jours, n'en passa plus sans la dire, et ne s'appliqua plus qu'à Dieu et à son salut pendant quelques années que Dieu lui accorda encore dans une parfaite santé de corps et d'esprit. Il ne se permit plus d'autre amusement que celui de sa belle bibliothèque, et encore peu et par intervalles, voyoit même fort peu son neveu et la marquise de Charost, sa nièce, qui logeoient avec lui quand ils étoient à Paris, et mourut ainsi à quatre-vingt-huit ans.

M. de Torcy entra au conseil de régence, au second ou au troisième qui fut tenu, parce que M. le duc d'Orléans voulut que M. de Torcy l'y précédât. On a vu ci-dessus ce qui maintint M. de Torcy, et on ajoutera qu'il eût été heureux pour M. le duc d'Orléans et pour l'État que c'eût été avec plus de croyance en ses conseils. Dans l'idée qui avoit été prise d'abaisser entièrement la puissance des secrétaires d'Etat, et

qui fut si applaudie de toute la France en général et en particulier, on ne leur laissa que la simple signature des expéditions. Tous quatre pourtant entrèrent au conseil de régence, mais à différents titres : Voisin, par être chancelier et garde des sceaux ; Torcy, personnellement à qui le roi remboursa sa charge, et Pontchartrain et la Vrillière sans voix, et le premier sans fonction ; l'autre fut secrétaire du conseil de régence et eut la dépouille de chacun d'eux. Ce fut un grand changement pour un homme dont la charge du temps du roi n'avoit que le nom en comparaison des autres, parce qu'elle étoit la seule qui n'eût point de département particulier adjoint. Sa taille, singulièrement petite, étoit ridicule par ses soins de la rehausser ; comme il n'étoit presque rien et de rien du tout du temps du feu roi, et que son père, Châteauneuf, n'avoit pas été davantage, sa considération étoit très-légère ; aussi fut-on très-surpris de sa fortune. Il la dut uniquement et entièrement au duc de Saint-Simon, qui fut plus d'un an à le publier auprès de M. le duc d'Orléans, qui lui disoit toujours qu'on se moqueroit d'eux. Ces la Vrillière, de père en fils, étoient amis particuliers des ducs de Saint-Simon père et fils ; leur gouvernement de Blaye étoit avec la Guyenne du département de la charge des la Vrillière ; ils en avoient toujours reçu toutes sortes de services, et dans un autre genre d'affaire la Vrillière avoit très-utilement servi Saint-Simon dix ou douze ans avant la mort du roi ; il se mit donc dans la tête et de le sauver du naufrage de ses confrères et de l'en accroître, et il y réussit. Quelques mois après il lui obtint voix délibérative au conseil de régence, non sans grand murmure, et peu à peu il s'éleva fort, à force de remplir toutes les fonctions qui restoient aux secrétaires d'État. Il avoit de l'esprit sans en avoir beaucoup, qui étoit même gâté par quantité de façons ridicules, mais de l'honneur, de la probité, et savoit servir ses amis. A la fin, à force de pouvoir et de voir tout confondu et sans dessus dessous, il se gâta, et sa femme, qui étoit Mailly, et outrée de l'avoir épousé par force et par indigence, acheva de lui tourner la tête. Il s'extravagua jusqu'à prétendre être duc et pair. L'histoire de cela outrepasseroit trop le temps de ces Mémoires. Il suffit de dire ici qu'il se fit sur cela des choses plus que singulières, et qu'enfin n'y pouvant réussir, après l'avoir entrepris avec éclat, il en creva comme la grenouille de la fable pour avoir tâché de s'enfler jusqu'à la grosseur du bœuf. Sa femme, délivrée d'un mari dont elle méprisoit la naissance et l'état, épousa depuis à force d'argent et d'aventures le cadavre mourant du duc de Mazarin, qui ne survécut guère que de deux mois à cette folie, et c'est elle qui, devenue duchesse, a bien voulu succéder à sa mère la comtesse de Mailly dans la place de dame d'atours de la reine.

Il faut tout de suite achever les autres conseils. Dans les sentiments où M. le duc d'Orléans étoit encore, celui de conscience se

trouva tout fait. Le cardinal de Noailles fut mis à la tête; en quoi le régent ne compta pas moins le public et le parlement que son propre goût. L'archevêque de Bordeaux et depuis de Rouen avoit été mis dans les affaires de la constitution *Unigenitus* par monseigneur le duc de Bourgogne: c'étoit alors un grand titre; le prélat étoit frère du maréchal de Bezons, par conséquent agréable au régent; il étoit de plus fort capable, très-rompu dans les affaires temporelles du clergé, avoit une bonne tête, quoique très-courtisan et très-timide, et sous un sombre extérieur un liant et une douceur que n'avoit pas son frère; il fut donc mis dans ce conseil, et quelque temps après l'abbé de Castries, frère du chevalier d'honneur de madame la duchesse d'Orléans et beau-frère de sa dame d'atours, qui est devenu archevêque d'Alby et en dernier lieu commandeur de l'Ordre; il étoit donc tout au Palais-Royal, et de plus très-bien avec le cardinal de Noailles. On le mit aussi dans ce conseil, où on ajouta le procureur général et quelques magistrats distingués de la grand'chambre, en petit nombre, pour la flatter et pour servir à veiller aux entreprises de Rome, qui fut très-mortifiée de ces choix, mais qui n'osa se fâcher ni se prêter à la fureur que le parti opposé lui voulut inspirer, et dont il se dédommagea bien par la suite.

Les chefs du conseil de guerre et de celui de marine ne pouvoient être que ceux qui le furent: M. le comte de Toulouse, amiral et dans la position où il étoit, le maréchal d'Estrées, vice-amiral et fort bien avec M. le duc d'Orléans, y présidèrent comme de droit; M. d'O ne put y être refusé à M. le comte de Toulouse, dont il gouvernoit la maison après avoir été son gouverneur, et sans sortir de Versailles étoit devenu lieutenant général des armées navales. Coëtlogon, autre vice-amiral et homme de grand mérite dans son métier, y entra comme de droit. Le même droit y fit admettre le maréchal de Tessé, comme général des galères, quoique fort de contrebande à M. le duc d'Orléans. Ce prince y voulut le petit Renaut, lieutenant général très-distingué dans la marine, et que sa probité et le goût des sciences, avec d'autres liaisons encore, lui faisoient aimer et estimer depuis longtemps. On y joignit deux intendants de marine pour les détails, deux maîtres des requêtes pour l'instruction et le rapport des procès qui regardoient les prises et les marchands; enfin, Bonrepaux, qui avoit été chez M. de Seignelay ce que Saint-Pouanges étoit chez M. de Louvois, intendant général de la marine, employé en Angleterre et dans le Nord pour les affaires du commerce, enfin ambassadeur longtemps en Danemark et en Hollande; c'étoit un homme qui, avec des manières très-polies et très-respectueuses, ne laissoit pas d'avoir été gâté par beaucoup de commerce direct avec le feu roi toute sa vie, et par beaucoup d'amis considérables à la cour; mais d'ailleurs du mérite, du talent, de la capacité et de l'esprit.

Le maréchal de Villars, sous-doyen des maréchaux de France et d'une fortune si brillante et si complète en tous genres, ne pouvoit ne pas être chef du conseil de guerre, le maréchal de Villeroy, doyen, se trouvant comblé de plus grands emplois. Villars y fit admirer sa parfaite incapacité, qui, dans les autres genres d'affaires sans exception, étonna le conseil de régence; mais celui de guerre ne le fut point du tout. Il y reconnut l'oiseau paré de toutes les plumes des autres; le matamore qui dit avoir tout fait, même où il n'étoit pas, qui s'arrachoit les cheveux sous un arbre lorsque Maignac, lieutenant général, lui apprit que la bataille de Friedlingue, qu'il croyoit perdue, étoit gagnée; celui qui se fit battre à Malplaquet pour avoir différé de vingt-quatre heures et s'être très-pernicieusement posté, et le vainqueur malgré soi de Denain par le projet et l'exécution d'un autre, qui fut le maréchal de Montesquiou; enfin, celui qui iroit faire mépriser l'indécence de ses propos et la foiblesse de sa tête et de son corps en Italie, et sous le nom duquel devoit paroître un roman démenti pour la guerre par tous ceux qui se sont trouvés dans les armées, et par M. de Torcy, actuellement vivant pour tout ce qui regarde ses négociations au dehors, qui me l'a dit à moi-même bien des fois; un roman, où l'encens qu'il se donne sans cesse fait sans cesse mal au cœur, et où pour s'élever il dit du mal de tout le monde et surtout de tous les généraux sous qui il a servi, à la plupart desquels il faisoit une cour servile et à plusieurs de qui il a l'obligation d'avoir couvert des fautes qui bien des fois l'eussent perdu sans ressource. C'est ce héros dont le bonheur et la singularité des conjonctures ternira un jour M. le Prince et M. de Turenne quand sa mémoire aura vieilli, qui dégôte de tous les héros et qui fait douter de toutes les histoires. Il ne le parut guère dans sa conduite à la fin de la vie du roi et pendant la régence. Il se jeta à la tête de M. le duc d'Orléans; il entra après sourdement dans bien des mauvaises choses pour se faire compter, sans avoir pu l'être d'aucun côté, et pensa mourir de peur et d'une longue jaunisse qu'elle lui donna, lorsque M. et madame du Maine furent arrêtés, en transe continuelle et souvent avouée et à moi-même de l'être aussi à tous les instants, sans avoir pu reprendre ni santé ni langage, qu'à leur retour et à la fin de toutes ces affaires de la Bastille.

Le duc de Guiche, mort depuis maréchal de France, fut mis dans ce conseil, parce qu'il étoit colonel du régiment des gardes que M. le duc d'Orléans compta se dévouer par lui; avec moins d'esprit qu'il n'est possible d'avoir, une longue et cruelle indigence et un grand usage du monde lui avoient appris à se retourner. Valet des bâtards et de toute faveur comme son père et les Noailles ses beau-père et beau-frère, il sut, dans les derniers jours de la vie du roi, faire accroire à M. le duc d'Orléans qu'il se tenoit caché pour éviter de recevoir des ordres

qui lui fussent contraires, comme si un homme comme lui eût été difficile à trouver ; et il sut si bien faire valoir ce service et ceux qu'il étoit capable de rendre , qu'il eut pour soi et pour les siens tout ce que bon lui sembla en tous genres ; et pour de l'argent , on ne seroit pas cru si on articuloit le quart de ce qu'il en tira du régent, d'entrée [*sic*], puis de Law, tant que ce dernier exista. Au reste, inepte à tout et payant de grands airs, il n'eut de dupe que le régent du royaume, et si ce n'étoit pas manque d'esprit et de pénétration et de connoître l'homme et toute sa valeur ; mais la parentelle et le régiment des gardes tinrent lieu de tout. Lévis et Biron furent de la façon de Saint-Simon, et tous deux, de sa façon encore, devinrent ducs et pairs. Le premier étoit mari de madame de Lévis, fille de M. de Chevreuse, nièce de M. de Beauvilliers ; pour Saint-Simon ce mérite suppléoit à tout autre, et pour M. le duc d'Orléans il avoit des raisons personnelles de se souvenir avec une tendre reconnaissance de ces deux illustres morts. Biron, d'abord par lui et par ses sœurs, amies intimes de Saint-Simon, et lui neveu de Lauzun, son beau-frère, ne vint pourtant qu'en concomitance de l'autre pour le duché, mais les frais en étoient faits d'avance et le personnage qui l'avoit déshonoré parmi les roués acheva son affaire. Puysegur, trop longtemps depuis maréchal de France avec Biron, ne dut rien qu'à son mérite, véritablement transcendant en beaucoup de grandes parties militaires, qui ont fait tout l'honneur et la gloire des quatre ou cinq dernières campagnes de M. de Luxembourg. Jeoffreville étoit aussi un homme de beaucoup de mérite, et fort connu en Espagne de M. le duc d'Orléans, pour lequel aussi il avoit pris de l'attachement et acquis beaucoup de créance. A l'égard de Saint-Hilaire et Reynold, ce furent deux nulles [*sic*] et prises dès l'abord pour telles ; le dernier pour s'être offert à M. le duc d'Orléans de très-bonne grâce tout d'abord et sans ménagement autre que de respect pour M. du Maine avec qui il étoit bien, mais en galant homme et qui va à qui l'autorité doit être ; et l'autre pour l'artillerie et ses détails. Ceux des vivres et des étapes, des fourrages et des divers marchés demandoient des gens dont ce fût le métier plus que de gens de guerre ; c'est ce qui fit choisir Saint-Contest et le Blanc, qui tous deux avoient beaucoup d'expérience, de capacité, d'esprit, de liant et d'expédient, et dont tout ce qui avoit eu affaire à eux s'étoit toujours bien accomodé ; l'un avoit été longues années intendant à Metz, l'autre l'avoit été en Flandre. Ce dernier a fait tant de bruit dans le monde que ce seroit vouloir s'engager dans de véritables mémoires que d'entreprendre d'en parler. Pour l'autre, il a été conseiller d'État et ambassadeur au congrès de Bade pour signer la paix, et depuis à celui de Cambrai. Peu de gens, avec un air lourd, grossier et des manières entièrement bourgeoises, allioient plus d'art, de vues et sou-

vent trop de finesse et de souplesse avec tout ce qu'il falloit sans bruit pour parvenir. Asfeld, depuis maréchal de France, étoit bien par usage et estime avec M. le duc d'Orléans, qui l'avoit vu en Espagne. M. de Saint-Simon le servit aussi très-utilement, en sorte qu'il lui fit donner les fortifications, qui furent honnêtement ôtées à Peletier de Souzy, et qui étoient ridiculement placées dans la main d'un magistrat, ainsi que beaucoup d'autres emplois, et fit réserver à Asfeld, qui étoit absent, une place au conseil de guerre, toute naturelle par ses fonctions. Pour le comte d'Évreux, et Coigny, depuis maréchal de France, on verra en son temps comme ils y entrèrent par leurs charges de colonels généraux de la cavalerie et des dragons.

Le maréchal de Villeroy, que le feu roi, un an avant sa mort, avoit fait ministre d'État et chef du conseil royal des finances à la mort du duc de Beauvilliers, demeura à la tête de ce conseil sous le même nom et sans y avoir plus d'autorité que sous le dernier règne; le duc de Noailles l'eut tout entière sous le nom de président de ce conseil. Desmaretz, ministre d'État et contrôleur général des finances, fut congédié à son grand étonnement, et supplanté par le duc de Noailles à son grand scandale, après avoir cru mériter son amitié par la contrainte de son humeur, peu souple, et par la communication, si rare pour lui, de ses lumières et de son administration. Son indignation contre le duc de Noailles eut tout lieu de s'accroître dans la suite. Deux raisons firent ôter Desmaretz; la générale de revêtir les seigneurs de toutes les dépouilles des gens de plume, et une autre d'avoir manqué de tous points et le plus grossièrement du monde à Saint-Simon, qu'il lui étoit si aisé de conserver et qui jura sa perte. Cette anecdote feroit ici une trop longue parenthèse. D'Effiat, qui avoit si bien rangé ses propres affaires, et qu'une avarice sordide, jointe à un grand ordre, avoit rendu un des plus riches particuliers de France, fut mis dans ce conseil. M. le duc d'Orléans le comptoit tout à lui, comme y devoit être un ancien domestique de Monsieur et le sien, toujours si bien traité par eux et qui y avoit acquis honneurs et richesses. Il étoit ami du maréchal de Villeroy et bien avec plusieurs gens distingués du parlement; ces raisons contribuèrent fort à le mettre dans ce conseil plutôt que dans aucun autre, pour émousser les pointes du maréchal de Villeroy, le tenir honnêtement avec le duc de Noailles, et se trouver en situation naturelle de s'entremettre avec ses amis du parlement, qui, surtout dans les régences, cherche à se mêler de tout et à s'y introduire pour la matière des finances et de leur administration. Le reste des places de ce conseil furent remplies par des magistrats, dont la plupart s'étoient mêlés des finances. Rouillé du Coudray, que le feu roi avoit sorti du conseil de finances par une place de conseiller d'État, y fut remis par le duc de Noailles, qui en fit son gouverneur. L'union ancienne de dé-

bauches secrètes avec le feu maréchal de Noailles l'avoit tiré de procureur général de la chambre des comptes pour le faire intendant des finances. Le fils compta de trouver dans cet ancien ami intime de son père toutes les connoissances dont il se vouloit parer, et s'abandonna à lui sans réserve. Rouillé étoit un homme de beaucoup d'esprit, fort capable en beaucoup de choses, très-entendu dans toutes les matières de la chambre des comptes, ce qui l'avoit fait croire propre aux finances, où on avoit bientôt reconnu qu'il l'étoit fort peu. D'ailleurs d'une érudition vaste en histoire, en belles-lettres et en beaucoup de connoissances utiles et agréables. Avec toutes ces connoissances c'étoit un ours mal léché, rustre, grossier, brutal et qui s'en faisoit gloire, sans mœurs aucunes, et il ne s'en cachoit moins que jamais ; avec cela un saltimbanque dont les railleries et les extravagances déshonoroient le caractère, qui s'enivroit journellement et s'alloit montrer dans cet état et qui y donnoit des scènes continuelles et publiques, qui, à soixante-douze ou treize ans qu'il avoit à la mort du roi, alloit au bal de l'Opéra y vomir et y faire cent sottises, et qui fit revenir les comédiens italiens, chassés depuis longtemps, et se fit leur protecteur et leur économiste. Le rare est qu'il fut longtemps à la mode et en première autorité pour les finances, et que toutes ces folies, qui le faisoient mépriser du monde, lui tournèrent de plus en plus en crédit. Le duc de Noailles, dans les derniers jours de la vie du feu roi, avoit fait changer à M. le duc d'Orléans la sage résolution qu'il avoit prise d'assembler les états généraux ; Noailles vouloit être le maître et n'eût pu l'être avec eux. Il le fut en effet des finances et tant qu'il put d'ailleurs. Comme on s'est fait une loi de ne parler des vivants que le moins qu'il est possible, on n'en dira pas davantage sur lui, sinon qu'heureux en tout, il le fut singulièrement d'avoir été déposé par Law.

Le conseil des affaires étrangères fut avec raison le moins nombreux qu'on put. Le maréchal d'Huxelles en fut le chef ; l'abbé d'Estrées, Cheverny et Canillac seuls en furent, et pour secrétaire Pecquet, un des premiers commis de M. de Torcy du temps du feu roi jusqu'à sa mort, et pendant un grand nombre d'années, lequel fit tout. Huxelles avoit été chef de l'ambassade du feu roi aux conférences de Gertruydenberg, puis à la paix d'Utrecht. Il étoit ancien chevalier de l'Ordre et ancien maréchal de France, gouverneur d'Alsace et de Strasbourg, et avoit usurpé dans le monde l'opinion d'être une bonne tête ; elle l'eût été en effet pour Rhinbrand (1) ; mais d'ailleurs il n'en parut jamais aucun vestige. C'étoit un homme arrivé à la fortune par des hasards de famille et de conjonctures heureuses auxquelles il sut se dé-

(1) Rembrandt.

vouer de bonne heure, et qui le firent favori de Louvois et de Barbezieux après lui. Béringhen, son cousin germain, et qui en ménageoit la riche succession, qui en effet est tombée à son fils, le soutint toujours de toutes ses forces, lui ménagea Chamillart, puis Voisin. Huxelles avec tout le rogue, le dur, le haut, le paresseux d'un homme de longue main gâté, avoit tout le faux, le bas, le manège d'un fat et adroit valet, et qui sait faire tout valoir avec une souplesse dont on n'a pas lieu de se douter, et qui a l'art de tout faire valoir au quadruple; avec l'air de ne rechercher personne, de ne faire point de visites, de ne vouloir rien et d'être même peu accessible, c'étoit l'homme le plus désireux, le plus ambitieux, et qui étoit le plus continuellement occupé de tous les ressorts qui le pouvoient conduire, et à qui les contradictoires coûtoient le moins. Avec un front d'airain sur les débauches les plus abominables pendant toute sa vie, il s'étoit accoutumé à le conserver sur tout le reste de sa conduite; des propos étudiés quoi qu'avec moins d'esprit qu'un grand usage du monde, un air d'importance que sa faveur auprès des ministres lui avoit donné sur les frontières où il avoit passé presque toute sa vie, et que les frontières où il étoit si autorisé lui donnèrent à leur tour quand il en revint pour toujours; un silence sous de gros sourcils qu'il eut le bonheur de faire compter pour savant par les emplois qu'il avoit exercés et dont aucun n'avoit été difficile; une affectation de simplicité et même de saleté sur sa personne qui dupoit les sots, qui en tous étages font le grand nombre, une table exquise, qui malheureusement est depuis longtemps devenue un talent de grand usage; tout cela ensemble forma un groupe qui imposa au public, et qui fit juger à M. le duc d'Orléans qu'il n'y avoit pas mieux à mettre à la tête de ce conseil.

L'abbé d'Estrées et le maréchal son frère s'étoient sourdement fort intrigués depuis un an et plus auprès de M. le duc d'Orléans, mais à la Nicodème et dans la plus terrible frayeur des Juifs. Ce n'étoient pas deux hommes sans considération, sans probité, ni sans talents, quoique pour ce dernier article il valût beaucoup moins que les deux autres. Le maréchal par son état avoit sa place toute destinée; l'autre avoit suivi le cardinal son oncle quelquefois en Italie, avoit été en Portugal, et la catastrophe de son ambassade d'Espagne, qui lui avoit valu l'Ordre, étoit un motif d'être bien avec M. le duc d'Orléans par la communauté de la persécution de madame des Ursins. Il avoit donné à ce prince d'assez bons mémoires historiques du gouvernement de Charles VII; et dans l'idée de ne mettre tant qu'on le pourroit que des gens de qualité en place, M. le duc d'Orléans ne crut pouvoir mieux choisir pour ce conseil qu'entre ceux qui avoient été ambassadeurs. C'est encore ce qui lui fit choisir Cheverny, qui avoit été envoyé du feu roi à Vienne et ambassadeur en Danemark, et attaché par lui

à Monseigneur comme menin, puis à monseigneur le duc de Bourgogne. Pour Canillac, qui de sa vie ne s'étoit mêlé que d'envier, il voulut être de ce conseil comme du plus important, et fit accroire à M. le duc d'Orléans qu'il le lui étoit à lui qu'il en fût.

Le conseil des affaires du dedans, qui proprement étoit la matière du conseil de dépêches et des affaires des secrétaires d'État quant au département de leurs provinces sous le feu roi, le duc d'Antin en fut le chef. Quoique de contrebande à M. le duc d'Orléans en plus d'une sorte, il ne pouvoit le laisser en employant tant de diverses personnes, et ce qu'il étoit en eût fait crier de trop proches et de trop considérables; c'étoit d'ailleurs un homme propre à tout par une facilité d'esprit étonnante, une capacité unique, et une étendue et une justesse rare; aussi surprit-il ceux même qui en attendoient le plus dans les fonctions de cet emploi, qui l'engageoit trop souvent à rapporter au conseil de régence des procès vastes et embarrassés, dont il s'acquittoit avec une exactitude, une précision et même une élégance où on a peu ou point vu de magistrats atteindre; une exactitude de mémoire de noms, de dates, de faits qui étonnoit, et ne se méprenoit jamais, pas même à la cote des papiers et des pages qu'il indiquoit dans des liasses énormes qu'il apportoit sur la table, et que le plus voisin trouvoit à l'instant au numéro que d'Antin indiquoit et y lisoit au conseil ce qui en étoit nécessaire. L'étonnant est que d'Antin n'en changea presque pas de vie, ses assiduités, ses commerces, ses plaisirs. On ne prétend pas faire ici son portrait ni d'aucun autre. La curiosité en seroit grande, mais outrepasseroit trop des additions; on se renferme dans ce qui appartient aux places dont il s'agit ici, et aux raisons qui y ont fait mettre ceux qui d'abord les ont remplies. Béringhen, premier écuyer, que sa réputation dans le monde faisoit une espèce de personnage, à force de famille, de liaison continuelle de ministres et de cour, fut mis dans ce conseil pour le mettre à quelque chose, et avec lui le marquis de Brancas, qui avoit eu le secret de commencer sa fortune par madame de Maintenon, d'être très-bien avec les bâtards sans bruit, toujours très-bien avec M. le duc d'Orléans, qui l'augmenta infiniment en tout, et qui a eu depuis celui de la combler malgré le cardinal de Fleury, et encore plus malgré Chauvelin, garde des sceaux, avec qui il a fini par une rupture ouverte; mais à la bonne heure la pluie prit le pèlerin, comme le maréchal de Gyé le mit en grosses lettres sur le portail de sa maison du Verger. Outre ces messieurs on mit des magistrats, maîtres des requêtes et conseillers de la grande chambre, tant pour gratifier ces corps [que] parce qu'il arrivoit très-souvent que les matières de ce conseil se trouvoient avoir besoin de gens qui sussent les lois et les coutumes.

Outre tous ces conseils, on laissa celui du commerce à peu près tel

qu'il étoit. M. Amelot arrivant de Rome, si digne d'être l'âme du conseil des affaires étrangères par la réputation infinie qu'il s'étoit acquise dans toutes ses ambassades, où il avoit passé presque toute sa vie, fut malheureusement trop suspect à M. le duc d'Orléans pour avoir su bien gouverner l'Espagne en s'y conservant bien avec madame des Ursins, et par y être demeuré aimé et estimé plus que pas un autre de bien loin qui y eût été ambassadeur, quoiqu'il y eût fait en même temps la fonction de premier ministre. Le laisser entièrement eût été trop marqué ; on le fit donc présider à ce conseil de commerce avec l'entrée en celui des finances lorsqu'il y voudroit aller. Ce que sont devenus ces conseils, ce n'est pas ici le lieu de le dire. Le public les reçut avec un grand applaudissement, et c'est ce que M. le duc d'Orléans en désiroit le plus.

Dans aucun des conseils il n'y eut de conseillers d'État de robe que dans celui des finances. Ce qu'il y avoit de magistrats dans ceux de conscience, de guerre, de marine et des affaires du dedans, étoient maîtres des requêtes ou conseillers de la grande chambre ; nulle difficulté donc dans ceux-ci. Mais au conseil des finances les conseillers d'État ne voulurent pas céder à M. d'Effiat, et alléguèrent l'exemple de la Houssaye, conseiller d'État et intendant d'Alsace, déclaré troisième ambassadeur plénipotentiaire avec le maréchal de Villars et le comte du Luc, lors ambassadeur en Suisse, pour la signature du traité de paix à Bade, qui prétendit ne pas céder au comte du Luc ; sur quoi Saint-Contest, maître des requêtes, intendant de Metz, fut mis à sa place. Ce fut donc une grande altercation. M. le duc d'Orléans la finit avec peu de gré de la noblesse et de la robe ; on dit ici la noblesse avec regret quand il s'agit d'Effiat, mais il étoit chevalier de l'Ordre ; son oncle avoit été grand écuyer, et son grand-père chevalier de l'Ordre et maréchal de France. L'expédient fut de faire Effiat vice-président du conseil des finances, et de lui donner la préséance à ce titre sur les conseillers d'État. Dès avant la formation des conseils, M. de Saint-Simon avoit proposé à M. le duc d'Orléans de couper court à toutes ces tracasseries de rang ; c'étoit d'y prendre pour règle celle des états généraux : l'Église, la noblesse et le tiers état. Le sang royal, les pairs et les officiers de la couronne, comme tels, sont sur le théâtre avec le roi ; l'Église à droite en bas sur des bancs ; la noblesse vis-à-vis à gauche ; en face du roi, le tiers, où la robe est tellement comprise qu'un magistrat noble par lui-même n'y peut être séant qu'avec le tiers état. M. le duc d'Orléans goûtoit fort cette pensée, qui ôtoit tout embarras, qui étoit fondée sur le plus authentique exemple et qui lui ôtoit beaucoup d'épines ; mais le duc de Noailles, qui vouloit le désordre dans les conseils, l'importunité à M. le duc d'Orléans et le ridicule dans le tout, disputa contre, de force de poumon, fit peur à M. le

duc d'Orléans de s'aliéner la robe, fut soutenu du babil et de la décision de Canillac, en sorte que Saint-Simon, réputé, par l'affreux mensonge, si amené et si profondément pourpensé, de Noailles, être l'ennemi de la noblesse, se vit tondu pour elle par ce défenseur si faux et pourtant si cru bien méritant d'elle, et par ce même Canillac qui d'ailleurs crioit tant en sa faveur, et que Noailles avoit réduit, lui Canillac n'ayant d'intérêt en ce fait particulier qu'en la cause que Saint-Simon soutenoit. Tous deux s'en firent lâchement un mérite avec la robe; et firent si bien que la noblesse, toujours fascinée, ne voulut jamais croire qu'ils eussent été capables de ce trait. Pour dire maintenant tout de suite les excès monstrueux où l'on en vient lorsqu'on peut tout prétendre, et que la politique de Dangeau a bien voulu supprimer, c'est qu'on fut dix-huit mois sans qu'aucun homme de robe voulût venir rapporter à la régence. Tous les jours le conseil de marine jugeoit des prises et d'autres sortes d'affaires dont il y avoit appel naturel et de droit à la régence, comme auparavant devant le feu roi; tous les jours encore le conseil des affaires du dedans voyoit des procès ou évoqués ou par eux-mêmes de nature à être portés devant le roi, c'est-à-dire depuis à la régence, et de ceux-là il y en avoit beaucoup et beaucoup trop, et vastes, et difficiles, et de toutes sortes; rarement, mais quelquefois il se présentoit des questions du conseil de conscience pour des mariages et d'autres choses d'administration spirituelle qui avoient trait à des déclarations du roi, ou sur des mineurs ou sur des huguenots; le conseil de guerre en fournissoit aussi sur des étapes, des fourrages et d'autres fournitures, et il se trouva par l'événement pour une fois qu'il en coûta plusieurs millions au roi, pour une vaste affaire de cette nature que le maréchal de Villars fut obligé de rapporter, et qu'on entendit et qu'on jugea comme on put, faute d'un rapporteur d'une autre sorte. Le fait étoit que les maîtres des requêtes, et à leur exemple les conseillers au parlement, qui étoient des conseils, déclarent qu'ils ne viendroient point rapporter à la régence, à moins de rapporter assis, ou que ce qui n'étoit ni prince du sang, duc ou maréchal de France, ou conseiller d'État s'il s'en trouvoit d'appelés comme il arrivoit quelquefois comme commissaires, demeurât debout tant que dureroit le rapport et le jugement. Cette prétention étoit d'autant plus étrange qu'en même temps pas un d'eux ne faisoit difficulté de rapporter tous les jours debout au conseil des parties, où M. le chancelier et les conseillers d'État étoient assis et où l'assemblée, quoique dans la maison du roi, ne se tenoit pas dans son propre cabinet, et n'étoit pas décorée d'un régent, petit-fils de France. A cela ils répondoient qu'aussi ne trouvoient-ils pas mauvais de rapporter debout devant lui jusqu'au dernier officier de la couronne inclus assis, et des conseillers d'État, s'il s'y en trouvoit, assis encore, mais qu'ils n'en pouvoient admettre

d'autres, de quelque qualité qu'ils fussent assis, eux debout. Enfin, M. Daguesseau devenu chancelier, et le plus grand champion que puisse avoir la robe, trouva pourtant un si grand inconvénient à manquer de rapporteurs de robe, et leur prétention si étrange, qu'il pressa M. le duc d'Orléans d'ordonner à ces messieurs de venir rapporter et debout au conseil de régence, et sans qu'aucun du conseil se levât ou s'absentât pour eux ; il se chargea de le leur déclarer et de le faire exécuter. Il le fut en effet, et depuis ce temps-là on eut des rapporteurs à l'ordinaire.

MM. Voisin et de Torcy furent remboursés de leurs charges de secrétaires d'État, et le dernier avec la magnificence qui se voit dans les Mémoires ; on diroit profusion s'il s'agissoit d'un homme mieux dans ses affaires qu'il n'étoit alors, et qui eût moins dignement et longuement servi l'État. Desmaretz eut son congé tout à fait par l'établissement du conseil des finances, et Bercy, son gendre, avec lui. Desmaretz ne s'attendoit à rien moins. Béchameil, son beau-père, avoit passé sa vie chez Monsieur, surintendant de sa maison, et y étoit mort considéré ; lui-même étoit ami intime du maréchal de Villeroy, qu'il croyoit tout-puissant, et d'Effiat qu'il comptoit gouvernant ; plus que tout cela il n'imaginoit pas qu'on pût se passer de lui. Toutefois, il ne perdit pas le jugement, et se fit donner l'énorme présent que racontent les Mémoires, et sur un prétexte très-peu plausible et en soi et pour soi. On sentit dès lors, et surtout par le traitement fait à Voisin, quelle seroit la facilité du nouveau maître, qu'on vit enfin égalier toute effronterie et toute avidité.

Pour achever de suite tout ce qui regarde l'établissement des conseils, et n'y plus revenir dans ces additions, il fut réglé, au premier conseil de régence qui fut tenu, que les pairs y précéderoient les ducs, parce que cette séance n'étoit pas une simple cérémonie de cour, mais une séance d'État ; que les chefs des conseils venant en celui de régence y couperoient les rangs suivant leurs dignités et l'ancienneté dans leurs dignités ; que si d'autres qu'eux, étant pairs ou ducs ou maréchaux de France, y venoient, ou mandés ou pour les affaires des conseils dont ils seroient, ils couperoient les rangs en la même façon, et à plus forte raison si M. le duc d'Orléans en admettoit dans le conseil de régence, et que les pairs et les ducs démis y auroient leur rang à l'ordinaire, comme partout où ils se trouvent, sans aucun égard à leur démission, comme s'ils n'étoient pas démis ; que pour tout ce qui ne seroit point officier de la couronne, ils se couperoient par ancienneté, et s'il en venoit au conseil de régence des autres conseils, après le dernier de la régence. Il fut aussi réglé que M. l'archevêque de Bordeaux viendroit à la régence toujours au lieu de M. le cardinal de Noailles, que les prétentions de sa dignité de cardinal de précéder les

ducs en excluait, et qui en effet n'y entra jamais par cette raison. Ces Éminences y ont su prendre leur revanche dans les suites.

Mercredi 18, à Vincennes. — Voici les noms des présidents des six conseils nouveaux : M. le cardinal de Noailles du conseil de conscience ; le maréchal de Villars du conseil de guerre ; le duc de Noailles du conseil de finances, dont le maréchal de Villeroy demeure toujours le chef ; le maréchal d'Huxelles du conseil des affaires étrangères ; le maréchal d'Estrées du conseil des affaires de marine ; le duc d'Antin pour les affaires du dedans du royaume ; l'ancien évêque de Troyes sera du conseil de la régence. Pecquet, commis de M. de Torcy, sera secrétaire du conseil des affaires étrangères. La Chapelle, qui étoit premier commis de M. de Pontchartrain, à qui on avoit ôté son emploi, est nommé pour être secrétaire d'un des conseils, et c'est apparemment de celui de la marine. M. de Pontchartrain et M. de la Vrillière, qui garderont le titre de secrétaires d'État, demeureront dans le conseil de régence, mais sans y avoir voix délibérative.

Jeudi 19, à Vincennes. — M. le duc d'Orléans fut saigné le soir, et eut une petite foiblesse à la troisième palette de sang qu'on lui tira ; il est fort échauffé par le travail qu'il fait dès le matin et qu'il continue jusqu'à la nuit. — On commence à voir des listes des conseils, mais qui ne sont pas exactes ; je ne les mettrai ici que quand tout sera bien réglé. — M. le duc d'Orléans travaille souvent avec M. de la Vrillière, qui ne sait point encore sa destinée. M. d'Argenson travaille souvent avec M. le duc d'Orléans, qui lui marque beaucoup d'estime, et l'on ne doute pas qu'il ne soit employé dans des affaires importantes. — Voici les noms de ceux qui composent le conseil de finances, où M. le duc d'Orléans se trouvera quelquefois : le maréchal de Villeroy, chef du conseil ; le duc de Noailles, président ; le marquis d'Effiat, vice-président ; M. Rouillé du Coudray, M. des Forts, M. Fagon, qui étoient tous deux intendants des finances, M. d'Or-

messon, M. de Gaumont, M. Gilbert de Voisins, M. de Baudry, tous quatre maîtres des requêtes, et le président Dodun.

Vendredi 20, à Vincennes. — On commence à tenir le conseil de finances ; c'est au Louvre , dans l'appartement de la reine mère, qu'il s'assemble. M. le duc d'Orléans y étoit et M. le maréchal de Villeroy. Le chancelier n'est point de ces conseils-là. M. le duc d'Orléans a écrit une lettre à M. Desmaretz pour le remercier ; il est tout à fait hors des affaires ; on croit même qu'il va passer quelques jours à sa maison de la Marche. — Le service du feu roi se fera le 23 du mois d'octobre ; il y aura des tables pour six ou sept cents personnes, et les maîtres d'hôtel du roi disent que cela coûtera plus de 20,000 écus. — Le conseil des affaires du dedans du royaume est composé du duc d'Antin, président, de M. le Premier, du marquis de Brancas, de MM. de Fieubet et Roujault, maîtres des requêtes, et de MM. Ferrant, abbé Mainguy et Goislart, conseillers du parlement, et pour secrétaires la Roque et.....

Samedi 21, à Vincennes. — On tint encore le conseil de finances, et on le tiendra presque tous les jours jusqu'à ce que les affaires soient un peu plus en ordre. M. d'Argenson entrera dans ce conseil, et rendra compte à M. le duc d'Orléans seul de toutes les affaires de Paris. Les conseillers d'État qui sont dans le conseil de finances disputent le rang à M. d'Effiat, quoiqu'il soit chevalier de l'Ordre ; M. le duc d'Orléans croyoit finir la dispute en le faisant vice-président, mais ils ne veulent point céder pour cela. — Il y a un assez grand démêlé entre M. le Duc et M. le duc du Maine sur une qualité que ce dernier a prise dans un acte ; les esprits paroissent fort aigris, et M. le duc d'Orléans fait tout de son mieux pour accommoder cette affaire. — Le feu roi faisoit donner à M. Desmaretz, comme contrôleur général, 350,000 livres au renouvellement des fermes ; il a représenté à

M. le duc d'Orléans qu'il n'a point touché cette somme à ce dernier renouvellement-ci, parce qu'il y avoit des affaires plus pressées; ce prince a promis de la lui faire payer. — On croit que MM. les conseillers d'État céderont à M. d'Effiat, à cause de sa qualité de vice-président.

Dimanche 22, à Vincennes. — M. de Torcy donne sa démission de la charge de secrétaire d'État, qui sera éteinte; il sera du conseil de la régence, avec voix délibérative. On vendra des charges dans les postes à son profit jusqu'à la somme de 650,000 livres, qui est la valeur de son brevet de retenue, et comme on est content de lui au dernier point et qu'on veut le bien traiter, on lui donne la charge de surintendant des postes, qu'il n'exerçoit que par commission; on attache à cette charge 50,000 francs d'appointements, et on lui donne un brevet de retenue de 50,000 écus pour achever de lui faire son remboursement de 800,000 francs pour le prix de la charge de secrétaire d'État. — Le marquis de Béthune, neveu de la reine de Pologne, qui est à Blois, et grand maître de sa maison, avoit épousé en premières noces une sœur du maréchal d'Harcourt; il vient d'épouser une fille du duc de Tresmes, qui a 200,000 francs en mariage. La noce s'est faite chez le duc de Tresmes à Saint-Ouen. — M. de Nangis a permission de M. le duc d'Orléans de vendre le régiment du roi, que le duc de Richelieu, qui en a l'agrément, achète 30,000 écus.

Lundi 23, à Vincennes. — Le roi fit prêter serment au duc d'Albret pour la charge de grand chambellan, à M. Térat pour la charge de trésorier de l'Ordre, qui passe sur sa tête, et à Poirier pour la charge de premier médecin. M. le duc d'Orléans, qui étoit venu le matin de Paris, étoit présent à ces prestations de serment; il s'en retourna aussitôt à Paris, où il fut assez longtemps enfermé avec M. Amelot, qui arriva hier de Rome et qui sera du conseil des affaires étrangères. L'après-dinée M. le duc d'Orléans alla au Luxembourg voir madame la duchesse de Berry, qui

y est venue dîner et qui y est tout à fait établie. Il alla ensuite voir la reine d'Angleterre à Chaillot, et le soir donna beaucoup d'audiences. Le conseil de conscience sera composé de M. le cardinal de Noailles, président, de l'archevêque de Bordeaux et d'un évêque qui n'est pas encore nommé, de M. le procureur général et de M. l'abbé Pucelle, et le secrétaire sera M. l'abbé d'Orsanne, official de l'archevêché de Paris.

Mardi 24, à Vincennes. — Le roi à onze heures du matin donna audience à l'ambassadeur de Hollande, qui dans sa harangue lui souhaita un règne encore plus long que celui du feu roi, mais plus tranquille. — On a tenu le conseil de finances ces deux derniers jours; M. le duc d'Orléans ni le maréchal de Villeroy n'y étoient point. On le tiendra presque tous les jours jusqu'à ce que les affaires soient un peu débrouillées. M. Fagon et M. des Forts, qui sont de ce conseil, auront les mêmes départements qu'ils avoient, et les départements des cinq autres intendants des finances seront donnés à MM. d'Ormesson, Gilbert, Gaumont, Baudry et Dodun. M. le duc d'Orléans vouloit donner de gros appointements à M. Rouillé, mais il n'a voulu que 12,000 francs pour lui et 6,000 francs pour son secrétaire. L'après-dînée M. le duc d'Orléans alla au Luxembourg voir madame la duchesse de Berry, qui ne verra personne le matin à sa toilette; mais depuis six heures du soir jusqu'à dix elle verra les courtisans et les dames, sans qu'elles soient en grand habit et en écharpe même.

Mercredi 25, à Vincennes. — Le roi se promène tous les jours, et à une de ses promenades on lui a fait voir Bercy, qui est une maison magnifique et charmante. — Le conseil de régence, qui devoit se tenir aujourd'hui pour la première fois, ne se tiendra que samedi. M. le cardinal de Polignac a demandé à M. le duc d'Orléans la permission de se défaire de sa charge de maître de la chapelle; il l'a obtenue. Le duc de Tresmes, premier

gentilhomme de la chambre en année, a fait prêter serment à Bachelier pour la charge de premier valet de chambre du roi, qu'il a achetée 50,000 écus de Blouin. — Le conseil de régence se tiendra quatre fois la semaine, et toujours dans le lieu où sera le roi ; ces quatre jours seront : le samedi après dîner, le dimanche matin, le mardi après dîner et le mercredi matin, et pour cela M. le duc d'Orléans viendra coucher ici quelquefois les samedis et les mardis. On n'a point encore réglé ce que l'on donnera aux gens qui composent les conseils.

Jeudi 26, à Vincennes. — Le roi donna le matin audience aux députés des États de Languedoc ; l'évêque de Nîmes portoit la parole, et parla très-dignement. J'entendis la harangue qu'il fit au maréchal de Villeroy ; on ne peut pas mieux parler qu'il parla. — M. le duc du Maine donne tous les ans un magnifique dîner aux députés des États de Languedoc après l'audience du roi, et c'est lui qui les présente au roi, comme gouverneur de la province. — On laisse à M. de la Vrillière le titre de secrétaire d'État ; il se mêlera des affaires des États de Languedoc, dont il tiroit 12,000 francs, qui lui seront continués ; il sera aussi chargé des affaires des États de Bourgogne, de Bretagne, d'Artois et de l'assemblée de Provence, quoique ces provinces-là ne fussent pas du département qu'il avoit. Il tiendra la plume au conseil de régence et en gardera les registres ; M. le duc d'Orléans veut le bien traiter parce qu'il est content de lui et le public aussi.

Vendredi 27, à Vincennes. — M. le duc d'Orléans travaille presque tous les jours ou avec les gardes du trésor royal, chez qui à l'avenir tout l'argent sera porté, ou avec Bertin, trésorier des parties casuelles, et Couturier est toujours présent à ces audiences-là. Ce prince veut travailler tous les jours jusqu'à quatre heures après midi ; il ne dînera qu'à cette heure-là, et veut avoir le reste de la journée libre. — M. le duc d'Aumont a ob-

tenu de M. le duc d'Orléans pour son fils la survivance de sa charge de premier gentilhomme de la chambre du roi et celle du gouvernement de Boulonnois. — M. le grand prieur revient à la cour; on lui fait déjà meubler le grand prieuré. Madame la duchesse de Vendôme, sa belle-sœur, demanda ces jours passés à M. le duc d'Orléans s'il ne pouvoit pas revenir présentement; qu'il ne pouvoit pas demander lui-même cette permission, car à peine pouvoit-il savoir la mort du roi. M. le duc d'Orléans lui répondit qu'il n'avoit point besoin de permission pour revenir, mais qu'elle le pouvoit assurer qu'il seroit très-aise de le revoir; qu'il lui savoit très-bon gré à elle de lui en avoir parlé, d'autant plus que son beau-frère n'est pas trop bien avec elle.

Samedi 28, à Vincennes. — Le conseil de régence se tint ici l'après-dînée pour la première fois; tous les chefs des autres conseils y furent admis. Les conseils de marine et de guerre se tinrent le matin à Paris. — Au conseil de régence on laisse un fauteuil au bout de la table comme on fait au conseil des parties, en cas que le roi y voulût venir, et le feu roi venoit dans les premières années de son règne quelquefois à ces conseils-là. M. le duc d'Orléans à ces conseils-ci se met au même rang que les autres conseillers, et ne prend qu'un tabouret ou un siège pliant comme eux. Les deux secrétaires d'État qui restent, qui sont M. de la Vrillière et M. de Pontchartrain, sont au bout de la table, assis; mais ils n'ont point de voix délibérative.

Dimanche 29, à Vincennes. — M. le duc d'Orléans fit assembler chez lui à Paris le conseil des affaires étrangères. M. le comte de Toulouse tint le conseil de marine le matin et l'après-dînée; ce conseil se tient au Louvre, dans l'appartement de la reine mère. Il compte d'assister toujours à ce conseil, qui se tiendra deux fois la semaine régulièrement et quelquefois plus souvent, et les autres jours il emploiera deux heures avec le plus ancien de ce

conseil pour l'ouverture des lettres et les réponses qu'il y faudra faire ; c'est la Chapelle, autrefois commis de M. de Pontchartrain, qui est secrétaire de ce conseil-là. — M. de Belle-Isle avoit une prétention fort considérable pour les fortifications que M. Fouquet avoit fait faire à Belle-Isle par ordre du roi, et au mois de mai dernier le feu roi avoit jugé que ces prétentions n'étoient pas sans raison. On lui avoit promis une partie de ce qu'il demandoit ; on a examiné plus à fond l'affaire ces jours-ci, et on lui a adjugé 400,000 francs, qui lui seront payés sur la province de Bretagne.

Lundi 30, à Vincennes. — M. le duc d'Orléans donna beaucoup d'audiences le matin ; il ne dîna point, et alla souper au Luxembourg avec madame la duchesse de Berry. — On travaille à force aux Tuileries, où l'on ne doute pas que l'on n'amène le roi à la fin de ce mois ; sa chambre y est déjà tendue de violet. — M. le duc d'Orléans avoit donné le choix à M. Amelot d'être du conseil de finances ou de celui des affaires étrangères ; il a choisi d'être du conseil des affaires étrangères. — Il est arrivé des courriers de Rome, dont l'un apporte à M. le cardinal de Rohan les bulles pour l'abbaye de Saint-Vaast et au cardinal de Polignac pour l'abbaye d'Anchin ; un autre courrier a apporté au roi l'indult pour l'archevêché de Cambrai, et on croit que M. le duc d'Orléans y nommera à la Toussaint. — Les spectacles recommenceront demain à Paris. On ne croyoit pas qu'ils dussent recommencer si tôt ; mais on prétend avoir trouvé dans les registres qu'à la mort de Louis XIII ils ne furent pas suspendus si longtemps.

Mardi 1^{er} octobre, à Vincennes. — Le roi se fortifie et se porte ici à merveille ; mais comme le vilain temps approche, on croit qu'il sera beaucoup mieux aux Tuileries pour y passer l'hiver. — M. le duc d'Orléans tint le matin au Louvre conseil de finances, et vint ici l'après-dînée, où il tint le conseil de régence ; à ce conseil il fit entrer les maréchaux de Villars et d'Estrées, et le duc d'Antin, parce

qu'il s'agissoit des affaires des conseils dont ils sont présidents. M. le duc d'Orléans coucha ici , pour être encore demain matin au conseil de régence. Il a réglé que ce conseil se tiendrait quatre fois la semaine : le samedi après dîner, le dimanche matin , le mardi après dîner et le mercredi matin , et toujours dans l'endroit où sera le roi. — Les spectacles ont recommencé à Paris, et on y en établira encore de nouveaux. — MM. de Courtenay ont fait une protestation qu'ils ont présentée à M. le duc d'Orléans pour la conservation des droits de leur naissance.

Mercredi 2 , à Vincennes. — M. le duc d'Orléans tint ici le matin le conseil de la régence , où il fit entrer le maréchal d'Huxelles, parce qu'il s'agissoit des affaires du conseil dont il est président. M. de Torcy prit sa place à ce conseil, où il a voix délibérative, et après le conseil il prêta entre les mains du roi le serment pour la charge de grand maître et surintendant des postes et relais de France. Il a donné sa démission de la charge de secrétaire d'État, qui est supprimée aussi bien que celle qu'avoit M. le chancelier ; ainsi il ne reste plus de secrétaires d'État que MM. de Pontchartrain et de la Vrillière, qui ont séance au conseil de régence mais qui n'y ont point voix délibérative. — Bontemps , premier valet de chambre du roi et capitaine des Tuileries , a obtenu pour son fils, qui est fort jeune, la survivance de ces deux charges. — M. le duc d'Orléans, qui retournoit à Paris, attendit ici jusqu'à deux heures M. de Villequier, qui devoit venir prêter son serment au roi pour la survivance de la charge de premier gentilhomme de la chambre.

Jeudi 3 , à Vincennes. — M. le duc d'Orléans, qui demeure toujours à Paris quand il n'y a point de conseil de régence, donna une audience particulière dans son cabinet à milord Stairs, et ensuite une audience publique à l'ambassadeur de Hollande et à plusieurs envoyés. — Les conseils sont distribués de manière qu'il n'y en aura aucun les jeudis. — On assure les rentes de la maison de

ville sur les fermiers généraux, qui seront obligés de donner 100,000 francs par jour, ce qui monte à trente-six millions par an ; leur ferme est pour six ans à commencer du 1^{er} de ce mois. Ils doivent payer la première année quarante-huit millions ; ils augmentent de 500,000 francs la deuxième année et 500,000 la troisième année, ce qui fera quarante-neuf millions, et ils en payeront 50,000 les trois dernières années de leur bail. Outre les trente-six millions qu'ils donneront pour les rentes de l'hôtel de ville, ils donneront environ neuf millions par an pour payer les gages et appointements des cours supérieures et le reste du prix de leur ferme leur sera laissé pour les rembourser des avances qu'ils ont faites.

Vendredi 4, à Vincennes. — On a publié l'édit pour la charge de grand maître et surintendant des postes et pour les charges qu'on crée qui en dépendent et qui sont à vendre, dont les appointements seront payés par le trésorier général des postes. On verra ce détail dans l'édit qu'on trouvera à la fin de ce livre (1). M. de Nouveaux, qui est le dernier qui ait eu la charge qu'a M. de Torcy présentement, ne prêtoit son serment qu'entre les mains du chancelier, et M. de Torcy, qu'on veut bien traiter en tout, l'a prêté entre les mains du roi. — M. le cardinal de Rohan eut une longue audience de M. le duc d'Orléans ; mais cette audience n'a roulé que sur les affaires particulières de l'évêché de Strasbourg et sur la charge de grand aumônier. Au conseil de régence de mardi, le maréchal d'Estrées parla fort de la dissipation des bois qu'on avoit amassés à Rochefort pour la construction des vaisseaux, et dont plus de la moitié étoit perdue. M. de Pontchartrain demanda la permission de parler ; mais comme il n'étoit point préparé à cela, M. le duc d'Orléans lui dit de prendre du temps pour rendre compte du détail de cette affaire *.

(1) Cet édit ne se trouve pas dans le manuscrit de Dangeau.

* Pontchartrain, accoutumé à régner sous le feu roi, et despotiquement et avec la verge de fer dans tout son département, et à dominer partout ailleurs avec tout l'empire, la rudesse et l'insolence d'un écolier mal né devenu tout à coup régent de sa classe, étoit tombé dans l'abattement qui succède à l'enflure et dans toutes les bassesses qu'il crut le pouvoir soutenir. Il étoit presque aussi détesté qu'il étoit détestable et qu'il s'étoit délecté à se faire sentir tel à chacun ; jusqu'en faisant plaisir il avoit le talent d'offenser. Il n'étoit donc plaint de personne, et vége-toit en nulle, sans voix au conseil de régence, et sans quoi que ce soit à faire chez lui. Il étoit insulté à son tour par toute la marine, qu'il s'étoit si longuement complu à désespérer ; il avoit anéanti le maréchal d'Estrées et jusqu'à M. le comte de Toulouse, qui résolurent bien de ne le pas ménager. Les mémoires pleuvoient contre lui, et il ne passoit pas pour avoir les mains nettes ; il falloit voir clair à des accusations qui n'alloient à rien moins qu'à le charger d'avoir immensément profité de la vente qu'il avoit fait faire de tous les magasins des ports qui en effet se trouvèrent vides, et M. le comte de Toulouse ne vouloit pas se commettre à rien avancer sans preuves. Enfin, le maréchal d'Estrées, de concert avec lui, apporta au conseil de régence un mémoire fort détaillé, sur la déprédation des bois de la marine de Rochefort, où les accusations étoient directes et personnelles et sans nul ménagement ; il le lut tout haut, Pontchartrain présent, et M. le comte de Toulouse appuyant et commentant avec modestie, mais avec grande force et sans aucun égard. Saint-Simon, assis auprès de lui, surpris au dernier point d'une telle ignominie, lui en dit tout bas ce qu'il en pensoit, et le comte lui répondit qu'il verroit bien autre chose le lendemain matin. Il tint parole, et lut au conseil de régence le mémoire le plus amer et le plus cruel qui fût jamais sur ces mêmes déprédations et bien d'autres, le commenta à mesure, insista sur les ordres que Pontchartrain avoit donnés et qu'il ne pouvoit nier, montra qu'il avoit perdu et ruiné la marine de propos délibéré, et qu'il ne s'y étoit rien moins que ruiné lui-même. L'étonnement de chacun fut sans pareil, non du contenu du mémoire, qui ne surprenoit personne pour le fond, mais de ces pointes assénées à chaque mot, du poids qu'y donnoit le lecteur, et par soi et par ses réflexions fréquentes, plus dures encore que le mémoire, et de la présence de Pontchartrain, qui étoit véritablement là pis que sur sellette. La veille il avoit voulu répliquer un mot, mais le maréchal d'Estrées le fit taire comme un petit garçon, et le lendemain il n'osa souffler à rien de tout ce que M. le comte de Toulouse lut et dit, qui termina l'action par avouer que lui-même avoit fait le mémoire, et qu'il en avoit adouci et supprimé beaucoup de fâcheuses vérités. Il est incroyable comment une telle honte peut être supportée, et par un homme dont l'insolence, l'a-

nimadversion la plus dure et la plus recherchée, et la pédanterie la plus austère et la plus gauche, ajoutaient beaucoup à la naturelle malignité, et formoit du tout ensemble l'essence de son caractère, dont le fond, n'en déplaise aux philosophes, étoit d'aimer le mal pour le mal; toutefois, il ne sourcilla pas, et sortit du conseil avec les autres comme si cela ne l'eût pas regardé. Sans la considération de son père, il auroit été juridiquement recherché, et il ne faisoit pitié à personne. Voilà comment la chose se passa, que Dangeau se contente d'indiquer, ce qui est encore beaucoup pour sa politique.

Samedi 5, à Vincennes. — M. le duc d'Orléans se trouva fort incommodé d'une grande fonte de cerveau qui l'empêcha d'aller à Vincennes tenir le conseil de régence. M. le Duc le tint à sa place, et le duc de Noailles y alla rendre compte de ce qui se fait dans le conseil de finances. Le conseil pour les affaires du dedans du royaume se tint pour la première fois; c'est le matin qu'ils travailleront, et ce sera dans la même salle du Louvre où l'Académie françoise s'assemble. — M. de Mortagne, qui étoit premier écuyer de Madame, avoit acheté, il y a six semaines, de M. de Souliers la charge de chevalier d'honneur de cette princesse, dont il lui avoit donné 12,000 écus. M. de Souliers s'étoit retiré en son pays; Madame avoit souhaité que M. de Mortagne achetât cette charge; ainsi M. de Mortagne avoit les deux charges et de chevalier d'honneur et de premier écuyer, qui ne doivent pas être sur la tête du même homme. M. de Mortagne vient de vendre celle de premier écuyer 70,000 livres à M. de Simiane, parent de Simiane, premier gentilhomme de la chambre de M. le duc d'Orléans.

Dimanche 6, à Vincennes. — Il n'y eut point de conseil de régence, quoique ce soit le jour; toutes les affaires qu'il y avoit y furent réglées hier; elles ont été bien discutées dans les autres conseils avant qu'on les porte au conseil de régence. M. le duc d'Orléans est toujours fort enrhumé, mais cela ne l'empêche pas de travailler beaucoup et de donner des audiences

quasi toute la journée. Il espère bientôt terminer toutes les affaires qui sont entre M. le Duc et M. le duc du Maine; elles sont en grand chemin d'accommodement. — Il y eut hier au conseil des affaires du dedans du royaume une place distinguée des autres qu'on croit qui sera changée; il ne paroît pas même que personne ait eu tort en cela. — On parle fort d'une réforme dans les troupes, (on doit ôter cinq hommes par compagnie de cavalerie, de dragons et d'infanterie) de diminuer le nombre des gardes du corps, de retrancher quelques soldats des compagnies des régiments des gardes françoises et suisses, de faire quelque changement dans les carabiniens, et de diminuer ce qu'il en coûte pour les officiers réformés d'une manière qui leur seroit pourtant plus avantageuse.

Lundi 7, à Vincennes. — Le roi se porte à merveille ici, mais l'hiver qui approche feroit craindre que cet air-ci ne fût trop froid, et on se hâte de mettre les Tuileries en état de le recevoir; on ne croit pas qu'elles puissent être prêtes à la fin de ce mois-ci, parce qu'on y a trouvé beaucoup de poutres pourries. — M. le duc d'Orléans donna audience à milord Stairs, qui va prendre la qualité d'ambassadeur; on lui mande de Londres que les mouvements des montagnards en Écosse deviennent plus importants; peu s'en est fallu qu'ils n'aient surpris le château d'Édimbourg. — M. le duc d'Orléans fut harangué par l'Académie françoise; l'abbé de Dangeau, directeur, porta la parole. M. d'Antin fera ce que faisoit M. de Pontchartrain pour les académies, hormis pour celle des sciences, dont M. le duc d'Orléans se réserve le soin; il nous dit même qu'après sa régence il prieroit le roi de lui laisser ce soin-là, et que ce seroit un de ses amusements dans sa vieillesse.

Mardi 8, à Vincennes. — M. de Fervaques eut hier l'agrément du gouvernement du Maine, dont M. de Bullion, son père, lui a donné la démission et sur lequel il avoit

un brevet de retenue du prix de tout ce que leur avoit coûté la charge. — Au conseil des affaires du dedans du royaume, on changea la place qui avoit fait quelque petite difficulté; la séance a été remise dans l'ordre; tous les sièges sont égaux. — Le marquis de Simiane, premier gentilhomme de la chambre de M. le duc d'Orléans, a la lieutenance générale de Provence, qu'avoit le comte de Grignan, son beau-père. On a retranché quelque chose du revenu, mais elle vaudra encore plus de 20,000 livres de rente. Il y avoit 200,000 francs de brevet de retenue pour les créanciers; M. de Simiane espère que M. le duc d'Orléans lui en donnera un de la même somme. — M. le duc d'Orléans vint ici l'après-dînée, où il tint le conseil de régence, et on y a fait de grands changements dans les intendances.

Mercredi 9, à Vincennes. — M. le duc d'Orléans, qui avoit couché à Paris, vint ici le matin tenir le conseil de régence. — Le baron de Breteuil a vendu sa charge d'introducteur des ambassadeurs 250,000 francs à M. de Magny, maître des requêtes, fils de M. Foucault, conseiller d'État et chef du conseil de Madame. — M. d'Angervilliers est nommé intendant d'Alsace en la place de M. de la Houssaye, qui est du conseil de finances, et on envoie en Dauphiné, en la place de M. d'Angervilliers, M. d'Orçay, qui est intendant de Limoges. M. le Mairat, maître des requêtes, a été nommé à cette intendance. L'intendance de Bretagne, qu'avoit M. Ferrand, du conseil de marine, a été donnée à M. de Brou, intendant d'Alençon, et on envoie en sa place M. de Martangis, qui étoit intendant à Bourges. On supprime cette intendance, et on l'a jointe à celle de Moulins, comme elle étoit autrefois. On supprime aussi l'intendance de Dunkerque et celle de Pau. M. le Blanc, intendant de Dunkerque, est du conseil de guerre, et M. de Cély, qui étoit intendant à Pau, va à Metz, en la place de M. de Saint-Contest, qui est du conseil de guerre. L'intendance de Dunkerque

est jointe aux deux intendances de Flandre, et celle de Pau est jointe à celle de Bordeaux. On a donné l'intendance de Rouen à M. Goujon. M. Roujault, qui est du conseil des affaires du dedans du royaume, avoit cette intendance. — On a donné à Seignier, maréchal de camp et ancien officier d'infanterie, le gouvernement de la citadelle de Valenciennes, qu'avoit le bonhomme Saint-Just, qui vient de mourir, et on a donné la lieutenance de roi de Condé à des Arennes, et celle de Thionville à Joubert, et ces trois messieurs qu'on place rendent les pensions qu'ils avoient. — La princesse de Cellamare, femme de M. l'ambassadeur d'Espagne, est morte à Rome; elle étoit de la maison Borghèse, et avoit épousé en premières noces le prince de la Mirandole, et avoit eu de ce mariage le prince de la Mirandole, qui est grand écuyer du roi d'Espagne.

Jedi 10, à Vincennes. — La Gibaudière, lieutenant de roi de Bayonne, est mort; on a donné sa place à Bellefonds, ancien officier de dragons et qui étoit lieutenant de roi du château Trompette et on a donné la lieutenance de roi du château Trompette à Mauroy. — Milord duc d'Ormond, qui étoit à Paris, est allé à la campagne; son départ a fait courir différents bruits, dont le plus apparent est qu'il est allé à Bar voir le roi d'Angleterre, et il est apparent aussi qu'on le reverra ici bientôt. — Pléneuf, à qui on demandoit de grosses sommes, a pris la fuite; il a écrit en partant à plusieurs gens de sa famille et de ses amis; sa femme et Duchy, son frère, sont demeurés ici. Duchy étoit mêlé dans beaucoup d'affaires avec lui, et tout leur bien est en vente; on a mis le scellé dans la maison de Pléneuf*. — Tous les financiers sont fort intrigués, et il y en a beaucoup parmi eux qui veulent faire des offres à M. le duc d'Orléans pour éviter la recherche.

* Pléneuf se retira enfin à Turin. On remet à ce temps-là à dire un mot de cet homme de bien et de son honnête et utile famille, parce qu'il s'y mêla. d'affaires, et pour n'en pas revenir sur lui à deux fois.

Vendredi 11, à Vincennes. — M. le duc d'Orléans a réglé que l'on donneroit au roi par mois pour menus plaisirs ou charités 10,000 francs et 1,000 écus par mois aussi pour ses habits. Madame de Ventadour n'en demandoit pas tant, et M. le duc d'Orléans en vouloit donner davantage. — M. de la Vrillière a la plume au conseil de régence et est chargé de tous les registres; il est très-content, car non-seulement il est chargé d'affaires encore plus importantes qu'il n'étoit, mais il a plus de revenus qu'il n'en avoit, et il n'est pas sans espérance d'avoir dans quelque temps voix délibérative dans le conseil de régence. — M. le duc d'Orléans a chargé M. de Torcy d'examiner l'affaire qui est entre M. le Grand et M. le Premier pour la rapporter au conseil de régence, où elle sera jugée. Il y a beaucoup de mémoires de part et d'autre, qui commencent à courir, mais qui ne sont pas encore imprimés, et jusqu'à ce que cette affaire-là soit réglée et que le service du feu roi soit fait, on ne vendra point les chevaux; on en gardera fort peu des deux écuries pour le roi*.

* M. le Grand prétendit à la mort du roi toute la dépouille de la petite écurie, et la supériorité entière sur elle et sur le premier écuyer. Le comte d'Harcourt et M. le Grand, son fils, d'une part, et les deux Béringhen de l'autre avoient passé leur vie et toute celle du feu roi dans ces deux charges, sans prétention et sans dépendance, nonobstant toute la supériorité personnelle et tout le crédit des deux grands écuyers. On ne sait qui mit cela dans la tête si tard à M. le Grand, qui tout à coup l'entreprit et en fit une affaire majeure.

Samedi 12, à Vincennes. — M. le duc d'Orléans vint ici l'après-dinée tenir le conseil de régence et retourna coucher à Paris. — M. de Simiane a eu 200,000 francs de brevet de retenue sur la charge de lieutenant général de Provence, comme les avoit le comte de Grignan, son beau-père. Il y a quelques disputes entre le maréchal de Villars, gouverneur de Provence, et lui, sur ce qui leur doit revenir à chacun; mais cela s'accommodera à l'a-

miable. — On a réglé dans le conseil de guerre que le duc de Guiche auroit sous sa direction toute l'infanterie françoise, Biron les régiments d'infanterie étrangers, Jeoffreville la cavalerie françoise, Lévis la cavalerie étrangère, la gendarmerie et les carabiniers ; les autres lieutenants généraux de ce conseil ont chacun un détail particulier. M. de Saint-Contest aura le soin des Invalides, des munitions de guerre et de bouche pour les troupes et pour les magasins ; M. le Blanc est chargé aussi de beaucoup d'affaires dans ce conseil. — Vauvré, du conseil de marine, dispute le rang dans ce conseil à Bonrepaux, qui est devant lui et dit publiquement qu'il ne viendra plus dans ce conseil si on ne lui donne la place qu'il prétend.

Dimanche 13, à Vincennes. — M. le duc d'Orléans vint ici le matin tenir le conseil de régence, et retourna coucher à Paris. — Il y a des disputes dans le conseil des affaires étrangères sur le rang, entre MM. l'abbé d'Estrées, Canillac, Chiverny et Amelot comme conseiller d'État et plus ancien ambassadeur que l'abbé d'Estrées et Chiverny. M. Amelot n'est point encore entré dans ce conseil*. — La banque que propose M. Law, Écossois, sera examinée après-demain chez le duc de Noailles, où M. le duc d'Orléans fera venir encore d'autres gens que ceux qui sont du conseil de finances. Cette banque n'est point pour acquitter le roi de quelques dettes, comme on l'avoit dit d'abord ; ce n'est que pour la sûreté et facilité du commerce, ce qui sera d'une grande utilité pour le royaume quand la confiance sera établie, ce qu'on croit qui sera bientôt pour les François et pour les étrangers par les précautions qu'on y apporte. On n'obligera personne d'y porter son argent ni d'en prendre des billets ; mais ces billets-là seront reçus à toutes les recettes du roi dans le royaume, comme de l'argent comptant**.

* Ces disputes de rang dans les conseils particuliers ne furent qu'entre des subalternes, et point entre des gens de qualité ni d'état distingué, qui

ne laissèrent pas de fatiguer M. le duc d'Orléans, mais qui ne valent pas la peine d'être expliquées.

** Il faudroit des volumes pour expliquer seulement, et le plus légèrement du monde, tout ce qui se passa en finance, et en avoir fait de plus une étude particulière ; il s'en faut donc bien qu'on en puisse charger ces additions ou notes. La matière a été si généralement intéressante et si publique, qu'il est aisé de trouver partout les éclaircissements de curiosité qu'on pourroit avoir là-dessus. On en usera donc sur les finances ici comme on a fait sur la Constitution et à peu près par les mêmes raisons.

Lundi 14, à Vincennes. — Le départ du roi pour Paris est un peu différé, parce qu'il y a beaucoup à travailler dans les Tuileries. — Le duc de Guiche aura la qualité de vice-président du conseil de guerre, et ne se mêlera plus du détail de l'infanterie françoise ; c'est Biron qui en sera chargé, et Puysegur, outre les autres fonctions qu'il a déjà dans ce conseil, sera chargé de l'infanterie étrangère. — L'affaire entre le maréchal de Villars et M. de Simiane pour la Provence est accommodée ; M. de Simiane tirera de sa charge environ 25,000 francs par an, et le maréchal de Villars tirera aussi plus de la Provence que M. de Vendôme qui en avoit le gouvernement avant lui. — Par toutes les nouvelles qu'on a d'Angleterre, on apprend que les affaires d'Écosse deviennent tous les jours plus considérables ; les montagnards se sont rendus maîtres de Perth, de Dundée, d'Inverness et d'Aberdeen. Ils remontent présentement la rivière, qu'ils ne peuvent pas passer à Perth, n'ayant point de bateaux, et veulent entrer dans la plaine d'Édimbourg ; ils comptent que les habitants de la plaine se joindront à eux.

Mardi 15, à Vincennes. — M. le duc d'Orléans alla le matin au conseil de finances et au conseil de guerre ; il vint ici l'après-dinée, où il y eut conseil de régence ; il coucha ici. — On a supprimé beaucoup de traitants dans les provinces, qui viendront rendre compte ici de leur régie. Un peu avant la mort du feu roi on avoit supprimé presque toutes les compagnies qui avoient avancé

de l'argent pour acquérir des droits sur les entrées de Paris; c'est ce qu'on appelle les communautés. Les traitants vouloient jouir de ces droits-là et se charger de rembourser ces compagnies, ce qui leur auroit fort nui; on diminue une partie de leurs droits, mais on leur en laisse l'administration jusqu'à ce qu'ils soient remboursés de leurs avances. Quelques-uns des plus gros financiers de Paris sont venus offrir à M. le duc d'Orléans quatre-vingts millions, argent comptant, s'il vouloit faire cesser la recherche de tous les traités depuis 1687, et qu'ils s'assembleroient pour se cotiser entre eux pour lui fournir l'argent qu'ils offrent. M. le duc d'Orléans leur a répondu qu'il vouloit huit cents millions en papiers qu'ils ont du roi et qu'il sait qui sont entre leurs mains.

Mercredi 16, à Vincennes. — M. le duc d'Orléans, qui avoit couché ici, tint conseil de régence, et puis retourna à Paris; il fut enfermé longtemps l'après-dinée avec M. d'Argenson. — Hier, chez le duc de Noailles, on examina les propositions de M. Law pour l'établissement d'une banque; M. le duc d'Orléans y fit venir le prévôt des marchands, M. d'Argenson, M. Amelot, M. de Saint-Contest, M. le Blanc et ceux du conseil de finances qui s'y trouvèrent. On doit s'assembler encore demain chez M. Amelot, où on fera venir quelques banquiers et quelques-uns des principaux commerçants; on croit que l'affaire réussira. — On eut nouvelle d'une grande conspiration à Londres contre le roi Georges et sa famille. Madame eut une lettre de madame la Raugrave, fille de l'électeur palatin, père de Madame et de madame de Degenfeld; la Raugrave est dame d'honneur de la princesse de Galles. Il y a plusieurs seigneurs anglois soupçonnés d'être entrés dans cette conspiration, et qu'on prétend qui ont fait une association avec les soulevés d'Écosse; on arrête tous les jours des gens à Londres.

Jedi 17, à Vincennes. — M. le duc d'Orléans fait sortir mademoiselle de Chartres de l'abbaye de Chelles, et la

mettra à Montmartre. Elle a changé, dit-on, le dessein qu'elle avoit de se faire religieuse. — M. le duc d'Orléans donna l'après-dînée une grande audience au comte de la Marck, et fut enfermé ensuite longtemps avec M. d'Argenson. — On réduit les rentes sur les tailles, qui étoient au denier douze, au denier vingt-cinq comme celles de la maison de ville ; le retranchement qu'on fait à ces rentiers-là servira à rembourser les sept intendants des finances et les six intendants du commerce. Les intendants des finances ont donné chacun 200,000 écus, et Poulletier, un des sept, avoit financé 200,000 francs de plus, ce qui fait 4,400,000 livres. Les six intendants du commerce ont financé chacun 50,000 écus ; les six intendants du commerce étoient Boissy, Caumartin, Machault, l'Escalopier, Rouillé des Fontaines, Amelot de Chaillou et..... Tous ces remboursements ne pourront être achevés que dans sept ans, et en attendant on leur payera l'intérêt au denier vingt-cinq.

Vendredi 18, à Vincennes. — On tint hier un grand conseil chez M. Amelot pour examiner la banque, qui avoit déjà bien été examinée chez le duc de Noailles mardi dernier ; elle le sera encore demain chez M. d'Argenson. On y fait venir des banquiers et des principaux commerçants de Paris ; M. Law a prié M. le duc d'Orléans d'en exclure le seul Bernard. — Madame la duchesse de Berry fut enfermée l'après-dînée chez elle avec le duc de Tresmes et le duc d'Aumont pour régler les affaires des comédiens, dont elle se veut mêler ; on en retranche quatre, qu'on trouvoit trop mauvais, et on remet dans la troupe Poisson le père et Poisson le fils ; on donne à chacun des quatre de ceux qu'on retranche 500 francs de pension. — M. le duc d'Orléans alla l'après-dînée à Saint-Cloud, et en revint avec madame la duchesse d'Orléans et mademoiselle de Chartres. M. le duc de Chartres est encore à Saint-Cloud ; il se porte assez bien, mais on ne veut point encore l'amener à Paris.

Samedi 19, à Vincennes. — Le roi se porte à merveille ici et devient tous les jours plus joli, et par l'esprit et par ses manières polies. M. le duc d'Orléans vint ici l'après-dînée tenir le conseil de régence ; il a fait faire le calcul de ce qui est dû aux ambassadeurs et aux ministres que nous avons dans les pays étrangers ; cela monte à 1,600,000 francs. — L'assemblée du clergé se séparera à la fin du mois, et il n'y a encore que six millions de payés, des douze qu'elle doit donner au roi. — On publia l'arrêt qui supprime plusieurs petites charges dans Paris et dans les provinces, qui étoient fort à la charge du peuple. — L'affaire entre M. le Duc et M. le duc du Maine fut terminée chez madame la Princesse ; M. le Duc retire toutes les protestations qu'il avoit faites contre les actes où M. du Maine prend la qualité de prince du sang et promet à M. le duc d'Orléans de ne les point renouveler que du consentement de M. le duc d'Orléans. Il n'a point voulu donner cette parole à M. ni à madame du Maine, ne voulant rien promettre là-dessus qu'à M. d'Orléans*. Dans les actes que M. le Duc signera avec M. et madame du Maine dans la suite il ne prendra pas lui-même la qualité de prince du sang, afin qu'ils ne puissent pas prétendre de la prendre avec lui ; mais il ne s'oppose point qu'ils ne prennent, M. le comte de Toulouse et lui, la qualité de princes du sang dans les actes qu'ils passeront avec les autres gens. Madame du Maine se contente pour sa part de la succession de feu M. le Prince, son père, de 1,200,000 francs, dont l'intérêt lui sera payé au denier vingt, et qu'on ne lui pourra rembourser à moins de 100,000 francs à la fois ; c'est l'abbé Mainguy qui a été chargé du détail des affaires pour la succession. Madame la Princesse auroit fort souhaité qu'étant tous chez elle pour cet accommodement, il y eût eu plus de chaleur et d'amitié entre eux ; mais comme les esprits ont été fort aigris, il faut leur laisser le temps de revenir.

* On peut dire que sans l'intérêt pécuniaire de la succession de M. le Prince, M. du Maine seroit demeuré paisible possesseur de tout ce qu'il avoit conquis. Son rang, sa qualité de prince du sang, son habilité de succéder à la couronne, delui, de ses fils et de son frère, touchoient peu M. le duc d'Orléans, et point assez pour donner à madame sa femme le coup de poignard de les leur disputer. M. le Duc, car les autres princes du sang étoient encore bien jeunes, avoit été fort blessé de ces énormes et inouïes concessions, mais il s'y étoit accoutumé, et il ne s'en parloit plus. Mais M. le Prince, qui avoit laissé des biens immenses, avoit fait un testament qui avantageoit si extrêmement son fils unique par-dessus ses filles, que ces princesses ne le crurent pas devoir supporter ; c'est ce qui commença le procès. M. le Duc ne survécut que d'un an M. le Prince son père ; après sa mort le roi fit chercher des voies d'accommodement ; il est étonnant comme elles ne se trouvèrent pas. Madame la Princesse, mère commune, avoit de son côté des biens aussi immenses, avec lesquels elle pouvoit faire la loi à ses enfans et mettre la paix entre eux, surtout avec l'appui de l'autorité du roi ; mais ni elle ne le fit, ni on ne le lui fit faire, et le reste de la vie du roi s'écoula dans ces vaines recherches. Après sa mort le procès recommença ; M. le Duc espéra de réduire M. du Maine sur l'intérêt, en lui en contestant un plus sensible que le pécuniaire, et de conduire par lui madame la princesse de Conty, sa tante et sa belle-mère, au même point où M. du Maine se seroit arrêté. Il se trompa ; madame du Maine éclata, et l'accessoire devint le principal, parce qu'il n'y avoit pas moyen de procéder sans qualités, et que du moment que celle de prince de sang étoit contestée à M. du Maine par M. le Duc, il la falloit soutenir partout ou y renoncer. De là, au reste, il n'y eut qu'un pas ; ainsi la qualité de prince du sang, l'habilité à la couronne, la parité d'honneurs et de rang, tout devint litigieux. Cela une fois expliqué, on ne s'engagera pas ici à suivre ces princes dans toutes leurs démarches ; cela seroit trop vaste pour de simples additions ; on se contentera d'en éclaircir les événements qui le mériteront le plus. D'accommodement qui tint sur pas un article, il n'y en eut point, comme le disent les Mémoires et comme on le crut alors.

Dimanche 20, à Vincennes. — Il n'y eut point de conseil de régence, parce que les autres conseils n'avoient point envoyé de matière à traiter. Dans le dernier conseil de marine, il y avoit dispute pour les rangs entre M. de Bonrepaux, de Champigny, Ferrant et Vauvray ; M. le comte de Toulouse ordonna que ces quatre messieurs prendroient leurs places sans distinction, comme ils

arriveroient, en attendant que M. le duc d'Orléans eût examiné leurs raisons pour régler leurs rangs ; ce qui fut exécuté dans cette séance-là. — M. le Grand a produit un nouveau mémoire dans l'affaire qu'il a contre M. le Premier ; ils ont fait imprimer leurs factums de part et d'autre ; ils sont assez curieux, et on les trouvera à la fin de ce livre (1). Cette affaire sera jugée mardi matin dans un conseil de régence extraordinaire, et on ne croit pas que tout ce que M. le Grand prétend lui soit adjugé dans son entier. — L'affaire de la banque fut examinée encore hier ; elle doit être décidée jeudi, dans une assemblée qui se fera chez M. le duc d'Orléans. — Il arriva un courrier d'Angleterre ; les troubles d'Écosse augmentent considérablement, et les Hollandois refusent d'envoyer au roi Georges les six mille hommes qu'il leur demande.

Lundi 21, à Vincennes. — M. le duc d'Orléans donna des audiences tout le matin et toute l'après-dinée ; il en donna une le soir au maréchal de Berwick. — M. de Lesparre, second fils du duc de Guiche, a obtenu la survivance du gouvernement de Ham ; il a donné 10,000 fr. à Sérignan, qui en est gouverneur, pour avoir son consentement. C'est Cavoye qui a imaginé cette affaire-là, qui est d'autant meilleure pour Lesparre, qui est fort jeune, que Sérignan a plus de quatre-vingt-dix ans, et le gouvernement vaut 15,000 livres de rente et n'oblige à aucune résidence. — M. Fagon prit séance au conseil comme conseiller d'État ; il est surnuméraire ; il n'a point le rang du jour qu'il a été intendant des finances, parce que les intendants des finances sont supprimés. On ne fait guère de conseillers d'État surnuméraires, mais on avoit l'exemple de M. Rouillé, qui l'avoit été, et on a été bien aise de faire ce plaisir à M. Fagon, qui travaille beaucoup et dont on est fort

(1) Ces pièces ne se trouvent pas dans le manuscrit de Dangeau.

content. — On a nouvelle que le roi de Pologne est arrivé depuis quelques jours en Saxe et qu'il a laissé le général Flemming en Suède.

Mardi 22, à Vincennes. — M. le duc d'Orléans vint ici le matin, et tint le conseil de régence par extraordinaire. On y jugea l'affaire entre M. le Grand et M. le Premier; M. le Premier a gagné l'affaire en son entier, et l'on croit qu'il lui en reviendra plus de 100,000 écus, car il a toute la dépouille de la petite écurie*. M. le duc d'Orléans tint encore conseil de régence l'après-dînée, puis retourna coucher à Paris. On avoit appelé au conseil de régence le matin tous les présidents des autres nouveaux conseils; le maréchal de Villeroy, comme beau-frère de M. le Grand, et le maréchal d'Huxelles, cousin germain de M. le Premier, s'étoient récusés. — Madame de Dangeau reçut une lettre du comte de Lewenstein, son frère, évêque de Tournay, qui lui mande que le mardi 15 de ce mois il avoit été élu abbé de Stavelo et de Malmedy. Ce sont deux petites souverainetés jointes ensemble qui donnent la séance dans le banc des princes de l'empire; elles étoient vacantes par la mort du prince François, frère du duc de Lorraine; cela vaut environ 10,000 écus de rente. Le cardinal de Furstemberg, qui en étoit abbé avant le prince François, avoit voulu faire le comte de Lewenstein son coadjuteur.

* M. le Grand, que sa longue habitude de crédit très-distingué auprès du roi, et le grand état qu'il avoit tenu toute sa vie, avoit rendu très-authorized, prit si vivement le procès qu'il intenta à M. le Premier, que personne de la régence n'en vouloit être juge, et que la plupart proposèrent de remettre cette affaire-là à la majorité; elle traîna donc de la sorte jusqu'à ce que les entreprises de fait de M. le Grand, les cris de M. le Premier, qui sans jugement se voyoit peu à peu dépouillé de main mise, et ce qui fut représenté au régent de la foiblesse de ces remises, firent décider pour le jugement, et alors M. de Troyes, quoique ami de tout temps des Béringhen, mais qui ne vouloit se brouiller avec personne, s'enfuit à Troyes sous prétexte d'y aller déménager, et ne revint qu'après le jugement rendu. La question est assez curieuse et assez courte

pour trouver place ici. M. le Grand faisoit bouclier de ses patentes de grand écuyer, qui lui donnoient toute autorité et supériorité sur la grande et sur la petite écurie, et qui à son égard ne distinguoient point le premier écuyer de la petite écurie du premier écuyer de la grande écurie, constamment demeuré en tout et partout sous ses ordres. Il alléguoit que dans quelque usage que fût le premier écuyer de se mêler seul des carrosses du roi et de leurs attelages, c'étoit au grand écuyer qu'étoit demeuré le droit d'en ordonner le deuil et de toute la livrée de la petite écurie, toutes les fois que le roi drapoit ; enfin il ajoutoit qu'il étoit ordonnateur également des dépenses de l'une comme de l'autre ; que la chambre des comptes ne connoissoit que sa seule signature, et qu'encore qu'il laissoit faire à M. le Premier toutes les dépenses de la petite écurie, lorsqu'il en falloit compter c'étoit à lui, grand écuyer, que ces dépenses de la petite écurie étoient apportées, pour qu'il y fit la même fonction d'ordonnateur que sur celles de la grande, avec quoi elles étoient allouées à la chambre des comptes, sans que le nom du premier écuyer y parût jamais en rien. De là il concluoit sa supériorité, la dépendance entière de lui, du premier écuyer et de toute la petite écurie, à quoi ne pouvoit préjudicier la complaisance qu'il avoit bien voulu avoir de ne la pas faire sentir, et conséquemment qu'à lui, privativement au premier écuyer, appartenoit toute la dépouille de la petite écurie. M. le Premier convenoit de tout, mais en nioit les conséquences. Il disoit, sur les provisions de grand écuyer, que c'étoit un style ancien, qui étoit demeuré et qui ne décidoit rien contre l'état présent des choses ; qu'il est tel que la plupart des charges se sont faites et accrues aux dépens les unes des autres ; qu'on seroit bien étonné si le grand chambellan entreprenoit de se soumettre les quatre premiers gentilshommes de la chambre, le grand maître et les maîtres de la garde-robe, d'ôter aux premiers valets de chambre la garde de l'argent particulier du roi, d'avoir un petit sceau et d'en sceller beaucoup de choses à l'insu du chancelier, et de recevoir les hommages pour le roi, dont le chancelier et la chambre des comptes sont en possession depuis longtemps ; que toutes ces choses étoient sans difficulté des démembrements de l'office de grand chambellan, et ainsi de bien d'autres charges ; que pour le deuil de la petite écurie, cela ne concluoit pas plus contre lui que contre les quatre capitaines des gardes du corps, auxquels le grand écuyer envoyoit, à tous les grands deuils de la cour, son propre tailleur prendre leur mesure, acheter, faire et leur porter leurs habits, qui étoient payés sur son ordonnance, et qu'encore qu'il fût en effet ordonnateur des dépenses de la petite écurie, il ne pouvoit rien qu'il ne les signât toutes à la seule inspection de celle du premier écuyer, et sans se mêler ni demander raison de pas une, comme c'étoit lui encore qui étoit ordonnateur des étendards des quatre compagnies des gardes du corps, sans que cela lui acquît aucun

commandement sur elles, ni aucune supériorité de charge sur aucun de leurs officiers, non plus que le moindre droit d'avoir rien à dire ni à voir sur ces étendards. Qu'il en résulroit donc que cette qualité d'ordonnateur qu'il conservoit sur des dépenses dont il n'avoit pas la plus légère inspection, n'étoit que pour simplifier les choses et diminuer la variété des signatures pour la facilité et la commodité d'un meilleur ordre à la chambre des comptes. Enfin, qu'il étoit vrai dans le principe et dans l'ancien temps que la petite écurie dépendoit du grand écuyer; mais qu'il étoit vrai aussi que Henri III l'avoit entièrement et totalement distraite et rendue indépendante de M. de Bellegarde, grand écuyer, en faveur de M. de Liancourt, premier écuyer, sans que dès lors ni depuis jusqu'au moment présent, il y eût jamais dispute, prétentions ni difficultés là-dessus; que, toujours depuis, Henri III et tous ses successeurs avoient donné l'ordre au grand et au premier écuyer distinctement et séparément en présence l'un de l'autre, et de plus à un simple écuyer de la petite écurie en présence du grand écuyer, lorsque le premier écuyer n'y étoit pas; que cela étoit arrivé à M. le Grand tant que le roi a vécu, toutes les fois qu'il en a pris l'ordre, sans que jamais il en ait fait la moindre représentation, beaucoup moins de plainte; qu'enfin le même M. de Liancourt avoit eu la dépouille entière de la petite écurie par deux fois, à la mort d'Henri III et à celle d'Henri IV, et M. de Saint-Simon, premier écuyer, à celle de Louis XIII, sans la plus petite opposition ni difficulté. Il concluoit à continuer de vivre comme il avoit toujours vécu, et que le premier écuyer et la petite écurie demeurasent à l'égard du grand écuyer et de la grande écurie sur le pied de séparation entière et de totale et parfaite indépendance où Henri III l'avoit mise et où les rois ses successeurs l'avoient maintenue jusqu'à présent, sans que depuis près de cent quarante ans il y eût jamais eu de plainte, ni de prétentions au contraire; c'est ce qui fut enfin décidé. M. le Grand, qui en fut d'autant plus outré qu'il sentoit tous les avantages de son poids auprès du régent, en voulut profiter au moins en ce qu'il put, et en obtint l'étrange permission de protester contre cet arrêt, et un ordre de la recevoir, à tel notaire qu'il voudroit. Il ne laissa pas de chicaner encore, et toujours par voie de fait, le premier écuyer et la petite écurie, qui souffroient longtemps avant de se plaindre, qui se plaignirent longtemps sans obtenir justice, et qui enfin l'obtenoient. L'inquiétude de ce procès, qui anéantissoit la charge de premier écuyer s'il eût perdu, et lui-même qui n'existoit que par sa charge, et les tracasseries continuelles qui suivirent, donnèrent tant de chagrin au premier écuyer que cela lui abrégéa fort ses jours. Pour achever cette matière, quoiqu'en chose qui dépasse fort le temps des Mémoires, le grand et le premier écuyer morts et leurs enfants ayant leurs charges, les tracasseries recommencèrent, et par la protection de M. de Fréjus,

dès lors fort compté par M. le Duc, premier ministre, auquel il succéda bientôt, le premier écuyer fut maintenu. Le grand écuyer alors voulut se servir de la protestation, et remit toute l'affaire en question, et il la perdit de nouveau en entier. Piqué de n'avoir pas réussi, il ne voulut pas signer les dépenses de la petite écurie sans les examiner, et le premier écuyer, son arrêt en main, refusa de s'y soumettre. Cela dura ainsi quelque temps ; mais cette sorte de délai apportant de la confusion, et pas un des deux n'en voulant démordre, M. le Duc, premier ministre, décida qu'au refus du grand écuyer il signeroit comme grand maître de la maison du roi, et depuis il a continué jusqu'à cette heure, tellement que le grand écuyer en a perdu cette belle prérogative par pique et opiniâtreté ; et c'est ainsi que les choses entre eux en sont demeurées, et sans plus d'entreprises de la part du grand écuyer.

Mercredi 23, à Vincennes. — On fit à Saint-Denis le service du feu roi ; M. le cardinal de Rohan officia ; l'évêque de Castres prononça l'oraison funèbre. On me dispensera d'écrire le détail de cette triste cérémonie, qui dura jusqu'à cinq heures et demie du soir ; on trouvera cela ailleurs dans beaucoup d'endroits. — Il y a déjà quelques jours que M. de Canillac a obtenu le don pour le dessèchement des marais de la Moer ; il y en a une petite partie dépendante d'Ypres, qui n'est plus à la France, mais on croit qu'il sera aisé de s'accommoder avec ceux à qui l'empereur fera le don de ce qui lui en doit revenir. — Aux conseils de régence, on y rapporte les samedis toutes les affaires qui ont été agitées au conseil de finances, et le duc de Noailles, président du conseil de finances, rapporte lui-même et a séance et voix délibérative. Les mardis on rapporte à ce conseil ce qui a été agité aux conseils de guerre, de marine et du dedans du royaume, et ce sont le maréchal de Villars, le maréchal d'Estrées et le duc d'Antin, présidents de ces conseils, qui rapportent, et ont séance et voix délibérative. Les mercredis et les dimanches matin, le maréchal d'Huxelles, président du conseil des affaires étrangères, rapporte ce qui a été agité dans ce conseil, et a séance et voix délibérative aussi.

Jeudi 24, à Vincennes. — On tint le matin conseil de finances, dans lequel on avoit fait venir beaucoup des plus fameux banquiers négociants; M. le duc d'Orléans étoit à ce conseil, où l'on examina à fond la proposition de M. Law pour l'établissement de la banque, que beaucoup de gens croyoient qui seroit acceptée et jugée utile au royaume; mais après un long examen on a jugé qu'elle devoit être rejetée, et M. le duc d'Orléans, qui y avoit fait travailler M. Law depuis quelques mois, s'est rendu à l'avis le plus fort, ce qu'il fait toujours avec beaucoup d'honnêteté et de sagesse. — On avoit fort parlé d'une réforme dans les troupes, mais cela est suspendu; M. le duc d'Orléans voudroit bien trouver les moyens de s'empêcher de la faire. Les receveurs généraux doivent fournir 2,500,000 livres par mois pour les dépenses de la guerre; mais cela ne suffit pas pour l'entretien des troupes qui sont encore sur pied, dont la dépense monte à quarante millions; ainsi il faudra chercher encore un autre fonds si on ne fait point de réforme.

Vendredi 25, à Vincennes. — Le roi se porte ici à merveille et se fortifie tous les jours; on ne croit pas qu'il aille à Paris avant le 20 novembre. M. le duc d'Orléans, pour se délasser un peu de tout le travail qu'il fait, alla hier à l'Opéra, et il y a été encore aujourd'hui, mais dans sa petite loge. — On commença hier à jouer au lansquenet chez madame la duchesse de Berry, et on a joué aujourd'hui chez madame la duchesse d'Orléans, dans le grand appartement; on jouera comme cela tous les jours alternativement au Luxembourg et au Palais-Royal, mais fort petit jeu; et les jours que le lansquenet sera au Palais-Royal, madame la duchesse de Berry, jouera au brelan au Luxembourg, et elle retient toujours quelques dames à souper. — Il y eut mercredi une dispute au service du feu roi; les trois ducs nommés pour porter la couronne, le sceptre et la main de justice, vouloient

être salués avant le parlement ; on fit apporter les registres qu'on a toujours dans ces occasions-là pour régler les disputes qui peuvent survenir, et l'on trouva qu'au service de Louis XIII le parlement avoit été salué avant les ducs qui doivent porter les honneurs ; ceux-ci, se voyant condamnés par cet exemple et n'en étant point contents, n'ont point voulu être salués. C'étoit le duc d'Uzès qui portoit la couronne, le duc de Luynes (1) qui portoit le sceptre et le duc de Brissac la main de justice*.

* Être mal informé et très-partial, c'est ce qu'on peut dire de cet endroit de ces Mémoires. Voici ce qui se passa : Les ducs des honneurs savoient qu'ils devoient être salués avant le parlement, et savoient bien aussi quel étoit Dreux, grand maître des cérémonies, dont le père étoit actuellement conseiller de la grande chambre, qui étoit le plus bel endroit de sa famille. M. d'Uzès le voyant approcher de M. le duc d'Orléans au chœur de Saint-Denis pour quelque ordre, la cérémonie commencée, s'avança, et lui dit devant ce prince qu'il le prioit de se souvenir qu'ils devoient être salués devant le parlement. Dreux, d'un air brutal, répondit qu'il n'en feroit rien. « Et par quelle raison ? répliqua M. d'Uzès. — Parce que cela ne se doit pas. » Le duc insista ; Dreux, toujours sur le

(1) « J'ay eu l'honneur de passer chez monsieur le duc de Luynes pour avoir celui de luy dire qu'il est destiné par le roy pour porter une des pièces d'honneur le jour du grand service qui se fera à Saint-Denis le 23 du présent mois d'octobre pour l'enterrement du roy defunt.

« Le roy donne des robes de grand deuil à messieurs les ducs qui doivent porter les dits honneurs. Monsieur le duc de Luynes aura donc si luy plait la bonté d'envoyer sa mesure, tant celle de sa hauteur que celle de la grosseur de sa teste chez le nommé Coligny, tailleur, demeurant rue du Cocq, près les Pères de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré, qui est chargé de faire les robes de deuil de cette cérémonie.

« Le 23 octobre, jour de la cérémonie, monsieur le duc de Luynes doit se rendre à neuf heures précises du matin à l'abbaye de Saint-Denis et à l'appartement dit des hôtes, où sera la chambre destinée à recevoir messieurs les trois ducs nommez pour porter les honneurs du feu roy, et de suivre les princes du grand deuil à l'église.

« Le jour de cette cérémonie MM. les trois ducs dîneront à la table des princes du grand deuil.

« C'est de la part de son très-humble et très-obéissant serviteur,

« DREUX, grand maître des cérémonies. »

Le 3 octobre 1715. — (Tiré des archives de la maison de Luynes.)

même ton, alléguait ses registres. On n'étoit pas là en lieu de les envoyer querir et de les examiner ; M. le duc d'Orléans , qui vouloit surtout ménager le parlement dans ces commencements et en choses qui ne lui importent guère, se mêla foiblement de la conversation et n'imposa point à la dispute, sur quoi M. d'Uzès déclara que s'ils étoient salués après le parlement, ils ne rendroient point le salut. Il n'y eut pas autre chose, si non que Dreux dit en finissant, qu'il ne saluoit point qui ne le saluoit pas, et tint parole. Ces trois ducs, dont les deux derniers très-jeunes, n'avoient que leur droit pour eux, qui alors n'étoit pas à la mode et qui y a toujours été de moins en moins depuis, Dreux en abusa aisément et le régent laissa faire. Tout s'y passa d'ailleurs assez étrangement en tout ; mais le silence des Mémoires sur cette cérémonie en épargnera la discussion ici. Aux obsèques d'Henri IV et de Louis XIII, les ducs portant les honneurs furent salués avant le parlement et auparavant toujours de même. M. le duc d'Orléans, qui les livra au parlement, n'en eut pas la conséquence pour lui-même. On verra dans la suite que ce même parlement lui disputa le pas et la préséance à lui petit fils de France et régent du royaume, le força, parce qu'il le voulut bien, de s'abstenir de la procession de l'Assomption, tous ses gens arrivés sur le lieu et lui montant en carrosse pour s'y rendre, et pour n'en avoir pas le démenti l'année suivante, ou pour mieux faire triompher le parlement, de se masquer en roi pour le précéder, sans raison ni cause, c'est-à-dire de marcher avec les gardes du corps et suivi du capitaine des gardes en quartier avec le bâton, comme la personne du roi même, qui est l'unique fois que M. le duc d'Orléans ait pris cet étrange cortège. En voilà assez ici là-dessus ; on s'y étendra davantage pour lors. Il suffit de remarquer combien à plomb retomba sur le rang du régent même la politique qu'il eut sur celui des ducs à l'égard du parlement.

Samedi 26, à Vincennes. — M. le duc d'Orléans vint ici à quatre heures, tenir le conseil de régence ; à ce conseil on fit entrer M. Rouillé du Coudray, qui apporta les cahiers des États de Languedoc et les cahiers du clergé. Avant que de venir ici, M. le duc d'Orléans avoit entretenu le P. le Tellier dans les jardins du Palais-Royal ; ce père a donné à M. le duc d'Orléans beaucoup de papiers que ce prince lui demandoit ; on lui continuera la pension de 2,000 écus que le feu roi lui avoit donnée. — M. le duc d'Orléans a fait un don au duc de Brancassur les juifs qui sont à Metz, à condition que cela ne soit point des

droits du domaine, et MM. du conseil de finances croient que ce droit-là est domanial; on compte que cela peut valoir 20,000 livres de rente. — J'appris que M. de Canillac donne à madame de Maisons un quart de ce qui lui reviendra du don qu'on lui a fait des marais de la Moer qu'on va dessécher. Il y a une compagnie qui entreprend de faire ce desséchement et qui doit faire un présent considérable à M. de Canillac.

Dimanche 27, à Vincennes. — M. le duc d'Orléans vint ici le matin tenir le conseil de régence, et retourna dîner à Paris. — M. de Bonnac, nommé depuis longtemps à l'ambassade de Constantinople, n'y va plus; on l'envoie au roi de Prusse, en la place du marquis de Lassay le fils, nommé depuis longtemps à cette ambassade et qui souhaitoit d'être débarrassé de cet emploi-là; ce changement n'est pas encore public. — Madame la comtesse d'Egmont, qui est à Paris, a reçu une lettre du baron de Capres, qui est à Madrid; il lui mande que le roi d'Espagne l'a fait grand de la première classe. Le baron de Capres est de la maison de Bournonville. — Madame la duchesse de Berry va avoir un capitaine des gardes; on ne doute pas qu'elle ne choisisse le chevalier de Roye pour lui donner cette charge; elle augmentera ses gardes jusqu'au nombre de cinquante. M. le duc d'Orléans veut aussi que Madame ait un capitaine des gardes; elle n'en vouloit pas faire la dépense, et M. le duc d'Orléans la fera pour elle.

Lundi 28, à Vincennes. — M. le duc d'Orléans fut purgé, parce que les médecins le pressoient fort de le faire, surtout Chirac, son premier médecin présentement; il a eu la place de M. Humbert, homme illustre dans les sciences et qui est mort depuis six ou sept semaines. La médecine n'empêcha point M. le duc d'Orléans de travailler ou de donner des audiences toute la journée. — Il y a plusieurs lettres de Londres qui portent que le comte de Marr a défait les troupes du duc d'Argyle; le

frère de ce duc a été tué dans ce combat; mais on doute encore de cette nouvelle et de celle qui est venue par les mêmes lettres que les jacobites (pour parler comme les Anglois) se sont rendus maîtres de Bristol. Le bruit court ici que le duc d'Ormond est parti il y a quelques jours de la petite maison qu'il avoit à Vaugirard et qu'il va débarquer à quelque port d'Angleterre, où il est attendu par ses amis; si la nouvelle de Bristol étoit vraie, c'est apparemment là qu'il voudroit descendre, car il en a été gouverneur et il est adoré en ce pays-là.

Mardi 29, à Vincennes. — M. le duc d'Orléans vint ici l'après-dînée tenir le conseil de régence, et retourna coucher à Paris. — Madame la duchesse de Berry a choisi pour son capitaine des gardes le chevalier de Roye, pour lieutenant M. de Rions (il est de la maison de Ribérac) et pour enseigne le chevalier de Courtomer; ces deux messieurs étoient officiers dans le régiment du roi. Madame a choisi pour son capitaine des gardes Harlin, colonel d'infanterie, et qui s'est fort distingué en deux ou trois occasions; il a été nourri page de Madame, et elle lui donnoit une pension qu'elle lui payoit par mois. Madame n'aura point de compagnie des gardes; elle se servira toujours, comme elle faisoit, des gardes de M. le duc d'Orléans, dont il y avoit un détachement chez elle, commandé par un simple exempt. — Le comte de Poitiers, de Franche-Comté, et qui épousa mademoiselle de Malaucourt il y a environ un an, est mort; il joua encore à la paume samedi dernier. Je crois qu'il est le dernier de sa maison, mais il laisse sa femme grosse.

Mercredi 30, à Vincennes. — L'assemblée du clergé vint haranguer le roi pour prendre congé; elle se doit séparer demain et signer le don des douze millions qu'elle fait au roi. Ce fut l'évêque d'Auxerre qui porta la parole; M. le duc d'Orléans, qui étoit venu de Paris, se tint auprès du roi durant la harangue, et puis alla tenir le conseil de régence, et retourna dîner à Paris. —

M. Bouchu, conseiller d'État de semestre, est mort en Bourgogne, où il étoit depuis longtemps ; ses infirmités l'empêchant de venir ici faire les fonctions de conseiller d'État ; il ne laisse point de place vacante, parce que M. Fagon, qui fut reçu ces jours passés, étoit surnuméraire. — Le bruit se répand que madame la duchesse d'Orléans prend quatre dames pour être auprès d'elle, et le public en nomme trois, qui sont : madame de Tonnerre, madame de Conflans et madame d'Épinay ; on croit que la quatrième place est réservée pour la femme que le jeune marquis de Castries épousera ; il est fils de son chevalier d'honneur et de sa dame d'atours.

Judi 31, à Vincennes. — L'assemblée du clergé dura jusqu'à onze heures et demie du soir, et il y eut beaucoup de contestations ; on ne put pas signer le contrat des douze millions qu'ils donnent au roi ; il faudra qu'ils se rassemblent encore samedi matin. Ils ont condamné le livre des *Exaples* et le *Témoignage de la vérité*, avec des qualifications très-fortes ; M. le duc d'Orléans leur a fait dire de ne point faire imprimer ces condamnations ni de ne les point mettre dans leurs registres ; ils ont obéi, mais ils emporteront dans leurs diocèses ces condamnations signées par les secrétaires de l'assemblée, afin qu'on ne les puisse révoquer en doute. Les contestations qu'il y a eu entre eux n'étoient que sur la manière d'obéir à M. le duc d'Orléans, sans préjudice à la condamnation qu'ils ont faite et sur laquelle les trente-deux évêques de l'assemblée et les trente-cinq du second ordre ont tous été du même avis. — Madame la duchesse de Berry, qui avoit pour confesseur le P. de Trévoux, qui est confesseur aussi de M. le duc d'Orléans, ne veut plus avoir de confesseur en charge ; elle est allée coucher aux Carmélites du faubourg Saint-Germain, après s'être confessée dans une église où elle étoit allée dans le carrosse d'une de ses dames. — L'assemblée du clergé a fait faire seize copies des condamnations ;

on en donnera une à chaque chef des députés des seize provinces ecclésiastiques, qui en enverront des copies à leurs comprovinciaux quand il en sera temps.

Vendredi 1^{er} novembre, à Vincennes. — M. le duc d'Orléans alla entendre la grande messe à Saint-Eustache, sa paroisse, et ne voulut point que les tambours entrassent dans l'église; il entend la messe tous les jours. — Madame la duchesse de Berry, qui avoit couché aux Petites-Carmélites, où elle n'avoit avec elle que mademoiselle de la Vaise, sa première femme de chambre, en sortit à quatre heures pour retourner au Luxembourg; ses dames l'étoient venues prendre. On ne recommencera à jouer au Palais-Royal et au Luxembourg que dimanche. — Milord Stairs eut une longue audience de M. le duc d'Orléans. Il paroît embarrassé et affligé; il assure pourtant que les dernières nouvelles qu'on avoit dites ici, et d'un combat en Écosse et de ce qui s'étoit passé à Bristol, étoient fausses, mais il croit le duc d'Ormond arrivé en Angleterre. — On a reçu des lettres de madame de Lorraine du 29. Elle mande que le prince Camille est à la dernière extrémité. — Il y a quelques disputes dans le conseil de guerre entre le maréchal de Villars et les lieutenants généraux qui sont de ce conseil; M. le duc d'Orléans y doit aller lundi pour y régler et y décider toutes ces contestations.

Samedi 2, à Vincennes. — L'assemblée du clergé finit le matin après avoir signé le contrat, et presque tous les évêques qui la composoient s'en retournent dans leurs diocèses. — Il n'y eut point de conseil de régence; ils ne recommenceront que mardi. — Madame de Poitiers est la quatrième dame de madame la duchesse d'Orléans; on croyoit que cette place-là étoit gardée pour la femme qu'épouserait le jeune marquis de Castries. Madame de Poitiers est venue depuis huit jours, et cette place lui étoit destinée avant la mort de son mari, et on avoit eu des raisons pour ne le pas déclarer. Madame la duchesse

de Berry a pris deux exempts dans ses gardes, qui sont M. de Sabran et le fils de madame de Briquemaut, qui est fort jeune et qui n'a point encore servi; on dit qu'elle veut avoir une surintendante et un chancelier, mais cela est encore fort incertain*. — Le capitaine des gardes de Madame aura 2,000 écus d'appointements, comme les capitaines des gardes de M. le duc d'Orléans; mais ils ont beaucoup d'autres émoluments chez M. le duc d'Orléans qu'il n'aura pas chez Madame.

*Faute de reine et de dauphine et plus que d'elles, faute de roi par l'âge, nous en eûmes bientôt plusieurs. On a vu en ces additions quel bruit fit au mariage de la duchesse de Chartres, maintenant d'Orléans, la nouveauté de lui donner un chevalier d'honneur et une dame d'atours, jusque alors réservés aux seules filles de France. Aujourd'hui la même princesse prend des dames du palais, et bientôt nous la verrons imiter en cela par madame la Duchesse et par les autres princesses du sang. La vérité est qu'aucune de ces dames ne prit le nom de dame du palais, mais au nom près ce fut la même chose, et ce ne fut pas même la principale de toutes celles qui multiplièrent la royauté.

Dimanche 3, à Vincennes. — Le roi jouit toujours ici d'une parfaite santé, et on ne le mènera point à Paris que la gelée n'ait commencé, parce qu'on craint le mauvais air, à cause de la quantité de petite vérole qu'il y a dans la ville. — Au conseil de marine le maréchal de Tessé jusque ici n'avoit point signé, même dans ce qui regardoit les affaires des galères, dont il est général; cela n'étoit signé que de M. le comte de Toulouse et du maréchal d'Estrées; mais il a été réglé, sur les représentations qu'a fait le maréchal de Tessé à M. le duc d'Orléans et à M. le comte de Toulouse, qu'il signeroit après le maréchal d'Estrées dans ce qui regarderoit les galères. — On avoit dit, il y a quelques jours, que les Hollandois ne vouloient point envoyer en Angleterre les six mille hommes que le roi Georges leur avoit demandés; mais ils n'en ont fait aucune difficulté: ils sont tout prêts à

s'embarquer, et ils attendent seulement que le roi Georges leur mande de les faire partir ; ils enverront des Suisses et des Hollandois.

Lundi 4, à Vincennes. — M. le duc d'Orléans alla au conseil de guerre, et y termina toutes les petites contestations qu'il y avoit ; chacun des conseillers sait de quoi il se doit mêler particulièrement et va faire imprimer ce détail-là ; on le fait imprimer aussi des autres conseils, afin que tous ceux qui ont des affaires sachent à qui ils doivent s'adresser directement. — Dans le dernier conseil il fut résolu que tous les présidents et conseillers des six nouveaux conseils ne payeroient point de port de lettres, et que celles qu'ils écriroient en réponse aux affaires dont ils sont chargés seroient affranchies aussi, et chaque conseil aura un cachet particulier. — M. de Craon, grand écuyer de M. de Lorraine, et qu'il avoit envoyé ici depuis la mort du roi, avoit fort pressé M. le duc d'Orléans sur le dédommagement que son matre demande et qu'on lui a promis pour Longwy et sa prévôté. M. de Craon a obtenu une partie de ce qu'il demandoit, en attendant que l'affaire soit entièrement réglée.

Mardi 5, à Vincennes. — M. le duc d'Orléans vint ici l'après-dinée, tint le conseil de régence, et coucha ici. Il fut résolu dans ce conseil d'établir un conseil de commerce, qui sera presque tout composé, ou de ceux qui sont dans le conseil de finances, ou de ceux qui sont dans le conseil de marine. Je ne sais pas encore bien au juste ceux qui ont été choisis pour cela ; je sais seulement que le maréchal de Villeroy sera à la tête de ce conseil, que le duc de Noailles, président du conseil de finances, et le maréchal d'Estrées, président du conseil de marine, sont déjà nommés. — Il y avoit une enseigne vacante dans les mousquetaires noirs, qui a été donnée au marquis du Pont-du-Château, de la maison de Canillac, qui donnera 10,000 écus au plus ancien maréchal des logis de cette compagnie pour le consoler de ne point monter à cet

emploi. — Polastron épouse madame d'Arennes, veuve d'un lieutenant général fort vieux, dont elle n'avoit point eu d'enfants, mais avec qui elle avoit si bien vécu, qu'en mourant il lui a donné tout son bien, et M. le duc d'Orléans a promis à Polastron que ce qui étoit dû à d'Arennes pour ses appointements lui seroit payé. On compte, outre cette prétention, qu'elle a 400,000 francs de bon bien.

Mercredi 6, à Vincennes. — M. le duc d'Orléans tint le conseil de régence, et puis retourna dîner à Paris. — On mande de Lorraine que le roi d'Angleterre est parti de Bar-le-Duc et qu'il n'emîne que deux ou trois personnes avec lui. — Asfeld, arrivé depuis peu d'Espagne, d'où il a rapporté la Toison, est du conseil de guerre, et dans son rang de lieutenant général; sa commission est du même jour que les autres conseillers de ce conseil. Il aura le soin des fortifications; c'étoit M. Pelletier qui jusqu'ici en avoit eu la direction et qui même avoit travaillé quelquefois avec M. le régent depuis la mort du roi. On vouloit lui en conserver les appointements, qui sont de 20,000 francs; il a prié M. le régent de lui permettre de ne les point prendre, disant qu'il n'est pas juste qu'il fût payé d'un emploi dont il n'étoit plus chargé; M. le duc d'Orléans le presse fort de les vouloir prendre.

Jeudi 7, à Vincennes. — M. le duc d'Orléans continue à travailler presque tout le jour; on lui a conseillé de faire un peu d'exercice, et il joua à la paume le matin. — M. de Pontchartrain donne la démission de sa charge de secrétaire d'État à M. de Maurepas, son fils aîné, qui n'apas encore quinze ans, et qui par conséquent ne l'exercera pas si tôt, quelque avantageux que cela soit à sa famille. M. de Pontchartrain a eu peine à s'y résoudre, parce que le voilà dépouillé de tout. On donnera un brevet de retenue à M. de Maurepas, mais je ne sais pas encore de combien. M. de la Vrillière signera ce que si-

gnoit M. de Pontchartrain*. — Il paroît par toutes les nouvelles qu'on reçoit d'Angleterre que les affaires s'y brouillent fort et que le comte de Marr fait d'assez grands progrès en Écosse où son armée est grossie considérablement. On ne sait point encore où le duc d'Ormond a débarqué, mais on ne doute pas qu'il n'y soit arrivé.

* Pontchartrain, infatigable aux affronts, se tenoit cramponné aux restes stériles, oisifs et muets de son ancienne place, et ne songeoit qu'à s'y maintenir comme que ce fût, à l'ombre de la considération de son père et de la protection d'Effiat et des Bezons. Il n'avoit de fonction que celle de moucher les bougies au conseil de régence, et cela s'étoit également tourné en coutume de sa part, et en dérision sans contrainte de la part de tout ce qui y assistoit. Chacun admiroit un si triste personnage et son insensibilité; chacun le souhaitoit chassé, et en attendant chacun à sa manière ne se faisoit faute de le chasser. M. le duc d'Orléans admiroit sa patience comme les autres; mais il ne songeoit point à le renvoyer, lorsque le duc de Saint-Simon, qui avoit juré sa perte sans cesser d'être le plus intime ami du chancelier, son père, auquel il ne s'en étoit pas caché longtemps avant la mort du roi, et qui l'avoit mis en l'état où il se trouvoit alors, ne l'y put même souffrir davantage. Il détermina M. le duc d'Orléans à donner la charge de secrétaire d'État au fils, presque enfant, et à la faire exercer, en attendant l'âge, par la Vrillière, Phélypeaux comme lui, et secrétaire d'État par lui-même; ainsi doublement hors de portée de tentative de songer avec le temps à se l'approprier. Cela fut donc exécuté par une lettre du régent au chancelier de Pontchartrain, qui lui faisoit valoir cette grande marque de considération personnelle, qui maintenoit si singulièrement sa famille, et lui défendoit en même temps de lui écrire, encore moins de paroître devant lui auparavant que son fils eût donné sa démission, et que son petit-fils fût pourvu à sa place.

L'applaudissement fut général. Le chancelier, quoiqu'il connoît et sentît bien son fils, en fut peiné pour lui, mais ravi du salut inespéré de son petit-fils à cet âge, et par lui de sa famille. Il dit à Saint-Simon qu'il le reconnoissoit à ce coup arrangé de la sorte, l'embrassa, et n'en ont pas été un moment moins intimement amis. Saint-Simon le lui avoua sur-le-champ et à bien d'autres, tellement que ce détail. Le pourquoi seroit une histoire trop longue, ce que Pontchartrain méritoit et est devenu depuis [*sic*]. Le public en fut et est bon témoin encore, et sans contradicteur.

Vendredi 8, à Vincennes. — Milord Middleton est arrivé

à Saint-Germain avec quelques autres Anglois qui étoient comme lui à Bar auprès du roi Jacques, dont on ne sait aucunes nouvelles depuis son départ de Lorraine; on le croit arrivé sur nos côtes, mais on ne sait en quel endroit. Milord Stairs presse fort M. le duc d'Orléans d'empêcher qu'il n'entre dans le royaume s'il n'y est pas déjà ou qu'il ne s'y embarque; il voudroit qu'on le fit arrêter partout où on le trouvera. — Dauger, major de la gendarmerie, quitte son emploi; c'est un garçon de mérite, en qui le feu roi avoit beaucoup de confiance. M. le duc d'Orléans l'a toujours fort bien traité; on ne sait point ce qui l'oblige à se retirer. — M. Pelletier persiste à refuser les 20,000 francs que M. le duc d'Orléans voudroit lui faire prendre; car on est fort content de lui, et les changements qu'on a faits sur cela ne lui ont ôté ni l'estime ni la considération du régent ni du public.

Samedi 9, à Vincennes. — M. le duc d'Orléans donna le matin une assez longue audience à M. d'Argenson, et vint ici l'après-dînée tenir le conseil de régence. — Contades, major des gardes, est parti cette nuit avec son frère et deux sergents aux gardes; on croit que M. le duc d'Orléans l'a fait partir à la prière de milord Stairs, qui prétendoit savoir que le roi Jacques devoit passer à Château-Thierry, où il demandoit que M. le duc d'Orléans envoyât quelqu'un pour l'arrêter et pour le remener à Bar. On croit que le voyage de Contades sera fort inutile pour cela, et que le roi Jacques est bien plus avancé que cela dans son voyage, mais milord Stairs est persuadé qu'il n'aura pas fait si grande diligence, et M. le duc d'Orléans a bien voulu faire cette démarche-là pour le contenter. — M. de Torcy a conclu le marché de la maison de Boisfranc, vis-à-vis le Cours; il en donne 260,000 francs.

Dimanche 10, à Vincennes. — M. le duc d'Orléans tint conseil de régence le matin, et puis retourna dîner à Paris. — M. de Bercy*, gendre de M. Desmaretz et qui

étoit intendant des finances, a reçu ordre par M. de la Vrillière de s'en aller pour quelque temps à ses terres de Normandie. On l'accuse d'avoir eu la nuit des rendez-vous avec des gens d'affaires pour travailler de concert avec eux afin d'empêcher la circulation de l'argent. Cette accusation-là ne paroît pas trop apparente, il faut qu'il y ait quelque autre raison. M. Desmaretz a été fort affligé du malheur de son gendre; il en a parlé à M. le duc d'Orléans, qui lui a répondu avec beaucoup de bonté et qui lui a fait espérer qu'on le feroit revenir bientôt. — Le maréchal de Villars doit aller en Provence au mois de janvier pour y tenir l'assemblée qui est indiquée pour le mois de janvier.

* Bercy, gendre de Desmaretz, avoit été sous lui intendant des finances; il avoit eu toute sa confiance et conséquemment la principale autorité dans ce ministère. Il faut avouer qu'il la méritoit par son esprit et sa capacité. Leur chute fut commune; mais Bercy, plus jeune et plus remuant que son beau-père, ne pouvoit se tenir de voir des gens d'affaires et donna par là de l'inquiétude au duc de Noailles, à qui il n'en falloit pas tant pour en prendre, et qui, Benjamin de cette maison, comme on l'a vu en ces notes dans les dernières années du feu roi, en avoit résolu la perte après en avoir pris la place, dans la crainte d'en être traversé. Il ne ménagea donc pas Bercy, et pour s'en délivrer soi et ôter ce conseil à Desmaretz, fit chasser Bercy en Normandie. On verra bientôt une madame la Fontaine, créature parfaitement obscure, mais conduite par la main, par l'autorité et la protection la plus forte, former des accusations énormes à Desmaretz, le traduire juridiquement à la Tournelle et lui faire friser la sellette et pis.

Lundi 11, à Vincennes. — M. de Vergagne est grand d'Espagne, et voici comme cela s'est fait: M. de Spinola, son beau-père, lui cédoit la grandesse par le contrat de mariage avec sa fille aînée, M. de Spinola n'ayant point de garçon, et n'ayant jamais pris possession de la grandesse. Le prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne ici, a été prié par toute la famille de M. de Vergagne d'en écrire au roi d'Espagne pour le supplier de lui permettre de jouir des honneurs que son beau-père lui avoit

cédés par le contrat de mariage. Le roi d'Espagne a trouvé que cela étoit juste. M. le duc d'Orléans n'en avoit point voulu écrire au roi d'Espagne, mais il avoit témoigné à l'ambassadeur qu'il s'intéressoit fort à cette affaire. M. de Spinola ne sera plus grand, car les pères, quand ils ont pris possession de la grandesse, ne la peuvent plus céder à leurs enfants, et le père et le fils ne peuvent être grands par la même grandesse. Il n'y a eu que le maréchal de Tessé qui a obtenu cette grâce-là pour son fils, par une faveur toute particulière*.

* M. de Nevers n'avoit jamais été que duc à brevet ; son fils ne pouvoit donc être duc , et fit ce mariage étranger pour la grandesse ; mais le feu roi, à qui il n'avoit jamais pris la peine de faire sa cour ni de servir, n'en voulut pas ouïr parler. M. le duc d'Orléans, dès sa première jeunesse, avoit eu de l'amitié pour M. de Mancini, qui depuis son mariage s'appeloit M. de Vergagne; la débauche l'avoit continuée. Il étoit fils de la sœur de la duchesse de Sforce, et cette tante l'aimoit aussi tendrement que si c'eût été son fils, et en avoit toujours pris le même soin ; elle étoit de longue main la confidente unique de madame la duchesse d'Orléans, et M. le duc d'Orléans avoit de la considération pour elle. Ce fut ce qui fit l'affaire de M. de Vergagne, et qui dans la suite le fit encore duc et pair. Dangeau est mal informé sur les grandes. Il est vrai que les grands ne se démettent point ; mais lorsqu'ils perdent leur grandesse, comme il arrive à un homme que sa femme a fait grand et qui devient veuf, son fils, ou, s'il n'en a point, sa fille, ou un héritier proche de sa femme, recueille la grandesse et devient grand de droit et sur-le-champ ; alors le mari conserve sa vie durant le rang, les honneurs et toutes les distinctions de la grandesse, mais qui finissent avec lui, et ne passeroient pas après lui aux enfants d'un second mariage. Ainsi M. Spinola n'a rien perdu ni pu perdre dans l'occasion dont il s'agit.

Mardi 12, à Vincennes. — M. le duc d'Orléans vint ici l'après-dînée tenir le conseil de régence, et retourna coucher à Paris. — On eut hier nouvelle que la flottille revenant en Espagne avoit échoué dans le canal de Bahama ; douze vaisseaux du roi d'Espagne y ont péri. Il y a eu quatre cents hommes noyés, parmi lesquels est Ubilla, qui commandoit la flotte ; elle étoit chargée de dix-huit mil-

lions d'écus, et il y avoit pour presque autant de marchandises, ce que les Espagnols appellent *las frutas*, dont les principales marchandises sont de l'indigo et de la cochenille. — M. le duc d'Orléans a permis depuis quelques jours la traite des blés, parce qu'il y en a trop dans le royaume, la livre de pain dans les provinces ne se vendant pas six deniers la livre. — Girardin, capitaine aux gardes, fils de Vauvray, et Ferrant, capitaine au régiment du roi, se battirent le matin devant les Tuileries; Girardin reçut un coup d'épée dans le corps, qu'on croit mortel. Il y a grande apparence que cela sera regardé comme un véritable duel, et M. le duc d'Orléans a fait dire à la famille qu'il ne falloit point lui en parler et que c'étoit l'affaire du parlement.

Mercredi 13, à Vincennes. — M. le duc d'Orléans vint ici le matin tenir le conseil de régence, et retourna dîner à Paris; il descend d'ordinaire au Luxembourg en revenant de Vincennes. — Le maréchal d'Harcourt a obtenu pour le marquis d'Harcourt, son fils, la survivance de la charge de capitaine des gardes du corps; on avoit dit d'abord que le maréchal donnoit sa démission; cela est au choix du maréchal, qui n'est point encore déterminé là-dessus. Il avoit fait marché de cette charge à 500,000 francs avec le comte de Roucy, qui n'en a pas pu avoir l'agrément; on y avoit songé aussi pour le duc de Lorges, avec qui le maréchal n'a pas voulu traiter, parce qu'il étoit engagé avec le comte de Roucy. — Regnault, receveur des tailles de la généralité de Paris, a fait banqueroute de plus de trois millions; on prétend que sa banqueroute n'est point frauduleuse, mais on le blâme des dépenses extraordinaires qu'il avoit faites, surtout à sa maison de Châtillon auprès de Paris. — L'ambassadeur d'Espagne a eu des nouvelles que la perte de la flottille n'est pas si considérable qu'on l'avoit cru et qu'on a déjà repêché plus des deux tiers de l'argent.

Jeudi 14, à Vincennes. — On redemande 1,650,000

francs à la Garde, payeur des rentes, qui étoit chargé de cet argent par un arrêt du conseil ; il a fait voir un ordre de M. Desmaretz de remettre cette somme entre les mains de Legendre, et Legendre a fait voir un ordre de M. Desmaretz pour se dessaisir de cet argent et en payer les dettes du roi pressantes. On attaque ces gens-là comme n'étant pas valablement déchargés, et on leur permet d'avoir leur recours contre M. Desmaretz ; on assure que M. Desmaretz n'est point embarrassé de cette affaire, et qu'il fera voir les bonnes raisons qu'il a eues de disposer de ces fonds-là. — M. le duc d'Orléans a donné à M. d'Antin la permission d'assembler cet hiver des bals, trois fois la semaine, dans la salle de l'Opéra ; on n'y entrera qu'en masque et en payant. Le chevalier de Bouillon, qu'on appelle présentement le prince d'Auvergne, aura 2,000 écus de pension sur cette affaire-là, dont il a donné l'avis. — M. le duc de Charost a obtenu la survivance de sa charge de capitaine des gardes du corps pour M. d'Ancenis, son fils, qui est mestre de camp du régiment de Bourgogne-cavalerie. Le marquis d'Harcourt a aussi un régiment royal de cavalerie ; ces deux régiments sont à vendre 40,000 écus chacun.

Vendredi 15, à Vincennes. — Il y a eu une grande consultation des médecins pour juger quand on pourroit mener le roi à Paris, sans danger du mauvais air. Tous les médecins ont été de même opinion là-dessus, et qu'on ne le devoit mener à Paris qu'après qu'il auroit gelé ; ils disent tous qu'il y a beaucoup de petite vérole à Paris et fort dangereuse. — Les dernières nouvelles de Londres, venues par un courrier, parlent d'une nouvelle conspiration qu'il y a eu contre le roi Georges, et qu'on a fait mourir un major d'un régiment irlandais, accusé d'en être le chef. Il paroît que les affaires de ce pays-là sont plus brouillées que jamais et qu'en Écosse l'armée du comte de Marr grossit tous les jours. On ne sait point encore si le roi Jacques est débarqué ; on ne sait pas même si le duc d'Ormond, qui est parti longtemps avant lui, est

arrivé. — On parle fort d'une réforme qu'on va faire dans les troupes; il y a différents avis sur la manière de la faire, et il n'y a rien encore de déclaré là-dessus.

Samedi 16, à Vincennes. — Il n'y eut point de conseil de régence; M. le duc d'Orléans joua l'après-dînée à la paume pour faire un peu d'exercice. — On a plusieurs lettres qui portent que les retranchements de Stralsund ont été forcés. Le baron de Sparre, ambassadeur de Suède, dit qu'il n'en a point eu de nouvelles. — Samuel Bernard, qui a rendu compte de toutes les affaires qu'il a négociées, dont on est très-content, se met à la tête des receveurs généraux pour fournir les 2,500,000 livres par mois qu'on les engage de donner pour le paiement des troupes; il a beaucoup de crédit en France et dans les pays étrangers; il est très-capable, et ne demande que dix pour cent d'intérêt pour les avances. M. le duc d'Orléans l'a fort exhorté d'entrer dans cette affaire, et rien ne lui paroit si important, comme de raison, que de faire payer les troupes exactement; ce qui fait qu'on en réforme une partie, c'est de n'avoir point assez de fonds pour entretenir toutes celles qui sont sur pied.

Dimanche 17, à Vincennes. — M. le duc d'Orléans vint ici le matin tenir le conseil de régence, et retourna dîner à Paris. — On a résolu de casser le traité qu'on avoit fait avec le duc de Tursis pour ses six galères; on trouve que la dépense en est trop grande; le maréchal de Tessé donne sur cela un mémoire à M. le duc d'Orléans pour représenter l'importance qu'il y a de ne point rompre ce traité. — Le comte de Roucy se plaint d'un de ses proches parents, qui prétend non-seulement n'avoir pas tort avec lui, mais au contraire s'est employé pour lui avec beaucoup de vivacité. — Le fils aîné de madame de Caylus, colonel de dragons, vend son régiment 40,000 écus à M. de...., gentilhomme breton, qui a déjà servi dans la cavalerie; il en a l'agrément et est allé en Bretagne pour en hâter le paiement. — La réforme est réglée pour les

gardes du corps et pour les régiments des gardes françoises et suisses ; on ôte six-vingts gardes du corps par compagnie , qui auront permission de porter toujours la bandoulière , et on leur donne à chacun 50 écus de pension ; on casse quinze hommes par compagnie du régiment des gardes françoises , et quarante par compagnie du régiment des gardes suisses.

Lundi 18 , à Vincennes. — M. Roujault , intendant de Rouen , faisant sa tournée dans la province , manda ici , il y a quelques jours , qu'il avoit fait arrêter à la poste de Nonancourt , entre Paris et Rouen , deux hommes qui apparemment avoient un mauvais dessein par les manœuvres qu'on leur avoit vu faire et par des armes brisées qu'ils avoient dans leurs portemanteaux ; on sait qu'un de ces hommes c'est M. de Bleniac , et qu'il avoit un passe-port de milord Stairs *. — M. le duc d'Orléans tint chez lui l'après-dînée conseil de finances , où M. Malet , qui est présentement attaché au marquis d'Effiat , porta des propositions qu'on examina et qu'on examinera encore jeudi et vendredi ; le conseil de régence en décidera samedi. Il s'agit des billets sur les gabelles dont on fait de classes différentes , et il s'agit aussi de tous les autres papiers qui sont dans le commerce , et l'on compte qu'en tout il y en a pour plus de six cents millions , mais on en retranchera une partie quand on aura bien vérifié les agiotages qui ont été faits sur quelques-uns de ces billets.

* Les mouvements d'Écosse n'étoient que les suites des projets du feu roi , de concert avec le roi d'Espagne , pour essayer à rétablir le roi Jacques II sur le trône. La mort du roi le fit échouer , et M. le duc d'Orléans , devenu tout Hanovrien par les raisons qui ont été expliquées , se garda bien de le favoriser ; il a même été soupçonné d'avoir averti le roi Georges de ce que la mort du roi avoit livré là-dessus à sa connoissance , lequel , ayant en tout le temps de bien prendre ses précautions , ne se soucia pas trop d'empêcher les démarches du roi Jacques , pour mieux savoir ce qu'il avoit à faire et se défaire des plus dangereux , et de ce prince même s'il lui étoit possible. Pressé par son foible parti , et ne se voulant refuser à aucun moyen d'espérance , il

en prit de ce que M. le duc d'Orléans continuoit à le payer de ce qu'il touchoit du feu roi et de ce qu'il consentoit à ne pas faire semblant de savoir ni son dessein ni son passage par la France. Il disparut donc tout à coup, la traversa avec trois ou quatre personnes, logea à Chaillot chez M. de Lauzun, très-caché, vit la reine sa mère, et partit pour s'aller embarquer en Bretagne et passer en Écosse. Stairs, qui sans avoir encore pris caractère d'ambassadeur d'Angleterre en faisoit à Paris toutes les fonctions avec une audace peu commune, eut le vent de ce voyage, et résolut de ne rien oublier pour délivrer son maître de l'unique reste des Stuarts. Il dépêcha sourdement des gens sur les différentes routes, et entre autres sur celle de Paris en Bretagne par Alençon ; il en chargea Douglas, colonel réformé dans les Irlandois à la solde de France, qui par son nom, son esprit et son intrigue s'étoit insinué à Paris dans plusieurs maisons considérables depuis la régence, et s'étoit mis sur un pied de familiarité distinguée avec le régent. Il avoit beaucoup de réputation de valeur, étoit fort pauvre, marié, avoit du monde et de la politesse, et rien qui le pût faire soupçonner d'être capable de crime. Douglas avec deux hommes à cheval et lui en chaise, tous fort armés, s'en allèrent en poste mais lentement sur cette route. Arrivés de bonne heure à Nonancourt entre Dreux et Verneuil au Perche et dix-neuf lieues de Paris, il mit pied à terre à la porte, mangea un morceau et s'informa avec un extrême soin d'une chaise faite de telle façon et accompagnée comme il le dépeignit. Il témoigna craindre qu'elle ne fût déjà passée et qu'on ne lui dît pas vrai, et après des perquisitions infinies, il laissa un troisième homme qu'il lui arriva, avec ordre de l'avertir lorsque la chaise passeroit, et ajouta des menaces et des récompenses aux gens de la poste pour n'être pas trompé par leur négligence. Le maître de la poste, nommé l'Hopital, n'y étoit pas ; sa femme y étoit, et se trouva une femme de tête, de courage et de vertu : tant de soins lui furent suspects. Elle fit inutilement ce qu'elle put pour tirer quelque éclaircissement ; mais tout fut inutile de leur part. Ce qu'elle put démêler, c'est qu'ils étoient Anglois, qu'ils étoient dans un mouvement violent, qu'il s'agissoit de quelque chose de très-important et qu'ils méditoient un mauvais coup. Elle imagina qu'il s'agissoit du roi Jacques, et conçut le dessein de le sauver, et tout en même temps l'arrangea dans sa tête, et sut l'exécuter. Pour cela elle se fit toute à ces messieurs, ne refusa rien, se contenta de tout, et leur promit qu'ils seroient fidèlement avertis : elle les persuada si bien que Douglas s'en alla sans dire où, qu'à celui qui étoit venu le joindre, mais en lieu voisin pour être averti à temps, et il emmena un de ses valets : l'autre demeura avec l'arrivé pour attendre. Un homme de plus embarrassa fort la maîtresse ; toutefois elle prit son parti. Elle proposa au monsieur de boire un coup parce qu'il avoit trouvé Dou-

glas hors de table ; elle le servit de son mieux et de son meilleur vin , et le tint à table le plus longtems qu'elle put ; allant et venant , elle avoit donné ses ordres. Un maître valet en qui elle se fioit étoit en sentinelle avec ordre de paroître seulement s'il voyoit une chaise , et sa résolution étoit prise d'enfermer son homme et son valet et de faire relayer la chaise par ses chevaux qu'elle avoit détournés par derrière ; mais la chaise ne vint point , et l'homme s'ennuya de demeurer à table ; alors elle fit si bien qu'elle lui persuada de s'aller reposer et de compter sur elle , sur ses gens et surtout sur ce valet que Douglas avoit laissé. L'Anglois recommanda bien à celui-là de ne pas désespérer le pas de la porte et de le venir avertir dès que la chaise paroîtroit. Madame l'Hopital mit cet Anglois le plus sur le derrière de sa maison qu'elle put , et , toujours l'air dégagé , sort et s'en va chez une de ses amies dans une rue détournée , lui conte son aventure et ses soupçons , s'assure d'elle pour recevoir et cacher chez elle celui qu'on attendoit , envoie querir un ecclésiastique de leurs parents en qui ils se pouvoient fier , qui prêta un habit d'abbé et une perruque assortissante. Cela fait , madame l'Hopital retourne chez elle , trouve le valet anglois sur sa porte , l'entretient , le plaint de son ennui , lui dit qu'il est bien bon d'être si exact , que de la porte à la maison il n'y a qu'un pas et qu'elle lui promet qu'il y sera averti aussi bien que par ses yeux sur la porte , le persuade de boire un coup , donne le mot à un postillon affidé , qui fait boire l'Anglois et le couche ivre mort sous la table. Pendant cette expédition , cette femme avisée va écouter à la porte de l'Anglois , tourne doucement la clef et l'enferme , puis vient s'établir sur le pas de sa porte. Une demi-heure au plus après , accourt celui qu'elle avoit mis en sentinelle ; la chaise arrive , à qui sans qu'elle sût pourquoi et à trois hommes qui l'accompagnoient , on fit prendre le petit pas ; c'étoit le roi Jacques. Madame l'Hopital l'aborde et lui dit qu'il est attendu , que s'il n'y prend garde il est perdu , qu'il ait à se fier à elle et à la suivre. La réplique fut courte , et les voilà chez l'amie. Là , il apprend tout ce qui s'est passé ; on le cache lui et ses gens le mieux qu'il est possible , puis madame l'Hopital envoie chercher la justice chez elle , et sur ses soupçons fait arrêter l'Anglois ivre dans sa cuisine , et le monsieur Anglois qu'elle avoit enfermé sans qu'il s'en fût aperçu , et qui s'étoit endormi. Aussitôt après elle dépêcha un de ses postillons avec une lettre à M. de Torcy , surintendant des postes , et un peu après le juge envoya son procès-verbal à la cour. On ne peut exprimer la rage de cet Anglois quand il se vit arrêté et hors d'état d'exécuter ce qui l'avoit amené , et sa furie contre ce valet ivre. Pour madame l'Hopital il l'auroit étranglée , et elle eut très-longtems la peur d'un mauvais parti. Jamais l'Anglois ne voulut dire ce qui l'avoit amené , ni où étoit Douglas , qu'il nomma pour imposer par ce nom. Il se dé-

clara être envoyé par l'ambassadeur d'Angleterre, et cria fort que ce ministre ne souffriroit pas l'affront qu'on lui faisoit. On lui répondit doucement qu'on ne voyoit point de preuves qu'il fût à l'ambassadeur d'Angleterre, ni que ce ministre prît aucune part en lui; qu'on voyoit seulement des desseins très-suspects contre la liberté publique et celle des grands chemins; qu'en un mot on ne lui feroit ni tort ni déplaisir, mais qu'il resteroit en sûreté jusqu'à ce qu'on eût des ordres, et là-dessus lui et le valet ivre furent conduits civilement en prison. Ce que devint Douglas on n'en sait rien, sinon qu'il fut reconnu en divers endroits de la route courant, s'informant, criant avec désespoir qu'il étoit échappé, sans dire qui. Apparemment qu'il vint ou envoya aux nouvelles, lassé de n'en point avoir, et que le bruit d'un tel éclat dans un petit lieu comme Nonancourt vint aisément à lui dans le voisinage où il s'étoit relâissé, et que cela le fit partir pour lâcher court d'attraper sa proie; mais il courroit en vain, le roi Jacques étoit demeuré caché à Nonancourt, où, charmé des heureux soins de cette maîtresse de poste qui l'avoit sauvé de ses assassins, il lui avoua qui il étoit et lui donna une lettre pour la reine sa mère. Il fut là trois jours, pour laisser passer le bruit et ôter toute espérance à ceux qui le cherchoient; puis, travesti en abbé, il monta dans une autre chaise de poste que madame l'Hopital emprunta comme pour elle dans le voisinage, afin d'ôter toute connoissance par les signalements, et continua son voyage pendant lequel il se vit toujours poursuivi, mais heureusement jamais reconnu, et s'embarqua pour l'Écosse. Douglas, lassé de ses courses inutiles, revint à Paris, où Stairs faisoit grand bruit de l'aventure de Nonancourt, qu'il ne traitoit pas de moins que d'attentat contre le droit des gens, et Douglas, qui ne pouvoit ignorer tout ce qui se disoit de lui, eut l'audace d'aller partout où il avoit accoutumé de se montrer, aux spectacles, et de se présenter devant M. le duc d'Orléans. Ce prince ignora tant qu'il put un complot si barbare, et à son égard si insolent. Il en garda le silence, dit à Stairs ce qu'il jugea à propos pour le faire taire, et lui rendit ses Anglois. Douglas baissa pourtant auprès de M. le duc d'Orléans; beaucoup de gens considérables lui fermèrent leurs portes, et quelque temps après il disparut de Paris; et je ne sais ce qu'il est devenu depuis. Sa femme et des enfants tout petits y demeurèrent à l'aumône, dont le sort m'est pareillement inconnu. La reine d'Angleterre fit venir madame l'Hopital à Saint-Germain, la remercia et la caressa comme elle le méritoit, lui donna son portrait, et ce fut tout; le régent quoi que ce soit; et longtemps après le roi d'Angleterre lui écrivit et lui envoya son portrait aussi.

Conclusion : elle est demeurée maîtresse de la poste à Nonancourt, et l'est encore. Elle-même m'a raconté l'histoire, et qui que ce soit ne la contredit en rien; elle est vraie et femme estimée dans son lieu. On

n'oseroit dire que de ce qui lui en a coûté de frais elle n'en a pas été remboursée. Telle est l'indigence des rois détrônés, ou l'oubli des périls et des services. Il n'est pas croyable combien tous les honnêtes gens s'aliénèrent de Stairs, que ses airs insolents ne concilioient déjà pas, et qui combla la mesure en s'expliquant sur cette affaire sans l'avouer, mais sans du tout s'en disculper ni en témoigner d'autre peine que de son succès.

Mardi 19, à Vincennes. — M. le duc d'Orléans vint ici l'après-dînée tenir le conseil de régence, et coucha ici. Le duc de Guiche entra au conseil de régence comme vice-président du conseil de guerre, le maréchal de Villars étant incommodé. — M. le duc d'Orléans fait mettre en liberté les gens de milord Stairs qu'on avoit arrêtés à Nonancourt; mais il a exhorté ce milord à être plus circonspect, et à ne plus faire de ces choses qu'il ne seroit pas permis à un ambassadeur de faire, et à plus forte raison à ce milord, qui n'a point encore de caractère; cependant, ce milord ne laisse pas de se plaindre de ce qu'on arrête des gens chargés de ses lettres et de ses ordres. — M. le maréchal d'Harcourt ne donne point la démission de sa charge à son fils; il a pris le parti de ne lui donner que la survivance, parce que cela convient mieux aux affaires de sa famille, et M. le duc d'Orléans lui avoit permis de prendre sur cela le parti qui lui parottroit le meilleur pour ses affaires.

Mercredi 20, à Vincennes. — Il y eut conseil de régence le matin, et puis M. le duc d'Orléans, qui avoit couché ici, retourna à Paris. L'après-dînée il donna audience dans sa petite galerie à l'Académie des Sciences en corps, qui ne l'avoit point encore salué depuis sa régence parce qu'elle étoit en vacance; on le remercia de la protection particulière qu'il donne à cette compagnie, dont il s'est réservé le soin, et en même temps on lui rendit compte de l'élection qu'on venoit de faire du cardinal de Polignac pour remplir la place d'honoraire, vacante par la mort du fameux P. Malebranche. — On a choisi pour sous-

gouverneur du roi le marquis de Ruffey, ancien lieutenant général, de la maison de Damas, M. de Jeoffreville, que le feu roi avoit nommé à cet emploi, n'ayant pu l'accepter à cause de sa mauvaise santé, et on a nommé trois gentils-hommes de la manche, quoique d'ordinaire on n'en nommât que deux ; ces trois sont le chevalier de Pezé, capitaine aux gardes, parent de madame de Ventadour, le marquis d'Arcy, gendre de madame de la Lande, sous-gouvernante, et M. d'Ossy, fils de madame de Villefort, sous-gouvernante aussi.

Jedi 21, à Vincennes. — Il y eut conseil de finances extraordinaire. — On a présentement des listes imprimées des conseils de marine, du dedans du royaume, de finances et de guerre ; on les trouvera partout. Le maréchal de Villeroy ne retournera point à Vincennes, où il étoit toujours auprès du roi, parce que le marquis de Villeroy, son petit-fils, a la petite vérole. Il ne le voit point ; mais comme il en a des nouvelles à tous moments, il croit ne devoir point se montrer devant le roi. — On eut nouvelle que le traité de la Barrière avoit été signé le 15 après quarante-huit conférences qu'il y avoit eu sur cette affaire ; nous n'en savons point encore les conditions ; il y eut de grandes réjouissances ce jour-là. Le comte de Konigsegg, ministre de l'empereur, après avoir fini cette affaire, se prépare à venir en France ambassadeur, et il a déjà loué la maison de l'ambassadeur de Hollande, qui s'en retourne. — Il n'y aura point de listes imprimées ni du conseil des affaires ecclésiastiques ni de celui des affaires étrangères, parce qu'il n'y a point de distribution particulière dans ce conseil.

Vendredi 22, à Vincennes. — L'affaire des billets de gabelles et de tous autres papiers de cette nature, qui devoit être réglée aujourd'hui, ne le sera que la semaine qui vient. — Le P. le Tellier et le P. Doucin ont ordre de se retirer de Paris*. On croit qu'il y en aura encore quelques autres qui auront le même ordre ; on a ôté à plusieurs de leur compagnie le pouvoir de confesser, et aucun de

ceux à qui on a laissé la permission n'a le pouvoir d'aller confesser dans les couvents. M. l'évêque de Metz a interdit tous les jésuites de son diocèse et on croit que M. de Verdun les a interdits aussi dans le sien. — Il arriva un courrier du comte du Luc ; le bruit se répandit d'abord qu'il apportoit la nouvelle que l'empereur avoit déclaré la guerre au Turc , cela ne s'est pas trouvé vrai. Il n'a envoyé ce courrier, qui est son secrétaire, que pour représenter ses intérêts et l'embarras où il est, ne touchant rien ; M. le duc d'Orléans a donné ordre qu'on lui envoie 40,000 francs.

* L'exil, trop mérité, des PP. Tellier et Doucin et l'interdit des jésuites dans le diocèse de Metz appartiennent tellement à l'affaire de la Constitution qu'on n'en expliquera rien ici .

Samedi 23, à Vincennes. — M. le duc d'Orléans vint ici l'après-dînée tenir le conseil de régence. — L'affaire de la Garde, à qui on redemandoit 1,600,000 francs pour lesquels il avoit son recours sur le Gendre et puis sur M. Desmaretz, fut éclaircie ces jours passés ; on a trouvé qu'ils n'avoient rien fait de mal ni les uns ni les autres, et on a jeté au feu en présence de M. Desmaretz toutes les procédures qui avoient été faites là-dessus. — On a porté à M. le duc d'Orléans ou à ceux qui composent le conseil de finances trois cent trente-trois mémoires qui ont tous été examinés, sur la manière dont on doit régler l'affaire des billets de la caisse des emprunts et de tous autres billets royaux, et on espère que la semaine qui vient cette affaire sera entièrement réglée. — Madame la duchesse d'Orléans est grosse ; on souhaite fort qu'elle ait un second fils, mais elle est si malade dans ses grossesses et dans ses couches, que cela trouble la joie que sa grossesse doit nous donner.

Dimanche 24, à Vincennes. — Il y eut conseil de régence, après quoi M. le duc d'Orléans retourna dîner à Paris. — On a nouvelle sûre que le roi Jacques n'étoit

pas encore à la voile le 20 de ce mois; il doit avoir été joint le 18 par le duc d'Ormond, qui est revenu des côtes d'Angleterre parce qu'on n'y a point répondu aux signaux qu'il y avoit faits. Il a été trahi par un de ceux à qui il se confioit le plus, mais il en a été averti assez à temps pour prendre le parti de revenir joindre le roi Jacques aux côtes de France. On ne dit point où ils sont ni où ils prétendent pouvoir débarquer. — M. Buys, ambassadeur de Hollande, a pris ses audiences de congé; mais il ne doit retourner en son pays qu'à la fin de l'année. — Sur le mémoire présenté à M. le duc d'Orléans par le maréchal de Tessé, concernant les galères de Gênes, on parle de faire un nouveau traité avec le duc de Tursis; mais il n'y a rien encore de décidé là-dessus, et on ne sait pas même si le duc de Tursis voudra entrer dans un nouveau traité.

Lundi 25, à Vincennes. — La réforme des seize hommes par compagnie du régiment des gardes fut faite; on réforme cent mousquetaires de chacune des deux compagnies des mousquetaires du roi, qui étoient à deux cent cinquante chacune, mais cette réforme n'est pas encore faite. — Mademoiselle de Biron à qui on donne 20,000 écus en mariage, épouse M. de Bonnac, neveu de Bonrepaux, qui lui assure 20,000 livres de rente sur son bien, et Bonnac en a presque autant de son côté. Mademoiselle de Biron n'a que 20,000 écus, parce que M. et madame de Biron ont beaucoup d'enfants et surtout bien des filles à marier. Bonnac, qui avoit été nommé, il y a déjà plus d'un an, à l'ambassade de Constantinople, est destiné présentement à l'ambassade auprès du roi de Prusse. — Madame de Sourches, femme du grand prévôt, qui cède sa charge à son fils, est morte; elle étoit héritière de la maison de Montsoreau. Elle est morte de la gangrène à la jambe, comme le feu roi, et étoit à peu près de même âge.

Mardi 26, à Vincennes. — M. le duc d'Orléans vint ici l'après-dînée tenir le conseil de régence, et s'en retourna coucher à Paris. — Le comte de Roucy, qui s'est

fort plaint de M. de Saint-Simon *, a eu une audience sur cela de M. le duc d'Orléans, qui a exigé de lui qu'il ne parleroit plus de cette affaire; il y a bien des gens qui croient que M. de Saint-Simon n'a pas eu tout le tort qu'on a voulu lui donner dans le monde. — On croyoit qu'on jugeroit aujourd'hui au conseil de régence l'affaire de M. de Courson, intendant de Guyenne, contre les habitants de Périgueux; l'affaire a déjà été vue au conseil du dedans du royaume. — Madame de Lenoncourt, chanoinesse de Remiremont, a remis ses prébendes à madame son abbesse; elle est à Paris, et elle se marie à M. d'Olède, qui a plus de 20,000 écus de rente; il avoit épousé en premières noces une sœur de M. de Caumartin; c'est un mariage qui se fait par l'estime qu'il a pour madame de Lenoncourt.

* M. de Saint-Simon figuroit trop alors pour ne pas expliquer l'éclat qui arriva entre lui et le comte de Roucy; mais, pour le mieux entendre, il faut reprendre les choses de plus haut. La sœur bien aimée du maréchal de Lorges étoit la comtesse de Roye, mère du comte de Roucy, du comte de Blansac, du marquis de Roye, du chevalier de Roye, connu, lors de son mariage à la fille de Pronde, sous le nom de M. de la Rochefoucauld, des abbesses de Saint-Pierre, de Reims et du Paralet, de feu madame de Pontchartrain, mère de Maurepas, secrétaire d'État, et d'un autre fils et d'une autre fille demeurés protestants et passés en Angleterre avec elle, où, sans être mariés, ils se sont établis. On ne parle que de ceux qui vivent encore ou qui vivoient en ce temps-là, excepté madame de Pontchartrain. Ces neveux du maréchal de Lorges vivoient avec lui en tout sur le pied de ses enfants. M. de Saint-Simon les trouva ainsi en épousant la fille aînée du maréchal de Lorges. Il a toujours vécu avec tout le respect et la plus intime tendresse avec lui et avec tout ce qui lui étoit cher, et continua depuis sa mort dans la même liaison la plus étroite avec ses neveux et avec leurs femmes; vivant dans les mêmes lieux, ils passoient leur vie ensemble. Roucy, par son jeu, par ses pertes, par un rustre qui passoit pour droiture et franchise, par sa bonne mine, la vigueur de son corps, sa dépense, sa familiarité avec le bas, s'étoit d'autant plus aisément concilié le monde, que personne ne craignoit son esprit, qui étoit nul, mais qui, à force de cour, de monde, d'ambition et de besoins avoit acquis du ma-

nége dont on avoit peine à se douter. Sa femme, dame du palais de la dernière Dauphine, et fille unique de la duchesse d'Arpajon, sœur de Beuvron, dame d'honneur de la première Dauphine, étoit encore plus empressée, s'il se peut, de crier que son mari; aigre et par là haïe, et sujette aux prises et aux querelles; une sorte d'esprit par l'usage de la cour, où elle étoit également rampante, et sur les monts; nécessaire et glorieuse à l'excès, et pleine d'ambition avec ce bonheur qu'elle s'imaginait toujours un succès infaillible des chimères de fortune qu'elle se mettoit dans la tête; le mari glorieux aussi infiniment, et tous deux dans le dernier servage de tout ministre et de toute faveur [sic].

Le comte de Roucy s'étoit fort attaché à Monseigneur, duquel il étoit fort bien traité. Il avoit été admis des premiers dans l'entre-sol de Meudon; il y avoit fondé sa fortune pour l'avenir; il en avoit épousé les passions et le langage; et comme c'étoit un pays ennemi de M. le duc d'Orléans, et que Roucy vouloit plaire, il n'y avoit gardé aucune sorte de mesure dans les temps les plus calamiteux et depuis, à la totale différence de Biron, de la Vallière, de Sainte-Maure et de Dumont, qui surent demeurer parfaitement réservés là-dessus et ne pas déplaire. Tout se sait, et on peut juger que M. le duc d'Orléans, qui avoit tant d'intérêt de savoir ce qui se passoit là, ne l'ignora pas. Il y fut si sensible en bien et en mal, que ce fut presque la seule chose dont il se souvint avec sentiment toute sa vie et qu'il voulut marquer dans sa puissance. Le comte de Roucy, noyé dans le jeu et à la suite des princes et de ses plaisirs de Paris, étoit un homme avec qui on ne vivoit guère, mais avec qui pourtant Saint-Simon étoit en amitié. Pour sa femme, elle mangeoit sans cesse chez lui, et sans cesse il alloit les matins chez elle, et la duchesse de Saint-Simon dans la même intimité. L'aventure de la Marsaille ouvrit les yeux à bien des gens; peut-être n'y eut-il que faute de sens, mais cela même fut malheureux et rendit équivoque ce qui ne l'avoit pas été. Le comte de Roucy reçut d'abord une blessure qui se trouva après légère; il fut aux équipages se faire panser, et y demeura pendant tout le reste de l'action. Vint en son temps la promotion: Chamillart étoit le tout-puissant, et en particulier le ministre de la guerre; quoique fort mal avec le duc de Lorges, son gendre, il étoit ami intime du duc de Saint-Simon. Le comte et la comtesse de Roucy avoient grand-peur. Ils employèrent Saint-Simon, qui par efforts sur Chamillart lui en fit faire sur le roi, et pour le grade et pour le service. A la bataille de Hochstett, le malheur fut tel qu'il fit grand tort à des gens qui ne l'avoient pas mérité; le comte de Roucy s'y trouva tellement enveloppé, que cela réveilla le souvenir de la Marsaille, et fit un grand et triste bruit: ce fut encore pis de Blansac, qui se trouva dans le village de Blenheim et qui y eut l'étrange sort que chacun sait. Chamillart étoit encore le même; les femmes

eurent recours à Saint-Simon, qui eut toutes les peines du monde à venir à bout de Chamillart, et qui par lui fit plus que ces épouses désolées n'en avoient osé espérer. De réciproque, ni M. de Saint-Simon ni M. de Roucy n'en étoient pas à portée; mais liaison, reconnaissance, intimité, jusqu'à l'époque dont il est maintenant question. La folie du comte et de la comtesse de Roucy étoit une compagnie des gardes du corps; quand on dit folie, on parle de leur portée, qui fait tout en ce genre, et non de la condition, qui y fait le moins, et on peut dire rien par le nombre de gens de même sorte. Être duc encore plus; et, pour dire la vérité, ils vouloient tous deux absolument l'un et l'autre [*sic*]. A la mort du maréchal de Lorges, ils espérèrent si bien l'un des deux, que la comtesse de Roucy y compta un soir pour le lendemain matin, et ne put se contenir de le dire; avec tant d'usage de cour, c'étoit peu connoître le roi, butté à n'avoir dans ces premières charges que des ducs et des maréchaux de France, comme on l'a vu toujours de son temps sans exception, et qui de quelque façon qu'il traitât les ducs à l'égard de ses enfants naturels, étoit bien loin de croire que ce qu'il pouvoit donner de plus solidement grand dût être donné en consolation de quelque charge que ce fût. Harcourt, duc et pair et maréchal de France, cousin germain de la comtesse de Roucy, eut la charge du maréchal de Lorges sans s'en soucier. Il vouloit entrer dans le conseil, et n'avoit demandé la charge que par bienséance. Le roi mort, il s'en soucia encore moins: il aimoit le bien; il regardoit le roi majeur et grand dans un tel éloignement, qu'il le perdoit de vue; il aimoit mieux le prix de la charge que de la conserver à son fils. Il s'en ouvrit, et le comte de Roucy, qui le sut d'abord, lui en demanda la préférence. Question tout de suite de l'agrément. Il vint tout courant au duc de Saint-Simon, qui à l'heure même en fut parler à M. le duc d'Orléans. Au premier mot, ce prince, si doux et si indifférent, se hérissa, et tout à l'instant refusa. Saint-Simon, qui n'ignoroit pas le vieux levain de Meudon, mais qui étoit accoutumé à la débonnairété parfaite de M. le duc d'Orléans pour tous ceux dont il avoit le plus eu lieu d'être mécontent, insista et si bien que la chose se tourna en dispute et un moment en aigreur. Si fallut-il bien céder au prince; mais Saint-Simon, résolu de revenir à la charge, parla d'autre chose. Après un assez long entretien, il fit une recharge; alors Meudon, la Marsaille, Hochstett et mille autres choses sortirent de la bouche du régent avec une impétuosité et une colère que Saint-Simon n'avoit jamais vue, dont la conclusion fut une défense de ne lui en plus parler, et un ordre de dire au comte de Roucy que le feu roi n'ayant mis dans ces charges-là des ducs et des maréchaux de France, il se garderoit bien de rien changer là-dessus; puis M. le duc d'Orléans entama d'autres propos. Pendant cette dernière partie de conversation, M. de Saint-Simon,

qui avoit vu qu'il n'y avoit plus à y revenir pour le comte de Roucy, pensa à son beau-frère, dont le père avoit eu la même compagnie. Sa conduite ne l'y portoit pas; M. de Saint-Simon même n'avoit pas eu lieu d'être content de lui; mais, ne pouvant réussir pour Roucy, et n'y ayant jamais voulu penser pour lui-même, il parla pour le duc de Lorges, et tout aussitôt il l'obtint. Il falloit des arrangements pour payer qui pouvoient, par l'esprit des gens, avoir leur difficulté, et cette raison fit convenir M. le duc d'Orléans de tenir l'agrément secret. Jamais il n'entra dans l'esprit de M. de Saint-Simon que le comte de Roucy pût avoir le moindre soupçon de sa conduite. Il avoit une réputation de droiture et de franchise sur laquelle il croyoit pouvoit compter, et la façon dont il avoit toute sa vie servi le comte de Roucy et vécu avec lui ne lui avoit pas permis d'y faire aucune réflexion. Le lendemain matin il dit au comte de Roucy, qu'il étoit bien fâché de n'avoir pu réussir, qu'il y avoit fait tout ce qui avoit été en lui, toujours inutilement. Roucy, fort étonné et encore plus fâché, demanda la cause d'un malheur auquel il ne croyoit pas se devoir attendre, et à force d'insister et d'importuner, Saint-Simon, qui ne vouloit pas dire pis, lui alléguait ce que M. le duc d'Orléans lui avoit prescrit. Là-dessus, Roucy donna l'essor à sa furie contre le régent et contre la prétendue nécessité d'être duc ou maréchal de France pour être capitaine des gardes; s'en va chez lui à sa femme, puis chez Harcourt, et les voilà aux hauts cris. Pour les aiguïser mieux, on ajouta à la réponse, que M. le duc d'Orléans, ne vouloit pas avilir ces charges en les donnant à des gens non titrés, et l'on peut juger de l'effet de ce propos, sitôt après l'éclat de cette salutation du roi inventée et mise à sus à M. de Saint-Simon par M. de Noailles. Le lendemain de tout ce bruit M. le duc d'Orléans tourmenté à souper entre les bouteilles pour savoir qui seroit capitaine des gardes, ne put résister aux dames du repas, et le lâcha; ce fut la nouvelle du lendemain matin. Là-dessus les Roucy reprirent espérance qu'en éclatant contre le duc de Saint-Simon, il s'en trouveroit tellement intéressé, qu'il y mettroit toute sa faveur pour se tirer d'affaire en obtenant la charge pour le comte de Roucy; c'est au moins ce qui parut de leur conduite, car au sortir de la table la comtesse de Roucy vint chez M. de Saint-Simon en bémol lui dire le vacarme que faisoit cette nouvelle; qu'elle le connoissoit de trop longue main pour le soupçonner d'avoir promis à son mari de parler pour lui, et d'avoir seulement parlé pour le duc de Lorges, mais que le monde étoit si méchant et son mari si outré, qu'autant pour lui que pour l'autre elle le conjuroit de faire encore un effort. Saint-Simon lui dit que pour ce qui le regardoit, il ne craignoit point les soupçons; que s'il avoit voulu la charge pour lui ou pour son beau-frère, rien ne l'empêchoit de refuser au comte de

Roucy de parler pour lui, et d'aller son chemin, à quoi lui ni personne n'auroit eu rien à dire; qu'il y avoit donc été rondement et nettement; qu'à la vérité, se voyant éconduit pour le comte de Roucy par deux fois et hors de toute espérance, la pensée lui étoit venue pour son beau-frère, sans aucune qu'il en pût naître aucun soupçon; mais que, pour couper court, il vouloit bien encore faire un effort de toutes ses forces, puisqu'il l'avoit fait d'abord, mais à deux conditions: la première, que ce seroit en présence du comte de Roucy, qui seroit témoin lui-même de ce qu'il diroit et de ce qui se passeroit; la seconde, que puisque le monde s'avisait de soupçons, qu'il monteroit actuellement avec elle dans son carrosse et, sans la quitter, qu'il iroit avec elle prendre le comte de Roucy et le mèneroit tout de suite au Palais-Royal, où il lui répondoit que, quoi que fit M. le duc d'Orléans, il n'entre-roit qu'avec lui et parleroit devant lui; que cela étoit net, sans moyen d'écrire ou de faire rien dire à M. le duc d'Orléans dans l'entre-deux, puisque d'entre-deux il n'y en auroit point, et que là M. de Roucy seroit témoin et juge, et bien en état de voir s'il y alloit bon jeu, bon argent, ou, par la surprise et les propos de M. le duc d'Orléans, si ce langage seroit autre que n'avoit été le premier. La comtesse de Roucy, également aise et surprise de la proposition l'accepta, et sur-le-champ montèrent tous deux dans son carrosse et allèrent chez elle. En chemin elle fit ses réflexions car avant d'entrer elle dit à Saint-Simon que son mari étoit si outré, qu'elle lui demandoit en grâce de la laisser entrer chez lui pour lui parler avant qu'il le vît, parce que son procédé étoit si bon qu'elle ne se consoleroit jamais qu'il fût mal reçu comme il pouvoit arriver d'un homme fâché. Dans la surprise, Saint-Simon y consentit à condition qu'elle le laissât en compagnie; en effet, elle l'y laissa dans une première pièce et entra où étoit son mari avec d'autre monde. Ils y tinrent conseil, et il fut long. La conclusion fut que la comtesse sortit et dit au duc qu'elle étoit outrée de douleur; qu'il connoissoit son mari et l'excès de son opiniâtreté, qu'il n'y avoit jamais eu moyen de le résoudre à le voir; que cela reviendrait, mais qu'elle le prioit d'aller au Palais-Royal et de faire encore tout son possible. Alors Saint-Simon sentit tout le manège. Ils vouloient le forcer par l'éclat à en faire sa propre chose et à emporter de faveur la charge pour le Roucy, et s'il ne réussissoit pas, faire contre lui tout l'éclat imaginable, et cet éclat ne se pouvoit plus si le Roucy étoit témoin comme le duc de Saint-Simon l'avoit mis pour condition. Aussi prit-il un autre ton dans sa réponse à la comtesse de Roucy; il lui dit qu'il n'eût pas imaginé qu'une proposition aussi nette et aussi décisive du fait que l'étoit celle qu'il lui avoit faite, et qui l'avoit amené chez elle pour l'exécuter, pût être susceptible de refus; qu'il estimoit au contraire qu'elle méritoit tout autre chose, et qu'il croyoit que tout le monde en penseroit ainsi et y

verroit clair aux procédés ; que pour cela même uniquement il la faisoit encore , et s'offroit de l'exécuter à l'instant , mais que si le refus persistoit , il entendroit bien ce que cela voudroit dire , dont il seroit fort étonné après une telle amitié de vingt ans. Elle voulut répondre seulement , mais Saint-Simon la pria de ne perdre point de temps et de retourner à son mari. Elle y rentra. Le parti étoit pris ; elle y demeura peu , et revint dire les mêmes choses. Saint-Simon lui dit qu'après ce qu'il avoit fait , et après ce qu'il venoit de proposer et de commencer de sa part à exécuter en venant avec elle chez elle , il n'avoit plus aucun pas à faire qu'à prendre congé d'elle , fit la révérence à elle et à la compagnie , et s'en alla. Dès le même jour les cris redoublèrent. Le comte et la comtesse de Roucy , coururent les maisons , et eurent beau jeu , parce que Saint-Simon ne s'en remua pas. Trois ou quatre jours se passèrent de la sorte ; à la fin M. et madame de Saint-Simon furent avertis de tant d'endroits du vacarme et des propos de M. et de madame de Roucy , qui retentissoient partout , que M. de Saint-Simon s'en alla au Palais-Royal ; il trouva M. le duc d'Orléans avec M. le comte de Toulouse et madame la duchesse d'Orléans qui alloient dîner avec madame Sforce. Là , il dit à M. le duc d'Orléans ce dont il étoit averti , et ce qu'il ne pouvoit s'empêcher de faire , mais qu'il avoit voulu lui en rendre compte auparavant , pour n'être pas au moins blâmé après par quelque nouveau tour d'adresse ; il ajouta , que puisqu'il trouvoit là M. le comte de Toulouse , il le prioit de lui vouloir bien dire à l'oreille la véritable raison de son refus au comte de Roucy. M. le duc d'Orléans le fit , et M. le comte de Toulouse vit encore mieux par là combien M. de Saint-Simon avoit été hors de portée de réussir. Tout de suite , comme M. de Saint-Simon voulut s'en aller , M. le duc d'Orléans le retint jusqu'à lui faire fermer les portes et envoya sur-le-champ chercher le comte de Roucy , fort en colère. Au bout de quelque temps , M. de Saint-Simon représenta si fortement à M. le duc d'Orléans et à M. le comte de Toulouse le peu de convenance qu'il y auroit qu'il se trouvât à la vesperie qui attendoit le comte de Roucy , et le danger même de quelque manque de respect en sa présence , que le régent permit au duc de s'en aller. Il rencontra sur le quai des Tuileries le comte de Roucy , qui alloit à toutes jambes au Palais-Royal. M. le duc d'Orléans lui parla en présence de madame la duchesse d'Orléans , qui dînoit , et de M. le comte de Toulouse , un langage qu'il n'avoit pas accoutumé , et dont le comte de Roucy demeura étrangement étourdi. Cela mit fin à ses propos ; mais M. de Saint-Simon et lui ne se sont revus de leur vie , ni la comtesse de Roucy , madame de Saint-Simon ; et la comtesse est morte de la sorte. Le comte de Roucy à la mort envoya prier madame de Saint-Simon de l'aller voir. Il étoit veuf ; cela se passa comme en ces terribles occa-

sions, et il la chargea de mander toutes sortes de choses pour lui à son mari, qui étoit en Espagne. Les autres Roucy, ils les ont revus, et quelques-uns même en amitié, qui n'avoient jamais approuvé des procédés si étranges. Pour le duc de Lorges, médiocrement aise d'être capitaine des gardes, [il] prit pourtant ses arrangements, et tira tout ce qu'il put de sa mère, aux dépens de qui il appartiendroit. Il falloit encore une somme pour laquelle suffisoit sa petite maison de campagne de Livry; mais à la vendre il ne s'y put jamais résoudre, et il la préféra à être capitaine des gardes du corps. Il peut s'en être repenti depuis; mais pour son fils, c'est une étrange différence. On peut juger comme Saint-Simon fut content. M. d'Harcourt, n'ayant donc pu trouver son paiement, se ravisa quelque temps après ou fut ravisé par sa famille, et la fin de tout cela fut que son fils eut sa charge, qu'il possède encore aujourd'hui. Tout ce détail fut si public alors et tellement l'histoire du jour que tout le monde la sut alors telle qu'elle vient d'être racontée.

Mercredi 27, à Vincennes. — M. le duc d'Orléans vint ici le matin tenir le conseil de régence; le maréchal d'Huxelles ne put pas y venir, parce qu'il est incommodé, et l'abbé d'Estrées y vint en sa place. — Le maréchal de Berwick apporta à M. le duc d'Orléans des nouvelles d'Écosse, venues par un aide de camp du duc de Marr, qui n'a été que neuf jours en chemin; il assure que le général Gourdon, qui commande un petit corps détaché, avoit battu le général major Carpenter, qui venoit joindre le duc d'Argyle; cet aide de camp assure que le duc de Marr a vingt-cinq mille hommes dans son armée assez bien armés et que les soldats ont trois sols par jour outre le pain, qu'ils sont payés très-régulièrement. — Dans un petit voyage qu'a fait M. le Duc à Chantilly, où il avoit mené beaucoup de jeunesse, il y a eu des tracasseries et des discours trop libres dans le vin, qui ont fait des querelles. M. le duc de Richelieu a eu le malheur même de se brouiller avec M. le Duc, qui ne veut plus le voir.

Jeudi 28, à Vincennes. — On fit à Notre-Dame le service du feu roi. M. le duc d'Orléans, M. le Duc et M. le comte de Charolois menoient le deuil, comme ils l'avoient mené à Saint-Denis. L'abbé Maboul, évêque d'Alet, prononça

l'oraison funèbre, et reçut de grands applaudissements. Les princes dînèrent chez le cardinal de Noailles, avec beaucoup de courtisans ; le dîner fut fort magnifique. — Le marquis de Rothelin doit épouser mademoiselle de Clère, sa nièce : ils ont envoyé à Rome pour la dispense ; on n'attend plus que cela pour finir le mariage, et toutes les conditions sont réglées. — On a des nouvelles très-mauvaises pour le roi de Suède. L'île de Rugen a été prise entièrement ; tous les retranchements ont été forcés. Le roi de Suède a chargé plusieurs fois les ennemis, a combattu à pied et à cheval, mais enfin il a été contraint de céder au nombre. Il s'est retiré dans Stralsund, dont on n'avoit pas pu lui ôter la communication, et on dit qu'il est blessé au bras et à la jambe.

Vendredi 29, à Vincennes. — L'affaire des billets fut encore agitée au conseil de finances, et doit être entièrement réglée demain au conseil de régence. A ces conseils de régence, les samedis, où on ne parle que de finances, M. Pelletier et M. Daguesseau y entrent et y ont la même séance qu'ils avoient au conseil de finances du feu roi, selon leur rang de conseillers d'État, et après les ducs et les maréchaux de France. — M. le duc d'Orléans fut averti le matin que le duc de Richelieu et le chevalier de Bavière avoient eu une querelle ces jours passés à Chantilly, et qu'ils avoient pris leurs mesures pour se battre dans le bois de Boulogne, où M. le Duc donnoit une grande chasse aux dames. Il envoya des officiers de ses gardes arrêter ces deux messieurs, qu'il fit venir chez lui, leur fit de grandes réprimandes, et leur déclara que si d'ici à dix ans ils avoient le moindre démêlé, il regarderoit cela comme une suite de cette affaire-ci. Il leur demanda leur parole, et leur dit : « Ne m'y manquez pas, car si vous me manquez je ne vous manquerois pas .»

Samedi 30, à Vincennes. — M. le duc d'Orléans vint ici l'après-dînée tenir le conseil de régence, où on acheva de régler l'affaire des billets ; on y fit quelque change-

ment ; on fera imprimer incessamment la déclaration. — Madame de Villeroy, supérieure du Calvaire, est morte de la petite vérole ; c'étoit une fille d'un grand mérite, et le maréchal son père en est affligé au dernier point. Ce qui doit le consoler un peu, c'est que le marquis de Villeroy, son petit-fils, qui a la même maladie et qui étoit très-mal il y a trois jours, est présentement hors de danger. — Le P. le Tellier s'est retiré à Amiens ; il souhaitoit de se retirer à Bourges ; mais l'archevêque de Bourges a fait dire au P. Martinot, supérieur des jésuites, qu'il ne vouloit pas que le P. le Tellier se retirât dans Bourges. — On mande d'Allemagne que l'électeur de Cologne avoit fait entrer ses troupes dans Bonn, qui ont surpris la garnison hollandoise qui y étoit et l'en ont chassée. On ne sait point quel parti les Etats Généraux prendront là-dessus.

Dimanche 1^{er} décembre, à Vincennes. — Il n'y eut point de conseil de régence, parce qu'il n'y avoit point d'affaires étrangères qui pressassent. — On apprit que l'archevêque de Sens (1) mourut dans son diocèse, la nuit du 28 au 29 ; il n'avoit point d'autres bénéfices, mais il vaque par sa mort une place de conseiller d'État ; il étoit un des trois ecclésiastiques*. — Madame la duchesse de Berry a déclaré qu'elle n'iroit aux spectacles qu'au bout de six mois de la mort du roi. Madame s'étoit déjà expliquée là-dessus, il y a quelques jours, et madame la duchesse de Berry a suivi son exemple. — Madame eut nouvelle que madame la duchesse de Lorraine, sa fille, étoit accouchée d'un enfant mort, et ce qui fait d'autant plus craindre pour la mère c'est qu'elle étoit tout à fait au bout de son terme. — Madame de Louvois, qui reçut hier tout ses sacrements, a perdu toute connoissance, et on ne croit pas qu'elle passe la nuit.

(1) Hardouin Fortin de la Hoguette.

* On a vu en son lieu quel étoit cet archevêque de Sens, à propos de son digne refus de l'Ordre. Ce fut un vrai évêque, un vrai homme d'honneur et une vraie perte pour l'Église et même pour l'État ; elle eut été plus grande encore sans ses longues infirmités, qui à la fin ne lui avoient pas laissé en tout temps la pleine disposition de sa tête.

Lundi 2, à Vincennes. — Les conseils de régence se tiendront présentement aux Tuileries, dans l'appartement du roi, hormis les mercredis matin que M. le duc d'Orléans les viendra tenir ici. C'étoit une assez grande fatigue pour tous les conseillers de ces conseils de venir ici quatre fois la semaine. — Madame de Louvois mourut à Paris, à deux heures du matin, fort regrettée et surtout des pauvres, à qui elle faisoit de très-grandes charités. Elle avoit soixante-neuf ans, s'étoit retirée de la cour il y a longtemps, et pendant qu'elle y avoit été, et durant la grande faveur de M. de Louvois, elle avoit toujours trouvé le secret de se faire aimer de tout le monde et même de ceux qui n'aimoient pas son mari*. — A l'assemblée du *Prima mensis* de la Sorbonne, il s'est passé beaucoup de choses dont on croit que le pape ne sera pas content ; ils ont déclaré à la pluralité des voix, et des voix en grand nombre, qu'ils n'avoient jamais eu intention de recevoir la bulle *Unigenitus*, et que ce qu'ils avoient fait en cela n'étoit que pour obéir au feu roi.

* Madame de Louvois fut une perte pour sa famille, pour ses amis, pour les pauvres, et fut un exemple singulier de ce que peut une conduite sage et digne union conduite par le seul bon sens. C'étoit une grande héritière d'une race dont l'illustration ne passoit pas le maréchal de Souvré, père de son grand-père ; mais ce maréchal fut illustre et eut des enfants qui le furent aussi, et qui tous ensemble mirent le nom de Souvré sur un pied dans le monde qui n'auroit pas gagné en approfondissant, et qui eut sa source dans le mérite, l'esprit, la faveur et les grands emplois de ce maréchal, qu'il couronna par celui de gouverneur de la personne de Louis XIII, et de premier gentilhomme de sa chambre, laquelle passa à son fils avec le gouvernement de Touraine et de Fontainebleau, et tous deux furent chevaliers de l'Ordre. Un autre des fils du maréchal figura extrêmement [comme] grand prieur de France et en beaucoup d'emplois au dedans et au dehors. Le maréchal

de Souvré eut deux filles, qui y contribuèrent pour le moins autant : Madame de Lansac, gouvernante du feu roi, et qui de mère en fille en a transmis la charge jusqu'à la duchesse de Tallard, qui l'exerce aujourd'hui, et madame de Sablé, si connue par son esprit et par la considération extrême qu'elle sut s'acquérir et maintenir toute sa vie. Leur frère avoit épousé la sœur du premier maréchal de Villeroi, dont il ne lui resta de cinq enfants qu'un seul fils, mort même avant lui et qui, d'une Barentin, ne laissa qu'une fille unique, qui même naquit posthume et qui perdit tous ses proches avant l'âge nubile, hors le maréchal de Villeroi, frère de sa grand'mère, qui fut son tuteur. C'étoit un homme avisé, qui ne fit pas pour rien une grande fortune, et qui se donna autant de peine à la maintenir qu'il en avoit pris à la faire. De tant de gens qui le courtoisoient pour parvenir au mariage de cette nièce si riche dont il dispoit seul, il préféra M. de Louvois, au scandale de toute la France ; mais M. le Tellier, son père, étoit lors au plus haut point de sa faveur et au plus florissant état de son ministère ; le maréchal se voulut concilier de tels amis par un service si au delà de leur portée, sur-tout alors, et compta pour rien tout ce qui se diroit du sacrifice qu'il se fit à soi-même de sa nièce. Elle avoit la plus grande mine du monde et la plus grande et la plus belle taille, même de la beauté, peu d'esprit, mais un sens qui demeura étouffé pendant son mariage, quoiqu'il ne puisse rien ajouter à la considération de M. de Louvois pour elle et pour tout ce qui lui appartenoit. A la mort de ce ministre, au lieu de tomber, elle se releva, et sut s'attirer une considération personnelle qui, de sa famille où elle régna, passa à la cour et à la ville où elle se renferma et sut tenir une grande maison sans sortir des bornes de son état et de son veuvage, y rassembler sa nombreuse famille et ses amis, et passer sa vie dans les bonnes œuvres sans enseigne et sans embarras. Il est immense ce qu'elle donnoit d'aumônes et combien noblement et ordonnement elle les distribuait. A la cour, une ou deux fois l'an, une nuit, et accompagnée de toute sa famille ; c'étoit une nouvelle que son arrivée. Le roi lui faisoit toujours accueil et toute la cour à son exemple. Du reste, presque point de visites. Tout l'été à sa belle maison de Croisy, avec bonne compagnie, mais décente, de son âge, et trayée ; en un mot une vie si convenable et si décente qu'elle ne s'est jamais en rien démentie, et que sa mort, qui fut une grande perte pour sa famille, en parut une au public. Avec elle finit la maison de Souvré.

Mardi 3, à Vincennes. — M. le duc d'Orléans tint le conseil de régence aux Tuileries, dans l'appartement préparé pour le roi ; on ne sait pas encore quand S. M. ira l'occuper, et les médecins s'assembleront jeudi à Paris pour

donner leur avis là-dessus. — M. le nonce s'est fort plaint à M. le duc d'Orléans de ce qui se passa hier à la Sorbonne ; M. le duc d'Orléans l'a fort assuré que cela s'étoit fait sans sa participation. M. le nonce a dépêché un courrier au pape, et on craint que cela n'éloigne fort l'accommodement. — Milord Stairs avoit eu nouvelle qu'il s'étoit passé une action à Preston fort désavantageuse au parti du roi Jacques, qu'on avoit pris dans cette ville trois ou quatre mille hommes attachés à son parti. On a eu la confirmation de ce désavantage ; mais moindre que ne l'a dit milord Stairs. On a nouvelle aussi d'un grand combat entre le duc d'Argyle et le duc de Marr ; on dit qu'il y a eu beaucoup de gens tués de part et d'autre, et que les deux généraux après le combat se sont retirés chacun dans leur camp.

Mercredi 4, à Vincennes. M. le duc d'Orléans vint ici le matin tenir le conseil de régence, et retourna dîner à Paris. — M. le comte d'Évreux se loue fort d'un règlement qu'a fait M. le duc d'Orléans sur des mémoires qu'il lui avoit présentés, il y a deux mois, par rapport à sa charge de colonel général de la cavalerie, mais nous n'en savons point encore le détail. — M. Rouillé marie son fils aîné à mademoiselle le Féron, qui aura 3 ou 400,000 francs de bien ; il auroit peut-être trouvé des partis plus avantageux pour son fils en la place où il est, mais c'est un homme fort sage et qui ne songe point à profiter des conjonctures présentes. — On examina encore des propositions nouvelles sur l'affaire des billets de la caisse des emprunts, mais on croit qu'on s'en tiendra à ce qui a été fait là-dessus. — On mande de Pétersbourg que la belle-fille du czar étoit morte en accouchant ; elle étoit sœur de l'impératrice*. La femme du czar est accouchée aussi ; mais elle se porte bien.

* Cette princesse, que la vanité d'un petit prince sacrifia aux barbares et que l'intérêt de l'empereur, qui se les vouloit entièrement acquérir, y précipita, méritoit un meilleur sort par sa figure, son esprit

et sa vertu. Elle fut toujours malheureuse avec le plus Russe de tous les Russes, et ne reçut de douceur et de protection que du czar, son beau-père. Elle mourut d'un coup de pied que son mari lui donna dans le ventre étant grosse, qui a bien montré depuis quel il étoit et qu'il a chèrement payé par la fin la plus tragique.

Jeudi 5, à Vincennes. — M. le duc d'Orléans donna des audiences jusqu'à midi et puis alla jouer à la paume pour se dissiper un peu ; il va assez souvent à l'Opéra, dans sa petite loge, mais il y travaille presque toujours, et voit fort peu le spectacle. — La Sorbonne s'assembla et confirma tout ce qu'elle avoit fait lundi dernier, ce qui redouble fort les plaintes qu'a déjà faites M. le nonce. — On ne sait encore rien de bien certain sur le roi Jacques ni sur le duc d'Ormond ; on croit qu'ils ne sont à la voile que du 27 et qu'ils débarqueront en des endroits différents. On parle très-différemment du combat donné en Écosse entre les troupes du duc d'Argyle et celles du duc de Marr. — Le baron Sparre, ambassadeur de Suède, a eu nouvelle que le roi son maître, qui, après la prise de Rugen s'étoit retiré dans Stralsund, s'étoit embarqué sur un petit bâtiment pour repasser en Suède et que les troupes qu'il avoit dans la petite île de Ruden s'étoient embarquées aussi pour s'y retirer.

Vendredi 6, à Vincennes. Les médecins assemblés à Paris pour donner leur avis sur le dessein qu'on a de mener le roi aux Tuileries le plus tôt qu'il se pourra sans hasarder sa santé, ont écrit que la petite vérole étoit moins fréquente et moins dangereuse que le mois passé, mais qu'il y en avoit encore plus à Paris qu'il n'y en a d'ordinaire en cette saison, et sur leur avis on a pris le parti de faire demeurer le roi ici encore quelques semaines. — On va établir quatre bureaux où on portera tous les billets et on examinera avec soin ceux qui peuvent avoir été agiotés, et on fera les retranchements proportionnés à l'agiotage ; on a changé quelque petite chose de ce qui avoit été réglé samedi, et la déclaration paroitra incessamment. —

Le chevalier de Roye, capitaine des gardes de madame la duchesse de Berry, épouse mademoiselle Pronde, à qui on donne 200,000 écus en mariage; on prétend même qu'on lui donne quelque chose de plus, qui ne paraitra point dans le contrat.

Samedi 7, à Vincennes. — M. le duc d'Orléans tint l'après-dinée conseil de régence aux Tuileries, où l'on approuva tout ce qui fut réglé hier au conseil de finances. — Il arriva un courrier du maréchal de Château-Renaud, qui mande que les États de Bretagne ont accordé le don gratuit de trois millions et quatre millions pour le dixième, comme il y a deux ans aux derniers États. — On mande de Nancy que madame de Lorraine est considérablement mieux de sa couche. Le prince Camille y est mort; il étoit fils de M. le Grand, fort infirme depuis longtemps et fort aimé ici et en Lorraine. Il avoit une pension de M. de Lorraine de 24,000 francs; il en avoit une en France sur l'archevêché d'Auch de 8,000 livres, et le feu roi lui avoit fait un don sur les litières qui valoit bien autant*. — L'électeur de Trèves, frère de M. de Lorraine, qui étoit à Vienne prêt à revenir à Nancy, est tombé malade de la petite vérole; le prince François son frère en est mort cette année.

* Le prince Camille étoit un homme triste, sombre, extrêmement glorieux, qui aimoit fort le vin et la table, mais sans agrément, même en buvant; très-bien fait et très-adroit à tous les exercices. Las de sa pauvreté, plus encore du joug domestique à son âge et d'un service militaire qui ne le menoit à rien, solitaire au milieu du monde par son goût pour le particulier, il trouva moyen de s'accrocher en Lorraine et d'y avoir la première charge de cette petite cour, avec une subsistance très-abondante. L'ennui y suivit comme ailleurs, et bientôt M. de Vaudemont lui tomba comme une bombe avec cette préséance que M. de Lorraine lui accorda à sa cour après ses enfans et ses frères. Camille s'absenta toujours pendant les séjours de Vaudemont, et ce dégoût lui rendit son état fort triste. Il ne fut point marié, et ne fut regretté de personne, pas même de sa famille. Ce qu'il avoit d'esprit étoit tourné au sérieux, et les Guises en eussent su tirer parti s'il avoit vécu de leur temps.

Dimanche 8, à Vincennes. — M. le duc d'Orléans tint le matin conseil de régence, où le maréchal de Villars entra par extraordinaire. — M. de Gontaut, fils aîné de M. de Biron, épouse mademoiselle de Gramont, fille aînée du duc de Guiche, qui est fort bien faite et fort bien élevée, à qui on donne 200,000 francs; on a envoyé un courrier à M. de Gontaut pour le faire revenir de Saintes, où il étoit par ordre. — On commence à voir le traité de la Barrière, dont les principaux articles sont que les provinces des Pays-Bas, telles que le feu roi Charles II les a possédées, avec ce qui a été cédé par la France, seront possédées par l'Empereur et la maison d'Autriche en toute souveraineté; les États Généraux auront garnison de leurs propres troupes dans Namur, Tournay, Menin, Varneton, le fort de la Kenoque, Ypres et Furnes, et tireront 500,000 écus du pays pour l'entretien de leurs garnisons. Ils auront en propriété dans la Haute-Gueldre la ville de Venlo et Stevenswert; on rasera dans trois mois les fortifications de la citadelle de Liège et du château de Huy aux dépens du pays de Liège.

Lundi 9, à Vincennes. — Le chevalier de Caylus est revenu d'Espagne, et s'est mis dans la Conciergerie pour se justifier de son prétendu duel avec le chevalier d'Auvergne, depuis lequel il a toujours été exilé et a servi avec beaucoup de réputation en Espagne, où il est lieutenant général; et dès qu'il sera sorti de la Conciergerie, où il compte de n'être que trois jours, il retournera en ce pays-là, où le roi d'Espagne lui a donné le commandement en Estramadure qu'avoit le marquis de Bay, capitaine général, qui vient de mourir. — Le marquis d'Harcourt épouse la fille aînée du duc de Villeroy, qui étoit élevée au Calvaire auprès de sa tante, qui en étoit supérieure et qui vient de mourir; elle a déjà près de 500,000 francs de bien échu; on ne dit point les conditions du mariage, parce qu'il n'y a rien de signé. — Les chefs des quatre bureaux qu'on établit dans le Louvre pour l'exa-

men des billets sont : M. de Caumartin pour les billets de la caisse des emprunts, M. Amelot pour ceux de la marine, M. de la Houssaye pour l'extraordinaire des guerres et l'artillerie, et M. des Forts pour les ordonnances et assignations.

Mardi 10, à Vincennes. — M. le duc d'Orléans tint l'après-dînée le conseil de régence aux Tuileries. — On a scellé la déclaration pour les billets, et elle doit être enregistrée demain au parlement, après quoi elle sera rendue publique. — Le bureau de M. de Caumartin sera composé de MM. Rouillé du Coudray et Fagon, conseillers d'État, de MM. le Fèvre d'Ormesson et Fieubet, maîtres des requêtes. Le bureau pour les billets de la marine sera composé de MM. Amelot, conseiller d'État, Ferrant et Amelot de Chailou, maîtres des requêtes, Dodun, président des enquêtes, Champigny, chef d'escadre, Vauvray, intendant de la marine, et Cartigny, commissaire ordonnateur. Le bureau pour l'extraordinaire des guerres et de l'artillerie sera composé de MM. de la Houssaye, conseiller d'État, de Saint-Contest, le Blanc, d'Herbigny et Gilbert de Voisins, maîtres des requêtes. Pour les ordonnances et assignations MM. des Forts, conseiller d'État, Roujault, Landivisiau, Gaumont et Baudry, maîtres des requêtes. Ces messieurs les commissaires s'assembleront au Louvre tous les jours de la semaine. depuis huit heures du matin jusqu'à trois heures après midi.

Mercredi 11, à Vincennes. — Le roi eut le matin une assez grande fonte, à quoi il est sujet; il n'en avoit pas eu depuis qu'il est ici, mais le soir il s'en trouva délivré, et cela lui dure d'ordinaire fort peu. — M. le duc d'Orléans vint ici le matin tenir le conseil de régence, et assista à la harangue que firent au roi les députés des États de Bourgogne; M. l'évêque d'Autun portoit la parole. Il assista aussi à la réception que le roi fit des députés du parlement de Normandie, dont le premier président de ce parlement étoit; ils furent présentés au roi par M. de

Luxembourg, gouverneur de Normandie. — Mimeur, qu'on parle d'envoyer ambassadeur à Constantinople, a obtenu une petite grâce dont il n'y avoit point d'exemple : il avoit eu commission de mestre de camp étant officier de gendarmerie ; depuis ce temps-là il a été brigadier et maréchal de camp, et on lui a permis de vendre sa commission de mestre de camp, et il l'a vendue 16,000 francs à un lieutenant-colonel de cavalerie que je ne connois point et dont on dit beaucoup de bien.

Jeudi 12, à Vincennes. — Le roi se porte fort bien ; son incommodité d'hier matin n'a eu aucune suite, Dieu merci. — Le chevalier de Caylus, beau-frère de madame de Caylus, sortit de la Conciergerie, où il s'étoit mis lundi, et en sortit pleinement justifié du prétendu duel dont il étoit accusé ; il se dispose à retourner en Espagne. — La déclaration pour les billets fut portée au parlement par le procureur général, y fut enregistrée ; mais le premier président avant qu'on allât aux opinions sortit de la chambre. Il paroît qu'il croit avoir sujet de se plaindre du procureur général dans cette occasion-là ; je ne sais point assez les raisons de part et d'autre pour en parler, car on les conte différemment. Plusieurs gros marchands de Paris font de grandes instances auprès de M. le duc d'Orléans pour qu'il veuille bien rehausser les espèces ; ils prétendent que c'est un moyen pour faire rentrer l'argent dans le royaume, mais il y a encore plus de gens d'un autre avis, et M. le duc d'Orléans veut qu'on ne touche plus à la monnoie.

Vendredi 13, à Vincennes. — La déclaration pour les billets est publiée, et les différents bureaux où l'on doit examiner ces billets s'assemblent déjà chez ceux qui sont à la tête de ces bureaux. — L'abbesse de Panthemont est morte ; elle avoit quatre-vingts ans passés et étoit sœur du feu maréchal de Tourville. Cette abbaye est fort demandée, parce qu'elle est dans Paris, mais elle est d'un fort petit revenu. — Le comte de Rieux, qui a présidé un

jour cette année aux États de Bretagne et dont les États ont été fort contents, vient ici leur député pour faire quelque représentation à M. le régent. — Il est venu à la reine d'Angleterre, à Saint-Germain, des nouvelles d'Écosse qui sont fort favorables au roi Jacques; ces nouvelles sont que le duc Marr avoit eu tout l'avantage qu'il pouvoit désirer dans le combat contre le duc d'Argyle et qu'il avoit beaucoup de prisonniers; mais les gazettes de Hollande en parlent fort différemment.

Samedi 14, à Vincennes. — Il y eut conseil de régence l'après-dînée aux Tuileries. — Il arriva un courrier de M. de Lorraine par lequel on apprit la mort de l'électeur de Trèves son frère; la petite vérole le prit à Vienne, dans le temps qu'il se préparoit à en partir pour revenir dans son électorat, et on le croyoit hors de danger la veille de sa mort. Il avoit, outre l'archevêché de Trèves, l'évêché d'Osnabruk; il avoit le grand prieuré de Malte en Castille et des abbayes en Sicile; ces abbayes sont confisquées. Madame de Lorraine mande à Madame que M. de Lorraine est fort frappé de cette mort et d'avoir vu mourir en six mois de temps ses deux frères de cette maladie-là, lui qui ne l'a jamais eue. — Durant la guerre il y avoit cent quatre-vingts commissaires des guerres, qui avoient au moins chacun 1,000 écus d'appointements, et M. le chancelier depuis la paix, pendant qu'il étoit ministre de la guerre, en avoit retranché quatre-vingts; on vient encore d'en réformer quarante, il n'en reste plus que soixante.

Dimanche 15, à Vincennes. — M. le duc d'Orléans tint le matin conseil de régence aux Tuileries, et il y eut au Louvre conseil de guerre le matin et l'après-dînée, où l'on acheva de régler la paye des officiers réformés, qui sera fort diminuée; on compte que cela épargnera plus de deux millions au roi. Ces officiers auront permission de demeurer chez eux, mais ceux qui voudront aller aux régiments où ils sont incorporés, y auront leur logement

comme les officiers en pied. On parle de donner aux uns et aux autres des lettres d'État pour trois ans, s'ils en ont besoin. — Il y eut une assemblée de tous les pairs chez M. l'évêque de Laon, leur doyen, car l'archevêque de Reims n'est pas à Paris; cette assemblée est à l'occasion de la réception qui se devoit faire au parlement de M. le duc de Valentinois, et ils prétendent que le parlement leur doit faire des honneurs que le parlement ne prétend pas devoir leur faire, et M. le duc d'Orléans a remis la réception du duc de Valentinois jusqu'à ce que cette affaire soit accommodée.

Lundi 16, à Vincennes. — On mande de Rome que le pape a eu quelques accès de fièvre, dont il est quitte; le courrier que le nonce lui a envoyé sur les délibérations de la Sorbonne ne partit point le mardi, comme on l'avoit dit; il ne partit qu'le dimanche après: ainsi tout ce qu'il peut avoir fait, c'est d'être arrivé présentement à Rome. — Le marquis d'Harcourt qui avoit un régiment royal de cavalerie l'a vendu à M. de Bretonvilliers 40,000 écus et 2,000 livres de pot-de-vin. — Le marquis de Miraval *, ambassadeur d'Espagne en Hollande, est arrivé ici; le roi son maître le fait revenir en Espagne pour lui donner la charge de gouverneur du conseil de Castille, qui a les mêmes honneurs que le président, et il n'y a point eu de président depuis le comte d'Orpesa. Il dit qu'à la Haye on assure que M. de Lorraine aura le gouvernement des Pays-Bas, mais à Vienne on est persuadé que l'empereur l'a destiné au prince Eugène.

* Ce marquis de Miraval étoit un gentilhomme particulier qui avoit ce titre de Castille et qui étoit lié avec tout ce qui avoit été attaché à la maison d'Autriche et à la personne de l'archiduc. Il s'attacha depuis à ce qui s'appeloit la cabale italienne, que la reine favorisoit, dans la haine qu'elle avoit conçue des Espagnols et qu'elle s'étoit attirée d'eux. Ce fut par cette voie que Miraval se remit en selle et obtint l'ambassade de Hollande, puis la place de gouverneur du conseil de Castille, la première de la monarchie. Il étoit dans cette place à l'abdication du roi, à laquelle lui et ses anciens amis autrichiens contribuèrent de tout

leur pouvoir pour écarter la France et revenir à leurs maximes et à leurs étiquettes. La reine, qui l'avoit ainsi cruellement trompé, le fit chasser dès que Philippe V eut repris la couronne après la mort du roi son fils, et Miraval est mort longtemps après, dans l'obscurité et la disgrâce. C'étoit un homme qui n'étoit pas sans esprit et sans politesse, avec de l'insinuation et de l'art, grand travailleur et honnête homme, à son entêtement près, dont il ne put jamais revenir.

Mardi 17, à Vincennes. — M. le duc d'Orléans tint le conseil de régence aux Tuileries. On y approuva ce qui avoit été proposé au conseil de marine de remplir les deux places de chef d'escadre des galères en y nommant le commandeur de Sigueran et le chevalier de Roannès. — M. de Gontaut arriva le matin à Paris. Son éloignement de la cour a duré trois mois, et on l'a fait revenir pour épouser mademoiselle de Gramont. C'est un mariage fort bon pour l'un et pour l'autre, et fort approuvé. La noce se fera dans quinze jours chez le cardinal de Noailles, grand-oncle de la demoiselle. — Il s'élève encore une source de divisions entre M. le Duc et MM. le duc du Maine et le comte de Toulouse à l'occasion de la première réception de duc qui se fera au parlement. M. le Duc prétend, quand le roi et M. le duc d'Orléans ne seront pas au parlement, et qu'ainsi il se trouvera à la tête des princes du sang, il prétend, dis-je, que M. le duc du Maine et M. le comte de Toulouse ne doivent point passer par le parquet. M. le duc d'Orléans travaille à réconcilier encore davantage les esprits et empêcher tout ce qui pourroit brouiller ces princes-là.

Mercredi 18, à Vincennes. — M. le duc d'Orléans vint ici le matin tenir le conseil de régence, et retourna dîner à Paris. — Le duc de la Feuillade fut nommé ambassadeur à Rome; il avoit été brouillé, il y a quelques années, avec M. le duc d'Orléans, mais on l'a raccommodé avec lui, et ce prince songe à lui faire des grâces considérables pour lui aider à soutenir la dépense de cette ambassade, qui est grande *. — Le bruit qui avoit

couru que le roi de Suède étoit sorti de Stralsund et s'étoit embarqué sur un petit bâtiment pour retourner en Suède est faux; il est encore dans Stralsund, et par toutes les nouvelles qu'on reçoit d'Allemagne on apprend que la contrescarpe est prise. — Le duc de Mazarin a présenté sa requête à M. le duc d'Orléans pour le grand bailliage de Haguenau, et M. le duc d'Orléans fait examiner cette affaire pour savoir si c'est au parlement ou au conseil de la régence à la juger. — Madame la duchesse de Berry, qui avoit envie d'avoir une maison auprès de Paris, achète la Planchette, auprès du pont de Neuilly, qui étoit la maison de la maréchale de Créquy.

* Faut-il le dire, le défaut de M. le duc d'Orléans fut la foiblesse, et la foiblesse poussée au dernier point, qui gâta tout; toute sa vie le témoigne par les faits, et on éprouva sans cesse tout ce qu'elle put sur lui dans toutes sortes de formes. Canillac, qui en abusa plus qu'aucun, et dont il ne se déprit enfin que trop tard pour toujours, étoit ami de la Feuillade, d'esprit, de société, de vanité et de débauche, et l'orgueil joint à l'amitié lui fit entreprendre de le raccommoier avec M. le duc d'Orléans, qu'il avoit si longuement et en tant de manières offensé. Avec toute sa vanité, sa philosophie, son épicurienne morale et toute sa fausseté, la Feuillade, qui n'avoit pas deviné la puissance future de M. le duc d'Orléans, se désespéroit en soi-même de la situation qu'il s'étoit creusée avec lui, et ne savoit par où en sortir, quand ce protecteur entreprit de rendre la vie à son ambition. Il connoissoit à fond le prince à qui il avoit affaire, et le piqua de peur, d'intérêt et d'honneur, tellement que le régent, qui ne s'étoit montré inexorable sur le comte de Roucy que parce que ce n'étoit pas un homme, reçut presque comme un service l'occasion qui lui fut présentée par Canillac de regagner la Feuillade, duquel on lui fit aisément accroire, par l'étoffe qu'il y connoissoit, qu'il y avoit à craindre et à espérer de lui. L'occasion du marché du gouvernement du Dauphiné fut donc habilement saisie, et par elle d'être pluie de bienfaits qui indisposèrent étrangement le monde, instruit de ce que la Feuillade méritoit du régent et qui retira de la Feuillade tous ses amis avec qui il frondoit et moralisoit sans cesse, qui étoient tous gens peu amis du gouvernement et qui ne se crurent plus en sûreté sur rien avec un homme à transitions si subites et si entières. On verra dans la suite quelle fut la conduite et l'ingratitude de la Feuillade et la catastrophe des deux amis.

Jeudi 19, à Vincennes. — La grande gelée fait croire que le roi ira bientôt à Paris, et l'on dit que ce sera de lundi en huit jours. — On donne à M. de la Feuillade un brevet de 350,000 francs sur son gouvernement de Dauphiné, et outre cela 10,000 francs par an d'augmentation sur ses appointements, qui seront payés par la principauté d'Orange, qui payoit la même somme de 10,000 livres au roi Guillaume. — M. de Beaucour, qui avoit fait le marché du régiment de Caylus-dragons à 40,000 écus, demande quelques petites diminutions sur ce prix, et M. le duc de Noailles a bien voulu se charger de terminer cette petite affaire. — Il étoit venu des nouvelles par la Hollande que le roi Jacques étoit arrivé le 4 de ce mois à Dundée en Écosse, et ces nouvelles étoient conformes pour la date de son arrivée aux lettres qu'on avoit reçues du gouverneur et du connétable de Saint-Malo, qui mandoient que le capitaine du vaisseau qui avoit porté le roi Jacques en Écosse étoit revenu, et qu'il assurait l'avoir mené en Écosse et qu'il y étoit arrivé le 4; mais il ne disoit point en quel lieu il avoit débarqué. On doute fort de ces nouvelles, parce que la reine d'Angleterre ni M. le duc d'Orléans n'en ont reçu aucun avis, et qu'il est presque impossible que le roi Jacques, qui n'étoit embarqué que du 27, pût être arrivé en Écosse le 4.

Vendredi 20, à Vincennes. — Le roi se porte fort bien, et on le mènera de lundi en huit jours à Paris. — L'évêque de Saintes (1) se démet de son évêché, où il se trouvoit accablé d'affaires, parce qu'il y a beaucoup de nouveaux convertis; il lui est venu une grande succession par la mort de M. du Buisson, intendant des finances; ils sont cinq héritiers, qui ont eu chacun au moins 35,000 livres de rente. — Il se répand des bruits, qu'on croit très-bien fondés, que M. Desmaretz s'en va pour quelque temps à Maillebois; M. le duc d'Orléans n'est point mécontent de

(1) Henri Augustin le Pilleur.

lui, mais il lui a pourtant conseillé de s'éloigner pour quelque temps, parce qu'il y a beaucoup de gens qui lui rendent de mauvais offices et qui veulent persuader que sa présence à Paris nuit aux affaires du roi *. — Quelques évêques de ceux qui ne sont point dans le parti du cardinal de Noailles ont projeté d'écrire une lettre à M. le duc d'Orléans pour le supplier d'écrire au pape pour lui demander quelques explications sur la bulle *Unigenitus* ou son consentement pour un concile national *.

* M. de Noailles vouloit avoir ses coudées franches et point du tout être éclairé; Desmaretz le tenoit de court dans Paris. Non content de s'être défait de Bercy par l'exil, il se voulut aussi défaire de son beau-père et mener M. le duc d'Orléans par degrés à des rudesses qui n'étoient pas dans son génie et où le duc n'auroit pu réussir tout d'un coup. Il réussit ainsi peu à peu, et l'ordre s'alloit expédier, quand Desmaretz, qui en avoit eu le vent et qui avoit utilement tenté toutes les voies, désespéra encore plus de la réponse qu'il eut du régent. Outré de se voir chasser, il se prit à un fer rouge, et fit conjurer Saint-Simon de lui pardonner, puisqu'il s'étoit bien vengé, et de le protéger pour lui parer l'exil. Louville, ami intime de Saint-Simon et dont la femme étoit fille du frère de madame Desmaretz, se chargea de la commission, et y réussit. Peut-être que Saint-Simon en pardonnant à Desmaretz, en obligeant Louville, ne fut pas fâché de donner un dépit à Noailles; il parla dès le lendemain à M. le duc d'Orléans; il obtint que Desmaretz ne seroit point exilé, et permission encore, pour mieux assurer la chose, que celui-ci l'en allât remercier. Jamais deux hommes ne furent plus mortifiés et plus aises que Noailles et Desmaretz, avec qui Saint-Simon se raccommoda.

Samedi 21, à Vincennes. — M. le duc d'Orléans tint le conseil de régence; il a fait faire des compliments à madame d'Argenton, qu'il n'a pas voulu voir depuis qu'il est à Paris. Il a cru lui devoir faire ces honnêtetés sur ce qu'elle s'étoit enfermée avec le chevalier d'Orléans, son fils, qui a la petite vérole, et elle a eu le malheur de la prendre en le gardant, dont elle est même assez dangereusement malade. — On a commencé ces jours-ci à porter beaucoup de billets aux quatre bureaux qui sont

établis dans le Louvre, et l'on croit présentement que l'examen de ces billets, par le bon ordre qu'on y apporte, se fera plus promptement qu'on ne le croyoit d'abord. — Le marquis de Maubourg, brigadier d'infanterie, qui avoit épousé en premières noces la fille du marquis de la Vieuville de son premier lit, se remarie avec la fille aînée du maréchal de Bezons, à qui on donne 100,000 francs et quelques années de nourriture. Il a un régiment d'infanterie, qu'on lui a permis de vendre, et il conservera les appointements de colonel réformé.

Dimanche 22, à Vincennes. — Il y eut le matin conseil de régence, et il n'y en aura plus qu'après les fêtes; on donne toute la semaine à la dévotion. — On ne doute plus que la monnoie ne soit rehaussée, quoique M. le duc d'Orléans et tout le conseil même aient eu beaucoup de peine à s'y résoudre, en prévoyant bien les inconvénients; mais les six corps des marchands et tous les négociants en ont si vivement et si fortement représenté la nécessité dans le temps présent, que M. le duc d'Orléans et tout le conseil est revenu à leur avis: les louis d'or seront remis à seize francs et les écus à quatre; on croit même que dans six semaines on en augmentera encore le prix. — Il est sûr que M. Desmaretz doit aller dans peu de jours à Maillebois, et M. le duc d'Orléans veut bien lui accorder une audience avant son départ. — La noce de M. de Bonnac avec mademoiselle de Biron se fit chez M. de Lauzun, grand-oncle de la mariée; elle fut fort nombreuse et fort magnifique. Les mariés allèrent coucher chez M. de Bonrepaux, oncle de M. de Bonnac, où ils demeureront.

Lundi 23, à Vincennes. — On publia l'arrêt pour l'augmentation des monnoies, et à la fin de janvier les louis d'or vaudront vingt francs, les écus à cent sols et toutes les autres espèces à proportion. L'augmentation de quatorze à seize est tout au profit des particuliers qui ont de l'argent, et l'augmentation de seize à vingt pour les louis

d'or et à proportion pour les autres espèces, est toute au profit du roi. Les particuliers à la fin de janvier seront obligés de porter leur argent à la Monnoie, où l'on y mettra une marque nouvelle. — Mademoiselle de Chartres, que l'on parloit de marier, persiste à vouloir être religieuse. — Milord Stairs répand des nouvelles qui seroient bien mauvaises pour le roi Jacques ; il prétend que le duc de Marr, dont presque toutes les troupes, à ce qu'il dit, ont déserté, demande à faire son accommodement, et notre envoyé à Londres mande que ce bruit-là y est fort répandu. On ne sait rien du tout sur le débarquement du roi Jacques, ni même rien de sûr sur son embarquement ; on ne sait rien non plus du duc d'Ormond.

Mardi 24, veille de Noël, à Vincennes. — Madame la duchesse de Berry entendit la messe de minuit à Saint-Sulpice, sa paroisse, et M. le duc d'Orléans les entendit aux PP. de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré, où feu Monsieur les entendoit toujours. — Il s'élève une espèce de troisième parti parmi MM. les évêques ; il y en a déjà treize qui ont signé une lettre à M. le duc d'Orléans, dans laquelle ils supplient S. A. R. d'écrire une lettre au pape pour lui demander quelques explications sur la bulle *Unigenitus* ou un concile, et ces treize évêques comptent qu'il y en a plus de quarante qui se joindront à eux. Parmi ces évêques-là il n'y en a point qui n'aient reçu la Constitution ; ainsi ils ne sont point dans le parti du cardinal de Noailles, mais cela les en rapproche. — Le mariage du marquis de Castries le fils dont on parle depuis longtemps est entièrement résolu ; ils en reçoivent les compliments. Il épouse mademoiselle d'Olainville, qui a 6 ou 700,000 francs de bien déjà échu et aura encore 100,000 écus ; elle est parfaitement belle, et il en est fort amoureux.

Mercredi 25, à Vincennes. — Le roi partira d'ici lundi après son dîner pour venir demeurer à Paris aux Tuileries, où tout est prêt pour le recevoir. — Madame la du-

chesse de Berry alla le matin à sa paroisse et l'après-dînée aux petites Carmélites. Madame et M. le duc d'Orléans assistèrent à toutes les dévotions de la journée à Saint-Eustache, leur paroisse. — On voit une lettre écrite au pape pour l'animer contre les évêques qui n'ont pas reçu la Constitution et contre la Sorbonne. Je n'ai point vu cette lettre, mais on m'a dit qu'elle est trop forte. — Madame la duchesse d'Orléans est toujours fort incommodée de sa grossesse. — M. Desmaretz doit avoir une audience de M. le duc d'Orléans avant que de partir pour Maillebois, et il ne paroît pas qu'on le presse de partir. — On a nouvelle qu'il est entré un secours de vivres, d'hommes et d'argent dans Stralsund, où le roi de Suède se défend si bien qu'on croit que la place ne sera pas si tôt prise; les assiégeants souffrent beaucoup de la rigueur de la saison.

Jeudi 26, à Vincennes. — On va travailler à la distribution des bénéfices. M. le duc d'Orléans donnera pour cela des audiences vendredi, samedi et dimanche à M. le cardinal de Noailles, avec qui seul il travaille sur cette affaire. — M. le duc d'Orléans a dit ce matin qu'il ne savoit sûrement que d'aujourd'hui où est le roi Jacques, et il en gardera le secret; les nouvelles ne sont pas bonnes pour son parti en Écosse, si on en croit milord Stairs, mais les nouvelles qu'il débite sont suspectes. — Le bruit qui avoit couru que M. et madame de Lorraine alloient à Vienne est entièrement faux. — La noce de M. le chevalier de Roye se fera dimanche chez M. Pronde, père de la mariée; il quittera le nom de chevalier de Roye, pour prendre celui de marquis de la Rochefoucauld. On croit que sa femme aura la place de dame du palais de madame de Berry, qui sera vacante par la maladie de la comtesse de Brancas, qui n'est pas en état de venir à Paris de tout l'hiver.

Vendredi 27, à Vincennes. — Le cardinal de Noailles travailla le matin avec M. le duc d'Orléans, et on dit qu'il

n'y a rien de réglé encore que l'évêché de Saintes, qu'on donne à l'abbé de Beaumont. Il est neveu du feu archevêque de Cambrai, et vient d'être élu unanimement grand doyen de cet archevêché. — M. de Belle-Isle a été aux États de Bretagne sans avoir pu rien obtenir sur les 400,000 francs qu'on lui avoit accordés à prendre sur cette province; il en est revenu, et depuis son retour M. le duc d'Orléans a encore donné de nouveaux ordres pour le faire payer de cette somme; il croit que présentement il n'y aura plus de difficultés, et il y a envoyé son frère pour solliciter. — Il y a encore quelques évêques qui ont signé la lettre qu'on écrit à M. le duc d'Orléans, pour le supplier de demander au pape une explication sur la bulle *Unigenitus* ou un concile. On assure que déjà vingt évêques ont signé cette lettre, et qu'il y en aura du moins vingt autres qui la signeront.

Samedi 28, à Vincennes. — Le cardinal de Noailles travailla le matin avec M. le duc d'Orléans, et il n'y eut point de conseil de régence l'après-dînée. — Le duc d'Antin, qui n'exerçoit la charge de surintendant que par commission en a le titre présentement, et en cette qualité il prêtera son serment à la chambre des comptes. — Il y a des lettres d'Allemagne qui disent que le roi de Suède est parti de Stralsund, qu'il s'est embarqué sur un petit bâtiment et qu'il est arrivé à un port du pays de Chonen (1); mais on a tant dit de fausses nouvelles sur son sujet, qu'on ne sait plus ce qu'il en faut croire. — Les Hollandois se plaignent fort à l'empereur de ce que l'électeur de Cologne a chassé les garnisons de Bonn, dont il ne veut pas faire raser les fortifications, et l'empereur répond qu'il n'est point entré dans le traité par lequel l'électeur de Cologne s'est obligé à les faire raser. On ne sait point si cela ne retardera pas la ratification du traité de la Barrière.

(1) *Scanie*, province méridionale de la Suède.

Dimanche 29, à Vincennes. — Le roi partira d'ici demain sûrement pour aller à Paris, qui sera une grande joie pour toute la ville. — M. le duc d'Orléans tint le conseil de régence, dans lequel il ne parla point de la distribution des bénéfices, et on croit que si elle eût été réglée il leur en auroit dit quelque chose. — Le marquis de la Rochefoucauld épousa le soir mademoiselle Pronde, et les fiançailles du marquis de Gontaut se firent chez M. le cardinal de Noailles, grand-oncle de mademoiselle de Gramont. — M. le cardinal de Noailles travailla toute l'après-dînée avec M. le duc d'Orléans; mais on ne sait rien encore sur la distribution des bénéfices. — M. le duc d'Orléans a promis aux chevaliers de Malte et aux chevaliers de Saint-Lazare de leur donner quelques pensions. — Les nouvelles ont bien changé sur le roi Jacques; on prétend savoir sûrement où il s'est embarqué la dernière fois, et on compte qu'il sera bientôt en Écosse, où il n'est point vrai que le duc de Marr ait fait son accommodement avec le roi Georges.

Lundi 30, à Paris. — Le roi partit de Vincennes après son dîner, et arriva ici avant trois heures. La ville le vint haranguer; M. Bignon, prévôt des marchands, portoit la parole et fit un très-beau discours. Il y a eu quelques disputes pour les places dans le carrosse du roi; on dit que M. le duc d'Orléans avoit appelé M. le duc d'Albret, grand chambellan, pour remplir une place à la portière, mais que M. le Premier s'y mit, prétendant que c'étoit son droit. Je ne sais point exactement comme cela s'est passé, ni les raisons de part et d'autre. Le roi étoit dans le fond du carrosse avec M. le duc d'Orléans et madame de Ventadour; ils étoient trois au devant et un à chaque portière. Ces places étoient remplies par M. du Maine, le prince Charles, les maréchaux de Villeroy et d'Harcourt, et M. le Premier, qui est celui à qui l'on conteste. Il y a eu aussi quelque dispute pour la marche entre les chevaux-légers et les gardes du corps. — La noce de M. de

Gontaut avec mademoiselle de Gramont se fit chez M. le cardinal de Noailles.

* Le feu roi auroit été bien étonné s'il avoit pu voir son successeur entrer en pompe, pour la première fois dans Paris, en troisième dans le fond de son carrosse. Disputes à tout, plus de règles, toutes prétentions, pas même de mémoire de ce qu'on a vu cent fois. Le grand chambellan avoit raison, non pas à l'égard du premier écuyer, mais bien du maréchal de Villeroy, qui n'avoit que faire là tant que madame de Ventadour étoit en fonction.

Mardi 31, à Paris. — Le roi se porte fort bien, et témoigne beaucoup de joie de se voir à Paris. Il y eut conseil de régence l'après-dînée. — Les articles du mariage du marquis d'Harcourt avec mademoiselle de Villeroy furent signés. Le maréchal d'Harcourt offroit de céder sa duché à son fils; mais ils ont jugé plus à propos dans les deux familles qu'il ne la cédât pas présentement. Mademoiselle de Villeroy, qui est au Calvaire, en va sortir; elle demeurera chez madame de Courtenvaux, sa tante, dans la maison qu'avoit madame de Louvois, jusqu'à son mariage, qui se fera dans quinze jours, et puis elle demeurera avec son mari chez la maréchale d'Harcourt. On ne sauroit la mettre en meilleures mains. Elle a déjà 500,000 francs de bien échu, et en aura peut-être encore autant après la mort du maréchal et du duc de Villeroy. — Les nouvelles d'Allemagne donnent lieu de croire que Stralsund est prêt à capituler; il y a même des lettres qui portent que le roi de Suède en est sorti et s'est embarqué pour passer dans le pays de Schonen.

APPENDICE A L'ANNÉE 1715.

I.

NOTE SUR LE DÉPART DU ROI DE L'ARMÉE

EN 1693.

Page 20.

Tous les faits et explications avancés par Saint-Simon, à propos de cette affaire, sont absolument faux. Il est en pleine contradiction avec les documents les plus authentiques, lettres du roi, de ses généraux (1), de Racine, de madame de Maintenon; relations officielles; Journal de Dangeau, etc.

Dans une longue et savante note que M. Th. Lavallée a ajoutée à la lettre de madame de Maintenon, adressée de Dinant, le 12 juin 1693, à la mère Marie-Constance, maîtresse des novices de Saint-Cyr, il aborde la question de savoir si Saint-Simon a dit la vérité et si Louis XIV s'est conduit *lâchement*, s'il a fait un « acte honteux, » ou si Saint-Simon a calomnié Louis XIV. Malheureusement pour Saint-Simon, il résulte de cette enquête que Louis XIV n'est pas un lâche, mais que lui, Saint-Simon, est un calomniateur. Nous citons d'abord le passage de la lettre de madame de Maintenon, qui a motivé la note de M. Th. Lavallée :

« Le roi est en parfaite santé et n'a pas peu pris sur lui en sacrifiant les desseins qu'il avoit eus au bien de ses affaires, qui s'est trouvé à envoyer en Allemagne pour profiter de l'heureux succès de la prise de Heidelberg; pour moi, je suis ravie que l'intérêt de l'État le force à retourner à Versailles. Il se porte très-bien et se moque de ce que nous appelons fatigue. »

Voici maintenant la note de M. Lavallée :

« La fin de cette lettre est d'une assez grande importance, et peut ser-

(1) Imprimées dans la correspondance militaire de Louis XIV, publiée par le P. Griffet, 8 vol. in-12.

vir à éclaircir un point de la vie de Louis XIV, que ses ennemis ont en effet indignement calomnié ou travesti. La plupart des historiens ont en effet raconté que dans la campagne de 1693 Louis XIV tenait entre ses mains Guillaume d'Orange, et pouvait sûrement anéantir son armée, quand tout à coup, par le conseil de madame de Maintenon, et malgré les supplications de ses généraux, il prit la résolution de retourner à Versailles. Saint-Simon, dans son addition au Journal de Dangeau, du 13 août 1715, ne craint pas de prononcer les mots de *flétrissure* et d'*acte honteux* pour qualifier la retraite du roi; et il rappelle qu'il tint la même conduite, et par des motifs aussi étranges, en 1676 et en 1691. Voici ce qu'il dit dans ses *Mémoires*, qui ont été faits après les *Additions* et la lecture attentive du Journal de Dangeau.

« Le roi partit le 18 mai avec les dames, fit avec elles huit ou dix jours de séjour au Quesnoy, les envoya ensuite à Namur, et s'alla mettre à la tête de l'armée de M. de Boufflers, le 2 juin, avec laquelle il prit, le 7 du même mois, le camp de Gemblours; en sorte qu'il n'y avoit pas demi-lieue de sa gauche à la droite de M. de Luxembourg, et qu'on alloit et venoit en sûreté de l'une à l'autre. Le prince d'Orange étoit campé à l'abbaye de Parc (près de Louvain), de manière qu'il n'y pouvoit recevoir de subsistances et qu'il n'en pouvoit sortir sans avoir les deux armées du roi sur les bras. Il s'y retrancha à la hâte, et se repentit bien de s'y être laissé acculer si promptement. On a su depuis qu'il écrivit plusieurs fois au prince de Vaudemont, son ami intime, qu'il étoit perdu et qu'il n'y avoit que par un miracle qu'il en pût échapper. Son armée étoit inférieure à la moindre des deux du roi, qui l'une et l'autre étoient abondamment pourvues d'équipages, de vivres et d'artillerie, et qui, comme on peut le croire, étoient maîtresses de la campagne.

« Dans une position si parfaitement à souhait pour exécuter de grandes choses et pour avoir quatre grands mois à en pleinement profiter, le roi déclara, le 7 juin, à M. de Luxembourg qu'il s'en retournoit à Versailles, qu'il envoyoit Monseigneur en Allemagne avec un gros détachement et le maréchal de Boufflers. La surprise du maréchal de Luxembourg fut sans pareille. Il représenta au roi *la facilité de forcer les retranchements du prince d'Orange* et de le battre entièrement avec une de ses deux armées et de poursuivre la victoire avec l'autre... Mais la résolution étoit prise. Luxembourg, au désespoir de se voir échapper une si glorieuse et si facile campagne, se mit à deux genoux devant le roi, et ne put rien obtenir. *Madame de Maintenon avoit inutilement tâché d'empêcher le voyage du roi; elle en craignoit les absences; une si heureuse ouverture de campagne y auroit retenu le roi longtemps pour en cueillir par lui-même les lauriers; ses larmes à leur séparation, ses lettres après le départ furent plus puis-*

santes, et l'emportèrent sur les plus pressantes raisons d'État, de guerre et de gloire. »

« Remarquons d'abord avec quel art perfide toute cette dernière phrase est rédigée; le lecteur qui n'est point prévenu doit certainement croire en lisant ces mots : *Elle avoit essayé d'empêcher le voyage du roi; elle en craignoit les absences... ses larmes à leur séparation, ses lettres après le départ,* — que madame de Maintenon est restée à Versailles, que c'est de là qu'elle le rappelle, et que le roi ne quitta subitement son armée que pour revenir plus tôt auprès de celle que Saint-Simon appelle « sa vieille sultane ». C'est en effet ce que cet écrivain veut nous faire croire; mais nous savons qu'il n'en est rien, que madame de Maintenon avait suivi le roi, qu'elle était avec les dames à Namur, qu'elle devait rester dans le voisinage de l'armée pendant toute la campagne : elle ne pouvait donc pas craindre les *absences du roi*; il ne pouvait donc pas y avoir eu ni *larmes à la séparation*, ni *lettres après le départ*. Saint-Simon n'ignorait pas cela, puisqu'il était lui-même à l'armée; il ne pouvait l'avoir oublié, quand il fit ses Mémoires, puisqu'il les écrivit sur ses propres *Additions* au Journal de Dangeau; or, on lit dans ces *Additions* :

« Ce fut une consternation dans les deux armées qu'on ne se peut représenter; jusqu'aux courtisans, si aisés d'ordinaire de retourner chez eux, ne purent contenir leur douleur; elle éclata partout aussi librement que la surprise; et à l'une et à l'autre succédèrent de tristes et fâcheux raisonnements. Le roi partit le lendemain pour aller rejoindre *madame de Maintenon et les dames et retourner avec elles à Versailles.* » (Addition du 13 août 1715.)

« Quant au fait même de la retraite du roi, on a vu quelle explication simple en donne madame de Maintenon : « Le roi n'a pas pu pris sur lui en sacrifiant les desseins qu'il avoit eus au bien de ses affaires, qui s'est trouvé à envoyer en Allemagne pour profiter de l'heureux succès de la prise de Heidelberg. Pour moi, je suis ravie que l'intérêt de l'État le force à retourner à Versailles. »

« Cette explication se trouve commentée par Dangeau, témoin oculaire et journalier de tous les faits et gestes de Louis XIV, et on y lit : « *Lundi 8 juin, au camp de Gemblours.* } Le roi a tenu conseil avec Monseigneur, M. le Prince, MM. les maréchaux de Luxembourg, de Villeroy et de Boufflers, et leur a déclaré la résolution qu'il avoit prise d'envoyer Monseigneur en Allemagne avec un gros détachement de ces armées-ci. *Cette résolution fut prise au Quesnoy* (le roi y avait séjourné du 25 mai au 2 juin), après la nouvelle qu'on eut de la prise de Heidelberg (cette nouvelle arriva du roi, au Quesnoy, le 28 mai) et de l'épouvante où l'on étoit en Allemagne. Le roi préfère les con-

quêtes en ce pays-là à celles qu'il auroit pu faire ici (1), et S. M. s'en retournera au premier jour à Versailles.

« *Mardi, 9 juin.* — Le roi a déclaré à l'ordre qu'il s'en retournoit à Versailles et qu'il envoyoit Monseigneur en Allemagne, où il croit qu'il est de la dernière conséquence d'avoir une grosse armée. »

« Ainsi, d'après le récit de Dangeau, la résolution du roi étoit prise dès le séjour au Quesnoy (28 mai), c'est-à-dire avant que le prince d'Orange ne fût retranché dans son camp de Parc, avant qu'on ne connût la force de ce camp, avant même que le roi ne se fût mis à la tête de ses troupes. Louis croyait à tort ou à raison (c'est ce qu'il est inutile de discuter ici) qu'il étoit de la *dernière conséquence* d'avoir une grosse armée en Allemagne, de profiter de la prise de Heidelberg et de l'épouvante qu'elle avoit produite, etc. D'après cette opinion, qu'on peut blâmer au point de vue militaire, mais dont la sincérité ne sauroit être mise en doute, il changea de plan de campagne, et, comme dit madame de Maintenon, il ne prit pas peu sur lui de sacrifier ses desseins au bien de ses affaires, en envoyant 57 escadrons et 27 ba-

(1) Saint-Simon, dans son addition du 13 août 1715, violent pamphlet de 150 pages in-folio, est pourtant de l'avis de Louis XIV et sur ce point précisément. Voici ce qu'il dit : que Louvois jeta tout le poids de la guerre sur la Flandre, toute hérissée de places fortes, où les actions ne la pouvaient finir, « tandis qu'il ne permit sur le Rhin qu'une guerre languissante, où *l'y portant au plus fort il étoit aisé de pénétrer dans le cœur de l'empire et d'avoir la paix* ». C'est ce que voulut faire Louis XIV, en 1693 : pénétrer dans le cœur de l'Empire, en profitant de l'héroïque succès du capitaine Bruslard et de la consternation de l'ennemi.

A tous les renseignements que donne M. Lavallée on peut encore ajouter ceux que nous fournit Racine. Il écrit à Boileau, le 9 juin 1693, de Gemblours : « Le roi fait un détachement de ses armées, et l'envoie en Allemagne avec Monseigneur. Il a jugé qu'il falloit profiter de ce côté-là d'un commencement de campagne qui paroît si favorable, d'autant plus que le prince d'Orange s'opiniâtrant à demeurer sous de grosses places et derrière des canaux et des rivières, la guerre auroit pu devenir ici fort lente et peut-être moins utile que ce qu'on peut faire au delà du Rhin... » Dans les fragments historiques de Racine (t. V, p. 321, édit. 1820, 6 vol.), on lit encore : « M. de Feuquières avoit parlé tout l'hiver à M. de Pomponne de l'avantage qu'on trouveroit à porter le fort de la guerre en Allemagne. Lorsqu'on fut arrivé au Quesnoy et qu'on sut la prise de Heidelberg, ces discours furent remis sur le tapis. Le roi demanda à Chamlay un mémoire où il expliquât les raisons pour la Flandre ou pour l'Allemagne. Chamlay a avoué qu'il appuya un peu trop pour l'Allemagne. Ainsi on résolut dès lors de pousser de ce côté-là, et le détachement de Monseigneur fut résolu. Le roi apprit cette résolution à M. de Luxembourg près de Mons. »

taillons de son armée avec le Dauphin pour grossir l'armée d'Allemagne.

« Cela étant fait, et le reste ne pouvant être employé qu'à renforcer la seconde armée, celle que commandait depuis quatre ans le maréchal de Luxembourg, Louis XIV n'avait plus qu'à s'en retourner à Versailles, car il ne pouvait prendre le commandement de cette seconde armée; Luxembourg, illustré récemment par les batailles de Fleurus et de Steinkerque, était un personnage trop considérable, trop populaire, et qui avait toute la confiance du soldat, pour qu'il pût lui faire cette sorte d'affront, comme il agissait d'ordinaire avec les généraux, en s'effaçant devant eux, en les laissant maîtres de faire, en leur témoignant noblement toute sa confiance. D'ailleurs, il combina avant son départ le plan de la campagne avec Luxembourg, et lui donna les ordres les plus précis pour prendre Huy, faire sortir le prince d'Orange de son camp et lui livrer bataille.

« Maintenant est-il vrai que le camp du prince d'Orange fût si facile à forcer par l'une même des deux armées, comme dit Saint-Simon; et Louis XIV manqua-t-il réellement la plus belle occasion d'écraser son ennemi pour ne pas risquer sa gloire aux hasards d'une bataille? Les faits vont parler. Le roi étant parti, Luxembourg avait dans sa main 80 à 90,000 hommes, c'est-à-dire des forces plus que doubles de celles de son adversaire; il n'est plus gêné par la présence de Louis XIV; ce n'est pas l'audace qui manquait à cet élève du grand Condé. Enfin, le prince d'Orange s'est affaibli lui-même de 30 escadrons, qu'il a aussi envoyés en Allemagne sur la nouvelle des renforts amenés par le Dauphin. Ou doit penser qu'il va immédiatement réparer la faute du roi, forcer le camp de Parc et battre le prince d'Orange. Écoutons encore Dangeau.

« *Jeudi 18 juin.* M. de Luxembourg, qui est campé à une lieue des ennemis, a été reconnoître leur camp (de Parc); il s'est approché d'assez près pour distinguer les rues de l'infanterie et de la cavalerie; ils sont couverts d'un ruisseau difficile à passer, *et on ne peut pas les attaquer dans ce camp-là.* »

« Luxembourg resta ainsi devant le camp de Parc jusqu'au 12 juillet, sans oser faire une seule attaque; à la fin il se décida à décamper lui-même, s'estima heureux de n'être pas attaqué dans sa retraite, et manœuvra alors uniquement pour faire sortir son adversaire de sa formidable position; il y parvint. Après dix-sept jours d'efforts, il l'attira entre les deux Gêthes, et, le voyant sur le point de regagner son camp de Parc, il le força à livrer bataille. C'était le 29 juillet; c'est alors, le 29 juillet, que s'engagea la glorieuse et stérile bataille de Neerwinde.

« Comme on le voit, Louis XIV ne manqua pas une occasion unique d'écraser son rival en n'attaquant pas un camp que Luxembourg n'osa

attaquer pendant plus d'un mois, et qu'en définitive il jugea inattaquable. Comme on le voit, sa retraite ne fut pas motivée par la peur que lui faisait son adversaire, puisque son plan de campagne était changé à l'avance. S'il quitta l'armée et laissa le commandement suprême à Luxembourg, ce fut par un sentiment de délicate confiance qui était dans ses habitudes; enfin, s'il cessa de paraître à la tête de ses armées, ce n'est pas parce qu'il perdit sa réputation militaire dans cette campagne, et qu'il se sentit honteux du rôle qu'il y avait joué; c'est parce qu'il n'était plus jeune, et, comme il le disait aux dames de Saint-Cyr, parce qu'il croyait que ses généraux faisaient mieux que lui (1).

« Quant à la conduite de madame de Maintenon dans cette conjoncture, on voit qu'elle est, comme de coutume, toute passive. Elle aimerait mieux rester à Saint-Cyr avec ses chères filles; mais le roi veut qu'elle le suive, elle obéit; il décide de quitter l'armée, elle est ravie que l'intérêt de l'État le force à retourner à Versailles, et se réjouit d'avance de revoir son cher Saint-Cyr, auquel elle écrit tous les jours.

« J'ai fait cette longue note parce que l'accusation de *lâcheté* portée par Saint-Simon contre le grand roi, quelque indigne qu'elle soit, a été partout répétée et qu'elle est devenue de l'histoire vulgaire; il n'est donc pas indifférent qu'elle se trouve réfutée par des faits précis. Je l'ai faite aussi pour donner un exemple de la haine aveugle et de la mauvaise foi de Saint-Simon contre Louis XIV et madame de Maintenon! Si l'on épluchait ainsi chaque page de ses Mémoires, il n'en resterait pas dix chapitres de vérité historique. » (TH. LAVALLÉE. — *Lettres édifiantes de madame de Maintenon.*)

(1) Le complément de ce mot est dans celui-ci : « J'ai l'honneur d'être le plus ancien *soldat* de mon royaume, » disait Louis XIV à Villars, au milieu des désastres de la guerre de la succession. Il ne dit pas le plus ancien capitaine, le plus ancien général.

II.

TESTAMENT DE LOUIS XIV.

Marly, 2 août 1714.

Ceci est notre disposition et ordonnance de dernière volonté, pour la tutelle du Dauphin, notre arrière-petit-fils, et pour le conseil de régence que nous voulons être établi après notre décès, pendant la minorité du roi.

Comme, par la miséricorde infinie de Dieu, la guerre qui a pendant plusieurs années agité notre royaume avec des événements différents, et qui nous ont causé de justes inquiétudes, est présentement terminée, nous n'avons présentement rien plus à cœur que de procurer à nos peuples le soulagement que le temps de la guerre ne nous a pas permis de leur donner, les mettre en état de jouir longtemps des fruits de la paix et éloigner tout ce qui pourroit troubler leur tranquillité. Nous croyons dans cette vue devoir étendre nos soins paternels à prévoir et prévenir, autant qu'il dépend de nous, les maux dont notre royaume pourroit être troublé, si, par l'ordre de la divine Providence, notre décès arrive avant que le Dauphin, notre arrière-petit-fils, qui est l'héritier présomptif de notre couronne, ait atteint sa quatorzième année, qui est l'âge de sa majorité. C'est ce qui nous engage à pourvoir à la tutelle et à l'éducation de sa personne, et à former pendant sa minorité un conseil de régence, capable par la prudence, la probité et la grande expérience de ceux que nous choisirons pour le composer, de conserver le bon ordre dans le gouvernement de l'État et de maintenir nos sujets dans l'obéissance qu'ils doivent au roi mineur.

Ce conseil de régence sera composé du duc d'Orléans, chef du conseil, du duc de Bourbon, quand il aura vingt-quatre ans accomplis, du duc du Maine, du comte de Toulouse, du chancelier de France, du chef du conseil royal, des maréchaux de Villeroy, de Villars, d'Uxelles, de Tallart et d'Harcourt, des quatre secrétaires d'État, du contrôleur général des finances. Nous les avons choisis par la connoissance que nous avons de leur capacité, de leurs talents et du fidèle attachement qu'ils ont toujours eu pour notre personne, et que nous sommes persuadés qu'ils auront de même pour le roi mineur.

Voulons que la personne du roi mineur soit sous la tutelle et garde du conseil de régence ; mais comme il est nécessaire que quelque personne d'un mérite universellement reconnu, et distinguée par son rang, soit particulièrement chargée de veiller à la sûreté, conservation et éducation du roi mineur, nommons le duc du Maine pour avoir cette au-

torité et remplir cette importante fonction du jour de notre décès. Nous nommons aussi pour gouverneur du roi mineur le maréchal de Villeroÿ, qui par sa bonne conduite, sa probité et ses talents, nous a paru mériter d'être honoré de cette marque de notre estime et de notre confiance. Nous sommes persuadé que pour tout ce qui aura rapport à la personne et à l'éducation du jeune roi, le duc du Maine et le maréchal de Villeroÿ gouverneur, animés tous deux par le même esprit, agiront avec un parfait concert, et qu'ils n'omettront rien pour lui inspirer les sentiments de vertu, de religion et de grandeur d'âme que nous souhaitons qu'il conserve toute sa vie.

Voulons que tous les officiers de la garde et de la maison du roi soient tenus de reconnoître le duc du Maine, et de lui obéir en tout ce qu'il leur ordonnera, pour le fait de leurs charges qui aura rapport à la personne du roi mineur, à sa garde et à sa sûreté.

Au cas que le duc du Maine vienne à manquer avant notre décès, ou pendant la minorité du roi, nous nommons à sa place le comte de Toulouse, pour avoir la même autorité et remplir les mêmes fonctions.

Pareillement, si le maréchal de Villeroÿ décède avant nous, ou pendant la minorité du roi, nous nommons pour gouverneur à sa place le maréchal d'Harcourt.

Voulons que toutes les affaires qui doivent être décidées par l'autorité du roi, sans aucune exception ni réserve, soit qu'elles concernent la guerre ou la paix, la disposition ou administration des finances, ou qu'il s'agisse du choix des personnes qui doivent remplir les archevêchés, évêchés et autres abbayes et bénéfices dont la nomination doit appartenir au roi mineur, la nomination aux charges de la couronne, aux charges de secrétaires d'État, à celle de contrôleur général des finances, à toutes celles des officiers de guerre, tant des troupes de terre qu'officiers de marine et galères, offices de judicature des cours supérieures, qu'autres, à celles de finance, aux charges de gouverneurs, lieutenants généraux pour le roi dans les provinces, à celles de l'état-major des places fortes, tant des frontières que des provinces du dedans du royaume, aux charges de la maison du roi, sans distinction des grandes et petites qui sont à la nomination du roi, et généralement pour toutes les charges, commissions et emplois, auxquels le roi doit nommer, soient proposées et délibérées au conseil de régence, et que les résolutions y soient prises à la pluralité des suffrages, et sans que le duc d'Orléans, chef du conseil, puisse seul et par son autorité particulière rien déterminer, statuer et ordonner, et faire expédier aucun ordre au nom du roi mineur, autrement que suivant l'avis du conseil de régence.

S'il y arrive qu'il y ait sur quelque affaire diversité de sentiment dans le conseil de régence, ceux qui y seront obligés de se ranger à deux avis, et celui du plus grand nombre prévaudra toujours ; mais s'il se

trouvoit qu'il y eût pour les deux avis nombre égal de suffrages, en ce cas seulement l'avis du duc d'Orléans, comme chef du conseil, prévaudra.

Lorsqu'il s'agira de nommer aux bénéfices, le confesseur du roi entrera au conseil de régence, pour y présenter le mémoire des bénéfices vacants et proposer les personnes capables de les remplir. Seront aussi admis au même conseil, extraordinairement, lorsqu'il s'agira de la nomination aux bénéfices, deux archevêques ou évêques, de ceux qui se trouveront à la cour, et qui seront avertis, par l'ordre du conseil de régence, pour s'y trouver et donner leur avis sur le choix des sujets proposés.

Le conseil de régence s'assemblera quatre ou cinq jours de la semaine, le matin dans la chambre ou cabinet du roi mineur; et aussitôt qu'il aura dix ans accomplis, il pourra y assister quand il voudra, non pour ordonner et décider, mais pour entendre et prendre la première connoissance des affaires.

En cas d'absence ou d'empêchement du duc d'Orléans, celui qui se trouvera être le premier par son rang tiendra le conseil, afin que le cours des affaires ne soit pas interrompu; et s'il y a partage de voix, la sienne prévaudra.

Il sera tenu registre, par le plus ancien des secrétaires d'État qui se trouveront présents au conseil, de tout ce qui aura été délibéré et résolu, pour être ensuite les expéditions faites au nom du roi mineur par ceux qui en seront chargés.

Si avant que Dieu nous rappelle à lui, quelqu'un de ceux que nous avons nommés pour remplir le conseil de régence décède, ou se trouve hors d'état d'y rentrer, nous nous réservons d'y pouvoir nommer une autre personne pour remplir sa place, et nous le ferons par écrit particulier, qui sera entièrement de notre main, et qui ne paroîtra pareillement qu'après notre décès; et si nous ne nommons personne, le nombre de ceux qui devront composer le conseil de régence demeurera réduit à ceux qui se trouveront vivants le jour de notre décès.

Il ne sera fait aucun changement au conseil de régence tant que durera la minorité du roi; et si pendant cette minorité quelqu'un de ceux que nous y avons nommés vient à manquer, la place vacante pourra être remplie par le choix et délibération du conseil de régence, sans que le nombre de ceux qui le doivent composer, tel qu'il aura été le jour de notre décès, puisse être augmenté, et, le cas arrivant que plusieurs de ceux qui le composent ne puissent pas y assister, par maladie ou autre empêchement, il faudra qu'il se trouve au moins le nombre de sept, de ceux qui sont nommés pour le composer, afin que les délibérations qui y auront été prises aient leur entière force et autorité; et à cet effet dans tous les édits, déclarations, lettres patentes, provisions et actes qui doivent être délibérés au conseil de ré-

gence, qui seront expédiés pendant la minorité, il sera fait mention expresse du nom des personnes qui auront assisté au conseil dans lequel les édits, déclarations, lettres patentes et autres expéditions auront été résolus.

Notre principale application, pendant la durée de notre règne, a toujours été de conserver à notre royaume la pureté de la religion catholique, et d'en éloigner toute sorte de nouveauté, et nous avons fait tous nos efforts pour unir à l'Église ceux qui en étoient séparés. Notre intention est que le conseil de régence s'attache et maintienne les lois et réglemens que nous avons faits à ce sujet; et nous exhortons le Dauphin, notre arrière-petit-fils, lorsqu'il sera en âge de gouverner, de ne jamais souffrir qu'il y soit donné atteinte; comme aussi de maintenir avec la même fermeté les édits que nous avons faits contre les duels, regardant les lois sur le fait de la religion et sur le fait des duels comme les plus nécessaires et les plus utiles pour attirer la bénédiction de Dieu sur notre postérité et notre royaume et pour la conservation de la noblesse, qui en est la principale force.

Notre intention est que les dispositions contenues dans notre édit du mois de juillet dernier, en faveur du duc du Maine, et du comte de Toulouse, et leurs descendants, aient pour toujours leur entière exécution, sans qu'en aucun temps il puisse être donné atteinte à ce que nous avons déclaré en cela être de notre volonté.

Entre les différens établissemens que nous avons faits dans le cours de notre règne, il n'y en a point qui soit plus utile à l'État que celui de l'hôtel royal des Invalides. Il est bien juste que les soldats qui par les blessures qu'ils auront reçues à la guerre, ou par leurs longs services et leur grand âge, sont hors d'état de travailler et de pouvoir gagner leur vie, aient une subsistance assurée pour le reste de leurs jours; que plusieurs officiers qui sont dénués des biens de la fortune y trouvent aussi une retraite favorable. Toutes sortes de motifs doivent engager le Dauphin et tous les rois nos successeurs à soutenir cet établissement et à lui accorder une protection particulière; nous les y exhortons autant qu'il est en notre pouvoir.

La fondation que nous avons faite de la maison de Saint-Cyr, pour l'éducation de deux cent cinquante demoiselles, donnera perpétuellement aux rois nos successeurs un moyen de faire des grâces à plusieurs familles de la noblesse du royaume qui, se trouvant chargées d'enfans avec peu de bien, auroient regret de ne pouvoir pas fournir à la dépense nécessaire pour leur donner une éducation convenable à leur naissance. Nous voulons que si de notre vivant les cinquante mille livres de revenu en fonds de terre que nous avons données pour la fondation ne sont pas entièrement remplies, il soit fait des acquisitions le plus promptement qu'il se pourra, après notre décès, pour fournir à ce qu'il

s'en manquera, et que les autres sommes que nous avons assignées à cette maison, sur nos domaines et recettes générales, tant pour augmentation de fondation que pour doter les demoiselles qui sortent à l'âge de vingt ans, soient régulièrement payées; en sorte qu'en nul cas, et sous quelque prétexte que ce soit, notre fondation ne puisse être diminuée, et qu'il ne soit donné aucune atteinte à l'union qui a été faite de la mense abbatiale de l'abbaye de Saint-Denis; comme aussi, qu'il ne soit rien changé au règlement que nous avons jugé à propos de faire pour le gouvernement de la maison et pour la qualité des preuves qui doivent être faites par les demoiselles qui y obtiennent des places.

Nous n'avons d'autres vues, dans les dispositions du présent testament, que le bien de notre État et de nos sujets: Nous prions Dieu qu'il bénisse notre postérité, et qu'il nous fasse la grâce de faire un assez bon usage du reste de notre vie pour effacer nos péchés et obtenir sa miséricorde.

PREMIER CODICILE DE LOUIS XIV.

Versailles, 15 août 1715.

Par mon testament déposé au parlement, j'ai nommé M. le maréchal de Villeroy pour gouverneur du Dauphin, et j'ai marqué quelles doivent être son autorité et ses fonctions. Mon intention est que du moment de mon décès jusqu'à ce que l'ouverture de mon testament ait été faite il ait toute l'autorité sur les officiers de la maison du jeune roi et sur les troupes qui la composent, qu'il ordonne auxdites troupes, aussitôt après ma mort, de se rendre au lieu où sera le jeune roi, pour le mener à Vincennes, l'air y étant très-bon.

Le jeune roi, allant à Vincennes, passera par Paris, et ira au parlement, pour y être fait ouverture de mon testament, en présence des princes, des pairs et autres qui ont droit, et qui voudront s'y trouver. Dans la marche et pour la séance du jeune roi au parlement, le maréchal de Villeroy donnera tous les ordres pour que les gardes du corps, les gardes françoises et suisses prennent leurs postes dans les rues et au palais, que l'on a coutume de prendre lorsque les rois vont au parlement; en sorte que tout se fasse avec la sûreté et la dignité convenables.

Après que mon testament aura été ouvert et lu, le maréchal de Villeroy mènera le jeune roi, avec sa maison, à Vincennes, où il demeurera tant que le conseil de régence le trouvera à propos. Le maréchal de Villeroy aura le titre de gouverneur, suivant ce qui est porté par mon testament; aura l'œil sur la conduite du jeune roi,

quoiqu'il n'ait pas encore sept ans , jusque auquel âge de sept ans accomplis la duchesse de Ventadour demeurera , ainsi qu'il est accoutumé, toujours gouvernante et chargée des mêmes soins qu'elle a pris jusqu'à présent.

Je nomme pour sous-gouverneur son mari, qui l'a déjà été du Dauphin, mon petit-fils, et Jeoffreville, lieutenant général de mes armées. Au surplus, je confirme ce qui est dans mon testament, que je veux être exécuté dans tout ce qu'il contient.

SECOND CODICILE DE LOUIS XIV.

Versailles, 23 août 1715.

Je nomme pour précepteur du jeune roi l'abbé Fleury, ancien évêque de Fréjus, et pour son confesseur le père le Tellier.

ANNÉE 1716.

*Mercredi 1^{er} janvier, à Paris**. — Le roi commence l'année en très-bonne santé, et se fait déjà fort aimer de ceux qui ont l'honneur d'approcher de lui. M. le duc d'Orléans tint le conseil de régence l'après-dînée ; on n'a pas encore entièrement réglé la réforme. — L'abbé Dubois**, qui a toujours été fort attaché à M. le duc d'Orléans et qui a beaucoup d'esprit, a été nommé conseiller d'État d'église en la place de M. l'archevêque de Sens, qui vient de mourir ; ce choix lui a fait d'autant plus de plaisir et d'honneur qu'il ne l'avoit point demandé. — On sait sûrement à cette heure que le roi Jacques s'embarqua le 27 auprès de Dunkerque, où il étoit venu de Bretagne déguisé et n'ayant qu'un seul homme avec lui. Il étoit venu sur des chevaux de louage, et n'avoit couché dans aucune ville de peur d'être reconnu. Milord Bolingbroke, qui est à Saint-Germain, lui avoit fait préparer fort secrètement le vaisseau dans lequel il s'est embarqué, qu'on assure être un très-bon voilier, et on compte qu'il doit être arrivé en Écosse présentement, car le vent étoit favorable et le trajet est court.

* M. de Dangeau mourut le 9 septembre 1720, à quatre-vingt-quatre ans ; il en avoit donc soixante-dix-neuf à la mort de Louis XIV. Cette mort dissipa toute sa cour ; le changement du séjour de Versailles, où tout étoit rassemblé sous le même toit, dans celui de Paris, où tout fut mêlé, éparpillé, confondu ; plus de cour et peu de chose en consistance ; nouveautés en tout et partout, en un mot rien qui ne concourût à laisser la vieillesse de Dangeau fort mal informée. La société lui donnoit peu de part et d'intérêt en tout ce qui se passoit ; il n'avoit per-

sonne dans sa famille à portée d'y en prendre ; la vieille cour où étoient toutes ses liaisons, éparse et fort écartée, le peu de ceux de cette cour qui par leur poids, leur état ou leur intrigue, étoient restés dans le gouvernement nouveau ou s'y étoient accrochés, se trouvoient trop occupés pour mettre Dangeau au fait, où le plus souvent ils n'étoient pas eux-mêmes. De sorte qu'il faut s'attendre à ne trouver dans les cinq volumes et années qui restent des mémoires de Dangeau que des bruits publics ou des nouvelles de gazette. Cette observation faite une fois pour toutes à l'égard de ces cinq volumes ou années restantes, on y suppléera ici autant que la matière fournie par ces Mémoires y pourra donner lieu (1).

** L'abbé Dubois, qui mourut cardinal et premier et tout-puissant ministre peu de mois avant M. le duc d'Orléans, lui demanda très-pressamment la place de conseiller d'État d'église vacante par la mort de M. Fortin de la Hoguette, archevêque de Sens, celui-là même qui refusa si dignement l'Ordre, comme on l'a vu en ces notes, tome [VIII] année [1701] page [92], et l'abbé Dubois en eut une telle passion qu'il alla prier le duc de Saint-Simon de le servir de son crédit pour l'obtenir. Le duc lui répondit qu'en toute autre chose il lui feroit très-volontiers plaisir, mais qu'il ne pouvoit le préférer à M. le duc d'Orléans ; qu'il devoit considérer pour qui ces places étoient faites, et par qui jusqu'alors remplies, et s'y comparer ; que cette grâce si disproportionnée feroit également crier le clergé, la magistrature, et tout le monde, et que lui-même ne pourroit être agréablement dans le conseil. Deux jours après, l'abbé Dubois vint dire au duc de Saint-Simon qu'il avoit obtenu la place ; et le duc en le félicitant ajouta qu'il en étoit d'autant plus aise qu'il n'y avoit point eu de part. L'abbé ne s'offensa point de cette franchise, ou n'en fit aucun semblant. Voilà comme il l'eut sans l'avoir demandée, à ce que dit Dangeau, toujours courtisan, et maintenant très-mal informé.

Jeudi 2, à Paris. — Les bals commencèrent le soir dans la salle de l'Opéra * ; le spectacle, à ce qu'on dit, est beau. Il y a un fort grand ordre et la salle est éclairée magnifiquement ; on n'y entre que masqué, sans épée et sans bâton.

(1) La lecture de ces cinq dernières années donne un démenti complet à l'assertion de Saint-Simon. Jusqu'à présent l'histoire de la régence n'a été racontée que d'après ses Mémoires, et on voit dans les additions des cinq dernières années combien le Journal de Dangeau le préoccupe et l'inquiète pour l'avenir. Dangeau, resté fidèle au parti de la vieille cour, apporte donc à l'histoire un élément nouveau.

M. le duc d'Orléans y alla, mais sans être masqué; il y dansa. Il avoit mené avec lui le duc de Noailles. — Le duc d'Antin a présentement la charge de surintendant des bâtimens, et en cette qualité il prêtera serment à la chambre des comptes; il faisoit cette charge du temps du feu roi et en avoit toute l'autorité, mais il ne l'exerçoit que par commission. Il l'eut après la mort de Mansart, qui avoit le titre de surintendant. — M. le duc d'Aumont et M. le duc d'Antin ont obtenu un don de 20 sols par jour sur chaque carrosse de remise qui sont dans Paris; on compte qu'il y en a environ trois cents, ce qui monteroit à 36,000 écus par an pour eux deux. — Les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, qui devoient tous les ans nommer des commissaires** pour examiner si l'on ne donnoit point quelque atteinte à leurs privilèges, avoient négligé depuis assez longtemps de s'assembler, et ils ont résolu de réparer leur négligence; et pour cela ils ont nommé trois commissaires: un d'église et deux d'épée, comme il est porté dans les statuts, qui s'assembleront dès dimanche chez M. de Torcy, chancelier de l'Ordre. Ces trois commissaires sont: l'évêque de Metz, le maréchal de Tessé et le marquis d'Effiat.

* Le prince d'Auvergne, qui trouva à gagner gros par ces bals de l'Opéra, les obtint d'autant plus aisément que M. le duc d'Orléans y trouva un plaisir continuel sans avoir la peine de sortir de chez lui, et une source d'autres par toutes les aventures et les histoires que ces bals fournirent. Il les mit extrêmement à la mode, et des gens graves et en place y parurent plus qu'indécemment.

** Ces commissaires de l'ordre du Saint-Esprit sont: un prélat commandeur, et deux chevaliers, dont l'un est duc, et l'autre ne l'est pas, qui doivent être nommés tous les ans par le chapitre. Leur fonction est de veiller dans l'année aux affaires de l'Ordre, comme à la conservation de ses privilèges et de ses deniers, assister aux comptes avec le chancelier et le grand trésorier, être en un mot en tout les hommes de l'Ordre pendant cette année, et représenter au roi ce qu'il convient sur ce qui le regarde, s'il y a occasion, et lorsque les statuts étoient observés, prendre garde s'il s'élève quelque querelle entre les chevaliers, s'en entremettre pour les accommoder, ou pour en avertir le

roi : pareillement sur la décence et l'observation des cérémonies et des statuts , avertir les chevaliers qui notablement y manquent en quelque chose de public , ou faire que le roi y mette ordre , et après leur année rendre compte au chapitre de tout ce qui s'est passé pendant leur administration , où les deux suppléent en tout à l'absence du troisième , et pour les choses qui seroient urgentes , un seul en l'absence des deux. Le chancelier est toujours commissaire-né comme surintendant de l'Ordre , et peut autant que chacun des trois commissaires , à la différence des trois autres grands officiers qui ne le sont que pour ce qui concerne chacun sa charge. C'est au chancelier à les assembler quand il y a lieu de le faire , et toujours chez lui , non par supériorité , mais parce que les papiers sont censés chez lui , et que les autres officiers , grands et petits , y apportent les leurs. Les commissaires peuvent aussi s'assembler d'eux-mêmes , ou à la réquisition de l'un d'eux , quand ils le trouvent à propos ; mais depuis qu'il n'y a plus d'observation de règle et de statuts , et qu'on se moqueroit de qui voudroit en parler , qu'il n'y a plus ni chapitre ni rien de sérieux , les grands officiers se sont peu à peu emparés de l'Ordre par leur nécessaire gestion chacun dans son office , et par l'autorité de leurs personnes , presque toujours dans les principaux emplois du ministère. Les commissaires sont nommés par le chancelier , ne savent et ne s'informent de rien de ce qui se passe en aucun genre dans l'Ordre , et n'ont ainsi aucun compte à rendre , ni plus personne à qui le rendre par la cessation des chapitres. Ils ne se mêlent de quoi que ce soit , et ne servent que pour la forme à mettre leur signature au bas des comptes , à la courte reddition desquels on leur dit ce que l'on veut , sans qu'ils s'informent de rien , ni qu'ils aient crédit ni autorité sur quoi que ce soit. Ils sont dans l'ignorance entière s'il y a de l'argent , ce qu'il devient , s'il n'y en a pas ; c'est le chancelier et le grand trésorier qui font ensemble ce qui leur plaît là-dessus. L'abbé de Pomponne , qui lors de la promotion de 1724 trouva le trésor fort rempli par la longue et nombreuse vacance de colliers , et par conséquent de pensions de mille écus accumulées , proposa , quelque temps après que M. le cardinal de Fleury fut devenu premier ministre , d'employer ces fonds à rembourser les brevets de retenue des grands officiers de l'Ordre sur leurs charges , afin qu'à leur mort le roi en pût disposer plus librement et en faire de plus grandes grâces : M. le cardinal le trouva bon , et le fit agréer au roi. Le duc de Villars-Branças et le comte du Luc étoient lors commissaires présents à Paris , et le prélat en son diocèse. Au premier chapitre , d'après cet agrément secret , l'abbé de Pomponne , en y entrant , en étrangla un mot aux deux commissaires sans leur donner le loisir de rien , car on entroit dans le cabinet du roi , là debout , découvert , sans ordre ni rang , et les uns sur les autres autour de la table fu

conseil ; le roi au haut bout, debout aussi, et découvert, l'abbé de Pomponne à l'autre bout, comme sont depuis longtemps tous les chapitres. L'abbé en deux mots proposa l'affaire ; personne ne dit mot ni le roi non plus comme de coutume, et l'affaire fut censée passée de la sorte. Pendant l'appel des chevaliers, qui se fit l'instant d'après comme à l'ordinaire pour se ranger en ordre de marche, chacun parla à son voisin avec grand scandale, et ce fut tout. M. le Duc seulement, qui rencontra le duc de Brancas après la cérémonie, en passa un peu fortement sa mauvaise humeur sur lui comme étant un des commissaires, qui s'excusa comme il put sur la surprise, sur son compagnon, et sur ce que, sur la chose qu'ils voyoient convenue, ils n'avoient osé parler. Ainsi ces quatre grands officiers mirent en poche leurs brevets de retenue aux dépens de l'Ordre, dont ils eurent leurs gages avec le revenu de l'argent dont ils les avoient achetés, sans préjudice de l'espérance de vendre leurs charges quand il leur plaira, tout aussi cher ou plus, ou d'en obtenir dans quelque temps de nouveaux brevets de retenue. De cet exemple récent, fort et public, on peut juger de tout le reste. Pour les registres, et ce qui regarde les charges du prévôt, grand maître des cérémonies et du greffier, comme ce n'est point finance, ces messieurs en sont les maîtres indépendants du surintendant de l'Ordre, et y font chacun tout ce qui leur plaît, sans que qui que ce soit en ait connoissance ni ait moyen d'y regarder jamais.

Vendredi 3, à Paris. — M. le duc d'Orléans travailla encore avec M. le cardinal de Noailles sur la distribution des bénéfices, mais tout n'est pas encore réglé, et on n'en aura la liste qu'au commencement de la semaine qui vient. — Le bal qui commença hier avant minuit finit à quatre heures du matin, et tous les gens qui y ont été en sont revenus très-contents. Le seul défaut qu'on y a trouvé, c'est qu'il n'y avoit pas assez de monde pour une si grande salle ; mais le spectacle a été trouvé si beau qu'on ne doute pas qu'il n'y en vienne beaucoup plus dans la suite. — Le marquis de Coigny, colonel général des dragons, a permission de vendre sa charge, qu'il avoit achetée du duc de Guiche, 480,000 francs. Il a un brevet de retenue de 100,000 écus sur cette charge ; on croit qu'il la vendra à M. de Belle-Isle, qui est mestre de camp général de ce corps et qui espère, en l'achetant, avoir un même brevet de retenue de 100,000 écus.

Samedi 4, à Paris. — M. le duc d'Orléans tint le conseil de régence l'après-dînée, et on y a réglé tout ce qui regarde le conseil du commerce. — Il y eut bal le soir dans la salle de l'Opéra; madame la duchesse de Berry et beaucoup de princesses y étoient en masque. M. le duc d'Orléans y fut aussi quelque temps masqué, et le bal fut plus beau que la première fois. — On mande de Rome que le 16 décembre le pape fit une promotion de sept cardinaux italiens, qui sont : Scotti, milanois, gouverneur de Rome; Caraccioli, napolitain, vice-gérant; Patricii, romain, trésorier de la chambre; Nuzzi, secrétaire de la congrégation des évêques; Caraccioli, évêque d'Averse; Marini, génois, maître de chambre de Sa Sainteté; Spinola, auditeur de la chambre. — Belle-Isle a l'agrément pour acheter la charge de colonel général des dragons, dont il donne au comte de Coigny 480,000 francs, et on donne à Belle-Isle un brevet de retenue de 100,000 écus.

Dimanche 5, à Paris. — M. le duc d'Orléans tint le matin conseil de régence. — Les trois commissaires de l'ordre du Saint-Esprit s'assemblèrent l'après-dînée chez M. de Torcy, qui en est le chancelier, pour travailler à la manutention des privilèges de l'Ordre; ils y travailleront encore plusieurs fois. — La Fare, capitaine des gardes de M. le duc d'Orléans, achète de Belle-Isle la charge de mestre de camp général des dragons, dont il lui donne 280,000 francs, et on accorde à la Fare un brevet de retenue de 200,000 francs; M. de Belle-Isle en avoit un qui n'étoit que de 40,000 écus. — On a fait plusieurs représentations à M. le duc d'Orléans sur le don qu'il avoit fait de 20 sols par jour sur chaque carrosse de remise de Paris à MM. les ducs d'Aumont et d'Antin; ce don n'étoit pas encore scellé, et l'affaire ne se fera point. M. le duc d'Orléans leur a promis de leur faire des grâces d'ailleurs.

Lundi 6, à Paris. — Le conseil de commerce de terre et de mer tant au dedans qu'au dehors du royaume, des fabriques et des manufactures, dont le roi avoit ordonné

l'établissement dès le 14 du mois dernier, s'assemblera au moins tous les jeudis de chaque semaine depuis neuf heures jusqu'à midi dans une des salles du Louvre, et sera composé du maréchal de Villeroy, chef du conseil des finances; du duc de Noailles, président du conseil des finances; du maréchal d'Estrées, président du conseil de marine; de MM. Daguesseau, Amelot, Nointel et Rouillé du Coudray, conseillers d'État; de M. d'Argenson, aussi conseiller d'État et lieutenant de police, et des sieurs Ferland, Machault et Roujault, maîtres des requêtes, et on a réparti à chacun les départements. Le choix et nomination des inspecteurs appartiendra au chef du conseil, et les commissions seront expédiées au nom du maréchal de Villeroy, à l'exception de l'inspecteur établi à Marseille, qui dépendra du chef du conseil de marine. Valosière est secrétaire du conseil du commerce.

Mardi 7, à Paris. — M. le duc d'Orléans tint l'après-dinée conseil de régence. Je lui donnai à son retour, au Palais Royal, la liste qu'il m'avoit demandée des chevaliers de Saint-Lazare qui sont dans le service. La nomination aux bénéfices est achevée, on la saura demain; mais la distribution des pensions qui seront sur ces bénéfices n'est pas encore achevée. — M. de Broglie, lieutenant général, qu'on appelle quelquefois le marquis de Buhi, et par familiarité Chonchon, pour le distinguer de tous les Broglie, épouse mademoiselle de Grandville, bretonne, qui a 300,000 écus de bien et dont le frère est à la Conciergerie par ordre des maréchaux de France. — MM. les ducs et pairs ont présenté un mémoire qui est imprimé, dans lequel ils se plaignent du parlement sur trois articles: le premier sur ce que le premier président ne les salue point en demandant leur voix, lui qui salue les présidents à mortier en leur demandant; le second, de ce que l'on met un conseiller au bout de leur banc; le troisième, d'un arrêt que le parlement rendit le 2 de septembre, le jour que M. le duc d'Orléans fut déclaré régent, mais avant

que l'on fût entré pour parler de la régence. Il y a déjà quelques jours que ce mémoire paroit *.

* On feroit un livre plutôt que des notes, si on vouloit rapporter ces démêlés de pairs avec le parlement; il suffira une fois pour toutes, et pour en donner une idée, de dire que les pairs, forcément et malignement engagés du temps du feu roi par M. du Maine, comme on l'a vu tome [XV] année [1714] page [290] de ces notes, dans le renouvellement de l'affaire du bonnet, et à cette occasion dans quelques autres, ne purent éviter d'en poursuivre le jugement. Le régent qui sentoit clairement où étoit la vérité, la justice et le droit, où l'usurpation et la fraude hardie et adroite, se trouva d'abord embarrassé, éloigna, éluda, puis, suivant sa maxime favorite de brouiller et de diviser pour mieux régner, prolongea, et sous main aigrit la querelle, la fit durer tant qu'il put, et finalement se trouvant plus à compter avec le parlement qu'avec les pairs, se joua de leur foiblesse et de leur bassesse, de l'avidité de la plupart et de la sottise de presque tous, et finalement se moqua d'eux, après les plus belles, les plus précises et les plus fréquentes paroles et les plus trompeuses démonstrations, en les renvoyant à la majorité. C'est, en un mot, tout ce qui peut être dit en ces notes, d'une affaire dont les époques, les mémoires et les procédés se trouveront souvent légèrement et peu correctement marqués dans les Mémoires, et auxquels on ne fera point de notes, à moins de choses particulières qui le méritent, outre la notion générale qu'on en donne ici.

Mercredi 8, à Paris. — Il y eut conseil de régence le matin. Tous les bénéfices sont donnés; voici ceux que je sais présentement; on saura demain le reste, qui est moins important: L'abbé d'Estrées a l'archevêché de Cambrai, et on met 20,000 francs de pension sur cet archevêché; le jeune évêque de Troyes a l'archevêché de Sens, et on met sur cet archevêché 8,000 francs de pension; le cardinal de la Trémoille a l'évêché de Bayeux; on met 10,000 francs de pension sur cet évêché (le cardinal de la Trémoille a déjà dans ce diocèse l'abbaye de Saint-Étienne de Caen, qui est considérable et qui lui rendra l'évêché de Bayeux encore plus agréable); l'évêché de Saintes, donné à l'abbé de Beaumont, neveu de feu M. de Cambrai; l'évêché de Clermont, à l'abbé d'Entragues, aumônier du roi; l'évêché de Troyes, à l'abbé de Castries,

premier aumônier de madame la duchesse de Berry ; mais on croit qu'il aura des raisons pour ne le pas accepter.

Jeudi 9, à Paris. — Suite de la distribution des bénéfices : L'abbaye de Saint-Victor a été donnée à M. le cardinal Gualterio ; l'abbaye de Saint-Paul de Verdun au cardinal Ottobon ; l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen à l'abbé de Saint-Albin , fils de M. le duc d'Orléans, qu'il n'a point reconnu, mais qu'il aime fort : on a mis 2,000 écus de pension sur cette abbaye ; l'abbaye de Moissac à l'abbé de Gontaut, fils de M. de Biron : il y a 4,000 francs de pension dessus ; l'abbaye de Jumièges à l'abbé de Saint-Simon : fils du capitaine aux gardes et parent du duc de Saint-Simon : on a mis 3,000 livres de pension sur cette abbaye ; l'abbaye régulière du mont Saint-Éloy au P. de la Coussière : elle est chargée de 10,000 francs de pension ; l'abbaye régulière de Vigogne au P. Bertin : on met 6,000 francs de pension dessus ; l'abbaye de Sainte-Madeleine à l'abbé de la Roche , chanoine de Notre-Dame : il avoit été recommandé par le roi d'Espagne, qui a son frère auprès de lui, qu'il estime fort ; l'abbaye de Saint-Basle , diocèse de Reims, à l'abbé de Saint-Poin, parent du marquis de Puitsieux ; l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise à l'abbé de Tezeu ; l'abbaye de Cellefoin , diocèse d'Angoulême, à l'abbé de Chauvigny, aumônier de Madame ; l'abbaye de Saint-Vincent à l'abbé de Lissagaray, frère du petit Renaut ; l'abbaye de la Chastre à l'abbé Berthet ; l'abbaye de Lure à l'abbé Monteil ; le prieuré du Mont-aux-Malades près Rouen à l'abbé Perrot, instituteur du Roi. Les pensions qu'on a mises sur ces évêchés et ces abbayes montent à 67,000 francs ; on n'a pas encore la liste de ceux à qui elles sont données. — Le parlement s'assembla hier au matin sur le mémoire que les ducs et pairs ont présenté, et il fut résolu de demander une audience pour l'après-dînée à M. le duc d'Orléans, et ils nommèrent M. le premier président, le président de Novion et un conseiller de chacune des chambres. Ils allèrent chez M. le duc d'Or-

léans à quatre heures. Le premier président représentant leurs raisons, ils ne feront point de réponse par écrit. M. le duc d'Orléans leur dit, après les avoir écoutés fort attentivement, qu'il feroit savoir aux pairs leur résolution.

Vendredi 10, à Paris. — L'abbé de Castries n'a point accepté l'évêché de Troyes : il faudroit en l'acceptant qu'il quittât l'archidiaconé de Narbonne, qui oblige à résidence et qui est d'un meilleur revenu que l'évêché de Troyes. Il a eu encore d'autres raisons qui l'ont obligé à remercier M. le duc d'Orléans. — La reine d'Angleterre reçut le matin à Saint-Germain des lettres du roi son fils, qui lui mande qu'il est arrivé en Écosse le 2 de ce mois en très-bonne santé, et qu'il y a trouvé ses affaires encore en meilleur état qu'il ne pensoit. La reine d'Angleterre envoya aussitôt porter cette nouvelle à Madame et à M. le duc d'Orléans, et elle envoie à Madame une lettre du roi son fils pour M. le duc de Lorraine, qu'elle l'a priée de lui faire tenir. — Le marquis de Razilly, lieutenant général de Touraine, fils du sous-gouverneur des enfants de feu monseigneur le Dauphin, est mort. Il avoit un brevet de retenue de 100,000 francs sur cette charge, qui vaut 8 ou 9,000 livres de rente ; son frère, qui est lieutenant aux gardes, la demande.

Samedi 11, à Paris. — Il y eut conseil de régence l'après-dînée. Le cardinal de Noailles travailla encore hier avec M. le duc d'Orléans. On a donné l'abbaye de Panthémont à la sœur de M. de Torcy, qui étoit religieuse à Saint-Antoine. On a donné des pensions à quelques chevaliers de Saint-Lazare et à quelques chevaliers de Malte. Voici la liste des chevaliers de Saint-Lazare qui en ont : le comte de la Marck, 2,000 écus ; M. de Montmorency, colonel du régiment du Maine, 2,000 francs ; le comte d'Oisy, 2,000 francs ; M. de Polignac 500 écus ; le marquis de l'Hôpital, 500 écus ; le chevalier de Saint-Valier, 500 écus ; le chevalier de Marcieu, 1,000 francs. Outre cela M. le duc d'Orléans m'a commandé de recevoir le chevalier de Roye

et M. de Marcillac, et il donne à Marcillac 2,000 francs, au chevalier de Roye 500 écus. Il y a plusieurs abbés à qui on a donné aussi des pensions. Voici celles que je sais : L'abbé de Choisi en a une de 2,000 francs ; l'abbé de Baux en a une de 1,000 francs, et l'abbé Genest une de [3,000]. — Il y eut bal le soir à l'Opéra ; il y avoit eu la nuit du jeudi au vendredi un petit incendie dans une loge, qui alarma tout le Palais-Royal, et Madame ne se coucha qu'à huit heures du matin ; mais tant de gens travaillèrent à éteindre le feu que le dommage a été fort léger, et l'opéra ni le bal ne discontinueront point.

Dimanche 12, à Paris. — Il y eut conseil de régence le matin. — Les États de Bretagne ne veulent point payer à Belle-Isle les 400,000 francs qui lui ont été ordonnés pour les fortifications que M. Fouquet avoit faites à Belle-Isle. — Les maréchaux de France jugèrent jeudi le sieur de Grandville, et le condamnèrent à trois ans de prison ; le parlement jugera de l'affaire de son mariage. — On a des nouvelles sûres que le roi de Suède est arrivé à Ystedt, dans le pays de Schonen ; la ratification de l'empereur pour le traité de la Bavière est arrivée en Hollande. — On réforme dans la gendarmerie vingt-cinq gendarmes par compagnie ; elles étoient de soixante, elles sont réduites à trente-cinq. On a résolu de mettre tous les dragons à pied ; on compte, s'il y a des apparences de guerre, de les remettre à cheval. On met aussi dix maitres à pied dans chaque compagnie de cavalerie ; il n'en restera que vingt à cheval, car elles ne sont plus que de trente.

Lundi 13, à Paris. — Le fils du roi de Pologne, que nous avons vu ici sous le nom de comte de Lusace, s'en va passer le carnaval à Venise et de là à Rome, où l'on croit qu'il est enfin résolu de se faire catholique, ce que le roi son père souhaite depuis longtemps, mais ce que la reine sa mère craint beaucoup. — La reine, mère du roi de Suède, est morte ; elle avoit près de quatre-vingts ans. Elle étoit Holstein Gottorp. On a la confirmation de l'heureuse arrivée

du roi son fils dans le pays de Schonen. — Les juifs de Metz ont envoyé ici pour représenter leurs intérêts sur le don accordé au duc de Brancas ; ils prétendent avoir rendu de grands services à l'État, et on commence à croire que le duc de Brancas tirera moins d'argent de cette affaire qu'il ne l'espéroit. — La cour de Rome a prononcé une fulmination contre le royaume de Sicile qui, à ce qu'on prétend, intéresse tous les royaumes chrétiens. Cette affaire fait beaucoup de bruit, et le parlement doit s'assembler pour donner un arrêt là-dessus, dont, selon les apparences, Rome ne sera pas contente *. — Il y eut grand bal à l'Opéra.

* Cette affaire de Sicile mérite d'être expliquée ici en un mot. Un fermier de l'évêque d'Agrigente porta des pois chiches à un marché pour les vendre. Des commis aux droits du roi de Sicile, qui étoit le duc de Savoie alors, voulurent faire payer ce qui étoit dû pour la permission d'étaler ; le fermier, sans dire à qui il étoit, les envoya promener, et par cette conduite se fit saisir ses pois chiches ; lui, fier de son maître, les laissa faire en les menaçant, et alla trouver son maître, qui, sans délai ni autre information, fulmine son excommunication. Les commis, qui apprirent par là à qui appartenoient ces pois, qui par l'immunité ecclésiastique ne devoient point de droits, les rapportèrent, et se plaignirent de ce que le fermier n'avoit pas daigné finir la querelle d'un seul mot, en disant à qui ils appartenoient. Une réponse et une défense si raisonnable ne put contenter l'évêque, qui demeura ferme et menaça de pis si ces commis n'en passoient par tout ce qu'il voudroit ; et comme il voulut beaucoup, ils n'osèrent rien promettre sans l'ordre de leurs supérieurs. Ceux-ci tentèrent vainement d'apaiser l'évêque, et n'en reçurent qu'une nouvelle excommunication. Tant fut procédé que la *Monarchia* s'en mêla ; c'est un tribunal dont ce n'est pas le lieu ici de traiter la très-ancienne origine : il suffit de dire que ce sont des laïques nommés par les rois de Sicile qui, par concession des papes, jugent dans leur tribunal en dernier ressort toutes les causes ecclésiastiques de quelque nature qu'elles soient, ou directement, ou par appel des tribunaux ecclésiastiques, et même de la personne des évêques et archevêques. Ce tribunal incommodoit infiniment Rome, qui n'avoit jamais pu y donner atteinte, par la jalouse attention des souverains de Sicile à le maintenir. Le duc de Savoie, devenu roi de Sicile par la dernière paix et reconnu tel par toute l'Europe, parut à Rome plus aisé à entamer sur ce tribunal que les rois d'Espagne, qui avoient eu si long-

temps la Sicile. La part que cette *Monarchia* prit donc à apaiser ce différend ne fit que l'aigrir, et tant fut procédé que l'évêque d'Agrigente excommunia ce tribunal, juge naturel et suprême de ses excommunications et de lui-même, et de peur de la prison, passa la mer et se sauva dans l'État Ecclésiastique. Presque tous les autres évêques mirent leur diocèse en interdit, à l'exemple de ce qu'avoit fait leur confrère du sien en partant, et la *Monarchia* cassa toutes ces sentences, saisit le temporel des évêques et de tous les prêtres et moines qui voulurent observer l'interdit, les menaça de la prison, et leur inspira tant de frayeur qu'il inonda l'État Ecclésiastique de leur fuite. Le pape, qui les avoit soutenus, se trouva bien embarrassé de leur subsistance et même de leur présence à Rome, où ils mourroient de faim; cependant, il ne vouloit ni réder, ni excommunier pour ne pas rendre l'affaire irrémédiable, et cette confusion dura telle, et pour une charge ou deux de cheval de pois chiches, même rendus, c'est-à-dire offerts avec excuse plus que pertinente, jusqu'à ce que la Sicile tomba entre les mains de l'empereur. Alors toutes choses nouvelles, et le pape et les évêques de Sicile furent trop heureux de laisser les choses sur l'ancien pied, et que l'empereur, à cette condition, voulût bien ignorer ce qui s'étoit passé sur les dernières années de la domination du duc de Savoie.

Mardi 14, à Paris. — Il y eut conseil de régence l'après-dînée. — Le chevalier de Broglie l'oncle eut permission de porter la grand-croix de l'ordre de Saint-Louis avec l'expectative des 2,000 écus de pension qui y sont attachés, mais il n'en jouira pas sitôt apparemment, parce qu'il y a deux personnes avant lui qui ont la même expectative. — Montargis, un des gardes du trésor royal, achète de M. le président de Lamoignon la charge de greffier de l'ordre du Saint-Esprit. Je ne sais point les conditions du marché; on dit même qu'il y en a de secrètes. — Le marquis d'Harcourt épousa mademoiselle de Villeroy. Ils furent mariés le matin à l'hôtel de Louvois; ils soupèrent le soir aux Tuileries, chez le maréchal de Villeroy, où le festin de noce fut fort magnifique, et ils allèrent coucher chez le maréchal d'Harcourt, où ils demeureront. Le roi fit l'honneur aux mariés de les venir voir pendant qu'ils étoient chez le maréchal de Villeroy.

Mercredi 15, à Paris. — Il y eut conseil de régence

le matin, et M. de la Vrillière commencera dès samedi à y avoir voix délibérative; il y tiendra toujours la plume et la garde des registres. Voilà son emploi devenu encore plus considérable qu'il n'étoit. — Breteuil, maître des requêtes, qui est fort jeune, mais qui a beaucoup d'esprit, est nommé à l'intendance de Pau; on avoit dit que cette intendance seroit jointe à celle de Guyenne, mais on a changé cette disposition. — Le prince, frère du roi de Portugal, qui est parti de ce pays-là sans rien dire au roi son frère de ce qu'il vouloit faire, et qui étoit venu en Hollande par mer, s'en va présentement à Vienne. Le roi son frère avoit envie de voyager aussi, même on l'attendoit à Rome, mais son voyage est suspendu. — Il y eut bal dans la salle de l'Opéra. M. le duc d'Orléans y étoit dans sa loge avec mesdemoiselles de Chartres et de Valois, ses filles.

Judi 16, à Paris. — Il fut réglé hier que M. de la Vrillière auroit voix délibérative dans le conseil de régence *. — M. le chancelier a permission de vendre la charge de secrétaire d'État qu'il avoit, et sur laquelle le feu roi, dans le dernier voyage qu'il fit à Marly, lui avoit donné un brevet de retenue de 400,000 francs; plusieurs gens se présentent pour acheter cette charge, et il y en a qui offrent plus de 200,000 écus à M. le chancelier. On dit que M. le duc d'Orléans en a donné l'agrément à M. d'Armenonville, et qu'il ne lui en coûtera pas tant. — Montargis, garde du trésor royal, a obtenu l'agrément de la charge de greffier de l'ordre du Saint-Esprit qu'il achète de M. de Lamoignon, à qui il en donne 306,000 francs; elle ne lui en avoit coûté que 205,000. M. de Lamoignon a permission de porter toujours le cordon bleu, et il y aura présentement cinq personnes qui le porteront pour avoir eu cette charge; on parle même de la faire passer sur la tête d'un autre, avant que Montargis soit reçu.

* On avoit eu dessein d'abattre la puissance des secrétaires d'État, sous laquelle tout le royaume, grands et petits, avoit si longuement

gémi sous le dernier règne. La Vrillière étoit ami intime du duc de Saint-Simon de père en fils, et lui avoit rendu des services, qui personnellement l'avoient piqué de reconnaissance. C'étoit lui qui à force de temps et d'art, sur la fin du feu roi, avoit obtenu de M. le duc d'Orléans, de rassembler presque sur le seul la Vrillière ce qui seroit laissé aux secrétaires d'État, et qui en effet le rendit un personnage. Il n'en put être longtemps satisfait ni sa femme non plus ; ils pleurèrent tant à Saint-Simon qu'ils lui firent sauter le bâton et qu'il obtint pour lui la voix délibérative. Si ces Mémoires alloient plus loin, on verroit dans la Vrillière ce que devient un homme qui ne se connoît plus, et à qui l'ambition fait enfin éprouver le sort de la grenouille de la fable.

Vendredi 17, à Paris. — M. le cardinal de Noailles travailla le matin avec M. le duc d'Orléans. — Razilly a eu la lieutenance générale de Touraine, vacante par la mort de son frère, qui avoit un brevet de retenue de 100,000 francs sur cette charge, qui vaut environ 8,000 livres de rente. — Arrêt du parlement, dont voici la teneur, qui ordonne la suppression de feuilles imprimées à Rome sous le nom de l'auditeur général de la chambre apostolique, avec défense de les imprimer, vendre ou débiter, et qui renouvelle les défenses générales de recevoir ou publier aucunes bulles, brefs ou décrets de cour de Rome sans lettres patentes registrées en la cour qui en ordonne la publication, à l'exception néanmoins des provisions de bénéfices, brefs de pénitencerie et autres expéditions ordinaires concernant les affaires des particuliers, lesquels s'obtiennent en cour de Rome suivant les ordonnances et l'usage du royaume.

Samedi 18, à Paris. — M. le duc d'Orléans alla le matin au conseil de guerre, où il y a quelque chose à régler, et l'après-dînée il tint le conseil de régence à son ordinaire. M. le Duc a souhaité d'entrer dans le conseil de guerre ; on prétend même qu'il a ce droit, étant chef du conseil de régence ; il a résolu d'y aller souvent, et il y présidera. Il parle très-modestement là-dessus, et dit qu'il n'y veut aller que pour s'instruire. — M. d'Armenonville a l'agrément pour une charge de secrétaire d'État,

dont il donnera 400,000 francs ; on croyoit d'abord que ce seroit pour la charge qu'avoit M. le chancelier *, mais comme on offre au chancelier presque le double de ce que M. d'Armenonville en paye, on croit qu'on rétablira la charge de secrétaire d'État qu'avoit M. de Torcy et dont il a donné sa démission. Il y a eu sur cette affaire une conversation entre M. le duc d'Orléans et M. le chancelier que l'on conte différemment et dont nous ne savons point le détail.

* Jamais personne ne mérita mieux d'un autre les plus durs traitements que le chancelier Voisin de M. le duc d'Orléans ; le public s'y attendoit, et il se peut dire de sa disposition pour ce chancelier qu'il y auroit applaudi. Le maréchal de Villeroy, son compersonnier [*sic*] dans tout ce qui s'étoit brassé et passé d'étrange dans les derniers temps du roi contre M. le duc d'Orléans, ne paroissoit pas devoir être auprès de lui un intercesseur bien utile. Il arriva pourtant qu'il le fut, et que, deux jours avant la mort du roi seulement, le maréchal tira parole du prince, et parole sans contre-change aucun, qu'il ne seroit point touché au chancelier en quoi que ce fût, sinon qu'il quitteroit sa charge de secrétaire d'État jusque alors inouïe dans un chancelier, mais que ce seroit en la vendant. Resté ainsi en place, il ne se pressoit point de s'en défaire ; mais le régent, honteux et repentant de l'avoir laissé debout, voulut au moins qu'il tint parole. Armenonville, qui avoit un fils en âge et en état de cheminer, et qui vouloit cheminer lui-même, tout ancien conseiller d'État qu'il étoit, crut qu'une charge de secrétaire d'État, quoique alors *capone*, comme on dit en Espagne des clefs de ceux des gentilshommes de la chambre de nom qui n'ouvrent rien, seroit toujours une bonne provision à faire. Il étoit des amis du duc de Saint-Simon, et par lui il en obtint la préférence. Il ne l'a oublié de sa vie, et son fils de sa vie ne s'en est souvenu. Armenonville par cette charge n'eut rien pour lors ; dans les suites il signa seulement pour la marine, et lorsque les choses reprirent peu à peu leur ancienne forme, il eut les affaires étrangères, et des provinces dans son département avec son fils en survivance, puis en titre après qu'il fut parvenu aux sceaux.

Dimanche 19, à Paris. — Il n'y eut point de conseil de régence, et M. le duc d'Orléans donna le matin une longue audience aux trois commissaires de l'ordre du Saint-Esprit et à M. de Torcy, qui en est le chancelier, et chez qui

ces messieurs les commissaires se sont déjà assemblés deux fois. M. de Torcy représenta à M. le duc d'Orléans les atteintes qu'on a données depuis quelques années aux privilèges et statuts de cet ordre. Le marquis d'Effiat, un des trois commissaires et qui est vice-président du conseil de finances, portera dans ce conseil les prétentions des chevaliers sur ce qui regarde la finance, et puis M. le duc d'Orléans réglera et ce qui regardera les intérêts pécuniaires et les honneurs de l'Ordre. — M. le chancelier eut le matin une conversation avec M. le duc d'Orléans sur la vente de sa charge de secrétaire d'État, dont M. d'Armenonville a l'agrément pour 400,000 francs ; on en avoit offert à M. le chancelier jusqu'à 800,000 francs. L'affaire se tournera à faire avoir à M. d'Armenonville la charge de secrétaire d'État dont M. de Torcy a donné sa démission, et on supprimera celle qu'avoit le chancelier.

Lundi 20, à Paris. — M. le duc du Maine entrera au conseil de guerre ; on ne sait point encore quelle autorité M. le Duc aura dans ce conseil, on sait seulement qu'il y veut aller souvent. — Le jeune marquis de Chambonas a l'agrément pour acheter le régiment de cavalerie de M. de Chabanois ; il conservera son rang de brigadier, mais sans appointements. — Le marquis de Castries le fils épousa mademoiselle d'Olainville ; la noce se fit à l'Arsenal, chez M. Destouches, oncle de la mariée (1). On compte qu'elle aura plus d'un million de bien. Ils demeureront au Palais-Royal, avec madame de Castries la mère*. — Le marquis de Maubourg, qui avoit épousé en premières noces une fille du marquis de la Vieuville de son premier lit, et qui est morte depuis un an, a épousé aujourd'hui une fille du maréchal de Bezons, qui est fort belle et fort bien faite ; ils demeureront chez la maréchale de Bezons. M. de Maubourg est brigadier de cava-

(1) Louis Camus Destouches était contrôleur général de l'artillerie de France.

lerie en bonne réputation et homme de condition. — On n'a nulles nouvelles du roi Jacques depuis son arrivée en Écosse ; la mer est gelée sur nos côtes plus d'une lieue en avant, et nul bâtiment n'y peut arriver.

* Ce mariage donna une ridicule scène ; M. de Castries, qui étoit neveu du cardinal Bonzi, et dont le père étoit chevalier de l'Ordre de 1661, et gouverneur de Montpellier, qu'il avoit eu à sa mort, avoit épousé une fille de M. de Vivonne, frère de madame de Montespan, sans bien quelconque, mais pour l'honneur de l'alliance, et pour étayer son oncle et lui de M. du Maine, qui avoit fait ce mariage et qui étoit gouverneur de Languedoc, contre la persécution ouverte de M. de Basville, moins intendant que roi de cette province. Par les suites, la proximité de ce mariage fit la femme dame d'atours, et enfin le mari chevalier d'honneur de madame la duchesse d'Orléans, qui si longtemps depuis lui procura l'Ordre en 1724 ; mais tout cela ne leur donnoit point de bien, et ils en avoient fort peu. Madame d'Orléans les aimoit fort l'un et l'autre. La femme avec une figure manquée, et pour la forme et pour la matière, étoit toute âme et tout esprit, mais esprit charmant, toujours nouveau et de cette rare crème des Mortemart. Le mari sans place, qu'une très-médiocre, avec un esprit qui l'étoit aussi, s'étoit acquis par sa vertu et par son mérite une considération personnelle à la cour, à laquelle peu d'autres sont parvenus, et des amis distingués et en nombre. Ils avoient un fils unique, très-bien fait et qui promettoit beaucoup, dont ils étoient idolâtres ; ils le voulurent richement marier. Ils trouvèrent une beauté parfaite, et plus belle, dit-on encore, car elle ne parut que comme une fleur, d'âme et d'esprit que de corps ; elle étoit riche, et ils conclurent. Question fut d'en parler à madame la duchesse d'Orléans, à qui on ne demandoit aucune grâce, moyennant quoi ils ne doutèrent de rien ; mais ils furent bien étonnés d'essuyer une bordée. C'étoit la fille d'un conseiller au parlement, de bonne et honnête famille, qui s'appeloit Nolent, et dont l'oncle paternel avoit été major du régiment des gardes. Madame d'Orléans, qui comme Minerve n'avoit point de mère et ne connoissoit de parenté que celle de Jupiter, se ressouvint alors que madame de Castries pouvoit bien être sa cousine germaine, et chaussa le cothurne sur l'indigne alliance des Nolent. Quelque amitié, quelque faveur, quelque confiance qu'eussent eue les Castries, c'étoit la première fois de leur vie qu'ils lui avoient ouï parler de parenté, qui dans leur bouche eût été un blasphème irrémissible, et cette seule fois ils s'en seroient plus que passés. Ce n'étoit pas que madame d'Orléans eût personne à leur proposer, moins encore à leur fournir de quoi pouvoir prétendre à mieux ; mais de ce mariage

elle n'en voulut pas ouïr parler, et le traita d'offense. Elle en fit tant que le mariage demeura court ; mais comme ils se souhaitoient réciproquement , ils attendirent. Cela dura plus de six mois. Enfin, M. du Maine et M. le comte de Toulouse obtinrent la levée de l'interdit , et le mariage s'acheva ; mais depuis ce moment tout fut si dédaigneux de la part de madame la duchesse d'Orléans, que la jeune femme n'osoit presque s'y présenter, et que M. et madame de Castries étoient eux-mêmes très-empêchés de leurs personnes. Les pauvres jeunes gens ne durèrent guère , et ce ne fut que par leur mort, à quatre jours l'un de l'autre , que madame d'Orléans se rapprocha de M. et de madame de Castries , lesquels pensèrent mourir de cette perte , et ne s'en consolèrent jamais.

Mardi 21, à Paris. — L'après-dînée M. le duc d'Orléans tint le conseil de régence. — Madame la duchesse de Lesdiguières de Retz mourut ici dans son hôtel , après une longue maladie*. Son testament fut ouvert deux heures après sa mort ; elle donne à la duchesse de Lesdiguières-Mortemart une pension viagère de 8,000 francs et la jouissance d'une terre qui en vaut plus de 10,000 ; elle donne à la duchesse de Brissac-Verthamon une pension viagère de 6,000 francs ; elle fait beaucoup de legs à ses domestiques. Le duc de Villeroy et l'archevêque de Lyon, son frère, en hériteront de plus de 100,000 écus de rente en terres très-magnifiques , de l'hôtel de Lesdiguières et d'une infinité de beaux meubles. On avoit cru qu'elle laisseroit quelque chose à la duchesse de Lesdiguières sa belle-fille, mais on s'est trompé. — On mande de Vienne que l'empereur a donné le gouvernement des Pays-Bas au prince Eugène.

* Madame de Lesdiguières, reste des Gondi en France, étoit de tous points une fée, qui avec de l'esprit ne vouloit voir presque personne, encore moins donner un poulet à ses plus familiers, avec des biens immenses ; qui ne sortoit presque jamais de sa maison, qui, fermée d'une grille, laissoit voir un vrai palais de fée, tel que les dépeignent les romans ; le dedans, presque désert, y répondoit par sa magnificence et sa singularité, et son équipage , et ses Maures avec leur turbans et leurs plumes en achevoient le tableau. On a vu en son lieu que ce fut à son occasion et pourquoi la reine cessa d'aller voir en couches les

duchesses et les princesses étrangères ; on lui avoit reproché [*sic*] et sa liaison trop marquée avec l'archevêque de Paris, Harlay, jusqu'à la mort de ce prélat. Elle avoit perdu son fils unique, sans enfants d'une fille du maréchal de Duras, dont tout le bien tomba au maréchal de Villeroy par sa mère, et celui de cette fée aux enfants de la maréchale de Villeroy par la sienne. Ce fut donc un bien immense des deux côtés qui tomba dans le même gouffre, et ce gouffre sans fond absorba tout.

Mercredi 22, à Paris. — Le roi jouit toujours d'une parfaite santé, et nous donne de grandes espérances. M. le duc d'Orléans tint le matin conseil de régence, et le soir il donna plusieurs audiences, comme il fait tous les jours ; il en donna une longue au comte de Saaros, dont il sortit très-content. — Saint-Sylvestre, gouverneur de Briançon, est mort ; il avoit quatre-vingt-six ans. Ce gouvernement vaut 10 ou 12,000 livres de rente ; le bruit se répandit le soir qu'il étoit donné. Il avoit outre cela le cordon rouge de Saint-Louis et 4,000 francs de pension. — La Vallière a permission de vendre sa charge de mestre de camp général de la cavalerie, et M. de Châtillon, gendre de M. le chancelier, qui en est commissaire général, a l'agrément pour l'acheter ; mais ils ne conviennent pas du prix : le marquis de la Vallière en demande 400,000 francs, et M. de Châtillon n'en offre que 90,000 écus ; on croit pourtant que le marché se conclura à 350,000 francs. Plusieurs mestres de camp de cavalerie et gens de condition ont permission de traiter de la charge de commissaire général.

Jeudi 23, à Paris. — M. le Duc alla hier prendre sa place au conseil de guerre ; il a été aujourd'hui aux Invalides. — La marquise de Grancey, fille unique de M. de Médavy, qui étoit accouchée d'un enfant mort, est morte ce matin, couverte de petite vérole, qui n'avoit paru qu'hier au soir, et elle ne laisse point d'enfants. — Il paroit que les brouilleries entre M. le Duc et M. du Maine se renouvellent sur la qualité de prince du sang, et on

craint les suites de cette brouillerie. — On a fait une grande réforme dans les régiments suisses; on ôte une compagnie par régiment, qui ne sont plus que de huit compagnies, et on ôte quarante hommes par compagnie de celles qui restent. Cette réforme monte à plus de six mille hommes, qui est le tiers des Suisses qui sont en France; il n'en restera plus que douze mille. — La charge de secrétaire d'État qu'avoit M. le chancelier est supprimée, et il prend pour le payement de son brevet de retenue les 400,000 francs que donne M. d'Armenonville pour la charge de secrétaire d'État qu'avoit M. de Torcy.

Vendredi 24, à Paris. — M. le duc d'Orléans, M. le Duc et M. le duc du Maine allèrent au conseil de guerre, où M. du Maine n'étoit point encore entré. M. le duc d'Orléans tomba assez rudement l'après-dînée sur les marches du Luxembourg, mais heureusement la tête ne porta pas. — Le gouvernement de Briançon n'a pas été donné à celui que le public avoit nommé d'abord; il a été donné à M. d'Avaray, ancien lieutenant général, qui s'en va ambassadeur en Suisse. — M. le Duc alla le soir en traîneau dans les rues de Paris; il y a longtemps qu'on n'y en avoit vu. — MM. les ducs pressent fort M. le duc d'Orléans de faire juger leur affaire contre le parlement, et ils insistent fort à faire casser l'arrêt du 2 septembre de l'année passée. Le parlement se croit offensé des mémoires qu'ils ont donnés là-dessus, et les esprits s'aigrissent fort de part et d'autre. — L'examen des billets qu'on porte aux bureaux établis au Louvre doit finir vendredi, et on croit qu'il n'y aura point de prolongation; on [en] a porté déjà environ pour quatre cents millions.

Samedi 25, à Paris. — M. le duc d'Orléans tint le conseil de régence l'après-dînée, et sa chute ne l'a point obligé à garder le lit. Il parut même le soir au bal dans la salle de l'Opéra, où il continue d'y en avoir les lundis, les mercredis et les samedis. — M. de la Feuillade fait toutes ses démarches au parlement pour la pairie, qu'il se croit en

droit de demander par les lettres de feu son père*. — Les conseillers du conseil de guerre ne seront point obligés d'aller rendre compte à M. le Duc. — On ôte deux bataillons du régiment du roi ; il y en avoit quatre de ces deux bataillons qu'on ôte ; on en prend un pour faire le régiment d'Enghien, dont M. le comte de Charolois est colonel, et on réforme celui qu'il avoit ; et de l'autre bataillon qu'on ôte du régiment du Roi on en fait le premier bataillon du régiment de Conty, qui est de deux bataillons, et de ces deux bataillons de Conty on n'en fait qu'un, qui sera le second bataillon.

* On ne sait où Dangeau a pris cette prétention de la Feuillade, qui n'exista jamais, qui ne parut jamais, et qui ne servit pas même de prétexte à le faire pair peu après ce temps-ci ; il en est de même de Brancas.

Dimanche 26, à Paris. — Il y eut le matin conseil de régence. — La réforme qu'on devoit faire dans la cavalerie et les dragons est remise jusqu'au mois de mai. — MM. les pairs s'opposent à ce que M. de la Feuillade demande du parlement pour la pairie qu'il prétend. — On mande de Pologne que les Moscovites commencent à en sortir, que le roi de Pologne est arrivé à Posnanie, et qu'on espère que les troubles de ce pays-là finiront. — On mande de plusieurs endroits d'Allemagne que le roi de Suède a assemblé près de trente mille hommes à Carlscroon, et qu'il veut, si la mer continue à être glacée, ce qui arrive souvent en ce pays-là, passer avec toutes ses troupes en Zélande, et qu'à la cour de Danemark et à Copenhague on est assez intrigué, parce qu'ils ont fort peu de troupes de ce côté-là. — Les États Généraux ont enfin consenti à la cession du duché de Limbourg en faveur de l'électeur palatin ; mais on ne sait pas encore si S. A. É. acceptera les conditions de cette cession.

Lundi 27, à Paris. — Nous sommes avertis que le chapitre des chevaliers de l'Ordre se tiendra la semaine qui vient chez le roi, pour y régler plusieurs choses dans les-

quelles on prétend qu'on a contrevenu aux statuts. Ce qui a donné lieu particulièrement à cette convocation, c'est que M. le président de Lamoignon vend sa charge de l'Ordre et compte de conserver le cordon bleu, et qu'on lui écrira la lettre que l'on a écrite en plusieurs occasions, dans laquelle on promet à l'officier qui vend, de le recevoir chevalier à la première cérémonie; mais quoique cette lettre leur ait été écrite plusieurs fois, cela n'a jamais été exécuté. — Les affaires entre MM. les pairs et le parlement ne finissent point, et au contraire les esprits s'aigrissent fort de part et d'autre. Le premier président a eu ce matin une longue audience de M. le duc d'Orléans. — Les bals dans la salle de l'Opéra continuent trois fois la semaine; M. le duc d'Orléans y va très-souvent, et jamais il n'y eut tant d'ordre à aucun bal dans Paris.

Mardi 28, à Paris. — Il y eut l'après-dînée conseil de régence. — L'affaire des billets sera entièrement finie à la fin du mois, et on n'en recevra plus aux bureaux qui sont établis dans le Louvre. On va travailler présentement à la liquidation de ces billets, qui occupera les commissaires tout le mois de février; on n'a pas trouvé un si grand nombre de billets qu'on le croyoit d'abord. — On a changé la résolution qu'on avoit prise de mettre à pied tous les dragons et dix maîtres par compagnie de cavalerie; on laissera les dragons et la cavalerie en l'état où ils sont jusqu'au mois de mai; mais la réforme de vingt-cinq gendarmes par compagnie se fera toujours, et on fait partir d'Ager, qui en est le major, pour exécuter cette réforme. — Le chevalier d'Antin épousa mademoiselle de Verthamon; il s'appellera le marquis de Bellegarde. — Il y eut grand bal chez l'ambassadeur de Portugal et la fête fut très-magnifique, mais il y eut trop d'embarras (1).

(1) Voir les détails de cette fête dans le *Mercure* de janvier, page 205. On trouve dans cette relation une curieuse description de l'ancien hôtel de Bretonvilliers, où cette fête fut donnée.

Mercredi 29, à Paris. — Il y eut le matin conseil de régence. — On croit que M. le duc d'Orléans fera passer sur la tête de M. de Verthamon, premier président du grand conseil, la charge de l'Ordre que M. de Lamoignon vend à Montargis, et si cela est, il y aura six hommes vivants qui porteront le cordon bleu pour cette même charge. — Le marché de la charge de mestre de camp général de la cavalerie est réglé avec M. de Châtillon, qui en donne 350,000 francs à M. de la Vallière, et M. de Châtillon vend sa charge de commissaire général à M. de Clermont-Creusy, mestre de camp réformé; on lui fait espérer d'obtenir pour lui un brevet de retenue de 200,000 francs. — Madame la duchesse de Berry a été incommodée d'un gros rhume durant sept ou huit jours; mais elle en est quitte présentement. Madame la duchesse d'Orléans, sa mère, ne se porte point bien et voit fort peu de monde; on croit même qu'elle fera cesser le jeu du lansquenet qu'il y avoit chez elle quatre fois la semaine.

Jeudi 30, à Paris. — L'ambassadeur d'Espagne reçut un courrier de Madrid qui lui apprit que la reine d'Espagne est accouchée d'un prince, qu'on appellera l'infant don Carlos; il doit donner une grande fête dimanche pour célébrer cette bonne nouvelle. — Les régiments d'infanterie sur le pied étranger sont presque tous remis sur le pied françois, et pour dédommager les colonels à qui ces régiments valaient beaucoup, on leur donne 8,000 francs de pension. Je ne comprends point les Suisses ni les Irlandois dans ce que je dis des régiments étrangers. — Madame a été fort incommodée d'un gros rhume, et elle a été quelques jours sans voir personne et même sans pouvoir aller à la messe; elle est mieux présentement. M. le duc d'Orléans lui rend toujours de grands devoirs, et elle entretient fort la bonne intelligence entre madame la duchesse d'Orléans et lui. On fait courir des bruits que ce prince a des galanteries, et elle a grand soin de détruire ces bruits-là, autant qu'elle peut.

Vendredi 31, à Paris. — Comme c'est demain la veille de la Chandeleur, on a eu aujourd'hui le bal qui ne devoit être que demain. — M. de Coulanges*, homme de très-bonne compagnie et fort aimé de tous ceux qui le connoissoient, est mort ; il avoit quatre-vingt-deux ans. Il étoit fort connu par de jolies chansons qu'il faisoit et qui sont imprimées. — On mande de Vienne que la plus jeune des archiduchesses a la petite vérole, ce qui a suspendu tous les divertissemens de cette cour. Les nouvelles de ce pays-là varient fort sur la guerre ou la paix avec le Turc. — On croit le mariage du marquis de Villeroy fort avancé avec mademoiselle de Rohan ; il y a plus de deux ans qu'on en parle comme d'une chose sûre, et on dit que ce qui en retarde la conclusion c'est que MM. de Rohan voudroient que M. le duc de Villeroy cédât la duché à son fils, afin que mademoiselle de Rohan, qui par sa naissance a un rang, ne le perdit pas en épousant un homme non titré**.

* Coulanges étoit de ces esprits faciles, gais, agréables, qui ne produisent que de jolies bagatelles, mais qui en produisent toujours ; un homme léger, frivole, à qui rien ne coûtoit que la contrainte et l'étude, et qui se fit aussi justice de fort bonne heure. Il vendit fort promptement sa charge de maître des requêtes, et renonça aux avantages que lui pouvoit donner sa parenté fort proche avec M. de Louvois et ses alliances avec la meilleure magistrature, pour mener une vie libre, oisive et volontaire, avec la meilleure compagnie de la ville et même de la cour. Les chansons, les vers aisés, les plaisanteries, les charmes de la table, l'enjouement des parties, l'agrément des voyages, surtout la sûreté du commerce, et la bonté d'une âme qui d'ailleurs n'aimoit guère que pour son plaisir, le firent toujours rechercher et lui donnèrent plus de considération que sa futilité ne sembloit lui en devoir procurer. Il fit des voyages en Bretagne et à Rome avec le duc de Chaulnes, et avec d'autres en divers lieux, jamais ne dit ni ne fit mal à personne, et fut avec estime et amitié l'amusement de l'élite de son temps. Sa femme, qui avoit encore plus d'esprit que lui et qui l'avoit plus solide, eut aussi quantité d'amis. Ils vivoient ensemble dans une grande union, mais avec des dissonances qui en faisoient le sel, et qui réjouissoient toutes leurs sociétés ; ils n'eurent point d'enfants, et elle l'a survécu beaucoup d'années. C'étoit un petit homme fort gras,

d'une physionomie spirituelle et joviale, et dont le total à voir étoit du premier coup d'œil passablement ridicule, et lui-même se chantoit le premier.

** Dangeau, qui aime les princes, quels qu'ils soient, donne ici à la naissance ce que le feu roi n'accorda qu'à son amour. On verra dans la suite que cette cession de duché, qui se fit pour un autre mariage, où les Villeroy ne perdirent rien pour leur nom, ne rompit pas celui-ci, mais les vues éternelles de MM. de Rohan qui estomaquèrent le maréchal de Villeroy quand il fallut fondre la cloche, et qui ne voulut pas consentir à des substitutions déshonorantes en faveur de MM. de Guémené.

Samedi 1^{er} février, à Paris. — Il y eut l'après-dînée conseil de régence. — On apprit que la reine de Pologne (1), qui étoit à Blois, mourut jeudi subitement*. La princesse sa petite-fille, qui étoit avec elle, a écrit un mot à Monasterol pour le prier de l'excuser auprès de l'électrice de Bavière, sa tante, de ce qu'elle n'a pas la force de lui écrire dans l'accablement de douleur où elle est. Cette princesse a dix-huit ans et est fille du prince Jacques Sobieski, fils aîné de la reine qui vient de mourir. Ce prince demeure d'ordinaire en Silésie, dans le duché d'Olau, qui est sa principale terre; ce prince avoit épousé une princesse de Neubourg, sœur de l'impératrice douairière. — Le marché de M. de Châtillon, pour la charge de commissaire général de la cavalerie qu'il vend, est conclu avec M. de Clermont, qui lui en donne 260,000 francs; on lui fait espérer un brevet de retenue de 200,000 francs : M. de Clermont n'avoit pas de bien pour acheter cette charge, mais mademoiselle de Novion, qu'il a épousée et qui est riche, veut qu'il achète cette charge du bien qu'elle lui a apporté.

* On a vu ci-devant en son temps l'arrivée de cette reine française, mais très-ennemie de la France, pourquoi ennemie, et comment reçue en conséquence. Elle fut laissée à Blois avec toute l'inconsidération qu'elle méritoit; elle y vécut et y mourut comme une particu-

(1) Marie-Casimire de la Grange d'Arquien, veuve de Jean Sobieski.

lière. Sa petite-fille fut traitée de même après sa mort, et se retira auprès de son père, qui la maria depuis au roi Jacques d'Angleterre à Rome, avec lequel elle vécut jusqu'à la rupture et à la séparation ouverte. Cela fut raccommoé avec grande peine ou plutôt replâtré. Rien de répréhensible sur la vertu, mais une hauteur et une jalousie d'autorité dans les affaires, peu séantes à la disproportion de son mari. Retournée avec lui à Rome, elle se jeta de plus en plus dans une dévotion extrême. Madame des Ursins, réduite à la vie privée, aime encore mieux gouverner cette triste idée de cour, que de se réduire à son domestique. Cette reine d'Angleterre mourut, et eut les obsèques les plus solennelles dans Rome, dues à sa dignité. en 1733, et peu de larmes de son mari, de sa famille ni de la ville.

Dimanche 2, à Paris. — Le roi entendit, de la tribune de la chapelle des Tuileries qui est sur le grand degré, le sermon du P. Gaillard, qui prêchera ce Carême alternativement avec le P. de la Rue. — Les bureaux qui se tenoient au Louvre pour les billets sont entièrement finis, et on travaille présentement chez les chefs de ces bureaux-là à examiner les agiotages qui ont été faits sur ces billets. On croit que dans le commencement de mars cette réduction sera faite, et qu'on ne donnera pas deux cents millions de billets d'État pour sortir de cette affaire. Il ne s'est pas trouvé plus de quatre cents millions de billets; on a cru dans le commencement qu'il y en auroit plus de six cent cinquante. — Saint-Sylvestre, qu'on avoit cru mort et dont on avoit donné le gouvernement, n'est pas seulement malade; il a quatre-vingt-six ans, mais il se porte bien. Il est gouverneur de Briançon, et on avoit donné ce gouvernement à d'Avary. — M. de Clermont, qui avoit fait marché de la charge de commissaire général de la cavalerie, comptoit sur un brevet de retenue de 200,000 livres; on ne lui en veut donner qu'un de 100,000 francs, et on craint que cela ne rompe son traité avec M. de Châtillon.

Lundi 3, à Paris. — M. le duc d'Orléans a accordé à M. le président de Lamoignon ce qu'il demandoit en vendant sa charge de l'ordre du Saint-Esprit à M. de Mon-

targis, qui lui en donne 101,000 francs plus que la charge ne lui a coûté, et cette charge passera sur la tête de M. de Verthamon, premier président du grand conseil. Il y aura présentement six hommes qui porteront le cordon bleu pour cette seule charge-là, savoir : M. le chancelier de Pontchartrain, M. de la Vrillière, M. le chancelier Voisin, M. de Lamoignon, M. de Verthamon et M. de Montargis*. — Cavoie mourut ici après une longue maladie ; universellement regretté** ; il avoit beaucoup de mérite et beaucoup d'amis considérables. Il étoit grand maréchal des logis, et il y a quelques années que M. de Cany lui avoit donné 100,000 écus pour avoir la survivance de sa charge, qui vaut environ 25,000 livres de rente. Madame de Cavoie a assisté son mari jusqu'au dernier moment de sa vie, lui parlant de Dieu comme une femme inspirée et sans qu'il lui échappât une larme, ce qui est d'autant plus extraordinaire que jamais femme n'a porté l'amour pour son mari plus loin qu'elle.

* On a vu ci-devant ce que c'est que ces rapés de l'Ordre et leur abus insigne. L'alliance de d'Antin valut celui-là à Verthamon, qui, également glorieux et avare, se miroit dans son cordon bleu et regrettoit amèrement la broderie des Saints-Esprits qui augmeutoit la dépense de ses robes.

** On a vu précédemment ce que c'étoit que Cavoie, sa femme, ses amours pour lui tels que les romans y demeureroient courts et leur mariage. Ils ne rendroient pas plus aisément le courage de cette femme à sa mort, ni la sépulture fidèle à laquelle elle se condamna au moment même de cette mort, et qu'elle a gardée avec une fidélité inouïe. Elle conserva son premier deuil toute sa vie, ne découcha jamais de la maison où elle l'avoit perdu, passa les journées dans une chapelle de Saint-Sulpice où il fut enterré, ne voulut voir que les personnes qui se trouvèrent à sa mort ou peu de moments après chez elle, ne s'occupa que de bonnes œuvres de toutes les sortes et presque toutes relatives au salut de son mari, et se consumma de la sorte en peu d'années sans avoir jamais reculé en rien d'une ligne. Une véhémence de cette égalité, sans relâche en quoi que ce soit, et toujours surnagée de religion, est peut-être un exemple unique.

Mardi 4, à Paris. — M. le duc d'Orléans donna le

matin audience au premier président et au procureur général et puis au premier président seul sur les affaires du parlement avec les ducs. M. le duc d'Orléans avoit déjà donné beaucoup d'autres audiences, ce qu'il fait tous les matins; et les bals, où il demeure d'ordinaire jusqu'à quatre heures du matin, ne l'empêchent point de se lever de fort bon ne heure et de travailler aux affaires, qui augmentent tous les jours. Il y eut l'après-dinée conseil de régence, et l'on parle d'établir une chambre de justice. — On a ouvert le testament de Cavoie; et comme il étoit fort riche, qu'il n'avoit point d'enfants ni de parents de son nom que fort éloignés, on croyoit qu'il feroit des legs considérables à ses amis particuliers, mais il y avoit une donation mutuelle entre sa femme et lui, et il ne fait de dons considérables qu'aux pauvres, à qui il donne le quart de son bien après la mort de sa femme. Il donne 15,000 francs à Saint-Sulpice, sa paroisse; 12,000 francs à M. Robert, son exécuteur testamentaire; 6,000 francs à Doremus, qui conduisoit ses affaires, et récompense magnifiquement ses domestiques.

Mercredi 5, à Paris. — Il y eut conseil de régence le matin. — Les chevaliers de l'Ordre étoient mandés pour se trouver chez le roi à onze heures et y tenir chapitre. Le roi n'y auroit pas été, parce qu'il n'est pas encore chevalier; M. le duc d'Orléans y auroit présidé, et comme régent, et par le droit de sa naissance, et comme doyen de l'Ordre. Nous fûmes contremandés, et M. le duc d'Orléans a réglé l'affaire particulière qui avoit fait convoquer le chapitre. — On avoit résolu d'ôter deux bataillons du régiment du Roi; de ces deux bataillons on en faisoit le régiment d'Enghien et le premier bataillon de Conty; on a changé ces dispositions-là, et on laisse les quatre bataillons du régiment du Roi. — On donne un brevet de retenue de 100,000 francs à M. de Clermont sur la charge de commissaire général de la cavalerie qu'il achète de M. de Châtillon. Madame sa femme, du bien de laquelle

il achète cette charge , a voulu qu'il conclût son marché, quoique le brevet de retenue qui auroit pu remplacer ce qu'elle donne de son bien ne soit pas si considérable qu'ils l'espéroient.

Jeudi 6, à Paris. — M. le duc d'Orléans, qui avoit demeuré au bal jusqu'à quatre heures, ne se leva pas plus tard, et continue à donner des audiences dès le matin et il en donne aussi toutes les après-dînées, les jours qu'il ne va point aux conseils. — On eut des nouvelles du roi Jacques par M. d'Hamilton, officier général dans son armée, qui partit d'Écosse le 27. Il a laissé le roi son maître en parfaite santé, qui se fait fort aimer de ses troupes et des peuples d'Écosse qui lui sont soumis. Il doit être couronné dans peu de jours dans la petite ville de Sconen, où plusieurs rois d'Écosse ont été couronnés et où le fut le roi Charles II son oncle. — On a été fort surpris à la cour d'apprendre la rupture du mariage du marquis de Villeroy avec mademoiselle de Rohan, dans le temps qu'on croyoit l'affaire conclue et la noce prête à se faire. MM. de Rohan avoient même consenti que le duc de Villeroy ne cédât pas présentement sa duché à son fils ; ainsi mademoiselle de Rohan auroit perdu son rang. On croit que c'est la substitution faite au mariage de M. de Soubise qui a donné occasion à cette rupture, qui fait grand bruit ici.

Vendredi 7, à Paris. — La rivière, qui étoit fort gelée depuis longtemps, a débâclé ; il y a eu beaucoup de bateaux emportés et quelques gens noyés, mais il n'y a rien eu de rompu aux ponts, et le désordre a été moins grand qu'on ne le craignoit. — Sur la rupture du mariage du marquis de Villeroy, le bruit se répandoit qu'on le marioit à mademoiselle de Luxembourg, qui est un mariage très-sortable et une affaire qui pourra bien se faire un jour, mais il n'y a eu nulles propositions faites jusque ici, et MM. de Villeroy ne songeoient qu'à mademoiselle de Rohan, et la rupture a fort affligé les deux familles, qui

vivoient en grande amitié, et cela a rompu tout commerce entre eux. Le maréchal de Villeroy n'a pas même été chez le roi depuis, pour marquer plus de considération à madame de Ventadour, grand-mère de mademoiselle de Rohan *. — L'évêque de Lescar est mort; il s'appeloit Mesplez, avoit été président à Pau et marié; il a même des enfants. — Mademoiselle d'Acigné est morte; elle étoit sœur de la duchesse de Richelieu, mère du duc de Richelieu d'aujourd'hui, à qui elle demandoit 100,000 écus de partage.

* Cette rupture commença avec éclat, puis s'adoucit, sans s'être jamais raccommodée. Le vieil amour du maréchal de Villeroy et de madame de Ventadour, qui ne put souffrir de division entre eux, remit bientôt quelque bienséance avec le prince et le cardinal de Rohan, qui jamais ne pardonnèrent au maréchal de n'avoir pas voulu être leur dupe et leur valet, et qui furent les principaux instigateurs de sa catastrophe, et s'en cachèrent toujours, par rapport à madame de Ventadour, qu'ils avoient un si grand intérêt de ménager et de gouverner, et dont le cœur étoit depuis tant d'années inséparable du maréchal de Villeroy.

Samedi 8, à Paris. — Il y eut conseil de régence l'après-dînée et grand bal le soir. — M. de Verthamon prêta serment au roi pour la charge de greffier de l'ordre du Saint-Esprit qu'on fait passer sur sa tête en attendant que Montargis en soit pourvu. M. le duc d'Orléans étoit à cette prestation de serment. Le maréchal de Villeroy n'y alla point pour marquer encore plus de considération pour madame de Ventadour. — Le parlement s'assembla pour délibérer sur l'enregistrement des charges de général des postes accordées à M. de Torcy quand il donna sa démission de la charge de secrétaire d'État et sur l'enregistrement de sa charge de surintendant des bâtiments accordée à M. d'Antin, et dont même M. de Bellegarde son fils vient d'obtenir la survivance. Le parlement a nommé des commissaires pour examiner ces deux affaires, et quand ils auront fait leur rapport à

la compagnie, ils prendront le parti ou d'enregistrer ces lettres ou de faire des remontrances.

Dimanche 9, à Paris. — Il y eut conseil de régence le matin. Le bruit avoit couru que M. le Duc se vouloit joindre au parlement dans les affaires qu'ils ont contre les ducs ; mais il a déclaré qu'il vouloit être entièrement neutre, et il ne se joindra ni aux uns ni aux autres. — MM. les conseillers d'État prétendent que M. d'Armenonville ne peut plus l'être, étant présentement secrétaire d'État, et citent sur cela l'exemple de M. de Pomponne quand il fut fait secrétaire d'État ; l'exemple de M. de Croissy quand il eut la charge de président à mortier : il fut secrétaire d'État peu après ; l'exemple de feu M. Pelletier quand il fut fait contrôleur général des finances, et l'exemple de M. le chancelier d'aujourd'hui quand il fut fait secrétaire d'État. Ces quatre messieurs dont je viens de parler laissèrent leurs places vacantes dans le conseil, sans prétendre pouvoir la conserver. M. le chancelier a fait dire à M. d'Armenonville qu'il lui conseilloit de ne venir point demain au conseil, afin d'éviter les contestations, et il a mandé qu'il n'y viendra point*.

* Rien de plus mal fondé ni de plus destitué de toute raison que cette prétendue incompatibilité, quoique les secrétaires d'État qui par leurs charges sont conseillers d'État nés, ne marchent avec eux que suivant leur ancienneté ; il est pourtant vrai que la supériorité de l'autorité et des fonctions de ces charges sur celles des places de conseillers d'État qui ne jugent que des procès, avoit jusque alors fait considérer aux secrétaires d'État ces places de conseillers d'État comme au-dessous d'eux ; mais les charges de secrétaires d'État étant tombées de puissance et de fonctions, au point où on les voyoit depuis la mort du roi, et devenues encore peu solides, par l'instabilité qui s'aperçoit déjà beaucoup dans le gouvernement lors de cette dispute, Armenonville ne voulut pas lâcher le solide pour un nom décharné de tout ce qu'il emportoit autrefois ; et comme il touchoit au décanat du conseil, dont la distinction et le profit donnèrent dans les yeux des principaux qui le suivoient, ils séduisirent tous les autres conseillers d'État à faire cause commune de ce qui n'intéressoit que ces premiers. Elle fut très-sérieusement soutenue de part et d'autre, et même avec d'autant plus de

feu de la part des conseillers d'État et d'union, qu'ils crurent suppléer par là à ce qu'ils ne pouvoient se dissimuler qui leur manquoit d'auteurs ; aussi perdirent-ils tout d'une voix et fort promptement : après ils se réconcilièrent avec Armenonville.

Lundi 10, à Paris. — Le roi alla au Palais-Royal voir Madame, M. le duc d'Orléans et madame la duchesse d'Orléans ; il n'étoit point encore sorti des Tuileries. Madame la duchesse de Berry alla aux danseurs de corde pour la première fois ; elle mena avec elle la jeune princesse de Conty et mademoiselle de Charolois ; elle n'a point encore été ni à l'opéra ni à la comédie. — M. de Marillac, doyen des conseillers d'État, et quatre ou cinq autres conseillers d'État présentèrent à M. le duc d'Orléans un mémoire contre la prétention qu'a M. d'Armenonville de pouvoir rester conseiller d'État ayant la charge de secrétaire d'État. — Le prince d'Épinoy épouse mademoiselle d'Albret, à qui on donne 500,000 francs ; il y a longtemps qu'on parloit de ce mariage, mais il y avoit quelques difficultés, qui sont toutes levées présentement. Le connétable Colonne la vouloit épouser ; il ne demandoit pas une si grosse dot, mais madame d'Albret n'a pu se résoudre à laisser aller sa fille en Italie et à se séparer d'elle pour toujours.

Mardi 11, à Paris. — Il y eut conseil de régence l'après-dinée. M. le duc d'Orléans, quoiqu'il eût été au bal la nuit et ayant un peu moins d'affaires ce matin, alla jouer à la paume. On lui conseille fort de faire de l'exercice pour le dissiper un peu, parce qu'il travaille tout le jour. — Le jeune marquis de Saint-Pierre achète la cornette des mousquetaires noirs, dont il donne 20,000 écus à Trebon, qui est enseigne de cette compagnie et qui se retire parce qu'il est fort vieux. — On parle fort du mariage de M. de Louvois, fils aîné de M. de Courtenvaux, avec la dernière des sœurs du duc de Noailles ; il y a déjà sept de ses sœurs mariées. On lui donne 50,000 écus en mariage, et on lui promet de lui faire avoir la survivance de la charge de capitaine des Cent-Suisses du

roi, qu'a M. de Courtenvaux, son père, et qui vaut au moins 45,000 livres de rente.

Mercredi 12, à Paris. — Il y eut conseil de régence le matin. — M. de Parabère* mourut le soir, à Paris, de la petite vérole et du pourpre. Madame sa femme avoit voulu s'enfermer avec lui, mais il n'y avoit point voulu consentir, quelques instances qu'elle eût faites. — On avoit parlé d'une chambre de justice, mais ce bruit-là est fort tombé. — L'échange des ratifications pour le traité de la Barrière est fait; mais les gens attachés à l'empereur se plaignent fort, et soutiennent que ce traité est trop avantageux aux Hollandois. — On mande de Bruxelles que le comte Konigsegg, que l'empereur avoit nommé son ambassadeur en France, demeurera en Flandre, où il commandera en l'absence de celui qui en aura le gouvernement, et on avoit cru longtemps que ce gouvernement étoit assuré au prince Eugène; on commence à en douter présentement. — M. de Maupertuis, capitaine-lieutenant des mousquetaires gris, et qui a quatre-vingts ans passés, a demandé à se retirer; Artagnan, premier sous-lieutenant de cette compagnie, monte à sa place; il lui donne 50,000 écus, et vendra sa sous-lieutenance.

* Madame de Parabère, qui avoit perdu sa mère, madame de la Vieuville, dame d'atours de madame la duchesse de Berry, vivoit avec M. le duc d'Orléans d'une manière si publique, que la mort de son mari, qui n'a guère été connu, nonobstant sa naissance, que par l'avoir été, a paru une nouvelle à Dangeau qui méritoit de n'être pas omise.

Jeudi 13, à Paris. — MM. les ducs s'assemblèrent hier, et députèrent quatre d'entre eux, qui sont : M. de Langres, les ducs de Sully et de la Force et le maréchal de Villars. M. le duc d'Orléans leur a donné audience ce matin; ils pressent fort S. A. R. de faire juger leurs affaires avec le parlement. M. le duc d'Orléans reçut quelques chevaliers de Saint-Louis que le feu roi avoit nommés; il en a déjà reçu comme cela plus d'une fois, mais il n'en fait point. Il y eut un conseil de guerre l'après-dînée, où l'on fit en-

trer les inspecteurs, qui eurent séance comme les conseillers de ce conseil, et où on augmenta les appointements de quelques officiers réformés dont on trouva qu'on avoit trop retranché la paye. — On ne craint plus rien en Danemark de la descente des Suédois en Zélande; outre que le roi de Danemark a fait venir beaucoup de troupes en ce pays-là, le vent du sud a fait dégeler le Zund, et par les dernières nouvelles qu'on a reçues on apprend que le roi de Suède est parti de Carlscroon pour aller à Stockholm, où ses peuples ont une grande impatience de le voir.

Vendredi 14, à Paris. — Il y eut bal le soir à l'Opéra par extraordinaire, car il n'y en a point d'ordinaire le vendredi. — La duchesse de Tallard accoucha le matin, d'un garçon; beaucoup de gens doutoient de sa grossesse, parce qu'on avoit compté qu'elle devoit accoucher deux mois plus tôt. Le roi tiendra demain cet enfant, et madame la duchesse de Ventadour, grand'mère de l'accouchée, sera la marraine. — Milord Stairs a présenté un mémoire à M. le duc d'Orléans dans lequel il se plaint des prétendus secours qu'on a donnés en France au roi Jacques, et les bruits qu'il a fait courir sur cela en Angleterre paroissent avoir fait beaucoup d'impression sur l'esprit du roi Georges. — Le duc d'Ormond, qui a tenté plusieurs fois de passer en Angleterre et qui a toujours été repoussé par les vents contraires, et qui de plus a été trahi en Angleterre par gens qu'il croyoit fort attachés à lui et dans les intérêts du roi Jacques, a été longtemps caché en Bretagne; il est revenu présentement ici, où il ne fait plus difficulté de se montrer.

Samedi 15, à Paris. — Il y eut conseil de régence l'après-dînée. Le roi et madame de Ventadour tinrent le fils de M. de Tallard; le cardinal de Rohan, quoique fort gouteux, fit la cérémonie du baptême. — Le parlement devoit décider aujourd'hui sur l'enregistrement des charges de surintendant des bâtimens qu'a M. d'Antin et de celle de

général des postes qu'a M. de Torcy ; mais M. le duc d'Orléans leur a écrit une lettre très-polie et très-honnête dans laquelle il les prie de différer ce jugement. — Le marquis de la Vieuville, gouverneur de Poitou et gouverneur particulier de la petite ville de Fontenay-le-Comte, a permission de vendre ; il prétend en avoir plus de 500,000 francs. — On parle fort du mariage de M. de Mortagne avec la fille aînée du prince de Guémené, qui est dans un couvent au faubourg Saint-Antoine, vis-à-vis la maison de M. de Mortagne. Elle a trente-six ans, et elle prétend que sa famille lui laisse manquer de choses les plus nécessaires à la vie. M. et madame de Guémené s'opposent à ce mariage, et on ne croit pas que M. de Mortagne veuille l'épouser sans leur consentement.

Dimanche 16, à Paris. — Il y eut conseil de régence le matin. M. le duc d'Orléans a chargé M. le chancelier de parler au premier président pour savoir si le parlement répondra au mémoire que ces pairs ont présenté contre eux. — Armenonville a donné sa réponse au mémoire que les conseillers d'État ont présenté contre lui. Il convient des exemples que citent MM. les conseillers d'État, mais il prétend en avoir d'autres qui lui sont favorables quoiqu'ils ne soient pas dans un cas si semblable. Il y aura des répliques à ce mémoire, et cette affaire sera jugée dans un conseil de régence. — Il y eut au bal de l'Opéra une querelle fort vive entre le duc de Richelieu et le comte de Gacé, qui fut suivie d'un combat dans la rue Saint-Thomas du Louvre ; ils sont blessés tous deux, mais Gacé moins considérablement, et rentra même au bal après le combat (1).

Lundi 17, à Paris. — Le maréchal de Villars part la semaine qui vient pour aller en Provence. — Madame la duchesse de Berry ira demain à la Marche pour voir si cette maison lui plaira et si elle l'achètera. — Le parle-

(1) Cette aventure n'est que du 17. (*Note de Dangeau.*)

ment de Metz fait quelques difficultés d'enregistrer le don fait au duc de Brancas sur les juifs de Metz. — Il y eut ici, chez moi, une grande assemblée de tous les chevaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel et Saint-Lazare qui sont à Paris, et qui sans aucune opposition signèrent tous sur les registres de l'ordre et sur une feuille volante, pour faire voir à M. le duc d'Orléans un désaveu formel d'un mémoire qu'on avoit osé présenter à M. le duc d'Orléans et à messieurs de la régence sous le nom de chevaliers de Saint-Lazare. M. le duc d'Orléans a jeté au feu ce mémoire séditieux qu'on lui avoit présenté. — Il y eut bal à l'Opéra, où se passa l'affaire entre MM. de Richelieu et de Gacé.

Mardi 18, à Paris. — Il y eut l'après-dînée conseil de régence. — Il y eut grand bal le soir chez l'ambassadeur d'Espagne; la fête fut fort magnifique, mais il y avoit une si grande quantité de monde qu'on se trouvoit fort aise d'en être sorti, car on y étouffoit. — Il y eut une assemblée des conseillers d'État chez M. de Marillac, doyen, pour répondre au mémoire de M. d'Armenonville. — D'Abo, gentilhomme de M. le comte de Toulouse et que ce prince aimoit fort, courant le lièvre dans le bois de Boulogne, où il y a beaucoup de trous de lapins, se tua d'une chute que fit son cheval; ceux qui vinrent pour le tirer de dessous le cheval lui trouvèrent le cou tordu. — Madame la princesse d'Épinoy fait des présents magnifiques à mademoiselle d'Albret, et le mariage se fait avec un agrément infini de part et d'autre; la noce se fera dimanche chez M. de Bouillon, et le prince d'Épinoy s'appellera le duc de Melun.

Mercredi 19, à Paris. — Il y eut conseil de régence le matin; il n'y en aura plus jusqu'au mercredi des cendres. M. le Duc ira à Chantilly et M. le comte de Toulouse à Rambouillet. — Madame alla au bal dans sa loge, et y mena avec elle les princesses ses petites-filles, et madame la Princesse, à sa prière, consentit que mademoiselle de Clermont y allât avec elle. — Il y avoit longtemps que

M. le duc d'Elbeuf demandoit la survivance de ses gouvernements pour M. le prince Charles ; il l'avoit demandée dès le temps du feu roi, qui n'avoit pas voulu la donner, quelque considération qu'eût le roi pour M. le prince Charles et pour M. le Grand, son père ; il vient d'en obtenir la survivance présentement. Il est gouverneur des provinces de Picardie et d'Artois et gouverneur particulier de Montreuil, et ces gouvernements valent environ 80,000 livres de rente.

Jeudi 20, à Paris. — Les nouvelles d'Écosse ne sont pas bonnes pour le roi Jacques, et l'on est persuadé que ses troupes manquent de tout, qu'elles sont mal armées, qu'il n'y a point de poudre dans Perth, et que si le duc d'Argyle et Cadogan y marchent, comme il y a grande apparence, le roi Jacques sera obligé d'en sortir. On croit, de plus, que quelques-uns de ses généraux font leur accommodement avec le roi Georges. — Le comte de Roucy avoit quelque envie d'acheter le gouvernement de Poitou, et M. le duc d'Orléans auroit souhaité qu'il le pût acheter et lui avoit dit qu'il lui feroit plaisir d'y songer ; mais M. de la Vieuville en veut avoir plus de 500,000 livres et le comte de Roucy n'en offroit que 350,000 et n'auroit été tout au plus qu'à 400,000. — M. d'Entragues a obtenu une grâce de M. le duc d'Orléans sur le gouvernement de Mâcon et la lieutenance de roi du Mâconois, dont je ne sais point le détail ; je savois seulement que madame d'Entragues, sa mère, étoit en jouissance des revenus de ces charges-là. — Il y eut un fort beau bal l'après-dînée chez madame la marquise de Lambert, qui finit à dix heures du soir.

Vendredi 21, à Paris. — L'affaire entre le duc de Richelieu et le comte de Gacé fait beaucoup de bruit ; M. le procureur général en veut faire informer. — Il se passa l'autre jour une affaire chez M. le prince de Conty entre M. de Jonsac et le petit Villette, après le souper. On vouloit étouffer cette affaire, et M. le prince de Conty croyoit

l'avoir finie le lendemain matin en les faisant embrasser; mais cela s'est répandu dans le monde et embarrasse les familles. — M. le duc d'Orléans est assez incommodé d'un coup de raquette qu'il se donna à l'œil en jouant à la paume il y a quelques jours. — Il a déjà passé quarante millions à la Monnoie de Paris et plus de vingt millions aux autres Monnoies du royaume. Comme le roi gagne un cinquième à la réforme de cet argent, on espère que dans le mois qui vient on fera quelques distributions, et que l'argent sera un peu plus en mouvement qu'il n'est.

Samedi 22, à Paris. — Il n'y eut point de conseil de régence quoique ce fût un des jours de ce conseil-là; il n'y en aura point jusqu'à mercredi après dîner. — M. le Duc est allé à Chantilly et M. le comte de Toulouse à Rambouillet, d'où ils ne reviendront que mercredi matin. — Il y eut bal à l'Opéra, quoiqu'il y en eût eu hier par extraordinaire. — Les nouvelles d'Écosse sont encore plus mauvaises qu'elles n'étoient pour le roi Jacques; il a quitté Perth, et s'est retiré à Dundée, où l'on croit même qu'il est embarqué pour revenir. — Le parlement n'a encore rien réglé sur l'enregistrement des charges de surintendant des bâtimens pour M. d'Antin et sur celle de général des postes pour M. de Torcy. M. le duc d'Orléans a fait dire au parlement qu'il souhaitoit que ces affaires-là fussent sursises. — M. de Richebourg, intendant de Poitou, est rappelé, et on envoie en sa place M. de la Tour, jeune maître des requêtes fort estimé; il est neveu de Valincour.

Dimanche 23, à Paris. — La noce de M. le prince d'Épinoy avec mademoiselle d'Albret se fit le soir chez M. de Bouillon, grand-père de la mariée, et fut fort magnifique; il y avoit plus de cinquante personnes. M. le duc d'Orléans y vint à une heure et demie après minuit, et donna la chemise au marié, qui s'appellera présentement le duc de Melun. En sortant de là M. le duc d'Orléans alla retrouver madame la duchesse de Berry au Luxembourg et courut le bal dans Paris avec elle; il n'y

en avoit point ce jour-là à l'Opéra. — Il y eut bal l'après-dînée à l'hôtel de Chevreuse chez la duchesse de Luynes ; il finit à onze heures du soir, et fut très-beau. Il y en eut un aussi fort beau chez l'ambassadeur de Portugal, qui finit à peu près à la même heure. — On croit que la place de dame chez madame la duchesse de Berry qu'avoit la comtesse de Brancas, et qu'elle n'a point exercée, est destinée à la comtesse d'Aydie, qui n'a que dix-huit ans ; elle n'a point paru à la cour, elle doit arriver cette semaine.

Lundi 24, à Paris. — Le roi se trouva mal à la messe, ce qui alarma fort tout le monde, mais son mal, qui étoit une colique, ne dura pas longtemps, et il fut le reste de la journée en bonne santé et jouant comme à l'ordinaire, ce qui a fort rassuré le public. M. le duc d'Orléans, qui avoit été chez le roi, sachant l'incommodité qu'il avoit eue, revint fort rassuré par l'avoir vu aussi bien qu'à son ordinaire ; mais M. le duc d'Orléans ne se porte pas trop bien de son oeil : il dit même qu'il n'en voit presque pas. Cependant il travaille comme à l'ordinaire, et alla le soir au bal de l'Opéra. — Les nouvelles de l'embarquement du roi Jacques à Dundée sont sûres. Il ramène avec lui le duc de Marr ; on dit même qu'il est arrivé à Gravelines. Le duc d'Ormond est allé au-devant de lui sur cette route-là ; on est fort incertain du lieu où il se retirera. On est fort incertain aussi de la destinée de plusieurs officiers anglois qui étoient allés le joindre en Écosse et qu'il n'a pas pu ramener avec lui.

Mardi 25, à Paris. — Le mal du roi n'a eu aucune suite. — Il y eut grand bal à l'Opéra. — On fait des informations sur le prétendu combat entre M. de Richelieu et M. de Gacé ; on croit même qu'ils auront un ajournement personnel et ordre de se rendre à la Conciergerie dans quinze jours. — Madame la duchesse d'Orléans fit une chute ces jours passés dans le Palais-Royal, mais elle n'en a point eu d'accident ; on compte qu'elle est dans le cinquième mois de sa grossesse. Mademoiselle de Char-

tres, l'aînée de ses filles qui sont à marier, persiste dans l'envie de se faire religieuse et paroît dans la dévotion plus que jamais. — Le 20 de ce mois, les chanoines de Trèves élurent pour leur archevêque le grand maître de l'ordre Teutonique, frère de l'électeur palatin; il est coadjuteur de Mayence, et on croit qu'il cédera cette coadjutorerie au cardinal de Schonborn, neveu de l'électeur.

Mercredi des cendres 26, à Paris. — Le roi se promena tout le matin dans le jardin; la colique qu'il eut avant-hier à la messe n'a eu aucune suite. — Il y eut conseil de régence l'après-dînée. M. le Duc, qui étoit à Chantilly, et M. le comte de Toulouse, à Rambouillet, en revinrent pour le conseil. — On croit le roi Jacques bien près de Paris, mais on ne croit pas qu'il y puisse demeurer longtemps ni qu'il puisse voir M. le duc d'Orléans. — M. de Louvois, qui va épouser la dernière des sœurs du duc de Noailles, a l'agrément de la charge de capitaine des Cent-Suisses, que M. de Courtenvaux lui cède; on lui en conserve la survivance et le revenu. Les huit sœurs mariées du duc de Noailles sont la duchesse de Guiche, la marquise de Coëtquen, la maréchale d'Estrées, la marquise de la Vallière, la marquise de Beaumanoir, qui est veuve, la marquise de Gondrin, la marquise de Châteaurenaud et celle que va épouser M. de Louvois. Je marque cela par la singularité de voir huit filles de qualité de même père et de même mère toutes bien mariées.

Jeudi 27, à Paris. — M. le premier président a rendu à M. le duc d'Orléans la réponse verbale du parlement au mémoire de MM. les ducs. Cette réponse est que l'arrêt du 2 septembre dont ils se plaignent n'est point un arrêt, mais une délibération prise dans la compagnie, qu'en cas que MM. les pairs, quand ils opineroient, voulussent ne point ôter leur chapeau, leurs voix ne seroient point comptées, et que cette délibération n'étoit que pour ce jour-là. MM. les ducs ne sont pas contents de cette réponse, pressent M. le duc d'Orléans d'en demander une par

écrit et de faire biffer sur les registres la délibération du parlement du 2 septembre sur ce qui les regarde *. — Le duc de Richelieu et le comte de Gacé ont un ajournement personnel du parlement pour se mettre à la Conciergerie dans quinze jours. MM. les ducs prétendent que le parlement n'est pas en droit de faire une pareille procédure contre un pair, et que quoique le duc de Richelieu n'ait pas encore pris sa place au parlement, étant pair par sa naissance, on ne peut pas faire cette procédure contre lui si la chambre n'est garnie de pairs.

* Le parlement, qui sentoit sa force par la mollesse de M. le duc d'Orléans à son égard, et par la sottise des ducs, dont la basse jalousie de plusieurs à l'égard de quelques-uns d'eux, la rupture ouverte de deux très-principaux d'alors, la bassesse et l'ambition qui les désunissoit, n'eut garde de ne saisir pas cette occasion favorable pour de nouvelles entreprises, qui, grossissant la pelotte de leurs démêlés, embarrassât de plus en plus le régent, donnât plus de facilité au parlement de s'en tirer avec plus d'avantage, comme il ne manqua pas d'arriver au delà même de toutes les espérances de cette compagnie, qui en prit tous les siens sur le régent, même dans la suite, jusqu'à lui enlever à lui-même toute son autorité, qu'il ne put conserver à l'égard du parlement en aucune de ses parties, et dont l'enlèvement entier, qu'il eût paisiblement souffert s'il eut été moins total, le força enfin malgré lui-même à la recouvrer par des tours de force qu'il auroit évités en se conduisant avec plus de dignité pour soi et plus d'équité pour les autres, et qu'après avoir pleinement recouverte, il laissa encore échapper à plusieurs reprises, et enrichir ce même parlement des dépouilles qu'il sut encore lui arracher. On en usera en ces notes sur cette nouvelle affaire comme on a dit ci-devant pour les premières et par les mêmes raisons.

Vendredi 28, à Paris. — M. le duc d'Orléans ne donna audience qu'à M. le cardinal de Noailles, avec qui il travaille tous les vendredis, et puis il se renferma. Il a grand mal aux yeux et à la tête; il doit être saigné demain; cela ne l'empêcha pas pourtant d'aller l'après-dînée au Luxembourg voir madame la duchesse de Berry. — L'évêché de Troyes a été donné à l'abbé Bossuet, neveu de feu M. l'évêque de Meaux; il a déjà une fort belle abbaye,

qui le mettra en état de soutenir l'évêché de Troyes, qui est d'un fort petit revenu. L'évêché de Lescar a été donné à l'abbé de la Chassaigne, qui en étoit grand vicaire ; on le charge de 2,000 francs de pension pour le fils de l'évêque mortil y a quelques mois, qui avoit été marié longtemps avant que d'être évêque. L'abbé de la Chassaigne a été fort recommandé par le duc de Gramont et le duc de Guiche, gouverneur de la province de Béarn.

Samedi 29, à Paris. — Le roi se promena le matin dans les jardins, et se porte parfaitement bien. — M. le duc d'Orléans fut saigné le matin, et cela ne l'empêcha pas d'aller l'après-dînée au conseil de régence. — L'intendance de Pau a été donnée à M. le Gendre, ancien maître des requêtes, et qui avoit été rappelé il y a quelques années de l'intendance de Montauban. On avoit cru, il y a quelques mois, que l'intendance de Pau avoit été donnée au petit Breteuil. L'intendance d'Alençon a été donnée, il y a déjà quelques jours, à M. de Courteuil, frère de M. de Saint-Contest ; cette intendance lui convient fort, parce qu'il a tout son bien en ce pays-là. Il est ancien maître des requêtes, mais il ne paroissoit guère au conseil, parce qu'il étoit toujours à sa campagne. L'intendance de Poitiers a été donnée à M. de la Tour, assez nouveau maître des requêtes, mais fort estimé ; il est neveu de Valincour. M. de Richebourg avoit cette intendance, et en a été rappelé. L'intendance d'Alençon avoit été donnée à M. de Martangis, intendant à Bourges, parce qu'on vouloit joindre l'intendance de Bourges à celle de Moulins ; mais on a jugé à propos de les laisser comme elles sont.

Dimanche 1^{er} mars, à Paris. — Le roi entendit le sermon dans la chapelle des Tuileries, et comme les six mois de grand deuil sont passés, on a commencé à mettre des pierreries sur son habit. — Madame commença à aller à l'Opéra. — Il y eut conseil de régence le matin, et on a donné un *veniat* à M. de Pontcarré, premier président de Rouen, au procureur général et au rapporteur d'un arrêt

qu'a rendu ce parlement, et qui a paru au conseil de régence être contre l'autorité royale. — On reparle beaucoup d'une chambre de justice ; les avis ont été partagés sur cette affaire, mais enfin l'avis de ceux qui vouloient qu'on en établit une l'a emporté. Nous n'en savons pas encore toute la forme, elle ne sera réglée qu'à la fin de la semaine ; on sait seulement que M. le président de Lamoignon sera à la tête et M. le président Portail en son absence. — Madame la comtesse d'Aydie parut à la cour, et fit la révérence au roi et à madame la duchesse de Berry.

Lundi 2, à Paris. — Madame la duchesse de Berry alla à la comédie pour la première fois depuis la mort du roi ; elle avoit un dais dans sa loge. Les comédiens la haranguèrent avant qu'on commençât la comédie ; la salle étoit fort éclairée de bougies. Elle avoit quatre gardes sur le théâtre ; elle en avoit aussi dans le parterre * (1). — On mande de Madrid que le roi d'Espagne a retardé la réforme des régiments wallons qui sont en Catalogne sur les remontrances que lui a faites le prince Pio, qui commande dans cette province, mais la réforme de deux compagnies des gardes du corps est faite. Il n'en reste plus que deux ; c'est la première et la quatrième qui ont été réformées. La première étoit commandée par le duc d'Ossone, qui est ici et qui en a été fort mortifié ; la quatrième étoit commandée par le marquis de Richebourg. — L'intendance de la Rochelle a été partagée. M. de Beauharnois avoit l'intendance de terre et celle de mer ; on lui laisse celle de mer, et on donne celle de terre à M. de Creil, maître des requêtes.

* Ce n'est pas sans raison que les Mémoires font mention de tout cet appareil de madame la duchesse de Berry à la comédie, et que la

(1) Voir dans le *Mercure* de mars, page 180, le compliment fait à la duchesse de Berry par Pontenil, dit le *gros acteur*, « qui est le seul de qui, si je ne me trompe, il est avec connoissance de cause fait mention honorable dans la fameuse histoire de Gil-Blas ».

politique la plus timide qui y règne partout la réduit à cette mention toute sèche. Jamais abandon de père pour une fille, jamais règne de fille sur un père, n'ont fait tant de désordre, et jamais orgueil qui ait pu être comparé à celui de cette princesse, qui abusoit en tout de l'autorité de M. le duc d'Orléans, et en le traitant avec une hauteur de rang et un empire de volonté sans mesure d'une part, sans réplique de l'autre. Indignée de n'être pas reine, elle en affecta partout la grandeur, et cet échantillon, le roi présent dans Paris, y fit un furieux bruit sans qu'il en fût autre chose. Elle n'osa pourtant le répéter, au moins pour le dais dans sa loge, ni continuer à se faire suivre par la ville par ses timbales sonnantes, comme elle l'avoit fait une fois, tout le long du quai des Tulleries, le roi étant dans ce palais.

Mardi 3, à Paris. — Il y eut conseil de régence l'après-dînée. — Madame la duchesse d'Orléans alla à l'Opéra pour la première fois depuis la mort du roi. Elle y alla avec Madame, et y mena M. le duc de Chartres, mademoiselle de Valois. Mademoiselle de Chartres, malgré tous les divertissements qu'on lui donne, persiste à vouloir être religieuse. — Le comte de Beuvron, second fils du maréchal d'Harcourt et lieutenant général de Normandie, partit pour ce pays-là, où il y a quelques petits désordres, surtout du côté d'Alençon. — Il y a eu une très-petite affaire entre le duc de Villars et M. de Montboissier chez la comtesse de Tessé, et on avoit grossi cela fort mal à propos. — L'affaire de M. d'Armenonville contre MM. les conseillers d'État ne fut point réglée au conseil de régence, mais elle le sera mardi, et on a nommé l'ancien évêque de Troyes pour en être le rapporteur.

Mercredi 4, à Paris. — Il y eut le matin conseil de régence. — M. le duc d'Orléans a donné ordre à M. le duc de Richelieu et à M. de Gacé de se mettre demain à la Bastille. — M. de Sourches, ancien grand prévôt et qui a cédé depuis peu sa charge à son fils, est mort après une longue maladie. — M. le Duc fit l'accommodement de M. de Jonsac et du petit Villette, qui avoient eu une manière de querelle à un souper chez M. le prince de Conty, il y a quelques jours. M. le prince de Conty les avoit fait

embrasser le lendemain et croyoit l'affaire finie ; mais depuis ce temps-là il y avoit eu des éclaircissements entre eux qui avoient embrouillé l'affaire. M. le duc d'Orléans a prié M. le Duc de la vouloir bien terminer. Les maréchaux de France n'ont pas cru devoir s'en mêler, la première affaire s'étant passée chez M. le prince de Conty. — On avoit fait courir un bruit d'un traité fait par le feu roi avec l'empereur et M. de Savoie en cas que le jeune roi vint à mourir ; mais ce bruit a été malicieusement répandu, et est sans fondement quel qu'il soit.

Jeudi 5, à Paris. — M. le duc de Richelieu et M. de Gacé se rendirent le matin à la Bastille par l'ordre qu'ils en avoient reçu hier de M. le duc d'Orléans. — L'évêque de Rodez qu'on avoit déjà dit mort plusieurs fois l'est véritablement. On en a eu des nouvelles sûres ces jours passés ; il étoit de la maison de Lusignan. Cet évêché est un des plus considérables de France par le revenu et par les bénéfices qui en dépendent. — Les comédiens jouèrent *Athalie* pour la première fois ; on croyoit, quoique ce soit une très-belle pièce, qu'elle ne réussiroit pas, étant jouée par les comédiens, cependant on nous a dit qu'elle avoit eu un grand succès (1). — Il court déjà des listes de ceux

(1) « On représenta *Athalie*, où M. Beaubourg joua son rôle du grand prêtre très-bien et bien fort. M. Dancourt fit le rôle du prophète Mathan. C'est un rôle de scélérat qu'il joua, comme il joue celui de don Juan du *Festin de Pierre*. Mademoiselle Desmaretz fit le rôle d'*Athalie*, mademoiselle Duclos celui de *Jozabet*. La conjoncture de cette représentation se trouva heureuse pour ces actrices et pour la pièce, et quoique le public s'embarrasse aussi peu des démêlés que de l'union des comédiens, je n'en suis pas moins obligé de lui apprendre pourquoi *Athalie* et *Jozabet* réciterent leurs rôles avec tant d'art et de feu que leur déclamation ravit tous les spectateurs. D'amies inséparables qu'elles étoient avant qu'il fût question d'*Athalie*, elles se sont depuis (vous n'aurez pas de peine à deviner pourquoi) jurées une si forte inimitié que c'est aux motifs de leur haine que le public a la principale obligation du succès de cette tragédie, dont en effet les deux premières actrices sont, dans tout le corps de la pièce, deux ennemies irréconciliables. Mademoiselle Mimi Dancourt y joua le rôle de *Zacharie* avec toute la noblesse et toute la grâce imaginables. Pour *Joas*, dont le rôle fut représenté par le fils de Laurent, concierge de la comédie,

qui doivent composer la chambre de justice. On ne doute point qu'elle ne s'établisse, cependant cela n'est pas entièrement déclaré ; mais les gens d'affaires sont fort alarmés, et on assure que dans Paris et dans les provinces il leur sera défendu sur peine de mort de sortir des lieux où ils se trouveront.

Vendredi 6, à Paris. — Le roi devoit aller l'après-dînée voir madame la duchesse de Berry au Luxembourg, mais il y a eu des difficultés sur les places dans son carrosse. M. le duc d'Orléans n'en voulut pas décider, et on jugea plus à propos de remettre la visite que le roi vouloit faire. M. le duc d'Orléans alla le matin au conseil de finances, où on acheva de régler ce qui regarde la chambre de justice, ce qui doit être ratifié demain au conseil de régence ; elle est composée de deux présidents à mortier, qui sont M. de Lamoignon et M. Portail en son absence, de six maîtres des requêtes, de dix conseillers du parlement, de huit maîtres des comptes et de quatre conseillers de la cour des aides. M. de Fourqueux, procureur général de la chambre des comptes, sera procureur général de cette chambre. — L'évêque de Saint-Papoul est mort ; il s'appeloit Gramont de Lanta ; cet évêché vaut environ 20,000 livres de rente.

Samedi 7, à Paris. — Il y eut conseil de régence l'après-dînée, et l'avis pour établir une chambre de justice l'emporta, et l'édit qu'on a résolu pour cet établissement passa presque tout d'une voix. — M. le duc d'Orléans a accordé aux capitaines du régiment des gardes suisses, à la prière de M. le duc du Maine, leur général, la permission de ne point habiller leurs compagnies cette année, attendu que ce régiment est fort endetté et que les capitaines ont fait de grandes avances. Sur cet exemple,

il fut admiré et applaudi de tout le monde, et à proportion de son âge, il surpassa de beaucoup tous les autres acteurs de la tragédie. » (*Mercure de mars*, pages 184 à 186.)

et par les mêmes raisons , les capitaines du régiment des gardes françoises qui avoient prié M. le duc de Guiche, leur colonel, d'obtenir pour eux la même grâce, ce qu'il n'avoit pas jugé à propos de leur accorder, se sont assemblés presque tous. Il n'y en a que deux de ceux qui sont ici qui n'ont pas voulu être de l'avis des autres; ils ont fait deux placets, l'un pour le duc de Guiche, et l'autre pour M. le duc d'Orléans. Dans le placet de M. de Guiche, qu'ils lui ont présenté ce matin, ils continuoient à lui demander la même grâce de parler pour eux : il a persisté à ne leur point accorder; ils sont allés de chez lui chez M. le duc d'Orléans, à qui ils ont présenté leur autre placet. Montgon portoit la parole. M. le duc d'Orléans leur a répondu que c'étoit l'affaire du duc de Guiche, qu'il lui en parleroit, et que demain il leur en rendroit réponse.

Dimanche 8, à Paris. — Il y eut conseil de régence le matin, et au sortir de ce conseil les mêmes capitaines aux gardes qui parlèrent hier à M. le duc d'Orléans le vinrent trouver aux Tuileries à la sortie du conseil, et le suivirent jusqu'à son carrosse. Il leur répondit qu'il falloit qu'ils habillassent, qu'il en avoit parlé au duc de Guiche, que c'étoit leur année d'habiller, et qu'à l'avenir si leurs habits pouvoient durer trois ans on y consentiroit; mais que pour cette année, il falloit suivre l'ancien usage. Le duc de Guiche est fort piqué contre les capitaines de la démarche qu'ils ont faite, et les capitaines fort mécontents du duc de Guiche. — M. l'évêque de Metz a pris depuis quelques jours un carreau à la messe du roi, étant à genoux en sa place de premier aumônier. Les cardinaux qui étoient à cette messe s'en plainirent, soutenant qu'il n'y avoit que les princes du sang et eux qui eussent le droit d'avoir des carreaux sous les yeux du roi; que les ducs n'ont ce droit que derrière le roi, quand il ne les voit point. M. de Metz a repris encore aujourd'hui à la messe un carreau, et le cardinal de Polignac y étoit et a

représenté à M. le duc d'Orléans que c'étoit contre l'ordre.

Lundi 9, à Paris. — Le roi continue à se porter à merveille ; il fut hier au sermon, où il est d'une attention étonnante, et paroit ne s'y point ennuyer. — M. de Richelieu et M. de Gacé, qui sont à la Bastille, y paroissent en grande amitié et reçoivent même quelquefois leurs visites ensemble. — Bourvalais et Miotte, deux fameux traitants, ont été mis à la Bastille ; on a pris Miotte ici dans sa maison, où il s'étoit caché dans le grenier au foin, et Bourvalais sortant de son château de Champs, à quatre lieues de Paris. On a mis le scellé dans leurs maisons et on y a laissé garnison (1). — On mande de Varsovie que le roi Auguste y est arrivé, mais qu'on ne croit pas qu'il y fasse un long séjour, que le traité que son général avoit fait à Rava a été rompu par les troupes confédérées, qui persistent à vouloir que les troupes saxonnes sortent du royaume, qu'il les chargent partout où ils les peuvent trouver et que les troubles de ce pays-là, qu'on croyoit finis, augmentent tous les jours.

Mardi 10, à Paris. — Il y eut l'après-dînée conseil de régence, où M. de Troyes rapporta l'affaire de M. d'Armenonville contre les conseillers d'État qui prétendoient qu'il ne pouvoit conserver sa place de conseiller d'État, étant secrétaire d'État. M. d'Armenonville gagna son procès tout d'une voix. — Madame la duchesse de Berry alla à l'Opéra, où ses gardes firent arrêter le carrosse de M. le prince de Conty, qui y arrivoit. Les gardes même maltraitèrent un peu le cocher de M. le prince de Conty, qui étoit encore dans son carrosse. Ce prince étant arrivé à l'Opéra s'en plaignit au marquis de la Rochefoucauld, capitaine des gardes de cette princesse, et ne fut pas content de la manière dont ce marquis avoit reçu sa plainte. — Le parlement n'a pas été content de M. le procureur général sur

(1) Voir les détails sur les arrestations de Miotte et de Bourvalais dans le *Mercur* de mars, pages 261 à 275.

un ordre qu'il avoit reçu de M. le duc d'Orléans, et qu'il avoit exécuté sans en rendre compte à la compagnie. — M. le cardinal de Noailles fiança le soir, dans sa chapelle, le marquis de Louvois avec mademoiselle de Noailles, sa nièce. La noce se fera demain, chez la maréchale de Noailles, mère de la mariée.

Mercredi 11, à Paris. — Il y eut le matin conseil de régence. — On croyoit que le parlement délibéreroit ce matin sur les affaires de M. d'Antin et de M. de Torcy, mais il n'y a été question que de la chambre de justice; et dans l'édit qu'on y a porté pour l'établissement de cette chambre, on y a trouvé quelques articles qui méritoient d'être examinés. On a remis l'enregistrement à demain, et on croit que l'édit sera enregistré sans aucun changement. — M. le duc d'Orléans donna audience après dîner aux députés du parlement qui n'avoient demandé à lui parler que sur l'affaire de M. de Richelieu. Le parlement lui représenta de quelle importance il est de juger cette affaire, et M. le duc d'Orléans les assura fort qu'il n'en veut point éloigner le jugement, et [que] durant sa régence il seroit, s'il se peut, plus rigide sur les duels que le feu roi ne l'a été. — M. de Chiverny est nommé gouverneur de M. le duc de Chartres; et comme il n'est plus jeune et d'une assez mauvaise santé, on le dispense de beaucoup de soins et de fatigues à quoi les autres gouverneurs sont obligés, et d'autant plus volontiers que M. de Court, gouverneur de ce prince, est un homme d'un grand mérite, fort assidu et dont on est content au dernier point.

Jeudi 12, à Paris. — Le parlement enregistra l'édit de la chambre de justice sans y rien changer, quoiqu'ils y eussent trouvé hier quelque chose qui leur paroissoit trop fort. On dit qu'il paroitra encore au premier jour une déclaration sur cette affaire, qui sera encore plus forte que l'édit. — On établit une compagnie de gardes sur le vaisseau de l'amiral, comme il y en a une sur la Réale, et on a choisi le chevalier de Luynes pour être capitaine

de cette compagnie, qui sera composée de cinquante des gardes de la marine. Le chevalier de Luynes aura 2,000 écus d'appointements. On prétend que cet établissement ne coûtera rien au roi. Le chevalier de Luynes étoit capitaine de vaisseau. La moitié de cette compagnie servira en Levant et l'autre en Ponant. — M. de Bonnac, qui avoit été nommé, il y a longtemps, à l'ambassade de Constantinople, et que depuis on avoit voulu nommer ambassadeur auprès du roi de Prusse, est choisi tout de nouveau pour aller à Constantinople; on le fera partir au mois de mai. Madame sa femme, qui ne vient que d'être mariée, le suivra en ce pays-là, et M. de Tourouvre, capitaine de vaisseau, le mènera avec des vaisseaux qu'on fait armer pour cela.

Vendredi 13, à Paris. — La chambre de justice devoit commencer dès aujourd'hui; elle ne commencera que demain. Elle se tiendra aux Grands Augustins, et l'on y fait travailler à des logements nouveaux, parce qu'on travaillera en même jour à des bureaux différents. — Madame la duchesse de Berry alla à la comédie; elle avoit dans sa loge mademoiselle de la Roche-sur-Yon, madame de Nevers et madame de Châtillon; ainsi le bruit qui s'étoit répandu que madame la duchesse de Berry ne vouloit avoir dans sa loge que des princesses du sang et des duchesses est détruit, et elle a pris avec madame de Nevers, qui a le rang de duchesse, une femme de qualité, non titrée. — On mande de Lorraine que le roi Jacques arriva à Commercy le 9, et que M. le duc de Lorraine alla le 10 le voir, fort fâché de ne le pouvoir recevoir dans ses États. Le roi Jacques doit partir de Commercy au premier jour; mais on ne sait pas encore où il ira*.

* Dès les premiers jours de la régence, le duc de Noailles, Canillac, à qui le premier faisoit croire ce qu'il vouloit à force de servitude et de louanges, et l'abbé Dubois, lors joint à eux, avoient mis dans la tête à M. le duc d'Orléans, que le roi Georges étant usurpateur d'An-

gleterre, étoit aussi de tous les potentats celui dont il devoit le plus rechercher l'amitié pour en être assisté en cas de mort du roi pour la succession à la couronne, dont il seroit usurpateur aussi, et M. le duc d'Orléans, qui aimoit les voies obliques et se laissoit aisément entraîner, se livra tellement à cette idée, qu'elle le mena bien loin depuis, et son abbé au but où il commençoit dès lors à avoir l'audace de tendre. Le roi Georges, qui sentoit sa foiblesse et de quel poids étoit à l'Angleterre la position de la France pour y exciter et y soutenir une révolution, n'oublioit rien par Stairs, son ambassadeur et le plus audacieux des hommes, pour faire sur le régent et sur ceux qui l'approchoient le plus toutes les impressions de terreur, et d'autre part lui montrer tous les avantages de son amitié et d'une union personnelle intime, mais dont, par la constitution du gouvernement de l'Angleterre, ce roi ne pouvoit l'aider fortement qu'en conséquence de celles d'État à État, et des convenances de l'Angleterre. L'adresse fut que la France n'ayant rien de présent à tirer de Georges, celui-ci exigea de fortes arrhes de cette naissante liaison, qui le missent au large et en pleine autorité. Le premier lui fut aisément accordé comme une suite de ce qui avoit été commencé sous le feu roi, c'est-à-dire l'expulsion du roi Jacques et de tous ses adhérents; et on verra peut-être dans ces Mémoires jusqu'à quel excès ce premier pas fut porté par M. le duc d'Orléans. Le second suivit bientôt, par la rupture ouverte avec tout le parti de la reine Anne, si favorable à Jacques, et dont Georges, sûr de la France, devint le persécuteur à découvert. C'étoit pourtant ce parti qui avoit sauvé la France par la séparation de l'Angleterre d'avec ses alliés, par sa paix particulière et par l'influence prompte et entière qu'elle eut à la paix générale, de laquelle jusque là, nous nous étions trouvés si éloignés, même aux conditions les plus dures. De ces engagements pris avec l'Angleterre, en résultèrent incessamment et successivement d'autres plus forts. On empêcha d'ici, par deux fois, l'invasion du roi Jacques soutenue de l'Espagne et du Nord; on anéantit ce qui nous restoit de marine; on abandonna le commerce et on le fit abandonner à nos sujets qui le faisoient pour leur compte par de puissants armemens; enfin, on rompit avec l'Espagne pour brûler sa marine naissante, et la réduire à recevoir la loi de l'Angleterre dans le Nouveau Monde. De là les traités de mutuelle garantie, de renonciations d'une part, et de la succession dans la ligne protestante de l'autre, et tant d'autres mystères d'État qui nous éloignèrent de toute union avec l'Espagne pour un temps, après l'avoir tant maltraitée, et qui nous rendirent funestement sourds aux désirs si vivement continués de la Moscovie naissante et brillante de nous avoir pour amis, par la jalousie que son commerce, qui commençoit à fleurir, donna à l'Angleterre, et par la haine personnelle des deux monarques, depuis

l'insigne perfidie du roi Georges au czar Pierre. Tout le fruit que la France en retira fut le chapeau du cardinal Dubois, procuré par la protection personnelle du roi Georges auprès de l'empereur, qui en fit à Rome son affaire, et qui l'arracha; après quoi, tout puissant premier ministre, il devint l'esclave de l'Anglois pour une pension comme de 40,000 livres sterling, dont l'excès marquoit bien l'excès des besoins. Dubois, mort trois mois seulement avant son maître, et M. le Duc, devenu le maître de l'État en apparence, et la trop fameuse madame de Prie en effet, elle eut à l'instant la même pension que touchoit le cardinal, et ne la mérita pas moins, tant que dura sa funeste toute-puissance. C'en est assez pour montrer, une fois ici pour toutes, l'enchaînement de notre déplorable aveuglement pour l'Angleterre, que par d'autres moyens elle a su prolonger longtemps encore sous un ministère incapable de concevoir, mais qui excédent de trop loin les bornes de ces Mémoires pour que ces notes ne soient pas dispensées d'y entrer.

Samedi 14, à Paris. — Il y eut conseil de régence l'après-dînée. — L'ouverture de la chambre de justice se fit le matin aux Grands Augustins, et M. le chancelier y alla présider. — MM. les pairs ont fait imprimer un mémoire dans lequel il paroît qu'ils veulent intéresser la noblesse dans leur cause, et ils se justifient fort de ce qu'on les accusoit qu'ils avoient voulu s'en séparer. Ils pressent fort M. le duc d'Orléans de vouloir juger l'affaire qu'ils ont contre le parlement. — M. l'évêque de Metz ne prend plus de carreau devant le roi *. — M. le duc de Saint-Simon a obtenu pour M. son fils la survivance du gouvernement de Blaye; on assure qu'il y a longtemps que cette affaire-là est faite, mais elle n'est publique que depuis quelques jours **. — M. le prévôt des marchands commence à signer les billets d'État; mais comme il n'en peut signer que mille par jour, cela durera encore longtemps.

* Les ducs et les princes étrangers, comme les femmes des uns et des autres, ont de tout temps eu un carreau, et la chicane de la distinction de l'avoir en vue ou hors de vue, n'avoit pas été imaginée avant la promotion de 1688, en faveur des bâtards du roi, et n'a même eu lieu depuis que par les hommes. L'usage en étoit si certain,

qu'il n'a pas même été mis en doute ; mais à l'égard des évêques pairs, on ne l'assurera pas au prie-Dieu du roi avec la même certitude, sans toutefois avoir contre, autre chose que des présomptions, et ces présomptions les voici : il est certain que c'est le connétable Anne de Montmorency qui le premier, depuis qu'il fut duc et pair longtemps depuis qu'il fut connétable, est entré à cheval dans la cour intérieure du roi, qui y est monté à cheval sans sortir à pied dehors, et cela très-peu après que les seigneurs du sang, chefs de branche, eurent commencé à en user ainsi. On appeloit alors de ce nom ceux que nous connoissons sous celui de princes du sang, depuis que la très-juste et très-judicieuse déclaration d'Henri III les a eu tous déclarés pairs nés, même sans posséder de pairie, et précédant partout les autres pairs plus anciens. Jusque là ils en étoient précédés, sans dispute et partout, et ils étoient pairs par leurs pairies, marchoient dans le simple rang de leur ancienneté parmi les pairs, et pareillement avec les officiers de la couronne, si sans pairies ils en avoient des offices ; chose insoutenable selon la droite raison dans un État dont la couronne tire sa plus ancienne et sa plus radieuse splendeur de suivre la loi salique, et où par conséquent ceux-là étoient susceptibles d'y parvenir et de devenir les souverains de ces mêmes pairs et de ces officiers de la couronne dont ils étoient en attendant précédés.

Parmi ces seigneurs du sang, les chefs des branches cadettes précédoient alors les cadets des branches aînées, hors la pairie, où un officier de la couronne ne décidoit pas entre eux, et ce furent ces chefs de branche qui commencèrent à monter et à descendre de cheval dans la cour du roi. Peu après le connétable Anne, le duc de Guise, si puissant alors, l'imita, et de lui aux pairs de sa maison, puis aux autres, la transition fut momentanée. De carrosse il n'en étoit pas question alors, rarement de quelque espèce de coche pour la reine ou pour quelque grande dame, et encore si rarement qu'on voit l'usage constant de Catherine de Médicis et de toutes les dames de ce temps-là, de ne connoître que des haquenées pour voiture dans les plus longs voyages, si fréquents alors, en l'un desquels elle se rompit la jambe en tombant de sa haquenée. Lorsque les carrosses commencèrent, les mêmes personnes qui montoient et descendoient de cheval dans la cour du roi, y entrèrent et en sortirent dans leurs carrosses, et c'est ce qu'on connoit sous le nom des honneurs du Louvre ; cela ne fut contesté à aucun et ne l'a jamais été. Le rare est que les évêques pairs, qui en tout et partout ont les mêmes rangs et honneurs, traitements et distinctions que les pairs laïques, ne s'étoient point encore avisés d'entrer en carrosse dans la cour du roi, jusqu'à la majorité de Louis XIV, et cela ne peut se comprendre, puisque longtemps avant, les officiers de la couronne en jouissoient comme les ducs, et leurs femmes comme

les duchesses. L'évêque de Beauvais, Potier, si connu pour avoir été un instant premier ministre les premiers jours qui suivirent la mort de Louis XIII, et que le cardinal Mazarin supplanta si prestement, s'avisait le premier de cette sottise de ses confrères et de la sienne, et un beau jour entra en carrosse dans la cour du roi à Paris. La reine-mère régente se trouva par hasard auprès d'une fenêtre d'où elle le vit arriver; elle en parla le soir à Bautru, capitaine de la porte, comme d'une nouveauté qui l'avoit surprise et que ses gardes n'avoient pas dû souffrir. Bautru, qui étoit sur le pied de plaisanterie et de familiarité avec elle, lui répondit : qu'il ne savoit pas pourquoi M. de Beauvais, qui avoit en tout le rang des ducs, et qui par l'ancienneté de sa pairie les précédait tous, seroit de pire condition qu'eux pour les honneurs du Louvre, jouissant de tous les autres; que si lui et les autres évêques pairs ne les avoient pas pris, c'est que c'étoient des sots, et que quoi qu'elle pût dire il ne les en empêcheroit pas. Il étoit apparemment ami de l'évêque. La reine, qui avoit toujours conservé de l'affection pour lui et qui étoit peinée du tire-laisse qu'elle lui avoit laissé essayer pour le premier ministère, ne voulut pas lui donner de dégoût sur une chose qui en effet étoit juste, puisqu'il avoit tous les autres rangs, honneurs et distinctions des ducs, et de cette époque M. de Beauvais et les autres évêques pairs, à son exemple, se mirent en possession des honneurs du Louvre qui n'a pas été contestée depuis à leurs successeurs.

Comme ils ont été un temps aussi long à ne pas avoir les honneurs du Louvre depuis la possession où en étoient non-seulement les ducs et les princes étrangers, mais aussi les officiers de la couronne et leurs femmes, il se peut faire que ces mêmes évêques pairs aient négligé le carreau au prie-Dieu du roi. Depuis un très-long temps, excepté le siège de Reims, occupé par des cardinaux, les autres évêchés-pairies étoient remplis de sujets qui ne figuroient point dans les affaires ni par les troubles ni par le ministère, et qui par conséquent demeuroient chez eux dans une longue suite d'années, où chacun y tenoit son coin, et où Paris et la cour n'avoient ni affaires ni agréments, ni usage même pour y venir. Il paroît même que cette rareté des prélats à la cour et à Paris a dépassé le règne d'Henri IV, qui s'est toujours tenu fort peu de suite dans les mêmes lieux, et plus que la minorité de Louis XIII, agitée de troubles et de voyages jusque après le premier accommodement avec la reine sa mère. Ce règne même tout entier d'un prince si ordinairement en guerre et à la tête de ses armées ou dans son royaume contre les partis et les protestants, ou sur ses différentes frontières, s'est peu ou point appliqué à former une nombreuse cour, qui n'a proprement été attirée que par le goût et la politique de la dernière reine-mère et du feu roi son fils, ce qui y a rendu les

évêques d'abord moins rares, et ensuite très-ordinaires, depuis qu'on ne faisoit plus ses affaires de loin si bien que de près, et qu'au lieu de tirer sa considération de son éloignement, on commença par l'autorité de la cour, qui peu à peu s'étendit à toutes choses, à en avoir des besoins continuels, et à s'accoutumer à y venir par nécessité et ensuite à y demeurer par goût, comme au centre de la meilleure compagnie qui les rassembloit toutes, de toutes parts, parce que c'étoit le lieu où l'on vouloit que l'on fût, celui d'où partoient toutes les grâces et les expéditions d'affaires. Les cardinaux de Richelieu et Mazarin, qui se succédèrent presque sans intervalle dans la pleine puissance, durèrent cardinaux et premiers ministres près de quarante ans, avec chacun leur maison militaire presque semblable à celle de deux rois, et leurs gardes mêlés avec les leurs en égal nombre dans leurs salles, toutes les fois qu'ils alloient chez les rois ou que les rois venoient chez eux. Ils ne donnèrent chez eux la main à aucun prince du sang; ils usurpèrent la préséance aux lits de justice sur les pairs ecclésiastiques, qui a fini avec eux. Le clergé en corps n'étoit point sur la même ligne ni en pareils sièges qu'eux; enfin, ils tirèrent de tous les ordres et de tous les corps de l'État plus d'honneurs que les fils de France. Jusqu'aux cardinaux leur rendoient une déférence inouïe jusque alors et dont on voit encore le vestige. Il faut aller à Rome recevoir le chapeau, qui dès lors ne s'envoyoit plus depuis longtemps à aucun, à moins d'une distinction sans proportion, comme aux enfants d'Espagne et de Portugal, et à des fils d'empereur. Ceux qui avoient été prendre le chapeau, de retour en France le portoient rouge; ceux qui n'avoient point fait cette cérémonie, le portoient noir jusqu'à ce qu'ils l'eussent reçu rouge des mains du pape; quoiqu'en dignité égaux, et que cela ne fit rien à leur préséance entre eux par ancienneté, la distinction étoit fort marquée. M. de Richelieu, fait cardinal en 1622 et déjà bien avant dans l'autorité des affaires, puis déclaré premier ministre en 1624, n'avoit point été prendre le chapeau à Rome, et n'y alla jamais depuis; il étoit donc réduit au chapeau noir: ceux qui y avoient été lui firent la galanterie de quitter leur chapeau rouge, et ne parurent plus qu'avec des chapeaux noirs. Le cardinal Mazarin, qui se trouva là-dessus en tout au même cas que son prédécesseur, fut gratifié de même par ses confrères, et de cette longue habitude des chapeaux noirs pour les cardinaux qui avoient pris le rouge à Rome, est arrivé que depuis la mort du cardinal Mazarin, en 1661, l'usage des chapeaux rouges en France n'a point été repris. Tout cela conduit à présumer que les pairs ecclésiastiques en usèrent peut-être pour leurs carreaux au prie-Dieu du roi comme les cardinaux firent pour leurs chapeaux, et pendant la vie, et depuis la mort de ces deux cardinaux premiers ministres.

Ces choses expliquées, revenons au fait. M. de Metz, devenu duc et pair

de Coislin par la mort de son frère sans enfants, en 1710, si longtemps depuis qu'il fut premier aumônier du roi et évêque, demeura dans l'usage alors accoutumé. Dans cette première minorité, il crut pouvoir reprendre le droit ancien, qui n'avoit été interverti que par l'usage et la distinction que le feu roi voulut donner à ses bâtards en 1688, comme il a été dit. Le maréchal de Villeroy, qu'il en consulta, fut du même avis, et le régent qui trouvoit tout bon quand on n'étoit point contredit, l'approuva de même. M. de Fréjus, qui se trouvoit à la messe du roi sans carreau, et qui avoit dès lors ses raisons pour favoriser les cardinaux contre les ducs, les soutint dans cette affaire, et tout aussitôt elle fut terminée comme l'ont été toutes celles des ducs pendant toute cette régence et depuis.

** Le duc Saint-Simon étoit l'ennemi des survivances et des brevets de retenue ; il avoit fort exhorté M. le duc d'Orléans à n'en donner jamais, et lui en avoit fait goûter les raisons, dont l'évidence, surtout en minorité, est telle qu'elle n'a pas besoin d'être expliquée ; mais quand il vit la survivance du gouvernement de Picardie et Artois donnée à un homme qui avoit déjà celle de grand écuyer, et qui n'étoit ni fils, ni neveu, ni héritier du duc d'Elbeuf, gouverneur de ces provinces, d'âge, de santé, de volonté et d'usage d'en faire par lui-même toutes les fonctions, et le débordement de ces sortes de grâces prêt à éclater, il crut devoir pourvoir à ces survivances, puisque son exemple n'arrêteroit rien, et s'en expliqua nettement ainsi.

Dimanche 15, à Paris. — Le roi entendit la messe dans la tribune, et l'après-dînée il entendit aussi le sermon, qu'il écoute toujours avec une attention surprenante. — MM. les pairs pressent toujours fort M. le duc d'Orléans de juger leur affaire contre les présidents du parlement ; il leur a répondu que ce qui faisoit qu'il ne se hâtoit point de décider cette affaire, c'est qu'il croyoit que ce jugement-là pourroit ne leur pas faire grand plaisir (1). — Madame d'Aydie a été déclarée dame de madame de Berry, et a dans le Luxembourg le logement qui étoit destiné à madame la comtesse de Brancas si elle fût venue remplir cette place. — Le premier président de Rouen et ceux de ce parlement, qui comme lui avoient eu un

(1) Saint-Simon a écrit de sa main, en marge de cette phrase : « Entièrement faux. »

veniat, sont arrivés à Paris, mais ils n'ont point encore vu M. le duc d'Orléans. Il paroît qu'ils n'ont pas eu si grand tort qu'on l'avoit cru d'abord.

Lundi 16, à Paris. — M. le duc d'Orléans prit médecine, qui ne l'empêcha pas de travailler toute la journée. Le soir il eut un peu plus de mal aux yeux, et Gendron, celui qu'il consulte le plus sur ce mal, lui conseille fort de se ménager plus qu'il ne fait. — D'Avéjan, capitaine aux gardes, acheta de M. d'Artagnan la charge de sous-lieutenant des mousquetaires; il en donne les 50,000 écus qu'Artagnan a promis à M. de Maupertuis quand il lui a cédé la lieutenance de cette compagnie, et on donne à d'Avéjan un brevet de retenue de 25,000 écus. — M. le duc d'Orléans ne compte de mettre les affaires du royaume en état qu'au mois de janvier prochain; il pourra ôter le dixième et peut-être même sa capitation. On espère tirer par la chambre de justice de quoi décharger le peuple de la plus forte de ces deux impositions, et peut-être même de toutes les deux. — On a eu nouvelle que le roi Jacques étoit reparti de Commercy le 12; on ne dit point où il va.

Mardi 17, à Paris. — M. le duc d'Orléans alla le matin au conseil de finances, et l'après-dînée il tint le conseil de régence. — On réforme tous les officiers anglois, écossais ou irlandais qui avoient passé en Écosse pour y servir le roi Jacques, et on a ôté à milord Tinmouth son régiment, que l'on a redonné au maréchal de Berwick, son père. — On mande de Londres que l'on a coupé le cou à deux des milords qui ont été pris dans Preston, qu'un troisième s'est sauvé en prenant l'habit de sa femme, qui étoit venue le voir dans la Tour, et que les autres milords ont eu quelque répit. — On va transférer Bourvalais de la Bastille, et avant que de le mettre dans une autre prison on le mènera dans sa maison, afin qu'il soit présent à la levée du scellé et qu'il ne puisse pas dire qu'on a détourné de ses papiers. C'est M. de Machault,

un de ses deux commissaires, qui a demandé qu'on le menât à la levée du scellé, pour éviter ce qui arriva quand M. Fouquet fut arrêté et qu'on lui voulut faire son procès dans la suite.

Mercredi 18, à Paris. — Outre le conseil de régence qui se tint le matin, on le tint encore l'après-dinée par extraordinaire. — Il arriva un courrier du maréchal de Villars, qui est à Lambesc, où il a tenu l'assemblée de Provence, qui a accordé au roi les 700,000 francs qu'ils ont accoutumé de payer depuis quelques années. Ce maréchal prétend que quand il ira à Marseille ou à Toulon les vaisseaux et les galères lui rendront de certains honneurs que le conseil de marine ici ne juge pas qu'on lui doive rendre. Cela fait une petite difficulté, que M. le régent réglera. — Le mariage du marquis de Villeroy est réglé avec mademoiselle de Luxembourg, qui est fort bien faite et fort bien élevée. On ne dit point encore les conditions de ce mariage et on ne sait pas si la marquise de Clérembault, grand-mère de la demoiselle, qui est fort riche, fera de grands avantages à sa petite-fille, sans quoi elle n'aura pas plus de bien que mademoiselle de Rohan.

Jeudi 19, à Paris. — On apporte tous les jours à la chambre de justice des mémoires contre les gens d'affaires, et il se présente déjà beaucoup de dénonciateurs. On prétend, par des calculs qu'on a faits, que depuis le commencement de 1689, qui est le temps où l'on a fixé la recherche, les traitants ont profité de dix-huit cents millions. Peut-être se trompe-t-on dans ce calcul-là, car il paroît bien excessif; mais ce calcul-là fait espérer que malgré les dépenses immenses qu'ont faites les gens d'affaires on en tirera des sommes qui diminueront bien les dettes du roi. — On commence à faire donner de l'argent, et il y a 400,000 francs pour les ambassadeurs et autres ministres du roi dans les pays étrangers, et 400,000 francs pour la marine. On paye le quartier d'octobre de l'année dernière aux présidents et conseillers des

conseils qui sont établis depuis la mort du roi : les conseillers ont chacun 10,000 francs par an, et on payera les secrétaires et commis, surtout ceux du conseil de finances, qui ont plus à travailler que les autres.

Vendredi 20, à Paris. — On a publié une déclaration contre les gens d'affaires et contre les agioteurs, qui est encore plus sévère et plus rude que n'étoit l'édit. — Le roi, après avoir entendu le sermon, alla au Luxembourg voir madame la duchesse de Berry. Il étoit dans le fond de son carrosse avec madame la duchesse de Ventadour, sa gouvernante, et M. le duc du Maine; il y avoit dans le devant M. le prince de Dombes et M. le comte d'Eu, et entre eux deux madame de Villefort, sa sous-gouvernante en semaine. On avoit ôté du carrosse l'estrapontin pour éviter la dispute entre les grands officiers, qui prétendent des places dans ce carrosse par préférence, chose que le feu roi n'avoit pas voulu régler (1), et que M. le duc d'Orléans n'a point voulu régler aussi*. — M. de Lautrec, colonel de dragons, et dont le régiment est un des quatorze qui sont conservés, a obtenu la permission de vendre; il y avoit déjà deux autres régiments de dragons à vendre, le Colonel général et Languedoc.

* Les choses les plus décidées et les plus pratiquées en tout genre devinrent matière ouverte à toutes sortes de prétentions et de contestations. Le régent trouvoit tout bon; sa politique s'accommodoit de ces disputes et de ces divisions, qu'il nourrissoit tant qu'il pouvoit, et, tant qu'il pouvoit aussi, ne les terminoit que par des *mezzo termine*, terme et chose qu'il mit fort à la mode, et qui ne fut à celle que des gens qui sentant leur peu de droit y gagnoient toujours. Ainsi le carrosse et la table du roi, quelques années après, furent en pillage à qui voulut, et les places de même. Puisqu'il est ici question de carrosse, tel est le droit : le grand écuyer, le grand chambellan, le premier gentilhomme de la chambre d'année, le capitaine des gardes en quartier, le grand maître de la garde-robe, le premier écuyer, le capitaine des Cent-Suisses, et le maître de la garde-robe en quartier, tel est le rang. Mais voici ce-

(1) Saint-Simon a écrit de sa main, en marge de cette phrase : « Faux. »

lui de la préférence qui faute de place suit la nécessité des charges, qui se préfèrent les unes aux autres, ainsi qu'elles vont être nommées : le capitaine des gardes en quartier, le premier gentilhomme de la chambre en année, le premier écuyer, le grand chambellan, le grand écuyer, le grand maître de la garde-robe. Les princes du sang, et en minorité le gouverneur ou la gouvernante ont la préférence même sur les princes du sang, la gouvernante le rang sur tous les autres, et le gouverneur après le grand chambellan. Il n'y avoit donc ni matière à dispute ni difficulté à la régler. Bien est vrai que le feu roi, qui avoit toujours du monde dans son carrosse dans les premiers temps qu'il fut le maître, et qui y appelloit après être monté, se fâcha contre M. le Grand, qui y monta sans l'être, lui dit que personne n'avoit à cet honneur de droit que sa volonté, et qu'il fut plus de six semaines sans l'y appeler et à laisser venir dans le carrosse de suite. Les rois sont les maîtres, et il est vrai qu'il leur peut être ennuyeux de ne pouvoir avoir de compagnie que la même; mais ici avec un roi enfant, et pour n'aller que des Tuileries à Luxembourg, il ne pouvoit être question de goût et de plaisir, mais de droit et de charges.

Samedi 21, à Paris. — Il y eut conseil de régence l'après-dînée, et tous les chefs des autres conseils y furent appelés. — On vient faire beaucoup de déclarations à la chambre de justice. On fait espérer à M. le duc d'Orléans qu'avant le 15 avril il en tirera plus de soixante millions en papier, sans compter ce qu'il en tirera dans la suite et qu'on croit qui ira à trois cents millions. — Le parlement a fait signifier aux domiciles de MM. de Richelieu et de Gacé un ajournement personnel pour se rendre à la Conciergerie dans quinzaine. Les pairs prétendent que le parlement ne peut pas faire de pareilles démarches sans avoir des lettres patentes du roi. Le parlement prétend le pouvoir faire, attendu que M. de Richelieu n'a point été reçu, et les pairs soutiennent qu'il suffit, en pareille matière, d'être pair par sa naissance et que la réception n'est nécessaire que pour pouvoir donner sa voix.

Dimanche 22, à Paris. — Le roi alla au sermon dans la chapelle, où il l'entend tous les vendredis et les dimanches. — Il y eut le matin conseil de régence. — Madame la duchesse de Berry et Madame allèrent séparément aux

Carmelites entendre le salut ; elles y vont tous les dimanches. Madame la duchesse de Berry y a fait meubler deux chambres pour elle et pour deux de ses dames ; elle compte d'y aller coucher quelques jours durant la semaine-sainte. — On a donné un arrêt au conseil de régence par lequel on déclare comme non avenü ce qui avoit été résolu au parlement le 2 de septembre dernier, avant que M. le duc d'Orléans y fût venu prendre sa place ; ce qui avoit été résolu et que les pairs appeloient un arrêt et le parlement un simple arrêté, étoit qu'on ne compteroit point les voix des pairs s'ils vouloient opiner couverts, et le parlement savoit que les pairs avoient pris la résolution de se couvrir.

Lundi 23, à Paris. — Les pairs allèrent hier au soir remercier M. le duc d'Orléans de l'arrêt qui fut rendu le matin à la régence ; ils espéroient pourtant que cet arrêt leur seroit plus favorable. — Sur l'affaire qu'il y eut ces jours passés des gardes de madame la duchesse de Berry, qu'on prétendoit qui avoient battu le cocher de M. le prince de Conty, lui étant dedans son carrosse, et dont M. le prince de Conty s'étoit plaint à M. le duc d'Orléans, madame la duchesse de Berry écrivit une lettre à M. le prince de Conty, lui donnant un rendez-vous le soir pour s'éclaircir, et M. le prince de Conty alla le soir la trouver au Luxembourg. Elle voulut lui parler en présence de beaucoup de dames, lui fit des reproches de ce qu'il ne s'étoit pas adressé à elle-même, puisqu'il croyoit avoir sujet de s'en plaindre. Elle justifia un peu ses gardes ; elle accusa son cocher à lui d'avoir eu tort, mais la conversation finit par lui dire que puisqu'il vouloit que le garde fût en prison, on l'y mettroit, mais qu'elle le prioit qu'il n'y fût pas longtemps.

Mardi 24, à Paris. — Il y eut conseil de régence l'après-dînée. — Le garde de madame la duchesse de Berry fut mis en prison, et M. le prince de Conty la pria que demain on l'en fît sortir. — On a arrêté une dame qu'on ap-

pelle madame de Mellet, qui est une ancienne amie de Miot. Leurs maisons se communiquoient, et on prétend qu'elle a ses papiers et tout l'argent de Miot et une grande connoissance de toutes ses affaires. — L'évêque de Vannes est mort; il étoit fils de feu M. d'Argouges, conseiller du conseil royal des finances. Cet évêché vaut 20,000 livres de rente. — M. le duc d'Orléans se sert pour ses yeux de l'eau d'une madame Maquiert, qui avoit guéri l'électeur de Bavière; mais M. le duc d'Orléans ne s'en trouve pas bien, et on croit qu'il en reviendra à Gendron, et Gendron le croit en très-grand danger de perdre l'œil (1).

Mercredi 25, à Paris. — Il y eut conseil de régence le matin. — MM. les ducs s'assemblèrent l'après-dinée chez M. le duc de Chaulnes pour l'affaire de M. le duc de Richelieu. — Tous ceux qui peuvent être recherchés par la chambre de justice ont ordre de ne point sortir de leurs maisons pendant quinze jours, pas même pour aller à la messe, et on leur ordonne de travailler pendant ces quinze jours-là à donner un état exact de tous leurs biens et effets, sous peine de punition corporelle pour ceux qui exposeront faux. — M. le duc d'Orléans s'est remis entre les mains de Gendron, qui le fera saigner demain. Son œil est en très-mauvais état, et l'eau de madame Maquiert lui a fait un très-grand mal. — On espère, dans quinze jours ou trois semaines, tirer plus de soixante millions en papiers de trente des principaux gens d'affaires, et M. le duc d'Orléans croit même que cela pourra aller plus loin.

(1) « Si mon fils a un œil malade, cela vient de l'accident qu'il a éprouvé lorsqu'il n'avait que quatre ans. De près il y voit bien et peut lire les écritures les plus fines; mais à la distance de la moitié de longueur d'une chambre, il ne peut reconnaître personne s'il n'a pas de lunettes. » (*Lettre de la Palatine*, 19 novembre 1716.) Ce mal d'œil s'aggrava de plus en plus par les excès de toute nature auxquels se livrait le régent. Voir la lettre de Madame, du 27 novembre 1717.

Jeudi 26, à Paris. — M. le duc d'Orléans fut saigné par le conseil de Gendron, qui trouve son œil en mauvais état. Madame la duchesse de Berry courut le cerf dans le bois de Boulogne avec les chiens du roi ; elle avoit mené beaucoup de dames à la chasse. — Le duc de Richelieu a présenté une requête à M. le duc d'Orléans, par laquelle il demande d'autres juges que le parlement, attendu le procès que les pairs ont avec eux. On avoit voulu ôter l'épée aux ducs en entrant à la Bastille, et l'ordre en avoit été donné ; ils ont représenté qu'ils ont toujours été en possession de ne point ôter leur épée. Bernaville, gouverneur de la Bastille, a certifié que cette possession étoit véritable, mais qu'il ne savoit point sur quoi elle étoit fondée. Les gens de qualité qui ne sont point ducs se sont plaints de ce qu'on vouloit faire cette distinction, et il est certain qu'il y en a beaucoup à qui on ne l'ôtoit point, et ils espèrent qu'ils auront cette distinction-là comme les ducs*.

* Jamais homme non titré, ou non officier de la couronne, n'a imaginé d'entrer avec son épée dans aucune prison, allant voir des prisonniers, jusqu'à ce jour-là. Ce fait est certain ; mais les ducs commencent à devenir de bonne prise, on le sentoit, on l'excitoit, et ce fut à tous moments quelque chose de nouveau. Toutefois, cela n'eût point lieu (1).

Vendredi 27, à Paris. — MM. les pairs firent signifier le soir à M. le procureur général et à Dongois, greffier du parlement, l'arrêt du conseil de régence qui déclare comme non avenu l'arrêté du 2 septembre dernier ; cette signification, à ce qu'on croit, irritera fort le parlement. — Le duc d'Ormond est parti d'ici pour aller joindre le roi Jacques à Avignon, où le duc de Marr est déjà allé. Milord Bolingbroke, qui faisoit la charge de secrétaire d'État de ce prince, s'est brouillé danssa petite cour et dans

(1) Saint-Simon a ajouté ces derniers mots de sa main.

celle de la reine sa mère, à Saint-Germain ; on lui a redemandé les sceaux (car il [y] a des sceaux aux charges de secrétaires d'État en Angleterre). On l'accuse de beaucoup de choses, et surtout de négligence pour les intérêts du roi son maître, mais il y a gens bien sensés et bien honnêtes gens qui le justifient fort, et qui trouvent qu'on a eu tort de s'en défaire.

Samedi 28, à Paris. — Le parlement fut assemblé le matin, et ils firent une députation à M. le duc d'Orléans sur la signification qui leur fut faite hier au soir. Ils demandèrent à S. A. R. que l'original de cette signification leur fût rendu et déchiré, et le parlement demeura assemblé jusqu'à ce que les députés leur eussent apporté la réponse, qui fut favorable. On leur promit de leur remettre l'original l'après-dînée ; ils renvoyèrent les mêmes députés à M. le duc d'Orléans l'attendre aux Tuileries quand il entreroit au conseil de régence, et M. le duc d'Orléans y avoit apporté l'original de la signification, qu'il déchira devant eux. On prétend que cette signification des pairs avoit été faite contre les formes. Le parlement, qui s'étoit rassemblé l'après-dînée, résolut une députation, qui se fera lundi matin, pour remercier S. A. R. — M. de Buzenval, capitaine-lieutenant des cheveu-légers de Berry, vend sa charge 40,000 écus, qui est le prix à quoi ses charges sont fixées, et M. d'Argouges, sous-lieutenant de la compagnie, a l'agrément ; il est fils de M. d'Argouges, conseiller d'État et frère du lieutenant civil.

Dimanche 29, à Paris. — Il y eut conseil de régence le matin. — MM. les pairs n'ont pas été contents, et demandent des lettres patentes pour faire signifier l'arrêt de la régence, puisque leur signification n'a pas été trouvée dans les formes. Cette affaire-là n'est pas finie, et on craint qu'il ne s'y trouve encore de grandes difficultés. — Les spectacles, qui devoient finir hier, ont duré encore aujourd'hui, et les comédiens espèrent qu'on leur permettra de

jouer toute la semaine. — On mande de Venise que le prince électoral de Bavière en est parti pour aller à Rome. — Il y a un traité de commerce conclu entre l'Espagne et l'Angleterre qui paroît n'être pas avantageux pour la France, et l'on mande de Gènes que le traité que nous faisons avec le duc de Tursis pour ses galères est rompu, parce que le ministre du roi d'Espagne à Gènes veut que le duc de Tursis lui rende les forçats espagnols et ses autres sujets.

Lundi 30, à Paris. — Le premier président, tous les présidents à mortier et un conseiller de chacune des chambres vinrent le matin remercier M. le duc d'Orléans, qui acheva de déchirer devant eux l'original de la signification qui leur avoit été faite par les pairs. — Le roi vit sur les cinq heures, dans son antichambre, représenter la tragédie d'*Athalie*. La foule y fut fort grande, malgré le bon ordre qu'on avoit apporté. Madame la duchesse de Berry alla courre le cerf à Saint-Germain avec les chiens du roi ; elle en revint fort tard. — On trouva le matin le comte de Lyonne mort dans son lit; il étoit premier écuyer de la grande écurie, avoit acheté sa charge 100,000 écus et avoit un brevet de retenue de 80,000 francs. Il n'a point d'enfants, et beaucoup de gens ont déjà demandé sa charge. — M. le cardinal de Rohan, comme grand aumônier de France, fait des protestations sur ce que M. le cardinal de Noailles, comme archevêque de Paris, a béni la chapelle des Tuileries*.

* Le cardinal de Noailles avoit béni la nouvelle chapelle de Versailles par décision du feu roi, contre le cardinal de Janson, grand aumônier, présent à la cour et fort bien avec le roi. La dispute étoit donc jugée, mais c'étoit leur temps et celui de toutes espèces de prétentions.

Mardi 31, à Paris. — Il y eut conseil de régence l'après-dînée. MM. les pairs pressent M. le duc d'Orléans de faire donner des lettres patentes pour l'enregistrement de l'arrêt de la régence sur ce qui avoit été fait au par-

lement le 2 septembre dernier. — Les spectacles ont encore continué aujourd'hui ; mais ils ont eu des défenses ce soir, et on prétend qu'ils ont duré ces trois derniers jours sans permission et par un malentendu *. — M. le cardinal de Rohan, avant que de faire ses protestations, a voulu voir M. le cardinal de Noailles ; il alla chez lui la semaine passée, et y mena l'ancien évêque de Troyes pour être témoin de leur conversation, qui se passa fort honnêtement de part et d'autre, quoiqu'il y eût des éclaircissements de ce qui s'étoit passé sur la Constitution durant la vie du feu roi. M. le cardinal de Noailles a été deux fois depuis chez M. le cardinal de Rohan, mais sans le trouver.

* Cette remarque de la prolongation de trois jours de spectacle, comme toutes celles qui se trouvent fréquemment dans ces Mémoires, des nuits percées [*sic*] au bal par M. le duc d'Orléans, avec quelques autres encore que ces notes ont négligées parce qu'elles n'instruisent de rien, font sentir que la politique et l'affectation ne sont pas d'accord, et que Dangeau n'aimoit pas le régent, mais sur parole et sans savoir pourquoi, sinon que madame de Maintenon et d'autres encore, l'avoient persécuté dans les dernières années du roi, et qu'il avoit retenu du bon air et de la politique d'alors de n'être pas de ses amis (1).

Mercredi 1^{er} avril, à Paris. — Il y eut conseil de régence le matin. — On publia l'arrêt pour la prolongation du change de la monnoie, qui durera jusqu'au 15 de mai ; mais à la fin d'avril les vieilles espèces n'auront plus de cours dans le commerce. On continué à porter beaucoup d'argent à la Monnoie et dans les autres Monnoies du royaume, et cette conversion a déjà valu au roi trente millions. — Sur des dépositions portées à la chambre de justice, on avoit envoyé à l'abbaye d'Hyères, dont la fille de M. Desmaretz est abbesse, et on y avoit même mené les

(1) Voir dans les additions du 13 mars, du 6 et du 10 avril, les termes dans lesquels Saint-Simon, *l'ami du régent*, s'exprime sur son compte.

gens qui avoient déposé ; mais après avoir bien cherché partout, on n'a rien trouvé. On a été aussi dans la maison de Sauroy à Paris et dans sa maison de campagne sur de paisibles dépositions, et y menant aussi ceux qui avoient déposé ; on n'y a rien trouvé non plus. — Madame la princesse de Conty, fille du feu roi, achète de la succession de madame de Louvois la belle maison de Choisy, à quatre lieues de Paris, dont elle donne 50,000 écus.

Jedi 2, à Paris. — M. le premier président et les gens du roi allèrent chez M. le duc d'Orléans, et il paroit que les affaires des pairs avec le parlement deviennent tous les jours plus difficiles et que les esprits s'aigrissent fort. — Mademoiselle de Rohan, aînée de la duchesse de Tallard et dont le mariage avec le marquis de Villeroy fut rompu il y a quelques jours, va épouser présentement le duc de la Meilleraye, fils du duc de Mazarin ; il est encore au collège et n'a pas quinze ans, mais il est duc, et il y a 200,000 livres de rente en terres fort nobles substituées dans sa maison. Les articles furent signés hier, et on envoie un courrier à Rome pour avoir la dispense, parce qu'ils sont cousins issus de germain. Le cardinal de Rohan, qui devoit s'en aller à Strasbourg, attendra pour partir que la dispense soit arrivée et emmènera les mariés avec lui à Sa-verne.

Vendredi 3, à Paris. — Le duc d'Ossone mourut le matin à Paris ; on dit qu'il est mort fort chrétiennement et qu'il a témoigné un grand repentir de la vie qu'il avoit menée. Il y a déjà quelques mois qu'il étoit revenu ici de son ambassade en Hollande pour la paix. Il n'a point de garçon ; il a deux filles, et ordonne par son testament, qui est fait il y a déjà quelque temps, que son frère, le comte de Pinto, épousera l'aînée, et l'on dit même qu'il a déjà la dispense de Rome pour ce mariage. — M. le duc d'Orléans reprend le logement qu'il avoit donné dans le Palais-Royal à madame de Rouvroy, et pour l'en dédommager il lui donne 1,000 écus de pension. — A l'assemblée de la

Sorbonne du *Prima mensis* on y a pris des partis violents, dont il paroît que M. le duc d'Orléans n'est pas content. On dit qu'ils ont condamné un mandement de l'évêque de Toulon avec des qualifications fort injurieuses.

Samedi 4, à Paris. — Il n'y eut point de conseil de régence, parce qu'il n'y eut point d'affaires de finances à y porter. — M. le duc d'Orléans monta à cheval pour faire recevoir M. d'Artagnan à la tête des mousquetaires gris, et Artagnan, après avoir été reçu, fit recevoir d'Avéjan, qui vient d'en acheter la sous-lieutenance. La compagnie aux gardes qu'avoit d'Avéjan n'est pas encore vendue; mais il y a dix ou douze officiers du régiment des gardes qui en ont déjà demandé l'agrément. — Le parlement a condamné à mort Girardin et Ferrand pour s'être battus, et ils ont déjà été effigés. La compagnie aux gardes qu'avoit Girardin a été donnée à Arbouville, premier lieutenant et premier aide-major de ce corps. — Un homme d'affaires, nommé....., s'est tué de plusieurs coups de couteau; on a dit dans sa famille que c'étoit dans un accès de fièvre chaude, et il a été enterré à l'ordinaire.

Dimanche des Rameaux 5, à Paris. — Le roi entendit le sermon; il continue à se porter à merveille, et donne beaucoup de marques d'esprit et de raison. Madame la duchesse de Berry entendit la grande messe à Saint-Sulpice, sa paroisse, et a la permission de son curé de faire ses pâques dans une autre église. M. le duc d'Orléans entendit la grande messe à Saint-Eustache, sa paroisse, et y fera ses pâques samedi. On croit que les bénéfices ne seront pas donnés ces fêtes-ci*. Madame la duchesse d'Orléans devoit hier aller à Montmartre pour y demeurer jusqu'au lendemain de Pâques, mais elle a retardé son voyage jusqu'à mardi, dans l'inquiétude où elle est sur M. le duc d'Orléans, qui est en danger de perdre l'œil. — Il se répand un bruit fort fâcheux que deux jeunes gens se battirent jeudi dans le bois de Boulogne, dont il y en a un fort blessé.

* Voici encore deux autres traits du venin de Dangeau, coulés avec toute sa légèreté politique et timide. La vie de madame la duchesse de Berry ne convenoit pas à des pâques; elle étoit accoutumée à escroquer les grandes fêtes, où la bienséance de son état fait approcher des sacrements; elle en usa de même cette année: on le vit bien, ce fut un scandale; mais étoit-ce une nouvelle assez intéressante pour mériter d'être écrite, et ce scandale même n'étoit-il pas infiniment inférieur à celui du sacrilège?

Plût à Dieu que M. le duc d'Orléans en eût usé de même, et qu'il eût cru le duc de Saint-Simon, qui le pressa d'aller passer une huitaine à Villers-Cotterets avec quelques gens qui ne l'eussent pas ennuyé, mais qui n'eussent pas été du nombre de ses soupeurs que lui-même appelloit ses roués et qu'après lui le public regardoit de même. Personne n'auroit été la dupe de ce voyage, il est vrai, mais il auroit sauvé le sacrilège, et auroit marqué du moins du respect pour la religion, et les affaires le permettoient de reste. Le régent fut ébranlé et trouva le conseil bon, mais il ne le suivit pas; et cette malheureuse communion fut la dernière de sa vie. Elle fit tant de bruit, qu'il ne crut pas la devoir réitérer les années suivantes, et passa les pâques sans s'en cacher. Dieu ne permit pas qu'il y fût admis davantage. Ces Mémoires, en vérité, pouvoient se passer de faire mention de ces pâques (1).

Lundi 6, à Paris. — M. le duc d'Orléans tint le matin le conseil de régence qu'il auroit tenu hier sans la bonne fête; il n'y aura plus de conseil de régence jusqu'à la Quasimodo. M. le Duc va à Chantilly, M. le comte de Toulouse à Rambouillet, et beaucoup d'autres conseillers de la régence vont à la campagne aussi. — La chambre de justice continuera à s'assembler comme dans les autres semaines. — On a eu nouvelle, par des lettres de Hambourg, d'une action qui s'est passée en Norvège, et l'on mande que le roi de Suède, quoiqu'il ait battu ses ennemis, a été blessé de deux coups, et le prince héréditaire de Hesse blessé à mort; quelques lettres disent même qu'il a été tué. On ne croit pas trop cette affaire comme on la mande

(1) Dangeau ne fait que suivre son habitude d'enregistrer matériellement les faits. Qui devinerait un scandale dans son journal, sans le commentaire de Saint-Simon?

de Hambourg, parce qu'ils n'ont ces nouvelles-là que par Copenhague, où l'on est fort intéressé à répandre des bruits désavantageux aux affaires du roi de Suède et au prince de Hesse, son beau-frère.

Mardi 7, à Paris. — M. le duc d'Orléans donna une longue audience à M. le cardinal de Rohan, qui ne partira pas si tôt pour Strasbourg. — M. de Villette et M. de Jonsac, qu'on soupçonne de s'être battus jeudi au bois de Boulogne durant la chasse, ont été décrétés; on dit que M. de Villette est assez blessé. On entoura hier sa maison pour le prendre, mais heureusement on fut averti d'assez bonne heure dans sa famille pour l'en faire sortir, et on envoya un courrier à M. de Jonsac, qui étoit à la chasse pour l'empêcher de rentrer dans Paris. Ils sont en fuite tous deux*. — Madame la duchesse d'Orléans alla coucher à Montmartre, d'où elle ne reviendra que lundi; elle n'a mené de dames avec elle que madame la duchesse Sforce, pour qui elle a eu toujours une amitié particulière. — Le parlement a donné un arrêt sanglant contre un écrit qu'on a trouvé trop violent et qu'on prétend qui a été fait par un jésuite, et c'est cet écrit-là qu'on appelle *le Tocsin*.

* On a vu, page 355, le combat de Ferrand et de Girardin; il eut toute la vérité et de plus toute la notoriété de duel la plus publique. M. le duc d'Orléans, bon et facile, et qui d'ailleurs aimoit la valeur, protégea si bien ces deux hommes, qui d'ailleurs n'avoient rien qui le méritât en chose aussi importante, que malgré le monde et le parlement il n'en fut autre chose. C'étoit le premier depuis la mort du feu roi, et cet essai de clémence en produisit sans nombre, au lieu que sous le feu roi, qui ne pardonnoit point, même lorsque le parlement renvoyoit absous, ils étoient infiniment rares, et toujours fort masqués. Celui dont il s'agit ici fut le premier fruit de l'autre; ces deux jeunes gens s'échauffèrent tellement de vin à souper chez M. le prince de Conty, qu'ils n'imaginoient pas le lendemain avoir eu rien ensemble; il y avoit eu entre eux quelques jeux de mains dans l'ivresse, que la compagnie releva et M. le prince de Conty plus que pas un, par la barbare malice de les réduire à se battre. Ils y résistèrent longtemps, mais la jeunesse se mit tellement après eux que les familles s'en mêlèrent et qu'il fut

résolu que le combat ne se pouvoit éviter. Ils firent voir qu'ils le sa-voient faire en très-braves gens tous deux, et que s'ils avoient si long-temps barguigné, c'est qu'en effet ils ne savoient point pourquoi se battre. Cette longueur suivie de l'exécution fit trop de bruit pour pouvoir être assoupie. Villette sortit, et mourut peu après hors du royaume, tandis qu'on prenoit des mesures pour les innocenter. Jonsac en fut quitte pour une prison un peu longue pendant les procédures, et conserva tout ce qu'il avoit en sortant de prison. C'est le fils d'Aubeterre, fait en 1724 chevalier du Saint-Esprit.

Mercredi 8, à Paris. — Madame la duchesse de Berry alla coucher aux Carmélites de la rue de Grenelle, leur porta 2,000 francs et leur fit encore beaucoup de petits présents, et ne voulut point qu'elles l'en remerciassent, disant qu'elle étoit honteuse de leur donner si peu de chose; elle en sortira vendredi. — Le petit Renaut fut nommé hier pour entrer dans le conseil de marine; c'est un garçon de beaucoup de mérite, et il avoit même obtenu du feu roi un titre qui lui donnoit le droit d'entrer dans tous les conseils de marine. — M. de Villette avoit une des deux lieutenances générales de Poitou, mais on croit que cette charge est vendue depuis quinze jours. M. de Jonsac a deux charges; il est lieutenant de gendarmerie et lieutenant général de [Saintonge]. On avoit voulu mettre la Peyronie, fameux chirurgien, en prison pour n'avoir pas averti qu'il avoit pansé M. de Villette, mais il a trouvé le moyen de se justifier.

Jeudi saint 9, à Paris. — Le roi fit la cène et lava les pieds des pauvres. M. le comte de Toulouse, qui étoit à Rambouillet, en revint pour la cérémonie. On fit recoucher le roi l'après-dînée, parce que l'on craignoit que la cérémonie ne l'eût trop fatigué. — La plupart des gens d'affaires ont déjà donné leurs déclarations; on leur avoit accordé huit jours de plus pour leur donner plus de loisir et de moyens de la faire exactement. — Dans le dernier conseil de régence on approuva ce qui avoit été réglé au conseil de guerre sur les inspecteurs, qui est de les obliger de résider dans les pays de leur inspection; mais on n'a

pas réglé encore en quel pays on les enverra. Je ne sais que Polastron qui soit assuré du lieu de son inspection ; on le laisse en Languedoc et on y joint le Roussillon. — On mande de Rome que les affaires du pape avec le roi de Sicile sont plus éloignées de s'accorder qu'elles n'étoient les mois passés.

Vendredi saint 10, à Paris. — Le roi alla aux Feuillants, et il y adora la croix. Tous les princes du sang l'adorèrent après lui, et M. le grand prieur* l'adora après les princes du sang. Madame la duchesse de Berry, qui a couché deux jours aux Carmelites, retourna au Luxembourg ; elle n'avoit mené avec elle que mesdames de Mouchy et d'Aydie. — On parle fort d'une grande réforme dans la cavalerie, qu'on croit qui sera de six mille chevaux ; on croit aussi que l'on reformera quelques régiments d'infanterie étrangers. — M. de Benterider avoit ordre de l'empereur de prier M. le duc d'Orléans de ne pas donner plus longtems en France retraite et protection au prince Ragotzki, qu'on appelle ici le comte de Saaros, parce que l'empereur croyoit qu'il excitoit des mouvements en Hongrie ; mais M. le duc d'Orléans a chargé M. de Benterider de désabuser l'empereur, et ne changera rien à la conduite qu'il a avec M. le comte de Saaros, qui vit aux Camaldules, dans une très-grande retraite et une très-grande piété.

On a vu dans le courant de ces Mémoires quel étoit ce grand prieur, ses diverses et vilaines aventures, et les deux dernières qui l'achevèrent de déshonorer et de le brouiller avec le duc de Vendôme son frère, avec lequel il avoit toujours été si uni, et qui le perdirent enfin sans retour auprès du feu roi, après le combat de Cassan, où sa poltronnerie fut si étrangement mise au net par lui-même, comme sa friponnerie l'avoit été par son pillage du bien de son frère, qu'il avoit ruiné de concert avec l'abbé de Chaulieu, auxquels M. de Vendôme se fioit de tout. Ce grand prieur étoit habitant à Lyon lorsque le roi mourut, et tout aussitôt compta venir faire une grande figure. Il ne vouloit pas moins que le rang et la parité des princes du sang, et entrer au conseil de régence dans toutes les affaires. Il ne se trompoit pas beaucoup. C'étoit le plus

effréné débauché de son temps, le plus égal, le plus persévérant, le plus à découvert, et comme il avoit le corps aussi bon que l'âme et le cœur pervers, il étoit parvenu à être le doyen de tous, et à pouvoir se vanter, avec vérité, qu'il y avoit plus de quarante ans qu'il ne s'étoit couché qu'ivre. Qui le croiroit et qui ne frémiroit de ce que peut l'habitude de la mauvaise compagnie et le fanfaronisme de débauche? C'étoit, et à ces titres, l'homme qui imposoit le plus à M. le duc d'Orléans. Il le respectoit comme un grand évêque respecte un Père de l'Église, auquel il voudroit bien pouvoir ressembler, mais dont il sent avec humilité toute sa dissimilitude, qu'il essaye de diminuer, sans pourtant oser lever les yeux qu'avec admiration sur un modèle si disproportionné. Tel à la lettre étoit le régent sur le grand prieur, à qui il pardontoit jusqu'à la lâcheté, qu'il haïssoit et qu'il méprisoit tant en tout autre, en faveur de l'uniformité et de la rare continuité de sa débauche tête levée. Un trait du grand prieur que M. le duc d'Orléans racontoit volontiers, et qu'il ne racontoit jamais sans vénération, achèvera ce coup de pinceau. Dans un de ses exils, car il en avoit essuyé plusieurs en sa vie, il s'en alla en Angleterre; il étoit jeune et un des hommes de son temps des mieux faits et du visage le plus agréable. Il donna dans la vue de la duchesse de Cleveland, maîtresse déclarée de Charles II, qui en avoit des enfants reconnus; elle plut jaussi au grand prieur, et leurs affaires se menèrent bon train. Le roi d'Angleterre en fut jaloux; le grand prieur n'en fit que rire, et affecta de mener les choses tambour battant. Tant fut procédé que le roi lui défendit son palais; c'est en Angleterre tout ce que les rois peuvent en genre d'exil. Le grand prieur, qui le savoit bien, obéit, mais il ne manqua aucune occasion de se présenter partout ailleurs devant le roi d'Angleterre, et surtout de se mettre à la comédie toujours vis-à-vis de lui. Cette insolence le piqua d'autant plus qu'il étoit trop amoureux de sa maîtresse pour la chasser. Il fit parler au grand prieur sur tous les tons par ses amis en manière de conseil, par d'autres en menaces, enfin jusqu'à lui faire offrir de l'argent pour s'en aller: rien ne put faire quitter prise à l'insolent grand prieur, jusqu'à ce que le roi d'Angleterre, poussé à bout, et qui personnellement fut toujours ami du feu roi, le pria tout franchement d'envoyer au grand prieur un ordre positif et précis de repasser en France, et de la sorte il s'en délivra. M. le duc d'Orléans ne se lassoit point de rire du dépit du roi d'Angleterre et d'admirer la hardiesse du grand prieur. M. de Saint-Simon, qui ne pensoit pas de même, lui répondit un jour qu'il croyoit entendre un bourgeois de quelque république, et non pas un prince, petit-fils et neveu de deux grands rois, et qui étoit moins éloigné de la couronne que Henri IV lorsqu'il y étoit parvenu. Le prince, qui sentoit tout avec beaucoup d'esprit et de finesse, demeura sans répartie, et ne lui en reparla plus. Les

ducs, qui virent le grand prieur de retour et prendre au Palais-Royal les plus grands airs, surent que non-seulement il vouloit entrer au conseil de régence et les y précéder, mais qu'il en avoit parole. Ils en parlèrent deux ou trois au régent, lui déclarèrent qu'ils sortiroient du conseil à l'instant et paraphrasèrent si bien et le choix et le troy, que le régent n'osa passer outre et qu'il le déclara même au grand prieur, qui le trouva bien mauvais, mais qui s'en avantaça par toutes les entreprises hardies qu'il tenta, que le régent souffrit tant qu'il put, mais qu'à chaque usurpation telle que celle-ci, où tantôt les princes du sang et quelquefois les ducs lui firent retrancher pour l'avenir, et dont il sut se dédommager par l'argent immense qu'il sut tirer de ses adresses et de ses bassesses auprès de Law, dont il devint bientôt le meilleur ami, et de la facilité pour lui de M. le duc d'Orléans.

Samedi saint 11, à Paris. — M. le duc d'Orléans fit ses pâques à Saint-Eustache, sa paroisse. — Le prince de Hesse, qui est ici et qui est frère du prince héréditaire, eut des nouvelles de ce qui s'est passé en Norvège; son frère est blessé légèrement au pied et le roi de Suède n'est point blessé du tout. Il continue ses conquêtes en ce pays-là, et le roi de Danemark se prépare à y envoyer de grands secours; mais en attendant qu'ils y arrivent, le roi de Suède tire de grandes contributions du pays et fait vivre ses troupes dans un grand ordre. — L'abbé de Vassé est mort; il avoit une abbaye de 8 ou 10,000 livres de rente et logeoit dans une maison qu'il avoit achetée à vie, et qui revient à M. Tambonneau. Il étoit un des trois visiteurs des Carmélites*. — La charge de premier écuyer de la grande écurie n'est pas encore donnée; il y a même des gens d'avis de la supprimer.

* Cet abbé de Vassé étoit fort vieux, considéré, grand homme de bien et qui avoit refusé d'être évêque.

Dimanche 12, jour de Pâques, à Paris. — Le roi entendit le sermon, et le P. [de Larue], qui prêchoit, lui fit un compliment si tendre et si touchant qu'il fit pleurer quasi tous ceux qui l'entendirent. Madame la duchesse de Berry, M. le duc d'Orléans passèrent leur journée en dévotions, et le soir madame la duchesse de Berry alla se pro-

mener aux Champs-Élysées. — On parle de grands changements dans les doubles emplois du royaume, et on ne doute plus que le maréchal de Berwick n'aille commander en Guyenne à la place du maréchal de Montrevel, et que le maréchal de Montrevel n'aille commander en Alsace; on ne dit point ce que deviendra le comte du Bourg, qui y commande depuis longtemps. — Il n'y a point eu à cette bonne fête ici de distribution de bénéfices; on croit que l'on n'en donnera point jusqu'à la Pentecôte.

Lundi 13, à Paris. — Le roi alla se promener au Cours pour la première fois; il n'alla point aux Champs-Élysées. Il avoit dans son carrosse M. le duc du Maine, le prince de Dombes, madame la duchesse de Ventadour, le maréchal de Villeroy, le duc de Charost, capitaine des gardes en quartier, et madame de Villefort, sous-gouvernante. — Madame la duchesse de Berry alla voir les maisons de Champs et de Villevrard, parce qu'elle cherche une maison de campagne qui lui plaise; Champs ne lui a point plu du tout, mais Villevrard lui plaît fort, et on croit qu'elle pourroit bien s'en accommoder. — Le bruit court que le marquis de la Vieuville veut se marier pour la troisième fois, et qu'il épousera madame de Breteuil la conseillère, et qui est de la maison de Froulay. Il avoit épousé en premières noces mademoiselle de la Mothe-Houdancourt, fille d'honneur de la reine, dont il a des enfants; en secondes noces mademoiselle d'Arest, dame d'atours de madame la duchesse de Berry, et qui vient de mourir. Il a eu de ce mariage madame de Parabère et d'autres enfants.

Mardi 14, à Paris. — Le baron Perone, ambassadeur du roi de Sicile, prit son audience de congé du roi et de toute la maison royale; il demeurera encore quelques jours ici en attendant que son successeur dans cet emploi soit arrivé. — Madame la duchesse de Béthune* mourut ici, après une longue maladie; elle n'avoit pas paru à la cour depuis longtemps. C'étoit une femme de

beaucoup de mérite et d'une grande dévotion ; elle étoit fille de feu M. Fouquet, surintendant des finances. — L'abbesse de Panthemont, sœur de M. de Torcy, et quelques abbés ont reçu leurs bulles, il y a déjà quelques jours ; mais on dit qu'à Rome on fait des difficultés sur les bulles des évêques et particulièrement sur l'évêché de Clermont ; c'est l'abbé d'Entragues qui a été nommé à cet évêché, et on le soupçonne de ne pas approuver la Constitution.

* Cette duchesse de Béthune, mère du duc de Charost qui fut depuis gouverneur de Louis XV, et fille du malheureux surintendant Fouquet, étoit une personne de mérite et de beaucoup de vertu, mais de peu d'esprit, et qui toutefois étoit devenue un personnage parmi le petit troupeau de la fameuse Guyon, dont elle fut la disciple la plus favorite, et qui pour cela fut considérée d'eux tous avec une vénération singulière, et des soins, des attentions infinies pour eux tous, et une liaison la plus étroite. M. Colbert avoit perdu son père ; mais par ce recoin de doctrine commune, les filles de M. Colbert étoient ses plus intimes amies, et l'archevêque de Cambrai leur directeur. On a vu en son lieu, dans ces notes, quels établissemens grands et solides la disgrâce de M. Fouquet valut à MM. de Charost en échange de la compagnie des gardes du corps, et on a vu ensuite que le rang que la famille tenoit dans cette gnose leur valut le retour de cette même charge, sans que le roi y eût d'autre part que sa complaisance pour monseigneur le duc de Bourgogne. Ainsi cette femme pieuse à sa mode, et malheureuse en père et en prophétesse, fit par l'un et par l'autre la plus grande fortune à la maison où elle étoit entrée, sans bouger de sa chambre et de son oraison.

Mercredi 15, à Paris. — L'œil de M. le duc d'Orléans va un peu mieux, et Gendron espère qu'il ne le perdra pas. — Madame la princesse de Conty, fille du roi, alla se promener à Choisy, quelle a acheté 50,000 écus ; elle fait meubler la maison, et elle en revint charmée. — La Fare a vendu sa maison de la place de Vendôme à M. de Souvré, qui lui en donne 140,000 francs, et la Fare par cette vente achèvera de payer la charge de mestre de camp général des dragons. — Il s'est passé une scène à l'Île-Adam, où M. et madame la princesse de Conty ont été quelque temps ; la scène a été assez violente. Le mar-

quis de Crèveœur, premier gentilhomme de ce prince, et madame de Crèveœur, dame d'honneur de cette princesse, se sont trouvés fort offensés, et dès le jour même que cela arriva ils quittèrent la maison et revinrent à Paris .

Jeudi 16, à Paris. — M. le duc d'Orléans, qui n'a point tenu de conseil depuis dix jours, ne laisse pas de travailler toute la journée. Il donna après son dîner une longue audience au maréchal de Berwick, qui va sûrement commander en Guyenne ; on dit même qu'il pourroit bien commander dans une autre province, mais cela n'est pas sûr. — Madame la duchesse de Berry a pris à l'Opéra la loge qu'avoit le maréchal de Villars, qui est vis-à-vis de celle de M. le duc d'Orléans, et elle y fait travailler présentement pour l'augmenter et y pouvoir entrer par le dehors. — M. de la Vieuville a déclaré son mariage à sa famille, et la noce se fera lundi. — M. et madame de Crèveœur quittent la maison de M. le prince de Conty, et on croit que M. et madame de Meuse rempliront leurs places.

Vendredi 17, à Paris. — On a déjà distribué beaucoup d'argent aux ambassadeurs et ministres que nous avons dans les pays étrangers et à ceux que nous y envoyons. D'Avaray est prêt à partir pour la Suisse, Bonnac pour Constantinople et Gergy pour Ratisbonne. On a donné de l'argent aussi pour les vaisseaux et pour les galères, mais il n'y a rien encore de réglé pour les pensions. — Les désordres de Pologne augmentent fort ; cependant, le roi Auguste est parti de Varsovie pour aller conférer avec le czar à Dantzick, mais il est allé par eau ; les chemins par terre n'auroient pas été sûrs, car les confédérés sont répandus dans tout le pays. — Le chevalier du Rozel, lieutenant général, est mort à Saumur. Il avoit le cordon rouge de 4,000 francs ; il commandoit les carabiniers, et étoit capitaine des gardes de M. le duc du Maine en Languedoc.

Samedi 18, à Paris. — Le roi vit dans la salle des Suisses un petit vol d'oiseaux qu'on avoit dressés à prendre des moineaux ; on le promène souvent dans le jardin, et sa santé se fortifie tous les jours. — L'abbé Vittement * a été nommé sous-précepteur du roi ; il avoit été lecteur du roi d'Espagne durant que ce prince étoit en France, et c'est comme être sous-précepteur, car ce n'est qu'une différence de nom, et ce sont les mêmes fonctions. — M. de la Haye a été nommé par M. le duc du Maine gentilhomme de la manche du roi ; il y en a quatre présentement, et les rois d'ordinaire n'en avoient que deux. — Milord Timmouth, fils aîné du maréchal de Berwick de son premier mariage, et Butkeley, frère de la maréchale de Berwick, se sont sauvés d'Écosse après des peines et des fatigues infinies.

* On a vu dans ces notes ce qui avoit attaché Vittement, lors recteur de l'université, aux princes père et oncles du roi ; sa vertu, son mérite doux, exquis, son savoir profond et aimable, le firent encore attacher au roi. Son désintéressement rare lui fit refuser dans cette place des abbayes qu'on n'oublia rien pour lui faire accepter. Il quitta le roi au bout de quelques années, comme il y étoit entré : tant de vertu devint suspecte de pouvoir être peu gouvernée et de pouvoir être trop goûtée. Il se retira sans faire la moindre plainte, quoique le roi l'aimât, et sans que le régent y eût la moindre part, et il se logea aux Pères de la doctrine chrétienne, où le maréchal de Villeroy, qui avoit en lui une grande confiance, l'alloit voir plus souvent qu'il ne vouloit. Pour lui, il ne remit jamais les pieds aux Tuileries, ni chez qui que ce fût de la cour, et ne voulut presque plus voir personne. Quelqu'un à qui il parloit à cœur ouvert s'étonnant avec lui, assez longtemps après sa retraite, de l'ascendant prodigieux dont on commençoit à s'apercevoir clairement de l'évêque de Fréjus sur le roi, et le pressant d'entrer là-dessus en matière : « Je ne puis que vous dire, répondit Vittement en soupirant, car je ne puis parler parce que j'en sais la cause et des choses là-dessus si particulières, si fortes et si précises, que je ne puis pas ignorer que je n'en dois jamais ouvrir la bouche à personne ; mais comptez que M. de Fréjus tient le roi par des liens si forts et si intimes, qu'ils sont hors de toute atteinte de pouvoir être jamais entamés, et que cet ascendant, qui augmentera toujours et qui sera supérieur sans proportion à tout autre, ne peut finir que par la mort. » Vittement mourut dans cette retraite, consommé par la pénitence, dans une grande

solitude, un détachement parfait, une piété éclairée et consommée, et la plus juste et modique médiocrité, sept ou huit ans après s'y être enterré.

Dimanche 19, à Paris. — Il y eut conseil de régence l'après-dînée. Tous les conseils ont recommencé ; les princes sont revenus de la campagne. — M. le maréchal de Villeroy donna une grande fête et un grand souper à toute sa famille, à celle de M. le duc de Luxembourg et à plusieurs de ses amis ; il avoit choisi l'hôtel de Lasdignières pour cela, qui étoit éclairé et meublé magnifiquement. — Le roi entend tous les dimanches la messe dans sa grande chapelle qui est sur le degré, et toute la musique est à cette messe comme elle étoit à celle du feu roi. Il y a grande réforme dans cette musique sur leurs appointements, et non sur le nombre des musiciens. — Le maréchal de Montrevel va commander en Alsace et en Franche-Comté ; il est très-content de ce que lui a dit M. le duc d'Orléans, et quand ce prince lui parla sur la résolution qu'il avoit prise de le tirer de la Guyenne pour lui donner un autre commandement dont il seroit content, il prit la liberté de lui dire : « Je serai toujours content de tout ce que vous m'ordonnerez, mais le public sera-t-il content pour moi ? » M. le duc d'Orléans l'assura que oui *.

* Ces sortes de fautille destituées de tout mérite, quand comme celle-ci elles l'étoient de tout en tout, n'alloient point au régent, qui d'un mot de réponse, comme en cette occasion, les mettoit au net dans tout leur ridicule.

Lundi 20, à Paris. — M. le duc d'Orléans donna à son ordinaire des audiences tout le matin, et après la messe il en donna une longue au premier président et au procureur général ; le chancelier y vint après avoir tenu le conseil des parties, et fut encore quelque temps enformed avec lui. — Bourvalais s'étoit bien défendu jusque ici ; mais on a découvert qu'il avoit caché beaucoup de billets au porteur ; il fut décrété samedi, et il est écroué à la Con-

ciergerie. — La réforme de la cavalerie et des dragons est entièrement réglée ; on ôte cinq maîtres par compagnie dans toute la cavalerie et un escadron dans tous les régiments qui en avoient trois ; on ôte tous les majors et les aumôniers ; pour les dragons, on leur laisse les majors, et on réforme seulement un escadron dans chacun des quatorze régiments qui restent sur pied.

Mardi 21, à Paris. — Il y eut conseil de régence l'après-dînée. M. de Saint-Simon est le seul des conseillers de la régence qui ne soit pas encore revenu de la campagne ; on l'attend à la fin de la semaine. — M. de Benterider, ministre de l'empereur ici, reçut un courrier de Vienne par lequel on lui mande que l'impératrice accoucha le 13 de ce mois d'un prince dont le roi de Portugal sera parrain et les deux impératrices douairières marraines. — On dit qu'on réforme deux régiments d'infanterie étrangers : celui de Royal-Roussillon, dont Ximenès est colonel, et celui de Nice, dont Saint-Laurent le fils est colonel ; ils avoient déjà été mis tous deux sur le pied françois, et on avoit donné des pensions aux deux colonels pour les dédommager un peu de ce qu'ils avoient perdu en changeant le pied sur lequel étoient leurs régiments.

Mercredi 22, à Paris. — Il y eut conseil de régence le matin. M. le Duc n'y fut point ; il s'étoit donné un coup de fouet à l'œil pendant qu'il étoit à Chantilly, et cela lui a attiré une fluxion ; il ne ménage pas assez sa santé, cependant on croit que cet accident-là n'aura aucune mauvaise suite. — On porte toujours beaucoup d'argent à la Monnoie de Paris et aux autres Monnoies du royaume, et on compte que le roi y a déjà profité de cinquante millions par la réforme. — Les affaires de Bourvalais prennent un mauvais chemin pour lui ; on découvre tous les jours quelque chose de nouveau qui augmente les mauvaises préventions qu'on a contre lui. — M. de Bercy, qui a eu permission depuis quelques jours de re-

venir en sa maison de Bercy, étant à la promenade avec le maréchal de Matignon, entendit un grand bruit à sa porte, de quelques jeunes gens qui vouloient y entrer par force et qui tinrent de fort mauvais discours et ne respectèrent pas même assez le maréchal de Matignon; on en a pris trois, qu'on a mis en prison.

Judi 23, à Paris. — Le conseil du commerce se tient tous les jeudis, et l'on travaille fort à le rétablir; il est considérablement diminué. — Madame la duchesse de Berry fit une cavalcade au bois de Boulogne. et il y avoit beaucoup de dames avec elle. — M. le duc d'Orléans donna l'après-dinée une longue audience au chancelier, au premier président et au procureur général. Ce prince a dit au maréchal de Matignon qu'il croyoit que dimanche on sauroit quel train prendra l'affaire de son fils avec M. de Richelieu. — La Sorbonne a fait une députation de six de leur corps pour demander à M. le duc d'Orléans que l'évêque de Toulon leur fasse réparation des choses injurieuses qu'il a avancées dans son mandement. — M. de Torcy a prié M. le duc d'Orléans d'envoyer M. d'Ancezune son gendre à l'empereur pour lui faire compliment sur la naissance de l'archiduc, et M. le duc d'Orléans a accordé à M. de Torcy sa demande.

Vendredi 24, à Paris. — Le parlement n'a point voulu enregistrer la charge de surintendant des bâtimens ni celle de grand-maitre des postes; ils prétendent que ces charges ayant été supprimées avec la clause de ne devoir jamais être rétablies, le parlement ne devoit pas enregistrer leur rétablissement. — Madame la duchesse de Berry alla à l'Opéra; sa nouvelle loge est accommodée. Elle y avoit avec elle mademoiselle de Charolois, mesdames de la Vallière et de la Vrillière, et derrière mademoiselle de Charolois étoit la marquise de Jaucourt, qui tient la place de dame d'honneur de mademoiselle de Charolois. On avoit dit que madame la duchesse de Berry ne vouloit point que les dames d'honneur des princesses fussent dans sa loge; elle a été

bien aise de désabuser le public et de faire voir qu'elle les y reçoit quand il y a place*.

* Jamais dame d'honneur de princesse du sang n'avoit mangé avec une fille de France, ni mis le pied dans son carrosse, même de suite, ni dans sa loge; mais c'étoit le temps des entreprises. Un roi enfant, sans frères ni sœurs, sans fils ni filles de France, un régent timide à certains égards, facile sur tout, ennemi de toute dignité et qui n'en gardoit aucune, même pour soi, qui n'avoit qu'un fils unique qui ne pouvoit être que premier prince du sang. Mademoiselle de Charolois faite exprès pour les entreprises fit celle-ci, commencement de bien d'autres, et y réussit. On a vu depuis ces dames des princesses du sang disputer comme telles aux dames du palais de la reine et à sa suite les places en plus d'une occasion.

Samedi 25, à Paris. — Le roi se promena au Cours et n'alla point dans les Champs-Élysées; on commence à trouver, et on a raison, que la promenade du Cours est plus belle que l'autre. — Il y eut conseil de régence l'après-dînée. — On croit madame la princesse de Conty blessée; elle étoit grosse de fort peu. Clément veut qu'elle garde le lit onze jours. — Le comte de Fiennes, lieutenant général, gendre du marquis d'Estampes, est mort ici; il avoit une pension de 4,000 francs et n'avoit ni charge ni gouvernement. — On avoit dit que le maréchal de Montrevel, qui va commander en Alsace et en Franche-Comté, commanderoit aussi dans les Trois-Évêchés; mais M. le duc d'Orléans a dit à Saillant, gouverneur du pays Messin, qu'il ne lui donnoit point de supérieur et qu'il ne lui ôtoit rien de son commandement, qui s'étend aussi sur tout le pays de la Sarre et jusqu'à la frontière de Luxembourg.

Dimanche 26, à Paris. — Le roi entendit la messe dans la chapelle en bas, et toute la musique est à ces messes-là comme du temps du feu roi. Il y eut conseil de régence le matin. L'après-dînée M. le duc d'Orléans fut enfermé avec le chancelier, le premier président et le procureur général, et quoique la conférence eût duré plus de quatre heures, il n'y eut encore rien de réglé. On prétend que

dans cette conférence le chancelier et le premier président ont été d'avis fort différents et qu'il y a même eu un peu d'aigreur dans cette dispute. — On mande de Vienne que l'empereur fait appeler son fils « l'archiduc prince des Asturies », comme il ajoute toujours, quand on parle de lui : « Majesté Catholique », après Majesté Impériale. Il n'y a point encore d'hostilités commencées entre les Turcs et les Impériaux, et il paroit même qu'il y a quelques propositions de paix.

Lundi 27, à Paris. — Madame la duchesse de Berry fait condamner toutes les portes par où on entroit dans le jardin du Luxembourg, hormis celle de madame la Princesse. Ces portes fermées affligent fort ce quartier-là, et feront diminuer le louage des maisons, qui est déjà fort diminué dans Paris depuis la chambre de justice. — Il y a eu deux banqueroutes considérables à Lyon, et on craint que cela n'augmente, à cause de l'interruption du commerce. — M. et madame de Meuse ont les charges, à l'hôtel de Conty, qu'avoient M. et madame de Crèvecœur; madame la princesse de Conty la mère s'y est opposée inutilement. Madame la Princesse et madame la Duchesse ont approuvé le choix. — Tous les colonels ont ordre d'aller à leur régiment et d'y demeurer quinze jours au moins. — On parle fort d'envoyer six bataillons à Brouage, où on les fera travailler à réparer les fortifications et à dessécher les marais salants, ce qui augmentera fort la quantité du sel et portera un grand profit au roi.

Mardi 28, à Paris. — Il y eut conseil de régence l'après-dînée. Le premier président rendit compte le matin au parlement de l'audience que leur donna dimanche M. le duc d'Orléans et de ce qui s'étoit passé à cette audience entre M. le chancelier et lui. — On mande de Londres qu'il y a de grands débats en Angleterre sur les parlements triennaux : les whigs proposent que les parlements durent sept ans, les tories veulent qu'on s'en tienne aux parlements triennaux, comme le roi Guil-

laume les avoit établis; on croit que les whigs l'emporteront, parce que c'est le parti de la cour. Il y a toujours des semences de division en Angleterre, et les whigs craignent que si l'on assemble un nouveau parlement, ces divisions-là n'augmentent quand il faudra nommer les députés. Les désordres d'Écosse ne sont pas encore entièrement finis, quoique plusieurs des soulevés se soient soumis; il y en a encore dans les montagnes qui persistent dans le parti du roi Jacques.

Mercredi 29, à Paris. — Il y eut conseil de régence le matin. — L'affaire de M. de Richelieu avec le parlement n'est point encore décidée et on n'en parle point au conseil de régence; il s'agit de savoir la forme dans laquelle sera jugée l'affaire de son prétendu duel. — Il paroît un écrit fort favorable au parlement, auquel on a joint une généalogie fort offensante contre la plupart des pairs; le parlement désavoue fort cet écrit, et a raison de le désavouer. Le premier président a même offert à M. le duc d'Orléans de le faire condamner par le parlement comme un écrit calomnieux*. — On supprime les deux charges de directeurs de cavalerie qu'avoient M. de Montgon et M. du Bourg; on leur donne à chacun 12,000 francs de pension pour les dédommager; il n'y avoit plus que ces deux directeurs-là dans les troupes. Il y a longtemps qu'il n'y en a plus dans l'infanterie.

* Cette ruse hardie du parlement, qui osoit tout, étoit aussi par trop grossière. C'étoit un tissu de mensonges et d'injures impudentes et un parallèle extravagant de la naissance des ducs, des présidents à mortier et de quelques autres magistrats, avec une préférence de ces derniers si folle qu'on ne pouvoit méconnoître la source non plus que le but de l'écrit. La misérable conduite des ducs ne laissa point douter, à ceux qui le firent faire et répandre, que les ducs ne criassent bien haut, et que leur sottise accoutumée ne donnât dans le piège qui leur étoit tendu, lequel eût rendu l'écrit immortel et considérable par la justice qui en seroit faite, et la suprématie du parlement, et sa modération, et son équité éclatantes, par l'arrêt qu'il auroit rendu pour la condamnation au plus fort et la réparation de l'injure, dans un temps si vif entre

les ducs et messieurs du parlement. Mais pour cette fois les ducs, moins imbéciles qu'à l'ordinaire, sentirent l'un et l'autre, méprisèrent également l'écrit, ses auteurs et les offres du parlement à cet égard, et par cette conduite laissèrent tomber cet écrit dans le néant, et trompèrent une atteinte si bien concertée. Les Mémoires au moins, avec un peu moins de partialité, auroient dû ajouter ce qui arriva, qui est le refus des ducs de toute justice d'une impudence qui ne méritoit que leur mépris, et refus obstiné qu'il se fit de quoi que ce soit là-dessus, mais sans aucun remerciement de l'offre de la faire.

Jeudi 30, à Paris. — On avoit cru l'affaire des ducs avec le parlement prête à s'accommoder, mais il paroît que cela s'éloigne. — Les députés de la Sorbonne eurent le matin audience de M. le duc d'Orléans, et parlèrent avec beaucoup de force contre le mandement de M. l'évêque de Toulon, qu'ils prétendent leur être très-injurieux. M. le duc d'Orléans leur répondit avec beaucoup d'esprit et de sagesse. — M. le comte d'Évreux, colonel général de la cavalerie, a obtenu que le régiment Colonel-général seroit conservé à trois escadrons. Sur cet exemple, M. de Châtillon, mestre de camp général de la cavalerie, avoit demandé la même grâce pour le régiment Mestre-de-camp, et Belle-Isle, présentement colonel général des dragons (1), demandoit la même grâce aussi pour son régiment. M. le duc d'Orléans les a refusés; il paroît même qu'il est fâché de l'avoir accordé au comte d'Évreux.

Vendredi 1^{er} mai, à Paris. — M. le duc d'Orléans alla le matin au conseil de finances, et il y proposa une nouvelle banque qui fut approuvée. C'est M. Law qui est à la tête de cette banque, et personne ne sera obligé d'y mettre ni de s'en servir; on prétend qu'elle sera fort commode pour le commerce. M. le duc d'Orléans revint ensuite au Palais-

(1) Il y a faute dans cet article, M. de Belle-Isle n'ayant jamais été colonel général. Il est vrai qu'il avoit été en marché avec M. de Coigny et que M. de la Fare avoit l'agrément pour celle de mestre de camp général, mais M. de la Fare n'ayant pu trouver d'argent, les deux marchés manquèrent. (*Note du duc de Luynes.*)

Royal, où il donna audience au cardinal de Noailles comme il fait tous les vendredis. L'après-dînée M. le duc d'Orléans donna audience à MM. les pairs; ils étoient vingt-six. On croit que ces affaires-là finiront bientôt. — Valbelle, qui a été longtemps officier dans les cheveau-légers du roi et qui avoit quitté le service par chagrin contre la cour, est mort ici. Il n'avoit point d'enfants et étoit très-riche; il menoit une vie très-retirée et très-particulière. Il laisse tout son bien à Valbelle, son neveu, officier des gendarmes, fort honnête garçon et qui étoit déjà très-riche par lui-même.

Samedi 2, à Paris. — Il y eut conseil de régence l'après-dînée, où l'on approuva aussi la banque que M. le duc d'Orléans proposa hier au conseil de finances. — M. de Mouchy a eu le cordon rouge vacant par la mort du chevalier du Rozel; il vaut 4,000 livres de rente, et Brillac, capitaine aux gardes, à qui on avoit fait espérer ce cordon, a promesse du premier vacant et en attendant permission de le porter. — Canillac, sous-lieutenant des mousquetaires noirs, donne 50,000 écus à M. de Vins, lieutenant de cette compagnie, pour monter en sa place; il y a déjà longtemps que M. de Vins souhaitoit de se retirer. M. de Canillac retirera cet argent de sa charge, soit par les officiers de la compagnie qui monteront, ou par vendre la charge si ces messieurs ne vouloient pas donner quelque chose pour monter.

Dimanche 3, à Paris. — Le roi eut un peu de fluxion la nuit par une grosse dent qui lui perce, et ne s'endormit qu'à deux heures; mais à son réveil il se trouva fort soulagé, et descendit, comme il fait tous les dimanches, dans la chapelle pour entendre la messe. Il fut fort gai tout le reste du jour. — Il y eut le matin conseil de régence. L'après-dînée MM. les pairs députèrent quatre d'entre eux qui furent longtemps en conférence avec M. le duc d'Orléans. Ce prince avoit dîné au Luxembourg, comme il fait tous les dimanches, et revint à cinq heures donner

audience à ces messieurs. — On assure qu'il y a déjà seize millions en papier portés au greffe de la chambre de justice et que dans peu de temps il y en aura beaucoup. Presque tous les gens d'affaires ont porté la déclaration de leurs biens, et on dit que cela monte à des sommes immenses.

Lundi 4, à Paris. — M. le duc d'Orléans fut longtemps le matin en conférence avec les ducs de la Force et de Luxembourg, le chancelier, le premier président et le procureur général, et M. le duc d'Orléans, en sortant de cette conférence, a dit que les affaires des ducs avec le parlement seroient incessamment terminées. — Le duc de la Meilleraye, qui n'a pas encore quinze ans, épousa mademoiselle de Rohan ; le mariage se fit dans la chapelle du prince de Rohan. Le cardinal de Noailles en avoit donné la permission. Le cardinal de Rohan et lui s'étoient vus quelques jours auparavant, et leurs visites s'étoient passées avec beaucoup de politesse de part et d'autre. La noce fut très-magnifique, et l'hôtel de Rohan, qui est un véritable palais, étoit meublé et éclairé superbement. Il y eut un grand feu d'artifice. — La marquise de Poyanne mourut à Paris.

Mardi 5, à Paris. — Il y eut conseil de régence l'après-dinée. — On a publié une déclaration qui établit dans les provinces des commissaires subdélégués de la chambre de justice, qui seront choisis pour la chambre de justice seule. — On enregistra au parlement la banque que M. Law a proposée en dernier lieu, qui fut approuvée vendredi au conseil de finances et samedi à celui de la régence. M. le duc d'Orléans veut bien se déclarer le protecteur de cette banque. — Il y a de grands débats en Angleterre dans la chambre haute et dans la chambre basse ; les whigs proposent que les parlements durent sept ans, les tories veulent qu'on s'en tienne aux parlements triennaux, comme ils ont été établis par le roi Guillaume ; on croit que les whigs l'emporteront, parce que c'est le parti de la cour.

Mercredi 6, à Paris. — Il y eut conseil de régence le matin. — On a publié la banque de M. Law, qui commencera le 1^{er} juin; toutes les conditions n'en sont pas encore bien expliquées, ce qui fait qu'on ne sauroit bien juger du succès de cette banque. — M. d'Ancezune, qui avoit été nommé pour aller faire compliment à l'empereur sur la naissance de son fils, ne fera point ce voyage; on a pris un autre parti là-dessus. — Tous les mestres de camp de cavalerie et tous les colonels de dragons ont ordre de se rendre à leur régiment dans la quinzaine de ce mois; on ne fera partir les colonels d'infanterie que dans le mois qui vient. — On mande d'Allemagne que la ville de Wismar a été obligée de capituler; on y manquoit de vivres, et le port étoit si bien fermé qu'il n'y avoit plus nulle espérance de secours.

Jeudi 7, à Paris. — M. de Torcy porta la parole à M. le duc d'Orléans comme chancelier de l'ordre du Saint-Esprit, sur les privilèges des chevaliers. L'évêque de Metz, le maréchal de Tessé et M. d'Effiat, qui sont les trois commissaires de l'Ordre, étoient avec lui. M. le duc d'Orléans a trouvé bon que M. de Torcy rapportât l'affaire au conseil de la régence. — On mande d'Espagne qu'on a repêché presque tout l'argent de la flotte qui avoit péri il y a quelques mois, et que la perte sera beaucoup moins considérable qu'on ne l'avoit crû. — L'affaire des pairs contre le parlement, après plusieurs examens et plusieurs conférences que M. le duc d'Orléans a eu avec les pairs, le chancelier, le premier président et les gens du roi; est décidée à ce qu'on croit; mais cela ne sera déclaré que dimanche au conseil de régence, et on est persuadé que le parlement sera content du jugement.

Vendredi 8, à Paris. — M. le duc d'Orléans travailla le matin avec M. le cardinal de Noailles à son ordinaire et nomma aux trois évêchés vacants; il a donné celui de Vannes à l'abbé de Tressan, son premier aumônier; l'évêché de Saint-Papoul à l'abbé de Choiseul, aumônier du

roi, et celui de Rodez à l'abbé de Tourouvre, qui est fort aimé de M. le cardinal de Noailles, qui est fort estimé mais moins connu à la cour que les deux autres abbés. On n'a point mis de pensions sur ces évêchés ; il y en avoit déjà une sur celui de Rodez ; on n'a point disposé des abbayes qui ne sont pas considérables. — L'empereur a répandu plusieurs grâces dans sa cour à la naissance de l'archiduc ; outre les charges qu'il a données dans sa cour, il a fait plusieurs grands d'Espagne et plusieurs chevaliers de la Toison.

Samedi 9, à Paris. — Il y eut conseil de régence l'après-dînée. — Madame la marquise de Courtomer, sœur du duc de la Force, mourut ici, de la petite vérole, dans la maison de ce duc. — Le procès de madame de Bacqueville, fille de M. de Châtillon, le chevalier de l'Ordre, qui demandoit d'être séparée de son mari, fut jugé ; il a été ordonné qu'elle iroit dans un couvent pour six mois, où elle pourra voir toute sa famille, et qu'on lui donneroit une pension de 1,000 écus pendant ces six mois et 1,000 francs pour payer les frais d'une fausse couche qu'elle a faite depuis être sortie de la maison de son mari. M. de Châtillon, dans cette affaire-là, étoit pour son gendre contre sa fille, et les parents du mari étoient pour la femme. — Nous avions deux régiments de hussards en France, l'un commandé par Verceil et l'autre par Raski ; celui de Verceil a été réformé, et on l'a incorporé dans celui de.....

Dimanche 10, à Paris. — Il y eut conseil de régence le matin ; on en fit sortir MM. les ducs pour juger leur affaire contre le parlement. Pendant ce conseil, le duc de Noailles vint parler à M. le duc d'Orléans, et lui apporta la nouvelle qu'il venoit de recevoir, qu'entre Colmar et Schélestadt on avoit arrêté treize chariots chargés de trois tonneaux chacun : ces tonneaux étoient des tonneaux de vin, mais dans chacun il y avoit un petit baril plein de louis d'or de vieilles espèces qu'on portoit à Bâle. On croit qu'il

y a au moins cinq millions de pris, outre le profit que le roi fera à la réforme de cet argent, qui est confisqué. On fait plusieurs raisonnemens sur les gens qui peuvent avoir voulu faire sortir cet argent du royaume, et dès ce soir il y en a déjà eu d'arrêtés, entre autres un juif fort connu. Cependant, il y a encore des gens incrédules qui, malgré toutes les circonstances de cette nouvelle, en veulent douter, parce que le donneur d'avis est un homme de mauvaise réputation.

Lundi 11, à Paris. — Le roi alla l'après-dinée se promener au Jardin Royal (1), où M. Fagon est retiré depuis la mort du feu roi, et il donna la collation à S. M., qui se promena beaucoup. — On a envoyé ordre d'arrêter des gens à Lyon et à Marseille qu'on soupçonne d'avoir connoissance de cet argent que l'on vouloit faire sortir de France. Cette affaire-là n'est pas encore bien au net, et l'on n'a point de lettres des intendants d'Alsace ni de Metz; on n'en a point non plus des gouverneurs de Schélestadt ni de Colmar. — Madame devoit aller mercredi à Saint-Cloud, où elle veut passer une partie de l'été; mais le vilain temps lui fait remettre son voyage jusqu'au mercredi de la semaine qui vient. — Le comte de Croissy, qui est encore à Hambourg, a fait demander son congé pour venir ici passer quelques mois. On le lui a accordé, et on croit même qu'il ne retournera point.

Mardi 12, à Paris. — Il y eut conseil de régence l'après-dinée. — La déclaration qui fut réglée dimanche au conseil de régence sur les affaires des ducs avec le parlement fut enregistrée le matin. MM. les pairs ne paroissent pas contents de cette déclaration *. — Arlot, trésorier du régiment des gardes, mourut subitement. On a trouvé son testament, par lequel il donne à madame de Chamillart sa maison dans la place de Vendôme, qui est belle, et fait M. de Cany son légataire universel. Il laisse un bien

(1) Le jardin des Plantes.

considérable ; mais comme il étoit sujet à la chambre de justice, cela pourra diminuer beaucoup le legs qu'il fait à M. de Cany. — Comme tous les mestres de camp ont ordre d'aller à leur régiment, mon fils alla pour prendre congé de M. le duc d'Orléans ; ce prince eut la bonté de lui dire que cet ordre-là n'étoit pas fait pour un homme aussi estropié qu'il l'est, et qu'il lui défendoit de partir.

* Le parlement ne perdit aucune occasion de contester au régent tout ce qui lui étoit possible. Ils l'avoient sondé, puis tâté ; leur succès les assuroit de sa foiblesse et de l'attachement servile à ceux de bien des gens qui l'enviroiemoient. Ils vouloient figurer, ils ne le pouvoient que par la lutte ; elle rendoit nécessaire à eux et au régent ces mêmes gens dont on vient de parler. La lutte s'entama, se mûrit, s'échauffa, et mena les choses au bord du précipice. A ce propos, et des ennemis déclarés de M. le duc d'Orléans bien connus par lui tels, et du temps du feu roi et depuis, et qu'il combla sans aucun service, ni réparation de leur part, le duc de Saint-Simon proposoit quelquefois à ce prince d'avoir toujours devant ses yeux les portraits de Louis le Débonnaire, d'Henri III et de Charles 1^{er}, roi d'Angleterre, tendus dans son appartement pour méditer dessus. Cette proposition, et souventes fois réitérée, ne plaisoit guère à ce prince ; mais il passoit tout au duc en faveur de sa franchise, de son désintéressement, et de son ancienne et constante amitié tant et tant éprouvée dans les plus fâcheux temps et qui étoient au plus loin de promettre.

Mercredi 13, à Paris. — Il y eut conseil de régence le matin. M. le duc d'Orléans alla se promener à Saint-Cloud. — Messieurs du parlement firent des représentations sur les charges des bâtimens et des postes ; ils firent ces représentations au roi, M. le duc d'Orléans présent, qui leur répondit que M. le chancelier leur expliqueroit les volontés du roi sur cette affaire. — On a donné un brevet de retenue de 500,000 francs à M. d'Armenonville sur sa charge de secrétaire d'État, qui ne lui a coûté que cela. — Le petit Arouet, poète fort satirique et fort imprudent, a été exilé ; on l'envoie à Tulle, et il est déjà hors de Paris. — La princesse de Pologne est toujours dans le château de Blois. On attend en France le prince Jacques, son père, qui depuis longtemps est retiré en Silésie, dans ses terres. — Le

duc de Perth mourut à Saint-Germain, après avoir été taillé ; il avoit été gouverneur du roi Jacques III.

Judi 14, à Paris. — Il arriva un courrier au duc de Noailles, et le bruit se répand que la nouvelle des cinq millions arrêtés en Alsace est entièrement faussé. Celui qui étoit venu donner cet avis, et qui s'appelle le Lorrain, est à la Bastille ; il n'y a pas longtemps qu'il en étoit sorti, et il y avoit été neuf ans entiers pour de mauvaises actions. — Le parlement a rendu un arrêt très-fort sur le dernier mandement de M. de Toulon, qui avoit parlé vivement contre la Sorbonne. — Madame la duchesse de Berry avoit eu envie de la Marche, et même elle étoit convenue de prix avec M. Desmaretz. Il y a eu quelques difficultés dans l'exécution du marché qui l'ont fait rompre. — M. du Bourg, qui commande en Alsace depuis longtemps, a mandé ici qu'il n'auroit point de peine à servir sous M. le maréchal de Montrevel, qu'il étoit accoutumé d'obéir aux maréchaux de France ; ainsi il demeurera en ce pays-là, où il servira comme lieutenant général et en aura les appointemens, outre les appointemens de directeur, qu'on lui continue sur le pied de 16,000 francs, et son gouvernement, qui en vaut du moins 15,000 ; si bien qu'il jouira de plus de 50,000 francs en ce pays-là.

Vendredi 15, à Paris. — M. le duc d'Orléans dit le matin à son lever qu'il ne doutoit plus que l'affaire des cinq millions arrêtés en Alsace ne fût entièrement fausse et que le donneur d'avis ne fût un fripon. M. d'Argenson eut ordre de l'interroger, et on le mena le soir de la Bastille chez M. de Noailles, devant qui M. d'Argenson l'interrogea, et il soutient toujours que tout ce qu'il a avancé est véritable, et leur dit : « Je suis en votre pouvoir, faites-moi pendre si j'ai menti dans la moindre chose ; » ce qui lui pourroit bien arriver, car, malgré son impudence, il n'y a pas un mot de vrai à tout ce qu'il dit. — On a arrêté le fils de M. d'Avaray, qui sort des mousque-

taires, et deux autres jeunes gens qui étoient avec lui et qui en sortant d'un cabaret où ils avoient soupé prirent querelle avec le guet; il y eut des gens blessés de part et d'autre et un sergent du guet tué. — Asfeld, lieutenant général chargé des affaires du détail des fortifications, et qui est du conseil de guerre, entrera aussi dans le conseil de marine quand il s'agira de fortifications. C'est un homme très-estimé, et dont on est très-content en France et en Espagne. Il est chevalier de la Toison.

Samedi 16, à Paris. — Il y eut conseil de régence l'après-dînée. — Il est arrivé au nonce un courrier du pape, qui apporte un bref de Sa Sainteté pour M. le duc d'Orléans; mais on ne recevra point ce bref qu'auparavant le nonce n'en ait donné la copie au maréchal d'Huxelles, président du conseil des affaires étrangères. Il y a déjà longtemps qu'en France le roi ne reçoit point de brefs du pape qu'après qu'on en a donné la copie au secrétaire d'État des affaires étrangères, qui l'apporte au roi; ainsi M. le duc d'Orléans suit le train ordinaire des affaires en voulant que le nonce montre la copie du bref au maréchal d'Huxelles, et on croit que ce bref-là ne sera pas agréable à la cour. — Le prince Emmanuel*, frère du roi de Portugal, est arrivé à Paris, et loge chez l'ambassadeur; il est le cadet de quatre frères, et n'a pas dix-neuf ans. Le roi son frère n'en a pas encore vingt-sept, et a un fils et une fille, et la reine est prête d'accoucher. Cette princesse est la seconde des trois sœurs qui restent à l'empereur Charles VI.

* Le roi de Portugal étoit un prince dont la conduite étoit fort peu mesurée et qui avoit frappé ce frère, lequel outré de ce traitement et ne croyant plus être en sûreté, prit le parti de voyager. Il ne fut recueilli en aucune sorte en notre cour, soit qu'esclave de celle d'Angleterre, qui dominoit le Portugal et pour cela même flattoit ce roi dans toutes ses fantaisies particulières, on ne voulût pas le choquer ici en y traitant bien ce frère, soit que le régent s'en sentît importuné et embarrassé pour le cérémonial et encore pour la dépense, si on s'étoit mis à le recevoir comme il convenoit, malgré l'incognito qui de-

puis l'exemple de l'électeur de Bavière étoit devenu un voile trop transparent. Le prince de Portugal fut donc à Paris avec peu de décence, tout comme un autre particulier ; aussi s'en lassa-t-il bientôt, ne vit le roi ni le régent, ni les personnes royales. Je pense même qu'il ne vit point les princes du sang ni la bonne compagnie, et il partit soudainement malgré l'ambassadeur pour aller voir Vienne et faire quelques campagnes en Hongrie, où la guerre avec le Turc étoit sur le point de se déclarer.

Dimanche 17, à Paris. — Le roi alla se promener au Cours et aux Champs-Élysées. — Il y eut conseil de régence l'après-dînée. — Le frère du roi de Portugal sera ici dans un parfait incognito, et s'appellera le comte d'Orem. — MM. de Richelieu et de Gacé furent interrogés le matin à la Bastille par M. Ferrant, nommé leur commissaire par le parlement ; il ne parolt point encore de témoins contre eux, et on espère qu'il ne s'en trouvera point. On va publier des monitoires trois dimanches de suite, et quelques jours après ces monitoires publiés, s'il ne se trouve point de témoins, ils seront en liberté. — MM. les pairs s'assemblent souvent pour délibérer entre eux s'ils assisteront au parlement le jour que M. de Richelieu et M. de Gacé seront jugés définitivement ; le plus grand nombre des pairs est d'avis jusque ici d'assister au jugement.

Lundi 18, à Paris. — M. le nonce avoit demandé audience à M. le duc d'Orléans pour lui présenter le bref du pape, mais on lui a refusé audience pour cela jusqu'à ce qu'il ait donné copie du bref au maréchal d'Huxelles. On lui donnera toutes les audiences qu'il voudra pour autre chose. — Les comédiens italiens jouèrent pour la première fois, et ce fut sur le théâtre de l'Opéra, où ils joueront encore quelque temps en attendant que l'hôtel de Bourgogne, qu'on leur prépare, soit prêt. Ils ne sont point sous la charge du premier gentilhomme de la chambre, parce qu'ils ne sont pas comédiens du roi ; ils sont comédiens de M. le duc d'Orléans. Ce prince étoit à ce spectacle dans la loge de madame la duchesse de Berry, et madame de

Berry étoit dans la loge du roi. Jamais salle de comédie ne fut plus pleine et leur troupe fut trouvée fort bonne. Ils firent plus de 4,000 francs ce jour-là *.

* Rouillé du Coudray, conseiller d'État, rustre fort débauché, mais avec de l'esprit et de la capacité, ami de plaisir du feu maréchal de Noailles, et que son fils avoit mis fort à la mode auprès de M. le duc d'Orléans pour les finances, lui persuada de faire venir une troupe d'Italiens, que leur impudente pièce qui jouoit madame de Maintenon à découvert avoit fait chasser par le feu roi, il y avoit fort longtemps, depuis lequel il n'y avoit point eu à Paris de comédie italienne. Rouillé, sous M. le duc d'Orléans, fut le protecteur et le modérateur de celle-ci, qui d'abord fut à la mode, mais dont les ordures dégoûtèrent bientôt les honnêtes gens. Elle tomba fort, malgré ses appuis, et toutefois elle nous est demeurée jusqu'à présent.

Mardi 19, à Paris. — Il y eut conseil de régence l'après-dînée. — M. de Richelieu fut visité le matin à la Bastille par les chirurgiens que le parlement avoit nommés; ils trouvèrent la blessure qu'on dit qu'il avoit reçue dans son prétendu combat; cependant on assure que le rapport des chirurgiens lui est favorable. — On eut nouvelle que la reine de Portugal étoit accouchée d'un prince; elle avoit déjà un fils et une fille. — Le bruit avoit couru dans Paris que Madame Royale de Savoie étoit morte; cette princesse a soixante-et-douze ans. Le baron Perone, ambassadeur de Sicile, qui est encore ici quoiqu'il ait pris congé du roi, assure que la nouvelle est fautive et même que cette princesse est très-peu malade. — Paparel sera jugé demain à la chambre de justice; il s'est fort mal défendu quand il a été interrogé, et il est en grand danger d'être condamné à mort.

Mercredi 20, à Paris. — Le roi fit la revue des régiments des gardes françoises et suisses; les François étoient habillés de neuf. Le roi étoit dans la grande allée des Tuileries. Ces régiments entrèrent dans le jardin par une petite porte qui donne sur le quai, auprès de la porte de la Conférence, et sortoient par la grande porte du château.

M. le prince de Dombes étoit à la tête des Suisses, en bottes, pour montrer que le colonel général des Suisses doit être à cheval, mais les chevaux n'entrèrent point dans le jardin. Le roi prit grand plaisir à les voir, et leur donna beaucoup de louanges. — Il y eut conseil de régence le matin. — M. le comte de Charolois eut une pension de 20,000 écus *. — Paparel fut jugé à mort sur les deux heures ; de vingt-sept juges il n'y en eut que deux d'avis différents ; et comme il est gentilhomme, on l'a condamné à avoir le cou coupé.

* On le remarquera ici une fois pour toutes : en dons, en pensions, en gouvernements achetés et mis sur le grand pied pour les princes du sang, et en ce qui n'a été que trop connu sous le nom de *Mississipi*, il est innombrable ce que les princes et les princesses du sang ont tiré de cette régence ; et ce que tous ensemble ont eu du feu roi n'est rien auprès, en comptant même ce qu'ont eu de lui les fils et filles, petits-fils et petites-filles de France, les dots que le roi a fournies et les pensions du roi Jacques et de sa famille, depuis qu'il fut réfugié en France.

Jeudi 21, jour de l'Ascension, à Paris. — Le roi alla entendre le salut aux Feuillants. — M. le duc d'Orléans envoya un ordre à la chambre de justice de surseoir l'exécution de l'arrêt contre Paparel, sans cela il auroit été exécuté samedi ; il ne pouvoit pas l'être aujourd'hui, à cause de la fête, ni demain, qui est un vendredi et [parce] qu'on n'exécute point à mort le vendredi, par respect pour notre Seigneur Jésus-Christ, qui à pareil jour de la semaine fut crucifié. — La maréchale de Bellefonds mourut hier à Vincennes, où elle étoit retirée depuis longtemps ; elle étoit de même famille que M. Fouquet, surintendant des finances. Elle avoit 12,000 francs de pension, qu'on lui donna après la mort du maréchal son mari ; elle n'avoit point d'autre revenu. Le feu roi avoit la bonté de la faire payer par mois. — On mande d'Alsace la mort de M. de Rottembourg ; il étoit gendre du feu maréchal Rosen et père de Rottembourg, notre envoyé auprès du roi de Prusse.

Il étoit maréchal de camp et avoit une pension de 3 ou 4,000 francs.

Vendredi 22, à Paris. — L'audience que donne M. le duc d'Orléans au cardinal de Noailles tous les vendredis fut plus longue qu'à l'ordinaire ; il s'y agit apparemment du bref du pape que M. le duc d'Orléans persiste à ne vouloir point recevoir que le nonce n'en ait donné copie au maréchal d'Huxelles, et le nonce dit qu'on ne lui en a point envoyé de copie de Rome. On croit savoir à peu près ce qu'il y a dans ce bref qui ne sera pas agréable à la cour ni à M. le cardinal de Noailles. — On mande d'Angleterre que le roi Georges doit passer incessamment dans ses États d'Allemagne et que le prince et la princesse de Galles demeureront à Londres. — On a mis en prison des particuliers qui avoient écrit en faveur des gens d'affaires et pour blâmer la conduite de la chambre de justice avec eux ; on a trouvé cet écrit trop fort et capable de faire de mauvaises impressions.

Samedi 23, à Paris. — Il y eut conseil de régence l'après-dînée. — On croit que l'affaire des charges de M. d'Antin et de M. de Torcy est réglée, et que le parlement les enregistra avec quelque modification, qui n'ira point à la diminution des revenus, qui sont considérables. — On dit que la pension de 4,000 francs qu'avoit madame de Courtomer a été donnée à son fils, qui est enseigne des gardes de madame de Berry. — M. l'abbé d'Auvergne a pris séance comme conseiller d'honneur au parlement, en qualité d'abbé de Cluny ; il y avoit près de deux cents ans que les abbés de Cluny n'avoient pris cette place, parce qu'ils étoient ou princes du sang ou cardinaux. L'archevêque de Paris, l'abbé de Cluny et l'abbé de Saint-Denis ont le droit de prendre ces places au parlement, et sont au-dessus des autres conseillers d'honneur, et l'abbé de Cluny, comme chef d'ordre, a la place devant l'abbé de Saint-Denis. L'archevêque de Paris est duc de Saint-Cloud ; ainsi il n'y a plus d'intérêt, et il n'y a plus d'abbé de Saint-

Denis. Paris n'étoit qu'un évêché quand on accorda ces places-là à ces trois ecclésiastiques.

Dimanche 24, à Paris. — Il y eut conseil de régence le matin. — Le baron Sparre, ambassadeur de Suède, fit son entrée à Paris, qui fut très-magnifique quoiqu'en deuil ; le maréchal de Montrevel le conduisoit. — Le inspecteur d'infanterie ont ordre de se rendre à leur inspection le 10 de juin ; il y avoit deux inspections vacantes depuis la mort du roi, qui ont été remplies par les deux Montviel frères, et celle que du Verget avoit en Normandie a été donnée à Ceberet, brigadier, homme de grande réputation ; du Verget n'est que lieutenant-colonel. Voici l'état présent de ces onze inspecteurs d'infanterie : d'Aubigné en Flandre du côté de la mer (la ville de Lille est de son inspection) ; Altermak est dans les places du milieu de la Flandre ; Ravignan dans le Hainaut et sur la Meuse ; Maupeou en Alsace ; le marquis de Broglie dans les Trois-Évêchés ; Polastron en Languedoc et en Roussillon ; Tressemans en Dauphiné et en Provence ; Montviel l'ainé en Touraine ; le chevalier de Montviel dans le pays d'Aunis et le Bas-Poitou ; Guitaut en Franche-Comté ; Ceberet en Guyenne.

Lundi 25, à Paris. — Le procès de M. l'archevêque de Reims qui fut jugé ces jours passés fait grand bruit, et on croit que l'on n'en sera pas content à Rome et que quelques évêques de France n'en seront pas contents non plus. Le discours que prononça M. Joly de Fleury, avocat général, fut très-éloquent et très-fort. — Les nouvelles de Vienne nous apprennent que l'armée de l'empereur, forte de cent mille hommes effectifs, est campée à dix heures de Belgrade. On attend pour agir le retour d'un courrier que l'empereur a envoyé à Constantinople, par lequel il a mandé qu'il avoit renouvelé le traité d'alliance avec les Vénitiens, et qu'ainsi il seroit obligé de déclarer la guerre au sultan si les Turcs faisoient la moindre hostilité contre la république. On ajoute dans les lettres qui nous

sont venues de Vienne qu'en cas de guerre, l'empereur est résolu de faire attaquer Belgrade, que le maréchal Staremberg commandera à ce siège et que le prince Eugène commandera l'armée d'observation.

Mardi 26, à Paris. — Il y eut conseil de régence l'après-dînée; il n'y en aura plus jusqu'au dimanche de la Trinité, et la plupart des conseillers de ce conseil sont allés à la campagne. M. le Duc va à Chantilly; M. le comte de Toulouse à sa petite maison de la Rivière près Fontainebleau. M. de la Vrillière, secrétaire d'État, va à Châteauneuf, et on fait venir M. d'Armenonville, qui étoit à la campagne, pour signer comme secrétaire d'État, s'il y a quelques expéditions à signer en l'absence de M. de la Vrillière. — La marquise d'Harcourt est à l'extrémité; on a fait sortir le maréchal, son beau-père, de la maison, et on l'a mené dans la maison de Saint-Frémont. Il aime fort sa belle-fille, et on craint que cela ne nuise fort à sa santé, qui est déjà fort altérée.

Mercredi 27, à Paris. — Il n'y eut point de conseil de régence; il n'y en aura que le lundi d'après le dimanche de la Trinité. — On mande des Deux-Ponts que les confédérés de Pologne ont député un de leurs principaux officiers pour prier le roi Stanislas de venir se mettre à leur tête, et que le roi Stanislas a envoyé un courrier au roi de Suède pour lui demander ce qu'il juge à propos et ce qu'il veut qu'il fasse dans cette occasion-là. Je ne sais si cette nouvelle des Deux-Ponts est bien véritable. — L'abbé Milon acheta, il y a quelques mois, la charge d'aumônier du roi, qu'avoit l'abbé Morel, qui est la seule qui reste à vendre encore, car les sept autres ne se vendent plus. Elle a été vendue à beaucoup meilleur marché qu'elle n'auroit été durant la vie du feu roi.

Jeudi 28, à Paris. — Le roi alla se promener à la Meute; M. ni madame d'Armenonville n'y étoient point (1). On

(1) Le château de la Muette ou de la Meute, dans le bois de Boblogne, appartenait alors à M. d'Armenonville. Voir la note tome XI, page 455.

croit toujours que madame la duchesse de Berry s'accommodera de cette maison-là, qui est charmante. Madame alla à Saint-Cloud pour y passer une partie de l'été; elle y a mené Mesdemoiselles, ses petites-filles. — On inquiète Montargis, garde du trésor royal, qui étoit auparavant trésorier de l'extraordinaire des guerres; on lui demande compte de tout l'argent qui a passé par ses mains dans ces deux charges, et ces comptes iront à plus de 1,800 millions. — Madame la Duchesse la mère a prié M. le comte de Charolois, son fils, de donner au chevalier de Laigle, fils de sa dame d'honneur, la charge de son premier écuyer; ce prince n'en avoit point encore eu.

Vendredi 29, à Paris. — L'arrêt de mort de Paparel sera commué à un bannissement perpétuel, et puis par ordre du roi il sera mis pour toute sa vie dans une prison royale; on est convaincu qu'il a beaucoup d'argent dans les pays étrangers. — M. du Prat, un des deux receveurs généraux de Paris, refusoit de payer ce que les receveurs généraux doivent payer par mois, disant qu'il n'avoit pas un sol dans sa caisse. On a mis le scellé chez lui, et on y a trouvé plus de 200,000 francs en argent neuf et en argent vieux; on a fait porter cet argent au trésor royal. — Le pont qu'on fait aux Tuileries pour entrer aux Champs-Élysées s'avance fort; on en fait un autre moins considérable à la petite porte des Tuileries, près du Pont Royal, et on y fera une grande entrée, afin que les carrosses du roi puissent entrer sur la terrasse jusqu'au bas de son degré (1).

Samedi 30, à Paris. — Madame la duchesse de Berry alla coucher aux Carmelites; elle n'y mena avec elle que mesdames d'Aydie et de Mouchy. — On ne jouera plus au lansquenet chez madame la duchesse d'Orléans au Palais-Royal, parce qu'on y travaille à son appartement, dont l'entrée étoit fort vilaine, et on lui fait une belle entrée

(1) Cela a été changé à l'égard du petit pont. (*Note de Dangeau.*)

par la grande cour. Madame la duchesse d'Orléans est dans son neuvième mois, et ce lui est encore une raison pour vouloir être plus en repos ; le lansquenet rassemble trop de monde. — MM. les pairs, dans leur dernière assemblée, ont résolu d'aller au parlement quand on jugeroit l'affaire de M. de Richelieu. — On met dix gentils-hommes par compagnie dans le régiment des gardes ; ils auront dix sols chacun par jour et seront surnuméraires dans les compagnies. C'est un soulagement pour la pauvre noblesse, et qui tiendra lieu des compagnies de cadets que l'on avoit il y a quelques années.

Dimanche 31, jour de la Pentecôte. — Le roi entendit la messe, vêpres et le sermon dans sa chapelle ; ce fut l'abbé Favier qui prêcha. Madame la duchesse de Berry entendit vêpres et le sermon aux Carmelites, et puis alla se promener au Cours et aux Tuileries. M. le duc d'Orléans assista à sa paroisse à toutes les dévotions de la journée, puis alla à Saint-Cloud voir Madame. — M. de Bonnac a pris congé du roi et de M. le duc d'Orléans pour son ambassade de Constantinople, où madame sa femme va avec lui. — Il y a une ordonnance d'avant-hier en faveur des capitaines des gardes du corps, des capitaines des gendarmes, cheveu-légers et mousquetaires, qui leur conserve les mêmes droits qu'ils avoient du temps du feu roi de lui rendre compte directement de ce qui regarde leurs compagnies, sans passer par le conseil de guerre.

Lundi 1^{er} juin, à Paris. — Le roi alla à Chaillot voir la reine d'Angleterre, qui y fera un assez long séjour. M. le duc d'Orléans alla à la comédie italienne qui se joua pour la première fois à l'hôtel de Bourgogne ; la salle étoit extraordinairement remplie ; ces comédies sont fort à la mode. — Il y a encore quelques petites difficultés qui retardent le départ de M. le maréchal de Berwick pour la Guyenne ; on a mis dans ses provisions des choses dont il paroit ne vouloir pas s'accommoder. — M. de Valentinois presse présentement pour être reçu pair ; on ne trouve

pas la moindre difficulté à son affaire, mais le duc de Brancas et le duc de la Feuillade demandent aussi à être reçus pairs, et il y a des gens qui s'y opposent*.

* On ne comprend rien à ce que veulent dire les Mémoires en ce lieu et encore ci-dessous [et] en d'autres, sur ces trois hommes prétendant à la pairie et y trouvant des oppositions juridiques. Le feu roi avoit agréé le mariage du fils unique de Matignon, chevalier du Saint-Esprit, frère aîné du maréchal, avec la fille aînée de M. de Monaco, avec toutes ses conditions, et promis de lui donner de nouvelles lettres de duc et pair de Valentinois, comme on l'a vu en son lieu. Nulle difficulté donc à cette grâce, qui, en façon du monde, ne pouvoit tomber en litige, puisqu'elle ne dépendoit que du roi seul, qui l'avoit promise et qui ne l'avoit pas consommée, parce que le mariage ne s'étoit pas accompli à temps qu'il le pût faire; il l'étoit maintenant, ainsi plus de difficulté. M. de Brancas, duc à Aix, puis pair à Aix, n'avoit point été enregistré à Paris de l'un ni de l'autre. Les pères n'avoient jamais paru dans aucune cérémonie de la cour, parce qu'aucun duc ne reconnoissoit son ancienneté; et quant à la pairie enregistrée à Aix, c'étoit une chimère qui tout au plus lui donnoit séance en cet unique parlement, où aucun autre pair qui s'y fût trouvé avec lui moins ancien ne lui eût cédé. Nulle matière donc à prétention juridique ni à opposition de personne : c'étoit au roi à le laisser comme il étoit, et comme avoient été ses pères, ou à lui accorder de nouvelles lettres de duc et pair à faire enregistrer au parlement de Paris, avec le rang nouveau de ces lettres nouvelles, comme à tout autre homme que le roi veut faire duc et pair. M. de la Feuillade fait duc lors de son mariage, par des lettres nouvelles sur la démission du duc de Roannois, son beau-frère, comme on l'a vu en son lieu, et avec rang nouveau, n'avoit point eu de lettres de pairie. Celles de Gouffier n'avoient jamais été enregistrées; il n'y avoit donc là nulle matière à question, à prétention juridique, à opposition ni à jugement; c'étoit encore au roi seul à laisser M. de la Feuillade comme avoit été son père, ou à lui faire la grâce de le faire pair par une érection expresse, et à la faire enregistrer au parlement.

Mardi 2, à Paris. — M. le duc d'Orléans alla voir des canons d'une nouvelle fabrique qu'un nommé Thomas, de l'artillerie, a inventés, qui sont plus courts, beaucoup plus légers et qu'on charge avec la moitié moins de poudre, et qu'on prétend qui auront la même force. Ce Thomas est fort appuyé par le comte de Buhi-Brogliè, mais les offi-

ciers de l'artillerie ne croient pas que cela réussisse. — Madame la duchesse de Berry achète la maison de la Meute de M. d'Armenonville. Il demeurera toujours capitaine de Boulogne; en cette qualité il avoit un appartement dans le château de Madrid, qu'on lui fera accommoder mieux qu'il n'est. Je ne sais point ce que madame la duchesse de Berry lui donne; je sais seulement que d'Armenonville dit qu'il est fort content du marché.

Mercredi 3, à Paris. — M. le maréchal de Tessé vend sa charge de général des galères au chevalier d'Orléans, qui n'a que quatorze ans; il est fils reconnu de M. le duc d'Orléans et de mademoiselle de Séry, qui s'appelle présentement madame d'Argenton. On en donne au maréchal de Tessé 600,000 francs argent, comptant; c'est Crozat qui fait l'avance de cet argent, et il se remboursera sur les revenus de la charge, qui sont d'environ 50,000 francs. Il y a déjà quelques jours que ce marché étoit conclu; mais M. le duc d'Orléans en avoit demandé le secret au maréchal, afin d'avoir le loisir d'en parler à Madame et à madame la duchesse d'Orléans. — Le bruit court que M. de Bretonvilliers, qui acheta il y a quelques mois du marquis d'Harcourt le régiment Dauphin-cavalerie, a été tué dans sa garnison par un officier de ce régiment.

Jeudi 4, à Paris. — Madame vint ici de Saint-Cloud, dîna avec M. le duc d'Orléans, et vit la comédie italienne que l'on fit jouer sur le théâtre de l'Opéra. Madame ne veut point voir les spectacles ailleurs. — Mademoiselle de Sauvebœuf, qui est devenue une grande héritière par la mort de son frère, s'est mise dans un couvent à l'insu de sa mère, et lui a fait dire qu'elle n'en sortiroit que pour épouser M. de Vassan, colonel, qui n'est pas fort bien dans ses affaires; elle a vingt-cinq ans passés. — Il y a eu quelques petits mouvements de religionnaires en Languedoc, mais qui n'ont eu aucune suite. — Le bruit qui avoit couru de la mort de M. de Bretonvilliers et de son prétendu combat contre un capitaine de son régiment

s'est trouvé entièrement faux ; plusieurs gens avoient déjà demandé ce régiment.

Vendredi 5, à Paris. — La marquise d'Harcourt mourut hier un peu avant minuit. Le maréchal de Villeroy et le duc de Villeroy sont partis ce matin pour aller à Villeroy, et le maréchal d'Harcourt de son côté pour aller à sa petite maison de Boulogne. Ils sont tous fort désolés de la mort de cette pauvre femme, dont ils étoient tous également contents, et le marquis d'Harcourt son mari est encore plus affligé qu'eux s'il se peut. — A la fin de ce mois M. le comte de Toulouse ne retournera plus à sa petite maison de la Rivière auprès de Fontainebleau, où il alloit passer deux jours de la semaine depuis quelque temps ; il fait revenir les chiens du roi dans la forêt de Sénart, et ira coucher à Petit-Bourg, qui est vis-à-vis de Sénart ; ainsi il aura le plaisir de la chasse de même, et n'aura pas tant de chemin à faire.

Samedi 6, à Paris. — M. le comte d'Évreux achète le gouvernement de Poitou de M. de la Vieuville ; il en donne 400,000 francs et 10,000 francs de pot-de-vin, et M. de la Vieuville se réserve le petit gouvernement de Fontenay-le-Comte. — M. le Blanc, un des conseillers du conseil de guerre, et qui a été longtemps intendant à Ypres et à Dunkerque, a eu une pension de 2,000 écus ; il y a plusieurs intendants qui ont eu de pareilles pensions quand on a été fort content d'eux, et on l'a toujours été de M. le Blanc, qui avoit l'intendance du meilleur revenu de toutes les intendances du royaume. — La réforme de la cavalerie est achevée. Le roi garde cent cinquante escadrons de cent maîtres chacun, outre les dix-sept escadrons de la maison du roi et de la gendarmerie. — On a nouvelle d'Allemagne que l'électeur palatin est à l'extrémité.

Dimanche 7, à Paris. — Les conseils de régence ne commenceront que demain. — La comtesse d'Egmont, de Flandre, est morte, à Bruxelles ; elle étoit de la maison

d'Aremberg. Elle avoit épousé en premières noces le marquis de Grana, gouverneur des Pays-Bas, père de la duchesse d'Aremberg; ainsi madame d'Egmont étoit sa belle-mère et sa belle-sœur; elle avoit épousé en secondes noces le comte d'Egmont, frère aîné de celui dont est veuve la comtesse d'Egmont qui est ici. — L'ambassadeur de Portugal donna un bal très-magnifique; sa maison et son jardin étoient fort éclairés. On trouva le prince de Portugal qui est ici très-bien fait; il danse fort bien. Il y aura encore demain et après-demain chez cet ambassadeur des réjouissances pour la naissance du second fils du roi de Portugal qui vient de naître.

Lundi 8, à Paris. — Les conseils de régence recommencèrent; il y en eut un l'après-dînée. Le roi reçut le matin des chevaliers de Saint-Louis, dont le premier fut le marquis de la Fare; ces chevaliers n'avoient pas été nommés par le feu roi. On avoit dit même dans les commencements que le roi n'en nommeroit pas de nouveaux; il en avoit déjà reçu, mais c'étoit de ceux qui avoient été nommés par le feu roi. Il fit cette petite cérémonie avec un habit fort magnifique et de la meilleure grâce du monde. — Il y eut chez l'ambassadeur de Portugal une grande fête; il donna un feu d'artifice sur la rivière, devant sa maison, où étoient beaucoup de princes et de princesses et les gens les plus considérables de la cour de Paris; mais madame la duchesse de Berry voulut voir le feu d'une maison particulière, et en prit une pour cela près de la porte Saint-Bernard, où elle étoit avec toutes ses dames.

Mardi 9, à Paris. — Il y eut conseil de régence l'après-dînée. Le marquis d'Antremont, nouvel ambassadeur de Sicile, salua M. le duc d'Orléans; il étoit arrivé ici dès samedi. Le baron Perone, à qui il succède dans cet emploi, part lundi pour retourner à Turin. — On croit que le maréchal de Berwick n'ira plus en Guyenne; on a mis dans ses provisions quelques conditions qui n'étoient pas dans

les provisions du maréchal de Montrevel, dont il ne veut pas s'accommoder ; c'est par rapport à M. le comte d'Eu, gouverneur de la province, et ce maréchal est retourné à Fitz-James. On parle déjà d'envoyer d'autres gens en sa place, mais il n'y a rien encore de réglé là-dessus. — On fait travailler au gros pavillon des Tuileries le plus proche de la rivière, où l'on fera vingt-deux logements.

Mercredi 10, à Paris. — Le roi alla à l'Observatoire *, où l'on fit devant lui plusieurs expériences ; celles de l'aimant lui plurent fort, et il s'y amusa longtemps. — Il y eut conseil de régence le matin. On a réglé, sur la représentation des marchands, que les deuils seroient diminués de la moitié ; ceux qu'on portoit un an on ne les portera plus que six mois, et ainsi de tous les autres **. — On a donné part au roi de la mort de la reine grande-mère du roi de Suède ; il y a déjà plusieurs mois qu'elle est morte. On reprendra l'effilé pour quelques jours, pour marquer qu'on le porte pour elle. — Quelques officiers pressés d'argent se sont trouvés obligés d'agioter leurs billets d'État ; ils ont été grondés, et on a puni ceux qui ont pris le papier à diminution de ce qu'il vaut. On parle de mettre à part 200,000 écus en lieu où les officiers pressés d'argent pourront aller porter leurs billets, que l'on payera comptant sans leur rien faire perdre.

* Le roi s'étant promené à l'Observatoire, et se remettant en chemin pour retourner aux Tuileries, passoit nécessairement devant l'Institution (1). Le maréchal de Villeroy, ami du chancelier de Pontchartrain, imagina fort dignement de faire voir au roi un homme qui avoit su quitter une si grande fortune pour la retraite et la soutenir si hautement, et d'honorer la vertu en faisant un honneur extraordinaire à celui qui en donnoit un exemple si nouveau. Il se souvint que pour beaucoup moins, et pour une retraite toute domestique et dans un état ordinaire, le feu roi avoit voulu que les enfants de France qui venoient se promener à Paris y vissent le vieux Beringhen, et que le duc de Beauvilliers les y mena par son ordre. Le maréchal manda

(1) De l'Oratoire.

done au chancelier de Pontchartrain que le roi le vouloit aller voir, et qu'il alloit arriver. Le reclus, qui l'étoit fidèlement, sentit tout l'honneur, mais il n'en redouta pas moins l'importunité : sa vraie et rare modestie, d'accord avec son parfait renoncement, le fit aller attendre le roi sur sa porte dans la rue ; il ne put empêcher le roi de mettre pied à terre, mais il fit tant, à force de respects, que tout se passa sans entrer chez lui. Au bout d'un bon quart d'heure il trouva moyen de remettre le roi en carrosse, de le voir partir, et de se rendre en paix à sa chère solitude.

** Madame la duchesse de Berry, lasse à son âge d'un nombre de grands deuils qui s'étoient succédé les uns aux autres sans presque aucun intervalle, fut cause de cette ordonnance, prétextée de l'intérêt du commerce et des marchands. On a depuis diminué encore les deuils, parce qu'en France on aime les extrêmes. La vanité qui fait porter des deuils infiniment éloignés et de parents souvent inconnues a soutenu ceux-là ; et comme très-courts par leur nature, on n'a pu les abrèger quand on auroit dû les supprimer ; d'où il arrive qu'on ne porte plus le deuil des véritables parents, ou du moins avec une légèreté fort indécente, et qu'on le porte religieusement de tous ceux qui ne le sont plus, et de bien des gens qui n'ont jamais été parents. Le rare est que cette ordonnance des deuils venue de la régence de M. le duc d'Orléans est peut-être la seule observée qui en vienne.

Jeudi 11, jour de la Fête-Dieu, à Paris. — Le roi attendit aux Tuileries la procession de Saint-Germain l'Auxerrois, sa paroisse, et l'après-dinée il assista dans la chapelle aux dévotions de la journée. M. le duc d'Orléans alla à Saint-Eustache, sa paroisse, suivit la procession à pied et la reconduisit à l'église. — On a arrêté plusieurs gens par ordre de la chambre de justice, et entre autres un nommé Villeneuve, caissier de MM. de Mongelas et la Jonchère, trésoriers de l'extraordinaire des guerres. — On parle d'envoyer quelqu'un en Bretagne pour y commander à la place du maréchal de Châteaurenaud, qui est fort vieux, et on croit que M. le régent a jeté les yeux sur le prince de Talmond pour remplir cet emploi. — Le fils aîné de Crozat est entré dans les mousquetaires noirs, et achète la cornette 40,000 écus. M. de Montboissier, premier enseigne, donne 10,000 écus pour monter à la sous-lieutenance ; cela fera les 50,000 écus qu'il faut payer à M. de Vins.

Vendredi 12, à Paris. — M. le duc d'Orléans alla l'après-dînée à la Villette voir l'épreuve des nouveaux canons inventés par Thomas ; ils n'ont pas tout à fait si bien réussi qu'il l'avoit fait espérer, mais on ne laissera pas de s'en servir en certaines occasions. Au retour de la Villette, M. le duc d'Orléans alla à un opéra nouveau qu'on appelle *les Fêtes d'été* (1), et qui a assez bien réussi ; il l'entendit dans la loge de madame la duchesse de Berry. — On attendoit avec impatience l'ordinaire de Rome, espérant qu'il apporteroit quelques bonnes nouvelles sur les bulles ; mais on n'a rien appris qui donne espérance de les avoir ; au contraire, il paroît qu'on est très-mécontent en cette cour-là de ce qui s'est passé en Sorbonne depuis quelque temps et de ce qu'ont fait différents parlements du royaume.

Samedi 13, à Paris. — M. le duc d'Orléans dîna au Luxembourg avec madame la duchesse de Berry et puis vint aux Tuileries au conseil de régence. — L'affaire de MM. le duc de Richelieu et comte de Gacé doit être jugée au parlement mercredi, et le roi écrira à MM. les princes du sang et aux pairs pour les inviter à s'y trouver. — M. de Nevers est en marché du gouvernement de Nivernois qu'a le comte de Médavy et qu'il veut vendre au moins 50,000 écus. — Il est encore incertain si M. de Berwick ira ou n'ira pas en Guyenne. — L'électeur palatin mourut le 7 de ce mois à Dusseldorf : il n'a point laissé d'enfants ; il a trois frères, dont l'aîné, qui devient électeur, s'appelle le prince Charles. Il a été marié deux fois, à deux Polonoises, et a eu une fille de chacun de ces mariages. On le croit marié présentement, mais il n'avoue point ce mariage ; et quand il viendrait des enfants, ils n'hériteroient pas de cet électorat, par le défaut de naissance de la mère. Les deux autres frères sont l'évêque d'Augsbourg, dont on ne parle jamais, parce qu'il est tombé en enfance, et

(1) Paroles de M^{lle} Barbier, musique de Monteclair.

l'autre est l'électeur de Trèves, qui est aussi grand maître de l'ordre Teutonique et qui, je crois, n'est point prêtre ; il est outre cela coadjuteur de Mayence.

Dimanche 14, à Paris. — Il y eut conseil de régence le matin. — M. de Clermont-Saint-Aignan, dont le père mourut en Italie maréchal de camp, et qui est présentement l'aîné des Clermont-Gallerande, achète le régiment d'Auvergne, dont est colonel le vieux d'Alba, ancien brigadier, qui se retire. — D'Andrezelles, qui étoit un des quatre secrétaires du cabinet et qui depuis avoir vendu sa charge avoit conservé les entrées chez le roi, et qui menoit une vie fort retirée, est nommé à l'intendance de Roussillon, en la place de M. de la Neuville, qui revient ici pour des affaires de famille d'une longue et difficile discussion. La Neuville est fils de des Chiens, qui a été dans beaucoup d'affaires. — Le comte de Croissy, qui a permission de revenir ici pour quelque temps, étoit demeuré à Hambourg, où la goutte l'a pris assez rudement ; mais il en est fort soulagé à cette heure, et on l'attend la semaine qui vient. On ne croit pas qu'on le renvoie ambassadeur en Suède.

Lundi 15, à Paris. — MM. les pairs ont reçu la lettre du roi pour se trouver à la grande chambre, au jugement de M. de Richelieu et de M. de Gacé, qui est remis au vendredi. M. le Duc et M. le prince de Conty ne sont pas contents de la suscription de ces lettres, et cela les aigrît encore davantage contre M. du Maine et M. le comte de Toulouse, parce que les suscriptions des lettres sont égales et que, aux unes et aux autres, la qualité de prince du sang y est énoncée. — Il va paroltre un édit sur les receveurs généraux, qui sont présentement quarante ; il y en a deux par généralité. Il n'y avoit que dix-neuf généralités dans le royaume ; on en a composé une vingtième, dont M. le Gendre est intendant. Par cet édit les receveurs généraux seront obligés de porter dans le même endroit à Paris tout l'argent de leur recette, et dix d'entre eux qu'on choisira en auront la principale administration.

Mardi 16, à Paris — Il y eut conseil de régence l'après-dînée. Beaucoup de gens considérables de la cour se sont intéressés à la banque de M. Law ; elle est entièrement remplie, et des Anglois avoient envoyé ici 100,000 écus pour mettre à cette banque, qui n'y ont pas pu avoir part. — On mande de Londres que le départ du roi Georges pour l'Allemagne est fixé au 27 de ce mois. — M. le Blanc interrogea hier Paparel à la Conciergerie ; il n'en a pu rien tirer, et répond fort mal aux interrogatoires. — M. de Montboissier avoit peine à trouver les 10,000 écus qu'il doit donner pour monter à la sous-lieutenance des mousquetaires noirs ; Crozat fait les avances de ce qu'il lui manque, et par là toute l'affaire est finie, et Canillac sera reçu dans quelques jours à la tête des mousquetaires et puis fera recevoir les autres officiers de la compagnie.

Mercredi 17, à Paris. — Il y eut conseil de régence le matin. — Le maréchal d'Harcourt se trouva fort mal le soir ; on craint pour lui une nouvelle attaque d'apoplexie. — M. le Duc et M. le prince de Conty n'iront point vendredi au jugement de MM. de Richelieu et de Gacé. M. le Duc a fort sollicité pour Gacé, et M. de Richelieu a l'honneur d'appartenir à M. le prince de Conty. — Le czar a vu le roi de Danemark auprès de Hambourg, et, après les conférences qu'ils ont eues ensemble, le czar en est reparti pour aller aux eaux de Pirmond, où il compte d'être trois semaines. — M. de Pardailan, frère de feu M. de Parabère et mestre de camp réformé, a obtenu une pension de 500 écus qui vaquoit sur les Invalides.

Jeudi 18, jour de la Petite-Fête-Dieu, à Paris. — Le reposoir dans le palais du Luxembourg étoit très-magnifique ; madame la duchesse de Berry y attendit la procession de Saint-Sulpice, et puis la reconduisit à pied jusqu'à l'église. Dans cette procession il y eut une grande bagarre entre les archers du guet et les archers de la Monnoie, qui se disputoient le pas ; il y eut même des

gens blessés de part et d'autre. Les gardes de madame de Berry eurent beaucoup de peine à apaiser le désordre, et le marquis de la Rochefoucauld, leur capitaine, fut même blessé à la main, mais très-légèrement. Les dames qui suivoient madame la duchesse de Berry furent très-épouvantées, mais cette princesse ne le fut point du tout. On a mis en prison quelques-uns de ces archers. — L'apoplexie du maréchal d'Harcourt se déclara la nuit; il conserva la connoissance toute la journée, mais il a entièrement perdu la parole.

Vendredi 19, à Paris. — Le procès de M. de Richelieu et de M. de Gacé fut jugé; on ordonna un plus ample informé, et que ces messieurs garderont encore la prison deux mois. M. le Duc, M. le prince de Conty et M. le duc du Maine n'assistèrent point à ce jugement. M. le comte de Toulouse et M. le prince de Dombes y étoient. — On doit juger jeudi la pairie que prétendent, par raisons toutes différentes, MM. les ducs de Valentinois, de la Feuillade et de Villars-Brancas. M. le Duc et M. le prince de Conty disent qu'ils assisteront à ce jugement, et qu'ils veulent empêcher M. le duc du Maine, M. le prince de Dombes et M. le comte de Toulouse de passer par le parquet, privilège qui n'est dû qu'aux princes du sang, titres qu'ils ne veulent pas que prennent les princes légitimés*.

* Les princes du sang, qui, accoutumés de longue main par degrés à voir les bâtards pareils à eux en tout à la cour du feu roi et dans l'usage ordinaire de la vie, s'en étoient peu à peu consolés par les divers avantages nouveaux que cette société leur avoit procurés, étoient bien aises de trouver ailleurs en ces mêmes bâtards un étage qui les séparoit des pairs d'une façon plus distinguée. Mais ils ouvrirent enfin les yeux lorsqu'il n'en fut plus temps, et que dans les derniers temps du feu roi, uniquement consacrés à la grandeur de ses enfants légitimés, il les égala en tout et partout aux princes de son sang, jusqu'au titre et au nom, et jusqu'à la faculté de succéder à la couronne. Alors seulement ils comprirent que ce qu'ils avoient pris pour le but n'étoit que le chemin, que la mort du feu roi ne leur permit peut-être pas d'achever dans toute l'étendue qu'il paroît que M. et madame du Maine et leur

fidèle et toute-puissante Maintenon s'étoient proposée. Il leur fallut, à leur âge et sous un roi si absolu, subir un joug sans oser dire un mot, et un joug qui en identifiant les bâtards avec eux, ne leur y faisoient trouver que les frères de leurs propres mères, et les enfants de ces frères, et leurs cousins germains, même doublement tels de la branche de Condé; mais cette double parenté fut celle qui anima la discorde, par les procès qui s'émurent entre eux sur le testament de M. le Prince, qui n'auroit point regardé les bâtards de madame de Montespan si M. du Maine n'eût pas été élevé à l'honneur d'épouser une fille de M. le Prince et d'avoir ainsi, du chef de madame sa femme et de leurs enfants, des droits à soutenir dans cette succession. L'intérêt qui les anima s'aigrit infiniment davantage par les qualités qu'il fallut juridiquement prendre dans les requêtes. M. du Maine ne pouvoit n'y point parler comme autorisant nécessairement madame sa femme, et y parlant ne pouvoit omettre la qualité de prince du sang, qui lui avoit été accordée et enregistrée au parlement, sans paroître renoncer à ce grand droit et à tout ce qu'il emportoit. Les princes du sang, qui l'avoient souffert par nécessité, et qui depuis que la mort du feu roi leur avoit rendu leur liberté à cet égard étoient demeurés dans le silence, furent réveillés par une qualité qui, prise juridiquement avec eux, la constatoit par leur propre aveu pour jamais s'ils la passaient, et avec cette qualité toute l'entière parité avec eux en tout, partout et pour tout. C'est ce qu'ils ne purent se résoudre à souffrir, et de ce détroit où le procès d'intérêt jeta M. du Maine résulta que l'accessoire devint le principal, et que la querelle sur cette qualité l'emporta du tout au rien sur celle des questions d'intérêt, qui néanmoins alloient à de grandes sommes. C'est ce que madame la Princesse, mère commune, devoit prévoir et arrêter, puisque les biens immenses qu'elle avoit apportés, ses grandes reprises, et les avantages d'une communauté effroyablement riche, lui donnoit les moyens de parler en maîtresse par les avantages prodigieux qu'elle pouvoit faire aux uns au préjudice des autres, et par là arrêter les procès, les terminer avec justice mais à sa volonté, et faire tomber toutes les occasions de prendre des qualités qui ne pouvoient être suivies que par des tempêtes. Mais elle n'avoit que de grandes richesses et beaucoup de vertu : tout le reste lui manquoit, et tandis qu'il ne tenoit qu'à elle de faire la loi, elle la recevoit de ses enfants et de ceux qui gouvernoient ses affaires. Son penchant étoit pour les princes du sang, mais elle craignoit étrangement madame du Maine; elle étoit pour le dernier qui lui parloit, et à force de flotter entre eux et de se montrer incapable de prendre aucun parti, elle acquit le parfait mépris d'eux tous, dont elle ne put jamais se relever, et les jeta dans les dernières extrémités les uns contre les autres.

Samedi 20, à Paris. Il y eut conseil de régence l'après-dînée. — On croit que M. le duc d'Orléans ordonnera au parlement de retarder pour quelque temps le jugement qu'il devoit rendre jeudi sur les trois ducs qui demandent la pairie; il veut éviter les procès et les disputes qu'il pourroit y avoir entre les princes. — Par les lettres de Vienne du 7 de ce mois, il paroit que la guerre entre l'empereur et les Turcs est sûre; on n'en doute plus en ce pays-là, et le prince Eugène doit partir incessamment. — La princesse de Nassau, qui est de la maison de Mailly, qui avoit été mise à la Bastille et ensuite envoyée dans un couvent à Rhétel, a eu permission de revenir ici; elle est chez le marquis de Nesle, son frère. Elle a fait une transaction avec le prince de Nassau, son mari, qui est présentement à Bruxelles et qui a consenti qu'elle revint à Paris dans sa famille.

Dimanche 21, à Paris. — Il y eut conseil de régence le matin. — Le feu roi avoit promis 100,000 écus à M. Desmaretz au dernier renouvellement des fermes; M. le duc d'Orléans lui fera payer ces 100,000 écus en lui donnant 1,000 pistoles par mois, et il a déjà touché le mois de juin*. — On travaille à faire un fonds pour payer aux troupes ce qui leur est dû de l'année passée, mais il n'est rien dû de cette année ni aux officiers ni aux soldats. — Madame la duchesse d'Orléans est presque à la fin de son neuf; on craint une septième fille. Elle en a déjà eu six, dont l'une est morte fort jeune, et elle dit qu'elle se sent dans cette grossesse-ci comme elle se sentoit dans ces grossesses-là. — Les grandes chaleurs qu'il a fait ces jours ici ont empêché que l'on ne fit sortir le roi, qui se porte, Dieu merci, fort bien.

* Voilà de ces foiblesses qui ne se peuvent comprendre. Le régent avoit ôté les finances à Desmaretz; le duc de Noailles, à merveille alors avec lui et qui gouvernoit les finances, avoit levé le masque contre Desmaretz, qu'il avoit si basement courtisé sous le feu roi jusqu'à sa mort, et avoit tâché de s'instruire sous lui à force de souplesse et de

our, et Desmaretz n'avoit pu rien refuser au neveu de madame de Maintenon. Par lui poussé alors, sans cause comme sans mesure, il avoit fait fouiller Hyères, n'ayant pu induire le régent à faire fouiller sa maison, et tout aussitôt, le régent, pressé par le maréchal de Villeroy, qui lui avoit toujours été si contraire, tient à Desmaretz des promesses du feu roi dont il n'étoit point tenu, et qui en elles-mêmes et par rapport à la presse extrême des finances, et à un temps de minorité étoient si disproportionnées à un particulier tel que Desmaretz, et qui avoit si longtemps eu les finances.

Lundi 22, à Paris. — Madame la duchesse du Maine alla à Sceaux pour y passer une partie de l'été; elle reviendra faire un tour ici aux couches de madame la duchesse d'Orléans. — Madame de Villacerf mourut ici de la petite vérole. — On mande de Pologne que le roi Auguste est revenu à Varsovie, et qu'il espère apaiser les troubles de Pologne en renvoyant toutes les troupes saxonnes, à quoi les confédérés sont plus aheurtés que jamais. — M. de Mazarin, qui est allé à Strasbourg avec M. le cardinal de Rohan, n'a point répondu au factum de M. de Châtillon pour le grand bailliage de Haguenau; on en presse le jugement, et le conseil de finances a promis à M. le chancelier, beau-père de M. de Châtillon, de juger l'affaire la semaine qui vient. — On cherche des moyens de donner quelque débouché aux billets d'État. M. Law en reçoit dans sa banque pour les trois quarts de ceux qui y prennent des actions; mais ce débouché-là est fort petit, on en cherche de meilleurs.

Mardi 23, à Paris. — Il y eut conseil de régence l'après-dînée. — M. le Duc fut saigné deux fois le soir pour une chute qu'il fit hier à la chasse. Madame la Duchesse, sa mère, soupa chez M. d'Antin; il lui avoit caché sa chute et le parti qu'il avoit pris de se faire saigner. — Le petit Chabannes, lieutenant aux gardes, a l'agrément pour acheter la compagnie de d'Avéjan, qui a acheté la sous-lieutenance des mousquetaires gris. Le petit Chabannes étoit fort nouveau lieutenant; il a été un de nos élèves de Saint-Lazare, et quoiqu'il soit fort pauvre, il est assuré

de trouver les 40,000 francs qu'il lui faut pour monter à la compagnie. — Madame de Kerouën, sœur du marquis de Boulainvilliers, a obtenu au conseil de régence une partie de ce qu'elle demandoit, et on reverra son procès au conseil du dedans du royaume.

Mercredi 24, à Paris. — Il y eut conseil de régence le matin. — On saigna M. le Duc, du pied, pour sa chute; on ne soupçonnoit point la petite vérole, mais elle parut sur les onze heures. Les médecins le crurent en très-grand danger; le soir il fut fort soulagé. M. le duc d'Orléans alla l'après-dînée à l'hôtel de Condé savoir des nouvelles de M. le Duc, mais il ne le vit point. M. le comte de Toulouse y alla aussi savoir de ses nouvelles, quoique les familles soient fort brouillées. Madame la Duchesse s'est enfermée avec M. son fils; madame la Duchesse sa femme vouloit s'y enfermer aussi, mais on n'a pas voulu le lui permettre. — La marquise de Villequier est fort mal; elle a reçu tous ses sacrements. — M. le nonce est depuis quelque temps à la campagne; cela a fait courir le bruit qu'il vouloit s'en retourner à Rome, mais ce bruit est faux, et il reviendra à Paris aux premiers jours.

Jeudi 25, à Paris. — M. le Duc passa la journée assez doucement. Il est encore mieux qu'hier au soir; il n'a plus de transport au cerveau et la fièvre est fort diminuée. — Le maréchal de Châteaurenaud demeurera commandant en Bretagne; on avoit parlé d'y envoyer en sa place M. le prince de Talmond ou M. le maréchal de Montesquiou, et M. le prince de Talmond croyoit avoir la préférence, mais le maréchal de Châteaurenaud a représenté ses services vivement et dit même à M. le duc d'Orléans qu'il ne demandoit point d'appointements. On ne sait pas encore si M. de Berwick ira en Guyenne; la difficulté qu'il fait ne regarde pas plus les princes légitimés que les princes du sang; il soutient qu'il n'y a point d'exemples qu'aucun maréchal de France ait jamais commandé en province sous les ordres d'un prince du sang absent et

qu'il ne veut pas être le premier à donner cet exemple.

Vendredi 26, à Paris. — Madame la duchesse d'Orléans, après son souper, sentit des douleurs pour accoucher. On envoya en diligence à Saint-Cloud pour en avertir madame la duchesse de Berry, qui s'y baignoit dans la rivière, et Madame, qui y demeure depuis quelques jours. Avant qu'elles fussent arrivées, madame la duchesse d'Orléans accoucha ; elle ne fut pas deux heures en travail, quoiqu'on craignit fort pour elle, parce qu'elle avoit été très-malade dans ses autres couches ; mais par malheur elle n'accoucha que d'une fille. Elle en avoit déjà cinq, et elle n'a qu'un fils, qui est M. le duc de Chartres. Elle en étoit fort affligée ; M. le duc d'Orléans, qui en étoit pour le moins aussi affligé qu'elle, eut la force de se contraindre et de lui dire que puisqu'elle se portoit bien et qu'elle avoit peu souffert, ils devoient être contents l'un et l'autre.

Samedi 27, à Paris. — Il y eut conseil de régence l'après-dînée. — M. le Duc continue à se porter aussi bien qu'il se peut au quatrième jour de la petite vérole. — On croit la marquise de Villequier hors de danger. — Le pape a proposé dans ce dernier consistoire l'évêché de Bayeux pour M. le cardinal de la Trémoille ; mais on dit que ce cardinal a ordre de ne recevoir aucunes bulles, ni pour lui ni pour un autre, si le pape n'en accorde à tous les évêques que M. le régent a nommés. La même chose arriva pendant les démêlés de la France avec Rome en 1682 : le feu roi ne voulut point qu'on reçût quelques bulles que le pape vouloit donner, à moins qu'il n'en accordât à tous les évêques que le roi avoit nommés.

Dimanche 28, à Paris. — Il y eut conseil de régence le matin. — Madame la duchesse de Berry et M. le duc d'Orléans allèrent l'après-dînée à la Meute, que cette princesse commence à faire meubler. — Les dernières nouvelles de Vienne parlent du prompt départ du prince Eugène, et on n'y doute pas que les hostilités ne commencent dès qu'il sera arrivé à l'armée. S. M. I. a fait arrêter à Staden

Langallerie ; on prétend qu'il avoit fait un traité avec le Turc et qu'il avoit reçu beaucoup d'argent. On mande aussi que l'empereur a fait Bonneval lieutenant général *. — Madame la duchesse d'Elbeuf est considérablement malade ; elle étoit la troisième femme de feu M le duc d'Elbeuf. Elle n'avoit eu de son mariage que deux filles, dont l'aînée étoit feu madame la duchesse de Mantoue et la cadette est religieuse.

* On a vu en son lieu les désertions de Langallerie et de Bonneval des troupes de France et leur cause peu honorable. Langallerie, incapable de se contenter de rien et de vivre avec personne, et croyant mériter tout, quoique très-simple gentilhomme et de capacité fort bornée, ne put durer chez l'empereur. Il traita avec les Turcs ; il fut pris sur le fait et traité selon ses mérites. Pour Bonneval, d'une naissance fort supérieure et d'un mérite de guerre beaucoup plus étendu, [il] ne put subsister non plus avec ceux à qui il s'étoit livré ; il se brouilla si personnellement et si outrageusement avec le prince Eugène, qui s'étoit déclaré son protecteur, et qui le logeoit et défrayoit chez lui, qu'il quitta les Impériaux et se voulut donner aux Moscovites, qui n'osèrent l'accepter dans la crainte d'offenser le prince Eugène, lequel, au lieu de le mépriser, eut la petitesse de pique de le barrer partout. Après avoir tâté bien des lieux et bien des partis, il se retira à Venise, d'où il fit son traité avec les Turcs ; il leur livra les plans, qu'il avoit adroitement ramassés, des principales places de leurs frontières tenues par l'empereur, et toutes les connoissances qu'il avoit acquises dans son service, puis passa à Constantinople et se fit circonscire. Tel fut le fruit du pardon qu'il obtint ici du régent, par l'entremise de Biron, qui lui donna sa fille, avec laquelle il ne demeura pas un mois, et ne la revit jamais depuis. Cet affreux parti, et si fort inouï dans un homme de cette naissance, dépasse fort l'étendue du temps de ces Mémoires ; mais son horrible nouveauté a fait estimer qu'elle méritoit d'être insérée dans ces notes, même en anticipant le temps.

Lundi 29, à Paris. — Il y a apparence présentement que milord Berwick ira commander en Guyenne et que l'on trouve les difficultés qu'il a faites raisonnables, car on ne trouve point d'exemple qu'aucun maréchal de France commandant dans une province ait été aux ordres d'un prince du sang absent *. — M. de Rothelin, qui avoit obtenu une dispense de Rome pour épouser

mademoiselle de Clère, sa nièce, a été obligé de renvoyer un courrier à Rome, parce que le banquier s'étoit servi d'un mot latin qui auroit pu dans la suite être mal interprété et faire un procès aux enfants qui viendroient de ce mariage. — La maladie de M. le Duc va toujours de mieux en mieux.

* Toujours usurpations ou du moins tentatives les plus nouvelles et les plus fortes et des princes du sang et de ceux qui le vouloient être, plus que de qui que ce fût, et presque toutes les autres à leur instigation et à leur profit.

Mardi 30, à Paris. — Il y eut conseil de régence l'après-dînée. Le matin, au conseil de finances, on rapporta l'affaire du duc de Mazarin contre M. de Châtillon pour le grand bailliage de Haguenau ; il fut ordonné qu'on communiqueroit cette affaire au procureur général, le roi pouvant y avoir intérêt. — M. de Berwick eut audience le matin de M. le duc d'Orléans, qui entretint ensuite le maréchal de Villeroy, doyen des maréchaux de France, et l'on saura demain ce qui aura été réglé sur le commandement de Guyenne. — La reine d'Espagne étoit encore assez grosse, mais elle s'est blessée; le roi son mari avoit eu quelques accès de fièvre, que le quinquina lui a ôtés. — Le marquis de los Balbazès, qui est à Madrid et qui est prodigieusement riche, a marié sa fille aînée au duc de la Mirandole, grand écuyer du roi, et la seconde au duc d'Arcos, veuf depuis quelques mois; c'est le frère aîné de la duchesse d'Albe*.

* Le duc d'Arcos étoit frère du duc de Baños et de la duchesse d'Albe, qui vint en France avec son mari, ambassadeur d'Espagne, qui y mourut et leur fille unique aussi, dont la grandesse retourna à son oncle paternel. La duchesse d'Albe se remaria au duc de Solferino, arrière-cadet de Gonzague, qu'elle avoit connu abbé à Paris, et qui fut fait grand pour ce mariage et gentilhomme de la chambre par Philippe V, lequel n'en ayant point eu d'enfants et en étant veuf se maria à la fille du prince de Santo-Buono, Carraccioli, grand d'Espagne, qui avoit été vice-roi du Pérou. Ces deux ducs d'Arcos et de Baños vinrent exilés en France, en punition de s'être opposés à l'égalité du

rang des ducs et des grands d'Espagne dans les deux monarchies, convenu entre Louis XIV et le roi son petit-fils à son avènement à celle d'Espagne. Ils s'appeloient Ponce de Léon. Le duc d'Arcos étoit veuf de la fille de l'amirante de Castille, retiré en Portugal, en chemin de France, où il venoit ambassadeur, dont tous les biens furent confisqués, et qui mourut misérablement en Portugal. Elle étoit veuve du marquis del Carpio, issu par mâles du célèbre don Louis de Haro, qui, avec le cardinal Mazarin, avoit fait la paix des Pyrénées. En secondes noces il épousa une Spinola, petite-fille du marquis de los Balbazès, ambassadeur d'Espagne en France, lors du mariage et de l'entrée solennelle de la reine Marie-Thérèse, femme de Louis XIV, à Paris, et qui mourut prêtre. Cette seconde femme eut plusieurs sœurs, qui épousèrent le duc de la Mirandole, comme les Mémoires le disent; le prince Pio, grand d'Espagne, qui étoit capitaine général d'armée et l'avoit été de Catalogne; le comte de Fuensalida, grand d'Espagne, qui étoit Velasco, des connétables de Castille, ducs de Frias, et un frère marquis de los Balbazès, grand d'Espagne, gendre du duc d'Albuquerque, et depuis grand écuyer de la princesse des Asturies.

Le duc de la Mirandole avoit été accordé à la princesse de Parme, et leurs articles signés. Alberoni, dans ces entrefaites, ayant proposé et promis cette princesse à la princesse des Ursins pour le roi d'Espagne, le mariage du duc de la Mirandole fut rompu et celui d'Espagne fait. Cette reine a toujours conservé de l'amitié et de la distinction pour le duc de la Mirandole, qu'elle fit venir en Espagne et faire grand d'Espagne, puis grand écuyer, mais qui se trouva un pauvre sujet quoiqu'un fort honnête homme. Il est frère du cardinal Pic de la Mirandole. La duchesse sa femme périt par un étrange accident, en 1722: un torrent impétueux, grossi par deux orages furieux coup, sur coup, entra dans un bout de Madrid près du Buen-Retiro, le long d'une espèce de vallée peu perceptible qui sépare ce palais de la ville, y emporta tout dans un instant, inonda l'appartement bas de l'hôtel de la Mirandole, où il y avoit grande compagnie, y noya plusieurs et entre autres la duchesse de la Mirandole dans le fond de son cabinet, où elle étoit allée se jeter à genoux et prier Dieu. L'ambassadeur de Hollande nagea longtemps appuyé de deux fauteuils, et se sauva à grand'peine. Le prince Pio fut emporté par le courant des appartements dehors, et son corps trouvé dans un égout à quatre lieues de Madrid. Le duc de Liria, fils du duc de Berwick, suspendu longtemps à une porte après avoir sauvé l'abbé Grimaldo, frère du ministre et secrétaire d'État, tomba dans l'eau avec la porte, et fit tant qu'il sortit en nageant dans la rue où, en s'élançant, il demeura plus d'une demi-heure pendu par ses mains à des grilles de fenêtres, où il se harponna et d'où on le tira au second étage par des cordes où le duc de la Mirandole s'étoit sauvé d'abord. Plusieurs

autres de la compagnie y périrent, un dans la maison ou dans la cour, car il y en avoit une, chose peu commune dans Madrid, où des carrosses furent renversés et brisés, et quelques-uns de ceux qui s'étoient sauvés dessus noyés ou fort blessés. Le nonce du pape, Aldobrandin, mort depuis cardinal, en étoit sorti un moment devant l'orage, sur ce qu'il avoit ouï dire que ce qui arriva aussitôt après étoit arrivé cent ans auparavant à cette même maison; il le dit à la compagnie, qui s'en moqua, mais il eut le bonheur de ne pouvoir être retenu. Le rare est qu'en ce même temps un des plus grands et des plus superbes palais de Madrid, confisqué sur le dernier amirante de Castille, où logeoit le dernier duc d'Ossone, fut brûlé et brûloit encore, faute d'eau à pouvoir éteindre le feu.

Mercredi 1^{er} juillet, à Paris. — Il y eut conseil de régence le matin. — L'arrêt de mort contre Paparel est commué en bannissement perpétuel; et comme on ne veut point qu'il passe en pays étrangers où l'on soupçonne même qu'il a de l'argent, on l'envoie prisonnier au château de Saumur. — La princesse dont madame la duchesse d'Orléans accoucha ces jours passés s'appellera mademoiselle de Chartres, et la princesse sa sœur qui portoit ce nom, et qui est l'aînée de toutes, s'appellera mademoiselle d'Orléans, ou Mademoiselle tout court. — Le marquis de Breauté est mort à Lisieux, après une longue maladie. Il étoit un des deux maîtres de la garde-robe de M. le duc d'Orléans; cette charge vaut 11 ou 12,000 livres de rente, et il n'avoit point de brevet de retenue.

Jeudi 2, à Paris. — Madame la duchesse de Berry donna un grand dîner à la Meute à Madame, qui y vint de Saint-Cloud. M. le duc d'Orléans y devoit venir, mais il eut tant d'affaires qu'il n'y put pas venir. — On mande d'Angleterre que le duc de Marlborough est tombé en apoplexie; il y a même des lettres qui le disent mort et qu'il a fait un testament par lequel il donne 300,000 écus au maréchal de Berwick, fils de sa sœur; mais ce maréchal, à qui j'en ai parlé aujourd'hui, m'a dit qu'il ne savoit rien de ce testament et qu'il ne croyoit pas la nouvelle de sa mort vraie. — On mande de Vienne que

l'impératrice est encore grosse. Quoiqu'on ne doute point de la guerre en ce pays-là, les hostilités ne sont point commencées, et on croit même le départ du prince Eugène retardé.

Vendredi 3, à Paris. — M. Langlois, docteur et syndic de la Sorbonne, fit une harangue où l'on a trouvé des choses très-fortes, surtout dans une comparaison d'Assuérus, de Mardochée et d'Aman avec ce qui s'est passé sur la fin du précédent règne, et M. le cardinal de Noailles, qui étoit à cette harangue, a dit à ses amis que ce discours-là, bien loin de lui avoir fait plaisir, comme c'étoit l'intention de l'harangueur, lui avoit fort déplu. — Il y a eu une assemblée de huguenots en Guyenne, où un prédicant les exhortoit un peu trop vivement, à ce qu'on prétend ; on fut averti de cette assemblée, on y marcha, on n'eut point de peine à les dissiper, car ils n'étoient point armés, mais on trouva assez près du lieu où ils étoient assemblés deux charrettes chargées de pistolets, de fusils et de batonnettes.

Samedi 4, à Paris. — Il y eut conseil de régence l'après-dînée, et en sortant du conseil M. le duc d'Orléans vint dans la loge de Madame, qui y étoit venue de Saint-Cloud, et y entendit avec elle la comédie italienne, qui réussit fort. Ces comédiens-là sont très-bons et fort à la mode. — Le pape a accordé des bulles au cardinal de la Trémoille pour l'évêché de Bayeux et pour les chevaliers de Saint-Lazare qui avoient des pensions sur cet évêché, qui sont : MM. de Montmorency, de Polignac, de l'Hôpital, de Saint-Vallier, de Marcieu et de Retz. — Milord Berwick a obtenu ce qu'il demandoit, qu'on ôtât de sa commission qu'il étoit sous les ordres de M. le comte d'Eu. Il partira au premier jour pour aller commander en Guyenne ; il est très-content, et les princes du sang ne sont point mécontents de lui. Les maréchaux de France, ses confrères, l'ont fort loué.

Dimanche 5, à Paris. — Il y eut conseil de régence le

matin. — M. d'Antin donna un grand souper à madame la duchesse de Berry et à M. le duc d'Orléans ; après le souper il y eut comédie italienne dans le jardin, qui étoit fort illuminé ; il y eut un feu d'artifice, et dans les entr'actes de la comédie les meilleurs acteurs de l'Opéra chantoient et dansoient. — M. de Berwick vit M. le duc du Maine, et ils paroissent fort contents tous deux ; ce maréchal s'est fort bien justifié des mauvais offices que l'on lui avoit voulu rendre auprès de ce prince. — L'évêque de Tarbes est mort après une longue maladie ; il s'appeloit l'abbé de Poudens avant que d'être évêque. Cet évêché vaut environ 20,000 livres de rente. Il avoit deux prieurés, dont il y en a un à la collation du prince de Pons qu'il veut donner au chevalier de Lorraine, son frère, et qui vaut 4,000 livres de rente.

Lundi 6, à Paris. — Le roi alla se promener au Cours malgré le vilain temps. — Il y a eu un bataillon à Mariembourg dont plus de la moitié a déserté parce qu'il leur est dû quatre mois de l'année passée. On a repris plusieurs soldats qui avoient déjà passé sur les terres de Liège ; on en fera pendre quelques-uns des plus mutins. — La Connelaye est mort ; il étoit gouverneur de Belle-Isle. Ce gouvernement vaut 15 à 16,000 livres de rente, mais il engage à résidence. — On a donné le commandement de Toulon, qu'avoit Chalmazel, qui vient de mourir, à Dupont, ancien officier d'infanterie de grande réputation, qui avoit été longtemps lieutenant-colonel du régiment de Navarre, et qui dans les dernières années de la guerre avoit été mis commandant à Pampelune.

Mardi 7, à Paris. — Il y eut conseil de régence l'après-dînée. — Nous avons présentement quinze vaisseaux à la mer et huit galères qu'on y peut mettre quand on voudra. Tous les officiers de marine sont payés du courant, et on travaille dans tous les ports à construire de nouveaux bâtimens et à remplir les magasins. — M. de Machault, maître des requêtes et commissaire de Bourvalais, se veut

retirer de la chambre de justice ; il s'est brouillé avec M. de Fourqueux, procureur général de cette chambre. — M. le nonce recommence à demander audience à M. le duc d'Orléans ; mais on ne la lui donnera point s'il ne dit auparavant au maréchal d'Huxelles ce qu'il a ordre de dire. On veut savoir de quoi et comment il doit parler, afin de préparer la réponse ; on s'attend bien qu'il n'a rien d'agréable à dire *.

* C'est l'usage en France de ne recevoir ni brefs ni bulles que communiqués auparavant, et de n'accorder point d'audience au nonce, quand on le sait chargé de chose importante, qu'on ne sache auparavant de quoi il est question, et comment il s'en acquittera.

Mercredi 8, à Paris. — Il y eut conseil de régence le matin. M. le duc d'Orléans alla souper chez M. le prince de Rohan à sa petite maison de Saint-Ouen ; il n'y avoit de dames au souper que la princesse de Rohan et madame de Montauban. — Le duc de Gramont a obtenu au conseil de régence ce qu'il demandoit pour sa principauté de Bidache ; le feu roi avoit renvoyé le jugement de cette affaire au parlement de Paris, et on a ordonné présentement qu'elle sera jugée devant le roi, et en attendant ce jugement le duc de Gramont est en possession des honneurs dont cette terre a joui sous ses prédécesseurs. — L'archevêque de Tours est à l'extrémité ; on ne croit pas qu'il passe la nuit. Il a été longtemps à Rome auditeur de rote ; il est de la maison d'Isoré d'Hervaut.

Jeudi 9, à Paris. — Il arriva un courrier du cardinal de la Trémoille qui apporte des nouvelles qui ne sont pas agréables, car le pape paroit fort mécontent et fort irrité contre la Sorbonne et contre les évêques qui n'ont pas reçu la Constitution. — L'archevêque de Tours* mourut la nuit. L'archevêché est d'un très-petit revenu, mais le poste est très-considérable. — Le petit gouvernement de Gap a été donné au chevalier d'Argenson, ancien officier qui est estropié. — M. le Duc est entièrement hors de tout

danger et compte d'aller au premier jour à Chantilly, où mesdames les Duchesses iront avec lui. Le voyage qu'elles devoient faire aux eaux de Forges est rompu.

* Cet archevêque étoit un des plus estimés de France pour son savoir et pour sa vertu. Il avoit été auditeur de rote longtemps pour la France et toujours, dans Rome même, très-attaché aux libertés de l'Église gallicane; il le fut toujours étroitement à M. le cardinal de Noailles et aux prélats qui lui étoient unis dans l'affaire de la Constitution, qui perdit en lui un grand appui. Il étoit de bonne maison, ancienne et bien alliée, et qui avoit eu en divers temps des emplois distingués; c'étoit en un mot un excellent et courageux évêque, un vrai gentilhomme droit et vrai. Il étoit issu de germain du feu duc de Beauvilliers et fort bien avec lui.

Vendredi 10, à Paris. — Le prince de Portugal qui étoit ici en partit la nuit du mardi au mercredi, en chaise de poste, pour aller faire la campagne en Hongrie. L'ambassadeur ne savoit point qu'il dût partir; il revenoit ce jour-là de voir Marly, et en rentrant à Paris il trouva sur le rempart les chaises de poste qu'il avoit fait préparer. Le fils de M. le comte de Tarouca, ambassadeur de Portugal à la Haye, est le seul qui l'a suivi. L'ambassadeur qui l'avoit accompagné à Marly se jeta à genoux devant lui pour le prier de ne point partir, lui représentant que le roi son frère l'avoit chargé de sa conduite pendant qu'il seroit en France, et qu'il ne lui pardonneroit jamais de l'avoir laissé faire ce voyage; l'ambassadrice joignit ses prières à celles de son mari, mais ils ne purent rien obtenir ni l'un ni l'autre. On loue fort ici la résolution qu'a prise ce prince, qui avoit paru très-aimable partout où on l'avoit vu; il n'avoit point été chez le roi ni chez M. le duc d'Orléans, à cause du cérémonial.

Samedi 11, à Paris. — Conseil de régence l'après-dînée. — Lenormand fit amende honorable, et le peuple parut fort animé contre lui, quoique ces sortes de spectacles attirent d'ordinaire la compassion. Barrangue, qui étoit impliqué dans cette affaire, ne sera qu'admonesté; il a fait

voir dans les interrogatoires qu'il a subis qu'il n'avoit péché que par simplicité et trop de confiance qu'il a eu en ce fripon-là. — M. le duc d'Orléans a parlé à Machault avec tant de bonté et lui marquant tant d'estime qu'il n'a pu refuser ce prince, qui lui demandoit de ne point quitter la chambre de justice. — On mande de Vienne que l'empereur a donné le gouvernement de Flandre au prince Eugène, qui étoit gouverneur du Milanois, et le gouvernement du Milanois au prince de Lewenstein. M. de Bentenrider, ministre de l'empereur, vint le soir nous apporter cette nouvelle; le prince de Lewenstein est le frère aîné de madame de Dangeau.

Dimanche 12, à Paris. — Conseil de régence le matin. — Le prince Eugène est parti de Vienne du 1^{er} de ce mois; il porte des pleins pouvoirs pour la paix et pour la guerre. Il y a eu quelques petites hostilités commencées par les Turcs, mais le bacha qui les commande assure que ces hostilités sont faites contre son ordre et qu'elles sont commises par des Rasciens, qu'il fera punir. — D'Avignon, major des gardes du corps, songe à se retirer, par sa mauvaise santé; il demande, en se retirant, quelques grâces, qu'on lui accordera apparemment, car c'est un homme de mérite et qui a très-bien servi. Le feu roi l'aimoit et l'estimoit fort. Brussac, premier aide major, montera à sa place et la remplira dignement. — On parle d'une promotion dans la guerre, mais il y a tant de demandeurs que cela pourra bien la retarder.

Lundi 13, à Paris. — Le roi alla se promener à Madrid, à la petite maison de mademoiselle de Chausseraie, qui lui donna beaucoup de petits divertissements très-convenables; il y demeura longtemps, et s'y divertit fort bien. — M. le Duc partit pour Chantilly, où mesdames les Duchesses vont avec lui; il étoit sorti dès hier pour aller à la Bastille voir M. de Gacé, pour qui il a toujours eu beaucoup d'amitié. — Le premier président et les députés du parlement qui l'accompagnoient eurent le matin

une longue audience de M. le duc d'Orléans sur les représentations qu'ils avoient faites pour les charges de M. d'Antin et de M. de Torcy. Il y a apparence que les lettres seront enfin enregistrées au parlement, mais avec beaucoup de modifications; cependant, il y a bien des gens dans ce corps qui ne veulent point du tout l'enregistrement.

Mardi 14, à Paris. — Conseil de régence l'après-dinée. — L'affaire de d'Avignon, major des gardes, est entièrement réglée. Il se retire; on lui continue la pension de 4,000 francs qu'il avoit comme major, une autre pension ancienne de 1,000 francs, 1,000 écus qu'il a du cordon rouge, et on lui donne l'expectative de la grand'croix, qu'on lui permet de porter en attendant qu'il en vaille. Brussac monte à la majorité, et sa place d'aide major ne sera point remplie. Il n'y aura plus qu'un aide major dans les gardes du corps, qui est Parifontaine. Les sous-aides majors des compagnies feront la fonction d'aides-majors pendant que les capitaines de leurs compagnies seront en quartier, et on leur donne le rang d'enseignes, sans pourtant vouloir que dans les promotions ils passent devant les exempts plus anciens qu'eux. D'Avignon, outre ses pensions, a un bon gouvernement; ainsi il touche près de 30,000 francs du roi.

Mercredi 15, à Paris. — Conseil de régence le matin. — On paye actuellement l'intérêt des billets d'État, et M. le duc d'Orléans fait donner toutes les semaines de l'argent pour payer des billets d'État qui sont entre les mains de pauvres officiers qui seroient obligés de les agioter sans ce secours-là. C'est M. le Blanc qui est chargé de cette distribution-là, qui se fait toutes les semaines. — M. de Pons, dont la femme est dame d'honneur de madame la Duchesse la jeune, s'étant enfermé avec M. le Duc durant sa maladie, a la petite vérole; un gentilhomme de ce prince et deux autres domestiques l'ont prise aussi en le gardant. — Greder, lieutenant général, est mort

aux eaux de Bourbonne ; il étoit déjà très-mal quand il partit pour y aller et n'a pris les eaux qu'un seul jour. Il avoit un régiment allemand très-beau, et qui vaut beaucoup au colonel.

Jeudi 16, à Paris. — Madame vint de Saint-Cloud dîner avec M. le duc d'Orléans ; quand elle vient ici, elle y amène toujours les princesses ses petites-filles. Elle entendit dans sa loge la comédie italienne, qui est fort à la mode, et la comédie françoise est fort abandonnée. — M. de la Porte, premier président de Metz, est mort ici ; il avoit quatre-vingt-six ans passés. Il avoit un brevet de retenue sur sa charge, que M. le duc d'Orléans a donnée à M. de Chazeaux, président à mortier de ce parlement, et a accompagné ce présent de paroles fort gracieuses. M. de Chazeaux est neveu de feu M. Bossuet, évêque de Meaux. La charge qu'on lui donne ne vaut que 10 ou 12,000 livres de rente. — Il y a des nouvelles d'Allemagne qui portent que le roi de Suède a pris en Norvège Christianstad ; mais ces nouvelles-là sont si incertaines et varient si souvent qu'on ne sait ce qu'il en faut croire.

Vendredi 17, à Paris. — Outre le conseil de finances qu'il y eut le matin, à l'ordinaire, il y en eut un extraordinaire l'après-dînée. — La marquise de Castries la mère tomba malade au Palais-Royal ces jours passés ; elle s'est fait porter dans sa maison, et la petite vérole a paru. — Le régiment allemand qu'avoit Greder a été donné au neveu du baron Sparre, ambassadeur de Suède. Quand le baron Sparre quitta son régiment qu'il avoit en France pour aller joindre le roi de Suède son maître, qui avoit besoin de lui, il pria le feu roi de donner son régiment à Link, qui en étoit lieutenant-colonel ; le feu roi lui offrit de le donner au baron Sparre, son neveu, mais en remerciant le roi de sa bonté, il lui dit que Link étoit un trop galant homme pour lui faire ce tort-là et qu'il le serviroit encore mieux que son neveu. Ce procédé fut fort loué du roi et de tout le monde, et on vient de l'en

récompenser en donnant ce régiment à son neveu.

Samedi 18, à Paris. — Conseil de régence l'après-dinée. — Le gouvernement de Belle-Isle, vacant par la mort de la Connelaye, a été donné à des Fourneaux, ancien lieutenant des gardes du corps. Le chevalier de Mommeins, le plus ancien enseigne de ce corps, monte à la lieutenance, et la brigade de des Fourneaux est donnée à Valeilles, ancien exempt. C'étoit le tour de la cavalerie de monter à la brigade ; mais le feu roi avoit promis à Valeilles de réparer le tort qu'il lui fit en faisant monter le fils de Busca à la brigade de son père, et il n'étoit pas si ancien exempt que Valeilles. — M. de Cany, grand maréchal des logis de la maison du roi, a la petite vérole, et les médecins ont très-mauvaise opinion de son mal ; il se baigna il y a deux jours après avoir beaucoup soupé, et c'est à cela qu'on attribue une partie de son mal.

Dimanche 19, à Paris. — Conseil de régence le matin. — La charge de premier écuyer de la grande écurie, qui vaquoit depuis la mort du comte de Lyonne, est donnée à Sainte-Maure *, qui ne payera que les 80,000 francs de brevet de retenue qu'il y avoit sur la charge ; mais, comme on avoit promis à madame la duchesse Sforce 20,000 écus sur la première charge vacante, on n'expédiera la commission de cette charge pour Sainte-Maure que quand on aura trouvé un autre fonds pour les 20,000 écus promis à madame Sforce. — M. le duc d'Orléans met un major dans ses gardes ; il n'y en avoit point encore eu. Il a choisi pour cet emploi Rocheplatte, qui en étoit lieutenant, et on lui permet de vendre sa lieutenance.

* Sainte-Maure étoit d'une naissance distinguée, neveu du feu duc de Montauzier, élevé avec Monseigneur, depuis son menin, toujours à la cour et de tous les Marlys et Meudons ; gros joueur, mais peu estimé à la guerre, qu'il avoit quittée de bonne heure. Il avoit auprès du régent le mérite de n'avoir pas suivi contre lui le torrent de la cour, où il étoit initié dans tout à celle de Monseigneur, et il avoit eu la médiocre pré-

férence de la charge de premier écuyer de M. le duc de Berry à la mort de Razilly. On ne comprit point comment un homme de cet état voulut acheter une charge si subalterne et en faire un établissement au fils de son frère aîné, car il ne se maria point et ne mourut que bien des années après, fort vieux. Son frère cadet est encore aujourd'hui vice-amiral de France.

Lundi 20, à Paris. — On mande d'Angleterre que le roi Georges devoit en partir le 18, qui étoit samedi dernier ; il y a bien des gens à Londres qui croient qu'il pourroit bien ne pas retourner sitôt en Angleterre. Il a fait duchesse mademoiselle de Schulembourg, sa mattresse, qu'il avoit amenée avec lui d'Allemagne. Il a ôté toutes les charges au duc d'Argyle, qui prétendoit à des récompenses et non à des punitions ; outre le commandement en Écosse et les gouvernements qu'avoit ce duc, on a voulu qu'il quittât la charge de premier gentilhomme de la chambre du prince de Galles, et il lui a renvoyé la clef d'or, que ce prince avoit peine à recevoir, parce qu'il l'aime fort. — On fait partir Louville * pour aller en Espagne, qui portera des lettres du roi et du régent au roi et à la reine d'Espagne ; il a ordre de ne point passer à Bayonne pour éviter de voir la reine douairière.

* On a vu en son lieu dans ces notes quel étoit Louville, quelle place de la plus intime confiance il avoit tenue en Espagne, et comment la princesse des Ursins s'en étoit su défaire, par la soif de régner seule sans aucun contredit. M. le duc d'Orléans, entraîné vers l'Angleterre, avoit trop d'esprit et de sens pour ne pas sentir combien l'Espagne à se conserver lui étoit personnellement nécessaire, et de plus importante à sa gestion ; il se servit donc habilement de sa position avec le roi d'Angleterre pour en tirer de sa main la cession actuelle de Gibraltar à l'Espagne, à des conditions qui n'importoient point à cette monarchie ni au commerce, mais qui tendoient à une liaison qui la rapprochoit de l'empereur et à l'affermissement de la paix de l'Europe. Alberoni, qui exerçoit dès lors, sans en avoir encore le nom ni la pourpre romaine, la fonction et toute la puissance de premier ministre en Espagne, et qui en avoit chassé la princesse des Ursins et mis hors de gamme tout ce qui tenoit à elle, n'avoit jamais vu Louville, et la face de cette cour avoit changé bien des fois et eu entier depuis

qu'il n'y étoit plus. Le régent espéra donc qu'il ne prendroit point de jalousie d'un homme qui n'alloit là qu'en passant et sans aucune volonté de troubler personne. Il crut seulement que l'intime connoissance qu'il avoit du roi d'Espagne le lui feroit manier plus adroitement que personne, et que l'ancienne amitié et confiance en lui, réveillée par la présence, seroit plus susceptible de persuasion par l'ancienne habitude que par le ministère d'un homme tout neuf. Il soupçonna toutefois que la clôture, exacte jusqu'à la dernière indécence, où Alberoni avoit su renfermer LL. MM. CC., et qui n'étoit pénétrable qu'à lui et au très-petit nombre de valets de sa confiance, lui rendroit Louville assez suspect, dans la crainte des anciennes liaisons et de l'ascendant de Louville sur le roi d'Espagne, pour l'engager à prévenir ce prince contre lui : ce fut pour ne lui en pas donner le temps que le voyage de Louville fut tenu secret, qu'il eut ordre d'entrer en Espagne par le pays de Foix et des chemins détournés, et de tâcher de tomber à Madrid comme une bombe, parce qu'Alberoni ne craignoit rien tant pour son pouvoir que les offices et l'influence de notre cour sur celle qu'il dominoit et qu'il vouloit dominer pour sa fortune, sans concert avec la nôtre, pour en éviter mieux toute influence et régner plus en paix et plus absolument avec une totale indépendance à tous égards. Tout cela étoit sagement concerté, mais on ne connoissoit pas encore toute l'audace d'Alberoni ni tout le poids des chaînes dont il avoit lié le roi d'Espagne. Louville tombé plutôt qu'arrivé chez le duc de Saint-Aignan, notre ambassadeur à Madrid, eut à l'instant défense d'aller au palais ni de se présenter nulle part devant LL. MM. CC. Il eut beau déclarer qu'il étoit chargé d'ordres et de lettres du régent pour le roi, Alberoni lui en fit demander la communication. Sur ce qu'il répondit qu'il avoit défense, comme il étoit vrai, de s'ouvrir qu'au roi seul et de remettre à nul autre ses dépêches, il eut ordre de sortir de Madrid et incessamment du royaume. Un procédé si étrange entre deux puissances si proches et amies n'abattit ni Louville ni le duc de Saint-Aignan ; mais ils n'empêchèrent point aussi la réitération de ces mêmes ordres. Il n'y avoit plus après cela à reculer, si une attaque de néphrétique n'eût arrêté Louville, dont même il fallut donner avis. Là-dessus arriva Alberoni en personne, et qui voulut absolument pénétrer jusqu'à Louville, qu'il trouva dans le bain. Malgré un si fâcheux état, il fallut soutenir toutes les questions et les circonvallations du tout-puissant ministre, qui n'en put rien tirer et qui lui déclara que quelque chose dont il fût chargé, quelques ordres qu'il pût avoir, rien ne pénétreroit immédiatement au roi d'Espagne ni ne changeroit rien aux ordres qui lui avoient été signifiés de partir ; que le roi donnoit deux ou trois jours à sa santé, à condition qu'il ne vît personne, et que lui, Alberoni, étoit prêt à l'écouter de tout ce qu'il voudroit lui dire ou lui

communiquer. Louville avoit défenses expresses de le faire ; ainsi Alberoni s'en alla comme il étoit venu. Louville partit deux jours après, rapportant ses dépêches, et il en coûta Gibraltar et d'autres choses à l'Espagne, dont elle a eu lieu de se repentir depuis. Belle leçon entre cent mille autres pour les rois et premiers ministres.

Mardi 21, à Paris. — Conseil de régence l'après-dînée. — M. le maréchal de Villars arriva de son gouvernement de Provence ; il n'est pas content de messieurs du parlement d'Aix, qui ne veulent point que les députés qu'ils doivent envoyer ici soient présentés par lui. — M. le Duc vint de Chantilly souper à Paris ; mais il s'en retournera demain. Mesdames les Duchesses y sont demeurées. — On avoit fort parlé d'une promotion, et M. le duc d'Orléans, qui a toujours envie de faire plaisir, y étoit très-disposé ; mais messieurs du conseil de guerre sont persuadés qu'il n'est pas du service du roi d'augmenter le nombre des officiers généraux. Ils trouvent même qu'il y en a déjà trop, et croient que M. le duc d'Orléans en faisant une promotion désobligerait plus de gens qu'il n'y en auroit à qui il pût faire plaisir.

Mercredi 22, à Paris. — Le roi alla se promener dans la ville, fit le tour de la place Royale et revint par la place des Victoires, qu'il n'avoit point encore vue. — Conseil de régence le matin. — M. de Cany est à la dernière extrémité ; il sera regretté de tout le monde, car il est fort aimé et fort estimé. On avoit envoyé un courrier à M. de Chamillart, son père, qui est à Courcelles ; mais apparemment il le trouvera mort en arrivant. Outre la charge de grand maréchal des logis qu'a M. de Cany, et dont il n'a joui que depuis la mort de Cavoie, dont il étoit survivancier, il a 12,000 francs de pension, est colonel du régiment de la Marine, qui est un des six vieux corps et qui a toujours été un régiment de grande réputation, à qui on ne reprochoit que de ne pas bien vivre d'ordinaire avec leurs colonels, et ils ont toujours fort aimé M. de Cany.

Jeudi 23, à Paris. — MM. les ducs de Mortemart et de la Feuillade vinrent au lever de M. le duc d'Orléans lui apprendre la mort de M. de Cany, leur beau-frère, et lui demander ses charges pour son fils aîné, qui n'a que sept ans. M. le duc d'Orléans répondit très-favorablement pour la charge ; mais il leur dit qu'il ne falloit pas qu'ils pensassent pour lui au régiment. Madame la duchesse de Beauvilliers vint aussi à midi chez M. le duc d'Orléans pour lui recommander les intérêts de madame de Cany, sa nièce. — M. le duc d'Orléans donna audience à l'ambassadeur de Sicile, et alla l'après-dînée à Saint-Cloud voir Madame, et puis alla souper à Clichy, chez M. le grand prieur, qui y a une très-jolie maison. M. le duc d'Orléans s'y plut fort, et n'en revint qu'au jour ; il y avoit très-peu d'hommes à souper avec lui et point de dames.

Vendredi 24, à Paris. — M. le duc d'Orléans fut le matin longtems enfermé avec M. le cardinal de Noailles. Par les nouvelles qu'on a de Rome par le courrier du marquis de Rothelin, qui apporte la dispense pour son mariage avec sa nièce, on a reçu des lettres du cardinal de la Trémoille qui font espérer que les affaires pourroient s'accommoder à Rome, et M. le duc d'Orléans presse M. le cardinal de Noailles de déclarer ses intentions sur l'acceptation de la bulle. — L'abbé Molé est mort de la petite vérole, qu'il avoit gagnée en voyant souvent M. le Duc durant sa maladie. Il étoit abbé de Saint-Riquier, qui est une abbaye de plus de 20,000 livres de rente. Le chevalier Molé, son frère, officier de la gendarmerie, est venu demander une pension à M. le duc d'Orléans sur cette abbaye. — M. le duc d'Orléans alla souper à la Meute avec madame la duchesse de Berry.

Samedi 25, à Paris. — Conseil de régence l'après-dînée. — Outre les 100,000 écus de brevet de retenue qu'avoit M. de Cany, on donnera encore 80,000 francs pour sa veuve, si dans la famille on prend le parti de vendre la charge. M. l'abbé Colbert, qui a quitté le petit collet

et qui s'appelle présentement le comte de Seignelay, en offre déjà 400,000 francs. On croit que M. de Chamillart, ses filles et ses gendres voudront que la charge ne soit point vendue et qu'elle demeure au fils, à qui M. le duc d'Orléans continuera le même brevet de retenue de 100,000 écus. — On a reçu des lettres de Vienne du 17; il y a longtemps que l'on n'en avoit reçu de si fraîches. Le comte du Luc mande que le prince Eugène étoit arrivé à Bude, qu'il en étoit reparti le lendemain pour se rendre à l'armée, qui n'étoit pas encore toute assemblée, et qu'il n'y avoit point encore d'hostilités commencées.

Dimanche 26, à Paris. — Le roi entendit la messe dans la tribune; il ne voulut pas descendre en bas, quoiqu'il se porte fort bien, Dieu merci. — Il y eut conseil de régence le matin. — Madame vint ici de Saint-Cloud dîner avec M. le duc d'Orléans; elle alla l'après-dînée aux Petites Carmelites, et puis retourna à Saint-Cloud. — La famille de M. de Cany a pris le parti de ne point vendre la charge; on la garde pour le fils, et un de ses oncles l'exercera en attendant qu'il soit en âge; on lui continuera le brevet de retenue de 100,000 écus. — Le comte de Croy, fils du comte de Solre, a épousé en Flandre mademoiselle de Milandon, sa proche parente, qui est fille unique et que l'on regarde en ce pays-là comme une grande héritière.

Lundi 27, à Paris. — On fit partir il y a quelques jours Louville pour Madrid; on a tenu son départ secret et on ne dit point le sujet de son voyage. Le prétexte est qu'il va à Madrid pour tâcher à se faire payer des pensions qu'il a du roi d'Espagne; on sait pourtant qu'il porte des lettres du roi et du régent au roi et à la reine d'Espagne et qu'il a ordre de ne point passer à Bayonne pour éviter de voir la reine douairière. On croit que les Espagnols ne seront pas bien aises de le voir arriver, et que les nouveaux ministres de cette cour-là lui laisseront avoir peu d'audiences de leur maître. On doit baptiser les trois infants; le prince des Asturies l'est déjà. L'infant don Philippe sera

tenu par le duc de Saint-Aignan pour le roi et par la princesse de Robecque pour Madame; l'infant don Ferdinand sera tenu par l'ambassadeur de Sicile pour le roi son mattre et par la marquise de Crèveœur pour Madame Royale; et l'infant Charles, fils de la nouvelle reine, sera tenu par la comtesse d'Altamira, sa dame d'honneur, pour la reine douairière d'Espagne; le duc de Parme sera son parrain, et l'on dit qu'Alberoni, son envoyé, le tiendra pour lui. La coutume en Espagne est qu'on donne aux enfants le nom de baptême quand on les ondoie.

Mardi 28, à Paris. — Conseil de régence l'après-dînée. — La noce du marquis de Rothelin se fit ici, chez la mère de la mariée. — Il y a quelques jours qu'on a fait partir l'abbé Dubois, conseiller d'État, pour aller en Hollande et y attendre le roi Georges à son passage. On prétend que l'abbé Dubois est ami particulier de milord Stanhope, secrétaire d'État, que le roi Georges mène avec lui dans son voyage, et on eut nouvelle hier que ce roi étoit arrivé en Hollande. On ne dit point de quelle affaire l'abbé Dubois est chargé. — On porte beaucoup d'argent à la banque de M. Law, et elle commence à se mettre en grand crédit. — MM. les maréchaux de France ont résolu de ne point condamner à payer les gens qui viendront à leur tribunal pour des dettes de pharaon, de la bassette et du hoca. Le pharaon est fort à la mode; on le joue en beaucoup de bonnes maisons.

Mercredi 29, à Paris. — Conseil de régence le matin. — M. le duc d'Orléans alla souper au pavillon de Saint-Cloud, d'où il vit l'illumination et le feu d'artifice que madame la princesse de Conty la mère fit faire pour madame la duchesse de Berry, qui soupoit à Issy chez elle. La fête fut très-magnifique; il n'y avoit de dames à cette fête, outre les dames de madame de Berry, que la princesse de Montauban et la duchesse de Villars. M. le prince de Conty et Madame sa femme n'y étoient point. Il y avoit beaucoup de carrosses dans la plaine et de l'autre côté de la rivière

pour voir l'illumination et le feu. — MM. les maréchaux de France ont jugé l'affaire de M. de Granville, et pendant qu'ils étoient assemblés M. le duc d'Orléans y envoya le marquis d'Effiat pour recommander M. de Granville. On s'est contenté de l'envoyer par un officier de la connétablie à Toul, où on lui donne la ville pour prison, pour un an et sur sa parole. Il s'est accommodé pour le civil, il y a quelques jours, avec la famille de la demoiselle à qui il avoit donné une promesse de mariage, et il demeure en repos sur le mariage qu'il a fait à Nancy.

Jeudi 30, à Paris. — M. le duc d'Orléans alla à Saint-Cloud tenir un enfant avec Madame, et puis revint souper à la Meute avec madame la duchesse de Berry, qui fait beaucoup de nouveaux embellissements à cette maison, qui étoit déjà fort aimable. — M. de Rions, lieutenant des gardes de madame la duchesse de Berry, a acheté 10,000 écus le régiment de Soissonnois de Barville, ancien brigadier d'infanterie, à qui on conserve son rang. — M. de Jonsac, qu'on accusoit de s'être battu contre M. de Villette il y a quelques mois, s'est venu remettre à la Conciergerie pour être jugé. — Le czar est arrivé à Copenhague. Il a quarante-deux galères dans la mer Baltique; on n'y en avoit jamais tant vu. Il a dix mille hommes embarqués sur ces galères, et il lui vient encore huit mille hommes par terre; ces dix-huit mille hommes joints aux troupes du roi de Danemark sont destinés à faire la descente dans le pays de Schonen.

Vendredi 31, à Paris. — M. le duc d'Orléans travailla le matin avec M. le cardinal de Noailles plus longtemps qu'à l'ordinaire; il paroît qu'il y a quelque adoucissement du côté de Rome, ce qui fait espérer que les affaires de l'Église se pourront accommoder. — On a donné le régiment de la marine à M. de Middelbourg, frère du prince d'Isenghien. M. de Middelbourg étoit colonel du régiment des Landes, qu'on a donné à M. de Boissieux, colonel réformé et neveu du maréchal de Villars. — Toutes les dé-

clarations que la chambre de justice a demandées ne sont pas encore données; mais il en reste fort peu à donner, et ce sont les moins importantes. On croit que présentement M. le duc d'Orléans fait travailler à la taxe que l'on fera sur les gens d'affaires, mais ce ne sera pas la chambre de justice qui se mêlera de ces taxes. — Madame de Sauvebœuf a épousé, malgré sa mère, M. de Vassan; la mère est allée à la campagne sans vouloir voir sa fille.

Samedi 1^{er} août, à Paris. — Conseil de régence l'après-dînée. — Madame vint de Saint-Cloud dîner avec M. le duc d'Orléans, et entendit de sa loge la comédie italienne; quand elle vint de Saint-Cloud, elle amène toujours avec elle les princesses ses petites-filles, dont elle paroît fort contente. — L'abbé Dubois est revenu de Hollande; on ne dit point s'il est content de son voyage. On ne savoit point les raisons pour lesquelles on lui faisoit faire ce voyage; on n'en dit point le succès. — On ne parle plus du tout de la promotion que l'on devoit faire dans les officiers de guerre. — On a nouvelle que l'armée de l'empereur est campée à Fusack, près de Petervaradin. Le prince Eugène rassemble toutes les troupes qui la doivent composer, et tous les Allemands que nous voyons ici et toutes les nouvelles que nous recevons de ce pays-là assurent qu'elle est de plus de cent mille hommes.

Dimanche 2, à Paris. — Conseil de régence le matin. — La comtesse de Castries, qui s'étoit venue remettre dans son appartement du Palais-Royal, se trouva assez mal l'après-dînée, et les médecins, craignant qu'il n'y eût du venin dans son mal, la firent transporter chez son père, qui loge dans l'île Notre-Dame, et deux heures après qu'elle y fut arrivée la petite vérole parut, et on la croit en très-grand danger. — On croit que les provisions de M. d'Antin et de M. de Torcy pour leurs charges seront enregistrées mercredi; cependant le parlement a nommé six conseillers de la grand'chambre pour examiner le don qu'on leur a fait, et ces deux messieurs-là croient que les commis-

saires qu'on a nommés ne leur seront pas favorables.

Lundi 3, à Paris. — M. le duc d'Orléans alla l'après-dînée à Saint-Cloud voir Madame. — La reine d'Angleterre, qui est à Chaillot, vint à Paris voir le roi, et puis alla au Palais-Royal voir madame la duchesse d'Orléans, qui garde encore sa chambre et qui voit tout le monde depuis six heures jusqu'à neuf. — Madame de Barbazan mourut ici, de la petite vérole. Mademoiselle de Neuchaise, qui étoit une assez riche héritière, est morte aussi de la petite vérole ; elle étoit toute prête de se marier, et l'on dit qu'elle alloit épouser le marquis de Bissy, neveu du cardinal de ce nom.

Mardi 4, à Paris. — Conseil de régence l'après-dînée. — M. de Jonsac, qui s'est mis depuis quelques semaines à la Conciergerie, espère que le parlement jugera demain son affaire et qu'il sera justifié. — On parle plus que jamais de l'affaire qu'il y a entre les princes, et comme dans quinze jours le temps expire que MM. de Richelieu et de Gacé ont été condamnés à demeurer à la Bastille, on prévoit les embarras qu'il y aura si ces princes veulent aller au parlement assister au jugement. Il y a plusieurs gens qui veulent s'entremettre pour adoucir les esprits et finir leurs démêlés, mais jusque ici personne n'y a réussi.

Mercredi 5, à Paris. — Conseil de régence le matin. — Madame la duchesse de Berry alla dîner avec Madame, à Saint-Cloud, et se promena l'après-dînée à cheval dans les jardins avec les princesses ses sœurs. — L'affaire de M. de Jonsac fut jugée au parlement ; on ordonna un plus ample informé et qu'il demeureroit dans la Conciergerie jusqu'à la Saint-Martin. On ne parla point au parlement des affaires de M. d'Antin et de M. de Torcy, et on commence à croire que cela ne sera pas jugé encore de quelque temps. — Il y eut une tragédie aux Jésuites, où le roi devoit aller ; mais madame de Ventadour n'a pas jugé à propos de le mener dans un lieu où il y a tant

de monde, à cause de la quantité de petite vérole qu'il y a dans Paris. Le chevalier d'Orléans brilla fort à cette tragédie où il y avoit dans les entr'actes beaucoup de danses et même des danseurs de l'Opéra.

Jeudi 6, à Paris. — M. le nonce eut audience de M. le duc d'Orléans le matin ; il lui apporta un bref du pape fort favorable pour M. le chevalier d'Orléans, qui le met en droit d'avoir dans la suite toutes les charges et dignités de la religion de Malte. Après l'audience du nonce M. le duc d'Orléans alla dîner à Saint-Cloud. Madame la duchesse de Berry alla courre le cerf dans la forêt de Livry, et après la chasse revint au château, où il y eut un souper magnifique. M. le Duc alla le matin voir M. le premier président ; on dit toujours qu'il va incessamment présenter sa requête contre les princes légitimés. Cette affaire embarrasse fort M. le duc d'Orléans, et il est fort à souhaiter qu'elle finisse bientôt et doucement. — La comtesse de Castries est à l'extrémité et a reçu tous ses sacrements ; c'est grand dommage, car c'étoit une fort jolie femme, dont le mari et la famille étoient très-contents.

Vendredi 7, à Paris. — On mande de Madrid que le roi d'Espagne n'a point voulu voir M. de Louville ; il avoit envoyé au-devant de lui des courriers pour l'empêcher d'entrer en Espagne, mais ils ne l'avoient pas trouvé, parce qu'il n'alloit point par la route ordinaire. On lui envoie un d'ici pour le faire revenir, mais il est tombé malade chez le duc de Saint-Aignan, notre ambassadeur, ce qui pourra bien retarder son retour. — On mande d'Allemagne que le roi Georges arriva le 26 à Hanovre, et qu'il va à Pirmond prendre les eaux. — La comtesse de Castries, qui étoit grosse de six à sept mois, accoucha par la violence des remèdes qu'on est obligé de lui faire ; on crut que cela pourroit la soulager, mais cette espérance ne dura pas longtemps ; l'enfant fut baptisé, et ne vécut que deux heures. — On fit une petite opération à madame la duchesse d'Elbeuf que l'on croit qui pourra la soulager.

Samedi 8, à Paris. — Conseil de régence l'après-dinée. — Madame vint de Saint-Cloud dîner avec M. le duc d'Orléans, et vit dans sa loge la comédie italienne, qui est toujours fort à la mode. — La comtesse de Castries mourut la nuit, et comme son enfant mourut dès hier, M. de Castries ne peut hériter de rien. — Madame la duchesse de Berry doit aller le mois prochain passer quelques semaines à Fontainebleau, et l'on dit même que M. le duc d'Orléans y pourra aller passer quelques jours avec elle. Il donnera congé pour quinze jours à tous les conseils, hormis à celui de régence, qui n'aura que huit jours de relâche. On ne laisse pas de croire que ce voyage de Fontainebleau pourra être changé, parce que cela pourroit engager à des dépenses et que l'on songe fort à ménager les revenus du roi.

Dimanche 9, à Paris. — Le roi entendit la messe dans la chapelle en bas; il se porte à merveille, se fortifie beaucoup et marque avoir beaucoup d'esprit. On ne le laisse guère sortir, à cause des grandes chaleurs et qu'il y a beaucoup de petite vérole dans Paris. — M. le duc d'Orléans travaille souvent à rétablir l'union parmi les prélats sur les affaires de la Constitution. Les gens qu'il appelle aux conseils qu'il tient là-dessus sont le maréchal d'Huxelles, l'archevêque de Bordeaux, l'ancien évêque de Troyes, le marquis d'Effiat, M. Amelot et le procureur général. On ne doute pas qu'il ne fasse bientôt revenir à Paris M. le cardinal de Rohan, qui est depuis quelques mois dans son évêché de Strasbourg et qui souhaite fort de n'en point revenir s'il n'y a de grandes dispositions dans les esprits à un accommodement*.

* On se tait dans ces notes de toute cette matière de Constitution, dont l'histoire funeste compose de gros volumes. Sans répéter le peu qui y en a été dit et sans prendre parti, il suffit de remarquer que le cardinal de Noailles et les siens, arrêtés par la vérité qu'ils croyoient évidente et par leur conscience, dont personne n'a pu rendre la pureté suspecte, étoient incapables d'accommoder des points de doctrine comme on fait

des points d'intérêts, et que les chefs du parti contraire qui y avoient fait et y entretenoient : leur fortune, leur considération, leur crédit, ne voulerent jamais que donner de trompeuses apparences, et en effet perpétuer les contestations, et que M. le duc d'Orléans, peu touché de la religion, ne manioit et ne conduisoit cette affaire qu'en politique, qui n'attire ni le Saint-Esprit ni la bénédiction de Dieu.

Lundi 10, à Paris. — M. le duc d'Orléans a réglé que les ministres étrangers viendroient chez lui les mardis quand ils le voudroient voir, et madame la duchesse de Berry veut aussi leur donner un jour pour les voir. — Par toutes les nouvelles qu'on reçoit de Pologne, il paroit que les confédérés sont plus animés que jamais contre les Saxons. Ils ont pris d'assaut Posnanie, où ils ont fait de grands désordres et tué beaucoup de gens; ils en ont démolit toutes les fortifications. Ils veulent que l'on fasse le procès à Sieniawski, grand général de la couronne, et demandent beaucoup d'autres choses que le roi Auguste aura peine à leur accorder, mais qu'il aura peut-être encore plus de peine à leur refuser en l'état où sont les affaires. — On parle de quelques petits changements dans le conseil de guerre, et on croit que le comte d'Évreux, colonel général de la cavalerie, y entrera.

Mardi 11, à Paris. — Conseil de régence l'après-dînée. — M. le duc d'Orléans s'enferma le matin avec les gens qu'il a choisis pour travailler à la réunion des prélats et à la paix de l'Église, et ensuite S. A. R. donna audience aux ministres étrangers. — La princesse fille du prince Jacques, qui étoit à Blois avec la reine de Pologne, sa grand-mère, en partit il y a quelques jours pour aller trouver le prince son père en Silésie. Elle n'a point passé à Paris, quoiqu'elle l'eût fort souhaité; la dame qui a soin de sa conduite ne l'a pas jugé à propos. On croit même qu'elle ne passera pas en Bavière pour voir l'électrice, sa tante. — On attend avec impatience des nouvelles du prince Eugène, et on ne doute plus que les hostilités ne soient commencées avec les Turcs.

Mercredi 12, à Paris. — Conseil de régence le matin. — L'affaire de M. de Richelieu et de M. de Gacé se doit juger la semaine qui vient. M. le Duc, M. le comte de Charolois, M. le prince de Conty n'y seront point, comme parents de M. de Richelieu ; M. du Maine, par la même raison, n'y sera pas non plus ; mais M. le comte de Toulouse, qui n'est point parent, y veut être, et M. le duc d'Orléans craint que cela n'aigrisse encore davantage les esprits ; mais jusque ici il n'a pas pu obtenir de M. le comte de Toulouse de n'y point aller, et on croit qu'il ne l'obtiendra pas, parce que M. le comte croit que cela feroit tort à son droit. M. le Duc soutient toujours que les princes légitimés ne doivent point être regardés comme princes du sang, et travaille à une requête contre eux.

Jeudi 13, à Paris. — M. le duc d'Orléans alla l'après-dînée à un concert chez le chevalier Crozat, où il entendit une Italienne qui a une très-belle voix et qui chante très-bien ; elle s'appelle Diane, etrevient d'Angleterre, où elle a été en grande réputation. Il demeura deux heures à cette musique, et puis monta dans sa chaise de poste et alla à la Meute. — On convoque les pairs pour de vendredi en huit jours, mais on n'y convoquera pas les princes ; ils sont tous parents de M. de Richelieu, hormis M. le comte de Toulouse, qui veut venir au parlement ce jour-là. On lui en avoit encore parlé aujourd'hui pour tâcher d'obtenir qu'il n'y vint pas, mais il demeure ferme dans sa résolution, dont M. le duc d'Orléans est assez fâché, et M. le Duc s'en plaint*.

* Les princes du sang s'étoient avancés de dire qu'en cette séance ils empêcheroient les bâtards de traverser le parquet ; cela ne pouvoit s'exécuter qu'à force ouverte, et on peut juger de telle chose et de ses suites. Le régent, qui les voulut absolument éviter, usa du prétexte de cette parenté, et les princes du sang, intérieurement bien aises de se délivrer d'un si fort engagement, ne se firent pas prier pour l'accepter ; mais il demeura de cette affaire que les bâtards se trouvèrent à la séance et y traversèrent le parquet en la personne du comte de Toulouse.

Vendredi 14, à Paris. — Madame de Berry alla de bonne heure aux Petites-Carmelites ; elle y assista à toutes les dévotions de l'après-dînée, et coucha dans la maison. Madame de Pons, sa dame d'atours, et madame d'Aydie, une de ses quatre dames, y étoient avec elle. M. et madame la duchesse d'Orléans allèrent ensemble à Saint-Cloud voir Madame. — On fit la grande opération à madame la duchesse d'Elbeuf ; on lui en avoit déjà fait une petite il y a quelques jours. Elle reçut le viatique avant que les chirurgiens entrassent ; elle est fort préparée à la mort, et souffrit l'opération avec beaucoup de courage et de patience, mais fort persuadée que tous les maux qu'on lui fait souffrir dans ces opérations sont fort inutiles et qu'elle n'en peut pas revenir. Maréchal étoit présent à l'opération, que Ledran a faite fort bien, à ce qu'on assure.

Samedi 15, jour de la Vierge, à Paris. — Le roi entendit la messe et vêpres dans la chapelle, et après vêpres il suivit la procession, qui se fit dans le péristyle des Tuileries. — M. le duc d'Orléans devoit aller à la procession de Notre-Dame, et une partie de ses gens l'y attendoit ; mais il n'y alla point, à cause, du cérémonial. Le parlement à cette procession prétend avoir la droite sur tout autre que le roi et ne la devoir pas céder au régent. Ils ont dans leurs registres que M. Gaston, fils de roi et lieutenant général de l'État, s'étoit trouvé à cette procession sans leur avoir disputé la droite. Il n'y a point d'exemple pour un régent ; ce n'est que le roi Louis XIII qui a établi cette procession *. — Il n'y eut point de conseil de régence, à cause des dévotions de la journée. — On attend avec impatience des nouvelles de Hongrie, car on apprit par un courrier du comte du Luc, arrivé il y a deux jours, que les Turcs avoient passé la Save.

* L'exposition du fait dispense des réflexions, entre un petit-fils de France et régent du royaume, le premier et sans égal même en rang après le roi, et le parlement de Paris, cour de justice bornée comme

les autres à son ressort, dont le conseil privé casse les arrêts, et qui ne peut s'assimiler ni prétendre représenter en rien les états généraux du royaume : aussi les présidents à mortier avoient-ils par degrés usurpé la préopinion d'abord sur les pairs, puis sur les princes du sang, après sur les fils de France, enfin sur Anne d'Autriche, lors reine mère et régente du royaume, lorsqu'en 1664 ils furent contradictoirement remis par le roi à n'opiner qu'après les pairs et les officiers de la couronne, ce qui a toujours subsisté depuis. Le rare est qu'en jouissant de cette préopinion, ils étoient restés en bas, découverts et à genoux pour opiner, tandis que les officiers de la couronne, les pairs et au-dessus, étoient en haut, et assis, couverts pour opiner.

Dimanche 16, à Paris. — Le roi entendit la messe en bas, et avant que de rentrer dans son appartement il se promena longtemps sur la terrasse qui y touche, ce qu'il fait très-souvent les matins ; on ne le laisse guère sortir parce qu'il y a beaucoup de petite vérole dans Paris. M. et madame d'Orléans allèrent l'après-dînée à Saint-Cloud voir Madame. Madame la duchesse de Berry alla au Cours avec trois calèches, dont il y en avoit deux pleines de dames, et dans la troisième étoient les principaux officiers de la maison. — Il y eut conseil de régence le matin, et pendant ce conseil il arriva un courrier du comte de Luc parti de Vienne le 8 ; l'empereur avoit reçu le matin la nouvelle que le prince Eugène avoit gagné une grande bataille le 5 de ce mois auprès de Salankemen, à peu près dans le même lieu où les Turcs avoient été battus par le prince de Bade.

Lundi 17, à Paris. — Le ministre de l'empereur qui est ici reçut hier au soir un courrier de son maître qui lui mande la victoire du prince Eugène. La lettre que ce prince écrit à l'empereur est datée du 5 au soir, de la tente du grand vizir. Le combat a été fort opiniâtre durant sept heures ; cependant l'on compte que les Impériaux n'ont perdu que quatre mille hommes et l'on mande que les Turcs en ont perdu plus de trente. On leur a pris tout leur équipage, leur artillerie. On a trouvé devant la tente du grand vizir le corps du comte Brener, à qui ils

avoient coupé la tête; ils l'avoient pris le jour de devant en attaquant un détachement de deux mille chevaux qu'on avoit donné au comte Palfi pour aller reconnoître les ennemis. — Le procès de M. de Meuse pour les biens de sa femme fut jugé au conseil de finances et renvoyé au procureur général du parlement; c'est à peu près ce que souhaitoit M. de Meuse.

Mardi 18, à Paris. — M. le Duc fut longtemps enfermé le matin avec M. le duc d'Orléans, et il va présenter sa requête contre M. du Maine et M. le comte de Toulouse*. M. le duc d'Orléans devoit donner audience pour les affaires de la Constitution; mais il a remis à jeudi ces messieurs qui sont de ce petit conseil, parce qu'il est accablé d'affaires. Il y eut conseil de régence l'après-dînée. — Les jésuites n'ont plus permission de confesser à Paris; il n'y en a que quatre à qui on ait conservé cette permission-là, qui sont: le P. Gaillard, confesseur de la reine d'Angleterre, le P. de la Rue, le P. de Linières, confesseur de Madame, et le P. du Trévoux, confesseur de M. le duc d'Orléans**.

* Cette affaire, imprimée dans une suite de factums et de pièces de part et d'autre, est si connue et a fait tant de bruit qu'on n'en grossira ces notes que pour des éclaircissements rares, qui ne se trouveroient peut-être pas ailleurs.

** Ce fut à un petit nombre de jésuites à qui les pouvoirs avoient été personnellement laissés qu'ils furent ôtés, car leur interdit général étoit plus anciennement fait et du temps du feu roi.

Mercredi 19, à Paris. — Conseil de régence le matin. — Le comte d'Évreux* entrera dans le conseil de guerre comme colonel général de la cavalerie, et se mêlera du détail des affaires qui regardent ce corps; c'étoient MM. de Jeoffreville et de Lévis qui s'en mêloient. Jeoffreville demeurera dans le conseil, en conservera les appointements, et est fort content de n'être plus chargé de rien; il avoit aussi le détail de tous les dragons, et c'est M. de Lévis qui en sera chargé, et le sera toujours aussi de la gendar-

merie ; mais les carabiniers et les régiments de cavalerie étrangers, dont il se méloit, seront, comme le reste de la cavalerie, sous les soins du comte d'Évreux. Ce comte n'aura point d'appointements, prendra la dernière place dans le conseil de guerre et n'aura point la qualité de conseiller de ce conseil.

* Le comte d'Évreux vouloit faire sa charge, acquérir par là de l'autorité dans la cavalerie et se pousser par là plus loin. Cet intérêt lui parut mériter de l'emporter sur la chimère ; mais pour lui ménager toujours un petit recoin, il imagina cette dernière place sans appointements ni titre de conseiller du conseil de guerre, pour y entrer au seul titre de sa charge, et point de son grade, et cacher sous le voile de la dernière place affectée celle dont sa vanité eût souffert encore plus. Rien d'uni dans ces messieurs-là, et toujours des refuites en attente, faute de mieux.

Jeudi 20, à Paris. — M. le duc d'Orléans fut enfermé le matin avec ces messieurs qu'il avoit réunis mardi ; c'est un conseil pour tâcher à rétablir la paix entre les prélats de France et avec le pape sur la Constitution. M. le duc d'Orléans a envoyé un courrier au cardinal de Rohan, qui est à Saverne, pour le faire revenir ici et voir si l'on pourra finir cette grande affaire. — La chambre de justice a condamné aux galères un nommé Dumoulin, qui étoit à Caen et homme d'affaires, qui avoit donné une déclaration fautive de ses biens ; il avoit supprimé un article de 28,000 francs que l'on a trouvés dans sa maison. — On mande de Pologne que les affaires s'y brouillent plus que jamais, et que les confédérés font tous les jours de nouvelles demandes, qui embarrassent fort le roi Auguste.

Vendredi 21, à Paris. — MM. de Richelieu et de Gacé furent jugés au parlement ; on a ordonné un plus ample informé pendant trois mois, et ces messieurs sont en liberté. Il n'y avoit de prince au parlement que M. le comte de Toulouse. — M. le duc d'Orléans donna des audiences depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir sans discontinuation ; celle qu'il donne tous les vendredis au

cardinal de Noailles fut plus longue encore qu'à l'ordinaire. M. le duc d'Orléans, après ces audiences, alla souper chez madame la duchesse de Berry à la Meute. — Le comte de Coigny* ne veut plus vendre sa charge de colonel général des dragons, dont le marché étoit fait avec M. de Belle-Isle, qui en est mestre de camp général, et il avoit fait aussi le marché de cette charge de mestre de camp général avec la Fare, capitaine des gardes du corps de M. le duc d'Orléans; il y a six mois que ces deux marchés étoient faits.

* Coigny étoit mal sur les papiers du régent. Il le lui fit sentir par le refus d'entrer au conseil de guerre; en cela plus malheureux qu'un autre, au désespoir jusqu'aux larmes, il voulut vendre sa charge, et il en fit le marché. Il connoissoit peu le duc de Saint-Simon, dont la femme étoit parente proche de la sienne, qu'elle n'en voyoit pourtant pas plus souvent; mais, dans cette situation, des amis communs en parlèrent à Saint-Simon, et madame de Coigny alla le trouver. Il voulut bien s'intéresser pour eux; Coigny l'alla voir et lui conter amèrement ses peines; Saint-Simon en eut beaucoup à l'empêcher de vendre, en lui montrant ce qu'il deviendroit après s'être défait de ce qui étoit toute son existence pour le présent et son espérance pour l'avenir, et à la fin il lui persuada un mois de patience et de le laisser faire. Il entreprit la chose auprès de M. le duc d'Orléans, et en quinze jours il le fit entrer au conseil de guerre. Coigny ne l'oublia pas dans d'autres temps, et de ce moment critique dépendit sa fortune, qu'il a faite telle qu'on la voit, et en lui et en son fils tout à la fois.

Samedi 22, à Paris. — M. le Duc présenta au roi et à M. le duc d'Orléans sa requête contre M. le duc du Maine et M. le comte de Toulouse; elle est signée de M. le comte de Charolois et de M. le prince de Conty. — Conseil de régence l'après-dinée. — M. Daguesseau ne se mêlera plus des pensions des nouveaux convertis; il a demandé d'en être déchargé, à cause de sa maladie. Il y a déjà longtemps qu'il est très-incommodé, outre qu'il est fort vieux. Toutes les affaires des nouveaux convertis dont il se mêloit seront renvoyées au conseil des affaires ecclésiastiques, qui se tient chez M. le cardinal de Noailles.

— M. d'Alègre et plusieurs autres gens qui avoient un intérêt commun avec lui avoient un grand procès contre les filles de feu M. de Lavardin, que la perte de ce procès auroit ruinées; elles ont gagné leur procès, et il y avoit plus de six vingts ans que ce procès étoit commencé.

Dimanche 23, à Paris. — Conseil de régence le matin.

— M. le Duc espère que le lit de justice se tiendra avant la fin du parlement, mais on doute que cela se puisse faire.

— M. le Premier, qui est chargé des grands chemins du royaume, du pavé et des ponts, a fait un voyage jusqu'à Blois. On vouloit faire raccommoder le pont, mais il a trouvé qu'il en coûteroit plus à le faire raccommoder qu'à en faire un nouveau, qui sera plus commode et un peu au-dessus de celui qui est tombé, et par les devis qu'il a fait faire, il n'en coûtera que 800,000 francs. M. d'Antin ira au commencement du mois qui vient en ce pays-là et donnera les derniers ordres sur cela. — M. d'Alègre, président à mortier, a eu une pension de 2,000 écus qu'avoit le feu président de Maisons, et c'est une des quatre pensions qu'on appelle les pensions de Pontoise*.

* Lorsque, dans la minorité du feu roi, le parlement se divisa pour et contre la cour, et le marqua, les uns par leur désobéissance en continuant de le tenir à Paris, les autres obéissant aux ordres de la cour et l'allant tenir à Pontoise, les principaux de ces derniers eurent 6,000 livres de pension, que le feu roi continua assez ordinairement dans leurs familles, et c'est ce qui s'appelle des pensions de Pontoise.

Lundi 24, à Paris. — Il y eut grande musique le soir dans le jardin des Tuileries; cela se fait tous les ans la veille de la Saint-Louis. Le roi étoit sur sa terrasse, et le peuple, qui étoit en foule dans le jardin, témoignoit sa joie par des cris continuels de *Vive le Roi!* — Madame de la Vrillière, qui étoit malade depuis quelques jours, a la petite vérole; madame de Mailly, sa mère, et madame de Listenois, sa sœur, sont dans sa maison avec elle; mais M. de la Vrillière, qui est obligé par sa charge d'être souvent chez le roi, quitta la maison avant que la petite

vérole parût. — Madame la duchesse d'Elbeuf reçut la nuit l'extrême-onction; elle la demandoit avec ardeur depuis quelques jours, mais son confesseur et les médecins ne croyoient pas qu'on la lui dût donner si tôt.

Mardi 25, à Paris. — Conseil de régence l'après-dînée. — Tous les conseils auront congé dans le mois de septembre, les uns plus les autres moins, mais les moins seront de trois semaines. — M. le prince de Conty se trouva très-mal le soir, et avec des accidents qui font croire qu'il aura la petite vérole; on le saigna du pied. — Il arriva hier des lettres de Vienne du 12; il y a plusieurs relations du combat donné le 5. M. le prince Eugène en a envoyé une au maréchal de Villars; sa lettre est du 8, et il écrit de Petervaradin, qui est en deçà du lieu où s'est donné le combat. On n'a point poursuivi les ennemis après la victoire, qui a été très-complète. On croit que le grand-vizir a été tué dans la bataille, et il paroît que le prince Eugène songe à faire le siège de Temeswar.

Mercredi 26, à Paris. — Conseil de régence le matin. — M. le prince de Conty fut saigné du pied le matin pour la seconde fois, et l'après-dînée la petite vérole, parut. Madame sa mère et madame sa femme sont enfermées avec lui; madame sa femme n'a jamais eu la petite vérole, et la craint fort. — M. de Longueil, fils du feu président de Maisons et qui est président à mortier, mais trop jeune pour donner sa voix, a obtenu une pension de 2,000 écus, dont madame sa mère jouira sa vie durant. Feu M. de Maisons, avoit été fort attaché aux intérêts de M. le duc d'Orléans, et ce prince a été bien aise de procurer cette grâce à la famille. M. de Longueil, quoique assuré d'être président à mortier, n'est proprement encore que conseiller, et on ne prend point sa voix. Il va prendre le nom de président de Maisons.

Jeudi 27, à Paris. — M. le duc d'Orléans alla à midi à Saint-Cloud voir Madame, à qui il rend beaucoup de soins, et de Saint-Cloud il vint aux Invalides, assister au

conseil de guerre qui s'y tenoit, et le soir il alla souper chez le maréchal d'Estrées, à sa petite maison de Chaillot. — M. de Saint-Abre est mort ici, de la petite vérole ; il étoit sous-lieutenant de gendarmerie, et on croit que cette charge sera donnée à d'Auger pour la vendre. Ces charges sont fixées à 30,000 écus. D'Auger est major de la gendarmerie, et c'est une charge qu'on veut supprimer comme on a supprimé tous les majors dans la cavalerie. D'Auger, depuis la mort du roi, avoit demandé plus d'une fois à se retirer, parce qu'il est fort incommodé. Il n'y a que 2,000 écus d'appointements à cette charge ; les voyages qu'il lui falloit faire pour la revue de ses compagnies lui valoient encore quelque chose, parce qu'on payoit ces voyages grassement.

Vendredi 28, à Paris. — M. le duc d'Orléans travailla longtemps avec M. le cardinal de Noailles ; il espère toujours pouvoir mettre la paix dans l'Église. — Il arriva un courrier de Vienne ; les lettres sont du 15, et celles du prince Eugène sont du 11. Il a fait repasser le Danube à son armée à Petervaradin, et s'est remis dans le camp de Fusack, où il étoit quelques jours avant la bataille ; il a détaché le général Palfi pour passer le Tibisque (1) et aller investir Temeswar. Il mande que dans la bataille il a pris cent soixante-et-douze pièces de canon et dix-huit mortiers, dix mille chariots attelés de bœufs et pleins de munitions de guerre et de bouche ; qu'il y a trouvé de quoi faire subsister l'armée de l'empereur tout le reste de cette campagne et assez de munitions de guerre pour faire le siège de Temeswar.

Samedi 29, à Paris. — Conseil de régence l'après-dînée. Au sortir de ce conseil M. le duc d'Orléans donna à M. le duc du Maine la requête de M. le Duc, et lui dit en riant : « Vous voyez que je fais la fonction de sergent ; je vous donne un mois de temps pour y répondre. » On

(1) La Theiss.

se flatte toujours que M. le duc d'Orléans trouvera moyen d'accommoder cette affaire, qu'il a grande envie de finir. — On a donné à d'Auger la sous-lieutenance de gendarmerie à vendre, et on supprime la charge de major; d'Auger voudroit bien qu'on le fit maréchal de camp, mais cela ne lui est pas encore accordé. — Madame la duchesse de la Feuillade est tombée malade, et sa maladie commence si violemment qu'on la croit déjà en très-grand danger; on ne doute pas que ce ne soit une maladie de venin.

Dimanche 30, à Paris. — Conseil de régence le matin. — On doit juger mercredi l'affaire des trois ducs qui prétendent la pairie; aucun des princes ne sera à ce jugement. — Madame vint de Saint-Cloud dîner avec M. le duc d'Orléans, et puis elle entendit de sa loge l'opéra; M. le duc d'Orléans l'entendit dans la loge de madame la duchesse de Berry avec elle. — M. le chevalier d'Orléans prêta il y a quelques jours le serment pour la charge de général des galères. M. le maréchal de Tessé a reçu la plus grande partie de son payement et a de bonnes assurances pour le reste. — M. le cardinal de Polignac vend sa charge de maître de la chapelle à l'abbé de Breteuil, qui lui en donne 140,000 francs, 110,000 en argent comptant, et 30,000 en billets d'État. L'abbé en a eu l'agrément, quoiqu'il fût fort peu connu, ayant toujours été dans des séminaires. Il est fils de feu M. de Breteuil, conseiller d'État et frère du maître des requêtes; sa mère, qui est encore en vie, est fort riche, et est de la maison de Courtebonne.

Lundi 31, à Paris. — Il y eut le matin au parlement trois pairs ecclésiastiques et trois laïques. MM. les pairs veulent se raccoutumer à venir au parlement, et ont résolu qu'il y eût toujours quelques-uns d'entre eux qui y allassent; ils avoient un peu négligé ces places-là, quelques belles qu'elles soient. — Madame de la Feuillade a la petite vérole. — On fera demain à Saint-Denis le service du bout de l'an du feu roi; les compagnies n'y seront

point conviées; l'archevêque de Toulouse officiera. — M. le cardinal de Rohan n'est pas encore arrivé; on ne l'attend que jeudi. — Madame d'Avaucourt, fille de la Raisin, et qu'on soupçonnoit fillè d'un très-grand seigneur qui ne l'avoit pas reconnue (1), étoit partie de Bretagne par la peur de la petite vérole, que beaucoup de gens avoient dans son voisinage, est tombée malade auprès de Tours, et de la petite vérole; elle y est morte. Elle étoit grosse de sept à huit mois; on l'a ouverte aussitôt après sa mort, et son enfant a eu baptême.

Mardi 1^{er} septembre, à Paris. — On fit le service du bout de l'an pour le feu roi. M. le duc d'Orléans, M. le comte de Charolois, M. le duc du Maine, le prince de Dombes, M. le comte d'Eu et M. le comte de Toulouse y étoient. Il y avoit un catafalque. Il n'y eut que les héralts qui firent les révérences; les princes n'en firent point. La cérémonie, qui commença à dix heures et demie, ne dura pas deux heures. Il n'y eut point de conseil de régence l'après-dinée. On avoit défendu les spectacles dans Paris. — Madame la duchesse de la Feuillade est à l'extrémité. — La chambre de justice a eu congé pour huit jours, et se va rassembler; on y a résolu de procéder avec plus de rigueur contre des gens déjà condamnés à faire des restitutions au roi; à quoi ils n'ont point encore obéi.

Mercredi 2, à Paris. — Conseil de régence le matin. — Les États de Languedoc haranguèrent le roi, l'archevêque de Toulouse portoit la parole. On attendit que le conseil fût levé pour faire la harangue, parce que M. le duc d'Orléans y vouloit être. M. le duc du Maine donna un grand festin, comme il fait tous les ans; nous étions trente à la grande table. — Le roi alla l'après-dinée voir la duchesse de la Ferté, dans sa maison, rue de Richelieu; sa

(1) Voir le *Journal de Dangeau*, aux 26 et 29 mai 1715, tome XV, pages 425 et 426.

maison est fort petite, mais d'une magnificence extraordinaire. La fête fut fort jolie; il y eut de la musique, un ballet de petites filles, de petites mascarades d'enfants vêtus en chiens, une grande collation pour le roi, d'autres collations pour sa suite, forces fusées, un feu d'artifice, des fontaines de vin dans la rue. Le roi en fut très-content, et fit de grands remerciements à la duchesse de la Ferté. — M. le duc d'Orléans soupa chez le duc de Noailles, au faubourg Saint-Antoine; il y avoit quatre dames à ce souper, les maréchales de Villars et d'Estrées et les marquises de la Vallière et d'Épinay.

Jeudi 3, à Paris. — La duchesse de la Feuillade mourut le matin; il n'y avoit que trois jours qu'elle étoit malade. — M. le duc d'Orléans a accordé des lettres de surannation (1) au duc de Villars-Brancoas, qui sera reçu lundi pair; ainsi il aura le rang avant M. de la Feuillade et M. de Valentinois. M. le duc d'Orléans avoit promis au duc de Villars qu'il prêteroit le serment le premier quand les deux autres y seroient*. — Le maréchal de Berwick cède la grandesse et les terres qu'il a en Espagne à milord Tinmouth, son fils aîné, qu'il avoit eu de son premier mariage. Le roi d'Espagne y consent, et il prendra le nom de duc de Liria. On parle d'un mariage considérable pour lui en ce pays-là, où il compte de s'établir pour toujours**.

* On a vu ci-dessus que l'engagement étoit pris par le feu roi de faire duc et pair, par lettres nouvelles avec nouveau rang, le fils aîné de Matignon, sur la démission de M. de Monaco, son beau-père, qui n'avoit point de garçons, et ce n'en fut ici que l'accomplissement nécessaire. On a vu aussi en même temps quel étoit l'état des ducs de la Feuillade et de Brancoas; on va voir ici comment ils furent élevés à la pairie.

Le duc de Brancoas étoit de ces hommes légers, à traits que rien n'ar-

(1) *Surannation.* Terme de chancellerie, qui se dit des lettres qu'on obtient pour faire valider d'autres lettres de vieille date, à cause que la force du sceau ne dure qu'un an pour les choses qui ne sont pas jugées ou exécutées. (*Dictionnaire de Trévoux.*)

rête, non par eux-mêmes, sans but que de se divertir, sans méchanceté, d'une imagination ravissante et quelquefois folle, qui ne se refusoit rien, aimable et plaisant, mais à qui il échappoit souvent de faire justice, à soi tout le premier, puis aux autres. Une débauche outrée et vilaine l'avoit séparé de presque tous les honnêtes gens; et quoique ce ne fût pas celle de M. le duc d'Orléans, ce prince s'étoit toujours plu avec lui, et devenu le maître, l'admettoit dans ses soupers et dans sa familiarité. Brouillé avec sa femme, qui étoit la vertu même, et que la misère avoit faite dame d'honneur de Madame, brouillé souvent avec ses enfants, brouillé surtout avec l'argent, dont il prenoit où il en pouvoit attraper, il étoit charmant avec qui ne le voyoit guère, et surtout avec qui n'avoit que faire à lui. Il avoit cédé son duché à son fils pour un très-riche mais très-vil mariage; sa belle-fille avoit infiniment d'esprit et d'intrigue. Ils se réunirent, et elle lui mit en tête de rendre leur état certain par des lettres nouvelles de duc et pair. Ils captèrent le procureur général Daguesseau, et le duc de Brancas, dont la faveur ne passoit guère la table, crut trouver une protection sûre dans celle de Canillac, son ami de tout temps et de toutes les heures. Canillac, de bonne maison assurément et qui jusqu'à la régence n'avoit pas cru mieux, imagina depuis d'être d'une naissance au-dessus de tout, et la bonne opinion que de tout temps il avoit eue de lui-même crût alors au point le plus insupportable. De tout temps, il avoit été bien avec M. le duc d'Orléans, dont il prétendit à la mort du roi devenir le Mentor, et le fut en effet à plus d'une reprise, jusqu'à ce qu'à la fin l'orgueil le rendit ingrat et insolent pour le régent comme pour les autres, et le perdit ainsi, aidé par son ami le cardinal Dubois, qui le tint exilé à Blois, d'où il ne revint qu'après la mort de M. le duc d'Orléans. Il y gagna le mal caduc de rage, qui s'augmenta par n'être de rien à force d'avoir changé de camps, avec ce masque de probité, qui malgré lui ne dura guère, et il mourut dans le désespoir comme son ami la Feuillade, et le même jour que lui, après une longue reprise d'obscurité. C'est de lui que le duc de Brancas disoit : que comme les femmes ont des pertes de sang, Canillac en avoit une continuelle de morale; et en effet c'étoit un babil doctrinal intarissable et qui lassoit, quoiqu'il parlât très-bien et avec beaucoup d'esprit, mais sans jamais laisser un moment le temps de parler à personne, pas même en affaires, ce qui l'en rendoit lui-même tout à fait incapable, et fort souvent ridicule. Comme il n'estimoit que soi, qu'il prétendoit mettre tout à son point et donner le ton aux choses avec une hauteur, un mépris pour autrui, une haine pour ce qui le primoit, et une jalousie qui le rongeoit sans cesse, on en faisoit aussi tout ce qu'on vouloit à force de bassesses, d'admiration et de louanges, jusqu'à lui casser le nez avec l'encensoir. C'est à quoi le duc de Brancas ne put pas se ployer, par l'impétuosité de son imagi-

nation et la légèreté de son esprit ; quelque résolution qu'il eût prise, il ne pouvoit lui passer bien des choses. Lui-même se donnoit pour un homme sans secret et incapable d'affaires , et fatigué un jour d'en être. plai-santé par Canillac du haut de son mérite devant le régent : « Cela peut être vrai, lui répondit-il ; mais la différence qu'il y a entre toi et moi, c'est que je suis une caillette gaie , et que tu es une caillette triste. » Voilà toute la compagnie à rire aux éclats, M. le duc d'Orléans plus que pas un , et Canillac dans une fureur qui ne lui sortit que par les yeux et lui mastiqua la bouche ; aussi ne l'a-t-il jamais pu pardonner à Brancas. M. le duc d'Orléans ne fut pas si colère : des gens de province pressèrent le duc de Brancas de demander quelque chose qu'ils désiroient à M. le duc d'Orléans ; Brancas, ou pressé aussi d'un bon mot ou impatienté de tout ce qu'ils lui disoient de sa faveur pour l'exciter et le forcer : « J'en conviens, leur répondit-il, il a toutes sortes de bontés pour moi et j'obtiens tout ce que je veux de M. le duc d'Orléans ; mais il a si peu de crédit auprès du régent, mais si peu, si peu, que vous en serez étonnés et qu'on n'en peut rien espérer par cette voie. » M. d'Orléans sut ce sarcasme, il en rit le premier et ne le trouva point du tout mauvais. C'est encore le même duc de Brancas qui disoit de M. le duc d'Orléans, qu'il menoit les affaires en espiègle ; cela n'étoit pas mal vrai, et le prince en rit le premier. Mais en voilà assez pour caractériser deux hommes qui, chacun de différente façon, ont été comptés dans cette régence : Canillac en personnage important et qui entroit dans les affaires et les conseils, et qui fut longtemps assez avant dans la confiance de M. le duc d'Orléans ; l'autre par être dans sa plus grande et plus libre familiarité et dans ses plaisirs, et s'y faire craindre sans être méchant, mais par des traits fréquents et uniques qui le saisissoient, qu'il n'étoit pas le maître de retenir, qui réjouissoient le prince, et qui par les assistants se répandoient après dans le monde aux dépens de qui il appartenoit. Parlons maintenant de son affaire.

Revenu d'espérer en Canillac, qui le trompa toujours pour réserver tout son crédit pour son ami la Feuillade, et dont il découvrit le manège et la fausseté, qui les brouillèrent, n'espérant pas de pouvoir emporter une si grande affaire par lui-même, sa belle-fille se tourna vers le seul homme qu'elle y craignoit, et qui, s'il étoit favorable, étoit le plus capable de l'emporter et par son poids et son crédit auprès du prince, et par celui que lui donnoit en ce genre de grâce l'opposition à les voir faire, dont il ne s'étoit jamais caché. C'étoit le duc de Saint-Simon, dont la liberté étoit entière, même du temps du feu roi, et qui avoit beau jeu contre celle-ci sur le mérite du père et du fils et sur la naissance de la belle-fille ; toutefois, elle essaya par la maréchale de Chamilly, la plus intime amie de sa belle-mère et qui étoit aussi de la duchesse de Saint-Simon, et par conséquent de son mari, qui n'é-

toient et ne furent jamais qu'un. La maréchale qui, à une vertu peu commune, et toujours également soutenue joignoit toutes les qualités aimables et sûres de l'esprit et du cœur, se chargea d'en parler au mari et à la femme, et le fit efficacement. Saint-Simon considéra que M. de Brancas n'en étoit pas moins duc pour l'être d'une manière bizarre, que son ancienneté pouvoit embarrasser, qu'il valoit mieux s'en défaire une fois pour toutes par de nouvelles lettres et un nouveau rang de duc et pair qui le remit dans l'ordre commun et naturel, que de laisser des prétentions et une exclusion de tout éternelles. Il convint donc d'y travailler à cette condition; mais il voulut s'en bien assurer par celui-là même qu'elle regardoit; c'étoit le fils, parce que le père s'étant démis de son duché, il n'y avoit que le fils qui fût susceptible de la pairie et non plus le père, comme il étoit arrivé au maréchal de Tallard. On prit donc rendez-vous chez la maréchale de Chamilly, où les ducs et duchesses de Villars et de Saint-Simon se trouvèrent. Là se fit l'explication et la convention nette et précise que le duc de Villars étant fait pair et nouvellement duc parce que le parlement de Paris ne l'avoit point enregistré, et parce qu'on vouloit couper toute prétention d'ancienneté par ces lettres nouvelles, il prendroit la queue de tous, non-seulement dans tout ce qui regardoit la pairie qu'il n'avoit pas, et qui simplement enregistrée à Aix étoit une chimère inutile, mais même pour tout ce qui concernoit le rang de duc, c'est-à-dire dans toutes les cérémonies de la cour en général, et spécialement de l'ordre du Saint-Esprit, où les ducs non pairs même, mais vérifiés, précèdent les ducs et pairs moins anciens qu'eux. Cela fut nettement expliqué par le duc de Saint-Simon au duc et à la duchesse de Villars, répété par la maréchale de Chamilly, pour marquer qu'elle l'entendoit de même, et que c'étoit de cela précisément dont elle s'étoit chargée de faire la proposition et à cette condition expresse, enfin repris en mêmes termes par le duc de Villars, qui en convint, réitéra cette même condition, et donna à la maréchale et au duc sa parole positive de s'en contenter et de ne faire jamais en aucun temps, occasion, cérémonie quelconque, rien de contraire à cet engagement, qu'il acceptoit et promettoit, et dont il donnoit sa foi et sa parole. Il ajouta, comme il avoit été convenu entre eux par la maréchale, qu'il se chargeoit et répondoit de son père là-dessus; qu'il prioit M. de Saint-Simon d'expliquer cette conduite à M. le duc d'Orléans, que lui et son père lui répéteroient, et qu'il trouvoit bon qu'elle devint publique en même temps de l'enregistrement des nouvelles lettres de duc et pair auxquelles, à cette condition, M. de Saint-Simon vouloit bien s'intéresser. Après une convention si nette, si claire et si précise, M. de Saint-Simon ne crut pas devoir exiger rien par écrit. Saint-Simon, content de la parole donnée à lui et à la maréchale de Chamilly en

leur présence, et des deux duchesses de Saint-Simon et de Villars, ne songea plus qu'à tenir la sienne. Il représenta au régent la convenance de mettre à flot des gens dont il aimoit le père et dont la mère méritoit ses grâces et sa considération, les tirer de prétentions et d'exclusions perpétuelles, et les remettre dans l'ordre ordinaire par une grâce très-grande à la vérité, mais de l'extérieur de laquelle ils jouissoient depuis un siècle dans la vie commune et qui ne blessait personne, en prenant la queue suivant de nouvelles lettres, et pour ne rien omettre suivant la condition dont il avoit parole et qu'il lui expliqua. Il ne fallut pas de moindres raisons et appuyées par Saint-Simon pour persuader à la fin le régent, qui, bien que porté à cette grâce, en sentoit le ridicule par rapport au sujet; mais enfin M. de Saint-Simon l'emporta. Les lettres nouvelles de duc et pair, comme si Villars n'eût jamais été duc, furent expédiées et vérifiées, et lui reçu au parlement en ce rang nouveau, du jour de cette réception, et de plus la convention pour les cérémonies de cour rendue publique et avouée pour augmentation de droit qui, de sa nature, devenoit hors d'atteinte par ces nouvelles lettres qui étoient pour le duché comme pour la pairie. Mais le duc de Saint-Simon fut la dupe de sa droiture et de sa franchise, et le fut encore de l'appui de la raison, des règles et du droit qui, indépendamment de cette convention et de cette parole si nette, si expliquée, si positive, ne laissoient aucune ressource de prétention à M. de Villars. M. de Saint-Simon n'avoit aucune habitude avec lui ni avec son père avant qu'il fût question de ceci. Le père le vint voir deux ou trois fois et dîner chez lui ensuite; le fils y vint encore moins. Sa vie n'avoit pas été meilleure que celle du père du côté de la débauche, quoique moins affichée, et s'il n'avoit pas poussé la guerre loin, il avoit bien fait; mais en jouant gros jeu, il n'y étoit pas soupçonné, et ne passoit pas pour manquer de parole.

Quoique les suites en dépassent ces Mémoires, elles méritent de n'être pas omises ici, en s'y resserrant sur tout ce qui n'est pas précisément de ce sujet. La duchesse de Villars, élevée, nourrie, mariée par M. et madame du Maine, dont elle fut la plus favorite, et fille et longtemps depuis, et elle et son mari ne bougeant de chez eux nombre d'années de suite un peu devant et après la mort du roi, ils sentirent le cadavre et s'en éloignèrent; c'est-à-dire que voyant l'éclat s'augmenter entre les princes du sang et les bâtards, et s'apercevant de l'orage qui se formoit de loin contre M. du Maine, ils commencèrent à s'intriguer sourdement chez madame la Duchesse, puis chez M. le Duc, et quand il en fut temps passèrent d'un camp à l'autre. Le jeu, les coiffures et les ajustements, où le duc de Villars primoit, les bijoux et les autres misères donnèrent tant de mérite à sa désertion auprès de madame la Duchesse qu'il fut l'un des trois qu'elle arracha à son fils pour le faire

chevalier de l'Ordre en 1724, lorsque après la mort de M. le duc d'Orléans il fut devenu premier ministre, et celui des trois pour lequel elle eut le plus de besoin de son crédit. Le père de Lassay ne lui put être refusé, et les intrigues secrètes de leur Mississipi, ou comme on l'appeloit alors de leur Compagnie des Indes, aidèrent fort à madame la Duchesse à obtenir Silly, qui se jeta depuis par la fenêtre de son château et mourut de la sorte, peu d'années après. Mais ce ne fut pas assez au duc de Villars d'être chevalier de l'Ordre; il voulut y avoir le rang de sa première érection vérifiée à Aix. M. de Saint-Simon, craint par la trop fameuse madame de Prie, qui gouvernoit M. le Duc et l'État, étoit écarté, et ne fut pas même de cette promotion. Il étoit hors de toute portée de faire valoir une parole dont M. le Duc seroit le juge, qui montra en plein ce qu'il étoit pour les ducs, et dans cette promotion et dans tout ce qui put les regarder d'ailleurs. Ils firent des représentations vaines, et le duc de Villars triompha de son manque de foi et du mépris et de l'ignorance de toutes règles. M. de Saint-Simon en rit, et le conta à qui voulut l'entendre sans chercher à le faire et sans l'éviter aussi, avec toute la naïveté de la vérité qui ne put être ni niée ni affoiblie, mais ce fut tout. Lorsque après l'éloignement de M. le Duc des affaires, M. de Fréjus, qui lui succéda, fut devenu premier ministre et cardinal, et M. de Saint-Simon nommé chevalier de l'Ordre le premier jour de 1728, il expliqua au cardinal le fait du duc de Villars, qui le trouva tel qu'il est en effet, et qui offrit à Saint-Simon de remettre la chose en jugement; mais celui-ci dédaigna d'y consentir. Il se réputoit mort au monde, et il se contenta de continuer à estimer le duc de Villars ce qu'il valoit et d'en user en conséquence.

La Feuillade fit son affaire à l'étonnement général et à l'indignation publique. Son intérêt, qui en plus d'une manière avoit en tout prévalu à celui de l'État, avoit coûté l'Italie, et en particulier à M. le duc d'Orléans la perte de la bataille de Turin. Il s'y étoit joint tant de sujets des plus griefs mécontentemens, que ce prince s'en étoit déclaré ouvertement et avoit toute l'armée pour témoin combien il avoit de fortes raisons de s'en plaindre. A la mort de nos princes, qui ouvrit le champ à la plus effrénée licence contre M. le duc d'Orléans, la Feuillade qui en sentoit bien la source et l'appui, et qui n'avoit pu se relever de sa chute, en tenta la voie, et tâcha de se la frayer par des propos sans exemple comme sans aucun ménagement, et alloit prenant congé tout haut de tout le monde comme n'ayant plus que peu de jours à vivre, par la liberté dont il ne pouvoit s'empêcher de parler. C'est le seul homme qui, par cette conduite en effet unique, ait pu porter M. le duc d'Orléans à des extrémités, et le duc de Saint-Simon n'eut pas peu à faire pour l'empêcher de faire donner cent coups de

bâton à la Feuillade. Avec tous ses grands airs il n'en réussit pas mieux où il tendoit, et n'osoit de plus se trouver nulle part vis-à-vis de M. le duc d'Orléans. Il en étoit là lorsque ce prince arriva à la régence, et la Feuillade n'étoit pas, comme César, le mari de toutes les femmes et la femme de tous les maris, mais il se piquoit de l'un et de l'autre, et ce dernier goût l'avoit uni de tout temps à Canillac. La prise sur ce dernier étoit sûre à force d'encens, et celui de la Feuillade, toujours galant, toujours brave, toujours brillant, et dont la vie avoit coulé parmi les hauts et les bas continuels, d'ailleurs hardi avec beaucoup d'esprit et de grâces, étoit pour Canillac le plus odoriférant encens. Du fond de sa maison dans Paris, et de ce mépris de la cour qu'affectoit un orgueil qui n'y avoit jamais pu atteindre, et que les dégoûts en avoient éloigné, il s'applaudissoit de dominer un courtisan souvent si à la mode et d'être le confident et le directeur d'un ambitieux parmi tant de fortunes diverses. Il se piqua aisément de l'honneur de devenir son protecteur dans un moment où il avoit moins de ressources, et sa vanité s'en fit un capital. Il connoissoit le prince à qui il avoit affaire, qui ne se pouvoit donner la peine de haïr, ni guère d'aimer, et dont cette vertu si dure, si prodigieuse, si distinctive des chrétiens étoit le propre par nature et par la douceur du sang qui couloit dans ses veines. Il savoit de plus que M. le duc d'Orléans se conduisoit souvent par des égards de crainte, et il en profita pour son ami. Il le lui représenta trompé par des gens avec qui il étoit en liaison, puis désespéré de l'avoir été et de s'être perdu sans ressource; il lui vanta ses talents, ses amis, sa réputation parmi le grand monde, son esprit dangereux à pousser à bout et duquel on pouvoit tirer mille partis utiles; enfin, il lui exténua [*sic*] les aventures de Turin par le désespoir d'une si terrible chute et de fortune et de réputation militaire qui l'avoit aveuglé pour se prendre à des fers rouges, et il parvint de la sorte en lui répondant de la Feuillade pour toujours, et de l'applaudissement public de tant de clémence qui le feroit adorer des plus indifférents et ramèneroit ses ennemis, qu'il obtint la pairie avant qu'on se pût douter que la Feuillade eût seulement osé penser à obtenir son pardon. On ne peut se représenter quel fut le cri public à la nouvelle de cette grâce; et qui en effet eût pu imaginer que le premier homme que le régent fit pair fût celui-là même qui avoit si démesurément mérité d'être immolé à sa réputation et à sa trop juste vengeance, sans que qui que ce soit eut osé l'en blâmer! Le prélude n'eut pas le succès qu'en avoit promis la sirène enchanteresse; les serviteurs se crurent en proie aux réconciliés, et les ennemis en prirent courage de tout oser en assurance. Ce fut une très-dangereuse influence, que l'expérience accrut tous les jours, et qui régna toute la vie de ce prince, qui lui donna bien des embarras, qu'il reconnut sou-

vent et à laquelle il n'eut jamais la force de se soustraire. Cela me fait souvenir d'un fait qui caractérise et qui par cela même mérite de trouver place ici. M. de Saint-Simon, de même âge que M. le duc d'Orléans, et son ami dès l'enfance, qui ne fut jamais de ses plaisirs, qui demeura seul fidèle et publiquement à cette amitié réputée si dangereuse, et si longtemps le seul homme de la cour qui le vit, le seul dans sa confiance la plus intime et qui la conserva dans tous les temps, sans crainte et sans ménagement comme sans soupçon aucun de pas un des nuages qui furent à plus d'une fois répandus sur ce prince, qui le poussèrent au bord du précipice et qui l'obscurcirent si longtemps; M. de Saint-Simon, dis-je, étoit en possession de lui tout dire, et en usoit avec toute la franchise de l'amitié et toute la liberté que lui avoit acquise la longue habitude et plusieurs services les plus décisifs et les plus essentiels qu'il lui avoit rendus dans les temps les plus critiques de sa vie. Un jour que, vers la fin de la vie du roi, il étoit monté chez madame la duchesse d'Orléans à Marly, il la trouva au lit, et M. le duc d'Orléans assis au chevet seul avec elle; dès qu'il fut auprès d'eux, madame la duchesse d'Orléans lui conta quelque chose d'affreux en noire, basse et dangereuse malignité que venoient de lui faire à la sourdine des gens du premier rang et de la première splendeur à la cour par leur faveur et par leurs établissements, par l'état qu'ils y tenoient et par leurs liaisons; gens qui se donnoient en secret pour vouloir être de ses amis, mais dont la trame venoit d'être mise au net et au clair. Saint-Simon s'écria; madame d'Orléans l'interrompit, et lui fit ses plaintes de la tranquillité d'âme de M. le duc d'Orléans là-dessus, qui même ayant trouvé ce jour-là même, et depuis la découverte, le prêtre et son frère dans le salon, n'avoit rien changé avec eux de sa façon ordinaire et ne s'y étoit pas trouvé contraint, et cependant M. le duc d'Orléans sourioit doucement. Saint-Simon, à qui un tel tempérament n'étoit rien moins qu'homogène, fixa ses deux yeux alarmés sur les siens, et s'écria avec un dépit amer: « Pour cela, Monsieur, il faut dire la vérité: depuis Louis le Débonnaire il n'y en eut jamais un si débonnaire. » Ce trait vif et vrai le perça; il rougit, il balbutia, il se fâcha; chose à lui presque inouïe. Le duc de Saint-Simon s'en mit à rire, et lui dit que pour cette fois-il avoit mis le doigt sur l'ulcère, et qu'il en étoit bien aise pourvu qu'il en profitât. Le prince n'en fit rien, cela n'étoit pas en lui; il se radoucit peu à peu, et il ne fut plus question de cette rïotte [sic] entre eux. Longtemps après, c'est-à-dire après la mort du roi, et lorsque le roi d'aujourd'hui fut revenu de Vincennes à Paris, Saint-Simon causant à un bout du grand cabinet du conseil de régence avant qu'on le commençât, s'entendit appeler, et on lui dit que M. le duc d'Orléans, qui étoit dans une fenêtre à l'autre bout du cabinet, le demandoit. Il y alla, ce qui étoit autour

du prince s'écarta; alors le régent, d'un air extrêmement sérieux, et qu'il prenoit rarement avec personne et encore moins avec le duc, lui dit qu'il avoit fort à se plaindre de lui, et qu'à leur ancienne amitié il en étoit extrêmement surpris. Saint-Simon, qui le fut au dernier point, le supplia de s'expliquer et l'assura qu'il n'avoit pas même eu jamais la moindre pensée qui pût être soupçonnée de lui manquer : « Vous avez pourtant fait des vers contre moi, répliqua le prince. — Moi des vers, répondit le duc, et des vers contre vous! et vous savez que de ma vie je n'en ai su faire un seul, comment pouvez-vous croire que cette science me soit venue tout à coup et pour un coup d'essai contre vous? — Enfin, pensez-y bien, reprit le prince; et si je vous les dis, vous ne pourrez les méconnoître: c'est une chanson. — Monsieur, lui répliqua le duc, le plus étonné du monde, je ne sais qui vous peut mettre de telles absurdités dans la tête ni comment elles y peuvent entrer: encore un coup, de vers et de chansons, en toute ma vie je n'en ai su faire; et vous le savez bien, et vous devez savoir encore mieux que de rien faire contre vous, j'en suis encore plus incapable. » Là-dessus voila le régent à lui chanter un pont-neuf qui couroit sur lui par les rues, dont le refrain étoit: « Notre régent est débonnaire », et à pâmer de rire; et Saint-Simon, en colère, à s'écrier: « Comment! vous vous en souvenez encore après si long temps; pour moi, je l'avois bien oublié; » et le régent à rire de plus en plus et à lui répéter que pour celle-là il falloit bien qu'elle fût de lui: il n'y avoit que des louanges de vaudeville. La plaisanterie finit ainsi, et le régent la raconta le soir et s'en divertit; mais cela montre qu'il n'avoit pu oublier ce reproche ancien de débonnaireté, dont il fit mention plusieurs fois depuis, et au duc même et à d'autres, mais en riant et avec amitié, ce qui n'empêcha pas Saint-Simon de lui en dire sa pensée avec la même liberté aussi, toutes les fois que l'occasion s'en présentoit et qu'il le jugeoit nécessaire, mais rarement avec quelque fruit.

Pour revenir à la Feuillade, il reçut du régent d'autres grâces considérables, il fut même admis quelquefois à ses soupers; mais ce n'étoit pas une âme sur qui les bienfaits pussent quelque chose. Ils ne firent que le décréditer dans les liaisons qu'il avoit prises avec les ennemis de M. le duc d'Orléans. Il s'éloigna de lui pour les regagner, mais ils ne s'y firent pas, et il passa ainsi flottant et décrié le reste du temps de la vie de ce prince, à la mort duquel il fit éclater la plus scandaleuse ingratitude. Elle l'introduisit dans la confiance de ceux qui gouvernoient M. le Duc, maître alors de l'État; il se prostitua à tout pour servir leur vengeance personnelle. Il entraîna au parlement les ducs de Richelieu et de Brancas pour y être juges de M. le Blanc, et n'y put entraîner qu'eux; M. le duc d'Orléans et M. le prince de Conty y allèrent dans des vues tout opposées, et on admira d'y voir en

face contre M. le duc d'Orléans deux pairs faits par son père, et un troisième, qui lui devoit la vie, contre un opprimé public à qui les deux avoient des obligations les plus essentielles et de qui le moteur des trois n'avoit jamais reçu aucun déplaisir ; aussi l'indignation publique éclata-t-elle à tel point, qu'à la troisième séance M. le Duc leur manda de s'en abstenir et de n'y plus retourner. La Feuillade, devenu tout à coup maréchal de France sans avoir servi depuis son déplorable siège de Turin, ne songeoit plus qu'à faire passer M. le Duc des mains de celle qui le gouvernoit dans les siennes, et pour devenir ainsi l'arbitre de l'État, répondit sur son crédit au parlement de la perte de M. le Blanc, et empêcha qu'on ne lui donnât des commissaires. Voyant ses espérances en hasard, il crut les rétablir en se rendant juge lui-même. Il fut donc outré de s'y être si honteusement mécompté et avec une imprécation si générale ; mais l'arrêt qui tôt après déclara si solennellement M. le Blanc innocent, avec un applaudissement si général et si grand qu'il ressembloit à un triomphe, désespéra la Feuillade. Il ne put soutenir les reproches de madame de Prie, ni ceux de M. le Duc, ni l'infâme avortement de ses vastes espérances, et en trois ou quatre jours il mourut, à Marly, en forcené.

** Cet exemple du duc de Berwick est le premier qui se soit vu en Espagne d'une cession de grandesse ; celle du maréchal de Tessé fut escroquée, et n'auroit pas eu d'effet en Espagne. On a vu dans ces Mémoires et dans ces notes les raisons de la singularité qui fit exclure le fils aîné du duc de Berwick, unique de son premier mariage, des lettres d'érection en duché-pairie obtenues par son père. Ses vues d'établir ce fils en Angleterre ne pouvant plus avoir lieu, il les tourna vers l'Espagne, et par l'événement il devint un des plus grands seigneurs par un mariage dès lors grand, mais qui dans la suite le devint bien davantage par la mort sans alliance du duc de Veragua, frère unique de sa femme, en qui finit une des trois branches de la maison de Bragançe établie en Espagne, et qui n'avoit, ainsi que celles d'Oropesa et de Lemos, d'autres bâtardises que celles mêmes des rois de Portugal. La branche d'Oropesa s'est éteinte depuis, et celle de Lemos est prête à s'éteindre. Ce fils du duc de Berwick eut avec cette cession de la grandesse, que le roi d'Espagne permit et l'en fit jouir, la propriété et la jouissance du duché de Liria, dont il prit le nom, et de celui de Quirica de plus de 40,000 livres de rente, que le roi d'Espagne donna en propriété au duc de Berwick avec la grandesse, en récompense de l'importante victoire d'Almanza, et le duc de Liria eut de grands emplois en Espagne, qu'il servit utilement en paix et en guerre, et sa femme fut dame du palais.

Vendredi 4, à Paris. — M. le duc d'Orléans travailla

longtemps le matin avec M. le cardinal de Noailles. On travaille à un projet d'acceptation pour la bulle; M. le duc d'Orléans a une grande envie de voir finir la division entre les prélats et avec Rome. M. le cardinal de Rohan arriva le soir; on espère que son arrivée pourra avancer les affaires. M. le duc d'Orléans verra ces deux cardinaux ensemble. — L'abbé Aubry est mort; il avoit une belle abbaye auprès de Saint-Quentin. — D'Iberville, notre envoyé en Angleterre, qui avoit eu permission de venir ici pour quelques jours, et pour ses affaires particulières, retourne à Londres. — Le prince électoral de Saxe, qui étoit ici et qui avoit pris le nom de comte de Lusace, a la petite vérole à Venise.

Samedi 5, à Paris. — Conseil de régence l'après-dînée. — Tous les pairs vinrent au parlement, et il n'y eut point de princes du sang*. On enregistra les lettres de surannation du duc de Villars-Branças; on enregistra l'édit nouveau pour la chambre de justice, mais le parlement se réserva de pouvoir faire ses remontrances sur cet édit, qu'ils n'avoient point examiné. Ils ont refusé d'enregistrer les édits de création de la charge de surintendant des bâtiments et de général des postes. L'affaire fut fort débattue; tous les pairs étoient pour l'enregistrement, et le duc de Noailles parla fort bien, et dans son discours il y eut des choses qui furent fort remarquées; mais la pluralité des voix l'emporta pour la négative, et il y en eut encore plus contre la surintendance des bâtiments que contre la charge de général des postes.

* M. le duc d'Orléans, dans la crainte de commise et de ses grandes suites pour le traversement du parquet entre les princes du sang et les légitimés, obtint des uns et des autres qu'ils ne se trouveroient point au parlement.

Dimanche 6, à Paris. — Conseil de régence le matin, et il n'y en aura plus jusqu'au mois d'octobre. — M. le cardinal de Rohan fut longtemps enfermé l'après-dînée avec M. le duc d'Orléans, qui veut que ce cardinal examine

avec les prélats qui sont ici et qui ont accepté la bulle, un corps de doctrine qu'a fait M. le cardinal de Noailles. — On croit que M. le duc d'Orléans, qui est fâché de ce qui se passa hier au parlement sur le refus d'enregistrer l'édit de création des deux charges, y enverra demain des lettres de jussion et prolongera les séances du parlement. — Le marquis de la Rochefoucauld vend sa charge de capitaine-lieutenant des gendarmes anglois au comte de Tavannes ; cette charge est fixée à 50,000 écus ; et le comte de Tavannes, qui commande la compagnie des chevaliers légers d'Anjou, la vend 40,000 écus, à quoi elle est fixée, au comte de Guines, fils du feu baron de Souastre et petit-fils de feu Montberon.

Lundi 7, à Paris. — Le marquis d'Effiat alla de bon matin au parlement porter une lettre de créance, et leur parla ensuite de la part du roi et de M. le duc d'Orléans, qui désiroient l'enregistrement des charges de MM. d'Antin et de Torcy ; il ne leur parla point des lettres de jussion, qui étoient toutes prêtes. Ce qu'il dit au parlement de la part de M. le duc d'Orléans étoit fort gracieux. Le premier président fit assembler les chambres ; il y eut soixante voix pour enregistrer, et il n'y en eut que quarante-neuf contre. Il y a quelques modifications dont MM. d'Antin et de Torcy ne sont point mécontents ; il y avoit peu de conseillers des enquêtes à cette séance, et c'étoient des présidents et des conseillers des enquêtes qui s'y étoient le plus opposés quand l'affaire fut délibérée la première fois. Quand ce qui regardoit ces deux charges fut fini, le duc de Villars-Branca fut reçu pair.

Mardi 8, à Paris. — Le conseil pour les affaires ecclésiastiques a congé pour tout le reste du mois, comme les autres conseils. — L'abbé Dubois est à Hanovre, auprès du roi Georges ; on ne dit point les affaires dont il est chargé. — M. le duc d'Orléans soupa chez madame la duchesse d'Orléans, ce qu'il fait très-souvent ; mais il avoit accoutumé les mardis de souper ailleurs ; il y avoit à ce souper

mesdames de Simiane, d'Épinay et mademoiselle de Villefranche, le grand prieur et le duc de Brancas. Madame la duchesse de Berry alla coucher à la Meute, où elle compte de demeurer deux ou trois jours. — L'abbé de Louvois est malade; sa maladie commence violemment, et on le croit en danger. — La chambre de justice a fait arrêter Thévenin et Jully; ce Thévenin est le neveu de feu Thévenin qui étoit si riche.

Mercrèdi 9, à Paris. — M. le duc d'Orléans alla l'après-dinée à Saint-Cloud voir Mademoiselle, qui a eu quelques petits accès de fièvre, si légers que cela n'a pas empêché Madamed'aller dîner à la Meute avec madame la duchesse de Berry. — On mande de Rome que le cardinal Ferrari est mort; il avoit été jacobin. Le pape l'employoit fort dans les affaires; c'est le seul chapeau qui vaque présentement. — Il y a six commissaires nommés pour la taxe des gens d'affaires; trois de la chambre de justice, qui sont le président de Lamoignon, le président Portail et M. de Fourqueux, procureur général de cette chambre, et trois du conseil de finances, qui sont MM. des Forts, Rouillé et Fagon, tous trois conseillers d'État. — La charge, les maisons et les terres de Prondre sont saisies réellement par la chambre de justice.

Jeudi 10, à Paris. — M. le duc d'Orléans alla à midi à la Meute voir madame la duchesse de Berry, et l'après-dinée il alla à Saint-Cloud voir Madame et Mademoiselle, dont la fièvre n'a point eu de suite. Il trouva Madame en calèche dans les jardins, et monta dans la calèche avec elle, où étoient madame la grande-duchesse, la duchesse de Brancas et madame de Dangeau, à qui Madame faisoit voir les jardins de Saint-Cloud, qu'elle n'avoit pas vus depuis longtemps; elle fut même un peu embarrassée parce qu'elle n'avoit point vu M. le duc d'Orléans depuis la mort du roi. Elle ne fait aucune cour qu'à Madame; elle ne la voit même que dans des couvents, quand Madame est à Paris. — Madame de Roquelaure a

gagné son procès contre le duc de Richelieu, qui vouloit faire casser le testament de mademoiselle d'Acigné, sa tante, qui en mourant avoit laissé tout son bien à l'abbé de Laval, son cousin, qu'elle vouloit épouser. L'abbé de Laval est mort depuis elle, et il étoit frère de madame de Roquelaure.

Vendredi 11, à Paris. — M. de Chamarande, le fils, a la petite vérole, et l'on craint fort qu'il n'en meure, car sa maladie est fort dangereuse, à ce qu'on dit; Chamarande n'a point d'autres enfants. — Madame la princesse de Chimay est morte après une longue et cruelle maladie; elle étoit fille de madame la duchesse de Nevers, qui avoit une pension de 4,000 francs que le feu roi partagea, quand elle mourut, à ses deux filles, madame la duchesse d'Estrées et elle. Madame de Chimay avoit un logement au Louvre, où elle est morte, et que madame la duchesse du Maine demande pour madame la duchesse d'Estrées. — La Sorbonne, au *Prima mensis*, traita des matières en question; il y eut des discours très-forts, dont plusieurs évêques se plaignent, et l'on dit que M. le duc d'Orléans même trouve que la Sorbonne n'est pas assez mesurée sur ces affaires-là.

Samedi 12, à Paris. — Il est arrivé un assez grand accident à M. le Duc, qui est à Chantilly; il s'est blessé étant à la chasse. Sa blessure est à la tête et du côté de son bon œil; il a déjà été saigné deux fois. Madame la Duchesse, sa mère, qui devoit aller à Saint-Maur, s'en ira à Chantilly. — On mande de Madrid que les galions sont arrivés à Cadix, chargés de trente millions d'écus. — M. de Torey vend sa charge de chancelier de l'ordre du Saint-Esprit à M. l'abbé de Pomponne, son beau-frère, qui lui en donne 100,000 écus présentement et lui assure encore 100,000 francs après sa mort. Le chancelier est obligé de faire des preuves, comme les chevaliers, et nous sommes nommés, le maréchal de Tessé et moi, pour être les commissaires. Il a été réglé qu'aucun officier de l'Ordre ne pourra à

l'avenir garder le cordon bleu en vendant sa charge, s'il ne l'a possédée pendant vingt ans.

Dimanche 13, à Paris. — Le roi eut la nuit une petite fonte, à quoi il est assez sujet ; mais cela ne l'empêcha pas d'aller à la messe dans sa tribune, et il se porta fort bien tout le jour et fut fort gai. — On a donné à la duchesse d'Estrées la jeune le logement au Louvre et la pension de 2,000 francs qu'avoit la princesse de Chimay, sa sœur. — MM. les cardinaux de Noailles et de Rohan entreront mercredi en conférence devant M. le duc d'Orléans, qui y fera venir le maréchal d'Huxelles et le marquis d'Effiat, pour être témoins de ce qui s'y dira. — On donne à l'abbé de Pomponne un brevet de retenue de 100,000 écus sur la charge de chancelier de l'Ordre, qu'il achète. — Il arriva de Rome un jésuite qui est venu dans la chaise de poste du cardinal de la Trémoille, et qui en arrivant alla chez le maréchal d'Huxelles.

Lundi 14, à Paris. — Mademoiselle d'Orléans, qui étoit avec Madame à Saint-Cloud, lui demanda permission d'aller à Chelles, où elle vouloit faire ses dévotions ; on lui permit d'y aller. Elle n'y mena avec elle que madame des Bordes, sa sous-gouvernante, qui comptoit de la ramener le soir ; mais Mademoiselle la renvoya, et écrivit par elle à madame la duchesse d'Orléans qu'elle avoit toujours eu dessein de se faire religieuse, et à Chelles, qu'elle y étoit plus résolue que jamais, et qu'ainsi elle avoit pris le parti d'y demeurer pour n'en plus sortir. — L'abbé de Saillant tomba le matin en apoplexie ; elle fut si violente qu'on le crut mort pendant plus de demi-heure, mais il se trouva mieux l'après-midi, et on le crut presque hors de danger le soir. On qualifie son mal d'indigestion.

Mardi 15, à Paris. — Le fils de M. de Chamarande mourut le matin ; il n'y avoit que trois jours qu'il étoit malade, et M. de Chamarande n'a point d'autre enfant et est plaint généralement de tout le monde. — On a renvoyé à

Rome le jésuite qui étoit venu vendredi ; il s'est très-bien conduit ici , et on prétend qu'il se conduit encore mieux à Rome. Le pape paroît avoir beaucoup d'amitié pour lui. M. le duc d'Orléans lui a fait donner 2,000 écus pour son voyage. — Le maréchal de Montrevel, qui est assez incommodé depuis quelque temps, avoit été prendre l'air à Charonne ; il n'y a demeuré que deux ou trois jours, et en est revenu si mal qu'on le croit en très-grand danger ; il n'urine que par la sonde.

Mercrèdi 16, à Paris. — MM. les cardinaux de Noailles et de Rohan entrèrent l'après-dînée en conférence chez M. le duc d'Orléans ; le maréchal d'Huxelles et le marquis d'Effiat étoient présents. La conférence se passa avec beaucoup de douceur et de politesse de part et d'autre. M. le duc d'Orléans en fut fort content, et l'on espère toujours que les affaires s'accommoderont. — Le comte de Beuvron, second fils du maréchal d'Harcourt, se trouva mal à Chantilly, il y a deux jours ; les médecins le voulurent faire saigner sur-le-champ, lui déclarant que son mal pouvoit devenir considérable ; il crut qu'il seroit assez tôt de le faire quand il seroit arrivé à Paris. Le mal a toujours augmenté depuis, et il est à l'extrémité ; il jette le sang par plusieurs endroits de son corps, et sa maladie n'est point une maladie ordinaire en France.

Jeudi 17, à Paris. — Madame vint ici de Saint-Cloud dîner chez la duchesse du Lude, et puis alla entendre la comédie italienne dans sa loge, où étoient M. et madame la duchesse d'Orléans. Madame la duchesse de Berry étoit à cette comédie, mais dans sa loge avec ses dames. M. le duc de Chartres se trouva un peu mal la nuit, et le matin il eut une légère fièvre. — Un notaire de Paris, nommé Cosson, a été condamné par la chambre de justice au bannissement, à plusieurs restitutions à des particuliers et à 40,000 francs au roi. — Les évêques qui ont accepté la Constitution s'assemblent chez le cardinal de Rohan pour examiner le corps de doctrine que le cardinal de Noailles

leur envoie par son secrétaire ; mais après la conférence le secrétaire le remporte.

Vendredi 18, à Paris. — Il y eut un conseil extraordinaire le matin, au Louvre, qui fut conseil de finances et de régence ; M. le duc d'Orléans y alla. M. le chancelier et M. le maréchal de Villeroy revinrent hier de leur campagne pour être à ce conseil, qui fut très-long. — M. le duc de Chartres eut une petite fièvre ; les médecins le firent saigner, et un peu après la petite vérole parut. On envoya querir le frère du Soleil, qui a un très-bon remède pour les jeunes gens qui ont cette maladie, et on veut que ce soit lui qui le gouverne dans sa maladie. Ce frère du Soleil est l'apothicaire du collège des jésuites. — Le comte de Beuvron mourut ; il avoit la lieutenance de roi de Normandie et le gouvernement du vieux palais de Rouen qu'avoit eu M. son père et qui est dans leur maison depuis longtemps. Il étoit chevalier de la Toison * et étoit colonel du régiment d'Auxerrois.

* Le comte de Beuvron avoit reporté en Espagne le collier de la Toison que son oncle Sesanne y avoit reçu, et l'y avoit obtenu. La disposition de ses charges données à son père, déjà hors de combat par ses apoplexies, marque de plus en plus combien le régent étoit sans fiel.

Samedi 19, à Paris. — M. le duc d'Orléans sera six semaines sans voir le roi, à cause de la petite vérole de M. le duc de Chartres, qu'il ne verra pourtant point ; mais il sera souvent avec madame la duchesse d'Orléans, qui le verra tous les jours ; madame la duchesse de Berry le verra aussi. M. le duc d'Orléans prend toutes sortes de précautions pour que les gens qui vont au Palais-Royal n'aillent point aux Tuileries. On dit que la petite vérole de M. le duc de Chartres sort fort bien et que sa maladie ne sera pas dangereuse ; le frère du Soleil, qui est auprès de lui, en parle comme d'un mal fort léger. — On laisse à M. le maréchal d'Harcourt la disposition entière de la lieutenance générale de Normandie et du gouvernement

du vieux palais de Rouen qu'avoit le comte de Beuvron, son fils, et on donne le régiment d'infanterie qu'il avoit aussi au plus ancien colonel réformé, qui s'appelle Belle-Isle et qui est brigadier.

Dimanche 20, à Paris. — On ne veut plus que le roi descende en bas dans la chapelle, à cause du mauvais air qu'il y a dans Paris; il entend la messe tous les dimanches dans la tribune et les autres jours dans sa chambre, et on ne laisse entrer chez le roi que les gens qui ne vont pas au Palais-Royal et qui sont en petit nombre. — On va enregistrer la déclaration qui fut résolue vendredi au Louvre, où le conseil se tint; ce fut un conseil de régence et de finances. — Madame de Lussan, dame d'honneur de madame la Princesse et femme de feu M. de Lussan, chevalier de l'Ordre, mourut hier, au petit Luxembourg. — Il n'y eut point d'assemblée d'évêques chez le cardinal de Rohan; le secrétaire du cardinal de Noailles qui y porte le corps de doctrine a demandé congé pour deux jours; on le fait entrer dans l'assemblée, et l'on travaille à l'examen devant lui.

Lundi 21, à Paris. — M. le duc de Chartres passa très-bien la nuit; il n'y a aucun danger pour sa vie, à ce que disent tous ceux qui le voient; le frère du Soleil dit qu'il n'a point vu de petite vérole qui sortit mieux. — M. le duc d'Orléans fit la revue des gardes du corps et des mousquetaires auprès de la croix des Sablons; il y avoit une infinité de carrosses à cette revue. Les gardes étoient habillés de neuf et leur habillement coûte 50,000 francs moins que les autres années; mais il est plus habillé de guerre. — M. le Duc est très-bien guéri, et recommence à monter à cheval et à chasser à Chantilly, d'où il ne reviendra ici qu'au commencement du mois qui vient, et mesdames les Duchesses en reviendront avec lui. — On a des lettres du comte du Luc, notre ambassadeur à Vienne. Il mande que la tranchée fut ouverte à Temeswar la nuit du 5 au 6; il y a même des lettres d'au-

tres gens qui disent qu'elle a été ouverte dès le 2. Le prince de Portugal a eu son cheval tué d'un coup de canon et il est blessé à la jambe; mais on croit que ce n'est pas du canon et que ce n'est que de la chute du cheval.

Mardi 22, à Paris. — M. le duc de Chartres se porte de mieux en mieux; il chante dans son lit; il dit qu'il est fort heureux d'avoir la petite vérole à son âge (1). M. le duc d'Orléans n'a point voulu sortir du Palais-Royal, quoiqu'il y eût des gens qui le conseillaient, parce qu'il n'a jamais eu la petite vérole. — Il y eut assemblée d'évêques chez le cardinal de Rohan, et tous les évêques qui y sont se trouvent du même avis dans les remarques qu'ils font sur le corps de doctrine; il y a un projet d'acceptation de la bulle, mais ils ne l'ont pas encore vu. — Madame de Manneville mourut à Paris, après une longue souffrance d'un cancer ouvert; elle étoit fille de feu M. de Montchevreuil, et avoit été dame d'honneur de madame la duchesse du Maine; on lui avoit conservé 2,000 écus de pension que le roi lui donnoit dans cette charge. — La petite vérole parut l'après-midi au comte de Castries; il y a deux jours qu'il étoit malade, et la maladie a commencé violemment. — L'envoyé de Parme a reçu nouvelle de la levée du siège de Corfou, et que les Turcs ont étranglé le séraskier qui les commandoit à ce siège et qui ne vouloit pas le lever.

Mercredi 23, à Paris. — M. le duc de Chartres se porte de mieux en mieux. — Il paroît une nouvelle déclaration sur les gens d'affaires, qui avoit été résolue au conseil de vendredi, encore plus forte que les autres; on leur accorde dix jours pour ajouter à leurs déclarations ce qui y manque, après quoi on procédera contre ceux qui en auront donné de fausses ou d'imparfaites, et l'on va travailler incessamment à les taxer. On dit qu'il y en a qui se sont déjà accommodés, et à cause de leur bonne foi seront

(1) Il étoit âgé de treize ans.

mieux traités que les autres. — Ce sera le chevalier d'Harcourt, troisième fils du maréchal, qui aura la lieutenance générale de Normandie et le gouvernement du vieux palais de Rouen ; l'abbé, qui est le second fils de ceux qui restent, à qui sa famille l'avoit offerte, a mieux aimé demeurer dans sa profession. M. le duc d'Orléans en avoit laissé la disposition entière au maréchal.

Jeudi 24, à Paris. — M. le duc d'Orléans alla l'après-dînée à Saint-Cloud voir Madame. — MM. les évêques, qui ont encore été aujourd'hui chez le cardinal de Rohan, ne se rassembleront plus que mercredi ou jeudi. — On a eu la confirmation de la levée du siège de Corfou ; que les Turcs se sont rembarqués fort à la hâte et qu'ils ont laissé dans l'île toute leur artillerie et toutes leurs munitions de guerre et de bouche. Le siège étoit fort avancé ; les Turcs avoient déjà des logements sur le chemin couvert ; mais le commandant de leurs vaisseaux, épouvanté de voir que la flotte des chrétiens augmentoit tous les jours et ayant eu la nouvelle de la bataille perdue en Hongrie, avoit mandé au séraskier, qui commandoit à ce siège, qu'il n'y avoit point de temps à perdre, qu'il falloit faire rembarquer les troupes ; le séraskier n'avoit pas voulu suivre son conseil ; et que les troupes, intimidées par la vigoureuse défense du général Schulembourg qui commandoit dans la place, s'étoient mutinées et avoient étranglé le séraskier.

Vendredi 25, à Paris. — La chambre de justice avoit fait mettre en prison un nommé Pommereu *, dont M. d'Argenson (1) se servoit souvent. M. d'Argenson alla dès le soir même chez M. le duc d'Orléans, et en obtint une lettre de cachet pour faire sortir Pommereu de prison. La chambre de justice a fait de grandes représentations là-dessus à M. le duc d'Orléans, et menace de ne se plus assembler, disant qu'il est inutile de travailler puisque

(1) Lieutenant de police.

leurs arrêts ne sont pas exécutés. — Le comte de Castries mourut le matin ; il étoit fils unique. Le père et la mère, qui l'aimoient fort tendrement, en sont au désespoir. — La duchesse d'Albret et la maréchale d'Estrées vouloient avoir la maison de Bourvalais, qui est dans la place de Vendôme ; M. le duc d'Orléans l'a fait donner à la duchesse d'Albret, qui étoit logée en maison d'emprunt.

* Ce Pommereu étoit une âme damnée d'Argenson, contre lequel le parlement avoit un dépit extrême de l'autorité indépendante de ce corps que ce lieutenant de police exerçoit dans Paris et des usages fréquents que le régent en faisoit. Ravi d'avoir trouvé de quoi mettre ce Pommereu en justice et de l'espérance d'y embarrasser, par ses défenses et par l'instruction du procès, d'Argenson lui-même, et d'arrêter par la terreur ce qu'il appelloit ses entreprises et celles de la cour, il fut outré de voir échapper cette proie et montra par des plaintes, des menaces et l'interruption des fonctions de la chambre de justice, dont le régent avoit la prompte expédition fort à cœur, tout ce que ce corps méritoit. Le régent tira l'homme de prison par autorité, le mit en sûreté, et tout ce qui pouvoit avoir trait à cette affaire, puis manda à la chambre de justice de courre après ; c'étoit bien s'en tirer en espère, comme disoit le duc de Brancas.

Samedi 26, à Paris. — M. le duc d'Orléans alla l'après-dinée à Saint-Cloud voir Madame. Madame la princesse de Conty, la mère, commence à répandre un factum contre madame la Princesse et M. le Duc ; par ce factum elle demande d'avoir sa part dans les pierreries que le roi Casimir et la reine sa femme, qui étoit tante de madame la Princesse, lui donnèrent en mariage. Ce factum est conçu en termes fort respectueux pour madame la Princesse, et l'on dit que c'est madame la princesse de Conty elle-même qui l'a fait. — L'affaire de Pommereu fait grand bruit ; M. le duc d'Orléans a permis à la chambre de justice de le faire reprendre, mais on dit qu'il est en fuite. — Le roi de Sicile étoit venu à Chambéry passer quelques jours ; il en est reparti pour Turin, et en partant il a ôté la capitation qui étoit en Savoie et

que nous y avons établie pendant que nous en étions les maîtres.

Dimanche 27, à Paris. — Madame la duchesse de Berry partit à cinq heures pour la Meute, où elle compte de demeurer quinze jours. M. le duc d'Orléans avoit dîné avec elle, et après son dîner il revint chez lui, où il donna plusieurs audiences jusqu'à sept heures et puis s'enferma dans son cabinet, où il écrivit plusieurs lettres des aînées dans les pays étrangers. — M. le Duc, qui est parfaitement guéri de sa chute, vint de Chantilly faire un tour ici; il y retournera mercredi pour chasser, et en reviendra samedi. Mesdames les Duchesses reviendront avec lui, et iront quelques jours après à Saint-Maur pour y demeurer jusqu'à la Saint-Martin. — L'affaire de Pommereu, qui avoit été mis en prison par la chambre de justice et qui en est sorti par lettre de cachet, fait grand bruit; la chambre de justice n'a pas voulu travailler à aucune affaire depuis jeudi et s'est plainte au régent.

Lundi 28, à Paris. — Le duc de Noailles alla à la chambre de justice par ordre de M. le duc d'Orléans, qui leur a permis de faire reprendre Pommereu partout où il sera et de le remettre en prison; il y a tous les jours de nouvelles plaintes contre lui, et on dit qu'il est en fuite. M. le duc de Noailles a si bien parlé à la chambre de justice qu'elle a recommencé à travailler. — On mande de Vienne que le siège de Temeswar va lentement; la grosse artillerie n'est pas encore arrivée, cependant M. le prince Eugène compte d'en être maître à la fin d'octobre. — Par les lettres que l'on reçoit de Hambourg, on apprend que la descente que le czar et le roi de Danemark veulent faire dans le pays de Schonen est différée; il s'y trouve plus de difficultés qu'ils ne pensoient; on parle même de quelques propositions de paix entre ces puissances du Nord, qui pourroient bien avoir une suite heureuse.

Mardi 29, à Paris. — Le roi fut un peu de mauvaise humeur le matin; il commença par se mettre en colère

contre le duc de Villeroy, son capitaine des gardes en quartier; il ne voulut point voir les ambassadeurs, qui étoient venus, comme ils viennent tous les mardis; il ne voulut point aller à la messe. Madame de Ventadour envoya prier M. le duc du Maine de monter chez le roi; il y vint, mais il n'en put rien obtenir non plus qu'elle; mais après son dîner il sentit le tort qu'il avoit eu, il promit bien que cela ne lui arriveroit plus et fut fort doux, de bonne humeur et fort joli tout le reste de la journée. — On parle fort d'un traité avec l'Angleterre; on dit même qu'il est très-avancé. On en dit les conditions si différemment qu'on n'en peut rien écrire de positif.

Mercredi 30, à Paris. — Le marquis de Livry, premier maître d'hôtel du roi, a obtenu la survivance de sa charge pour le comte de Livry, son fils; M. le duc d'Orléans la lui avoit promise il y a huit mois, mais cela n'a été déclaré que ce matin. M. de Livry conserve les brevets de retenue qu'il y avoit sur cette charge, qui sont de 460,000 francs. — Le duc d'Olonne se trouva fort mal hier au soir, et la petite vérole a paru ce matin. Le duc de Châtillon, son père, quoique très-incommodé depuis longtemps, s'est enfermé avec lui; il n'a point d'autres enfants, et le duc d'Olonne n'en a point. La duchesse d'Olonnes s'est enfermée aussi avec son mari, quoiqu'elle craigne extrêmement la petite vérole. — M. d'Angennes, colonel du régiment de Normandie, revint avant-hier de la campagne, et en passant chez la maréchale de Montesquiou, sa proche parente, il eut une fièvre si violente et une si grande foiblesse qu'il ne put pas se faire porter dans sa maison, qui en est fort proche; la petite vérole a paru ce matin.

Jeudi 1^{er} octobre, à Paris. — Il n'y aura plus qu'une assemblée d'évêques chez M. le cardinal de Rohan, qui sera samedi, et dimanche ils porteront chez M. le duc d'Orléans les remarques qu'ils ont faites sur le corps de doctrine qu'on leur a donné à examiner pour en dire leurs avis; tous ces évêques sont de même sentiment. — M. le

duc d'Orléans alla l'après-dînée dans le faubourg Saint-Martin voir un jardin où il y a beaucoup de plantes curieuses et très-rares, qui sont élevées et cultivées avec un soin extraordinaire; ce jardin est à M. Tresson, lieutenant général de l'artillerie, fort estimé. — Le marquis d'Effiat, vice-président du conseil de finances, sera du conseil de régence, et il y prendra sa place le jour que ces conseils recommenceront, qui sera samedi, et il ne sera plus du conseil de finances.

Vendredi 2, à Paris. — Il y a trois hommes encore décrétés par la chambre de justice et qui sont en fuite; on prétend que ces trois hommes ont été souvent employés par M. d'Argenson. — Le maréchal de Montrevel est si mal que l'on n'en espère plus rien; il a la gangrène en deux endroits. Il n'a qu'une charge qu'on puisse donner, qui est une des six lieutenances générales de Bourgogne, qui est d'un très-petit revenu et sur laquelle même je crois qu'il a un brevet de retenue; c'est la lieutenance générale de Charolois. Il en avoit deux, celle-là et celle de Bresse, qu'il avoit vendue il y a longtemps, et qui vaut 11 ou 12,000 livres de rente; c'est Lassay qui l'a présentement. — Il y a des changements pour les jours du conseil de régence; il n'y en aura que trois par semaine: le samedi après dîner pour les affaires de finances, le dimanche matin pour les affaires étrangères, et le lundi matin pour la guerre, la marine et le dedans du royaume.

Samedi 3, à Paris. — Il y eut conseil de régence au Louvre, et non aux Tuileries, où il se tenoit; mais M. le duc d'Orléans ne veut pas qu'il s'y tienne, parce qu'il y veut toujours être et qu'il ne veut pas aller aux Tuileries, à cause de la petite vérole de M. le duc de Chartres, quoiqu'il ne le voie point. Le marquis d'Effiat* entrera dans ces conseils, et a pris place, mais la dernière de toutes. — Il y eut encore une assemblée d'évêques chez M. le cardinal de Rohan, mais il n'y en aura plus; et demain ils porteront à M. le duc d'Orléans les remarques qu'ils ont

faites sur le corps de doctrine. — Les dernières lettres que l'on a reçues de Vienne portent que le siège de Temeswar va bien : on espère en être maître à la fin de ce mois ; que la blessure du prince de Portugal est fort légère, que ce n'est qu'une contusion au genou par la chute de son cheval tué d'un coup de canon sous lui.

* D'Effiât étoit petit-fils du maréchal d'Effiat, fils du frère aîné de Cinq-Mars, grand écuyer de France, exécuté à Lyon avec M. de Thou, fils du célèbre historien, et petit-fils du premier président du parlement de Paris. D'Effiat étoit chevalier de l'Ordre et premier écuyer de M. le duc d'Orléans après l'avoir été de Monsieur. C'étoit un homme de beaucoup d'esprit, grand chasseur et fort sobre, mais sans âme et parfaitement scélérat. Il étoit intimement uni de tout temps avec M. le chevalier de Lorraine, qui gouvernoit Monsieur, à qui son aimable figure avoit donné sur lui un tel empire qu'il le gouverna le reste de sa vie. Madame, première femme de Monsieur, le fit chasser ; il s'en alla à Rome, où, désespérant de sa fortune tant que Madame vivoit, il envoya un poison à d'Effiat, que celui-ci jeta adroitement dans un pot d'eau que les garçons de la chambre de Madame tenoient dans une de ses antichambres à Saint-Cloud dans une armoire, pour l'avoir sous la main pour Madame ; un d'eux y surprit d'Effiat, que le hasard avoit fait trouver seul dans cette antichambre après le dîner, et lui demanda avec émotion ce qu'il faisoit dans cette armoire. D'Effiat, sans s'étonner, lui fit excuse, et dit que mourant de soif, il avoit cherché là un verre d'eau à boire, et fit semblant d'essuyer un verre de quelques-uns qui étoient là, puis entra dans l'appartement. Deux heures après, l'affaire de Madame fut faite. Le roi, outré de la plus sensible douleur, et dans la dernière inquiétude sur Monsieur, envoya chercher secrètement la nuit qui suivit la mort de Madame. [Purnon (1), premier maître d'hôtel de Madame], qu'il jugea bien avoir été du complot, et se le fit amener par les derrières de son appartement. Dès qu'il le vit : « Regardez-moi bien, lui dit-il, et soyez sûr de la vie, et que vous ne serez jamais recherché si vous me dites tout ; mais si vous me mentez, comptez aussi que vous êtes mort sans ressource. Madame est morte empoisonnée, je le sais ; mais je veux savoir tout le reste. » Il n'y avoit de présents que deux valets affidés et principaux, et un officier des gardes du corps, qui ne l'étoit pas moins, qui avoit amené cet homme. Il ne se déconcerta point ; il conta

(1) Ce nom manque dans le texte de l'addition. Nous le rétablissons d'après les *Mémoires de Saint-Simon*, tome II, page 226, de l'édition in-12 donnée par M. Chéruel.

au roi le fait du chevalier de Lorraine, celui du marquis d'Effiat; comment le comte de Beuvron, leur ami et capitaine des gardes de Monsieur, oncle paternel du duc d'Harcourt, étoit du complot, et par qui le poison apporté. « Et mon frère, lui demanda le roi, le savoit-il ? — Monsieur, répondit l'homme, nous le connoissons trop, et nous nous sommes bien gardés de lui livrer ce secret. » Alors le roi, soulagé au dernier point, renvoya cet homme libre, qui n'a pas reçu depuis le moindre mauvais traitement. Celui qui écrit ces notes a su cette anecdote de M. Joly de Fleury, procureur général du parlement, qui l'a su lui-même de la bouche d'un des trois témoins, et elle a paru digne de trouver ici sa place. Le bruit qui se fit en France et en Angleterre de ce genre de mort, qui ne put être ignoré de personne, et l'amère douleur du roi, pensèrent perdre les empoisonneurs; mais la peur que quelqu'un d'eux osât y impliquer Monsieur fit tant d'impression sur le roi, quoique assuré par ce qu'on vient de rapporter, et les apparences étoient si fortes contre ce prince, qui en effet en a toujours été cru l'auteur, que le roi aima mieux laisser tomber toute recherche et toute punition. Le merveilleux est que sachant ce qu'il savoit et ce dont personne au monde ne doutoit sur le chevalier de Lorraine, il l'ait rendu à Monsieur, et que pour tenir ce prince soumis à toutes ses volontés, ce même chevalier de Lorraine ait joui toute sa vie d'une espèce de faveur marquée, d'une considération du roi très-distinguée, et que, par raison proportionnée, d'Effiat ait toujours été bien avec lui, qui sur la fin de son règne s'y mit extrêmement bien en se rendant et livrant à M. du Maine. Le maréchal de Villeroy, son ami, par les anciennes liaisons que par M. le Grand, son beau-frère, il avoit eues fort étroites avec le chevalier de Lorraine, en fut le médiateur, et s'en servit lui-même au même usage après la mort du roi. L'esprit et la supériorité du marquis d'Effiat chez Monsieur avoit imposé à M. le duc d'Orléans dans sa jeunesse; ces impressions d'estime de sa capacité s'étoient augmentées par les soins de l'abbé Dubois, qui dans sa petitesse s'étoit attaché à d'Effiat et par lui au chevalier de Lorraine, et leur étoit redevable de sa première fortune au Palais-Royal; il leur étoit resté uni et avoit mis son maître en respect devant eux. D'ailleurs d'Effiat, prodigieusement riche et sordidement avare, obscur même pour sa vie ordinaire et débauchée, quoique avec mesure pour sa santé, ne laissoit pas d'être initié dans certaines bonnes et fortes compagnies où il avoit l'art de primer; toujours plein de vues, d'ambition, de désir de dominer et de gouverner; d'une politique qui se ployoit à tout et souvent avec bassesse, mais dont il trouvoit le moyen d'éviter le mépris et d'en recueillir gré; livré à la robe, aux jésuites, à tout ce qui pouvoit conduire, avec un artifice, une souplesse et une connoissance du monde qu'il n'employoit qu'à propos, et qui lui avoit acquis une cou-

sidération qu'augmentoît sa rareté à se produire , qu'il ménageoit avec une singulière adresse. Aussi le vit-on dans toute la régence tenir toujours le haut bout partout où il se trouva , toujours à l'écart d'où il ne l'espéroit pas , toujours en garde de se commettre , et toujours recherchant avec art pour se faire rechercher et employer dans les affaires de la plus grande confiance , comme il le fut dans toutes celles du parlement et de la Constitution. Du reste haut , jaloux , à la longue insociable , parce qu'avec beaucoup d'humeur et de défauts il vouloit être le maître partout , ne mettre jamais rien du sien au jeu , usurper tout pour soi , et avec l'écorce de probité que l'art , le jugement et le grand monde donne , tromper tout le monde à son plaisir. A la fin le régent le connut à revers , ne s'y fia et ne l'employa plus guère , mais toujours en mesure et en respect avec lui. Sa mort , qui arriva le 3 juin 1719 , à quatre-vingt-un ans , eut quelque chose de si étrange qu'il n'y a pas moyen de l'omettre , puisqu'on le sait de gens sûrs à qui Comminges , homme d'honneur et très-sûr aussi , l'a raconté. C'est ce Comminges qui a si souvent été aide de camp du roi , toujours bien avec lui et fort mêlé avec la bonne compagnie de la cour , quand il faisoit tant que d'y vouloir bien être ; c'est lui aussi dont l'énorme grosseur , quoique fort grand , a fait donner son nom aux plus grosses bombes. Il étoit ami intime du marquis d'Effiat et lié avec lui par la débauche et par la chasse. D'Effiat , qui , à une rare et légère goutte près , avoit passé une vie entièrement saine , tomba malade à Paris , mais d'un mal qui ne menaçoit pas et ne l'empêchoit pas de s'amuser avec ses compagnies obscures. Sans être plus mal , il se renferma davantage , et vers une heure , toujours la même , du soir il faisoit sortir ses valets de sa chambre , prenoit bien garde qu'il n'en restât aucun , et demuroit seul dans son lit très-longtemps sans qu'ils osassent rentrer pour quoi que ce fût , qu'il ne les sonnât. Peu de temps après ils entendoient un bruit dans la chambre de leur maître , et lui-même qui crioit souvent quoiqu'ils fussent bien assurés qu'il y étoit seul et qu'il n'y pouvoit être entré personne ; aucun d'eux n'osoit lui en parler , mais tous étoient également surpris , curieux et effrayés. Après plusieurs jours de suite que la même chose étoit arrivée , ils résolurent enfin d'en parler à Comminges , comme au meilleur ami de leur maître et qui avoit le plus de confiance , d'habitude et de liberté avec lui. Comminges eut peine à les croire , mais il résolut de voir par lui-même ce qui en étoit. Il vint plus tard chez le marquis d'Effiat qu'il n'avoit accoutumé et que sa compagnie étoit déjà sortie ; d'Effiat , fâché de le voir arriver si tard , lui demanda pourquoi il avoit tant différé ce jour-là , et après quelques moments le pria de s'en aller. Comminges dit qu'il n'en feroit rien , et qu'il n'étoit pas venu le voir pour n'y être qu'un moment ; l'autre redoubla ; et celui-ci à s'opiniâtrer et à ne le vouloir pas laisser ainsi tout seul. Enfin , d'Effiat , à bout , lui dit : « Com-

minges . en deux mots, vous êtes de mes amis comme je l'ai toujours cru, ou vous n'en êtes pas? Si vous n'en êtes pas, vous ne me sauriez faire un plus grand plaisir que de me laisser en repos ; si vous en êtes, allez vous-en, et ne me demandez pas pourquoi ; mais j'ai des raisons essentielles de vous en prier, et je compte que vous ne vous le ferez pas dire davantage. » Comminges n'eut plus de repartie, et sortit ; mais ce propos l'ayant confirmé dans la pensée que ce que les valets lui avoient dit étoit vrai, il demeura avec eux, et assez tôt après il entendit lui-même ce vacarme tel qu'ils le lui avoient représenté. Il revit assidûment son ami à des heures éloignées de le faire soupçonner de curiosité, et n'a jamais osé lui en parler, ni lui demander pourquoi il l'avoit prié de sortir de sa chambre. D'Effiat vécut assez peu de jours depuis, et mourut sans que personne ait pu pénétrer la vérité d'une chose si extraordinaire. Il étoit veuf sans enfants d'une Olivier Leuville, qui étoit morte quarante ans avant lui, gouvernante des enfants de Monsieur, entre les maréchales de Clérembault et de Grancey. Il ne s'étoit point remarié, et laissa des biens immenses dans un grand ordre au duc Mazarin, petit-fils de sa soeur, et à la fille de Sourdis, son cousin germain, veuve du fils de Saint-Pouanges.

Dimanche 4, à Paris. — Conseil de régence le matin. — MM. les cardinaux de Rohan et de Bissy et l'archevêque de Bordeaux portèrent l'après-dînée à M. le duc d'Orléans les remarques qu'ils ont faites sur le corps de doctrine. Le maréchal d'Huxelles et le marquis d'Effiat y étoient, et M. le duc d'Orléans y fit entrer aussi l'ancien évêque de Troyes, qui se trouva chez lui. On espère présentement que nous pourrons revoir l'union dans l'Église. — Madame de Chiverny* est déclarée gouvernante de Mesdemoiselles ; il y a déjà quelques jours que l'on ne doutoit pas de ce choix-là ; M. de Chiverny, son mari, est gouverneur de M. de Chartres. — Les six commissaires nommés par le conseil pour la taxe des gens d'affaires s'assembleront chez M. de Fourqueux, procureur général de la chambre de justice, pour avoir tous les papiers qui leur sont nécessaires sans les transporter, et pour éviter la préséance entre ces deux présidents à mortier et les trois conseillers d'État, qui sont les commissaires pour cette affaire**.

* Madame de Cheverny étoit Jeanne, sœur de Saumery, sous-gouverneur de monseigneur le duc de Bourgogne, puis du roi son fils. Son bisaïeul étoit venu de Béarn, où il étoit jardinier du roi de Navarre, que Henri IV, parvenu à la couronne, mit à Chambord, dont le fils devint concierge et le petit-fils capitaine. C'étoit un homme de mérite dans son état, et qui avoit servi avec honneur. Il avoit épousé une sœur de M. Colbert, avant sa fortune, dont il eut ce sous-gouverneur, madame de Cheverny et d'autres enfants. M. Colbert maria cette fille à Cheverny, qui étoit Clermont-Gallerande, et dont le père, maître de la garde-robe du roi et chevalier de l'Ordre, s'étoit ruiné. M. de Beauvilliers, devenu gouverneur des enfants de France, en fit Saumery un des sous-gouverneurs, puis fit mettre Cheverny comme menin de monseigneur le duc de Bourgogne avec d'O et Gamaches. Il l'avoit auparavant aidé à être menin de Monseigneur et aller envoyé à Vienne, puis ambassadeur en Danemark. C'étoit un homme que la misère de ses premières années avoit abattu, et que la richesse des dernières ne put relever; homme d'honneur, de mérite pourtant et de bonne compagnie. M. de Saint-Simon, qui étoit de ses amis, le fit mettre dans le conseil des affaires étrangères et le poussa auprès de M. le duc d'Orléans, qui le fit gouverneur de son fils et conseiller d'État d'épée, et par convenance ensuite, sa femme gouvernante de ses filles, lorsque madame de Marey se retira tout à fait. C'étoit une femme qui avoit de l'esprit, mais qui en place en voulut trop avoir : ce couple en gros parut plus digne d'être employé avant de l'être qu'il ne répondit à ses emplois après qu'on les leur eut donnés. Ils moururent sans enfants, riches de successions tardives et d'une épargne à laquelle leur longue pauvreté les avoit accoutumés, et de laquelle ils ne se purent défaire. Resnel, de même nom que le mari, hérita de tout ce qu'il put lui donner; c'étoit un homme bien reçu partout et qui avoit des amis.

** Les présidents à mortier du parlement de Paris, qui ne sont autres pourtant que les présidents à mortier des autres parlements, seroient indignés de faire comparaison avec eux, quelque haut que depuis quelque temps ces magistrats le portent dans leur province, qui n'y regardent aucun homme de qualité comme pouvant approcher d'eux; chose dont on ne peut assez s'étonner, et qui cependant a tellement prévalu depuis quelques années, qu'elle a soumis toute la plus haute noblesse des provinces. Il n'a pas tenu à ceux de Paris de s'y élever de même, et on a vu dans les démêlés des pairs avec le parlement dans cette régence, ces présidents proposer pour accommodement modeste la housse et le tabouret pour leurs femmes, et n'y être pas contredits par les gens de qualité, quoique la règle des rangs ne soit plus que dans la robe, où les présidents à mortier dominant pour le moins autant que les princes du sang font à la cour. Ils n'ont pas laissé de

trouver les conseillers d'État, qui leur disputent et qui ont osé ne leur céder nulle part. Les uns, fiers de leur présidence, qu'ils assurent ne faire qu'une en plusieurs et ne pouvoir être présidée que par le chancelier, comme les conseillers d'État le font eux-mêmes, prétendent être au-dessus de magistrats qui ne font que la fonction de conseiller. Ceux-ci, orgueilleux de casser les arrêts rendus par les autres, disent qu'ils jugent toutes les justices, et conséquemment que les officiers, quels qu'ils soient, leur sont subalternes, puisqu'on en appelle à eux, mais en cela pareils aux maîtres des requêtes, qui ne s'égalent pas aux mortiers; ils ajoutent d'autres raisons tirées de l'histoire et des exemples, et se sont maintenus dans la possession de ne point céder comme membres du parlement principaux du tribunal suprême de tous les autres, et où ils sont assis dans des fauteuils. le roi censé présent, pour réformer les jugements du parlement de Paris et de tous les autres, toutes les fois qu'on s'en plaint et qu'il y a lieu de le faire. Il est pourtant vrai qu'il n'est point de conseiller d'État qui ne voudût troquer sa place contre un mortier de Paris, ni de ceux-ci qui y voudût consentir. L'une est plus personnellement flatteuse, parce que c'est une dernière récompense du mérite, qui ne s'achète point; l'autre, ruineuse par son prix, soutient mieux les familles par la facilité moderne d'y faire succéder les enfants à leurs pères, et par la considération qui, sans fondement aucun, s'y trouve attachée: on dit sans fondement, parce qu'il n'est point de conseiller, de ceux qui ont réputation d'être ce qu'ils appellent forts, ni de premier président de chambre particulière, dont on n'ait cent fois plus besoin que d'un président à mortier, qu'une distribue, ne donne d'audience, ni ne rapporte, et dont la voix le plus ordinairement ne se peut donner que lorsque l'arrêt est fait. Mais *ad populum phaleras*, qu'ils soutiennent avec une morgue, un concert et un artifice extraordinaires, et qui leur réussit à souhait.

Lundi 5, à Paris. — Conseil de régence l'après-dinée, et ces conseils se tiendront à l'avenir le matin. M. le chancelier tenoit les lundis matin le conseil des parties, et comme il est obligé d'être au conseil de régence il remet le conseil des parties à samedi matin. — M. le cardinal de Noailles revint de sa retraite du mont Valérien, où il va tous les ans, et M. le duc d'Orléans lui communique les remarques qu'ont faites les évêques qui étoient assemblés chez M. le cardinal de Rohan, sur lesquelles M. le cardinal de Noailles donnera sa réponse. — M. le duc d'Orléans alla le soir à Saint-Cloud voir Mademoiselle, sa fille, qui a la fièvre avec des vomissements, ce qui fait

craindre la petite vérole ; la fièvre est pourtant beaucoup diminuée ce soir.

Mardi 6, à Paris. — L'abbé Servien tomba hier au soir en apoplexie dans une maison où il soupoit ; on l'emmena diligemment chez lui, où il arriva sans connoissance ; il est mort aujourd'hui *. Il avoit le prieuré de Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers dans Paris. Ce bénéfice est d'un très-bon revenu, donne un beau logement dans Paris, et il y a beaucoup de bénéfices à sa collation ; il avoit outre cela les abbayes de Saint-Jouin de Marne en Poitou et de Perreneuf en Anjou. La connoissance ne lui est point revenue, et il n'a pu recevoir ses sacrements. — M. Hénault, qui étoit fermier général il y a un an, a fait son accommodement avant que d'être taxé ; il avoit déclaré 2,500,000 francs de bien, outre 500,000 francs qu'il avoit donnés au président Hénault, son fils, et 500,000 francs à madame de Jonsac, sa fille. Il donne au roi 1,250,000 francs sur les effets de son bien, à choisir ; parmi ses effets il y a 100,000 francs comptant.

* On a parlé de l'abbé Servien, de sa famille, de sa personne et de sa vie, ailleurs dans ces notes, et assez pour en dispenser ici. On dira seulement que sa fin fut semblable à sa vie, et qu'il mourut chez Marcel, danseur de l'Opéra et maître à danser, où il avoit soupé et où il tomba en apoplexie.

Mercredi 7, à Paris. — M. le duc d'Orléans alla à midi à Saint-Cloud voir Madame et mademoiselle de Valois, qui s'étoit trouvée mal lundi ; mais elle n'a plus de fièvre et ne garde plus son lit. — M. d'Angennes est mort ; il a couru des bruits qu'il étoit mort de trois coups d'épée et non de la petite vérole. Il étoit colonel du régiment de Normandie, qui est un des six vieux corps. — Le maréchal de Montrevel est à l'agonie. Il n'a qu'un petit emploi dont on puisse disposer, qui est la lieutenance générale de Charolois, et où il n'y a que 1,800 francs d'appointements ; cependant, il a un brevet de retenue de près de 50,000 francs sur cette charge, à ce que l'on dit dans sa famille.

Il vaquera par sa mort une cinquante-cinquième place dans l'ordre du Saint-Esprit, et il ne restera plus que douze maréchaux de France.

Jeudi 8, à Paris. — La chambre de justice jugea le nommé Lempereur, subdélégué de l'intendant de Picardie à Montdidier ; il est condamné aux galères pour neuf ans, à 20,000 écus d'amende et à faire amende honorable à Montdidier. — Plusieurs gens demandent le régiment de Normandie, et M. le duc d'Orléans l'a voulu donner à M. de la Fare, qui l'a refusé par honnêteté pour Belle-Isle, à qui il a fait manquer la charge de colonel général des dragons, sans qu'il y eût de sa faute. La Fare en particulier auroit été bien dédommagé par le régiment de Normandie, mais il ne l'acceptera pas si on ne fait quelques grâces à Belle-Isle. — M. d'Angennes laisse tout le bien dont il peut disposer à madame la maréchale de Montesquiou, sa parente ; on croyoit qu'il avoit rendu au curé de Saint-Sulpice deux obligations de 20,000 écus chacune qu'une dame lui avoit données, mais il n'a point voulu les rendre, et tous ses papiers sont sous le scellé.

Vendredi 9, à Paris. — On parle fort d'un traité de ligue défensive entre la France et l'Angleterre ; on dit même qu'il a été signé à Londres. On n'en sait point les conditions ; elles se content différemment. — On a des lettres de Copenhague qui portent qu'il y a quelques brouilleries entre le czar et le roi de Danemark, et que la descente qu'ils devoient faire dans le pays de Schonen est remise au printemps. — Les six commissaires nommés pour la taxe des gens d'affaires s'assemblent chez M. de Fourqueux, procureur général de la chambre de justice, où ils trouvent tous les papiers qu'ils ont à examiner, et outre cela on évite une décision entre les conseillers d'État et les présidents à mortier, et ces messieurs se placent à mesure qu'ils arrivent.

Samedi 10, à Paris. — Conseil de régence l'après-dînée, et puis M. le duc d'Orléans alla à la Meute voir madame

de Berry. Il avoit travaillé avec M. le cardinal de Rohan depuis midi jusqu'à deux heures. M. le cardinal de Noailles a donné par écrit la réponse aux remarques que les évêques qui s'assembloient chez le cardinal de Rohan avoient faites au corps de doctrine, et on espère fort qu'ils s'accorderont enfin. Le cardinal de Noailles a demandé à M. le duc d'Orléans de faire venir les évêques de son parti, et le cardinal de Rohan a permission aussi de faire venir les évêques qu'il jugera à propos d'avoir ici. Ils auront tous ordre d'être ici au 20 de novembre, et en attendant le cardinal de Rohan va à Saverne pour terminer toutes les affaires qu'il a dans l'évêché de Strasbourg. M. le duc d'Orléans est fort content de voir cette affaire en si bon chemin, etc'est une grande joie pour le public.

Dimanche 11, à Paris. — Conseil de régence le matin. — Le maréchal de Montrevel mourut à dix heures du matin* ; il touchoit du roi près de 100,000 francs par an. On a ouvert son testament : il laisse à madame sa femme quelques diamants qu'il avoit ; il donne au maréchal de Villeroy, son parent et son ancien ami, quelques vases et quelques urnes de porcelaine du Japon ; à la duchesse du Lude un service entier de ces porcelaines, qu'on dit qui est très-beau. Il laisse archevêque de Maugiron, pour qui il avoit beaucoup d'amitié, une partie de sa vaisselle d'argent ; il en avoit beaucoup et de vermeil doré. On espère qu'avec cela 3,000 louis qu'on lui a trouvés, beaucoup de meubles et le brevet de retenue qu'il a sur la lieutenance générale de Charolois, il y aura de quoi payer ses dettes ; il n'a nul fonds de terres.

* Le maréchal de Montrevel est un homme qui se trouve aussi dans ces notes, mais qui sûrement ne se rencontrera dans aucune histoire de son temps ; sa mort mérite d'être racontée. Ce favori des sottises, des modes, du maréchal de Villeroy et presque de Louis XIV, et qui ne pouvoit être nommé que pour ce à quoi il avoit la moindre part, sa naissance distinguée et sa valeur brillante, mourut pourtant d'un saisissement de peur. Plus femme que les femmelettes qu'il avoit

courtisées toute sa vie, et aux dépens desquelles il avoit vécu, il en avoit les misères, et entre autres, il ne craignoit rien tant qu'une salière renversée, qui selon lui pronostiquoit les derniers malheurs. Dinant chez Biron, devenu enfin duc-pair à la majorité, et longtemps après maréchal de France, la salière fut renversée et tout le sel répandu sur lui. Il pâlit; à l'instant il se trouva mal. Il se tint pour mort; il le dit. Il fallut sortir de table et l'emmenner chez lui; personne ne put lui ôter cette opinion, et la frayeur qui s'empara de lui fut telle que le soir même la fièvre le prit, et quatre ou cinq jours après le mit au tombeau. Ce fut une perte pour ses créanciers, qui ne fut pleurée d'aucun autre. Il ne laissa point d'enfants d'une femme qu'il avoit sucée, puis fort maltraitée et délaissée, et qui l'avoit épousé par amour.

Lundi 12, à Paris. — Conseil de régence le matin. — M. le duc d'Orléans voulut encore donner le régiment de Normandie à la Fare, qui persiste à le refuser, à moins que l'on ne fasse quelques grâces à Belle-Isle, et Belle-Isle presse la Fare d'accepter le régiment. — Mademoiselle de Nicolai, fille du premier président de la chambre des comptes, mourut ici, de la petite vérole, dans un couvent. Elle étoit brouillée avec M. son père; elle lui a envoyé demander pardon quelques jours avant que de mourir, mais en s'excusant fort sur les embarras de la famille, madame le Camus, la lieutenant civile, sa grand'mère, ayant exigé d'elle qu'elle ne vivroit point avec M. de Nicolai. C'est une grande succession pour son frère, car elle n'en a qu'un du premier lit, de M. de Nicolai. — Le maréchal de Montrevel, quelques jours avant que de mourir, pria M. d'Arpajon, qui est fort ami de M. Legendre, de lui écrire une lettre de réconciliation, et on conte cela différemment, car il y en a qui disent que c'est pour lui demander pardon, et les autres que ce n'est simplement que pour lui dire qu'il lui pardonne en mourant.

Mardi 13, à Paris. — M. le duc d'Orléans a donné la lieutenance générale de Charolois, qu'avoit M. le maréchal de Montrevel, à Saint-Christophe, qui a été longtemps lieutenant des gendarmes d'Orléans; on lui donne sur le pied qu'il n'y a point de brevet de retenue, et jusque ici

M. de la Vrillière, à qui M. le duc d'Orléans a ordonné de l'examiner, n'en a point trouvé dans ses papiers. — L'abbé de Brancas, frère du duc, est mort* ; on conte sa mort différemment. Il n'avoit qu'une petite abbaye en Poitou, qui ne vaut que 2,000 francs, mais on lui en faisoit espérer une considérable. — L'empereur a condamné Langallerie à une prison perpétuelle sur le traité qu'il avoit fait avec les Turcs. — Le conseil de guerre a fait arrêter quelques entrepreneurs des fourrages, à qui on demande compte de beaucoup d'argent qu'ils ont reçu et qu'on prétend qu'ils n'ont pas employé. — J'appris qu'il y a environ un mois que le duc d'Olonne acheta le régiment d'infanterie du comte de Sanzay.

* Cet abbé de Brancas avoit la cervelle mal timbrée, et se jeta dans la rivière. Des bateliers l'en retirèrent en vie, mais il mourut quelques heures après.

Mercredi 14, à Paris. — M. le duc d'Orléans fut saigné par précaution. — Suzy, lieutenant des gardes du corps de la compagnie de Noailles, est mort. C'est à la Billarderie à monter à la lieutenance ; il est non-seulement le premier enseigne de cette compagnie, mais le plus ancien enseigne de tout le corps. On ne sait point encore qui aura l'enseigne, si on le prendra dans la cavalerie ou si ce sera un exempt des gardes. — La chambre de justice a condamné à être pendu un sergent des tailles de Guéret. — Madame de Magnac, veuve d'un lieutenant général qui étoit fort estimé, est morte ici, après une longue maladie. — On mande de Madrid que le duc d'Havré, colonel du régiment des gardes wallonnes, ayant fait quelques représentations au roi d'Espagne sur ce qu'on réformoit deux bataillons de ce régiment, a été cassé et exilé. M. de Mérode, lieutenant-colonel de ce régiment, qui étoit avec lui, a été mis prisonnier dans le château de Ségovie, et on a donné le régiment au prince de Robecque.

Jeudi 15, à Paris. — M. le duc d'Orléans prit médecine, qui ne l'empêcha pas de donner des audiences le matin et l'après-dînée. — Les six commissaires nommés pour la taxe des gens d'affaires s'assemblent trois fois la semaine, et feront environ cinquante taxes par jour; on croit même que, comme l'on veut finir ces affaires-là promptement, ils auront ordre de s'assembler tous les jours. — Les lettres de Madrid nous apprennent que le 26 du mois passé la duchesse d'Albe épousa l'abbé de Castiglione, que nous avons vu ici portant ce nom et qui en Espagne s'appeloit l'abbé de Gonzague. Le roi d'Espagne l'a fait grand de la première classe; on le nommera présentement le duc de Solfarino, qui est un duché de sa maison. Le pape lui a permis de conserver les pensions qu'il avoit sur des bénéfices, et qui sont considérables.

Vendredi 16, à Paris. — Le roi Jacques, qui est toujours à Avignon, a envoyé un courrier à Maréchal, premier chirurgien du roi, pour le prier de lui envoyer diligemment un chirurgien accoutumé à faire la grande opération; Maréchal y a envoyé son neveu, n'y pouvant aller lui-même. Ce pauvre petit roi est accablé de bien des malheurs et fait grand pitié. — La lieutenance de roi de Charolois avoit été donnée à Saint-Christophe, comptant qu'il n'y avoit point de brevet de retenue; mais M. de la Vrillière en a trouvé un dans une cassette des affaires secrètes, et ce brevet de retenue est de 48,000 livres, comme la famille du maréchal de Montrevel l'avoit toujours dit. Cette charge auroit peine à être vendue si cher si on la vendoit; ainsi on la laissera aux créanciers pour en tirer ce qu'ils pourront, et M. le duc d'Orléans a promis à Saint-Christophe de lui faire quelques autres grâces quand l'occasion s'en présentera.

Samedi 17, à Paris. — Il y eut conseil de régence l'après-dînée. — Madame la duchesse de Berry revint le soir de la Meute, et M. le duc d'Orléans alla souper avec elle. — Madame de Brassac, la jeune, fille du feu maréchal de

Tourville , a la petite vérole, et on a envoyé chercher en diligence madame de Brassac, sa belle-mère, qui est à Anet avec madame la duchesse de Vendôme, dont elle est dame d'honneur. — Le président Portail, qui est un des six commissaires pour la taxe des gens d'affaires, est allé à la campagne, d'où il ne reviendra qu'après les fêtes de la Toussaint; on dit qu'il est mécontent de ce qui s'est passé dans leur dernière séance, et qu'il veut s'en retirer tout à fait. — La duchesse d'Olonne tomba malade le soir. Les médecins ne doutent point que ce ne soit la petite vérole. Elle la craignoit fort, mais cela ne l'empêcha pas de s'enfermer avec son mari, et en s'enfermant elle prit congé de toute sa famille, leur disant : « Je prendrai sûrement la petite vérole, et j'en mourrai; mais il faut faire son devoir. »

Dimanche 18, à Paris. — Conseil de régence le matin. — Madame la duchesse d'Orléans alla à Saint-Eustache entendre le *Te Deum* que l'on y chanta pour la guérison de M. le duc de Chartres. On avoit chanté de pareils *Te Deum* à Saint-Sulpice pour la guérison de M. le Duc, et à Saint-André pour la guérison de M. le prince de Conty *. — Il arriva le matin un courrier de M. le duc de Lorraine, qui mande à M. le duc d'Orléans que le 2 de ce mois les Impériaux avoient attaqué la palanque de Temeswar, qui en étoit la principale fortification, et l'avoient emportée après une longue et vigoureuse résistance; que les Impériaux y avoient eu deux officiers généraux tués, six colonels, six majors et douze à quinze cents hommes et beaucoup d'autres officiers et soldats blessés, et que l'on croit que les Turcs, qui se sont défendus vaillamment, y ont encore perdu plus de monde. — Madame la duchesse d'Olonne a la petite vérole.

* Avant cette régence on n'avoit jamais ouï parler de feux de joie chez personne, quelle qu'elle fût, ni de *Te Deum* dans aucune église de Paris que pour les choses publiques, ou pour le rétablissement de la santé du roi, de la reine, et fort rarement de leurs enfants après un grand péril; mais tout sans exception vint en ces temps au pillage, et

des princes du sang, pour qui ces feux de joie et ces *Te Deum* commencèrent d'être entrepris, ils tombèrent bientôt après jusqu'à des particuliers.

Lundi 19, à Paris. — Conseil de régence le matin, et au sortir de ce conseil M. le duc d'Orléans alla à la Roquette, chez le duc de Noailles, où ils travaillèrent jusqu'à six heures. Il s'agissoit d'examiner quelques taxes que les commissaires ont faites sur plusieurs gens d'affaires. M. le duc d'Orléans soupa dans cette maison, où M. le duc de Noailles lui donna la comédie italienne; il y avoit à ce souper mesdames les maréchales de Villars et d'Estrées, mesdames de la Vallière et d'Épinay. Madame la duchesse de Berry alla à la Comédie Française, quoiqu'elle eût eu hier au soir un peu de fièvre en sortant de l'Opéra. Madame la duchesse d'Orléans alla à Saint-Cloud voir M. le duc de Chartres, qui y est depuis huit jours, dans la maison de M. Terrat. — Madame d'Armenonville a la petite vérole; elle est femme de M. d'Armenonville, secrétaire d'État. Sa fille s'est enfermée avec elle, malgré toute sa famille, qui l'en vouloit empêcher.

Mardi 20, à Paris. — M. le duc d'Orléans travaille tous les mardis avec le maréchal de Villars, le duc d'Antin, le maréchal d'Huxelles et le maréchal d'Estrées séparément; ils lui rendent compte de ce qui s'est passé dans les conseils dont ils sont présidents. M. le duc d'Orléans alla souper au Luxembourg avec madame la duchesse de Berry. — On a eu le détail de l'action du 2 de ce mois à la palanque de Temeswar. Les Impériaux l'attaquèrent avec trente bataillons et deux mille cinq cents grenadiers à la tête de l'attaque. Le duc de Wurtemberg, qui commandoit à l'attaque, fut blessé dangereusement. Les Turcs étoient sur le haut du parapet de la palanque, le sabre à la main, et se sont défendus durant cinq heures. On croit que le siège ne durera pas jusqu'au 20 du mois. Le duc d'Aremberg avoit été blessé quinze jours auparavant, d'un assez grand coup au visage, mais qui n'est pas dangereux.

Mercredi 21, à Paris. — La duchesse d'Olonne est morte ; elle a fait un testament par lequel elle laisse à mademoiselle de Culant, la cadette de ses deux sœurs, tout ce que les lois lui permettent de donner. Elle étoit fille de mademoiselle d'Uzès, première femme de M. de Barbezieux, et ses deux sœurs qui restent sont filles de la d'Alègre. — On mande de Madrid que la reine d'Espagne a ôté la place de dame du palais à la duchesse d'Havré. — On mande de Vienne que la grossesse de l'impératrice se confirme. — M. l'abbé de Seignelay, qui quitta le petit collet il y a quelque temps et qui s'appelle présentement le comte de Seignelay, doit épouser mademoiselle de Valassine, Flamande, qui est élevée ici chez une dévote. On attend pour achever le mariage l'agrément de M. de Valassine, son père, qui est présentement sujet de l'empereur et qui est actuellement à Vienne.

Jeudi 22, à Paris. — La Billarderie, le plus ancien enseigne des gardes du corps et de la compagnie de Noailles, monte à la lieutenance vacante par la mort de Suzy, et Fauvel, le plus ancien exempt, monte à l'enseigne. — Les six commissaires pour la taxe des gens d'affaires s'assemblent tous les jours et même les dimanches et les fêtes. Le duc de Noailles assiste presque toujours à ces assemblées, et dans douze ou quinze jours on verra paroître quelques-unes de ces taxes. — On a des nouvelles de Saxe qui disent que le prince de Furstemberg, stathouder de cet électorat, est mort ; mais nous n'en avons encore aucune nouvelle par la famille. — On mande de Copenhague que tous les préparatifs qu'on avoit faits pour la descente dans le pays de Schonen sont devenus inutiles. On ne parle plus même d'exécuter cette entreprise au printemps ; le czar n'a pas voulu s'y engager.

Vendredi 23, à Paris. — M. le duc d'Orléans alla à l'Opéra, dans la loge de madame la duchesse de Berry, et puis alla souper au Luxembourg avec elle. — M. de Guéma-deuc, guidon des gendarmes, est mort ; on lui avoit coupé

l'épaule il y a six mois, qui étoit une opération dont il n'y avoit point d'exemple. Il étoit retourné depuis ce temps-là en son pays de Bretagne ; il n'a pas assez ménagé sa santé, à ce que l'on prétend. On dit qu'il avoit plus de 100,000 livres de rente. — On mande de Pologne que le traité du roi Auguste avec les confédérés est fort avancé ; que les troupes saxonnes sortiront du royaume ; que les confédérés se sépareront quinze jours après leur sortie. Ce qui retarde la signature présentement, c'est que les confédérés demandent que le prince Dolgorouki, médiateur, fasse sortir présentement les troupes moscovites qui sont dans le royaume.

Samedi 24, à Paris. — Conseil de régence l'après-dînée. Il y aura un conseil de régence extraordinaire mardi pour les affaires de la taille proportionnelle. — M. le duc d'Orléans a eu la bonté de m'accorder les honneurs du Louvre, et j'ai commencé à en jouir *. — On mande de Madrid que le prince de Robecque y est mort ; on venoit de lui donner la charge de colonel des gardes wallonnes, qu'avoit eue le duc d'Havré. — On a fait l'opération au roi d'Angleterre, qui est à Avignon, et on mande qu'elle a été très-bien faite. — M. de Buzenval, capitaine lieutenant des cheveu-légers de la reine, a vendu sa charge à Fargis, qui lui en donne 40,000 écus qui est le prix auquel ces charges sont fixées.

* On le répète, tout tomba en pillage. Le chevalier d'honneur de la reine, sa dame d'honneur et sa dame d'atours avoient usurpé les honneurs du Louvre, c'est-à-dire d'entrer en carrosse dans la cour réservée même du palais où étoit le roi. La date, on ne la donnera point ici, parce qu'on l'ignore, mais toujours est-il vrai que cela s'est souffert ainsi pendant la vie des deux dernières reines espagnoles ; il n'y avoit que cette entrée de carrosse et de chaise à porteurs avec les porteurs de livrée, sans aucun autre honneur ni distinction quelconque. A la mort de la reine, ces trois charges auprès de madame la Dauphine se trouvèrent remplies par le duc de Richelieu, la duchesse de Richelieu, puis la duchesse d'Arpajon et la maréchale de Rochefort, qui par eux-mêmes avoient les honneurs du Louvre et plus. La Dauphine, qui

lui succéda et qui ne vit jamais de belle-mère, du moins reconnue, eut la duchesse du Lude pour dame d'honneur, qui n'avoit pas besoin des honneurs du Louvre par sa charge, la comtesse de Mailly pour dame d'atours, et Dangeau pour chevalier d'honneur, à qui cette charge fut rendue et qui l'avoit achetée de l'autre Dauphine chèrement du duc de Richelieu. Dangeau n'avoit osé prétendre du temps de l'autre Dauphine ce qui n'étoit attaché qu'au chevalier d'honneur de la reine, et n'osa par conséquent y songer sous la seconde, ni madame de Mailly, non plus, quoique nièce de madame de Maintenon, et qui pour sa charge en sut bien profiter. Ce fut donc un réchauffé étrange que ces honneurs du Louvre qui furent donnés à l'un et à l'autre pour avoir eu des charges qui ne les leur avoit pas acquis : ils prétextèrent que cette Dauphine dernière étoit la mère du roi. Le régent, large de tout et qui aimoit à confondre toutes les distinctions, leur donna celle-ci d'autant plus facilement que madame de Mailly, enterrée à sa campagne et très-rarement à Paris, n'en pouvoit faire usage, ni Dangeau guère plus à son âge et hors de toute mesure.

Dimanche 25, à Paris. — Conseil de régence le matin.

— Nous eûmes des lettres de Saxe qui nous confirment la nouvelle de la mort du prince de Furstemberg. Mesdames ses filles en hériteront peu, quoiqu'il laisse de grands biens ; elles ne l'avoient quasi jamais vu, et il paroissoit par toutes ses lettres qu'il n'étoit pas trop content d'elles, quoiqu'elles prétendissent n'avoir aucun tort à son égard. — Quand Madame sera revenue de Saint-Cloud à Paris, comme elle aime fort les spectacles, les comédiens françois et les comédiens italiens joueront sur le théâtre de l'Opéra, chaque troupe une fois la semaine. Madame ne veut point voir les spectacles ailleurs que dans sa loge, et il y aura souvent des danses et de la musique de l'Opéra dans les entr'actes de la comédie françoise.

Lundi 26, à Paris. — Conseil de régence le matin. —

Madame d'Armenonville mourut hier au soir, de la petite vérole ; elle étoit femme de M. d'Armenonville, secrétaire d'État. Mademoiselle sa fille s'étoit enfermée avec elle, quoique l'on eût fait beaucoup d'efforts pour l'en empêcher. On a ouvert le testament, et elle donne 100,000 écus à sa fille ; elle peut bien lui faire ce présent-là, car elle étoit

fort riche. Elle aimoit sa fille éperdument, et avoit encore été fort touchée de ce qu'elle s'étoit enfermée avec elle. — M. de Rioms, lieutenant des gardes de madame la duchesse de Berry et qui avoit depuis peu acheté un régiment d'infanterie, achète présentement le régiment de dragons qu'avoit M. de Saint-Amour. On appelle ce régiment le régiment de Languedoc, et c'est le dernier des quatorze qui sont conservés.

Mardi 27, à Paris. — Il y eut un conseil de régence extraordinaire l'après-dînée, dans lequel le projet de la taille proportionnelle fut approuvé; on va travailler à l'exécuter, mais ce ne sera que pour l'année 1718. Les tailles qu'on va imposer présentement pour 1717 s'imposeront à l'ordinaire, mais on exhortera les habitants de chaque paroisse de tâcher à l'imposer entre eux dès cette année. Il y a déjà quelques paroisses dans le royaume où cela se pratique, et on s'en trouve fort bien. On croit que cette nouvelle manière de lever la taille fera un grand bien au royaume, et il y a déjà longtemps qu'on examine les propositions qui ont été faites sur cela. — M. le duc d'Orléans reçut le matin un courrier de M. duc de Lorraine, qui lui mande la prise de Temeswar; la place se rendit le 13 de ce mois par capitulation.

Mercredi 28, à Paris. — Le roi alla l'après-dînée se promener dans la plaine de Grenelle, où l'on ne l'avoit point encore promené. — Madame la duchesse d'Orléans alla à Montmartre, où elle demeurera huit jours; elle n'y a mené avec elle que la duchesse Sforce. — On a arrêté un libraire qui avoit imprimé des écrits fort insolents, et on a mis aussi en prison quelques-uns de ceux qui les débitoient. — M. le duc d'Orléans a envoyé un courrier à M. le cardinal de Rohan pour lui dire qu'il seroit à propos qu'il nommât un autre prédicateur pour la Toussaint et pour l'Avent, parce que le P. de la Ferté, qu'il a nommé, n'a point de pouvoir de M. le cardinal de Noailles, son archevêque; mais ce courrier ne sauroit être arrivé assez à temps pour

que M. le cardinal de Rohan puisse faire aucun changement là-dessus.

Jedi 29, à Paris. — M. le duc d'Orléans fut à Saint-Cloud voir Madame, et fut assez longtemps enfermé avec elle dans son cabinet ; il y va presque tous les deux jours, et lui rend beaucoup de devoirs et lui marque beaucoup d'amitié et de considération. — Madame la Princesse est allée à Maubuisson ; madame la Duchesse, la jeune, y est allée avec elle, et elles y demeureront jusque après les fêtes. Madame la princesse de Conty, fille du feu roi, revint de Choisy, où elle a fait un assez long séjour. — On mande de Madrid que le régiment des gardes wallonnes, vacant par la mort du prince de Robecque, n'a point été rendu au duc d'Havré, comme quelques gens l'avoient cru, parce que ce duc avoit eu permission de se rapprocher de Madrid, ce qui faisoit juger qu'il se raccommoieroit. Ce régiment est donné au marquis de Richebourg, vice-roi de Galice depuis sept ou huit ans. — La chambre de justice est en vacance pour huit jours.

Vendredi 30, à Paris. — L'abbé Couturier vint chez madame de Ventadour pour lui demander l'heure que le roi entendroit le sermon dimanche ; il compte que c'est à lui de prêcher parce qu'il est nommé par M. le cardinal de Noailles. — On croyoit que l'on sauroit demain la taxe de quelques gens d'affaires, mais on ne les saura que le samedi de l'autre semaine. — On avoit dit que M. d'Antin avoit eu ordre de faire raccommoier la grande salle des machines des Tuileries ; mais comme cela ne se peut faire sans beaucoup de dépenses, et qu'on ne songe qu'à les diminuer, on ne travaillera pas sitôt à cette salle. On parle de grands retranchements dans la maison du roi sur les tables ; on veut supprimer la table du grand maître, qui coûte environ 80,000 francs ; on parle aussi de supprimer celle de chambellan, que Livry tient, ce qui diminueroit fort les revenus et les commodités de sa charge. On voudroit que toutes ces diminutions (car il y a

beaucoup d'autres changements) allassent à 500,000 francs d'épargne par an.

Samedi 31, à Paris. — M. le duc d'Orléans a recommencé à voir le roi, qu'il n'avoit point vu depuis la petite vérole de M. de Chartres, et le conseil de régence s'est tenu l'après-dinée aux Tuileries. — Madame la duchesse de Berry alla l'après-dinée aux Petites Carmelites, où elle couchera deux nuits; elle n'a mené avec elle que mesdames d'Aydie et de Mouchy. — On a donné le guidon des gendarmes au prince de Montauban, frère du prince de Montbazou. — M. le duc d'Orléans, à qui les contestations des deux prédicateurs furent portées, régla que ce seroit le P. de la Ferté* qui prêcheroit demain, et on attendra que les cardinaux soient tous deux ici, comme ils y seront le 20 du mois, pour décider avec eux qui prêchera l'Avent; on craint que cette petite affaire ne mette quelque aigreur entre ces deux cardinaux.

* Ce P. de la Ferté qui s'étoit fait jésuite malgré le maréchal son père, n'étoit pas à se repentir depuis longtemps de s'être laissé duper et enlever dans la sottise et l'ignorance de sa première jeunesse. Il n'étoit point du tout fait pour être jésuite, et sans ses vœux auroit succédé depuis longtemps à la dignité de duc et pair, éteinte dans sa maison par la mort du duc de la Ferté, son frère, sans garçons. Il ne s'étoit pas même toujours bien accordé avec les jésuites, qui à la fin le malmenèrent et le retirèrent à la Flèche, où il vécut et mourut enfin tristement. De cette étrange entreprise et encore plus étrangement soutenue contre les droits de l'ordinaire, on en laisse les réflexions qui se présentent d'elles-mêmes et qui appartiennent à l'affaire de la Constitution; entreprises de toutes parts, de toutes couleurs et de toutes espèces.

Dimanche 1^{er} novembre, jour de la Toussaint, à Paris. — Le roi entendit la grande messe dans la chapelle en bas. M. l'évêque de Fréjus officia; la duchesse de la Ferté quëta. L'abbé de Breteuil, comme maître de la chapelle, étoit sur un tabouret, en rochet et en camail; il parut que les aumôniers du roi n'étoient pas contents de le voir en cette place, ni avec son camail. Le P. de la Ferté prêcha l'après-dinée. M. l'évêque de Châlons, frère de M. le car-

dinal de Noailles, étoit allé le matin chez M. le duc d'Orléans, et lui avoit parlé à plusieurs reprises et avec force pour tâcher à lui faire changer la décision sur le prédicateur du jour, mais il n'en put rien obtenir. M. le cardinal de Noailles est très-mécontent du P. de la Ferté d'avoir osé prêcher, et devant le roi, sans avoir de pouvoir de lui; on dit de plus qu'il se plaint un peu de M. l'évêque de Fréjus d'avoir officié sans lui en avoir fait au moins un compliment.

Lundi 2, à Paris. — MM. les aumôniers du roi se sont plaints à M. le duc d'Orléans de ce que l'abbé de Breteuil avoit été assis hier à la messe du roi sur un tabouret et de ce qu'il y étoit en rochet et en camail. M. le duc d'Orléans en a parlé au cardinal de Polignac, qui a vendu la charge de maître de la chapelle à l'abbé de Breteuil. On va s'informer de ce qui se pratiquoit sur cela par M. l'archevêque de Reims, qui avoit eu la charge n'étant que abbé, quelques années avant que d'être archevêque. — Madame la duchesse de Berry retourna au Luxembourg après avoir passé deux jours aux Carmélites, de la rue de Grenelle, où elle a accoutumé d'aller toutes les bonnes fêtes. M. le duc d'Orléans alla à Saint-Cloud voir Madame. — On mande de Madrid que la reine d'Espagne est grosse; on ne parle plus d'un voyage que le roi devoit faire à Valladolid pour sa santé.

Mardi 3, à Paris. — M. le duc d'Orléans alla à Montmartre voir madame la duchesse d'Orléans, qui y est depuis huit jours, et elle lui a promis d'en revenir demain; elle s'y est fort amusée à faire planter pendant le séjour qu'elle y a fait. M. le duc de Chartres, qui a demeuré quelque temps depuis sa petite vérole chez M. Terrat, à Sèvres, est revenu au Palais-Royal, et n'est point marqué, et même il a crû et paroit plus fort qu'il n'étoit avant sa maladie. — La petite vérole fait toujours beaucoup de désordre dans Paris; l'aîné des petits-fils du duc d'Antin l'a, et le frère de mademoiselle de Montauban, fille d'honneur de madame

la duchesse du Maine , en est mort ; c'étoit un fort joli garçon, et que M. le duc de Chartres aimoit chèrement et qu'il a fort pleuré. — Madame la comtesse de Mailly a obtenu les honneurs du Louvre ; elle étoit dame d'atours de madame la Dauphine, et les dames d'atours ont droit d'entrer au Louvre ; mais durant la vie du feu roi il y avoit eu quelques raisons qui avoient empêché le roi de la laisser jouir de cet honneur. Je m'étois trouvé dans le même cas.

Mercredi 4, à Paris. — Madame vint de Saint-Cloud dîner avec M. le duc d'Orléans, et après dîner elle alla voir madame la grande-duchesse, qui est très-mal et qui a pris depuis peu une maison à la place Royale. Jusque ici elle n'avoit point eu de maison à Paris ; elle n'en avoit que dans le voisinage. Madame la duchesse d'Orléans revint de Montmartre, et elle entendit la comédie italienne avec Madame, M. le duc d'Orléans et mademoiselle de Valois. On fait revenir mademoiselle de Montpensier du couvent de Saint-Pol, proche Beauvais, où elle étoit, et madame la duchesse d'Orléans la gardera auprès d'elle présentement. Madame la duchesse de Berry entendit la comédie de sa loge. On recommença le soir, après la comédie, à jouer au lansquenet chez madame la duchesse d'Orléans, et on recommencera demain à y jouer chez madame la duchesse de Berry. On jouera trois fois la semaine chez l'une et l'autre de ces princesses, et le mardi, qui est le jour où on ne jouera point chez elles, on jouera chez madame la princesse de Conty, la mère.

Jeudi 5, à Paris. — La chambre de justice, qui avoit été huit jours en vacance, a recommencé à travailler. — Madame la Duchesse, la jeune, eut hier la fièvre, qui s'étoit augmentée cette nuit ; on craignoit ce matin la petite vérole, mais le soir elle se trouva beaucoup mieux. — Madame de Sagonne, fille du fameux Bernard, mourut de la petite vérole ; c'étoit une femme fort répandue dans le monde et que l'on aimoit à voir dans toutes les bonnes

maisons ; son pauvre père en est désespéré. — On recommença le soir à jouer chez madame la duchesse de Berry ; on jouera chez elle les jeudis , les samedis et les dimanches , et chez madame la duchesse d'Orléans les lundis , les mercredis et les vendredis. — Le comte de Guines est mort de la petite vérole ; il étoit lieutenant des chevau-légers d'Anjou, et avoit acheté depuis fort peu de temps cette charge du comte de Tavannes, à qui il en avoit donné 40,000 écus.

Vendredi 6, à Paris. — M. le duc d'Orléans entendit l'opéra dans la loge de madame la duchesse de Berry, et alla ensuite souper avec elle au Luxembourg. M. le duc d'Orléans a promis au chevalier de Rieux, qui est dans les mousquetaires depuis longtemps, de lui donner le guidon qui vaquera dans la gendarmerie par la promotion qu'on y va faire ; mais on ne sait pas encore à qui on donnera la compagnie vacante, parce que le plus ancien sous-lieutenant de ce corps est le sous-lieutenant des gendarmes d'Orléans, qui jusque ici n'ont point roulé avec les autres compagnies ; on croit que M. le duc d'Orléans veut qu'elles y roulent présentement, ce qui paroît très-juste, et en ce cas ce sera le chevalier de Matharel qui aura la compagnie.

Samedi 7, à Paris. — M. le duc d'Orléans revint à quatre heures du matin du Luxembourg, où il avoit soupé hier avec madame la duchesse de Berry ; cela ne l'a pas empêché de travailler dès le matin à son ordinaire, mais ses yeux en souffrent un peu, et il y a une assez grande fluxion. — Il y eut conseil de régence l'après-dînée, et c'est M. des Forts qui y fit le rapport de la taxe des gens d'affaires ; il y en a eu cinquante-et-un de taxés, et leurs taxes montent à près de seize millions. On continuera tous les samedis à faire de pareilles taxes. — La duchesse de Richelieu, la jeune, mourut à dix heures du soir, de la petite vérole ; il n'y avoit que deux jours qu'elle étoit malade. Elle étoit fille du marquis de Noailles, et madame sa mère,

qui ne l'a pas quittée durant sa maladie, avoit épousé en secondes noces le duc de Richelieu, père de celui-ci, qui est fils de mademoiselle d'Acigné, seconde femme de M. son père.

Dimanche 8, à Paris. — Il y eut conseil de régence le matin. M. le duc d'Orléans fait rouler ses deux compagnies de gendarmerie avec les quatorze autres, et le chevalier de Matharel, qui étoit sous-lieutenant de ses gendarmes et le plus ancien du corps, monte à la compagnie vacante. Cernay a la sous-lieutenance, le chevalier de Casteja a l'enseignement, et on donne au chevalier de Rieux le guidon qu'on lui avoit promis. — Le duc de Louvigny, fils aîné du duc de Guiche, a été fort mal toute la nuit, et la petite vérole a paru ce matin; la duchesse de Guiche, sa mère, et madame de Louvigny, sa femme, le verront durant sa maladie. — La plus forte des taxes qui furent réglées hier est celle de Châtelain, qui avoit donné une déclaration de dix millions, sur quoi il prétend qu'il en devoit sept, dont la plus grande partie est à plusieurs particuliers de la ville de Tours; il est taxé à 2,300,000 livres.

Lundi 9, à Paris. — Conseil de régence le matin. On tiendra quelquefois des conseils de régence les mercredis quand les commissaires pour les taxes jugeront qu'il est du bien du service qu'on s'assemble. — Aubert, président des comptes à Rouen, est taxé à 1,200,000 francs; le nommé Ferlet, payeur des Cent Suisses, à 900,000 francs; Lavieuville, l'aîné, à 600,000 francs; son frère cadet à 340,000. On aura des listes chaque semaine de toutes les taxes, mais elles ne seront pas encore imprimées. — Le P. le Tellier avoit eu permission d'aller prendre les eaux à Aix-la-Chapelle; il y est arrivé trop tard. Il a demandé la permission de demeurer à Liège jusqu'à la nouvelle saison, et on la lui a accordée. — Le P. de la Ferté a prié M. le duc d'Orléans de le dispenser de prêcher l'Avent, ne voulant pas être un sujet de discorde entre MM. les cardinaux de Noailles et de Rohan. M. le duc d'Orléans lui a

dit : « Mon père, je vous loue du parti que vous prenez, et cela me soulage. » — M. l'abbé de Fleury, qui a été sous-précepteur des enfants de France, a été nommé confesseur du roi; il n'est d'aucun des partis sur la Constitution et est homme très-estimé.

Mardi 10, à Paris. — M. le duc d'Orléans entendit un opéra nouveau (1); il étoit avec madame la duchesse d'Orléans, mademoiselle de Valois et mademoiselle de Montpensier, qui est revenue aujourd'hui de son couvent; et en arrivant on a voulu lui faire voir l'opéra. Madame la duchesse de Berry étoit dans la loge du roi, et avoit pris plusieurs autres loges pour les dames qui l'avoient suivie. — Sur les remontrances qu'ont faites les aumôniers du roi de ce que l'abbé de Breteuil avoit pris le camail à la messe du roi, le jour de la Toussaint, il y a été ordonné de ne le plus porter; on a jugé qu'il n'en devoit point avoir. — M. le duc d'Orléans a fait dire aux ducs de Richelieu et d'Olonne qu'il vouloit que dans le deuil où ils sont de la mort de leurs femmes ils suivissent la dernière ordonnance, qui est d'abrégé les deuils de la moitié; il y avoit quelques gens qui n'avoient pas suivi cette ordonnance, et on veut qu'elle soit exécutée.

Mercredi 11, à Paris. — La fluxion que M. le duc d'Orléans eut ces jours passés sur les yeux est entièrement passée; on l'exhorte fort à ne pas veiller. Cette fluxion ne lui a pas fait discontinuer un moment son application aux affaires. M. le duc d'Orléans alla le matin à onze heures au Luxembourg voir madame la duchesse de Berry, qui a été saignée du pied. — On devoit rembourser Poulitier de la somme de 800,000 francs qu'il avoit donnée pour la charge d'intendant des finances, qui fut supprimée avec les autres; son père avoit été dans les affaires, et sa famille étoit recherchée, et le jour même qu'on a fait les premières

(1) *Hypermnestre*, poème de Lafont, musique de Gervais.

taxes, on s'est accommodé avec lui, et il en est quitte, lui et sa famille, pour les 800,000 francs qu'on lui devoit rembourser. — Il s'est présenté depuis quelques jours un moine de Franche-Comté qui prétend pouvoir en deux heures de temps apprendre à écrire à un enfant. Il avoit de bons certificats de ce qu'il avançoit; on lui en a fait faire encore ici l'expérience, et il a réussi, et son secret paroît même très-facile à exécuter, quoique la proposition eût paru d'abord fort extraordinaire.

Jeudi 12, à Paris. — Il y eut grand jeu le soir chez madame la duchesse de Berry, qui garde son lit à cause de sa saignée du pied. — Mademoiselle Voisin, fille de M. le chancelier, est morte de la petite vérole, dans son couvent; il ne reste plus à M. le chancelier qu'une fille à marier. — M. le cardinal de Noailles a interdit les trois maisons de jésuites qui sont dans Paris, et a retiré les pouvoirs qu'il avoit continués à quatre ou cinq de ces pères; il permet seulement au P. Gaillard de confesser la reine d'Angleterre, au P. de Linières de confesser Madame, et au P. de Trévoux de confesser M. le duc d'Orléans. — On donne au duc de Saint-Aignan, notre ambassadeur à Madrid, une gratification de 10,000 écus, qu'on fait payer comptant à la duchesse de Saint-Aignan, sa femme, qui est ici et qui n'attendoit que cet argent-là pour l'aller trouver à Madrid.

Vendredi 13, à Paris. — Il y eut plus de soixante hommes taxés par les commissaires de la chambre de justice; cette taxe va à quatorze millions; elle sera demain portée au conseil de régence. On n'en sait point encore le détail; on sait seulement que M. de Vieucour est taxé à 3,200,000 livres. On avoit dit que M. Portail ne vouloit plus être commissaire dans ces taxes, mais cela n'est point vrai; et depuis qu'il est revenu de la campagne, où il a passé quelques jours pour ses affaires particulières, il travaille tous les jours avec les cinq autres commissaires. — La banque de M. Law augmente beaucoup de crédit et

il n'y a guère de journée où il n'y passe plus d'un million*. — Le maréchal de Châteaurenaud est à la dernière extrémité ; son fils a la survivance d'une des deux lieutenances générales de Bretagne qu'il avoit. Le maréchal commandoit par commission dans toute la province , et on ne doute pas que cet emploi ne soit donné au maréchal de Montesquiou.

* Cette banque de Law, son système du Mississipi, ou, comme depuis on le nomma, compagnie des Indes, a fait tant de bruit dans le monde et un renversement si général, qu'on ne croit pas devoir des notes sur ce qui compose une véritable histoire. Plusieurs de la régence, qui y étoient contraires par rapport au régent, qu'ils vouloient contredire en s'acquérant de la réputation, et les ennemis de ce prince n'osèrent au fait et au prendre s'y opposer ouvertement, et la plupart après en profitèrent à pleines mains. Le maréchal de Villeroy céda, mais n'en prit point, et le duc de Saint-Simon ne céda ni ne prit. Il tint en opinant au conseil de régence le même discours qu'il avoit tenu au régent, et dont il ne put jamais le faire départir : que la banque avoit bien du bon et de l'utile, en se tenant aux bornes exactes d'avoir toujours autant d'argent que de billets pour faire hardiment et sûrement face, ce qui doubloit tout l'argent de l'État ; qu'il en seroit d'avis dans une république ou dans un pays comme l'Angleterre, où le commerce, les subsides, la monnoie et tout ce qui est finance est pleinement républicain, mais qu'il n'en pouvoit jamais être d'avis en France, sous un pouvoir despotique, où un ministère détruit l'ouvrage du précédent, et où les goûts, les intrigues, les besoins de jeter, et l'avarice d'un favori ou d'une maîtresse renversent en un instant, et pour leur unique intérêt, ce qui ne peut être utile que par une administration sage et uniforme et une confiance publique que rien ne puisse ni tromper ni altérer.

Samedi 14, à Paris. — La taxe faite hier par les commissaires a passé au conseil de régence. M. des Forts en a fait le rapport comme la première fois, et on croit que ce sera toujours lui qui le fera. — Le marquis de Coëtquen, qui est en Bretagne, y commandera jusqu'à ce que l'on y envoie un maréchal de France, et personne ne doute que ce maréchal ne soit le maréchal de Montesquiou, qu'on fera partir incessamment. Le marquis de Coëtquen servira de

maréchal de camp sous lui, et aura 18,000 francs d'appointements; on n'y enverra point de lieutenant général. On regarde le maréchal de Châteaurenaud comme mort, car on ne croit pas qu'il passe la journée de demain. — On fit le matin, au conseil des parties, l'adjudication pour la construction du pont de Blois, auquel on va travailler incessamment, et il est adjugé à 900,000 francs; ces adjudications-là ne se font pas d'ordinaire au conseil, elles se font à la grande direction.

Dimanche 15, à Paris. — Conseil de régence le matin. — Le roi vit hier l'après-dînée dans son cabinet le moine qui apprend à écrire en deux heures; il parut que cela l'amusoit et le divertissoit fort. — Le maréchal de Châteaurenaud mourut à cinq heures du matin; nous n'avons plus que onze maréchaux de France, et il y a présentement cinquante-six places vacantes dans l'ordre du Saint-Esprit. — On imprime un mémoire de M. le duc du Maine en réponse à celui de M. le Duc. Ce mémoire est fort long, à ce que l'on dit, et fort bien fait; il l'a fait voir à M. le duc d'Orléans, à madame la duchesse d'Orléans et à M. le comte de Toulouse avant que de le faire imprimer. On croit que M. Davisar, avocat général du parlement de Toulouse, a fort travaillé à ce mémoire. — Ammonio a été mis en prison pour n'avoir pas voulu donner sa déclaration.

Lundi 16, à Paris. — Conseil de régence le matin. — Le marquis de Coëtlogon, le plus ancien lieutenant général de la marine, a demandé la charge de vice-amiral qu'avoit le maréchal de Châteaurenaud; on veut bien la lui donner, mais il y a un brevet de retenue de 40,000 écus sur cette charge pour madame de Châteaurenaud, sa belle-fille. Ce brevet n'a été accordé que depuis trois jours, et M. de Coëtlogon n'en savoit rien; il n'a point voulu accepter la charge à cette condition-là; il lui en auroit coûté 40,000 écus pour n'avoir que 7,000 livres de rente d'augmentation, car la vice-amirauté ne vaut que 24,000

francs, et il en a 17,000 par sa charge, car les lieutenants généraux de la marine ont 5,000 francs d'appointements et 1,000 francs par mois quand ils sont dans les ports, et on lui donnoit ces 12,000 francs, parce qu'étant du conseil de marine il étoit censé être actuellement dans le service. — On eut nouvelle que l'archiduc étoit mort le 4 de ce mois; il n'avoit pas encore sept mois.

Mardi 17, à Paris. — M. Daguesseau mourut le matin, après une longue maladie; il avoit plus de quatre-vingt-deux ans*. C'étoit un homme d'un grand mérite et d'une grande réputation; il étoit un des deux conseillers du conseil royal sous le feu roi, et il entroit en cette qualité au conseil de régence quand il s'agissoit des affaires de finances. Il étoit, outre cela, un des plus anciens conseillers d'État, et souhaitoit en mourant que cette place pût être donnée à M. de Guerchois, son gendre, et intendant de Franche-Comté; M. le procureur général, son fils, en a parlé à M. le duc d'Orléans. — Madame la duchesse d'Orval est morte; elle avoit environ quatre-vingt-dix ans**. Il revient, par sa mort, à l'abbé d'Orval, son beau-fils, et à mademoiselle de Chausseraye, un péage dont ils avoient obtenu la survivance et qui vaut environ 10,000 livres de rente. — La seconde taxe des gens d'affaires a monté à quatorze millions. — On eut la confirmation de la mort de l'archiduc.

* M. Daguesseau, père du procureur général qui devint tôt après chancelier, étoit un magistrat de l'ancienne roche, qui sans le moindre orgueil, sans opinion de soi-même, qu'il laissoit tout entière aux autres, étoit magistrat depuis les pieds jusqu'à la tête, sans la moindre pédanterie; doux, juste, religieux, très-capable et très-éclairé, avec beaucoup d'esprit et de connoissance, souverainement modeste et représentant les temps purs et anciens de ceux de son état, dans ses meubles, dans son ordinaire, dans son équipage gris à deux chevaux pour aller à Versailles. Il avoit exercé l'intendance de Languedoc avec l'amour des peuples, l'utilité du roi et une belle probité qu'il y laissa, les regrets et une vénération générale. Ses dépêches étoient écrites avec tant de netteté et de précision, qu'on n'en put jamais faire d'extraits. Son

mérite le fit donc conseiller d'État de bonne heure, le fit charger des éconômats, et le porta très-promptement à la place de conseiller au conseil royal des finances, avec l'acclamation publique, qu'il mérita de plus en plus. Sa femme étoit de la même trempe et avoit aussi beaucoup d'esprit, et comme lui un désintéressement et une modestie singulière.

** Madame d'Orval étoit sœur de Palaiseau et d'Harville, duchesse à brevet et veuve du duc d'Orval, chevalier de l'Ordre en 1633, premier écuyer de la reine et second fils du fameux Maximilien de Béthune, premier duc de Sully, à laquelle dignité son arrière-petit-fils a depuis succédé par l'extinction de la branche directe; mais de ce second mariage il n'y eut point d'enfants.

Mercredi 18, à Paris. — On a donné à Coëtlogon * la vice-amirauté sans lui faire payer le brevet de retenue; il l'avoit bien méritée par ses services, et cela a fait grand plaisir à M. le comte de Toulouse et à toute la marine. On a donné, outre cela, à Coëtlogon la grand-croix de l'ordre de Saint-Louis qu'avoit aussi le maréchal de Châteaurenault. On a donné à Harletoire, lieutenant général de la marine, la pension de 4,000 francs qu'avoit Coëtlogon de son cordon rouge, et à Champigny, chef d'escadre et qui est du conseil de la marine, le cordon rouge de 1,000 écus qu'avoit Harletoire. — M. de Rioms, qui avoit acheté un régiment d'infanterie depuis quelques mois, l'a troqué contre un guidon de gendarmerie qu'avoit M. de Courtomer. Ce régiment lui avoit coûté 10,000 écus; il donne le surplus de l'argent, à quoi les guidons de gendarmerie sont taxés. M. de Rioms garde le rang de colonel.

* Coëtlogon étoit un des plus braves hommes qui portât épée, un des meilleurs hommes de mer que le roi eût eus, et un des plus capables et des plus heureux capitaines qui aient été à la mer, après les Turennes de la marine. Sa douceur, sa justice, sa probité et sa vertu ne furent pas moindres dans tous les degrés de cette milice par où il passa jusqu'aux premiers avec une haute estime dans la marine, et beaucoup de réputation chez les étrangers et les ennemis. Il acquit, comme on le voit ici, le grade de vice-amiral avec une délicatesse et une pureté singulières; il le conserva encore avec plus de désintéressement. On se fût passé en 1724 de le faire chevalier de l'Ordre, ainsi que beaucoup d'autres de

cette étrange promotion, et on acheva de rendre ridicule celle des maréchaux de France faite le même jour en ne l'y comprenant pas. Sa piété, sa modestie, le murmure de toute la marine, le cri public, même des étrangers, lui firent porter cette injustice sans plaintes; mais quelque temps après il se retira dans une des maisons de retraite du Noviciat des Jésuites pour ne penser plus qu'à son salut, qu'il préparoit de plus en plus depuis longtemps par de grandes aumônes et par toutes sortes de bonnes œuvres. Là, d'Antin et M. le comte de Toulouse firent tout ce qu'ils purent pour obtenir de lui, à force d'argent, sa charge de vice-amiral pour le second fils que madame la comtesse de Toulouse avoit de son premier mariage avec le fils aîné de d'Antin, et qu'il a eu depuis du maréchal d'Estrées; on passa même jusqu'à lui montrer le bâton de maréchal de France, mais Coëtlogon fut inflexible. Il répondit constamment qu'il ne vendroit point ce qui ne lui avoit point coûté d'argent, et qu'il ne feroit point ce tort au corps de la marine, de priver ainsi de leur fortune ceux que leur ancienneté et leurs services devoient faire arriver après lui à l'état de vice-amiral. On sut cette belle et généreuse action, moins par lui que par les gens qui lui furent détachés, et par les plaintes du peu de succès. La marine en fut comblée, et le public y applaudit. Malade de la maladie dont il mourut dans un âge fort avancé, son neveu, car il n'étoit point marié, touché avec raison de voir son nom privé de l'illustration qu'il avoit si bien méritée en la personne de son oncle, fit tant que M. le comte de Toulouse obtint, pour l'honneur de la marine, le bâton dont le mourant ne pouvoit plus jouir. Son confesseur lui annonça cet honneur; il répondit qu'autrefois il y auroit été fort sensible, mais qu'il étoit entièrement indifférent dans ces moments, où il voyoit plus que jamais le néant du monde qu'il falloit quitter, et il pria son confesseur de ne lui parler plus que de Dieu et de ce qu'il convenoit à une âme qui alloit paroître devant lui; et dont il s'occupa uniquement en effet, sans penser un moment depuis à son bâton, qu'il ne posséda pas quatre jours. Une promotion si singulière rappela celle de M. de Castelnau, mortellement blessé devant Dunkerque, que le cardinal Mazarin ne fit maréchal de France que six semaines avant sa mort et après s'être bien assuré par tous les médecins et les chirurgiens qui le voyoient, qu'il n'en pouvoit jamais revenir.

Jeudi 19, à Paris. — M. le duc d'Orléans alla l'après-dînée à Saint-Cloud voir Madame, et le soir, madame la duchesse d'Orléans y alla souper avec elle; Madame doit revenir de samedi en huit jours. — Le maréchal de Montesquiou partira dans peu de jours pour aller commander en

Bretagne en la place du feu maréchal de Châteaurenaud, et M. de Coëtquen servira sous lui dans la province comme maréchal de camp. Il aura 18,000 francs d'appointements, et on n'y enverra point de lieutenant général. M. le duc de Noailles a reporté à M. le duc d'Orléans le brevet de retenue qu'il avoit donné à la marquise de Châteaurenaud sur la charge de vice-amiral ; M. le duc d'Orléans ne le vouloit pas reprendre et le faire payer à la marquise de Châteaurenaud. M. le maréchal de Montesquiou vend au duc de Melun la lieutenance générale du pays d'Artois 90,000 livres; elle vaut 6,000 francs de rente.

Vendredi 20, à Paris. — Les commissaires pour la taxe des gens d'affaires porteront demain au conseil de régence la taxe qu'ils ont faite sur soixante et dix hommes ou environ, et cette taxe montera à près de vingt-six millions. Nancy et Romanet sont taxés à plus de quatre millions chacun. — M. le cardinal de Rohan arriva de Strasbourg; mais la plupart des évêques qui ont été mandés ne sont pas encore arrivés. — M. de Basville, ancien conseiller d'État et intendant depuis longtemps en Languedoc, demande avec instance qu'on donne sa place de conseiller d'État à M. de Courson, son fils, intendant à Bordeaux; la place vacante dans le conseil, par la mort de M. Daguesseau, n'est pas encore remplie, mais tout le monde croit qu'elle est destinée à M. de Saint-Contest.

Samedi 21, à Paris. — Conseil de régence l'après-dînée, où on approuva la taxe que les commissaires avoient faite. M. des Forts fit le rapport, et apparemment ce sera toujours lui qui le fera. — M. le cardinal de Rohan eut une longue audience de M. le duc d'Orléans, et il espère toujours que les affaires de l'Église pourront s'accommoder. — M. le duc de Tresmes a obtenu la survivance de premier gentilhomme de la chambre pour le marquis de Gesvres, son fils, et il conserve le brevet de retenue de 500,000 francs qu'il avoit sur cette charge. On lui a donné aussi la survivance de la capitainerie de Monceaux, à laquelle est joint

le petit gouvernement de Valois, et cela vaut 8,000 livres de rente au moins; elle leur est encore plus importante qu'à d'autres, parce qu'ils ont leur duché en ce pays-là.

Dimanche 22, à Paris. — Conseil de régence le matin. — M. de Rancy avoit été taxé par les commissaires à 4,500,000 livres, et au conseil de régence d'hier, la taxe fut diminuée de 100,000 écus. M. de Romanet est taxé à 4,453,000 livres et Charpentier à plus de trois millions. — La belle-fille de M. Rouillé du Coudray étoit accouchée heureusement; mais deux heures après sa couche la petite vérole a paru, et on la croit en très-grand danger. — Le czar a donné part ici du voyage qu'il veut faire en Hollande; on dit qu'il a dessein de venir passer l'hiver à Paris. — M. Rouillé du Coudray, conseiller d'État de semestre, monte à la place d'ordinaire vacante par la mort de M. Daguesseau. M. d'Armenonville y prétendoit parce qu'il a la séance dans le conseil bien au-dessus de M. Rouillé, et cela parce qu'il a gardé la place qu'il y avoit eue comme intendant des finances, mais M. Rouillé est plus ancien conseiller d'État que lui.

Lundi 23, à Paris. — Conseil de régence le matin. — La troisième liste des gens d'affaires est publique; elle monte à vingt-six millions, et cela joint aux deux premières taxes fait plus de cinquante-six millions. — La proposition qu'a faite M. de Basville de céder sa place de conseiller d'État à M. de Courson, son fils, est agréée, mais on change quelque chose à la manière de l'exécuter: M. de Saint-Contest est assuré d'avoir la place de semestre, et il sera devant M. de Courson; comme il manque encore, par la démission de M. de Basville, une place d'ordinaire, on la donne à M. Foucault, le plus ancien des conseillers d'État de semestre. — On a demandé à M. le duc d'Orléans son agrément pour le mariage de la fille de madame la maréchale de Boufflers avec le fils du duc de Popoli, gouverneur du prince des Asturies. Le duc de Gramont, père de la maréchale de Boufflers, dit qu'il nese mêle point de ce mariage.

Mardi 24, à Paris. — M. le duc d'Orléans, qui donne audience les mardis à midi à tous les ministres étrangers, ne laisse plus entrer personne à cette heure-là dans l'endroit où il leur donne audience. Ce prince est présentement dans le nouvel appartement qu'il a fait accommoder. — M. le cardinal de Rohan alla le soir chez M. le cardinal de Noailles; ils furent une heure et demie ensemble et leur conférence se passa avec beaucoup de politesses de part et d'autre; cependant le public est persuadé que les affaires qu'ils traitent ne s'accommoderont pas sitôt qu'on avoit espéré. — M. de Saint-Contest aura la place de M. de Basville et M. de Courson celle de M. Daguesseau; on a fait ce petit changement-là afin qu'on ne dise pas que le fils a eu la charge du père, mais cela revient au même.

Mercredi 25, à Paris. — M. de Richelieu et M. de Gacé ne seront pas encore jugés demain, parce que M. le comte de Toulouse veut assister à la fin de ce jugement comme il a déjà assisté au commencement. M. le Duc témoigne du chagrin là-dessus par rapport à toutes les affaires qu'il y a déjà entre les princes du sang et les princes légitimés, et on a jugé plus à propos de remettre le jugement de cette affaire; on croit pourtant qu'on la finira la semaine qui vient. — L'abbé Dubois, qui est à la Haye depuis quelque temps, y a la qualité d'ambassadeur extraordinaire, et M. de Châteauneuf l'a aussi. L'abbé Dubois a le pas devant parce qu'il est conseiller d'État, et M. de Châteauneuf demandoit fort instamment la place de conseiller d'État que l'on vient de donner à M. de Saint-Contest; on parle fort différemment et fort incertainement du succès de leurs négociations.

Jeudi 26, à Paris. — M. de la Feuillade fut reçu pair au parlement comme duc de Roannois. — On a donné à M. de Guerchois l'expectative de la première charge de conseiller d'État qui vaquera. Il est intendant de Franche-Comté, fort estimé, et gendre de feu M. Daguesseau, qui

avoit chargé en mourant M. le procureur général, son fils, de demander cette grâce-là à M. le duc d'Orléans. — M. Romanet a déjà payé sa taxe de 4,453,000 livres, comme elle avoit été arrêtée au conseil de régence de samedi; on est content au dernier point de son procédé et des discours qu'il a tenus aux autres fermiers généraux, ses confrères.

Vendredi 27, à Paris. — On portera demain au conseil de régence la taxe qui a été réglée aujourd'hui au conseil de finances, et qui montera à vingt-six millions. On n'en sait pas encore le détail; on sait seulement que Crozat est taxé à 6,600,000 livres et Rivié à 3,400,000 livres. — M. de Jonsac sortit le matin de la Conciergerie, par arrêt du parlement qui a ordonné un plus ample informé pendant un an; il y avoit eu quelques avis beaucoup plus sévères. — Bernard, fameux banquier, qui a rendu de grands services dans les temps les plus fâcheux et de fort grands encore depuis la régence, offre de donner six millions pourvu qu'on ne le taxe point; on prétend qu'une taxe diminueroit son crédit dans les pays étrangers.

Samedi 28, à Paris. — Madame revint de Saint-Cloud, où elle a passé tout l'été. — L'abbé de Pomponne prêta, l'après-dînée, serment entre les mains du roi, de la charge de chancelier de l'ordre du Saint-Esprit; nous y assistâmes, le maréchal de Tessé et moi, comme ayant été ses commissaires. M. le duc d'Orléans étoit à côté de la chaise du roi, et entra ensuite au conseil de régence, qui dura quatre heures. A ce conseil de régence la taxe de Rivié, qui étoit de 3,400,000 livres, a été diminuée de 400,000 francs, et avant qu'on entrât à ce conseil il avoit apporté un petit bordereau des fonds qu'il vouloit donner pour payer trois millions; on a été content de son procédé, et il est, lui, le plus content du monde. A l'égard de Prondre, on en a usé différemment, car on a augmenté sa taxe, et elle est réglée à 1,900,000 francs.

Dimanche 29, à Paris. — Conseil de régence le matin. La taxe faite hier au conseil de régence commence à être

publique, et on en a la liste. Menon est taxé à 2,700,000 francs, Ogier à 1,700,000 livres, et le total de cette taxe monte à vingt-six millions. Je ramasserai toutes les listes, mais il seroit trop long de les mettre ici. — On mande de Londres que la princesse de Galles est accouchée d'un enfant mort et qu'elle est fort mal elle-même. — M. le duc d'Orléans entendit l'opéra avec Madame, dans sa loge, où elle étoit avec les princesses ses petites-filles ; il y aura toutes les semaines sur le théâtre de l'Opéra une comédie française et une italienne, afin que Madame, qui aime les spectacles, les puisse voir ; mais elle ne les veut voir que de sa loge et ne les point aller chercher. — Madame Desmaretz se trouva fort mal le soir, et on craint qu'elle n'ait la petite vérole.

Lundi 30, à Paris. — Conseil de régence le matin. — MM. de Richelieu et de Gaoé seront jugés demain. M. le comte de Toulouse assistera à ce jugement ; pas un des autres princes n'y seront à cause de la parenté. Les princes du sang ne sont pourtant pas obligés de se récuser, mais ils ont l'honnêteté de le faire presque toujours*. — M. de Saint-Contest quitte la place qu'il avoit dans le conseil de guerre ; il y avoit eu une assemblée de plusieurs conseillers d'État chez M. Pelletier, où l'on a jugé que la place qu'il a dans ce conseil ne lui convenoit plus, étant devenu conseiller d'État ; il s'est soumis à leur avis. Ils ont de grandes prétentions qu'ils prétendent fondées sur de bons arrêts et sur une longue possession, et il est à craindre que cela ne fasse des embrouillements dans les différents conseils dont les conseillers s'opposent fort à leurs prétentions**. — La petite vérole de madame Desmaretz s'est déclarée aujourd'hui***.

* Dangeau, toujours gracieux, l'est ici aux princes du sang outre mesure. Les princes du sang se récuseront comme les autres pairs, et comme eux ne se peuvent récuser en matière de pairie ou de procès criminels des pairs uniquement. En ce procès, ils n'étoient point récusables. Madame la Princesse, femme du héros et mère du dernier

prince de Condé, grand-père de M. le Duc et de M. le prince de Conty, étoit cousine germaine du grand-père du duc de Richelieu. Il n'y avoit donc plus lieu à récuser pour parenté ; mais ce prétexte fut pris aux cheveux pour la querelle des princes du sang avec les bâtards sur le traversement du parquet que les princes du sang s'étoient vantés d'empêcher de fait aux légitimés.

** Rien de si merveilleux que les nouvelles et très-nouvelles prétentions de la robe. Celle des conseillers d'État de ne céder qu'aux ducs et aux officiers de la couronne parut pour la première fois lorsque la Houssaye, intendant d'Alsace, fut nommé par le feu roi pour aller à Bade, troisième plénipotentiaire, avec le comte du Luc, alors ambassadeur en Suisse, et le maréchal duc de Villars, qui étoit le premier, figurant avec le prince Eugène, qui tous deux, convenus de tout par leur signature à Rastadt, ne se devoient trouver à Bade (1) que pour y consommer la paix discutée là entre tous les autres plénipotentiaires et l'y signer avec eux. Du Luc n'étoit pas encore conseiller d'État d'épée, et la Houssaye l'étoit de robe, qui ne voulut pas lui céder la seconde place. Le feu roi, à qui cette rare prétention fut entièrement nouvelle, la trouva d'abord fort mauvaise, mais dans ces fins de sa vie il passoit tout et ne se soucioit de rien. Il se contenta donc de s'en moquer et de nommer Saint-Contest intendant de Metz, qui n'étoit que maître des requêtes, au lieu de la Houssaye ; il crut par cet expédient mortifier les conseillers d'État, et ne fit que confirmer leur prétention. Lors de la formation des conseils par M. le duc d'Orléans, le duc de Saint-Simon lui proposa un expédient tout à fait raisonnable, et qui tranchoit court à tout ; ce fut d'y régler les rangs sur le modèle des états généraux du royaume, où, après les pairs et les officiers de la couronne, l'église précède la noblesse, et celle-ci le tiers état. La robe, qui a tâché dans les derniers temps d'en former un quatrième, n'y a jamais prétendu disputer rien à la noblesse : par conséquent tout étoit fini en le réglant de la sorte ; mais Canillac soutenu du duc de Noailles, qui courtoisoient dès lors bassement la robe, s'y opposèrent tellement que la confusion s'y mit et que les conseillers d'État y causèrent, et lors et dans la suite, des embarras ridicules et continuels. Saint-Contest, qui le trouvoit ainsi lui-même, eut grand-peine à se résoudre de quitter le conseil de guerre, mais il ne put résister aux autres conseillers d'État.

*** Cette madame Desmaretz, fille de Béchameil, surintendant de Monsieur, femme de Desmaretz, qui avoit essuyé tant de diverses fortunes, avoit fait sa main lorsque son mari étoit contrôleur général ; elle s'étoit fiée de tout à un nommé la Fontaine, dont son mari avoit

(1) En Argovie (Suisse).

fait la fortune, qui se moqua d'elle après la mort du roi et la dernière chute de Desmaretz ; cela lui troubla le sang de sorte qu'elle pensa mourir de cette petite vérole, et qu'elle en releva folle. On espéra la guérir; mais la folie augmenta de manière qu'il la fallut enfermer, et elle est morte en cet état plusieurs années après. C'est la mère de Maillebois, qui à si bon marché a fait une si grande fortune et fut chevalier de l'Ordre en 1724.

Mardi 1^{er} décembre, à Paris. — MM. de Richelieu et de Gacé furent jugés au parlement et renvoyés absous de leur prétendu combat. M. le comte de Toulouse étoit à ce jugement; il n'y avoit que lui de prince. — On a donné à M. le grand prévôt un brevet de retenue de 100,000 écus; M. de Sourches, son père, en avoit un de la même somme. — L'aînée des deux filles de madame de Seignelay, qui n'avoit que sept ans, et qui étoit dans un couvent, mourut de la petite vérole le seizième jour de sa maladie; madame de Seignelay n'a point de garçon. -- Le marquis d'Estampes a reçu tous les sacrements; il a vu madame sa femme, avec qui il étoit fort brouillé et ils se sont réconciliés. M. d'Estampes est capitaine des gardes de M. le duc d'Orléans, et le comte d'Estampes, son second fils, a la survivance de cette charge; le marquis de Mauny, son fils aîné, est fort brouillé avec lui, et il ne le voit point.

Mercredi 2, à Paris. — On acceptera l'offre que Bernard a faite de donner six millions; il lui en est dû davantage par le roi. Il ne sera point taxé; mais on lui fera donner sa décharge par la chambre de justice comme à ceux qui auront été taxés, afin qu'il ne puisse être recherché à l'avenir. On n'a point voulu le taxer de peur de diminuer son crédit dans les pays étrangers que l'on veut conserver. C'est un homme utile à l'État, qui a fait de grandes avances dans les temps les plus fâcheux, et il en a fait encore depuis la mort du roi. On porte tous les jeudis matin à S. A. R. les taxes qui ont été réglées dans la semaine. Le vendredi on les porte au conseil de finances, et le samedi

au conseil de régence, où on leur donne la dernière conclusion.

Jeudi 3, à Paris. — Le marquis d'Estampes mourut après une longue maladie; il laisse beaucoup de biens, mais il y a beaucoup de désunion dans sa famille. Il y a présentement cinquante-sept places vacantes dans l'ordre du Saint-Esprit. — Le comte de Croissy, que l'on vouloit renvoyer ambassadeur en Suède, a prié qu'on en nommât un autre en sa place, et cela lui a été accordé; mais il n'y a encore personne de nommé. — On donne à M. le duc de la Force la place de vice-président du conseil de finances qu'avoit le marquis d'Effiat avant que d'être du conseil de régence; il y a 20,000 francs attachés à cet emploi. — Les lettres de Londres portent que milord Marlborough est mort dans une de ses maisons de campagne; mais cette nouvelle n'est pas bien sûre.

Vendredi 4, à Paris. — M. le duc d'Orléans fut longtemps enfermé avec M. le cardinal de Noailles, et S. A. R. espère toujours que les affaires de l'Église s'accommoderont. On porta au conseil de finances la cinquième taxe, qui ne passe pas dix millions. — On a nouvelle que M. de Bonnac, notre ambassadeur à Constantinople, y arriva le 4 d'octobre. M. des Alleurs, à qui il succède dans cet emploi, en devoit partir quelques jours après son arrivée; mais on apprend qu'il est encore trop incommodé pour se mettre en chemin. — Par les lettres de Rome du 17 du mois passé, on apprend qu'on enverra incessamment à M. le cardinal de Noailles une lettre de tous les cardinaux qui sont à Rome pour l'exhorter à recevoir la constitution *Unigenitus*.

Samedi 5, à Paris. — Conseil de régence l'après-dînée, et on n'y a rien changé à la taxe qu'on avoit portée hier au conseil de finances. M. Hénault est taxé à 1,100,000 francs; quelques-uns de ce conseil disoient qu'il en devoit payer davantage, mais il avoit fait des propositions, il y a plus d'un mois, que M. le duc d'Orléans avoit ac-

ceptées, et on a voulu lui tenir parole. S. A. R. dit même en parlant de Hénault : « Il est plus habile que moi, mais il faut tenir ce que l'on a promis. — Madame d'Auxy, belle-fille de madame de Villefort, sous-gouvernante du roi, a la petite vérole ; c'est grand dommage, car c'est une des jolies femmes de France. Elle a été élevée par madame de Maintenon, et pendant qu'elle étoit enfant ses naïvetés amusoient le roi, qui lui a fait beaucoup de petites grâces.

Dimanche 6, à Paris. — Conseil de régence le matin. — Il arriva un courrier de Rome, qui apporte un bref du pape à S. A. R. et une lettre des cardinaux qui sont à Rome à M. le cardinal de Noailles. Cette lettre est signée des trois cardinaux chefs d'ordre et au nom du sacré collège ; on espère toujours que cette lettre, qu'on attendoit depuis assez longtemps, produira un bon effet. — On avoit eu des lettres de Londres qui portoient que le duc de Marlborough est mort dans ses terres ; cette nouvelle ne s'est pas trouvée véritable, mais il est toujours fort mal. — Par les dernières lettres de Vienne, on apprend que le comte de Luc, notre ambassadeur, est considérablement malade ; on croit même qu'il a de l'eau dans la poitrine. Le médecin de l'empereur en a grand soin, et on dit même qu'il le soulage.

Lundi 7, à Paris. — Conseil de régence le matin. — On a jugé les affaires que le comte de Hanau avoit ici ; il marie sa fille unique au prince de Hesse-Darmstadt, à qui on donnera l'investiture des fiefs que le comte de Hanau a dans l'Alsace et dans le pays Messin *. — La comtesse de Roucy est à l'extrémité ; elle étoit dame du palais de la dernière dauphine, et elle jouissoit de la pension de 2,000 écus attachée à ces places ; elle étoit fille unique de la duchesse d'Arpajon, dame d'honneur de la première dauphine. — On a nouvelle que le prince de Lewenstein, frère aîné de madame de Dangeau, est parti de Vienne pour aller prendre possession du gouvernement du Milanois.

* Ces fiefs étoient en Alsace ou dans le pays Messin à la nomination du roi, faute de mâles quelques-uns, et quelques autres à celle de l'évêque de Metz, mais qui faute de foi et hommage de ce prélat par des difficultés qui s'étoient trouvées à la rendre, tombaient à la nomination du roi. Ce fut un très-gros présent, et qui auroit mieux siéé [sic] à des sujets du roi qu'à des Allemands; il est vrai qu'il n'y avoit point alors d'ouverture de fief, puisque le comte d'Hanau vivoit, mais il n'y avoit qu'à attendre, sans faire cette grâce anticipée à ce comte vivant delà le Rhin, pour marier sa fille à un prince aussi sujet de l'Empire.

Mardi 8, à Paris. — M. le duc d'Orléans mena le matin le duc de la Force au conseil de finances, et l'installa dans la place de vice-président de ce conseil qu'avoit le marquis d'Effiat avant que d'être du conseil de régence; les appointements attachés à cette place sont de 20,000 francs et les conseillers de ce conseil n'en ont que 10,000. — La comtesse de Roucy mourut le soir à Paris; elle laisse deux garçons, dont le comte de Roye, l'aîné, est marié richement. Le cadet est le vidame de Laon, qui n'a que seize ans et qui, par le testament de sa mère, est réduit à sa légitime aussi bien que sa sœur, qui est dans un couvent, mais qui n'est pas religieuse. Ses autres sœurs le sont, et on leur donne à chacune une pension de 500 francs*.

* Il n'y a plus d'enfants de la comtesse de Roucy que l'archevêque de Bourges et ses deux riches nièces à marier.

Mercredi 9, à Paris. — Le roi après son dîner descendit dans la chapelle en bas, et tint sur les fonts le fils de l'ambassadrice de Portugal, qui est accouchée ici depuis quelques mois; madame la duchesse de Berry fut la marraine. Le cardinal de Rohan, oncle de l'ambassadeur, fit la cérémonie. — Il y a ordre aux évêques de ne point recevoir les brefs du pape et de les remettre au maréchal d'Huxelles, qui est à la tête des affaires étrangères. M. le duc d'Orléans a chargé l'abbé de Maupeou, agent du clergé, d'écrire aux évêques, de l'ordre de S. A. R. C'est une formalité qui a toujours été en usage et qu'on a jugé à propos de faire exécuter fort exactement, surtout en cette occa-

sion, si les évêques ne sont pas tout à fait contents du style de la lettre de l'abbé de Maupeou.

Jeudi 10, à Paris. — M. le duc d'Orléans donna des audiences toute la journée à son ordinaire, et le soir il alla faire un tour à l'Opéra, où il va souvent pour se délasser. Il a remis à demain matin l'audience que les premiers gentilshommes de la chambre lui demandoient. — On supprime la charge de triennal du trésor royal, et c'est Montargis qui a cette charge; on supprime aussi tous les triennaux, mais ce ne seront pas toujours les derniers reçus qui seront supprimés; on conservera les deux que l'on croira qui seront les plus propres à s'acquitter de ces emplois. — Crozat a déjà payé quatre millions de sa taxe. Il avoit demandé des commissaires, prétendant être taxé trop haut et que son plus grand bien venoit du profit qu'il avoit fait sur les vaisseaux; on n'a pas jugé à propos de lui en donner.

Vendredi 11, à Paris. — M. le duc d'Orléans jugea le matin, en faveur des premiers gentilshommes de la chambre, l'affaire qu'ils avoient contre Fontanieu sur ce qui regarde l'ameublement de l'appartement du roi, et à midi il monta dans sa chaise de poste et alla dîner à la Meute avec madame la duchesse de Berry, qui y étoit allée du Luxembourg. Il donna le soir une longue audience au cardinal de Bissy, et en avoit donné une le matin au cardinal de Noailles, comme il fait tous les vendredis. — La sixième taxe des gens d'affaires fut réglée au conseil de finances; on en sait encore fort peu de chose, et on croit qu'il y aura quelques diminutions pour deux ou trois particuliers honnêtes gens et qui ont de la protection. Fontanieu est de ce petit nombre; il est taxé au conseil de finances à 700,000 francs.

Samedi 12, à Paris. — Le roi après son dîner reçut plusieurs chevaliers de Saint-Louis, parmi lesquels est M. de Fervaques, homme de mérite, mais qui a quitté le service il y a déjà quelques années. Le roi ensuite fit

prêter le serment de surintendant des bâtiments au duc d'Antin et à M. de Bellegarde, son fils, qui en a la survivance. M. le duc d'Orléans vit recevoir les chevaliers de Saint-Louis et prêter les deux serments au duc d'Antin et à son fils, et puis entra au conseil de régence ; il avoit le matin donné une longue audience au cardinal de Rohan et à l'archevêque de Bordeaux. — Le duc de Villeroy a obtenu la survivance de la charge de capitaine des gardes du corps pour le marquis de Villeroy, son fils ; mais il ne l'exercera qu'à vingt-cinq ans, et il n'en a que vingt-deux.

Dimanche 13, à Paris. — Conseil de régence le matin ; et comme toutes les affaires qu'il y avoit ne purent pas finir, on le rassembla encore l'après-dînée. M. le cardinal de Rohan présenta au roi le P. Boursault, théatin, qui prêchera le jour de Noël ; il n'y a point eu de sermon devant le roi durant tout l'Avent *. — Le duc de Guiche a obtenu la survivance de colonel des gardes françoises pour le duc de Louvigny, son fils ; cette nouvelle n'est pas encore publique ; on a des raisons pour ne la pas déclarer de quelques jours. — Le second mémoire des princes légitimés a été vu par M. le duc d'Orléans, et on va l'imprimer. — Le duc de Valentinois sera reçu demain pair au parlement ; aucun des princes ne s'y trouvera : ils lui ont promis tous de n'y point aller pour éviter toute dispute entre eux.

* Cette indécence fut également scandaleuse pour la cour et pour la religion.

Lundi 14, à Paris. — Conseil de régence le matin. — M. le duc de Valentinois fut reçu pair au parlement. M. le premier président n'y étoit point, parce qu'il est fort incommodé depuis quinze jours ; ce fut M. le président d'Aligre qui tint la séance, le président de Novion, qui est son ancien, ne la pouvant pas tenir. — M. le duc d'Orléans fit venir le soir les gens du roi chez lui ; on ne dit point pourquoi, mais le public est persuadé que

cela regarde les affaires de Rome. — Le second mémoire des princes légitimés est imprimé. — Madame Fouquet mourut ces jours passés ; elle avoit quatre-vingt-quatre ans. Elle étoit veuve de feu M. Fouquet, surintendant des finances ; elle étoit fort retirée depuis plusieurs années, menoit une vie fort sainte ; les pauvres perdent beaucoup à sa mort.

Mardi 15, à Paris. — La survivance du régiment des gardes pour le duc de Louvigny commence à être plus répandue ; mais cependant ils n'en reçoivent pas encore les compliments. Le duc de Louvigny est colonel du régiment de Piémont ; il cède ce régiment à M. de Lesparre, son frère, qui le vendra. Lesparre est colonel du régiment de Bourbonnois, qu'il gardera. — Le traité du roi de Pologne avec les confédérés est signé ; mais les ratifications ne sont pas encore venues. Il paroît même que les confédérés veulent faire des demandes nouvelles avant que de ratifier ; ils insistent surtout [pour] qu'on fasse sortir les troupes moscovites qui sont en Pologne, et qui avancent toujours dans le pays. — Les six deniers qu'on donne d'augmentation à chaque soldat et dont les capitaines auront les deux tiers, coûteront au roi 700,000 francs par an*.

* Broglio l'aîné, fils et frère des deux Broglio maréchaux de France en 1724 et en 1734, étoit un homme de beaucoup d'esprit, d'aucune mesure et déshonoré sur toutes sortes de chapitres, qui à force d'intrigues, d'audace et d'esprit avoit arraché une direction de Voisin, beau-père de son frère et le maître de la guerre et de bien d'autres choses dans les derniers temps du feu roi ; et ce même Broglio, par les mêmes voies et par une débauche propre au temps, s'étoit initié aux soupers du régent, puis dans son cabinet, et lui fit faire cette augmentation pour se gagner les troupes plus qu'à M. le duc d'Orléans, et se rendre par là un personnage nécessaire. Tous deux s'y trompèrent lourdement : le prince, par une augmentation fort pesante aux finances, qui ne tint lieu de rien, et dont le gré des troupes ne s'aperçut seulement pas ; l'autre en demeurant dans l'opprobre qu'il méritoit à tant de titres, avec cet odieux de plus. Il fut enfin tout à fait noyé depuis, sous le ministère du cardinal de Fleury, et sa direction ôtée sans récompense et en pur châtement de ses audacieux propos et

de son insolence. Il finit par marier son fils à la fille de Bezenval, colonel du régiment des gardes suisses, et longtemps employé dans le Nord, à condition expresse que son fils ne serviroit point, et que lui ni sa femme ne verroient jamais ni le roi, ni la reine, ni la cour.

Mercredi 16, à Paris. — Le parlement rendit un arrêt pour défendre de recevoir ni bulle ni brefs de Rome, s'ils ne sont autorisés de lettres patentes enregistrées. — M. le Duc et M. le prince de Conty se sont plaints à M. le duc d'Orléans de quelque chose qu'on avance dans le second mémoire des princes légitimés, ce qui va faire encore un nouvel embarras. — Madame la duchesse d'Orléans se trouva fort mal le soir, elle fut obligée de se mettre au lit; cela ne l'empêcha pas de laisser jouer chez elle comme à l'ordinaire. Elle fut saignée, et on espère que cela n'aura point de suite. — Le traité de ligue entre la France, l'Angleterre et la Hollande est conclu à ce que l'on dit; mais on n'a pas nouvelle qu'il soit encore signé.

Jedi 17, à Paris. — Le roi alla se promener à la plaine de Grenelle, où il savoit que l'on devoit passer par les armes un soldat qui avoit déserté, et il y voulut aller pour lui faire grâce. Le roi témoigna même beaucoup d'impatience que le prisonnier arrivât, et dès qu'il fut à portée de lui, il cria : « Grâce ! » Et l'on voyoit le plaisir qu'il avoit à la faire. La promenade fut courte; il ne l'avoit faite que pour cela, et le temps étoit fort vilain. — Le mal de madame la duchesse d'Orléans, qui l'a obligée à se faire saigner hier au soir, n'a été qu'un étourdissement; mais les médecins lui ont conseillé de garder encore son lit. — Un chevalier de Saint-Lazare, qui avoit fort mal à propos parlé au chapitre que je tins et qui avoit offensé deux officiers de l'ordre, fut exilé; M. le duc d'Orléans vouloit l'envoyer à la Bastille, mais j'aimai mieux qu'il fût exilé.

Vendredi 18, à Paris. — La nouvelle taxe des gens d'affaires, qui est la septième, montera à dix-neuf millions; elle sera portée demain au conseil de régence, et

il y a quelquefois quelques petits changements. — M. de Chamillart eut une assez grande vapeur et la langue fort enflée, la tête fort embarrassée, ce qui l'obligea de se faire saigner promptement. — L'affaire du duc de Brancas* pour les juifs de Metz est réglée comme il le souhaitoit; ils seront solidaires, et il en tirera par an 24,000 livres, dont madame la comtesse de Fontaine a le quart, et ils toucheront présentement deux années parce qu'il y a déjà un an que le don leur est accordé; mais il y avoit eu des difficultés qui en avoient jusque ici retardé l'exécution. — La taxe des gens d'affaires, qui a été réglée aujourd'hui au conseil de finances, monte à plus de dix-neuf millions, et le plus fort de ces taxés est Voigny, qui est condamné à 2,700,000 francs.

* Ce duc de Brancas étoit pauvre, et vivoit comme il pouvoit. Il avoit eu divers retours en sa vie; à la fin Dieu le toucha. Il s'éprouva en secret sous la direction de gens de bien, en menant extérieurement sa vie ordinaire, et un matin, au sortir d'un souper avec M. le duc d'Orléans, il monta en chaise de poste et s'en alla au Bec, où il fit dix ans durant une solitaire et très-austère pénitence. Il fit même indirectement vœu de n'en jamais découcher. Cette contrainte fut plus forte que lui; il s'en fit relever par le pape, et bientôt après il quitta cette retraite pour revenir à Paris, dans une maison joignante l'institution des Pères de l'Oratoire, que la retraite du Charmel, puis du chancelier de Pontchartrain, avoit sanctifiée et illustrée; mais ce pauvre homme, trop foible et trop léger, ne put y suivre leurs traces.

Samedi 19, à Paris. — Il y eut conseil de régence l'après-dînée, où la taxe des gens d'affaires passa comme elle avoit été réglée hier au conseil de finances; c'est la septième taxe, et les sept assemblées montent présentement à cent vingt-six millions. — MM. les princes légitimés ont mis à la marge d'un article de leur second mémoire le discours que leur a tenu M. le duc d'Orléans, et il leur a permis de faire imprimer cette addition. M. le Duc n'en est pas content, et s'en plaint à M. le duc d'Orléans. — Les affaires de l'Église prennent un assez bon chemin, à ce que croient les gens qui voient ces affaires-là de plus

près que nous ; mais le public est persuadé du contraire. — Les bals commenceront samedi à l'Opéra et le dimanche ensuite à la Comédie , et il y en aura tous les jours à l'un ou à l'autre , et les vendredis même il y en aura à tous les deux. On croit que cela ne réussira pas si bien que l'année passée et qu'ils se nuiront les uns aux autres , outre que les taxes des gens d'affaires empêcheront bien des familles d'aller aux spectacles présentement.

Dimanche 20, à Paris. — Conseil de régence le matin. — La chambre de justice a congé pour huit jours, et il n'y aura point de taxe de gens d'affaires cette semaine ; on espère que toutes les taxes seront réglées à la fin du mois de mars. — On fera mardi le bilan de la banque de M. Law, qui a loué l'hôtel d'Avaux, qui est à M. le premier président et dans la rue Sainte-Avoie. Malgré la dépense qu'il a fallu faire pour l'établissement de cette banque, on compte que le profit des intéressés montera à huit sur cent, quoiqu'il n'y ait pas encore cinq mois qu'elle soit établie. — M. le Duc fait travailler à un mémoire pour répondre aux deux mémoires des princes légitimés. — On mande de la Haye que le traité de ligue entre la France, l'Angleterre et la Hollande devoit être signé avant-hier ; mais on croit ici qu'il y aura quelque retardement et qu'il se conclura pourtant bientôt.

Lundi 21, à Paris. — Il y eut conseil de régence le matin. — On dit que M. le duc d'Orléans doit consulter des gens considérables de l'épée et de la robe et les consulter séparément, pour savoir s'il peut juger l'affaire des princes du sang, et en cas qu'il la puisse juger, de quelle manière il la jugera. — Il y a une lettre de M. l'archevêque de Reims à MM. les cardinaux et évêques qui s'assemblent chez M. le cardinal de Rohan ; cette lettre est très-forte pour soutenir la Constitution en décidant que l'affaire est jugée, et il paroit en même temps une lettre qu'on prétend faite par plusieurs curés du diocèse de

Paris, et qui n'est pourtant signée d'aucun ; et cette lettre est terrible contre la Constitution. On ne sauroit s'empêcher de craindre que ces lettres n'aigrissent encore fort les esprits ; celle des prétendus curés est d'une grande violence : on ne la voit encore qu'en manuscrit, mais on assure qu'on va la faire imprimer pour la répandre dans tout le royaume. Elle est adressée à M. le cardinal de Noailles pour l'exhorter à ne se relâcher en rien, attendu que la bulle renverse la religion et est contraire à la bonne morale. Les évêques en sont scandalisés au dernier point.

Mardi 22, à Paris. — On fit le bilan de la banque de M. Law. M. le duc de Noailles y vint de la part de M. le duc d'Orléans, le duc d'Antin, le maréchal d'Estrées et plusieurs de ceux qui y ont des actions y étoient aussi. On a trouvé que le profit en étoit aussi grand qu'on avoit dit ces jours passés, qui a été de huit pour cent en moins de cinq mois. Il paroît que les banquiers de Hollande voudroient bien que cette banque ne fût pas établie. — MM. les princes du sang font travailler à un mémoire pour répondre aux deux mémoires des princes légitimés. — Madame de Marsilly, mère de la marquise de Villette, est morte ici, chez madame sa fille ; elle étoit fort vieille, fort retirée, et il y a longtemps qu'elle ne voyoit personne.

Mercredi 23, à Paris. — Il n'y aura point de taxe cette semaine ; on se repose un peu à cause des bonnes fêtes, et les commis de la chambre de justice, qui travaillent prodigieusement, ont besoin d'un peu de repos. — Le traité de ligue entre la France, l'Angleterre et la Hollande est entièrement réglé, et on compte qu'il sera signé les premiers jours de l'année ; il n'y a plus qu'une petite formalité qui en retarde la signature. — Le czar est arrivé en Hollande ; il attendra à Amsterdam la czarine, sa femme, qui doit l'y venir joindre. On dit qu'il a grande envie de venir faire un tour à Paris, mais cela est fort incertain. — Madame de Bernières, intime amie de feu madame de Louvois, est morte.

Jeudi 24, à Paris. — Madame la duchesse de Berry entendit la messe de minuit à Saint-Sulpice; elle avoit donné à dîner à M. le duc d'Orléans, qui fut chez elle jusqu'à six heures et qui alla le soir aux PP. de l'Oratoire. Madame la duchesse d'Orléans alla entendre les messes de minuit à Montmartre, et revint coucher à Paris. — Le baron Sparre, ambassadeur de Suède, doit retourner auprès du roi son maître avant Pâques, et il ne paroît pas qu'on songe à renvoyer un autre ambassadeur en sa place. — Le comte de Königsegg, nommé depuis longtemps ambassadeur pour l'empereur en France, a toujours une maison louée ici; on ne sait point ce qui retarde son arrivée. Il est à Bruxelles, où le marquis de Prié remplit présentement l'emploi qu'il y avoit.

Vendredi 25, à Paris. — Le roi entendit dans sa chapelle en bas la messe, le sermon et vêpres, et tout cela fort sérieusement et sans témoigner aucune envie d'en sortir. L'archevêque de Toulouse officia et le P. Boursault, théâtin, prêcha; la duchesse de Tallard quëta. M. le duc d'Orléans alla entendre la grande messe à Saint-Eustache, sa paroisse. — Le mariage du fils de M. d'Estaing avec mademoiselle de Fontaine-Martel, qui se traite il y a déjà longtemps, est entièrement réglé. On est demeuré d'accord de toutes les conditions, quoique M. d'Estaing le père n'ait pas le gouvernement de Douai qu'il avoit espéré, parce que M. de Pommereul, parent proche de madame de Fontaine-Martel, l'avoit en quelque façon promis en faveur de ce mariage, dont M. le duc d'Orléans a donné avec plaisir l'agrément à M. d'Estaing.

Samedi 26, à Paris. — Il n'y eut point conseil de régence. Monsieur le duc d'Orléans donna le matin une longue audience au cardinal de Noailles, qui alla l'après-dinée chez M. le cardinal de Rohan; on espère toujours quelques accommodements, mais il y a quelques évêques du parti du cardinal de Noailles qui ne veulent recevoir la Constitution d'aucune façon que ce soit, et tout ce qui

se passe en Sorbonne embarrasse encore cette affaire. — Il y eut comédie italienne sur le théâtre de l'opéra et bal après souper, comme il y en avoit l'année passée; et demain il y aura bal à la Comédie Française, et tous les jours de la semaine il y en aura sur l'un de ces deux théâtres pendant tout le carnaval.

Dimanche 27, à Paris. — Le roi, après la messe, fit prêter le serment au marquis de Villeroy de la survivance de la charge de capitaine des gardes du corps, qu'il n'exercera qu'à vingt-cinq ans. S. M. signa le contrat de mariage du fils de M. d'Estaing avec mademoiselle de Fontaine-Martel. M. le duc d'Orléans avant que d'entrer au conseil de régence, vint chez le roi, et en sortant de ce conseil il y revint encore, et vit prêter le serment et signer le contrat de mariage. — M. de Fervaques rachète le régiment de Piémont, dont il a déjà été colonel, et on lui redonne son rang de brigadier; il paye à M. de Lesparre 25,000 écus, qui est le prix à quoi sont taxés les vieux corps. — Les bals commencèrent à la Comédie Française; on dit que la décoration de la salle est magnifique; M. d'Aydie a 4,000 francs de pension sur ces bals-là.

Lundi 28, à Paris. — Conseil de régence le matin. — M. de Bonneval est arrivé de Vienne. L'empereur lui a donné congé pour trois mois; il revient ici pour solliciter des lettres d'abolition qu'on lui a promises*. — M. le Duc fera voir le mémoire qu'il fait faire à M. le duc d'Orléans, avant que de le faire imprimer; c'est une réponse aux deux mémoires des princes légitimés. Il parott que l'aigreur augmente entre ces princes au lieu de diminuer, et ce nouveau mémoire, qu'on dit qui sera très-fort, y va encore mettre un nouveau degré d'aigreur. — On dit que la foule est bien moins grande aux bals qu'elle n'étoit l'année passée.

* Ce fut un pernicieux exemple que cette grâce accordée à M. de Bonneval. Sa naissance est connue; sa valeur l'étoit aussi, et il avoit de la capacité à la guerre; mais tout le reste en étoit bien étrange, ainsi que les causes et la manière de sa désertion aux ennemis en pleine

guerre. Ils ne s'en trouvèrent pas mieux que nous. Longtemps favori du prince Eugène, à qui il dut tout, et logé chez lui, il lui manqua tellement pour des misères de femmes, qu'il fit des vers cruels contre lui, les avoua, et signala son ingratitude en toutes les manières qu'il put. Il espéra se soutenir malgré lui, mais cette lutte ne put durer longtemps ; il fut obligé de sortir de tous les Pays Héréditaires (1) : il s'offrit à qui en voulut, jusqu'aux Moscovites, et partout le prince Eugène se fit un point capital de le faire refuser. Retiré à Venise, muni de tous les meilleurs plans qu'il avoit pu avoir des places d'Hongrie, il fit son traité avec les Turcs, passa de Venise à Constantinople, s'y fit circoncire, et donna le premier exemple d'un renégat d'un nom connu. Il fut méprisé et fort surveillé, et a eu de quoi dans ce monde se repentir amèrement d'une démarche si désespérée. Il avoit épousé à Paris une fille de Biron, longtemps depuis duc et pair et maréchal de France, qui avoit été la raison de sa grâce ; il s'en alla en Allemagne trois semaines après, et n'est jamais revenu depuis.

Mardi 29, à Paris. — Le grand chambellan, les gentils-hommes de la chambre, le grand maître et les maîtres de la garde-robe présentèrent un mémoire à M. le duc d'Orléans, sur ce qu'ils prétendent par leurs charges faire auprès du roi dès qu'il sera entre les mains des hommes ; ils n'avoient rien prétendu sur cela pendant que le roi a été entre les mains des femmes*. — M. d'Estaing épousa mademoiselle de Fontaine-Martel. — M. le comte du Luc a demandé et obtenu son congé ; mais sa mauvaise santé, qui lui a fait prendre ce parti-là, l'empêche de pouvoir se mettre en chemin. — Il y aura assemblée des chevaliers de l'Ordre vendredi chez le roi ; on ôte le dixième sur la pension des chevaliers, mais nous ne profiterons de ce petit intérêt que l'année qui vient, par des raisons qui seront expliquées vendredi à l'assemblée.

* L'exemple de ce qui étoit demandé étoit aussi récent qu'il pouvoit l'être, puisque le père du maréchal de Villeroy, gouverneur du feu roi, s'étoit trouvé dans le même cas ; mais tout étoit tourné en prétentions et en disputes, qui par des *mezzo termine* devoient toujours favorables à qui avoit tort, par la facilité du régent et peut-être sa po-

(1) Ce qui compose à peu près l'empire d'Autriche d'aujourd'hui.

litique. Il ne put pourtant, à cette fois, donner au maréchal ce qu'il prétendoit.

Mercredi 30, à Paris. — On avoit dit qu'il n'y auroit point de taxe cette semaine, mais il en parottra une samedi de plus de deux cents personnes, et qui montera à plus de trente millions. — Par les dernières nouvelles que l'on a eues de Londres, on apprend qu'il y a de grands changements dans le ministère d'Angleterre. — On attend tous les jours la nouvelle de la signature du traité de ligue entre la France, l'Angleterre et la Hollande. MM. les États Généraux souhaitent depuis longtemps d'être traités par le roi de hautes puissances; l'empereur les en traite, mais jusque ici le roi leur écrivant ne leur donne que de la seigneurie; ils espèrent en cette occasion-ci être traités plus honorablement.

Jeudi 31, à Paris. — Le roi d'Espagne demande que le prince des Asturies soit reçu chevalier de l'ordre du Saint-Esprit; le feu roi le lui avoit promis. On verra demain à l'assemblée, chez le roi, la forme dans laquelle cela se doit exécuter. Le duc de Popoli, son gouverneur, nommé depuis longtemps chevalier de l'Ordre, n'a point encore été reçu; mais il a permission de porter le cordon bleu, parce que ses preuves sont reçues; il sera reçu en même temps que le prince des Asturies. — M. d'Aubonne, intendant de Soissons, est rappelé; on envoie en sa place M. de Nointel, fils du conseiller d'État, et qui étoit intendant en Auvergne. L'intendance d'Auvergne n'est point encore donnée, et l'on parle de la donner à un homme qui n'est point maître des requêtes, ce qui affligeroit fort tous les maîtres des requêtes, qui en sont fort alarmés.

2° APPENDICE A L'ANNÉE 1715.

NOTE SUR LE MARÉCHAL ROSEN.

(Page 7.)

Saint-Simon, dans son addition du 6 août 1715 sur le maréchal de Rosen, dit de ce personnage : « Il reprochoit à son fils de parler trop bien françois, et lui-même se gardoit bien de tomber dans cette faute. Le roi se plaisoit à avoir des étrangers à son service et à les avancer; Rose en vouloit que toutes ses paroles fissent souvenir qu'il l'étoit. » Dans ses Mémoires Saint-Simon emploie à peu près les mêmes expressions; et il dit que le maréchal Rosen « parloit un jargon partie françois et allemand ». Pour faire juger de la valeur de ces assertions et montrer combien, s'il étoit possible de contrôler tous les portraits de Saint-Simon, on y trouverait d'erreurs et de fausses appréciations, nous croyons devoir reproduire ici les instructions que le maréchal de Rosen donnoit à son petit-fils (Conrad de Rosen, mort à Paris, en 1714, à l'âge de seize ans) lorsqu'il l'envoyoit à Paris pour y être élevé. Ce manuscrit, trouvé dans les papiers du maréchal après sa mort (3 août 1715), est reproduit dans le *Nouveau Mercure* de 1717 (volume d'avril, pages 119 et suiv.). Cette instruction, remplie de sentiments d'honneur et de probité, comme le fait remarquer le rédacteur du *Mercure*, est d'un style qui dément de la manière la plus formelle les assertions de Saint-Simon; il est impossible de croire que celui qui pensait et écrivait ainsi parlât et affectât de parler un jargon partie français et allemand et qu'il reprochât à son fils de parler trop bien français, puisqu'il recommandait à son petit-fils de se perfectionner dans les belles-lettres. Le *Mercure* ajoute qu'il « seroit à souhaiter que les jeunes seigneurs qui entrent dans le monde connussent et voulussent suivre des conseils aussi sages que ceux qu'ils liront dans cet écrit »; il y a en effet un abîme entre les principes solides et pratiques des hommes du siècle de Louis XIV et le dérèglement de la génération de la régence.

Instruction du maréchal de Rosen à son petit-fils.

« Le grand âge où je me vois, mon cher fils, ne me permettant pas d'espérer de pouvoir vous guider moi-même dans la suite, lorsque vous serez engagé dans le monde, et vous faire remarquer avec une tendresse paternelle les écueils où vous pourriez donner, la seule satisfaction qui me reste est de vous laisser par cet écrit des conseils que la conscience et l'honneur m'obligent de vous donner et que je vous prie de suivre comme mes dernières volontés, persuadé que ce bien est infiniment plus précieux que ce que la fortune vous pourra jamais présenter.

« Je vous recommande sur toutes choses la crainte de Dieu, qui est le commencement de la sagesse et le principe de tout honnête homme. Si vous la possédez au fond de votre cœur et que vous mettiez toute votre espérance et votre confiance dans le Seigneur, il vous protégera et conduira par sa divine bonté.

« Honorez votre père et votre mère; souvenez-vous que vous leur devez votre être et que Dieu vous ordonne de leur porter du respect et de l'attachement : ayez toute la déférence imaginable pour M. ***, qui est préposé pour vous gouverner et pour avoir soin de votre éducation; soyez attentif à suivre ses conseils et ses bons avis, puisqu'il vous doit tenir lieu de tout.

« Soyez honnête et poli envers tout le monde, vrai dans vos paroles, plein de droiture et de probité dans toutes vos actions. Ne fréquentez jamais que d'honnêtes gens, remplis de vertus et de bonnes mœurs : tâchez de les imiter, et proposez-vous toujours les plus grands modèles.

« Je vous recommande d'avoir une application perpétuelle à vos études et exercices, afin de vous mettre en état de servir le roi dignement et marcher sur les traces de vos ancêtres.

« Évitez les jeux du hasard, et ne vous y engagez jamais que lorsque l'obligation indispensable de faire votre cour vous y fera trouver comme malgré vous. Persuadez-vous que ces jeux-là sont capables non-seulement de vous ruiner, mais encore de vous attirer cent mauvaises affaires pour perdre votre fortune, honneur et réputation. Apprenez ceux qui se joueront toujours parmi les honnêtes gens; tâchez de vous y perfectionner, pour n'y être point dupe. Soyez égal dans la perte et dans le gain, et faites-vous un point d'honneur de passer dans le monde pour un beau joueur, incapable de faire des incidents et de mauvaises disputes.

« Fuyez la débauche et les femmes d'une vie déréglée, car elles ne sont propres qu'à vous perdre de corps et d'âme. Ne fréquentez que celles qui ont de la vertu et de l'esprit, capables de vous faire hon-

neur, pour apprendre d'elles l'honnêteté et la politesse : s'il s'en trouve quelqu'une qui vous affectionne et traite favorablement, gardez-vous bien d'en tirer vanité ni de le faire remarquer. Vous êtes obligé de ménager sa réputation par rapport aux bons sentiments qu'elle a pour vous. Prenez garde aussi d'un autre côté d'en être la dupe, car il n'y a que trop d'exemples que d'autres aussi fins que vous en ont été attrapés ; leurs parents ou amis interviennent ordinairement dans ces sortes d'engagements, qui n'ont que de fâcheuses suites.

« Quand vous voudrez vous régaler avec vos amis, n'allez jamais au cabaret ni chez les traiteurs, car il s'y trouve souvent des filous, bretteurs et autres mauvais esprits, qui ne respirent que le désordre : vous tomberiez dans des inconvénients qui vous perdrieroient dans l'esprit du roi et des honnêtes gens, qui vous regarderoient comme un ivrogne, un débauché qui n'est propre à rien.

« Lorsque vous serez en âge de vous produire dans le grand monde, soyez attentif à faire votre cour au roi et aux princes, aux officiers généraux, aux ministres et autres gens de distinction. Tâchez de mériter leurs bonnes grâces, appui et protection ; à quoi vous parviendrez par une grande retenue et une réputation de sagesse qui attire l'estime et la confiance ; joignez-y une attention singulière à ne jamais blâmer les démarches de ceux qui sont au-dessus de vous, soit dans le commandement à la guerre, ou dans l'administration des affaires, persuadé qu'outre les raisons de justice et de fidélité qui règnent dans l'un et dans l'autre, il y a toujours des ressorts de prudence et de politique où il n'est pas permis de pénétrer.

« Tâchez de vous perfectionner dans les belles-lettres, langues étrangères, mathématiques et autres sciences propres à vous élever à quelque chose de grand, car on n'épargnera rien pour votre éducation. Rendez-vous aussi adroit au fait des armes, non pour vous ériger en bretteur, mais savoir vous défendre dans les occasions.

« Si quelqu'un vous agace par des railleries piquantes, ne prenez pas feu d'abord, mais tâchez par un air froid et des réponses ambiguës, d'en détourner les suites ; si après cela il vous presse, faites-lui comprendre que si vous vous tenez dans les bornes de la modération, ce n'est ni faute de sentiment, ni de courage.

« Soyez fidèle à vos amis, incapable de révéler un secret qu'on vous aura confié. Ne parlez jamais mal de personne, pas même de vos ennemis. Ne soyez pas trop avide à parler, pesez vos paroles et faites réflexion sur vos discours ; ne contestez jamais avec opiniâtreté dans l'incertitude, ou dans une mauvaise cause, car il vaut mieux céder honnêtement que de soutenir avec confusion.

« Quand vous serez en bonne compagnie, persuadé que vous n'en fréquenteriez jamais d'autres, ne faites ni le fanfaron ni le petit maître ;

ne vous vantez jamais de rien, mais tenez-vous dans une honnête modestie, vous serez aimé et estimé de tous ceux qui vous verront.

« Ne soyez ni avare ni dépensier mal à propos ; ne donnez pas dans la bagatelle ni dans les colifichets ; évitez cependant de passer pour mesquin, quand il s'agira de vous faire honneur.

« Quand vous serez en état d'avoir quelque emploi militaire, tenez-vous à votre troupe sans la quitter ; soyez exact, attentif et vigilant à votre devoir. Voyez toutes choses par vous-même, et ne vous reposez jamais sur ce que feront les autres. Ayez toujours quelqu'un à la découverte pour n'être pas surpris, et gravez bien dans votre esprit qu'un seul quart d'heure de paresse ou de négligence est capable non-seulement de vous faire perdre tout le fruit de vos services, mais aussi de ternir pour jamais votre honneur et votre réputation.

« Si Dieu vous fait la grâce de vous élever à des emplois considérables où se trouvent des officiers sous votre commandement, et qu'il arrive malheureusement à quelqu'un d'avoir fait une faute dans le service, ne le traitez pas avec rigueur ni avec dureté en lui faisant une réprimande sèche. Plaiguez-le et remontez-lui avec douceur le tort qu'il s'est fait de vous avoir manqué. Priez-le d'être une autre fois plus exact et plus régulier à remplir son devoir pour vous éviter le déplaisir que vous auriez d'être contraint à lui faire du mal, contre votre inclination et votre naturel (1).

« Aimez ceux qui vous corrigent et qui vous font remarquer vos défauts ; ce sont vos véritables amis, car ils n'en usent ainsi que pour votre bien ; au lieu que vos ennemis seront toujours ceux qui vous flatteront en votre présence, dans la maligne espérance que vous conserverez vos imperfections, qui leur donneront toujours de l'avantage sur vous, et la facilité de vous détruire plus aisément.

« J'aurois encore bien des choses à vous dire pour le détail d'une vie qui mérite tant de réflexions ; j'en laisse le soin à M. ^{***}, qui vous les fera remarquer dans les occasions et dans vos entretiens particuliers. Si vous faites attention, mon cher fils, à ces conseils paternels, comme je l'espère, et que vous les imprimiez dans votre esprit, vous pouvez compter que je me retrancherai de tout pour vous mettre en état de soutenir votre naissance honnêtement.

« La nature vous a formé à souhait et vous a donné assez d'esprit pour discerner le bien d'avec le mal. Si vous aimez et adorez du fond

(1) Saint-Simon prétend que le maréchal de Rosen « étoit sujet à s'emporter et à perdre la tramontane dans le commandement, et pour cela même évité des officiers généraux qui servoient sous lui. » Est-ce vrai, et le maréchal de Rosen donne-t-il ici à son petit-fils le conseil d'éviter un défaut dans lequel il tombait lui-même ?

du cœur Dieu, qui en est l'auteur, et que vous mettiez toute votre confiance en lui, il vous comblera de ses grâces et vous conduira dans les voies d'honneur et du salut. Je prie sa divine bonté de vous garder, conserver et ne vous jamais abandonner. »

FIN DU SEIZIÈME VOLUME.

+

UNIVERSITY OF MICHIGAN



3 9015 01234 6444

